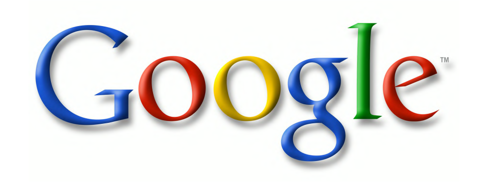

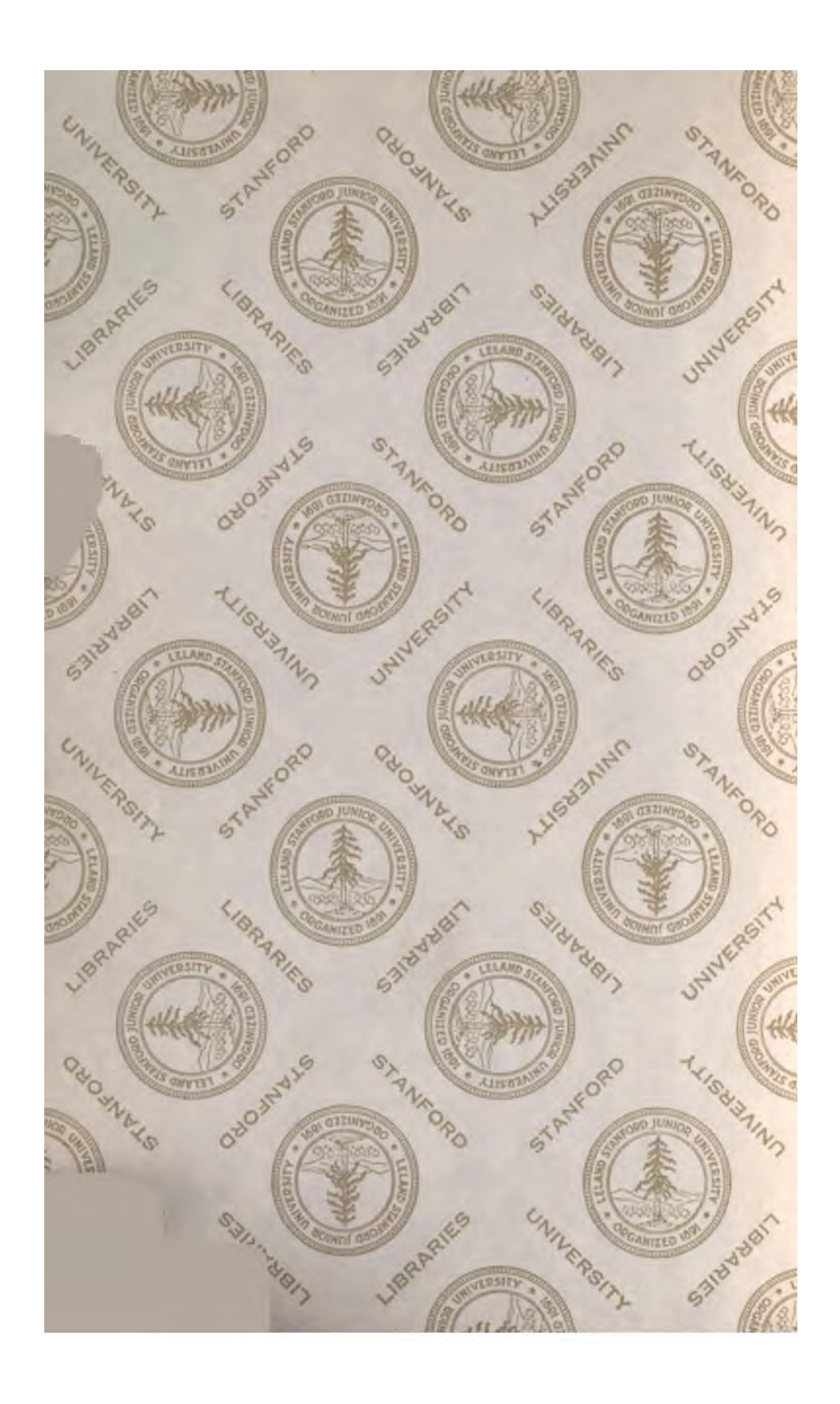
STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE

SUISSE

Dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

QUATRIÈME ANNÉE — 1859

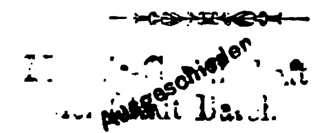

LAUSANNE
IMPRIMERIE CORBAZ & ROUILLER FILS

1859

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME ANNÉE — 1859

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral

N° 1 Lausanne. 1er Janvier 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — Eventualités de guerre. — Mémoire présenté au concours de 1857 par M. le commandant Müller, instructeur-chef, à Zurich (suite et fin). — Nouvelles et chronique.

ÉVENTUALITÉS DE GUERRE.

L'Europe est-elle à la veille de voir éclater la guerre dans son sein ? Voilà une question qui commence à attirer les méditations d'un grand nombre de personnes et sur laquelle nous nous permettrons, nous aussi, d'appeler un moment l'attention de nos lecteurs, en les engageant à se préoccuper essentiellement des intérêts qui touchent de près notre pays.

Partout on arme : c'est un fait. Y a-t-il donc des *casus belli* sur le tapis ? Non ; pas encore. Y a-t-il quelque part des faits qui peuvent en amener ? Oui et non, car la guerre dépend de deux mobiles, à savoir les accidents et les volontés. Les accidents, qui ne peut les prévoir. Mais si ces accidents doivent être des révolutions, il faut reconnaître qu'il y a, ci et là, des aspirations révolutionnaires qui gagnent du terrain. Les volontés, en ce qui concerne les monarchies absolues surtout, sont soumises à maints caprices qu'on ne peut ni mesurer ni pressentir de fort loin.

Il y a deux sortes de guerres : 1° celles dictées par des intérêts nationaux et par l'opinion publique des Etats ; 2° celles entreprises par des désirs de conquête et de gloire militaire. Ces dernières cependant trouvent toujours le moyen de se ranger sous le drapeau des intérêts d'Etat, et, par cette raison seule, elles échappent à une analyse particulière. Nous ne nous occuperons donc que des premières, et pour cela nous jetterons un coup d'œil rapide sur les relations internationales des cinq grandes puissances et de leurs alliés intimes. Nous verrons que s'il y a réellement des complications qui peuvent amener la guerre, rien cependant n'annonce qu'on doive l'avoir aussi subitement que quelques-uns le prétendent.

L'*Angleterre,* ainsi que l'ont fort bien dit M. de Persigny dans un discours récent, et la *Revue des Deux-Mondes* après lui, l'Angleterre

a la suprématie maritime depuis 1815 ; elle possède toutes les grandes routes des mers d'une manière incontestée. Sa marine est à elle seule aussi forte que toutes celles de l'Europe réunies. Il ne surgit pas de conflits sur une côte quelconque des cinq parties du monde qui n'y attire aussitôt le pavillon britannique. A l'aide de cette protection, l'Angleterre peut développer en sécurité son commerce d'exportation, dominer les concurrences et arriver, par la suite, au monopole des principaux échanges de tous les produits de l'univers. D'autre part, sur le continent, l'Angleterre a des alliances qui lui assurent une juste part d'autorité dans les affaires européennes ; elle est l'alliée, en apparence du moins, de la France ; elle se rapproche de plus en plus de la Prusse ; elle est toute puissante en Turquie et sera, quand il lui plaira, l'amie intime de l'Autriche. En outre la guerre des Indes, — le plus fâcheux des contre-temps qui ait jamais frappé la Grande-Bretagne, survenu juste à point pour gêner toutes ses allures et l'empêcher de récolter les fruits attendus de la guerre d'Orient, — la guerre des Indes absorbera longtemps encore une grande partie de ses forces militaires. Donc l'Angleterre a maintes raisons d'éviter la guerre et de l'ajourner le plus possible. C'est à quoi elle s'applique avec une grande habileté d'expédients. Le dénouement violent du conflit du *Cagliari* contre Naples, le bombardement brutal de Djeddah, les concessions à la France et à la Russie dans la question du Monténégro et de la navigation du Danube ont été, de la part de l'Angleterre, des moyens de prolonger l'état de paix sur le dos de ses futurs alliés, sans parler des visites à Cherbourg, des échanges de petits canons, etc.

Les intérêts du maintien de sa haute suprématie maritime ne lui conseilleraient une rupture que dans le cas où la Russie d'un côté, sa rivale en Orient, la France de l'autre, sa rivale sur les mers, menaceraient, par les entreprises prospères de la paix, de prendre une extension de puissance menaçante pour l'avenir. Nous verrons tout-à-l'heure que ces deux hypothèses sont actuellement en germe dans des faits positifs, mais que ces germes n'ont pas encore acquis un développement tel qu'ils ne puissent être combattus que par la guerre.

La *France* est, depuis la campagne d'Orient, l'Etat prépondérant du continent. Selon l'expression originale d'un écrivain, on peut dire qu'en vérité Napoléon III tient l'Europe à bras tendu, et cela par des raisons et par un mécanisme fort simples. Les événements ont servi à souhait l'habileté de l'Empereur. La rivalité de l'Angleterre et de la Russie, — qui date déjà de loin et qui durera longtemps encore, vu qu'elle repose sur des intérêts sérieux, ceux de la prépondérance en Asie, — annihile dans mainte occasion les efforts de ces deux puissances. On sait d'avance que quand l'une est d'un côté sa rivale

est de l'autre. Tout pays froissé par la Russie trouve de l'appui en Angleterre, et vice-versa. Par la guerre d'Orient, la France a ruiné l'influence de la Russie en Turquie et en Autriche, et l'a isolée. Puis, en faisant assez promptement la paix après la prise de Sébastopol, en penchant du côté de la Russie pour les questions de Bolgrad, des Serpents, des Principautés, du Monténégro, de la libre navigation du Danube, en profitant, pour s'éloigner de l'Angleterre, des entraves imposées à la politique de cette puissance par l'insurrection des Indes et par les exigences de ses vastes entreprises commerciales, la France a rompu, au fond, l'alliance anglo-française, et la Grande-Bretagne se trouve à son tour isolée, jusqu'au moment où elle osera se rapprocher à son gré de l'Autriche. En résumé la guerre d'Orient a brisé le système antérieur des alliances européennes, chose fort heureuse, à notre avis, pour les petits Etats de l'Europe et pour la Suisse en particulier. Les engagements qui rattachaient entr'elles les trois cours du Nord n'existent plus et ont cessé de peser sur les Etats secondaires. Chacune d'elles vit pour son compte et sur un pied de méfiance vis-à-vis des deux autres. D'autre part l'Angleterre n'a encore contracté de liens sérieux avec aucune d'elles, de sorte que la France, en allant tantôt vers la Russie, tantôt vers l'Angleterre, est devenue l'arbitre des questions européennes. Tous les conflits internationaux se tranchent maintenant à Paris et dans le sens des vœux de la France.

Une guerre qui forcerait l'Angleterre à sortir de sa situation hésitante et la Prusse de sa torpeur, ou qui transporterait l'antagonisme de la Russie contre l'Angleterre sur une autre puissance, sur l'Autriche, par exemple, ne ferait pas regagner à la France, à moins de succès inespérés, ce qu'elle perdrait à la cessation de l'ordre de choses actuel. Si son influence directe en Orient a diminué, en revanche celle sur l'Italie et sur l'Allemagne a augmenté par la divergence de sa politique d'avec celle de l'Autriche. Dans cette situation, l'épée de la France a plus de poids, suspendue et menaçante, que si elle était agissante. Mais jusqu'à quand ce système de bascule conviendra-t-il aux autres Etats?... Enfin la France, quoiqu'elle ait une armée admirable, n'est pas encore prête à la guerre aussi bien qu'elle pourrait l'être. Elle a beaucoup fait sans doute dans ces dernières années, mais elle a encore des ports indispensables à fortifier, des débouchés importants à s'ouvrir, des colonies à organiser, des navires à construire, des chemins de fer à terminer (celui de Toulon et du Var, par exemple), son matériel de canons et de fusils de la ligne à transformer, toutes choses qui, en quelques années, — car on y travaille activement à cette heure — peuvent presque doubler sa puissance militaire. Il vaut donc la peine d'avoir un peu de patience et de modérer celle d'autrui.

La *Russie* a, dans ce moment, un seul intérêt, à notre avis, qui pût la pousser à la guerre, celui de ne pas laisser la politique de l'Autriche prendre trop d'extension en Orient; mais le danger n'est pas encore assez menaçant pour qu'il appelle un remède aussi énergique, surtout quand mainte autre considération milite en faveur de la paix.

Il s'agit, en effet, pour la Russie de laisser s'opérer un grand nombre de réformes et d'entreprises qui, toutes, sont à l'avantage de sa puissance. Ce sont d'abord ses réformes civiles et sociales intérieures, qui, une fois opérées, augmenteront ses ressources et feront cesser les accusations de barbarie et de sauvagerie lancées si commodément à l'Empire Moscovite, grâce à quelques apparences défavorables. Ces réformes lui donneront une plus grande force morale en Europe. Ensuite ses réseaux de chemins de fer lui sont indispensables pour qu'il y ait égalité de moyens dans la lutte. Moscou et St-Pétersbourg doivent être en communication par voies ferrées et télégraphiques avec tous les principaux points stratégiques de l'Empire, ce qui assurerait aux opérations de l'armée russe sur ses frontières une supériorité incontestable. On travaille activement à ces entreprises, mais plusieurs années sont encore nécessaires avant qu'elles soient terminées. Il faut en outre que la Russie ait le temps de remonter sa marine des pertes de la guerre d'Orient. Aujourd'hui les principes de liberté de navigation qui paraissent prévaloir sur les mers et sur les fleuves, sont grandement profitables à cette puissance, refoulée d'un côté derrière le Bosphore et de l'autre derrière le Belt. La concession effectuée du port de Villafranca, celle probable d'Antivari au Monténégro dans l'Adriatique, assurent à la Russie la possibilité de développer sa force maritime et d'augmenter son influence sur l'Europe par une action directe dans la Méditerranée. Mais elle a besoin de paix pour cela; on ne crée pas des ports et des marines en deux jours. A la première escarmouche les embryons de Villafranca et d'Antivari (si celui-ci se forme) seraient brûlés par les voisins de Malte ou de Corfou, qui se frottent déjà les mains d'être dispensés, par là, d'aller chercher le pavillon russe jusqu'aux glaces de Cronstadt. Enfin l'état de la Turquie, se transformant peu à peu, par l'application du Hatt-Houmayoum, dans un sens qui donne plus d'action aux chrétiens, presque tous de rite grec, l'influence de la Russie grandira continuellement en Turquie et y trouvera plus de profit qu'à des violences qui laisseraient tout en suspens. La Russie ne peut pas être guidée non plus par le désir de prendre une revanche de la dernière guerre au point de vue purement militaire, car, en somme, la lutte a été des plus honorables et des plus glorieuses pour ses armes.

L'*Autriche* est de toutes les puissances celle qui doit le plus redouter la guerre; elle ne lui donnerait sans doute pas ce qu'elle peut acquérir par la paix. Ses cheminements pacifiques sont plus sûrs. Elle s'avance sans bruit en Bosnie, en Herzegovine, dans les Principautés Danubiennes, sans rien lâcher en Italie et en s'attachant de plus en plus aux petits Etats de l'Allemagne, surtout aux riverains du Danube. On lui a fait comprendre, pendant la guerre d'Orient, par la convention du 14 juin 1854 qui l'installait dans les Principautés, qu'elle pouvait être un boulevart de l'Europe contre la Russie; l'opération stratégique fut admirable de la part des alliés! "La Russie voulait, pensaient-ils, s'emparer de Constantinople; jetons lui l'Autriche sur sa ligne d'opérations." Or cette dernière a pris son rôle au sérieux. Une fois glissée dans les Principautés, elle s'y est mise à l'aise — c'est un territoire qui s'encadre si bien dans ses frontières naturelles! — et s'y est préparée une propriété féconde et sûre pour l'avenir. Mais l'Autriche, arrivant à posséder les Principautés, les riches ports de Galatz et de la Soulina; ayant derrière elle une vaste partie de l'Allemagne, fière d'obtenir enfin un débouché, une marine germaniques dans la mer Noire; l'Autriche s'avançant, d'autre part, par la côte adriatique, par la Bosnie et l'Herzegovine, où elle commande aujourd'hui, presque à volonté, le calme et la tempête, l'Autriche devient le troisième larron de la Fable; et, comme elle est plus près encore de la Russie que ne l'est l'Angleterre, par-là se produit le germe d'un antagonisme nouveau et acharné entre la Russie et l'Autriche. La Russie ne peut évidemment pas désirer de voir arriver l'Autriche et l'Allemagne dans la mer Noire, peut-être à Constantinople. L'Angleterre, en revanche, ne le redoute pas; c'est un pis-aller, une exception, dirait M. Saint-Marc de Girardin, aux chances de la future liquidation orientale, et si cette perspective devait s'accentuer elle deviendrait certainement un *casus belli* de la part de la Russie.

Or la perspective est actuellement à l'étude et sur le chantier; l'acharnement des débats récents sur l'union ou le morcellement des Principautés en a été la pierre de touche. L'Autriche, en soutenant le morcellement, se ménageait plus d'action sur les affaires du pays; la Russie et la France, en soutenant l'union, espéraient, au contraire, y constituer un gouvernement assez fort pour que les Principautés échappassent à l'action de l'Autriche. La question est restée en suspens et la Turquie a su butiner dans les deux camps; on a pris un moyen terme assez élastique pour ouvrir la carrière à toutes les espérances. Les Principautés ont leur gouvernement distinct, mais elles sont déclarées *unies;* elles ont une sorte de commission centrale, mais très faible; elles ont un droit de recours auprès des puissances euro-

péennes, mais la Porte reste suzeraine et peut leur appliquer ses traités internationaux. Tant qu'il ne se sera pas produit de faits nouveaux de ces côtés, il n'y a aucune raison positive de guerre. En revanche, ce malheureux pays, but de mille intrigues et de mille convoitises, doit se résoudre à d'incessantes agitations en attendant de devenir un nouveau champ de bataille. Les perturbations qui viennent de se produire dans les caïmakamies à peine installées de Jassy et de Bukarest, la destitution de M. Cattardji, la tentative d'assassinat, vraie ou arrangée, contre M. Mano, et les mesures qui ont suivi, n'en sont que le prélude.

En Italie, comme en Allemagne, il va sans dire que ce n'est pas l'Autriche qui a intérêt à ouvrir des hostilités quelconques.

La *Prusse* est depuis longtemps dans le sommeil et la neutralité sur toutes les affaires européennes. Il est possible que le nouveau régime montre un peu plus d'énergie que le précédent. Mais les conquêtes de la Prusse sont toutes marquées; ce sont celles qu'une puissance éclairée, comme elle l'est, peut faire sur l'esprit des populations allemandes, en poussant à une plus grande centralisation de la Confédération Germanique. Là sont, sans doute, des germes d'accidents, c'est-à-dire de changements de gouvernements, qui peuvent compliquer les combinaisons de la politique militaire; mais la Prusse peut, en tout cas, faire plus dans cette situation par sa presse et par sa diplomatie que par ses armées.

Le *Piémont,* au contraire, paraît être pour la guerre. Cela se voit, se sent et s'explique. Le Piémont fut toujours jaloux de la gloire de ses armes et la maison de Savoie a un noble passé militaire derrière elle. Or elle est sous le poids de deux défaites bien dures, vu les espérances qu'elles sont venues frapper. Custozza et Novare vibrent encore sourdement dans tous les cœurs piémontais. La campagne de Crimée et la belle affaire de Traktir ont été de leur part une protestation contre leur prétendue déchéance militaire, en même temps qu'un témoignage de la constance de leurs aspirations en faveur de l'indépendance de l'Italie. Leurs hommes d'Etat ne l'ont point caché. "Pour que l'Italie, ont-ils dit, soit comptée dans le monde, il faut qu'elle agisse sur les grandes scènes. „ On aura sans doute, dans ce moment critique, généreusement acquiescé, à Londres et surtout à Paris, à cette manière de voir. Il faut maintenant s'expliquer sur la signification de cet acquiescement et sur les dettes d'honneur contractées envers le Piémont. Si cet Etat se trouve en guerre avec l'Autriche, sera-t-il soutenu par la France et jusqu'où? L'Angleterre prétend avoir déjà payé sa part en tranchant le conflit du *Cagliari.*

Il est probable que, de part et d'autre, on attend l'accident qui

peut faire prendre une décision. Cet accident, des insurrections peuvent l'amener d'un moment à l'autre, comme en 1848.

La *Turquie* n'a pas à désirer la guerre et ne le fera certes qu'à son corps défendant. Elle sait trop ce que la dernière lui a coûté, et vient d'apprendre, à ses dépens, que pour garantir son jardin du lièvre, il n'y faut pas appeler le seigneur et ses domestiques. Mais là encore l'insurrection couve partout sous la cendre, et peut amener, par l'intervention de quelqu'une des puissances limitrophes, des événements qui nécessiteraient d'autres interventions et entraîneraient à la guerre générale.

Enfin, une question monte de jour en jour sur l'horizon, qui serait de nature à mettre le feu aux poudres, c'est celle du canal de Suez, où les intérêts politiques de l'Angleterre, en ce qui concerne la route des Indes, sont directement aux prises avec les intérêts commerciaux des Etats de la Méditerranée. *(A suivre.)*

OBSERVATIONS SUR L'ARTILLERIE FÉDÉRALE.

Nous avons fait mention (n° 22 de 1857) d'une lettre que M. le colonel d'artillerie Massé, de Genève, a adressée au Département militaire fédéral pour être communiquée à la commission d'officiers, réunie à Berne, en vue de l'amélioration de l'organisation militaire. Le Département militaire, en remerciant M. le colonel Massé de ses observations, l'a informé qu'il se ferait un devoir de soumettre sa lettre à la commission.

Ces observations concernaient le matériel de l'artillerie de l'armée fédérale et portaient principalement sur les points suivants :

PESANTEUR, MOBILITÉ ET PORTÉES.

Une excessive mobilité et une portée forte et étendue, dit tout d'abord M. Massé, sont les qualités qui distinguent maintenant toutes les artilleries de l'Europe, et, sous ces rapports, l'artillerie suisse n'a pas le degré de perfection qu'on pourrait attendre d'elle.

Pesanteur.

Il est facile de voir, par la comparaison des affutages étrangers avec l'affutage suisse, combien ce dernier l'emporte en pesanteur. Les chiffres suivants, tirés des documents authentiques, le prouvent évidemment :

	Liv. de 16 onces.
Affût et avant-train autrichien, pour canon de 6 destiné à la cavalerie	1380
Affût et avant-train français, pour canon-obusier de 12, léger	1950

	Liv. de 16 onces.
Affût et avant-train suisse, pour canon de 6, actuel .	1960
Le caisson de 6 autrichien complet (sans munitions) .	1160
Le caisson de 12 français nouveau à l'anglaise, avant et arrière-train, coffres, roues, etc. (sans munitions) .	2125
Le caisson de 6 suisse à l'anglaise (idem)	2095

Il semble donc qu'il serait possible d'alléger les affutages et les voitures suisses, car le matériel autrichien du calibre de 6, comme le 6 suisse, et le matériel français d'un calibre bien supérieur, ont été assez solides pour les guerres les plus lointaines, les plus longues et les plus sérieuses qu'on puisse imaginer.

Mobilité, soit construction des voitures sous le rapport de l'attelage.

Dès l'introduction du système anglais modifié dans les pays où l'on n'a pas adopté la limonière, le mode de liaison de l'affût avec l'avant-train et la position à donner au timon ont été le sujet de grandes discussions et d'essais multipliés. Partout le système du timon tombant, et porté sur le cou des chevaux, a été réputé vicieux et impraticable pour la guerre, par suite des blessures aux garrots des chevaux, causées par ce système et qui les mettent de suite hors de service. En France, en Bavière, en Italie, en Piémont, de bons généraux se sont expliqués à cet égard et dans ces pays des modifications assez heureuses ont du moins diminué les inconvénients du système.

En Suisse aussi dès les premières années plusieurs officiers furent frappés des inconvénients du mode de support adopté dans l'artillerie fédérale; par la suite du temps les objections soulevées alors, loin de s'aplanir, ne firent que s'augmenter. En 1842 d'habiles officiers fédéraux, faisant partie de la Société militaire fédérale, convaincus de l'imperfection du mode de support et des attelages, mirent au concours la question de savoir s'il n'y avait pas quelque chose à faire à cet égard. M. le colonel Massé, comme membre de la Société, y répondit par un mémoire.

Il s'agissait donc alors, comme il s'agit encore aujourd'hui, de rechercher et de proposer un mécanisme simple et peu coûteux qui apportât un remède efficace à ce système vicieux du timon pendant, porté par le cou des chevaux, qui tue ou tout au moins abîme ceux-ci, et ainsi d'assurer à l'artillerie fédérale un degré de mobilité qui lui est absolument essentiel et qui est paralysé par l'état actuel des choses, d'autant plus qu'on ne peut pas se faire illusion sur le peu d'expérience des soldats du train, qui n'étant point en service permanent, et rarement exercés, ne peuvent pas être à la hauteur des troupes permanentes et sont, en outre, appelés à conduire des chevaux qui ne sont en aucune manière éduqués ni accoutumés au service qu'on exige d'eux.

Une autre circonstance qui rend encore le système suisse plus défectueux et fatal aux chevaux, c'est l'adoption qu'on a faite de la lourde volée placée au bout du timon pour atteler les chevaux de devant et qui, à ce bras de levier, augmente considérablement la charge du timon pesant sur le cou des chevaux et les fatigue encore plus par les secousses constantes occasionnées par le tirage des chevaux de devant. Partout, même lorsque le timon est soutenu, on a supprimé la volée, et les chevaux sont attelés les uns sur les autres, et en Suisse où le timon repose sur le cou des chevaux, on ajoute à ce poids déjà si fort une volée pesante rebutée partout.

Sous tous les rapports indiqués ci-dessus, l'un des matériels européens qui semble avoir le mieux résolu toutes les difficultés, est le matériel d'artillerie du Piémont. Par un procédé aussi simple qu'ingénieux, on a trouvé dans ce pays le moyen de donner au timon un appui solide tout en conservant au système anglais toute l'indépendance de ses deux trains et toute la flexibilité désirable. Dès le principe cette construction a parfaitement répondu aux exigences du service, et depuis lors elle a été sanctionnée par une longue expérience et par plusieurs campagnes sérieuses.

Il serait convenable de faire examiner ce matériel avec soin et d'une manière impartiale, d'autant plus que le procédé en question peut s'adapter à l'artillerie fédérale très facilement et moyennant une dépense très minime [1].

Chevaux.

Tout le monde sait que les attelages sont les jambes de l'artillerie, et qu'une artillerie mal attelée n'est qu'un embarras et non une ressource. On a pu voir dans le dernier armement le résultat du mode actuel en Suisse, de se procurer les chevaux nécessaires pour les batteries de ligne. Il y eût eu bien peu de batteries qui eussent pu entrer immédiatement en campagne d'une manière efficace et soutenir un service actif. Beaucoup de batteries avaient de misérables chevaux mal accouplés, nullement en haleine et point du tout formés; conduits, en outre, par des soldats du train inexpérimentés; quel est l'officier d'artillerie qui ne frémit d'entrer sérieusement en campagne avec de tels moyens ?

Ne conviendrait-il pas de rechercher quelque moyen pour remédier à ce système vicieux et pour obtenir de meilleurs chevaux pour les

[1] Il y a déjà quelques années que, sur les instances du colonel Massé, un rapport très circonstancié et très favorable fut fait à ce sujet par deux officiers d'état-major d'artillerie fédérale et un habile mécanicien, aussi officier d'artillerie, qui furent envoyés à Turin par la commission militaire fédérale. Mais soit les événements politiques, soit une influence opposée firent ajourner une décision à cet égard. Depuis lors la guerre a prouvé la supériorité de l'artillerie piémontaise.

principaux attelages de l'artillerie? Ainsi si on usait envers les cantons d'inspections fréquentes et de beaucoup plus de sévérité pour la fourniture des chevaux et des harnais, si encore la Confédération avait toujours trois à quatre cents chevaux bien formés qui lui appartinssent avec quelques hommes du train toujours sur pied et à sa disposition. En été ces chevaux serviraient aux écoles, aux camps; en hiver ils seraient placés chez des particuliers ou des agriculteurs. Par ce moyen les chevaux importants des premières batteries mises sur pied offriraient tout au moins quelque sécurité. Ce point d'amélioration du système militaire de la Confédération est sans contredit un de ceux qui doit le plus attirer l'attention des commissions examinatrices.

Calibres et portées des bouches à feu fédérales.

Il est évident qu'il convient d'augmenter la portée de nos calibres fédéraux; cette augmentation est nécessairement amenée par l'immense progrès des armes portatives et par la force des calibres qu'on adopte partout, puisqu'on a trouvé moyen de n'avoir pour du 12 que des affutages aussi légers que ceux que nous avons pour notre 6. L'arsenal fédéral sera sûrement pourvu de canons-obusiers de 12; ces bouches à feu si importantes qui lancent indistinctement boulets pleins, boulets creux, schrappnels, mitraille, sont devenus indispensables. Ensuite une mesure sur laquelle il convient d'appeler l'attention des officiers membres des commissions, c'est la transformation des pièces de 8 encore existantes en calibre de 12. Cette opération a été fréquente en France et y a parfaitement réussi; une quantité d'anciennes pièces de 8 ont été reforées au calibre de 12; les frais ont été peu considérables et les mêmes affûts ont pu y être employés. Dans l'artillerie fédérale il y a encore quelques batteries de 8; leur transformation en calibre de 12 aurait double avantage, d'abord de renforcer le système fédéral et de diminuer la complication des projectiles, toujours si fâcheuse.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE 1857 PAR M. LE COMMANDANT MÜLLER, INSTRUCTEUR-CHEF A ZURICH.

(Suite et fin.[1])

Dans cette école, le cadre entre dans la règle avant la troupe qui, une fois arrivée, sera de suite formée en compagnies d'école. Elle n'a encore reçu aucune instruction sur la manière de faire le sac et de rouler la capote; c'est pourquoi la 1re *semaine d'école* sera destinée à l'enseignement des obligations du service intérieur (nettoyage, paquetage des sacs et rouler les capotes, etc.). Mais il est possible,

[1] Voir les numéros 16, 21 et 24 de 1858.

dans un assez court délai et dès que la troupe en a pris la routine, d'appliquer les principes développés dans la Ire partie : c'est-à-dire qu'on donne une heure au moins aux recrues depuis la diane à la soupe, et l'après-midi une demi-heure avant la sortie pour l'exercice, pour les soins de propreté sous la surveillance des officiers ou des sergents de semaine.

Le commandant de l'école et les officiers instructeurs supérieurs doivent s'assurer de temps en temps à l'appel principal si les officiers de semaine ont fait leur devoir ou non.

Par ce procédé, les officiers et sous-officiers se mettront avec zèle au service, conserveront un vif sentiment de leur responsabilité, mieux que si pendant toute l'école les instructeurs et sous-instructeurs étaient chargés du service intérieur, et ne s'éloignaient pas un seul instant des sous-officiers et de leur compagnie. Ainsi le service enfante une foule d'incidents qui doivent être tranchés par les supérieurs qui y trouvent matière à former leur jugement indépendant. On découvrira alors, dans l'exécution conséquente du principe de laisser aux officiers et sous-officiers les soins du service intérieur, un grand moyen de progrès.

On peut de même se référer aux observations contenues dans la Ire partie, en ce qui concerne la manière d'organiser et de répartir les exercices pratiques pour développer les dispositions pratiques des officiers et sous-officiers. On verra par les plans qui y sont mentionnés, que :

1° Le temps pendant lequel les officiers, sous-officiers et caporaux sont instruits et commandés par les instructeurs, est limité à une courte durée ;

2° Les exercices dans le commandement sont non-seulement permis aux officiers, pour les premiers jours, mais encore aux sous-officiers, et que les plus anciens de ces derniers commandent aux plus jeunes et aux caporaux ;

3° Durant trois matinées on répète l'école de peloton et de compagnie, commandée tour à tour par les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. Outre cela, les sous-officiers et caporaux auront à changer souvent dans le service de guides ; ils devront aussi être chefs de section, afin d'apprendre à surveiller l'exécution des commandements ;

4° Les exercices de l'après-midi prescrits pour ces jours d'école, dans le service de troupes légères, de garde et de sûreté en marche, doivent autant que possible avoir lieu sous le commandement des officiers et sous-officiers. Ces derniers fonctionneront comme chefs de colonnes ou de patrouilles, et cela en restant indépendants ;

5° Ces mêmes principes doivent prévaloir jusqu'à la fin de l'école (dans les répétitions sur l'école de bataillon et les combats locaux) ;

6° Il serait à observer, si possible, pendant toute la durée de l'école, mais plus particulièrement jusqu'au commencement de l'exercice de l'école de bataillon, une alternance convenable entre l'instruction théorique et pratique, afin d'obtenir une attention permanente de la troupe et des officiers dans les exercices pratiques eux-mêmes.

Nous joignons à cet exposé l'observation additionnelle : Qu'il soit fourni aux officiers reconnus bons et capables des occasions de préciser et de former leur jugement et leurs connaissances militaires, par de fréquentes reconnaissances de terrain et par l'expédition de rapports écrits sur des rencontres ou combats avec l'ennemi. Je considère comme résolue la question, en me référant à cette récapitulation des principes avancés dans la Ire partie, sur l'organisation la plus convenable d'une école pour développer les dispositions pratiques; et obtenir une plus grande indépendance de la part des officiers.

Pour les cours de répétition, les cadres entrent dans la règle les premiers. On répète avec eux, à titre d'examen, dans la première heure du matin destinée à l'instruction théorique, les obligations des divers grades dans le service intérieur, et on se borne, pour le reste, à la surveillance générale de la marche du service, c'est-à-dire qu'on charge les officiers et sous-officiers d'apprendre à connaître leur position, leurs devoirs, leur responsabilité, l'organisation de la troupe. Qu'on ne perde pas un temps précieux pour la répétition de l'école de peloton, de compagnie et de bataillon. Ces *exercices de mémoire* fatiguent avec le temps, sans présenter une utilité pratique réelle.

Qu'on répète au contraire, par la pratique et à fond, un des articles les plus essentiels et que le règlement lui-même indique comme principes fondamentaux ; qu'on ne parcoure pas à vol d'oiseau toutes les matières qui y sont contenues.

Par ces moyens, les officiers et sous-officiers seront en état de remplir leurs devoirs et leurs obligations aux exercices qui, plus tard, auront lieu avec la troupe. Qu'on consacre les heures précédemment destinées à la théorie, à la répétition particulière du service de garde, et qu'on cherche à familiariser de plus en plus les officiers et sous-officiers avec cette branche du service d'une importance incontestable. Une demi-journée au moins pendant le cours de répétition serait consacrée à la répétition pratique de ce service.

A l'entrée de la troupe, l'instruction ne devra pas s'étendre outre mesure sur l'organisation du service intérieur pour les compagnies, mais elle doit plutôt se restreindre à la surveillance. Les exercices pratiques sur l'école de peloton, de compagnie et de bataillon ne seront commandés par les instructeurs qu'une demi-journée ; ils doivent autant que possible être commandés par les officiers.

Par l'exécution progressive des principes développés, concernant l'instruction des recrues, nous ne voulons point nous départir du maintien de la recommandation de conserver, entre la diane et la soupe, une heure destinée aux soins de propreté, sous la surveillance des officiers et des sergents de semaine. Si la diane bat à 4 1/2 heures, on destinerait l'heure de 5 à 6 à ce service, suivie de 6 à 7 d'une leçon de théorie (répétition sur le service de sûreté et de garde en campagne) jusqu'à la soupe.

Pendant les cours de répétition, on ne doit pas perdre de vue l'instruction théorique qu'on fait glisser entre les exercices pratiques. Une alternance entre les répétitions pratiques doit également être observée. On destinerait, par exemple, les

matins aux écoles de peloton, compagnie, etc., et l'après-midi au service de garde et de sûreté, avec marche.

C'est dans ces répétitions pratiques que la direction rationnelle du cours doit se faire sentir tout particulièrement. Elle doit chercher à propager une rivalité de zèle entre les chefs des compagnies, à donner occasion aux capacités et à l'amour-propre des officiers de se produire. Ordres spéciaux aux chefs de compagnies, par exemple : choix des points propices pour la position d'une garde, avec ses avant-postes ; fixation du nombre des factionnaires nécessaires pour observer une certaine étendue de terrain de jour et de nuit ; mesures à prendre en cas d'attaque des avant-postes depuis telle ou telle direction ; toutes ces répétitions ont pour but d'exercer le coup-d'œil et de le rendre prompt et sûr.

De cette manière le cours de répétition devient, pour les officiers du moins, une instruction progressive. Pendant les cours de répétition d'un bataillon d'élite, on devrait, autant que possible, organiser un exercice de marche d'un jour, avec simulacres de combats. Par contre il serait bon, vu la courte durée des cours de bataillons de réserve, de choisir une branche de service qui formerait, chaque année, un objet de répétition particulier, et de la traiter à fond. Ainsi on pourrait, une année, répéter l'école de compagnie ou de bataillon, dans l'autre le service de garde, et ainsi alternativement.

Cet exposé doit suffire pour ce qui concerne l'organisation des cours de répétition. Mais ce n'est pas principalement à la méthode d'instruction qu'on doit attribuer le peu de disposition pratique et d'indépendance que nos officiers ont montré jusqu'à ce jour. Il reste encore les obstacles suivants à faire disparaître :

1° *La rareté jusqu'à ce jour de plus grands rassemblements de troupes.*

L'utilité en étant généralement reconnue, il n'est pas nécessaire de s'arrêter longuement à l'examen de cette question, au point de vue de la disposition pratique des militaires de tous grades. Il serait à désirer que les cantons fournissant plusieurs bataillons d'élite et de réserve, concentrés dans un même cours de répétition, aient lieu à des années déterminées. Les exercices d'un bataillon seul ne peuvent pas offrir aux officiers et sous-officiers une image compréhensible des mouvements d'un bataillon dans la brigade ; il en est de même des évolutions et manœuvres de bataille d'un bataillon seul qui, à cet effet, est divisé en 2 colonnes. Cet exercice aussi souffre d'une certaine uniformité, attendu qu'il ne peut se limiter qu'à la faible étendue d'un combat local.

2° *La saison pendant lequel a lieu le cours de répétition.*

Même dans les cantons qui n'ont qu'un faible contingent, ou qui sont plus ou moins en arrière sur ce point, on choisit l'été pour faire les cours de répétition, c'est à dire le moment où les récoltes sont encore sur pied.

Il en résulte le désavantage assez notable que les exercices et répétitions devront être restreints sur la place d'armes. Qu'on se voit dans la nécessité de renoncer : aux manœuvres de bataillons hors de la place d'armes, à faire prendre des positions aux troupes, à placer des avant-postes et à exercer réellement le service de sûreté

en marche ; en limitant, par la force des circonstances, cette dernière branche du service à la répétition sur la place d'armes, au lieu de préciser et d'éclaircir les connaissances des officiers, des sous-officiers et soldats sur cette partie, on n'arrivera qu'à les induire en erreur. C'est pour ces motifs que les cours de répétition doivent, si possible, avoir lieu en automne, afin de pouvoir quitter les routes, s'enfoncer à travers champs sans tenir compte trop vite des indemnités de terrains.

Le printemps n'est propice que pour les écoles, comme il est expliqué autre part. Du reste, pour former la troupe, il serait incontestablement utile de faire de temps en temps des cours de répétition dans les cantonnements, et non pas en caserne, afin de former la troupe à ce genre de service.

3° *Le grand emploi de temps que l'inspection fédérale exige, comparativement à la durée du cours.*

Qu'il nous suffise d'exprimer le désir que l'inspecteur fédéral ne porte pas préjudice à l'instruction par sa présence, et que dans le cas où il arriverait un ou deux jours avant l'inspection, il se contente d'assister aux exercices, suivant le plan d'instruction adopté ; se réservant néanmoins de formuler ses observations sur les mouvements exécutés. Si l'inspection fédérale part de ce point de vue, qu'elle n'a devant elle que des *milices* formées toujours et uniquement pour la guerre, elle n'appliquera son attention qu'à ceux des objets qui sont importants pour le service militaire de campagne; si elle inspecte non seulement sur la place d'armes, mais fait manœuvrer la troupe dans divers endroits et sur divers terrains ; si aux répétitions du service d'avant-poste elle fournit aux commandants et aux chefs de compagnie, par des problèmes convenablement posés, l'occasion de reproduire leurs capacités militaires, elle aura contribué de la manière la plus efficace au développement des dispositions pratiques et d'indépendance chez nos officiers et sous-officiers.

H. Muller, de Zurich, *commandant.*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La commission fédérale d'artillerie a terminé ses travaux; elle a nommé des sous-commissions chargées de s'occuper de divers objets spéciaux, par exemple : réglementer la manœuvre des fusées de guerre et les manœuvres dites de force, établir les conditions de tir de chaque bouche à feu, etc. Elle a, en outre, décidé de recommander au Conseil fédéral l'application de la fusée Breithaupt à nos obus; l'introduction de la sassoire de l'armurier Correvon ; le remplacement des batteries de campagnes de 8 par des batteries fournies par la Confédération; la répartition en principe d'une batterie de gros calibre à chaque division de manœuvre; le complément du contingent de bouches à feu dû par la Confédération; enfin, par dessus tout, l'étude attentive des nouveaux canons rayés.

Le Département militaire fédéral est actuellement occupé à dresser le tableau des écoles et cours de répétition pour l'année 1859. Conformément aux vœux de l'Assem-

blée fédérale, il y aura aussi un rassemblement de troupes comme ceux des dernières années. Le prochain rassemblement sera tenu, assure-t-on, dans les environs d'Aarberg, contrée importante au point de vue de la défense de notre frontière occidentale.

Quelques personnes, entr'autres des cantons d'Argovie, de Bâle et de Zurich, témoignent leur mécontentement de la récente décision de l'autorité militaire fédérale réunissant de nouveau l'Ecole centrale en une seule division à Thoune. Le *Schweizer-Bote* d'Arau se répand en plaintes amères et cite, à l'appui de son opinion, un mémoire que la Société des officiers d'artillerie de Zurich aurait adressé au Conseil fédéral pour l'engager à revenir au mode de la séparation des deux écoles théorique et pratique. On ne cite pas les arguments développés dans ce mémoire; nous ne savons trop comment ils pourraient détruire les faits de l'expérience et établir que le système des deux dernières années est plus avantageux à l'instruction que le système antérieur. Nous avons entendu l'opinion d'officiers d'artillerie tout aussi compétents que ceux de Zurich et qui sont d'un avis diamétralement opposé. Si l'arme de l'artillerie a fait des progrès dans ces dernières années, ce n'est point à la séparation des deux écoles qu'on le doit; ces progrès se seraient accomplis à Thoune aussi bien qu'à Arau. — P. S. La *Schw. Milit. Zeit.* publie, dans son dernier numéro, un article en faveur de la séparation, auquel nous répondrons prochainement.

M. Girard, second sous-lieutenant dans l'état-major fédéral du génie, qui a eu la surveillance des travaux de fortification dans le Valais, est promu au grade de lieutenant.

Nous avons reçu un mémoire de M. le capitaine Viande, de Genève, sur une nouvelle méthode d'exercice pour l'infanterie, qui, à côté de vues contestables, en contient quelques autres dignes d'attention. Nous ne croyons cependant pas opportun de publier ce travail sous notre responsabilité, attendu que la question des règlements d'infanterie, si controversée pendant trois ans, est maintenant liquidée par l'adoption définitive des règlements de 1856. Nous ne sommes point de l'avis, on le sait, que les nouveaux règlements soient supérieurs à ceux de 1847, mais ils sont maintenant la loi légale; il faut les suivre, les étudier et non les discuter de nouveau et les réformer.

La *Gazette militaire* de Vienne reproduit avec complaisance dans deux de ses derniers numéros un article d'une revue allemande (le *Viertelsjahrschrift*) sur la *défense de la Forêt-Noire.* D'après l'auteur, cette défense se ferait avec 60,000 hommes et embrasserait trois lignes. La première ligne est au Rhin même; la seconde part de Waldshut et suit l'origine des vallées qui débouchent dans le Rhin, jusqu'à hauteur de Rastatt; la troisième, dans le haut pays, commence à Dœggingen, sur la Wuttach supérieure, s'étend vers Volterdingen par Willigen, se continue vers Freudenstadt et descend le long de la Murg vers Rastatt. La Suisse jouant un certain rôle dans ce plan de défense (qui rappelle involontairement celui de Mack, pris à Ulm en 1805), auquel la feuille autrichienne trouve une certaine actualité, nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Berne. — M. Grüner, administrateur de l'arsenal de Berne, a encore découvert un nouveau système de fusil rayé qu'il soumettra prochainement au Département militaire fédéral.

Valais. — Le gouvernement du Valais est de nouveau invité par le Conseil fédéral à faire connaître l'issue des procès intentés à quelques recruteurs pour services étrangers, renvoyés aux tribunaux valaisans par l'autorité fédérale.

Neuchâtel. — A la date du 20 décembre 1858, la direction militaire a adressé une circulaire aux préposés militaires des districts du Val-de-Travers et du Locle, leur donnant des instructions préparatoires à l'organisation du *troisième bataillon de landwehr,* lequel doit être formé en 1859 et composé d'hommes appartenant à ces deux districts, dans lesquels se trouvent actuellement 22 officiers de landwehr, disponibles, savoir : un commandant, deux aides-majors, un quartier-maître, un porte-drapeau, six capitaines, cinq lieutenants et six seconds sous-lieutenants. Il y aura donc lieu de compléter cet effectif par la nomination de : un major, un lieutenant et six premiers sous-lieutenants. S.

Vaud. — RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE DÉPARTEMENT MILITAIRE ET RÉPONSES DU CONSEIL D'ÉTAT [1].

(*suite.*)

COURS DE RÉPÉTITION. En 1857, les bataillons Fonjallaz, Puenzieux et Gloor ont passé le cours de répétition exigé par la loi fédérale : les deux premiers ont été casernés à Yverdon et pour le troisième, trois compagnies ont été logées à l'arsenal de Moudon et les trois autres cantonnées chez les bourgeois, avec une dislocation qui a placé une compagnie à Aigle, une seconde à Yvorne et une troisième à Ollon.

Votre commission croit que le mode suivi pour le bataillon Gloor entraîne à de graves inconvénients, sans aucun avantage. Le service intérieur n'est plus possible, la discipline souffre ainsi que l'instruction: aussi nous espérons que ce n'aura été qu'un essai qui n'aura pas d'autres suites.

Une autre observation nous a été suggérée par les cours de répétition, lorsqu'ils réunissent plus d'un bataillon. Le commandement en est donné à M. l'inspecteur général. Nous n'avons rien à dire contre l'aptitude de ce fonctionnaire, mais il nous semble que sa vraie place serait celle d'inspecteur et non celle de commandant du cours. En outre les écoles de répétition doivent aussi avoir pour but de former des officiers supérieurs, en sorte qu'il serait convenable d'appeler au commandement de ces écoles des officiers soit de l'état-major cantonal, soit des état-majors de bataillon, qui se formeraient ainsi à remplir des fonctions supérieures.

4° *Inviter le Conseil d'Etat* « à ne plus admettre pour les cours de répétition le » système de dislocation et de cantonnement suivi en 1857. »

Réponses. « Autant que cela est possible le Conseil d'Etat fait passer les cours de répétition par bataillon et même par deux bataillons. Si en 1857 on a fait passer le cours du bataillon Gloor par demi-bataillon, ainsi que l'autorise l'art. 64 de la loi d'organisation militaire fédérale, c'était d'abord l'insuffisance de la caserne de Moudon pour y réunir un bataillon entier et ensuite la distance qu'avait à parcourir le demi-bataillon du 2me arrondissement, dont la plupart des hommes auraient eu 5 à 6 jours de route à faire pour une réunion de 6 jours.

Du reste le Conseil d'Etat prend note de l'observation pour s'y conformer autant que la chose sera possible. » — L'observation est maintenue.

5° *Inviter le Conseil d'Etat* « à désigner pour le commandement des cours de répé- » tition des officiers ad-hoc, laissant à l'inspecteur général ses fonctions de haute sur- » veillance. »

Réponse. « Déjà en 1856, les cours de répétition furent commandés par M. le colonel Monachon, et si en 1857 M. l'Inspecteur-général des milices a eu le commandement de ces cours, c'était surtout en vue de la mise en vigueur des nouveaux règlements d'exercice pour l'infanterie fédérale.

Pour l'avenir le Conseil d'Etat fera ensorte, autant que les circonstances le permettront, de se conformer aux vues admises par la commission du Grand Conseil. » — L'observation est admise. (*A suivre.*)

[1] Voir le précédent numéro.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 3 — Lausanne, 1er Février 1859 — IVe Année

SOMMAIRE. — Eventualités de guerre (3e article). — Propos stratégiques. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* — Siége de Sébastopol. A propos du Journal du général Niel. — Etudes sur le harnachement. — Travaux des pontoniers au rassemblement de Luziensteig. — Adoption du fusil Prélat-Burnand. — Nouveau procédé de gravure topographique.

ÉVENTUALITÉS DE GUERRE [1].

III.

En examinant, dans nos deux derniers numéros, la situation politique de chacun des grands Etats et celle des mers, nous avons vu se manifester trois antagonismes principaux, d'où pouvaient facilement sortir des cas de guerre, à savoir :

De l'Autriche et de la Russie en Turquie;

De l'Autriche et de la France et Piémont en Italie;

De la France et de l'Angleterre en Egypte.

On pourrait déjà, par une simple opération algébrique et par l'application du précepte : les ennemis de nos ennemis sont nos amis, tirer de ces données des pronostics assez positifs sur les alliances probables :

L'Autriche a contre elle d'un côté la Russie, de l'autre la France et Piémont; donc ces trois puissances sont naturellement alliées. La France a contre elle d'un côté l'Autriche, de l'autre l'Angleterre, donc ces deux puissances sont naturellement aussi alliées.

En outre, la Turquie, liée comme partie principale à tout ce qui se passe entre l'Autriche et la Russie, pourchassée depuis la guerre d'Orient par la diplomatie russe, et cheminant au contraire d'accord avec l'Autriche sur toutes les questions pendantes, destinée, d'après toutes les apparences, à servir de victime dans les luttes qui pourraient éclater, minée par des tendances insurrectionnelles sympathiques à la Russie et contagieuses pour l'Autriche, la Turquie serait vraisemblablement rejetée dans l'alliance de l'Autriche et de l'Angleterre.

La Prusse et l'Allemagne hésiteraient, sans doute, mais finiraient

[1] Voir les deux précédents numéros.

probablement par se joindre à leur confédérée, si elle était menacée dans son existence même.

On aurait donc, en principe :

D'un côté, la France, la Russie, le Piémont ;

De l'autre, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Turquie, sans compter les satellites de part et d'autre.

Nous disons *en principe*, nous devrions plutôt dire *en perspective*, car les alliances ne se forment pas aussi facilement que des équations algébriques, et il est douteux qu'on arrivât d'entrée à celles que nous avons énoncées. Si l'alliance de la France, du Piémont et de la Russie nous paraît forcée, et déjà à moitié effectuée, en revanche l'autre serait plus difficile, vu l'éloignement au second plan de certains intérêts en jeu. Si, par exemple, la question du canal de Suez est laissée dans l'ombre avec des garanties pour l'Angleterre, il est douteux que cette puissance, vu ses embarras des Indes, prenne parti dans une lutte qui ne comprendrait d'abord que l'Italie. Tant que l'Autriche ne sera atteinte que dans sa prépondérance extérieure, tant que son territoire allemand ne sera pas menacé, tant que la Prusse n'aura pas des craintes fondées à l'endroit de ses possessions d'outre-Rhin, il est douteux aussi que l'Allemagne trouve l'énergie et l'unité nécessaires pour sortir à temps de sa neutralité. Elle attendrait sans doute quelque nouvelle affaire d'Ulm ou d'Austerlitz.

La Turquie, habituée par l'expérience à se défier des uns et des autres, capitulera avec tous jusqu'au dernier moment avant de prendre un parti, comme elle l'a fait naguère au Monténégro, aux Principautés et, en dernier lieu, en Servie, quitte à reprendre plus tard en détail ce qu'elle abandonne en bloc.

L'Autriche aurait donc toute chance d'être, au moins jusqu'à ce que les événements se soient développés, seule à la lutte contre trois adversaires, et ce fait de trois Etats, fortement liés par des intérêts communs sur des questions pendantes, contre un seul, appuyé seulement par des espérances et par des alliés divergents, produit toute la gravité et tout l'intérêt de la situation actuelle. Ce fait de trois contre un, dans presque toutes les hypothèses possibles, doit aussi engager les adversaires innés de l'Autriche à profiter d'un moment si favorable et à désirer la guerre.

Aussi nous comprenons sans peine les tendances belliqueuses manifestées actuellement en Piémont. Accablé en 1848 et 1849, cet Etat est aujourd'hui en voie d'obtenir une revanche. Il marche à ce but depuis 10 ans par sa diplomatie, par ses sacrifices, par l'énergie prévoyante de son gouvernement, qui a contribué pour une bonne part à créer la situation actuelle et l'isolement de l'Autriche. Il ne reste

plus qu'à opérer par les armes. Reculerait-il au moment décisif? Au point de vue de la politique italienne, la moisson est mûre; il faut récolter; et nous ne comprendrions pas qu'il y eût aujourd'hui un seul Piémontais qui hésitât à tenter les hasards des batailles, après avoir osé les tenter en 1848 et 1849. La récolte sera difficile, sans doute; elle sera chanceuse, comme toute guerre, mais enfin elle se présente, pour le Piémont, sous les circonstances les plus favorables qu'il lui ait jamais été donné d'espérer.

Toutefois la guerre ne peut pas, dans l'époque où nous vivons, surgir en Europe sans qu'il y ait des motifs légitimes vis-à-vis de l'opinion publique et des raisons plus graves que celles des antipathies, des chances favorables, des désirs de conquête ou de remaniement de territoires d'après d'autres principes que ceux sanctionnés par les traités existants. On ne peut pas, un jour, constituer des frontières d'après le principe des traditions et des intérêts dynastiques, comme en 1815, et le lendemain, d'après celui des nationalités. Il faut des causes de rupture aux puissances civilisées, et si l'état des relations, déjà rompues entre le Piémont et l'Autriche, peut, par une pente presque insensible et à l'aide de faibles accidents, arriver à l'état de guerre entre ces deux Etats, il n'en est pas de même de la France et de la Russie. D'ailleurs, nous l'avons dit, aucun grand intérêt ne force ces puissances à presser les temps et maintes considérations, au point de vue même des opérations militaires, les engagent à ajourner.

Mais avec toutes les intentions possibles d'ajournement ou même de paix, il arrive parfois aussi que les choses, dit Montesquieu, sont plus fortes que les hommes. Or les incidents qui pourraient amener un cas de guerre et fournir un prétexte plausible de rupture avec l'Autriche peuvent se présenter d'un moment à l'autre. Ce sont:

En Orient, le cas de nouvelles complications dans lesquelles l'Autriche interviendrait comme elle a voulu le faire récemment en Servie. De tels incidents peuvent facilement se produire soit dans les Principautés, foyer de troubles incessants où l'action des puissances étrangères et surtout celle de l'Autriche joue un grand rôle, soit au Monténégro, en Herzegovine, en Bosnie, frontières du territoire autrichien. Là, comme en Servie, l'Autriche est plus ou moins intéressée à avoir la paix et la tranquillité et par conséquent à prêter appui à l'autorité ottomane. Elle l'a déjà essayé dans de faibles proportions en Bosnie. Si elle ne l'a pas exécuté plus en grand, c'est que quelques officiers turcs eux-mêmes s'y sont opposés. Les autorités autrichiennes sur toute cette frontière ont eu, l'année dernière, et elles ont encore sans doute, des instructions pour aider à la répression de l'insurrection des rajas. C'est même, en grande partie, pour avoir refusé des offres à cet effet

que le pacha, commandant des troupes turques dans cette contrée, a vu s'élever contre lui des plaintes autrichiennes qui ont amené son remplacement. Il est vrai que ces instructions n'ont pas été communiquées officiellement aux puissances; mais elles étaient cependant connues dans les régions diplomatiques, et personne, à cette époque, n'a pensé à en faire un *casus belli,* comme pour l'ordre tout à fait semblable donné au général autrichien Coronini concernant l'intervention à Belgrade.

Les allures des puissances vis-à-vis de l'Autriche, dans la question de Belgrade, sont un indice des sentiments et des intentions qu'on nourrit à son égard, car les cabinets, en lui demandant la révocation de l'ordre donné à son général, ont montré plus de susceptibilité que l'Europe n'était accoutumée à en constater dans les affaires de ce genre. Il a fallu que la Russie occupât les Principautés pour que la guerre contre cette puissance fût déclarée. Quand, en 1849, la France est intervenue à Rome, la Russie en Hongrie, la Prusse dans le grand-duché de Bade, à la demande des gouvernements légitimes, aucune des puissances n'a fait de ces interventions un *casus belli.* Quand, récemment, l'Angleterre a pris Périm, bombardé Djeddah, il n'y a pas eu non plus de protestations, que nous sachions, de la part des autres grandes puissances. Il n'y en a pas eu davantage, en 1852, quand l'Autriche a menacé d'intervenir au Monténégro. Comment se fait-il donc que pour un ordre seulement, non encore exécuté, il y ait eu les menaces faites à l'Autriche? A notre avis, il y a dans cette exigence la révélation de la situation. L'Autriche a cédé à temps; le prétexte a été éludé.

Un autre *casus belli* ou prétexte pourrait-il être la question de libre navigation du Danube, posée avec insistance par la dernière Conférence de Paris?

Nous ne le croyons pas, attendu qu'ici l'Autriche n'est plus seule en jeu, et qu'en la poussant au pied du mur on lui créerait, d'entrée, des alliés sur lesquels, sans cela, elle ne peut pas compter. Ou l'Autriche ralliera à elle l'opinion des autres riverains et si cette opinion collective est attaquée elle résistera; ou bien elle sera isolée et elle composera. Ce dernier parti nous paraît le plus probable, car, ainsi que nous l'avons déjà dit, la Turquie ne voudrait pas prendre l'initiative d'une résistance aux vœux du congrès qui pourrait conduire à une guerre générale; les royaumes de Bavière et Wurtemberg n'y seraient pas plus disposés. Mais si le contraire arrivait, si ces Etats appuyaient sans réticence les vues de l'Autriche, il est probable que celle-ci se sentirait assez forte pour continuer à opposer des fins de non recevoir aux exigences françaises et russes. Celles-ci iraient-elles alors

jusqu'à la guerre?... Nous n'oserions l'affirmer, car, dans ce cas, l'Allemagne serait derrière l'alliance de l'Autriche, de la Bavière et du Wurtemberg. — Ce serait une affaire européenne et non plus italienne, dans laquelle l'Autriche et ses alliés seraient en défensive, et cela sur une question dans laquelle la thèse défendue par l'Autriche rencontre des sympathies générales chez les gens qui examinent les choses au point de vue du droit.

Pourquoi, en effet, imposer au Danube une police et des règlements européens, tandis que les autres fleuves en sont exempts? Aussi libéral qu'on soit, on ne peut que s'étonner d'une liberté qui consiste à émanciper les fleuves en asservissant les riverains; liberté qui, en outre, est appliquée aux uns sans l'être aux autres. Si l'on nous disait franchement : l'Europe doit craindre l'influence que prend l'Autriche sur le bas-Danube; cet Empire a déjà une puissante société, le *Lloyd*, subventionnée par le gouvernement, qui monopolise en quelque sort la navigation sur ce fleuve; elle s'est fait donner des concessions de quais et d'embarcadères dans toutes les stations importantes des Principautés, concessions où, par suite des droits de juridiction des consulats autrichiens, elle a, en fait, acquis une sorte d'exterritorialité et formé des fiefs indépendants; elle augmente chaque jour le nombre de ses nationaux dans ces provinces par des procédés singuliers de fabrication; ces nationaux passent sous sa juridiction, sont enlevés à l'impôt et aux obligations des indigènes; tout cela, à l'aide des territoires soustraits à la loi du pays, tend à constituer un Etat dans l'Etat, un empiétement illégal, dangereux pour l'indépendance de ces provinces et pour l'avenir de l'Europe; il est donc nécessaire de limiter le plus possible l'influence de l'Autriche dans ces parages et de la neutraliser en y faisant sentir davantage celle des autres grandes puissances maritimes. Si l'on parlait en ces termes, on pourrait examiner jusqu'à quel point les dangers annoncés peuvent commander une exception au droit de tout Etat d'être maître chez lui, sur ses fleuves et sur ses lacs, et se ranger peut-être, par mesure exceptionnelle de salut public, contre le principe de la souveraineté. Mais c'est ce qu'on n'a pas fait dans le cas donné. Les puissances ont prononcé contre l'Autriche au nom d'un prétendu principe absolu de liberté, qui est la négation de toute indépendance des nations, et avec lequel les ressortissants d'Etats secondaires ne sauraient sympathiser en aucune façon. Du reste ce qui pourrait servir à caractériser l'esprit de la décision de la Conférence de Paris à cet égard, c'est qu'elle a été prise par l'initiative de lord Cowley, c'est-à-dire du représentant d'une puissance qui domine, qui veut et qui doit dominer tous les passages des mers. La première application que la Grande-Bretagne pourrait

faire de ce beau principe de liberté, serait d'abandonner Gibraltar et de laisser percer l'isthme de Suez! Evidemment le cabinet britannique n'a pu être, dans cette séance du 16 août 1858, aussi en colère qu'il en avait l'air, et, quoiqu'il ait lui-même attaché le grelot, il est probable qu'il ne poursuivrait pas la chose jusqu'à la guerre si ses collègues de la majorité en avaient envie.

Par ces deux raisons : l'Allemagne venant forcément derrière les riverains; l'Angleterre devant probablement se séparer de la majorité, nous ne pouvons pas croire que la question de navigation du Danube, dans le cas où les riverains s'opposeraient aux décisions de la Conférence, puisse amener un *casus belli*, les chances n'étant pas assez favorables aux agresseurs. Il faudra attendre que ce cas ou ce prétexte sorte des accidents qui peuvent surgir dans les parages orientaux. Un cas semblable à celui de la Servie serait une des éventualités les plus fâcheuses pour l'Autriche, parce que l'Allemagne s'intéresserait d'abord assez peu à une cause dans laquelle il s'agirait de l'extension de l'Autriche à l'extrême opposé de l'Allemagne; parce que la Russie serait partie principale dans ce débat et qu'elle amènerait naturellement des diversions en Occident, où ses suggestions seraient les bienvenues, et ainsi l'Autriche aurait la certitude d'avoir trois adversaires décidés sur les bras sans être sûre d'aucun allié solide.

En Italie, il n'y a pas de cas de guerre posé, pas de débat semblable à celui du Danube ou de Belgrade, car on ne peut pas prendre pour tels les ruptures diplomatiques entre le Piémont et l'Autriche, entre Naples d'un côté et la France et l'Angleterre de l'autre. Le congrès de Paris, quoique s'étant occupé de l'Italie dans la fameuse séance du 8 avril 1856, n'a imposé d'obligations à aucun Etat. En fait, l'Italie, occupée depuis 1849 exceptionnellement, se trouve en quelque sorte en dehors du droit international. La question y est supérieure aux traités; l'Italie manifeste la tendance, bien naturelle à une antique race, d'être affranchie de tout joug étranger et de réunir, en un seul faisceau, ou au moins sous des institutions semblables, tous les membres isolés de la nation.

En outre, la France ne peut pas voir sans ombrage l'influence de l'Autriche s'étendre de plus en plus dans les Duchés, dans les Etats-Romains et à Naples.

Il s'agirait donc d'une rupture complète avec le passé, et cela ne peut guère être amené autrement qu'en 1848 : l'insurrection de la Lombardie ou des Duchés, appelant à son aide l'Italie, par conséquent aussi le Piémont, lequel entraînerait à son tour la France, déjà installée avec prévoyance à Rome et à Civita-Vecchia.

Que ferait dans ce cas la Russie? Il est probable qu'elle garderait

neutralité jusqu'au moment où quelque complication lui fournirait ne occasion légale et profitable d'entrer aussi en ligne. En attendant, a neutralité hostile de la Russie aurait le même effet que des hostités déclarées ; un ou deux corps d'observation russes à la frontière le Gallicie et des Karpathes empêcheraient la mobilisation d'une des les forces autrichiennes contre ses adversaires de l'Occident.

En Italie, la guerre peut donc dépendre d'une insurrection, et un tel incident n'est point improbable, si l'on songe que l'Autriche s'étend des portes de Rome à Venise, et que son gouvernement est généralement antipathique aux populations. Un succès insurrectionnel urait cependant moins de chances qu'en 1848. L'Autriche est, cette fois, sur ses gardes. Elle a renforcé son armée d'Italie jusqu'à concurrence de 140,000 hommes; elle peut compter sur un certain nombre de gouvernements italiens, sur l'appui d'une bonne partie du clergé; elle a considérablement augmenté les défenses des places de la Lombardie; Vérone est un puissant camp retranché; elle a, de plus qu'en 1848, une marine dans l'Adriatique; elle sera en mesure de tenir tête aux surprises et probablement d'étouffer les insurrections. Cependant en se rappelant les cinq journées de Milan, nul n'oserait répondre d'avance d'arrêter les premiers efforts des masses soulevées. Or il ne faudrait qu'un succès momentané, le temps seulement de constituer à Milan un gouvernement provisoire qui lançât un appel régulier au Piémont, pour donner à la guerre un motif plausible.

Toutefois les mesures militaires mêmes, prises pour assurer la paix, pourraient facilement aussi enfanter des cas de guerre. Les Autrichiens ne paraissent point vouloir se borner à une défense passive. Le choix de leurs positions, le long du Pô, indique des intentions plutôt offensives; ils auront donc des troupes d'observation à l'extrême frontière. Les Piémontais en ont aussi de leur *côté*; des conflits et des hostilités isolés peuvent s'ensuivre. D'autre part l'arrivée de nombreuses troupes autrichiennes en Lombardie et dans les Légations peut justifier de la part de la France l'augmentation de son corps d'occupation à Rome. De là, échange d'explications, menaces et ultimatum possibles.

En troisième lieu, le Piémont peut être en droit, pour sa *sécurité*, de laisser arriver des troupes françaises sur son territoire. Il serait même imprudent au gouvernement sarde de laisser faire un pas de plus vers la guerre sans cette mesure de précaution, car il ne doit pas oublier qu'il est en face d'une force de 140,000 hommes et que Turin est dépourvu de fortifications. Mais si des troupes françaises entrent en Piémont, l'Autriche, qui a dû révoquer un ordre pour faire passer des troupes en Turquie, dans des circonstances assez analogues,

pourra-t-elle accepter un tel affront et subir une telle menace? Nous ne le croyons pas.

Or ces alternatives-là peuvent aussi se présenter d'un jour à l'autre; et le jour où les souverains de France et du Piémont seront d'accord pour la guerre, elles se présenteront; il y a tout ce qu'il faut sur le tapis pour ouvrir la partie. Nous n'avons pas, on le comprend, la prétention d'être dans le secret des monarques ni de présumer ce qu'ils feront; mais nous persistons à croire que si la France a intérêt à ne pas laisser l'Autriche étendre son influence en Italie, il y a d'autres motifs qui l'engagent à ajourner une rupture, ne fût-ce que celui de la construction du chemin de fer du Var.

Enfin, quant au *canal de Suez*, la question paraît être pour le moment en suspens; en tout cas, elle est la moins avancée des trois. Cependant il ne faut pas oublier que les conflits maritimes, affranchis de frontières, se déroulent bien plus vite que les autres. Depuis la réussite de la souscription on n'entend plus parler de M. de Lesseps; mais il serait chanceux d'interpréter ce silence. Soit qu'il y ait des intentions de guerre, générale ou locale, soit qu'il n'y en ait pas, la France n'aurait aucun profit, aujourd'hui qu'il est un peu tard pour profiter de l'insurrection indoue, à brusquer le dénouement du canal de Suez, car par là elle formerait elle-même l'alliance de l'Angleterre et de l'Autriche, tandis que, en prenant patience, elle a la perspective de voir ces deux puissances tirer chacune du côté de son égoïsme particulier, quitte peut-être plus tard à s'en repentir et à devoir lutter isolément, dans des circonstances désavantageuses pour elles.

En résumé, la situation de l'Europe est près de la guerre, mais celle-ci peut cependant s'éviter encore ou s'ajourner. La réunion d'un Congrès européen, dans ce moment-ci, ne ferait que précipiter la crise. L'entente ne pouvant pas s'y opérer, la guerre devrait en sortir.

Nous n'avons pas voulu parler de l'Amérique, quoiqu'il y ait là des germes de complications avec l'Espagne, parce que, dans l'état actuel des relations internationales, ces complications ne pourraient pas changer grand'chose à la situation respective des grandes puissances. S'il se passait à Cuba et dans l'Amérique centrale des événements qui exigeassent une intervention européenne, intervention que certains Etats peut-être se hâteraient de mettre en avant comme diversion, il est probable qu'aucun d'eux ne voudrait s'y engager seul. Ce serait une affaire collective, d'où chacun des alliés chercherait à se retirer le plus tôt possible pour y laisser les autres et pour revenir à l'Europe.

Dans un prochain numéro, nous jetterons un coup-d'œil sur les éventualités militaires qui pourraient spécialement intéresser la Suisse.

PROPOS STRATÉGIQUES

On entend dire souvent que la stratégie est la science des généraux. Nous disons, au contraire, que dans un pays de milices démocratique la stratégie doit être une science aussi vulgaire que le droit public, car elle entre pour une large part dans les débats de la politique locale, cantonale et fédérale. Assurément nous n'exigeons pas que tous nos soldats-citoyens soient capables de combiner un plan de campagne dans tous ses détails, ni qu'ils s'entendent aux applications, mais il faut qu'ils en connaissent assez pour tempérer l'exercice absolu de leurs droits civiques quant aux jugements qu'ils portent sur tel ou tel acte, telle ou telle question liée à la défense du pays, et qu'ils ne se laissent pas circonvenir dans leurs appréciations par des apparences trompeuses. Il n'y a pas besoin, pour cela, de longues études ; la lecture de trois ou quatre campagnes de Napoléon, comparées à autant du Grand-Frédéric, et lues surtout dans Jomini, suffirait, à rigueur, pour avoir une idée de ce qu'est une base, une zone, un front, une ligne d'opérations, une ligne de communication, un point décisif, une position centrale, etc., ainsi que des propriétés spéciales attachées à chacun de ces éléments des opérations.

Nous ne voulons pas ici remonter à ces définitions, et cependant à chaque instant dans les discussions militaires qui ont lieu en Suisse, on voit qu'il serait nécessaire de rappeler des voix souvent fort tranchantes à l'*a b c* des premières notions de la stratégie. Si nos officiers, et surtout nos sous-officiers, étaient mieux instruits dans cette branche de l'art de la guerre, il se répandrait dans le public moins de préjugés et d'énormités, qui peuvent avoir un poids fatal à l'heure du danger, en ce qu'ils nuisent à la confiance nécessaire aux chefs. Sans notions de stratégie, on peut facilement prendre une concentration pour une retraite, et une manœuvre sagement combinée pour une lâcheté. Avec la même facilité on peut prendre une téméraire folie ou une fanfaronnade pour de l'audace ; dans les deux cas on se fourvoie. On nous dira que l'armée doit obéir sans raisonner. Cela se voit, en effet, dans les armées permanentes, et là, cependant encore, souvent la troupe raisonne et juge.

En Suisse l'armée juge ses chefs et les opérations à tort et à travers ; elle les juge avant, pendant et après le service, sans miséricorde, et, quoique ces jugements soient souvent injustes, il est bon que notre armée ait ce défaut — ou cette qualité, comme on voudra — car chez nous le ressort essentiel n'est pas la gloire militaire, mais le patriotisme, et pour que ce patriotisme se soutienne parmi les troupes, il faut que celles-ci s'intéressent aux choses du pays. Comment s'y intéresser sans juger, sans critiquer, quelquefois même avec passion ? Or pour que cette qualité, selon nous, de nos troupes, ne devienne pas un défaut, il faut que les jugements des masses soient le plus éclairés possible, et voilà pourquoi nous désirerions que la stratégie fût une science plus populaire qu'elle ne l'est. Un officier qui élaborerait un petit résumé, une sorte de catéchisme stratégique à l'usage des officiers et des sous-officiers, rendrait un service non seulement à l'armée, mais au pays

Ce serait, il est vrai, une œuvre difficile, surtout pour la réduire sous un petit volume, mais qui n'aurait que plus de mérite.

* * *

La plus grave et la plus commune des erreurs qu'on commet en Suisse sur la défense quelconque d'une frontière est de confondre l'intégrité du territoire politique avec une sorte d'intégrité militaire du sol. Il doit y avoir cependant entre les deux une grande différence. Sur plus d'une de ses frontières, la Suisse ne saurait risquer une opération heureuse qu'en abandonnant une partie de son territoire, tandis que sur d'autres points elle serait, au contraire, obligée de passer au-delà de la frontière politique. Souvent ce serait à choisir entre les deux hypothèses, et le précepte qui doit diriger ce choix est celui-ci : « Ne pouvant tout » couvrir à la fois, sans s'exposer à tout perdre, il faut savoir sacrifier l'accessoire » pour garder le principal. » Or le principe de l'intégrité de notre territoire, principe très beau en politique, base sacrée de l'alliance confédérale, doit, dès qu'il s'agit d'opérations militaires, se subordonner au précepte que nous venons d'émettre. Qu'on en tienne compte, autant que possible, dans le conseil avant d'arrêter un projet d'opérations, soit ! mais qu'on ne base pas un plan de campagne sur cette donnée, car, en vérité, ce serait, dans la plupart des cas, courir en aveugle au devant d'un désastre.

Ainsi, quand on parle de rectifications de nos frontières ou de cessions territoriales, comme on le fait à l'occasion de la vallée des Dappes, on peut, sans doute, invoquer le principe *politique* de l'intégrité du territoire, mais il faut se garder de poser en axiome que tout point de nos frontières doit être défendu. C'est tout simplement impossible. Cette prétention indique les meilleurs sentiments patriotiques, mais non le meilleur mode de défense. Pour se convaincre de la chose il n'y a qu'à faire suivre l'axiome d'un plan détaillé des mouvements à opérer, alors on voit se démontrer par l'absurde l'erreur de l'axiome lui-même.

* * *

M. le major Ami Girard vient de publier une brochure où il parle de l'importance militaire de la vallée des Dappes.

Nous ne voulons pas nous arrêter longuement sur cet écrit; à notre avis, la discussion de la question est close. Dans l'état actuel des relations générales de la France en Europe, la solution du conflit des Dappes n'est plus possible comme acte isolé de la Suisse et de la France seules, sans attirer à notre neutralité des embarras plus grands encore que ceux du *statu quo* litigieux. Le futur congrès européen englobera sans doute la question des Dappes dans des affaires bien autrement importantes.

Mais nous tenons à relever, dans cette brochure, quelques arguments militaires qui nous paraissent faux. Nous le faisons sous la même impression qui nous a engagé à combattre les opinions attribuées à M. le colonel Ziegler et celles émises dans une brochure d'un citoyen genevois. Ce n'est pas pour nous donner le plaisir de régenter à droite et à gauche, mais parce que nous croyons qu'il y a du danger

à laisser accréditer, en temps de paix, des idées sur la défense de la Suisse qui peuvent avoir une fâcheuse influence en temps de guerre.

Cet officier propose, par exemple, un plan de défense de la vallée des Dappes (page 45) dans lequel trois à quatre divisions de l'armée fédérale occupent le district de Nyon. Pour couvrir le reste de la frontière suisse, soit de Neuchâtel à Bâle, il resterait donc 5 à 6 divisions. Or Berne est à 3 marches de la frontière française; Nyon est à 4 marches de Berne. L'ennemi pourrait donc paraître en force devant Berne avant que les troupes disloquées dans le district de Nyon eussent le temps d'arriver. Trois ou quatre de nos divisions pourraient être écrasées sous les murs de la capitale, c'est-à-dire à un point décisif, tandis que 4 divisions seraient restées presque inactives sur le Léman. On aurait sauvé Nyon et les Dappes, mais perdu Berne !

Si M. Girard met 3 à 4 divisions dans le district de Nyon, il est probable qu'il mettrait bien une des autres à Bâle, une autre dans le Porrentruy, une autre à la Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers, une autre à Genève, une autre nous ne savons où, en réserve peut-être. Avec un dispositif semblable, il n'est pas difficile de prévoir ce qui arriverait. L'ennemi laisserait tranquillement notre gauche dans son cul-de-sac, en l'amusant par des pétarades, se porterait sur notre centre avec ses forces principales, où il n'aurait à faire qu'à deux, au plus trois divisions, et serait en 3 à 4 jours au cœur de la Suisse. Il aurait ensuite facilement raison de nos 4 divisions acculées à un lac, puis des autres isolées au Nord. Le principe politique de l'intégrité du sol helvétique serait sauf, mais la Suisse serait perdue ! Voilà où l'on arrive avec des axiomes faux, logiquement développés.

M. Girard a fait, pour terminer sa brochure, un petit roman qui montre beaucoup d'imagination et qui est vraiment dramatique. Il donne la description de deux combats, finissant, comme au théâtre, par la déroute complète des ennemis, et suit pour cela le modèle donné par M. de Massenbach dans sa critique des opérations en Champagne, c'est-à-dire qu'il fait manœuvrer les deux adversaires à volonté. C'est un système très commode, car, en dirigeant les deux jeux, il n'est pas difficile de gagner ; mais si, d'entrée, il y avait une différence, même minime, entre les mouvements du roman et ceux de la réalité, tout ce qui s'ensuit tomberait à faux. C'est ce qu'a fait M. Girard.

Laissant de côté le premier combat, où une armée française est repoussée par des carabiniers (page 43), nous passons au second (page 46). C'est un cas difficile, la vallée des Dappes est prise par l'ennemi.

Aux pages 40 et 41, l'auteur nous dit que la France n'attaquerait pas la Suisse sans y mettre au moins 75,000 hommes.

A la page 44, l'auteur suppose qu'une brigade française a occupé la vallée ; il faut à tout prix l'en chasser !

A la page 45 se déroule le plan à cet effet : « Cinq divisions de l'armée fédé-
» rale, dit M. Girard, devraient, le plus rapidement possible, être concentrées,
» une à Genève, une à Nyon, une à Romainmotiers, une à Ballaigues et Va

» enfin la cinquième à Orbe. En outre, d'autres troupes, appartenant à la classe » de la landwehr, se concentreraient à Genève, à Morges et à Yverdon. » Puis l'auteur fait manœuvrer ses divisions par la vallée de Joux, par le Noirmont, par la Dole, et ajoute ensuite : « On nous permettra d'admettre, qu'à ces attaques com- » binées la brigade française ne résisterait pas, malgré qu'elle eût reçu quelques » renforts. On se fortifierait, comme il a été dit précédemment, et l'on attendrait » l'armée ennemie dans une position défensive. Il va sans dire que des dispositions » seraient prises sur les autres frontières. »

Nous aussi nous admettons que *cinq divisions* fédérales viendraient bien à bout d'*une brigade* française ; mais que se passerait-il pendant ce temps sur les autres frontières, où M. Girard reconnaît qu'il faudrait prendre aussi des dispositions ?

Pour ces dispositions-là, il nous resterait quatre divisions fédérales, soit environ 40,000 hommes. L'armée française opposée serait forte de 75,000 hommes moins *une* brigade, soit 70,000 hommes (nombres ronds). Admettons même que le général français en détache encore 5,000 hommes sur les Dappes et Genève, il lui resterait 65,000 hommes ; et si, avec cette force imposante, il lui prenait fantaisie de marcher sur Berne, nous n'aurions que 40,000 hommes à lui opposer, pendant que quatre à cinq de nos divisions pourchasseraient *une* brigade à l'extrémité du Jura ! En vérité, serait-ce de la guerre sérieuse ?

Après cela nous sommes loin de contester tout mérite à la brochure de M. Girard. Elle se recommande par un langage ouvert, par un esprit remarquable d'investigation, par des sentiments très patriotiques et par un style agréable et animé.

Quant à ses conclusions, l'occupation militaire de la vallée, nous les trouvons parfaitement en harmonie avec le point de vue de l'auteur ; mais on ne peut les admettre qu'en se préparant à une guerre contre la France, et nous ne croyons pas que, dans les circonstances actuelles surtout, cette guerre fût populaire en Suisse pour un motif aussi minime.

* * *

Il nous semble entendre d'ici nos amis de Genève nous dire : « Avec vos principes sur la défense de la Suisse, que faites-vous donc de nous, extrémité gauche, en cas de guerre à l'Occident ? » — La réponse est pénible à donner à d'aussi bons camarades ; mais la voici en toute franchise : « On doit vous défendre en envahissant la France jusqu'au delà du Jura ; ou vous abandonner à votre excentrique sort, retirer de votre ville le matériel de campagne et l'élite, n'y laisser que la landwehr qu'on abriterait derrière quelques ouvrages de campagne rapidement élevés, sur la rive gauche surtout, garnir ces défenses des vieux canons et autres engins qu'il ne vaut pas la peine de mobiliser, renforcer ces défenseurs d'un Léonidas et de 300 Spartiates de la Suisse allemande, pour le maintien du principe de la solidarité, élever des barricades, surexciter un peu la population ; alors il est probable que la rive gauche pourrait ainsi tenir quelques jours et être délivrée par quelque opération décisive sur un autre point, ou qu'en tout cas elle succomberait avec honneur militaire, mais sans affaiblir l'armée suisse et sans autres

pertes que celles prévues d'avance. Y lancer une division entière serait trop nous affaiblir, car elle pourrait facilement se trouver isolée. Même au cas où cette division pût se retirer par la Savoie, le Valais, la Gemmi, etc., elle serait pour assez longtemps inutile — et cela à un moment critique sans doute.

* * *

Dans un des derniers numéros de la *Schw. Milit. Zeitung* figure un article intéressant sur la réorganisation de l'artillerie de position en Suisse. L'auteur porte à 182 le chiffre de nos bouches à feu de gros calibre (ce qui est inférieur au chiffre réel) et demande une augmentation de ce matériel. Nous partageons en plein cet avis, quoique le nombre de nos bouches à feu de position ait récemment été déclaré suffisant par la commission fédérale d'artillerie, vu les réserves des arsenaux cantonaux. Mais nous différons sensiblement avec l'auteur sur l'usage qu'on doit en faire. Suivant lui une défense de la frontière nord de la Suisse, dans l'hypothèse, par exemple, d'événements semblables à ceux présumés en 1856-1857, demanderait environ 100 bouches à feu à Bâle, sans compter un nombre qu'il ne détermine pas, mais qui serait sans doute aussi d'une centaine, à Augst, Rheinfelden, Kyburg, Coblenz, Kaiserstuhl, Eglisau, Schaffouse, couvent de Paradies et Schwatterloch. Cela ferait sur un espace de 25 lieues, 10 points fortifiés, tous au bord du Rhin.

Si l'on nous parlait de plans purement offensifs, nous comprendrions ce riche cordon d'ouvrages à notre extrême frontière pour faciliter une invasion en Allemagne et garder, après cela, nos lignes de retraite. Mais en se plaçant essentiellement, d'après l'auteur, au point de vue de la défensive, ce dispositif est vicieux.

Nous ne pouvons pas espérer de garder tout le cours du Rhin ; notre surveillance pourrait facilement être mise en défaut sur un des points, ou bien l'un d'eux pourrait être enlevé de vive force, car sur une partie du fleuve, la rive droite domine la rive gauche. Si donc l'ennemi parvenait à pénétrer en forces, par vigueur ou par surprise, sur un seul des points de ce cordon, tous les autres deviendraient sans valeur. Et en supposant que les troupes ainsi disloquées pussent faire leur retraite encore assez à temps pour se concentrer, néanmoins il est plus que probable que le matériel serait perdu.

Si l'on veut s'occuper de positions à fortifier, dans lesquelles il faut accumuler des réserves de bouches à feu pour en garnir des ouvrages de campagne, qu'on commence par les points stratégiques décisifs, qui sont Lucerne, Berne, Zurich, Brugg. Voilà ceux qu'il faut, en premier lieu, mettre à l'abri, parce qu'une fois pris par l'ennemi la déroute serait dans notre armée, tandis que nous pouvons perdre plusieurs villages au bord du Rhin sans que cet échec ait une influence majeure. Après avoir préparé la défense de ces points centraux, qu'on les couvre et qu'on songe, pour cela, à ceux des extrémités ; qu'on domine les principaux passages qui, de l'Allemagne, conduisent le plus directement vers nos villes intérieures désignées ci-dessus, en établissant sur le Rhin trois à quatre groupes d'ouvrages, qu'on fasse de bonnes routes derrière ces ouvrages et entr'eux pour pou-

voir acheminer promptement les réserves aux points menacés et retirer les forces des endroits négligés. Le rôle des fortifications à la frontière, dans une défensive, n'est pas de battre l'ennemi à plate couture partout où il montre le nez à portée de canon du territoire à défendre; celui d'un fleuve n'est pas non plus d'empêcher absolument tout passage de troupes ennemies d'une rive à l'autre. La prétention serait exhorbitante. Le fleuve, comme les postes qui se trouvent sur ses rives, a bien rempli sa mission quand il a réussi à retarder un passage assez longtemps pour que les troupes en arrière aient pu arriver et se mettre en mesure de livrer bataille à l'ennemi dès qu'il débouche du passage, c'est-à-dire dans une position qui lui est très défavorable. C'est la seule manière logique de défendre une ligne continue d'une certaine longueur. Eparpiller des troupes tout le long, c'est s'exposer à n'être fort nulle part et à être coupé sur un point, sans avoir pu même user de ses forces. Y éparpiller du matériel de position, surtout quand on reconnaît qu'on n'en a pas en quantité suffisante, et quand les capitales intérieures en sont dépourvues, serait plus dangereux encore. Ce sont là des principes reconnus de tout le monde; mais, dès qu'on descend dans les applications, trop souvent on en dévie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La *Schw. Milit. Zeitung* donne les motifs du transfert de l'école d'instructeurs de Thoune à Bâle, motifs qui paraissent d'autant plus légitimes que Bâle est maintenant, grâce aux chemins de fer, un point plus *central* que Thoune :

Par suite de l'introduction du nouveau fusil de chasseur et du fusil Prélat-Burnand, le tir devient pour nos troupes un exercice de plus en plus important. Il est nécessaire d'avoir une méthode plus soignée que jusqu'ici pour l'instruction du soldat dans cette partie du service, car on a reconnu l'année dernière que les fusils de chasseurs mis entre les mains de soldats peu instruits, donnaient des résultats très peu satisfaisants. En conséquence l'école d'instructeurs de cette année portera essentiellement sur le tir au fusil rayé, et Bâle étant mieux pourvu que Thoune des établissements nécessaires, l'école y a été transférée. Nous apprenons aussi par le même journal que M. le major Wydler a été chargé d'élaborer un *Manuel* pour l'exercice du tir, qui sera expérimenté à l'école d'instructeurs, avant d'être publié.

Le 18 janvier, dit la *Suisse*, ont eu lieu sur le Wylerfeld à Berne, des essais du fusil de guerre transformé d'après le système Prélat-Burnand. Un grand nombre de députés à l'Assemblée fédérale étaient présents, notamment la commission du Conseil national.

Plusieurs députés ont expérimenté l'arme par eux-même. MM. Vicari, von Matt, Auf der Mauer et Arnold ont fait de fort beaux coups. A huit cents pas, c'est-à-dire à la distance normale du canon de 12 livres, M. von Matt a logé sa balle dans le carton. En somme, l'essai a parfaitement réussi.

Divers journaux publient une lettre de M. le colonel Ziegler, défavorable à la récente votation sur le fusil Prélat-Burnand. L'honorable colonel aurait voulu qu'on n'admît cette transformation que pour les compagnies de chasseurs, qu'on gardât les

fusils de chasseurs, déjà commandés, comme réserve d'armement pour les carabiniers, et qu'on laissât jusqu'à nouvel ordre les fusils lisses aux quatre compagnies de fusiliers du bataillon. M. Ziegler avait déjà, il y a un an, adressé un mémoire à cet effet au Département militaire fédéral, mais il paraît que l'autorité supérieure n'a pas cru devoir se laisser arrêter par les raisons avancées.

Sans doute on aurait tort de s'exagérer l'avantage tactique des armes de précision à la guerre, et nous admettons volontiers que cette influence sera moins grande qu'on le croit vulgairement. Mais on a surtout fait ressortir que c'est pour maintenir le sentiment moral de la troupe qu'on a jugé nécessaire de ne pas lui laisser entre les mains un fusil réputé inférieur aux armes nouvelles, adoptées dans toutes les armées étrangères; partant de ce point de vue, il ne faut pas s'effrayer des difficultés inhérentes à toute transformation de matériel.

Le 11 janvier a eu lieu à Lausanne une réunion de membres de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale, où plusieurs propositions importantes ont été adoptées, à savoir : 1° limiter le service de la cavalerie à huit ans et supprimer la réserve. 2° Fixer la durée des cours de remonte à trois semaines. 3° N'admettre à leur entrée au service que des chevaux qui aient au moins cinq ans faits.

Si ces demandes, qui sont depuis longtemps réclamées par les hommes les plus entendus, étaient admises, notre cavalerie offrirait sous peu de grands progrès. Ces propositions ayant obtenu l'adhésion des corps d'officiers de cavalerie des cantons de Genève, Neuchâtel et Fribourg, elles ont été transmises à M. le colonel inspecteur de l'arme, au nom de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale.

D'autres demandes à faire à l'autorité cantonale vaudoise ont aussi été adoptées dans la réunion du 11, et, entr'autres, celle de convertir l'allocation actuelle de 2 fr. 50 c. par jour de service à chaque dragon, en la livraison par l'Etat à chaque homme, à son entrée au service, de l'équipement complet du cheval et du surplus en argent comptant, jusqu'à concurrence de la somme qu'en moyenne coûte à l'Etat chaque dragon pendant un service de huit ans, c'est-à-dire environ trois cents francs.

Le Conseil fédéral a appelé M. le colonel *Fischer*, de Reinach, au commandement de l'école centrale de Thoune, et M. le colonel *Egloff* à celui du grand rassemblement de troupes qui se tiendra cette année.

Le Conseil fédéral a renvoyé à des experts le plan qu'il a reçu de la commune de Thoune pour la construction des nouvelles casernes devant être établies en cette ville.

Berne. (*Corresp. part.*) L'Assemblée fédérale s'occupe beaucoup du militaire dans cette session. Le fusil Prélat-Burnand a été adopté d'enthousiasme, et si la transformation, comme je le crois, répond à l'attente générale, notre armée va être dotée du premier fusil du monde, n'ayant ni le recul, ni la lourde charge des fusils français, et ayant autant de justesse et de portée. Les discours de MM. les colonels Kurz et De largeaz ont fait une vive impression sur le Conseil national; aussi la votation a été prise à l'unanimité moins une voix. Le Conseil des Etats a adopté aussi à l'unanimité moins la voix de M. Arnold, capitaine de carabiniers.

Le projet sur l'état-major a été moins heureux. Les colonels de la deuxième catégorie projetée ont fait la guerre aux améliorations projetées et étudiées avec sérieux

par la grande commission militaire fédérale. Aussi, plus d'un député, et parmi eux des officiers de premier mérite, ont préféré le *statu quo* à une mauvaise loi qui aurait ajourné aux calendes grecques toute amélioration notable. Le Conseil fédéral ne saura trop que faire de la décision du Conseil national, il en sera plus embarrassé qu'éclairé, et se bornera sans doute à améliorer l'instruction, autant qu'il le pourra, dans les limites où il est restreint.

Le plus curieux de nos débats militaires est la motion Vicari, qui, contre toute attente, a passé au Conseil des Etats de la manière la plus anti-parlementaire, malgré l'opposition de M. le conseiller fédéral Fornerod et de M. Amaker, député du Valais. Ce petit coup d'Etat contre des pans d'habits sera modéré probablement par le Conseil national, qui vient de renvoyer la décision du Conseil des Etats à une commission dont M. le colonel Delarageaz est rapporteur.

Si l'on veut changer de nouveau l'équipement de l'armée, il faut le faire avec méthode et en temps opportun, mais non déshabiller les gens sans remplacer ce qu'on ôte. Il y a une tendance à transformer notre armée en landsturm; plus de grande tenue, plus d'honneurs à rendre, plus d'épaulettes, plus de grands sabres! tel est le cri de quelques-uns. On dira bientôt : plus de drapeau, plus de cocardes! des blouses, des cartouches dans les poches. Hélas! hélas! où allons-nous avec de tels principes, si ce n'est à la désorganisation et à la ruine de l'esprit militaire? Une grande tenue est nécessaire comme ressort moral pour relever certains services; ce n'est pas un simple hochet sans utilité, c'est un emblème de dignité et de sérieux. Mettre des soldats *en capote* pour aller à l'église, à une garde d'honneur, comme quand on est de cuisine, ça révolte le sens commun. L'habit est, en outre, le seul vêtement uniforme de notre armée; tous les militaires de tous grades et de toutes armes le portent, et c'est justement ce qu'on veut enlever! Les officiers n'ont pas de petite veste; il y a des cantons, Berne, par exemple, où l'infanterie n'en a pas non plus; d'autres, Vaud, où la réserve n'a pas toute des capotes. Quel sera l'uniforme, si l'on ôte l'habit? Où allons-nous, je le répète, avec une telle anarchie?

PS. Le Conseil des Etats vient de raccommoder la décision du Conseil national sur l'état-major en renvoyant le projet au Conseil fédéral pour nouvelles études. C'est mieux que le rejet brutal. Espérons que le Conseil national rendra la politesse et raccommodera à son tour la votation du Conseil des Etats arrachant la queue à l'hirondelle. C'est vendredi ou samedi que la discussion aura lieu. On dit qu'elle sera chaude[1].

Grisons. — L'un des vétérans de l'armée fédérale, le colonel Georges Hermann, de Davos, qui avait fait la campagne de Russie, vient de mourir à l'âge de 71 ans.

Neuchâtel. — Sauf les modifications que pourra provoquer la nomination du Conseil d'Etat et de ses agents, dont les fonctions sont incompatibles avec le mandat de représentant du peuple, l'élément militaire est représenté dans le nouveau Grand Conseil neuchâtelois par *deux officiers fédéraux*, savoir un colonel et un major, et par *sept officiers cantonaux*, dont un commandant de bataillon, un capitaine d'artillerie, deux capitaines d'infanterie, un lieutenant de carabiniers et deux lieutenants d'infanterie.
S.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a ordonné l'impression de 1500 exemplaires des nouveaux règlements d'exercice sur l'infanterie.

(Le manque de place nous oblige à ajourner au prochain numéro des communications de Neuchâtel, de Genève et de Berne.)

---

[1] En effet, la votation définitive a donné raison à ces prévisions. La question générale de l'équipement a été renvoyée pour rapport au Conseil fédéral. (*Réd.*)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

SUPPLÉMENT AU N° 3 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

1er FÉVRIER 185[illegible].

SIÉGE DE SÉBASTOPOL.

A PROPOS DU JOURNAL DU GÉNÉRAL NIEL.

Le *Journal de l'armée belge* a été, pendant la guerre d'Orient, une des rares publications en langue française qui aient suivi et apprécié les événements militaires de cette époque avec justesse et impartialité. La relation que ce journal a donnée (nos 34 à 49) a été la première, entre autres, à mettre en lumière les fautes et les mérites des opérations des deux parties. A ce titre, les jugements du *Journal de l'armée belge* sur tout ce qui se rapporte à cette mémorable campagne ont un poids particulier. C'est ce qui nous engage à reproduire ci-dessous quelques intéressantes réflexions, inspirées au recueil belge par divers passages du récent livre de M. le général Niel.

Après la description des défenses de Sébastopol, au commencement du siége, le journal belge ajoute :

« A en juger par ce que nous venons de lire, on est tenté de croire, comme nous l'écrivions en octobre 1854, « que les alliés, en arrivant devant Sébastopol, n'ignorant pas le mauvais état de ses fortifications, et sachant parfaitement bien que » l'armée russe avait abandonné la place pour se retirer vers Baktchi-Saraï, avaient » tout intérêt à tenter un coup hardi, puisque de jour en jour la situation devait » nécessairement s'améliorer pour les Russes et s'empirer pour eux, » — et sur ce point le général Niel paraît être d'accord avec nous, puisqu'il dit (page 54) : « Si » une résolution prompte est toujours difficile dans des circonstances si graves, » elle devient impossible dans un conseil de plusieurs chefs. On pensa prendre le » parti de la prudence en disposant tout pour une attaque *régulière*. Ce moyen, » qui n'était pas le plus prompt, pouvait même n'être pas le plus sûr, mais s'il a » grandi hors de toute attente les proportions de la lutte engagée sous les murs de » Sébastopol, on ne saurait le regretter aujourd'hui qu'elle a jeté tant d'éclat sur » nos armes. »

» Le général Niel, on le voit, se console facilement de ce que les alliés n'ont pas enlevé Sébastopol le jour de leur arrivée sur le cap Chersonèse ; il met la gloire que les armées françaises ont acquise pendant cette sanglante campagne au-dessus des centaines de mille hommes qu'on y a sacrifiés, et des milliards que la France a dépensés pour aboutir à un demi-succès.

» Le maréchal Canrobert, dans une lettre adressée au ministre de la guerre, proteste contre l'idée que nous venons d'émettre. Malgré tout le respect que nous inspire le noble caractère du maréchal, nous ne pouvons pas nous abstenir de dire que, pour sa propre réputation, il aurait mieux fait d'abandonner l'appréciation de cette question à l'histoire, car sa lettre n'est pas écrite avec assez de conviction pour convaincre.

» Voici cette lettre [1] :

« Paris, 27 novembre.

» Monsieur le ministre,

» La publication du Journal du siége de Sébastopol de M. le général Niel a déjà donné lieu, dans les journaux et ailleurs, à bien des commentaires.

» Plusieurs écrivains de la presse, dont les connaissances en art militaire et en fortifications peuvent ne pas être très étendues, ont emprunté au livre du général certains passages qui, cités *isolément*, ont un sens qu'ils ne peuvent avoir dans l'ensemble du livre même, ni par conséquent dans la pensée de l'auteur; ainsi ils écrivent :

» Il résulte de l'ouvrage de M. Niel, que Sébastopol était à peine défendue lorsque
» les alliés ont paru devant; et dans l'opinion de ce général, un coup de main aurait
» pu s'effectuer. »

» Tandis qu'il résulte de la vérité des faits, présentés du reste avec la loyauté qui le caractérise, par M. le général Niel, que les défenses premières de Sébastopol (détaillées pages 22, 23, 24, 28, 30, 31 et 33) étaient *de la nature de celles que l'on n'enlève pas à la baïonnette.*

» Je suis persuadé en cela que le général Niel, s'il eût commandé le génie de l'armée française dès le début du siége, aurait partagé la ferme conviction de son glorieux et intrépide collègue, le regrettable général Bizot, qui, d'après *ses propres paroles, se serait bien gardé* de conseiller une attaque de vive force avant d'avoir fait usage contre les ouvrages solidement armés de gros canons, et dont quatre au moins étaient des ouvrages permanents fermés à la gorge, appuyés en arrière par les batteries supérieures de cinquante bâtiments de guerre, des cent vingt pièces de siége qui étaient à la portée des alliés, et avant d'avoir tenté, à l'aide de ce puissant moyen, de ruiner rapidement deux ou trois points de la défense, tout en portant *plus près d'elle* le point de départ des colonnes d'assaut, opinion que ce chef du génie si distingué exprimait *catégoriquement* à Votre Excellence dès le début des opérations devant Sébastopol, et par chaque courrier.

» Cette opinion était alors partagée *sur le terrain* par beaucoup des meilleurs esprits de l'armée, et je m'y range encore d'autant plus *aujourd'hui*, que, après avoir lu le savant ouvrage du général Niel, il me paraît plus *impossible* qu'un coup de main eût pu réussir! Et certes, je n'ai pas besoin de rapporter ici à Votre Excellence ce qu'eût amené *la non-réussite* dans les circonstances où se trouvaient les armées alliées?

» J'ai cru remplir un devoir, monsieur le ministre, en vous adressant ces simples observations. Si vous les approuvez, comme j'en ai l'espérance, peut-être croirez-vous utile de les faire insérer au *Moniteur*.

» Veuillez agréer, etc.

» *Le maréchal de France,*
» CANROBERT. »

Nous avons déjà reproduit, d'après M. Niel, dans notre numéro du 25 novembre dernier, le plan de campagne envoyé par l'empereur des Français en Crimée, plan divisant l'armée en trois armées séparées.

Voici ce que dit le journal belge à ce sujet :

« Ce plan de campagne ressemble beaucoup à ceux que conçurent Wurmser et

[1] Les passages soulignés le sont par la rédaction du journal belge. Il sera facile d'en voir le but.

Alvinzi pour débloquer Mantoue, le premier de ces plans, on le sait, aboutit aux défaites de Lonato et de Castiglione, et le second au désastre de Rivoli. — Il est vrai que le projet de traverser le [illegible] pour descendre ensuite par les sources du Salghir dans la plaine de Simphéropol, semble avoir aussi de l'analogie avec le passage du grand Saint-Bernard, qui a conduit à la victoire de Marengo.

» Quoi qu'il en soit, l'idée de diviser les forces alliées en trois armées, et d'en laisser deux sur le versant méridional du Tchatyr-Dagh, tandis que la troisième, *seule*, traverserait cette chaîne pour aller combattre toutes les forces russes sur l'autre versant, nous paraît constituer une opération scabreuse, si jamais il en fût.

» Si les alliés voulaient [illegible] l'opération avec les Russes, c'était, croyons-nous, par Eupatoria, et non par les gorges du Salghir, que leurs armées devaient déboucher dans les plaines de Simphéropol. »

ÉTUDES SUR LE HARNACHEMENT.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres (Institut de France) vient de s'occuper d'un sujet fort nouveau pour elle et assez curieux au point de vue de l'art militaire. Elle a accordé une *mention très honorable* à un mémoire du général Jacquemin, intitulé : *Recherches historiques, archéologiques et anecdotiques sur le harnachement.*

Voici comment s'exprime à ce sujet le *Moniteur de l'Armée*, dans un article signé *Bertom* :

Certes, un vétéran de cavalerie, le doyen des instructeurs de l'école de Saumur, le manœuvrier du camp de Lunéville, ne pouvait pas cavalièrement franchir les barrières de l'Académie.

L'armée ne saurait d'ailleurs être mieux représentée en tel lieu que par le docte général. A une science aussi variée qu'étendue, aussi brillante que profonde, fruit d'un travail facile mais opiniâtre, le général Jacquemin joint un esprit gaulois tout pétillant d'étincelles. Tantôt il sent son Montaigne, tantôt son Bussy-Rabutin, et parfois il rappelle le docteur Rabelais qui, lui aussi, écrivait de savantes pages sous une autre inspiration que celle de ses héros familiers, Panurge et Pantagruel. Mais l'esprit du général Jacquemin a son originalité qui, dans le principe, si elle n'était naturelle, s'expliquerait par une longue existence écoulée sous les armes. L'originalité militaire est d'autant plus précieuse qu'elle est inimitable, même dans le monde des arts, où tout s'imite, le vers de Lamartine aussi bien que le coup de pinceau de Vernet

S'il l'eût voulu, le général Jacquemin aurait imité la façon railleuse de son compatriote Paul-Louis Courier, et avec bien plus de raison aurait-il pu signer du titre de soldat dont Paul-Louis était si fier.

Ce beau pays de Touraine, qui nous donna Rabelais et Paul-Louis Courier et, dans lequel naquit aussi le général Jacquemin, a donc sa race d'esprit, race pure comme celle de ses hommes.

L'attitude martiale du lauréat, sa physionomie si vigoureusement accentuée, sa voix faite aux notes brèves du commandement, et par-dessus tout sa selle, son harnachement, sujets historiques méconnus jusqu'alors, ont dû causer quelque surprise aux membres de l'Institut, plus habitués aux ruines helléniques et byzantines, aux textes de Strabon et aux inscriptions égyptiennes, qu'aux étriers, étrivières, croupières, brides, filets ou bandes d'arçons.

Les livres, à notre époque, sont précédés d'une notice sur l'auteur. Cet usage est antique, et par cela seul respectable. Nous devrions donc rappeler ici la vie militaire, si pleine et si utile, de l'honorable général. Quoique nous soyons dans le domaine académique, nous redoutons un écueil, et d'ailleurs il ne nous appartient pas de prononcer l'éloge. Nous ne saurions cependant poursuivre ce récit sans jeter un regard en arrière et donner un souvenir au passé.

Nos lecteurs qui appartiennent à la cavalerie, n'ont pas oublié le maître bienveillant qui, pendant de longues années, professait à l'Ecole de Saumur ces doctrines rationnelles, bases fondamentales de l'uniformité des méthodes, désormais établies. Encore lieutenant, M. Jacquemin publiait un cours d'hippiatrique, d'une simplicité et d'une vérité telles que l'œuvre devint classique. Autour de petits livres, de gros volumes ont combattu ; blessés, meurtris, les gros livres ont ensuite occupé de bonnes places dans les bibliothèques, tandis que le petit in-18, mis au porte-manteau de l'officier de cavalerie, devenait son compagnon et son guide, au camp, dans les marches et en guerre.

La plupart des chefs de notre cavalerie sont d'anciens élèves du capitaine Jacquemin. Tous ont conservé un précieux souvenir de ces temps de jeunesse. Si quelques-uns, aux fronts grisonnants, ont oublié les leçons, nul n'a oublié le maître.

Ce maître allait fort au-delà du *littéral* de l'ordonnance ; il nous pénétrait néanmoins du respect le plus profond pour ce *littéral*, texte sacré s'il en fût. Les maîtres d'alors nous disaient ce que les pontifes, depuis des siècles, répètent aux Lévites, en montrant l'Ancien-Testament : « Cette loi sera toujours dans votre cœur, et vous la redirez à vos enfants ; vous la méditerez assis dans votre maison et marchant dans le chemin, avant de dormir et à votre réveil, et vous l'attacherez comme un mémorial dans votre main, et vous l'aurez sous les yeux pour la lire sans cesse, et vous l'écrirez sur le seuil et sur les portes de votre maison. »

Mais, tout en nous enseignant à respecter ce littéral comme l'expression la plus simple et la plus vraie de la pensée qu'il fallait rendre et faire pénétrer dans les esprits, le capitaine Jacquemin ne laissait pas sommeiller la raison.

La raison, pour lui, dominait le littéral qu'elle avait inspiré. Dès lors le professeur inventa, pour ainsi dire, la philosophie de l'instruction : il fit de l'instruction une science dont l'analyse seule pénétrait les secrets. Aux chambrières, aux brusques emportements, il substitua la logique et l'esprit. Sous son habile direction, les exercices les plus arides en apparence prenaient un charme singulier ; presque toujours il mariait l'intelligence à la mémoire, presque toujours il donnait la cause d'un fait et en tirait des conséquences ingénieuses, profondes et vraies.

L'influence du capitaine, du colonel, du général Jacquemin sur l'instruction de la cavalerie, sur la progression des travaux, a été plus grande, plus décisive qu'on ne le sait. Ses élèves sont à leur tour devenus des maîtres qui, fidèles aux principes de l'Ecole, ont répandu, en traversant les régiments, ce germe fécond d'où vint peu à peu notre supériorité sur les cavaleries étrangères [1].

Plus de vingt-cinq années se sont écoulées depuis qu'un groupe nombreux d'officiers d'instruction écoutaient en silence la voix du capitaine Jacquemin. Nous étions là tous, lieutenants et sous-lieutenants, députés des carabiniers, des cuirassiers, des dragons, des lanciers, des chasseurs, des hussards et de l'artillerie, connaissant l'importance de notre mission passagère. Nous recueillions jour par jour cette science si généreusement distribuée, comme un dépôt que nous confiait l'Ecole pour la reporter aux régiments.

Les années, les révolutions, les guerres, ont moissonné trop largement ces élèves d'autrefois. Quelques-uns, c'étaient les aînés, goûtent le repos de la retraite. D'autres dorment du sommeil éternel aux pieds de l'Atlas, aux campagnes de Rome ou dans les champs désolés de la Crimée. Quelques-uns sont restés debout dans les rangs de l'armée, et ceux-là, au nom de tous, rendent justice au maître.

Puissent ces lointains souvenirs arriver jusqu'au foyer où le repos laborieux du général Jacquemin est utile à la France !

Le général Jacquemin eût pu diriger ses études vers d'autres horizons, aussi obscurs que celui qu'il a éclairé d'une vive lumière, car, on le sait, le général est président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire; mais, fidèle aux travaux de sa vie entière, M. Jacquemin a voulu servir encore l'armée.

La question, d'ailleurs, n'est pas toute militaire; elle se rattache aux arts et aux sciences, à la peinture, à la sculpture, à l'histoire écrite.

D'autre part, elle est pleine d'intérêt, et les plus grands esprits en ont compris l'importance.

César, dans ses *Commentaires*, rapporte que les gens de la Souabe méprisaient ceux qui se servaient de selles; et, à cette occasion, il donne de précieux détails sur le sujet.

Lucain (l. IV, v. 682), a dit :

Et gens quæ nudo residens Massylia dorso
Ora levi flectit, frænorium nescia virgâ.

« Les Massiliens montent des chevaux nus, et les font obéir à une simple verge qui leur tient lieu de rênes et de mors. »

Virgile (*Enéide*, l. IV, v. 41), ne dédaigne pas de tels détails :

Et Numidæ infræni cingunt.

« Et les Numides conduisent leurs chevaux sans frein. »

[1] C'est un officier français, il faut se le rappeler, qui écrit ces lignes. On ne saurait lui faire un crime de croire à la supériorité de la cavalerie française sur celle des autres armées; mais cette opinion rencontrera peu d'adhérents, sans doute, en dehors de la France. *(Réd.)*

Tite-Live lui-même (l. XXXV, c. II), qui s'est tant occupé du cheval, nous dit: *Equi sine frenis: deformis ipse cursus, rigida cervice, et extento capite currentium.* « Leurs chevaux sans frein ont l'allure désagréable, l'encolure raide et la tête tendue en avant. »

La *Cyropédie*, de Xénophon, est pleine de détails sur le cheval et les moyens de le dominer.

Tout est science pour les gens habiles, tout est ténèbres pour les ignorants. Il n'y a pas une coutume, il n'existe pas un usage qui n'aient, en y regardant de près, leur antiquité historique. Le Jockey-Club a mis à la mode, depuis quelques années, le rasement des chevaux. Le club, sans le savoir peut-être, imitait les anciens. Mais ceux-ci considéraient le rasement comme un déshonneur pour le cheval ; le club en a fait une distinction aristocratique.

Plutarque, dans la vie de Nicias, rapporte que les Lacédémoniens ayant, en Sicile, défait les Athéniens, rentraient à Syracuse dans l'enivrement du triomphe. A cette occasion, et par bravade, voulant flétrir jusqu'aux chevaux, ils les avaient rasés, et menaient ainsi ces pauvres bêtes humiliées.

Ne soyons donc pas surpris que l'honorable général Jacquemin ait choisi pour sujet de ses travaux le harnachement du cheval : se trouver en compagnie de César et de Plutarque, de Virgile et de Tite-Live, pour se présenter à l'Institut, était une chance heureuse pour un soldat de lettres.

Le général a compris que lorsque toutes les professions avaient leurs traités spéciaux, leur monographie, il fallait aussi pour l'art du sellier et pour l'officier de cavalerie un traité du harnachement.

La tâche que se proposait le général Jacquemin était difficile. Il n'existe, en effet, que deux ouvrages sur la matière : l'un, publié en 1833, ne respecte même pas la technologie ; l'autre n'est qu'un recueil de dessins édité sous un titre allemand.

Cette absence de règles écrites a dû retarder les progrès de la sellerie militaire et maintenir dans une regrettable ignorance, sur cet important sujet, les hommes du monde qui s'occupent du cheval.

Cependant le général n'a point composé un ouvrage technique sur l'art du sellier ; il a seulement jalonné l'histoire des arçons, des selles, des étriers, des brides des mors, etc. Ces curieux détails sont inconnus, puisque l'histoire du harnachement n'était point écrite.

Les archéologues l'ont négligée, et, dans le peu qu'ils en ont dit, des opinions contradictoires obscurcissent les questions au lieu de les éclairer.

Le général Jacquemin n'écrit pas seulement pour le sellier qui confectionne le harnachement du cheval et pour le cavalier qui emploie ce harnachement ; l'auteur a voulu aussi venir en aide aux écrivains et aux artistes qui, désormais, et grâce au nouveau livre, ne commettront plus de regrettables anachronismes.

Les détails renfermés dans ce livre eussent empêché Niebuhr de donner des filets à la cavalerie légionnaire des Romains, tandis que le filet ne remonte qu'à la guerre de Sept-Ans, c'est-à-dire au milieu du dix-septième siècle.

Niebuhr était cependant un savant éminent, dont la judicieuse critique des faits a rectifié de nombreuses erreurs historiques. Cette science générale si vaste, si profonde, ne l'a pas empêché de commettre un anachronisme de plus de vingt siècles.

L'exposition universelle des Beaux-Arts, en 1855, nous a révélé, en fait de harnachement, des erreurs d'autant plus impardonnables qu'elles tombaient parfois dans le domaine du ridicule.

On ne saurait faire un pas dans nos musées sans se sentir froissé à la vue de peintures et de sculptures où le hasard, le caprice, la fantaisie ont jeté des éléments confus de harnachement. Les uns sont faux, les autres impossibles.

Entrez à Saint-Germain-l'Auxerrois, à la porte des musées du Louvre; arrêtez-vous devant les peintures murales modernes, œuvres de grands artistes, œuvres justement admirées par les critiques littéraires; voyez saint Martin à cheval. Hélas! ce digne soldat, qui donnait si généreusement la moitié de son manteau à un pauvre, a donné à son cheval une selle à la française, avec de beaux étriers, un mors à levier et un filet. Ce cheval, sellé au quatrième siècle, a une selle inventée sous Louis XIV, un filet imaginé sous Louis XV, et un mors à branches dont l'usage ne date que des premiers temps de la chevalerie.

Nous pourrions poursuivre cette facile critique; mais elle est affligeante pour les arts.

Le général Jacquemin rend donc un véritable service aux peintres et aux sculpteurs, en mettant sous leurs yeux un guide infaillible qui les gardera contre les surprises de l'imagination.

En telles affaires, il faut se souvenir de ces mots de Mallebranche: « Gardez-vous d'écouter l'imagination, fermez-lui portes et fenêtres. »

L'archéologie du harnachement intéresse à un haut degré la vérité historique, et il a fallu au général Jacquemin quinze années de recherches avant de pouvoir formuler des opinions positivement vraies.

Des dessins, d'une exactitude mathématique, complètent l'œuvre du général.

Nous nous trompons : cette œuvre resterait incomplète, au point de vue du spirituel écrivain, s'il n'y joignait des anecdotes et des historiettes se rattachant au sujet principal. Nul ne dramatise le récit aussi joyeusement, aussi cavalièrement que le général Jacquemin. Les archéologues les plus songeurs, les philologues les plus moroses, les numismates les plus mélancoliques deviendront gais comme des mousquetaires en lisant le chapitre dernier de l'ouvrage du général Jacquemin.

M. Jacquemin possède au suprême degré

Ce parfum des bons cœurs qu'on nomme la gaîté.

« Déridez-moi, disait Voltaire à ses visiteurs, déridez-moi. » L'esprit et même le génie aiment donc le sourire et le rire.

Rire à propos de harnachement, rire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rire entre une momie égyptienne et une feuille de papyrus empreinte de mystérieux caractères, rire en compagnie de vrais savants tous chevronnés d'ins-

criptions grecques et latines, c'est là une rare fortune, c'est la fortune qui vous attend, ami lecteur.

Le travail du général Jacquemin n'était pas destiné à la publicité ; le manuscrit est encore pur de tout contact avec l'imprimerie. Mais l'accueil bienveillant fait à ce manuscrit par des membres éminents de l'Institut, par des artistes, des savants et des hommes du monde, enfin la *mention très honorable* de l'Académie semblent avoir déterminé le général Jacquemin à publier ses études sur le harnachement.

Interprète, en cette circonstance, des vœux de la cavalerie française, le *Moniteur de l'Armée* joint sa voix à celles des savants, des lettrés et des artistes.

TRAVAUX DES PONTONIERS AU RASSEMBLEMENT DU LUZIENSTEIG.

La compagnie de pontoniers n° 3 de Berne, capitaine Lutz, est arrivée à Ragatz le 18 septembre et y a été cantonnée. La veille de ce jour l'équipage de ponts, contenu dans les magasins de Zurich, nous était parvenu par le chemin de fer et les sapeurs avaient été occupés à le transporter sur le bord du Rhin, près de la place choisie pour effectuer le passage. L'on se tromperait, toutefois, si ce mot d'équipage laissait sous-entendre que le matériel convoyé par le chemin de fer était régulièrement chargé sur le nombre de haquets prescrit par le règlement ; malheureusement non ; les magasins de Zurich sont, comme tous les autres, en arrière à cet égard, et, pour vingt travées de tablier, ils n'avaient pu nous expédier que 9 haquets, 6 du nouveau modèle et 3 de l'ancien : il en aurait fallu réglementairement 50 à 60 pour un pont de cette longueur. Malheureusement aussi, le matériel se trouvait mélangé d'ancien et de nouveau système, le tout compliquant fort la manœuvre, et prouvant surtout les déplorables difficultés que rencontrent les principaux officiers de l'arme pour compléter les équipages de ponts fédéraux. Les expériences faites à Bâle l'année dernière n'ont décidément pas encore réussi à donner à cette importante branche du service l'impulsion désirable ; espérons qu'un jour la lumière se fera sur ce sujet.

Par bonheur que cette fois la station de Ragatz se trouvait assez près de l'emplacement du pont pour que les matériaux qui devaient servir à sa construction pussent être, sans trop de difficultés, *portés à dos d'homme* jusque sur le bord du fleuve, et qu'aucun pont de grande dimension ne dût être construit ailleurs. Il eût fallu en pareil cas de nombreux secours aux troupes du génie pour pouvoir l'exécuter.

Presque tous les haquets disponibles furent en effet employés le 21 septembre, lors de la première occasion où les pontoniers eurent à jouer un rôle dans les manœuvres. Il s'agissait de forcer le passage de la Landquart, rivière qui avait arrêté la veille au soir les efforts de la division Salis et qui séparait pendant la nuit les deux lignes d'avant-postes. Un peloton de pontoniers fut à cet effet mis à la disposition de la division ennemie et partit de Ragatz avant le jour avec le matériel

nécessaire pour franchir cet obstacle, à quelques cents mètres en amont de l'Obertollbrücke.

On sait qu'en présence de l'ennemi, une tentative de ce genre est très hasardée et qu'elle exige avant tout un grand mystère. Dans ce cas particulier, diverses circonstances favorisaient éminemment l'opération et lui donnaient une apparence de vraisemblance. Sur la rive gauche de la Landquart le train de pontons trouva un chemin parallèle au lit du torrent et bordé de taillis épais, ensorte que les haquets purent être amenés, dételés et déchargés sans être vus de l'autre bord. Aucune sentinelle sur la rive droite ne se trouva placée de manière à découvrir les travailleurs, lorsque les pontoniers commencèrent la culée du pont et mirent à l'eau le ponton qui devait leur servir à dresser leurs chevalets et à supporter ensuite la dernière travée. Leur manœuvre s'exécuta en entier sans donner l'éveil à l'adversaire, ensorte que le passage de la division put s'effectuer sans coup férir, et la fusillade ne commença que lorsque les troupes de la division Salis, ayant franchi le torrent, eurent découvert quelqu'un des avant-postes de la division fédérale.

Le pont qui leur avait servi de moyen de passage consistait en 6 travées, de 22 pieds chacune, donnant une longueur totale de 130 pieds. Les supports consistaient en quatre chevalets Birago, placés dans le lit pierreux et encaissé de la Landquart avec un ou deux pieds d'eau, et en un ponton placé près de la rive droite où l'on atteignait 3 à 4 pieds de profondeur.

Aussitôt les troupes passées, les pontoniers replièrent leur pont et rechargèrent leurs haquets : il s'agissait en effet de rallier promptement le second peloton de la compagnie, resté près de Ragatz, et de construire en commun, pour la division fédérale cette fois, un pont sur le Rhin qui devait être franchi le soir même par une partie de son effectif. Quelque considérable que fût leur tâche, les pontoniers ne s'en acquittèrent pas moins avec un zèle et une dextérité méritant de vrais éloges. Dès avant 4 heures le pont sur le Rhin était terminé et l'avis expédié au colonel que la communication était établie entre les deux rives du fleuve. Il faut dire toutefois que les pontoniers furent vaillamment secondés dans ce travail par une partie de la compagnie de sapeurs zuricois, et que pendant les derniers jours de la semaine précédente la compagnie tessinoise avait également contribué aux préparatifs du passage, en rendant viable la partie non inondée du lit du Rhin.

Dans cette portion de son parcours, le Rhin, comme on sait, est un torrent, non encore réglé par aucun lac, dont l'ampleur et la direction varient constamment avec les circonstances atmosphériques. Dans les temps très pluvieux, il acquiert une grosseur et une rapidité qui le rendent impropre à toute navigation, et qu'aucun batelier ne se hasarderait à affronter. De belles digues ont été construites dans les temps modernes pour le contenir ; mais elles laissent encore un champ libre suffisamment vaste à ses crues, qui viennent parfois, et très subitement, remuer profondément le sol sur lequel roulent ses flots rapides et qui en changent constamment la forme. L'emplacement choisi pour les opérations militaires était situé à 100 mètres environ en aval du beau pont couvert, qui sert au chemin de fer de Ror-

schach à Coire. Dans cet endroit le lit du fleuve peut atteindre une largeur de plus de 1000 pieds pendant les hautes eaux. Lorsqu'elles se retirent, une vaste étendue reste à sec, en partie couverte de gros gravier, en partie de sable et de vase. Sur la rive droite cet espace est bordé par le ruisseau de Mayenfeld, qui, non loin de son confluent, a une trentaine de pieds de largeur et quatre à cinq pieds de profondeur. La principale masse d'eau du fleuve coule près de la rive gauche, parfois en une seule nappe, parfois en plusieurs bras, d'inégale force. Au moment d'y établir notre pont elle était unique et de profil à peu près régulier. Sa largeur était de 300 pieds, sa profondeur maxima d'environ 8 pieds, et sa rapidité de 7 à 8 pieds par seconde. La berge de la rive gauche était suffisamment élevée pour pouvoir établir la culée au bord même du fleuve; sur la rive droite au contraire le banc de gravier se raccordait avec le lit du fleuve sous une pente insensible, et nous obligea à construire une rampe d'arrivée d'une certaine longueur, avec des matériaux de divers genres, pour aboutir jusqu'au tablier du pont.

Décrivons maintenant la communication établie par le génie pour franchir l'obstacle entier en partant de la rive gauche. De la digue, qui borne le lit du fleuve de ce côté, une chaussée coudée conduisait au bord de l'eau, où était fixée la culée du grand pont. Les cinq premières travées étaient supportées par les chevalets Birago amenés de Zurich et dont 4 avaient servi le matin même sur la Landquart. Venaient ensuite les 8 pontons doubles, nouveau modèle, portant comme les chevalets des travées de 22 pieds. Après eux se placèrent quatre pontons, ancien modèle, ne portant que des travées de 18 pieds et suivis par des supports construits avec des matériaux de circonstance. Deux de ces supports, un chevalet belge et un chevalet de maçon furent encore placés dans l'eau, les autres reposaient sur le sec et formaient la rampe d'arrivée dont nous avons parlé plus haut. Les supports étaient d'abord des chevalets de maçon très bas, puis de gros troncs de sapin étendus sur le sol. En somme le tablier du grand pont atteignait une longueur de 420 pieds.

On traversait le grand banc de gravier, d'abord en suivant une chaussée, arrangée par les sapeurs, puis en passant sur un pont bas, du même genre que la rampe d'arrivée tout à l'heure décrite, mais entièrement construite en matériaux de circonstance et destinée à franchir une partie vaseuse du lit du fleuve. Venait enfin une nouvelle chaussée aboutissant au petit pont de deux travées, jeté sur le ruisseau de Mayenfeld et terminant la communication militaire sur la rive droite.

C'est en sens inverse de celui où nous venons de la décrire, que les troupes de la division fédérale commencèrent à la traverser dans la soirée du mardi 21 septembre, après l'épreuve ordinaire faite par les pontoniers qui franchirent le pont, les rangs doublés et les files serrées. L'artillerie de 12 liv. entr'autres, envoyée au bivouac sous Ragatz, passa le pont sans l'altérer le moins du monde, et fut suivie d'un détachement d'infanterie. Un seul accroc se présenta quelques moments plus tard, mais servit à montrer mieux encore l'adresse de nos pontoniers. Un char de paille mal dirigé par son conducteur vint heurter la tête d'un pied de chevalet Birago et la brisa net. Sans produire d'arrêt dans la circulation, ce pied fut enlevé et

remplacé, et la communication resta ouverte toute la nuit. Le lendemain matin toute la division fédérale la traversa pour aller à la rencontre de la division ennemie, qui avait franchi le Tardisbrücke. La résistance se fit surtout, comme on sait, sur la belle position en avant de Ragatz, sur la rive droite de la Tamina. Désirant multiplier ses moyens de retraite au-delà de ce torrent, le commandant en chef donna l'ordre d'y jeter un pont, non loin de son embouchure dans le Rhin. Deux travées suffirent pour cela, et elles étaient posées sur un ponton-support placé au milieu du courant, au moment même où deux officiers du génie, envoyés en reconnaissance pour choisir le meilleur emplacement de pont, revenaient faire leur rapport au commandant de l'arme et lui indiquer comme préférable le lieu même où ils trouvaient la communication établie.

Cette célérité, l'activité manifestée la veille par la troupe et en général sa bonne volonté et son zèle rendus plus intenses par le sentiment de travailler sous les regards de plusieurs notabilités de notre armée, particulièrement sous ceux de MM. le colonel Aubert, inspecteur du génie, et lieutenant-colonel Wolff de la même arme, venus en visiteurs au rassemblement, tous ces éléments, accrus par la bienveillance du commandant en chef, ont valu à notre troupe une brillante récompense. Dans un ordre du jour final, le colonel Bontems a bien voulu lui accorder ses précieux éloges, éloges qui complètent et embellissent l'excellent souvenir qu'officiers et soldats ont emporté de l'intéressant service accompli sous ses ordres.

Le 23 septembre les deux ponts furent rompus; d'autres projets existaient pour le jour suivant, mais la pluie qui commença à tomber abondamment pendant la nuit vint y mettre son holà. Le 24, de bonne heure, l'ordre fut expédié de rétablir le pont sur le Rhin pour servir au passage de la division fédérale retournant dans ses quartiers du camp. En moins d'une heure, la communication fut ouverte, toutes les troupes la passèrent, et dans l'après-midi elle fut de nouveau rompue, le matériel de pont arrangé sur la rive gauche du Rhin pour, le lendemain, être chargé sur les chariots du chemin de fer.

Le lundi 27, la compagnie de pontoniers rentrait à Berne après avoir franchi dans la journée la distance de Ragatz à la ville fédérale. **

ADOPTION DU FUSIL PRÉLAT-BURNAND.

Dans sa séance du 21 janvier, le Conseil national a adopté les résolutions suivantes concernant l'introduction de fusils rayés pour l'infanterie :

1° Les fusils à l'ordonnance actuelle seront transformés d'après le système Prélat-Burnand et cela en nombre suffisant pour pouvoir donner des fusils perfectionnés à tous les hommes de l'élite et de la réserve fédérale qui actuellement sont armés de fusils. Cependant cette mesure ne s'étend pas aux compagnies qui doivent être pourvues du fusil de chasseur;

2° Les frais de transformation d'après le nouveau système, ceux de transport à l'atelier où se fera l'opération et le retour, *ainsi que ceux de transformation des munitions*, seront supportés par la Confédération. Cependant les cantons devront sup-

porter les frais d'emballage dans les arsenaux, les faux-frais causés par les armes défectueuses impropres à être transformées et ceux des réparations qui peuvent être nécessaires à la platine et au tire-balle;

3° Il est alloué au Conseil fédéral un crédit jusqu'à concurrence de fr. 500,000 pour faire face aux frais, en tant qu'ils incombent à la Confédération.

Voici comment s'exprime sur ce sujet le message du Conseil fédéral du 14 janvier 1859:

« On sait que la plupart des Etats de l'Europe ont adopté en principe le fusil rayé non seulement pour les troupes légères, mais encore pour l'infanterie de ligne, et ont en grande partie achevé l'exécution de cette mesure. La portée de ces armes dépasse tellement celle des fusils à canons lisses et l'opinion publique s'est prononcée avec tellement d'énergie en faveur des premières, que l'on ne peut, sans s'exposer aux plus grands dangers, ajourner davantage le moment de doter une armée de milices de cette amélioration, encore moins la repousser complètement. Il est donc dans l'intérêt militaire bien entendu de la Suisse d'amener aussi promptement que possible à sa solution cette question qui est depuis si longtemps pendante devant les autorités militaires fédérales, et de rendre à notre armée la confiance dans ses armes.

» Il est vrai, l'arme rayée a fait chez nous un premier pas qui n'est pas sans importance lors de l'adoption des fusils de chasseur, dont la moitié des hommes de ce corps se trouveront pourvus dans l'année courante; mais on ne peut pas en rester là, et il faut tâcher de faire jouir toute l'infanterie de ce perfectionnement.

» Vous mêmes avez reconnu la chose en principe, lorsque dans le postulat 9 de l'arrêté fédéral concernant la gestion du Conseil fédéral en 1857 (Recueil officiel VI, 72) vous avez invité le Conseil fédéral à poursuivre activement les essais relatifs au fusil d'infanterie et, en cas de succès, à présenter des propositions en vue d'une transformation immédiate du fusil actuel.

» Tout d'abord l'on se pose la question de savoir s'il convient de transformer nos armes actuelles en fusils rayés sans apporter de modifications à leur calibre, ou bien s'il est préférable de faire l'acquisition de nouveaux fusils, ayant un calibre plus petit. Des circonstances méritant tout à fait d'être prises en considération, militent en faveur de la première alternative. Une transformation générale peut s'achever dans un laps de temps relativement fort court, tandis que l'introduction d'un fusil complétement nouveau demandera toujours six à dix ans, quelque considérables que fussent les achats annuels des cantons, que d'ailleurs une telle mesure imposerait des sacrifices fort considérables à la Confédération et aux cantons, puisque indépendamment du coût des nouveaux fusils, qui ne pourraient être remis à la troupe que lorsqu'ils seraient en nombre suffisant pour armer l'infanterie toute entière ou du moins la plus grande partie de celle-ci, il faudrait en attendant faire les frais du remplacement des armes qui deviennent hors d'usage par des fusils conformes au modèle actuel, lesquels se trouveraient complètement sans usage, aussitôt la nouvelle arme entre les mains de toute la troupe.

» C'est de ce point de vue que l'on partit dans les essais que l'on fit avec diverses armes rayées, essentiellement afin de trouver le système qui s'adapterait le mieux à nos fusils actuels. En même temps, l'on fit des recherches approfondies pour s'assurer que les provisions de fusils d'infanterie à percussion, se trouvant entre les mains des cantons, étaient dans des conditions et surtout avaient un calibre qui rendissent une transformation possible et avantageuse. A cet effet, l'on demanda aux cantons des indications exactes sur les limites qui comprenaient des divergences des calibres.

Actuellement, la tolérance de calibre pour les canons lisses est de 3,8 lignes. Pour les armes rayées on ne peut admettre, sans compromettre à un très haut degré la sûreté du tir, qu'une variation de 2, au plus 2,5 lignes. L'on comprend que cette circonstance exerce une influence très considérable sur les frais, puisque dans le cas où les différences de calibres seraient importantes, où il y aurait par conséquent lieu à rebuter un grand nombre d'armes, il pourrait arriver que la transformation revînt pour le fusil rayé achevé à un prix à peu près égal aux frais d'achat d'armes neuves, ce serait à ce dernier parti qu'il faudrait sans hésiter donner la préférence. Mais les renseignements fournis par les cantons sont fort satisfaisants, il en résulte que les fusils non susceptibles d'être transformés sont en si petit nombre, qu'on peut parfaitement se tranquilliser à cet égard. On a annoncé 50,000 fusils dont le calibre varie entre 58,2 et 59,4 lignes, et plus de 20,000, offrant des calibres d'un diamètre de 59,5 à 60,4 lignes. Il y en a donc un nombre plus que suffisant pour armer de fusils transformés toute l'élite et la réserve.

» Les essais ont porté sur divers systèmes. L'on a comparé les résultats avec ceux qu'avaient fournis les armes d'autres Etats. Cependant, un système proposé par MM. *Burnand*, lieutenant-colonel, et *Prélat*, armurier, a bientôt acquis le privilège de préoccuper de préférence l'attention, parce qu'il paraissait s'adapter le mieux à nos fusils et permettre d'obtenir avec une dépense relativement modique la portée que l'on peut demander et souhaiter dans une arme rayée d'un aussi grand calibre. Quelques essais, dont les résultats cependant ne furent pas toujours favorables, ayant engagé les inventeurs à apporter des modifications à leur système, un dernier essai préliminaire fut couronné de succès. L'on ordonna en conséquence la transformation en armes rayées, d'après le système de Prélat-Burnand, d'un certain nombre de fusils de divers calibres. Puis en présence de MM. Veillon, colonel; Wurstemberger, colonel; Wieland, commandant, et Wydler, major d'état-major, l'on fit à Bâle, les 23, 24, 25 et 26 août de l'année dernière, un essai en grand, dont le résultat a été si satisfaisant que nous n'éprouvons aujourd'hui aucune hésitation à vous proposer la transformation immédiate de nos fusils d'après le système en question.

(Nous passons ici sur les observations techniques et la récapitulation des résultats obtenus par la commission d'experts, ces résultats étant déjà, sur leurs points essentiels, connus de nos lecteurs par le rapport inséré dans nos numéros 17 et 18 de 1858.

« L'examen, dit le message, auquel la commission a procédé, a eu pour résultat d'engager la commission à présenter la proposition suivante :

« La commission chargée de mettre à l'épreuve l'arme Prélat-Burnand se permet » de recommander instamment au haut Département militaire fédéral l'adoption de » ce système et la transformation d'après celui-ci des fusils d'infanterie en bon état » et nécessaires à l'armement de toute l'infanterie de l'armée fédérale, les compa» gnies seules exceptées auxquelles est destiné le fusil de chasseur fédéral.

» La commission prie le haut Département militaire de s'entendre directement avec » Messieurs les inventeurs. »

» Après que l'on fut ainsi arrivé à trouver le système qu'il convenait le mieux d'adopter pour la construction intérieure du fusil, il restait encore à liquider un second point qui concernait la forme extérieure de l'arme, c'est-à-dire il fallait déterminer l'espèce de *mire* qui serait adaptée à la nouvelle arme. Un fusil avec lequel on peut atteindre avec exactitude un but placé à une distance de 200 à 1000 pas, doit nécessairement avoir une bonne mire, qui soit simple et solide pour l'usage de l'infanterie et n'empêche pas le maniement ordinaire de l'arme.

» A cet effet l'on convoqua une commission d'experts composée de M. *Müller*, de Zug, colonel fédéral, président, et de MM. *Wurstemberger*, colonel fédéral; *Vogel*, lieutenant-colonel; *Noblet*, inspecteur des milices, et *Müller*, lieutenant-colonel d'artillerie. Cette commission examina divers modèles qui lui furent présentés par le Département militaire fédéral, ainsi que par M. le lieutenant-colonel Burnand. Elle se prononça en faveur d'un modèle construit par M. le colonel Wurstemberger, modèle qui réunissait au plus haut degré possible les conditions exigées et qui, fabriqué en grand, ne revenait pas plus cher que toute autre mire. Elle réserva cependant quelques modifications.

« Les résultats de ces essais et de ces épreuves sont certes de nature à justifier complétement notre proposition tendant à adopter le système en question, puisque cette mesure aurait pour effet de nous permettre, dans un espace de temps fort court et avec une dépense relativement minime, de transformer nos fusils à canon lisse portant au plus à 200 pas en armes rayées dont le feu est encore efficace et sûr à une distanee de 800 pas. Cependant nous devons maintenir l'opinion déjà énoncée que la transformation de nos fusils d'après le système Prélat-Burnand ne peut être envisagée que comme une mesure transitoire, et que l'on doit dors et déjà se décider en principe à introduire une arme nouvelle, soit à diminuer le calibre du fusil d'infanterie actuel, et à préparer l'exécution de cette mesure. Mais, comme il est nécessaire de procurer immédiatement à notre armée une arme meilleure, et de sortir d'une situation qui, en cas d'affaires sérieuses, exposerait nos troupes aux plus grands dangers, qu'il est certain que par l'adoption du système en question on peut arriver à un résultat satisfaisant pour le moment avec le moins de temps et de frais, qu'enfin la dépense causée par cette mesure ne deviendrait pas inutile, même dans le cas où l'on donnerait à nos troupes une arme complétement nouvelle, puisque les fusils transformés pourraient toujours être employés pour la landwehr, la proposition de transformer les fusils dont notre armée se sert actuellement se trouve justifiée et parfaitement motivée comme mesure de transition.

» Il nous reste encore à parler des détails d'exécution et des frais.

» L'exécution par les inventeurs eux-mêmes présente sans contredit le plus de garantie, parce que d'un côté ce mode coupe court à l'allégation qu'on ne s'est pas exactement conformé à leurs directions, que par là le système a été altéré et l'efficacité de l'arme diminuée, parce que d'un autre ils doivent avoir, dans l'intérêt même de leur invention, à cœur de fournir du bon ouvrage. D'ailleurs, si les inventeurs procèdent eux-mêmes à la transformation, il ne sera pas nécessaire de passer une convention spéciale avec eux pour faire l'acquisition de leur système, puisqu'ils pourront trouver leur rémunération dans le payement du prix qui sera convenu avec eux pour la transformation des fusils. L'on est déjà entré en négociation avec eux à ce sujet, et les bonnes dispositions dont ils ont fait preuve sur ce point méritent toute reconnaissance. Dans le but d'exécuter cette opération, l'on établirait à Thoune un atelier central. La question de savoir si le local en question sera loué et organisé aux frais de la Confédération ou des entrepreneurs, fait encore l'objet de négociations. Cependant cette circonstance n'est nullement indigne de toute attention, car l'atelier une fois établi pourra être utilisé pour d'autres travaux technico-militaires. Il formera peut-être le commencement de la fabrique fédérale d'armes, dont la formation a été déjà sollicitée à plusieurs reprises.

» Les exigences et conditions des inventeurs ne dépassent pas précisément ce qui est équitable; d'autres ont demandé davantage. Pour le dressage et le rayage, les

repreneurs font le prix de 3 fr. 40 c. par canon, ou de 3 fr. 25 c. si on leur remet fourniture d'une hausse qu'ils ont proposée. Sans doute, l'on a choisi une autre sse, mais l'on peut toujours ouvrir à nouveau les négociations. Ils réclament 4 fr. arme pour fournir, ajuster et assujettir les hausses. Un armurier de Bâle très nu et très expérimenté, à qui l'on a demandé son préavis sur ces prix, a répondu s n'étaient pas élevés, mais que, comme il y avait un grand nombre de fusils nsformer, le gain des fabricants chargés de l'opération serait dans des limites à fait convenables, ce qui du reste est d'autant plus juste que ces prix compren-nt les honoraires dus pour la communication de l'invention. D'ailleurs, on a uit une arme qui a subi une opération de ce genre et dont la transformation du n et les opérations secondaires avaient coûté fr. 5 sans qu'il y eût eu de mire ie. Une opération pareille avait coûté à la Prusse 3 thal. par fusil, non com-la surveillance et le travail d'un grand nombre d'ouvriers militaires, dont le re ayant été payé par les corps auxquels ils appartenaient, n'a pas été compris le compte principal. Les prétentions des entrepreneurs peuvent donc en gé-l être considérées comme équitables; mais les négociations ne sont pas encore s et il est probable que l'on pourra s'entendre facilement aussi bien sur le prix sur quelques points secondaires, lorsqu'il s'agira de se lier par une convention itive, chose qui ne peut se faire que lorsque vous aurez voté la transformation ccordé le crédit nécessaire. Aux frais de transformation proprement dits, il faut re ajouter le coût du transport depuis les arsenaux cantonaux à l'atelier cen-et retour, les faux frais causés par les armes défectueuses, notamment les frais ransformation des munitions. Nous croyons que la partie principale de cette dé-se, c'est-à-dire les frais de dressage et de rayage des canons, la pose de la hausse, ent être supportés par la Confédération, ce qui pour les 66,000 fusils nécessaires rmement des troupes fédérales, élite et réserve, exigerait une dépense d'environ 00,000. En revanche, les frais accessoires, notamment le coût de la transforma-des munitions, pourront être laissés sans scrupules à la charge des cantons.

Le chiffre de 66,000 fusils dont nous parlons se base sur le calcul suivant:

Nous avons le nombre suivant d'hommes armés de fusil :

s le génie : Elite	819	
» Réserve	567	
		1,386
s l'artillerie de parc : Elite	318	
» » Réserve	210	
		528
s l'infanterie : Elite	50,031	
» Réserve	23,434	
		73,465
nbre total des hommes armés de fusil		75,379
éduire les chasseurs de l'infanterie d'élite qui seront pourvus du nouveau fusil de chasseur		9,034
te à armer de fusils transformés		66,345

Arrivé ainsi au terme de notre rapport, nous ne pouvons nous empêcher de vous e remarquer, encore une fois, combien il est à désirer que cette question reçoive prompte solution. L'armée demande avec instance une arme meilleure que le il à canon lisse, qui n'est plus usité dans l'infanterie européenne, et saluera avec une décision qui accordera à tous les fantassins le fusil rayé, l'arme de l'époque

actuelle. Si cette innovation entraîne une dépense considérable, elle est cependant parfaitement justifiée. Les autorités suprêmes de notre pays qui voient les efforts que font même des États moins grands et moins riches que la Suisse pour être à la hauteur des exigences militaires du temps, peuvent bien supporter la responsabilité des dépenses que l'introduction d'une arme meilleure impose à la Confédération et aux cantons.

» Aussitôt que vous aurez adopté ses propositions, le Conseil fédéral s'entendra avec les cantons sur l'exécution. Il n'a pas été possible de négocier avec les cantons au sujet de cette affaire, parce que les essais viennent seulement d'être achevés. Comme l'affaire est pressante, il fallait avant tout la soumettre à votre décision. »

NOUVEAU PROCÉDÉ DE GRAVURE TOPOGRAPHIQUE.

M. le maréchal Vaillant a fait la communication suivante à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 29 novembre 1858 :

Le Dépôt de la Guerre vient de s'enrichir d'un procédé de gravure qui est à la fois simple, facile, économique sous le rapport du temps, plus économique encore au point de vue de la dépense. Les premières applications en ont été faites pour la reproduction, par la gravure, des dessins de reconnaissances faites par les officiers de l'état-major pendant les dernières opérations militaires entreprises par le maréchal Randon en Kabylie. Voici quelques détails sur le procédé :

Supposons un dessin fait sur papier transparent (et c'est ainsi que les travaux topographiques arrivent généralement au ministère de la guerre), on retourne ce dessin et on le fixe sur une planche ou un carton avec quelques-uns de ces petits clous nommés *punaises*. Puis sur l'envers de la feuille de papier on applique avec une brosse une suite de couches de gélatine, de manière à obtenir une plaque ou lame de gélatine de 1/4 ou 1/2 millimètre d'épaisseur. Le dessinateur décalque sur cette gélatine, à l'aide d'une simple pointe, le dessin qui est au-dessous. Cela fait, sur la plaque de gélatine on applique à l'aide d'un pinceau de la gutta-percha rendue liquide par le sulfure de carbone, et l'on multiplie les couches de gutta-percha jusqu'à ce que l'épaisseur totale soit aussi de 1/4 de millimètre à peu près : le nombre des couches est au moins de trente.

Cette opération terminée, et la gutta-percha étant arrivée à un degré complet de siccité, on applique sur cette table de gutta-percha une planche de cuivre donnant du corps et de la rigidité à tout l'ensemble. Puis on retourne cet ensemble, c'est-à-dire qu'on met en haut et à l'extérieur la feuille de papier transparent ou le dessin primitif; on enlève sans peine cette feuille de papier, et, en humectant successivement et à petits coups d'éponge la couche de gélatine, on amène cette gélatine à se séparer de la gutta-percha. On métallise cette gutta-percha à l'aide de la plombagine. Enfin, on plonge et cette planche de gutta-percha et la planche de cuivre dans un bain de cuivre préparé comme pour la galvanoplastie; ce qui était en relief sur la gutta-percha se montre en creux sur le cuivre déposé par la dissolution, et en dernier lieu on a une planche qui reproduit merveilleusement bien le dessin original. L'idée première de ce procédé, dont on peut attendre de beaux et précieux résultats, est due à M. Defrance, dessinateur au dépôt de la guerre ; M. le colonel d'état-major Levret a le mérite d'avoir rendu pratique l'idée de M. Defrance.

D'après les premiers essais de ce genre de gravure appliqué à la carte de la Kabylie en six feuilles, il présente, relativement au mode ordinaire, une économie des sept huitièmes du temps et des six septièmes de la dépense.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 4 Lausanne, 15 Février 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — Eventualités de guerre (4e article). — De la suppression du frac. — Nouvelles et chronique. — *SUPPLÉMENT.* — La question des états-majors devant les Chambres fédérales. — Ecoles militaires fédérales pour 1859. — Rapport et observations de la commission de gestion vaudoise sur le Département militaire et réponses du Conseil d'Etat. (*suite et fin.*)

ÉVENTUALITÉS DE GUERRE[1].

IV.

Depuis notre dernier numéro les événements ont marché rapidement. La question *italienne*, dessinée par les débats du Parlement anglais, par le beau discours de S. M. l'Empereur des Français, par celui de M. de Morny, par la brochure de M. de La Guerronnière, enfin, par l'emprunt piémontais, motivé sur les armements et les mesures militaires de l'Autriche, et par les éloquents débats que cet emprunt a amenés au sein du Parlement de Turin.

Il nous paraît qu'on s'est rapproché de tous côtés de la guerre, mais toujours avec mesure et force protestations pacifiques. En France, on pose à l'Autriche un cas de paix inacceptable et même dérisoire, celui de la révision des traités de 1815 pour lui enlever ses droits reconnus sur la Lombardo-Vénitie. Une grande puissance, qui a 500,000 hommes sous les armes, ne peut pas abandonner des provinces, fruits de ses conquêtes, sans essayer au moins de les défendre. La diplomatie sera, à notre avis, impuissante à résoudre cette difficulté, avant qu'une des parties n'ait été mise hors de combat. Or la question italienne, quoiqu'on en dise, est tout entière dans la question des provinces lombardo-vénètes.

Quant à ce qui est en dehors de ces provinces et des traités de 1815, à savoir la situation des duchés et des Etats-Romains, là encore la diplomatie ne peut rien produire qui procure un état stable; et le résultat final serait plutôt au détriment qu'au profit des adversaires de

[1] Voir les trois précédents numéros.

l'Autriche. Ainsi, l'on demande à cette puissance d'exercer moins d'influence et d'action sur les Etats indépendants de l'Italie, et de retirer ses troupes des Etats-Romains. Si le premier point est insaisissable, le second peut s'obtenir; mais, en même temps, un congrès demanderait sans doute de la France la même renonciation et le retrait des troupes françaises de Civita-Vecchia et de Rome. L'Autriche, rentrée en Lombardie, restant, en vertu des traités de 1815, à Ferrare et à Plaisance, c'est-à-dire au cœur de l'Italie, y aurait toujours plus de prépondérance que la France, refoulée au-delà des Alpes. Les alliances de familles et autres de l'Autriche seraient également plus fortes que celles de la France et du Piémont. Si donc une sorte de Confédération se formait, ayant le pape à sa tête, le Piémont y serait immanquablement en minorité, et se trouverait dans une position plus défavorable encore qu'aujourd'hui, car il aurait en face de lui, non plus des adversaires isolés, se rapprochant ci et là par des défiances communes, mais une majorité légale, une coalition sous la direction de l'Autriche, c'est-à-dire précisément ce qu'on redoute et ce qu'on reproche à cette puissance d'être en train de former. Les mêmes espérances, les mêmes douleurs, en un mot la même situation, mais aggravée, subsisterait jusqu'à ce que la force des armes ait réellement donné au Piémont et à la cause populaire qu'il représente, la majorité dans cette confédération. Si donc on espère, comme on le dit, une solution à la question italienne dans l'intérêt de la tranquillité de l'Europe, cette éventualité ne peut pas se produire dans les limites restreintes des traités de 1815; la solution n'en serait plus une, mais un simple expédient, ajournant tout sans rien assurer. — Toutefois la force des choses est telle qu'en dépit du bon sens et de la logique, cette issue équivoque pourrait être la plus probable dès qu'on en pose les prémices. Tenant le juste milieu entre les exigences de la France et de l'Italie, d'un côté, et les résistances de l'Autriche, de l'autre, elle rallierait à elle la plupart des indécis et des indifférents. Une transaction de ce genre serait tout-à-fait dans les allures d'une diplomatie qui n'a pas de victoires derrière elle, et dans la compétence d'un congrès où tout le monde pourrait menacer sans que personne eût peur. L'Angleterre, qui trouverait, en outre, à une telle solution l'avantage de débarrasser l'Italie centrale des Français aussi bien que des Autrichiens, la recommanderait de grand cœur, on a pu s'en convaincre, du reste, par les récents débats du Parlement. La Prusse et l'Allemagne se rangeraient probablement à cette manière de voir peu compromettante. En face de telles divergences, le congrès se séparerait sans arriver à aucune entente, et, dans ce ce cas, la France et le Piémont pourraient bien n'avoir pas l'honneur de la partie, car après avoir provoqué l'intervention de l'Europe

pour un arrangement à l'amiable, ils seraient obligés de décliner cette intervention.

Il n'y a donc, à notre avis, que la révision des traités de 1815, hautement et ouvertement posée, avec ultimatum, qui puisse amener un changement réel à la situation; or nous doutons que cela puisse se faire sans que la guerre en sorte, car l'Autriche, fût-elle seule contre trois, ne peut pas, sans s'annihiler, passer sous de telles fourches caudines. Une petite insurrection en Lombardie faciliterait beaucoup la tâche des cabinets et rendrait un vrai service à plus d'un habile diplomate.

La *question d'Orient* s'est gravement compliquée des événements des Principautés et de la Servie. L'union de la Moldavie et de la Valachie, qui avait été repoussée par la conférence des puissances sur l'insistance de la Sublime-Porte, de l'Autriche et de l'Angleterre, vient d'être opérée en fait et d'une manière illégale par un vrai coup d'Etat électoral. Les deux principautés ont élu chacune le même hospodar, prince Couza, ce qui est formellement contraire à l'acte constitutionnel du 19 août 1858, mais ce qui n'avait été prévu par personne. Les puissances européennes considèreront-elles cette singulière élection comme une pure démonstration populaire en faveur de l'union, ou comme un acte officiel devant avoir son application?

Si l'on se place au point de vue de la convention du 19 août, l'élection est entachée d'un vice de nullité. Si l'on se place à un point de vue supérieur, à celui du droit inhérent à chaque peuple de s'organiser librement, dès qu'il peut le faire avec ordre, avec régularité et sans danger pour ses voisins; si l'on tient compte des circonstances particulières à la Moldo-Valachie, qui lui ont imposé l'obligation de faire sortir l'expression de sa volonté populaire d'une subtilité constitutionnelle, on trouvera que l'élection du prince Couza est aussi légitime que mainte autre devant laquelle on se prosterne. Le fait est que le prince électif a déjà pris en mains les rênes du pouvoir, à Bukarest comme à Jassy, et qu'ainsi l'union est consommée. Que diront de ce bon tour les puissances qui ont été jouées? Que répondront celles qui avaient voulu l'union? C'est ce que nous saurons incessamment. Quoiqu'il en soit, si cet incident lui-même ne provoque pas de complications, la situation qu'il révèle ne tardera pas à en amener. Que l'élection Couza reste une simple manifestation ou un fait légal, il n'en est pas moins certain que la Valachie marchera d'accord avec la Moldavie, et que ces deux provinces, ainsi que la Servie depuis la révolution miloschienne, sont soustraites, pour un certain temps, à l'action du cabinet de Vienne. Ces trois Principautés, ayant chacune un représentant dans la commission riveraine pour la navigation du

Danube, seront unies, pourront faire contrepoids à l'influence de l'Autriche et rejeter peut-être celle-ci dans la minorité, car il est douteux que l'Autriche parvienne à rallier à elle d'une manière complète les trois autres riverains (Turquie, Bavière, Wurtemberg) en face de la grave responsabilité qui pèsera sur ces Etats secondaires et des intrigues qui s'agiteront autour d'eux. Sans doute des tentatives de pression, de contre-révolutions seront aussi exercées dans les principautés du Danube, ce qui ne fera qu'aggraver la situation.

Mais tout cela est encore dans le brouillard, pour le public du moins, et sujet à de nombreuses et à de fort diverses prévisions. Ici la question est plus grave, plus générale, plus complexe qu'en Italie, où l'émotion du jour n'est au fond, malgré le bruit qu'on en fait, qu'une diversion aux affaires d'Orient, ou, au moins, une conséquence de celles-ci.

Les événements de l'Orient, n'intéressent que fort peu la Suisse. Ceux au contraire de l'Italie et de l'Allemagne l'intéressent directement.

Quelle devrait être la ligne de conduite de la Suisse soit dans une guerre générale, soit dans une lutte circonscrite à l'Italie? A notre avis, sa politique est toute tracée par les traités, par ses intérêts et par la nature de son organisation politique et militaire. La Suisse doit rester neutre. Sans doute ses sympathies seront en général du côté de ceux qui luttent pour la cause du droit et de la liberté, mais aucun de ses actes ne devra la faire pencher vers les uns plutôt que vers les autres.

La neutralité cependant a ses limites exceptionnelles et naturelles: *Exceptionnelles,* en ce sens qu'il peut survenir quelque grand événement, un cas fortuit qui force la Suisse d'entrer en lice pour le maintien de son existence. Ce cas pourrait être, par exemple, celui où il deviendrait évident qu'une des puissances belligérantes a des projets de conquête sur des territoires touchant à notre frontière et devant tôt ou tard amener un démembrement de la Suisse. *Naturelles,* en ce sens que nous ne pouvons pas avoir la prétention, à moins de garnir nos limites d'une muraille de Chine, de ne laisser passer chez nous un seul homme des armées en présence. Nous nous opposerions sans doute à ce qu'on empruntât notre sol lui-même pour des opérations militaires, comme pour des machinations politiques; mais nous ne pourrions pas empêcher que notre massif n'entrât dans les combinaisons de campagne, comme point d'appui de l'aile ou du centre d'un front stratégique, s'étendant au-delà de la Suisse. Il en résulte qu'une armée peut facilement se trouver, en tout ou en partie, acculée à notre frontière, peut chercher un refuge dans nos vallées, peut y être pour-

suivie et y livrer bataille. Ce cas, où notre neutralité peut être violée sous l'empire de la nécessité, s'est produit en 1849 sur le Rhin. C'est sur une telle éventualité que nous appelons l'attention de la presse et des autorités suisses. Il y aurait moyen, croyons-nous, de convenir d'avance d'un mode de vivre, à cet égard, avec les belligérants. Il serait déclaré que la Suisse s'opposera à toute opération militaire sur son territoire, ainsi que sur la zone neutralisée par les traités de 1815 ; que si des troupes sont rejetées sur notre sol, elles seront disloquées à notre gré et reconduites, selon certaines conditions à déterminer, jusqu'à à la frontière de leur pays, que leurs prisonniers seraient libérés, que leurs armes seraient déposées, etc. De cette façon la Suisse, tout en gardant sa neutralité, pourrait encore remplir un rôle honorable et humanitaire dans cette lutte, dont chacun lui tiendrait bon compte à la conclusion définitive de la paix, quand il s'agirait de remanier des territoires sur ses frontières.

Quant aux chances de voir notre sol violé par une des parties pour un passage quelconque, nous doutons qu'elles puissent se présenter facilement, si la Suisse est, comme nous le croyons, bien décidée à se faire respecter; car l'opposition que notre armée mettrait à ce passage contrebalancerait bien, sans doute, l'avantage qu'il pourrait avoir sur une autre manœuvre dans une direction opposée.

Dans la situation actuelle des parties en Italie, il n'est de l'intérêt direct d'aucune d'elles d'user de notre territoire :

Les Autrichiens étant en défensive sur le Tessin et l'Adige, les passages de nos Alpes conduiraient l'attaquant sur leur front, ni plus ni moins que les passages du Piémont. Les Français n'auraient aucun avantage à s'en servir.

Les Autrichiens, de leur côté, n'ont pas besoin de passer en Suisse pour aller à Turin, à Alexandrie ou à Gênes, leurs objectifs principaux. Ils ne peuvent pas penser, tant que l'Allemagne n'est pas active, à envahir la France et à faire une pointe sur Lyon, par le Simplon et Genève, qui ne les mènerait à aucun résultat. Si l'Allemagne est partie active, ils peuvent faire cette invasion plus avantageusement sur le Rhin, la Suisse neutre couvrant leur flanc gauche.

Si les Autrichiens parvenaient à s'emparer de Turin avant l'arrivée des Français en Piémont, éventualité possible et avantageuse à l'Autriche au point de vue militaire, les Français pourraient avoir la tentation, sans doute, de répéter la manœuvre de 1800 et le passage du St-Bernard; mais, sans parler des inconvénients généraux, pour la France, inhérents à une violation de la neutralité suisse par ses troupes, il nous paraît évident que, par les facilités qu'offre la navigation à vapeur (l'Angleterre étant neutre) et par le fait du corps français, déjà à Civita-Vecchia, la France aurait bien plus d'avantages de ré-

péter la manœuvre de 1800 par la gauche et non plus par la droite des Autrichiens, et d'opérer un débarquement sur un point des côtes d'Italie, où elle pût rallier facilement les forces des Etats-Romains et celles du Piémont, par exemple à Livourne.

D'autre part, si les Français s'étaient avancés jusque dans la Vénétie et au-delà, et que les Autrichiens voulussent opérer sur leur flanc gauche et sur leurs revers par le Splügen et le St-Gothard, ils ne pourraient le faire que par l'Allemagne, car il est probable que les Français ne pousseraient pas une pointe aussi hasardeuse sans s'être assurés de la ligne de l'Adige et du Tyrol. Dans cette hypothèse l'Allemagne, méridionale du moins, aurait cessé d'être neutre. Mais l'Allemagne, comme on le verra plus bas, étant partie active dans une lutte contre la France, a tout intérêt à respecter la Suisse, bastion avancé qui flanque la ligne du Rhin. Sans cela, elle doit ou faire rétrograder sa ligne de défense du Rhin jusqu'au Lech, ou occuper en permanence la Suisse.

Nous ne croyons donc pas que les diverses hypothèses d'une lutte en Italie puissent raisonnablement entraîner la violation de la Suisse par une des parties offensives.

Mais il peut se présenter le cas, celui dont nous parlions tout à l'heure, où la gauche de l'armée franco-sarde ou bien la droite de l'armée autrichienne serait acculée au sol tessinois ou aux Alpes, et voudrait s'échapper par les passages du St-Bernard, du Simplon, du St-Gothard ou du Splügen. Des troupes suisses sur ces points seraient donc nécessaires pour imposer aux corps en retraite les obligations que nous avons mentionnées ci-dessus, ou, sinon, pour repousser ces troupes étrangères.

En Allemagne, si le théâtre de la guerre y était transporté, des circonstances analogues peuvent aussi se présenter.

Les Autrichiens n'auraient, sans doute, aucun intérêt d'opérer offensivement par la Suisse, à travers des passages difficiles et une population hostile, tandis qu'ils peuvent s'avancer, sur le territoire de leurs confédérés allemands et par d'excellentes voies, jusqu'à la frontière du Rhin.

En revanche si les Autrichiens et leurs alliés se postaient en défensive jusqu'à la Forêt-Noire, les Français pourraient avoir la tentation de les prendre à revers par la Suisse. — Cette hypothèse serait même une des plus naturelles dans le cas où l'Allemagne du Nord et la Prusse garderaient la neutralité. Mais nous n'avons qu'à manifester d'avance notre ferme intention de nous y opposer, pour que cette manœuvre, qui demanderait avant tout de la rapidité, ne soit pas entreprise, car elle aurait toute chance d'arriver trop tard et d'être déjouée.

Reste donc une seule hypothèse, dans laquelle on pourrait vouloir violer notre territoire neutre, et c'est la plus grave. Ce serait celle où l'on voudrait non pas simplement passer en Suisse, mais l'occuper comme base solide d'opérations ultérieures en Allemagne et en Italie. A cet égard nous ne saurions mieux faire que de rappeler l'importante discussion que l'auteur de l'*Histoire des guerres de la Révolution* a faite de ce sujet, à propos de la campagne de 1799 (tome X, p. 286):

La question de la neutralité de la Suisse, dit le général Jomini, se rattache en effet aux plus hautes combinaisons de la politique européenne : l'Empire, l'Autriche, la France et l'Italie, y ont un égal intérêt. Sans cette neutralité, la ligne du Rhin n'est plus pour tous les partis qu'une vaine barrière; les Alpes ne mettront plus obstacle à l'invasion de la France ni de l'Italie. Voudrait-on inférer de là que chacun eût été intéressé à s'emparer d'un pays si important? Ce raisonnement serait absurde. La France, maîtresse de Strasbourg et de Mayence, possédait tous les avantages de la ligne du Rhin : envahissant la Suisse, elle se les arrachait elle-même. Si le sort incertain des armes lui était un jour contraire, l'immense supériorité acquise par la république devenait illusoire; la moindre victoire des Autrichiens sur les rives de l'Aar leur eût ouvert l'accès du Jura, et permis d'attaquer le sol français, par le seul point vulnérable de sa frontière.

En portant nos regards du côté de l'Italie, nous trouvons les mêmes combinaisons : supposé la Suisse neutre, la France, maîtresse de Mantoue, de Pizzighetone, et disposant de toutes les places du Piémont, avait un avantage très marqué sur les Impériaux, réduits pour tout appui aux murs de Vérone et aux remparts de Palma-Nova. Détruisez le prestige de cette neutralité; le moindre succès obtenu en Suisse par une armée impériale n'eût-il pas fait tomber toute la défense de l'Italie, et contraint l'armée française à rétrograder, pour arrêter l'ennemi aux confins du Dauphiné ou sur les bords du Rhône?

Ces résultats étaient tellement palpables que, si jamais la France, dans ses anciennes limites, avait pu convoiter la Suisse comme point offensif, elle aurait dû tout faire pour en consacrer la neutralité, depuis qu'elle-même se trouvait en possession de la Lombardie et des places du Rhin.

La position du moment était donc loin de motiver une agression odieuse; mais les intérêts permanents d'une politique sage et prévoyante l'interdisaient bien plus encore. Si les Français étaient entrés en Suisse pour en faire la conquête et s'y fixer définitivement, on eût compris un pareil motif, qui, sans légitimer l'usurpation, la rendait au moins plausible.

Mais comment espérer que l'Europe sanctionnât jamais un pareil accroissement? Dès que la chose était impossible, quel intérêt pouvait-on trouver à détruire le repos de ces vallées, où parmi des milliers de partisans, l'on démêlait à peine quelques ennemis dans les familles patriciennes? Quel avantage, de se compromettre envers toute l'Europe, et d'appeler la Russie et la Prusse à prendre part à la coali-

tion, sans autre but que de propager la démocratie dans deux ou trois cantons et de la renverser dans plusieurs autres? Etait-ce pour lever 18,000 auxiliaires, qu'on eût plus facilement obtenus par le simple renouvellement des capitulations?

Le Directoire commit donc une erreur fatale en imaginant consolider la position militaire de la France, par l'occupation passagère des montagnes helvétiques : on peut dire hardiment qu'il s'affaiblit au contraire en raison de l'extension démesurée que cela donnait à sa défense. Car ce n'est pas seulement l'augmentation d'une étendue circulaire de près de 100 lieues qu'il faut considérer ici; c'est la continuité permanente d'une ligne qui, de Venise, court par Trente et Constance, jusqu'aux marais de la Frise et à la mer du Nord. Cet espace étant coupé en deux par la masse des Alpes, si l'on neutralisait ce centre, il en résulterait que chacune des fractions, isolée en elle-même, offrirait une ligne d'opérations entièrement indépendante. On pourrait dès lors choisir sur chacune des ailes le point stratégique le plus convenable à ses opérations, sans s'inquiéter de ce qui se passerait aux accessoires. Par exemple, la gauche appelée à couvrir le Rhin s'attacherait particulièrement à l'espace entre Strasbourg et Mayence, sans craindre que l'ennemi se portât sur ses extrémités, le long de la mer ou de la ligne neutre. On peut en dire autant de la droite chargée de protéger la Lombardie, car toute sa défense se concentrerait sur l'excellente ligne du Mincio ou de l'Adige.

Mais en comprenant le territoire suisse dans le front d'opérations, dès-lors tout se trouve lié, depuis l'Adriatique jusqu'aux bouches de l'Yssel : et dans cette étendue de 300 lieues on s'attachera à tout couvrir, parce que l'ennemi pourra tout attaquer. La ligne de l'Adige, comme celle de Strasbourg à Mayence, n'y seront plus que des fractions secondaires, dont la défense et l'attaque seraient subordonnées à ce qui se passerait à quelques lieues plus loin. La Suisse elle-même, flanquée par la Souabe et l'Italie, devra être gardée partout, si le sort des combats attire les deux partis sur ses frontières. Celui qui l'occuperait, réduit à s'y défendre, serait obligé de couvrir Bâle comme Schaffouse, Rheineck comme le St-Gotthard, et le Simplon aussi bien que le Mont-Cenis, sans être dispensé pour cela d'avoir des forces imposantes sur le Rhin et le Pô. Ainsi la puissance qui se trouverait réduite à la défensive, ayant ses armées morcelées en vingt corps, donnerait prise partout à un ennemi actif et entreprenant, qui, par la rapidité de ses mouvements, saurait multiplier ses forces assaillantes.

En effet, la campagne suivante ne manqua pas de prouver que, si les saillants de Schaffouse et du Simplon offrent quelques avantages stratégiques pour un simple passage, c'était une faute inouïe pour la France, aussi bien que pour l'Autriche, de comprendre la Suisse comme champ d'opérations, dans un plan de campagne. Si cette vérité n'était pas démontrée par les événements de 1799, on en trouverait une preuve dans la conduite de Napoléon en 1805 et 1809 : il respecta ce territoire, que son titre de Médiateur et sa toute-puissance lui eussent permis de fouler impunément, mais que son propre intérêt lui commandait de laisser intact. Quelqu'appréciateur qu'il fût des avantages de deux ou trois débouchés, il sut les su-

bordonner aux calculs de la politique, et prouva qu'on trouve toujours une route pour manœuvrer sur les communications de l'ennemi, sans fouler aux pieds les liens nationaux, et sans bouleverser les rapports des différents Etats européens.

Cependant, malgré ces éloquents arguments du premier écrivain militaire de notre époque et malgré ceux que nous avons donnés plus haut, nul ne pourrait répondre que notre neutralité territoriale sortît intacte des opérations qui devront s'effectuer. L'histoire fournit tant de cas où des généraux et des gouvernements se sont laissé guider par des appâts spécieux qu'il serait bien possible que la sage raison et les grandes chances fussent, une fois de plus encore, sacrifiées aux désirs de succès éphémères. C'est pourquoi la Suisse doit veiller, et penser sérieusement à la meilleure ligne de conduite à suivre dans le cas d'une lutte entre nos trois voisins, comme dans celui d'une guerre européenne.

DE LA SUPPRESSION DU FRAC.

Nous croyons devoir publier l'intéressant rapport de la majorité de la commission du Conseil national (MM. Delarageaz, Feer, Ramelli) sur la suppression du frac d'uniforme :

La commission à laquelle vous avez renvoyé l'examen de la question de la suppression du frac militaire soulevée et résolue affirmativement au Conseil des Etats s'est divisée en majorité et minorité.

La majorité composée de trois membres a l'honneur de vous proposer de renvoyer la question intacte au Conseil fédéral pour l'examiner dans son ensemble et faire des propositions aux Chambres, s'il y a lieu, dans la session prochaine. A cette proposition est jointe aussi la question plus générale, également soulevée par le Conseil des Etats, de revoir la loi et les règlements sur l'habillement, l'équipement et l'armement en vue d'une simplification, et de la suppression si possible des épaulettes, du hausse-col, tout comme du remplacement des buffleteries blanches par le baudrier et le porte-giberne de cuir noir.

La minorité de la commission, composée de deux membres, vous proposera d'adhérer à l'arrêté du Conseil des Etats.

La majorité de la commission, qui a l'honneur de vous présenter son rapport, motivera son opinion en quelques mots, car elle n'a point la prétention de traiter la question soulevée, sur toutes ses faces (en eût-elle la volonté qu'elle n'en aurait pas eu le temps) ; elle estime même que ce serait en quelque sorte un hors-d'œuvre, attendu qu'à son point de vue, il ne lui paraît pas possible qu'elle puisse être résolue définitivement sans l'intervention de l'autorité exécutive, qui doit nécessairement être appelée à présenter des propositions pour modifier la loi existante, alors seulement elle pourra être traitée à fond.

Sous le point de vue de la forme, la majorité de votre commission, eût-elle partagé les vues des auteurs des propositions qui nous sont soumises, et celles des

membres du Conseil des Etats qui les ont adoptées, qu'elle ne pourrait pas vous proposer d'adopter la voie qui a été suivie par cette haute assemblée.

Elle se gardera soigneusement de venir vous proposer une dérogation à la forme protectrice de l'ordre, de la régularité, condition indispensable d'une marche progressive. Ce n'est point par des motifs adoptés sous l'empire de l'entraînement momentané, qu'il convient de changer, de modifier ou d'abroger une loi. Nous concevrions une marche pareille en temps de révolution, et pour faire cesser un mal pressant et vivement senti par la grande majorité des populations ; là il n'y a point de temps à perdre, il faut appliquer le fer chaud pour cautériser la plaie. Mais lorsque les organes sociaux sont régulièrement constitués, que les temps sont calmes, et qu'au contraire on est en présence d'événements qui nous imposent le devoir de ne changer que ce qui est absolument indispensable, dans une machine, dans une organisation dont nous sommes sur le point de faire usage, procéder pareillement c'est jeter le trouble, faire naître l'incertitude, ébranler la confiance; qui peut se promettre, en effet, que la voie une fois tracée, les choses les plus stables n'y passent à leur tour?

Mais, dira-t-on, la question qui nous occupe n'a pas une importance telle qu'il faille tant de réflexions pour se prononcer et tant de lenteur pour agir; cela fût-il vrai que nous ne saurions vous proposer de passer outre et d'adopter, sans autre, les décisions du Conseil des Etats. Mais il n'en est rien, bien au contraire, elles ont une haute importance en ce qu'elles intéressent un très grand nombre de personnes, et pour peu qu'on veuille y réfléchir on verra qu'elles touchent à l'essence de la vie militaire et en particulier à la dignité du soldat.

Nous disons qu'elles intéressent une partie notable de la population, en effet, c'est à tous les soldats de l'armée que nous irions ordonner de poser l'habit de grande tenue, et auxquels nous imposerions toute une série de changements. C'est aux cantons qui fournissent l'habillement et aux parents des militaires qui s'habillent à leurs frais, que nous imposerions des dépenses nouvelles ; car, après avoir arrêté ce qu'on mettra à la place de ce qui existe, les sollicitations ne manqueront pas, et au besoin les ordres pour mettre de côté, pour jeter au rebut ce que nous possédons pour y substituer promptement les innovations. Qui peut être certain qu'avant même d'avoir introduit ces changements, on n'en proposera pas d'autres?

Vouloir se mettre à la mode en pareille matière, c'est s'exposer indubitablement à arriver trop tard, car la mode ne sait pas attendre.

C'est en vue, dit-on, M. le président et Messieurs, de diminuer la charge du soldat que l'on propose de supprimer le frac, et pour preuve on énumère la quantité des objets qui servent à son habillement : deux paires de pantalons, une petite veste, une capote et pour surcroît un habit soit frac, qu'il ne mettra que rarement. A première vue, il paraît, en effet, qu'il a du superflu, mais si l'on veut tenir compte des différentes positions, où doit se trouver un soldat, si l'on réfléchit aux divers services auxquels il peut être astreint, on se convaincra facilement que tous ces objets sont non-seulement utiles mais nécessaires.

Le soldat est appelé à des corvées soit de propreté, soit pour des travaux manuels, soit pour des exercices, il lui faut un habillement simple, peu coûteux, d'une grande commodité et qu'il ne soit pas obligé de ménager, c'est la petite tenue, la tenue de quartier, que donne la petite veste ou la veste à manches. Il doit aussi assister aux parades, aux revues, aux inspections et avoir un habit propre pour s'y présenter convenablement et décemment. Si un soldat se respecte, il doit revêtir la grande tenue le dimanche et les jours de fêtes, l'habit de corvée ne pourra jamais, et quoique l'on fasse, remplir ce but; il faut donc et de toute nécessité une seconde tenue, une tenue propre qui flatte l'œil du soldat, satisfasse à ses besoins de bien-être, développe le sens des convenances, et lui impose un certain respect de lui-même qui l'invite à la bonne conduite; car, qu'on ne l'oublie pas, un militaire ne cesse point d'être homme parce qu'il est incorporé dans une troupe, ou qu'il est appelé à un service actif. La capote ne peut suffire ni à l'un, ni à l'autre de ces services; elle supplée aux deux tenues que nous venons d'indiquer, mais elle ne saurait les remplacer, elle est trop chaude en été et parfois incommode pour certains travaux.

Nous disons qu'il faut deux tenues, outre la capote; si nous avions la tunique au lieu du frac, la majorité de votre commission ne viendrait point vous proposer de la changer contre un habit, elle ne verrait aucun avantage à le faire, mais comme nous avons une tenue, fort criticable il est vrai, et cependant convenable et propre, elle ne sent pas le besoin de la changer violemment.

Otez au soldat ce qui peut flatter son légitime amour-propre, et lui procurer l'occasion d'être considéré et admis au milieu de compagnies respectables, ôtez-lui la possibilité de s'habiller proprement, forcez-le de mettre les jours de parade, les jours de fête et même le dimanche, l'habillement qu'il met tous les jours ouvrables et pour les corvées, même les plus sales, on le rabaisse aux yeux de ses concitoyens, on l'amoindrit à ses propres yeux, on blesse sa dignité et le service militaire devient une affreuse corvée.

Que l'idée d'avoir une troupe simplement habillée, débarrassée de tout ce qu'on veut bien appeler des hochets, des objets de parade et de luxe, soit partagée par quelques bons militaires c'est possible, mais nous doutons que la grande majorité des officiers, que la masse des soldats, et surtout les plus jeunes, les plus alertes, ceux qui répandent la vie autour d'eux, soient de cet avis. Qu'on ne vienne point nous accuser de vouloir propager l'idée du luxe pour le luxe et dépasser les bornes de la convenance, nous ne voudrions rien ajouter à ce qui existe, tout comme aussi nous désirons prévenir les tendances de ceux qui en matière de simplicité veulent passer de l'autre côté de la selle.

Si l'on adoptait en plein les idées reçues au Conseil des Etats: suppression du frac, de l'épaulette, du hausse-col, le remplacement de la buffleterie blanche par des porte-gibernes ou des porte-sabres en cuir noir, la simplification de l'habillement, ce qui nous amènerait infailliblement la suppression du képi, qui n'est pas ce que nous avons de mieux, pour y substituer la casquette, suppression de la co-

carde, oui de la cocarde, ce pauvre reste du cantonalisme, de suppression en suppression on réduirait notre armée à une espèce de landsturm, animée du plus pur patriotisme sans doute, vertu excellente, indispensable même, pour faire la guerre, mais qui ne peut pas à elle seule stimuler le soldat, le soutenir au milieu de ses fatigues, lui faire endurer les allées et les venues, les marches et les contre-marches dont il ignore le but: elle ne peut pas elle seule le maintenir à la hauteur nécessaire pour résister au choc des profondes et longues lignes, des armées brillantes et resplendissantes de blancheur de nos puissants voisins. — Il ne faut point se le dissimuler, l'impression produite sur la vue, par la tenue et la brillante apparence de son adversaire, a une grande influence sur le résultat du combat, il faut une puissance morale supérieure pour détruire cette impression; comment alors la retrouver si on a négligé un des éléments essentiels pour la maintenir ?

Tacite disait déjà : *sur le champ de bataille les yeux sont les premiers vaincus;* depuis ce grand historien cette idée a reçu des milliers de confirmations.

Nous aurions compris, M. le président et Messieurs, qu'on eût, en vue de simplification et pour soulager le soldat, proposé la suppression de la veste à manches, il nous serait resté le frac pour maintenir l'uniformité que prescrivent les lois et les règlements. En adoptant brusquement et définitivement la proposition qui nous est faite, nous rompons cette uniformité si désirable, nous deshabillons, en quelque sorte, publiquement une partie de nos soldats, attendu qu'il y a des cantons qui n'ont pas encore la petite veste pour toutes les troupes, tout comme il y a des troupes de réserve qui n'ont point de capotes; les officiers eux n'auraient que la capote, ils n'ont point de petite veste, il n'est pas même question de la leur donner; on trouve que ce qui est bon pour la belle tenue du soldat, n'est pas convenable pour les officiers, on introduit un germe d'inégalité qui ne se légitime et ne se justifie par aucune nécessité, on prononce en quelque sorte l'infériorité morale du soldat, on froisse sa dignité; l'habit, au contraire, est la seule tenue uniforme pour toute l'armée sans exception; tout le monde l'a, officiers et soldats. Bernois, Thurgoviens, Vaudois, etc., artilleurs et carabiniers, sapeurs et dragons, état-major et infanterie, c'est par l'habit que nous avons une armée uniforme, c'est un fait qui rend hommage au principe d'égalité si précieux aux soldats d'une république. C'est ce principe d'uniformité qui est, en quelque sorte, la base philosophique de la discipline, d'une discipline pesant d'un poids affreux sur des hommes libres, mais rendu léger par ces moyens, petits en apparence, qui constituent dans leur ensemble l'une des parties essentielles d'une organisation militaire, moyens qu'on voudrait nous enlever, non pas avec des ciseaux, mais par un coup de sabre.

Les adversaires du frac pressentent ces idées, ils reconnaissent au fond qu'il faut quelque chose de plus qu'une petite veste; les uns parlent de tunique, les autres admettent une seconde veste; la minorité de la commission propose de remplacer l'habit par une *jolie veste à manches*, une petite *carmagnole* d'une coupe arrondie par le bas, avec de légères basques ou de petites pointes les dessinant, puis des galons ou des brandebourgs sur la poitrine, avec quelques historiettes sur les

épaules. Comme on le voit, c'est un frac raccourci; puis enfin une veste en triège ou en toile de coton !

Nous voilà donc revenus à un double habillement outre la capote, il n'y aura donc rien de retranché que quelques morceaux de drap; la complication, la difficulté du transport restent les mêmes.

On reconnaît même qu'il faut un peu de luxe puisqu'on veut une jolie veste couverte de galons.

Que l'on ait la tunique, ou une petite veste élégante, la question d'économie se trouvera gravement compromise, car une tunique bien faite ou une veste à manches comme on la propose coûteront à peu près autant qu'un frac. Le débat serait-il ramené à une question de goût; nous avons déjà fait observer qu'en matière d'habillement militaire, ce serait se tromper grandement que de vouloir suivre la mode.

Quoiqu'il en soit, il reste bien établi que l'on aura quelque chose pour remplacer le frac, c'est ainsi un nouvel habit d'uniforme à mettre à l'étude, et on voudrait supprimer ce que nous avons avant d'être parvenu à s'entendre sur ce point !

Supposons maintenant, M. le président et Messieurs, que la forme de la veste qui doit remplacer le frac soit arrêtée, que fera-t-on de cette quantité considérable d'uniformes qui existent actuellement, deviendront-ils une non-valeur, ou ne seront-ils pas plutôt une entrave à l'uniformité? car il est plus que probable qu'on sera obligé de les tolérer pendant un nombre indéterminé d'années. La majorité de votre commission ne pense pas qu'on puisse imposer aux cantons qui donnent l'habillement à leurs soldats, ni aux militaires qui s'habillent eux-mêmes l'obligation de se pourvoir soit de vestes à manches à l'uniforme, soit de tuniques pour remplacer les fracs dont nos soldats se parent actuellement. C'est d'ailleurs un principe de droit formellent stipulé par l'art. 71 de la loi sur l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale.

Nous introduirons donc un nouvel élément de bigarrures, nous renverserions un édifice si péniblement élevé, et cela quelques années après l'adoption de lois et de règlements qui ont fait l'objet de longues discussions, et qui n'ont été définitivement arrêtés, qu'après avoir tenu compte des exigences légitimes, des habitudes et des points de vue si différents des cantons. Ce sont en quelque sorte des contrats solennellement débattus et loyalement adoptés.

Rien n'est plus capable de provoquer la déconsidération des lois, de détruire le zèle et le dévouement du militaire comme ces incertitudes, ces perpétuels changements, ces incessantes modifications, dans les règlements, dans les prestations, dans l'habillement et l'équipement du soldat.

Deux membres de votre commission auraient été décidés de proposer la non prise en considération des propositions qui vous sont soumises, pour rassurer l'armée menacée par la perspective de ces remaniements, mais ils ont cru qu'il était plus sage de se joindre à un troisième membre pour vous proposer, M. le président et Messieurs, de ne point vous prononcer sur le fond de la question et de la ren-

dre intacte à l'examen du Conseil fédéral, c'est dans ce but qu'ils reprennent avec confiance le projet d'arrêté placé en tête de ces quelques lignes.

Berne, le 26 janvier 1859.

DELARAGEAZ, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. le colonel Ziegler vient d'émettre, dans un journal de Zurich, son opinion sur l'objet de la motion Vicari, dont la Confédération est actuellement nantie. L'honorable colonel se déclare partisan de la suppression projetée du frac, dans le but d'alléger le soldat; il désirerait en somme : une petite veste ornementée pour grande tenue; au lieu du képi une sorte de chapeau pochard, cocardé pour la grande tenue, et pouvant préserver le soldat de la pluie et du soleil; au lieu du col une cravate longue. Le soldat fournirait à ses frais une seconde petite veste de fatigue, d'étoffe légère et de couleur foncée.

La *Schw. Militär-Zeitung* se prononce aussi pour la suppression du frac, qu'elle est depuis longtemps, du reste, en voie de ridiculiser sous le nom de *Schwalbenschwanz* (queue d'hirondelle). Elle veut à sa place la capote et la petite veste agrémentée; ce journal voudrait, en outre, faire noircir la buffleterie et porter la bayonnette en bandouillière.

D'autres demandent la tunique pour remplacer l'habit et la veste; le ceinturon au lieu de la croisée, etc., etc., etc.

Quant à nous, en face de ce déluge de propositions intempestives, nous maintenons purement et simplement les opinions émises dans notre récente correspondance de Berne, ainsi que dans nos numéros 23 et 24 de 1857, 1 et 2 de 1858. Toutes ces questions ont été discutées et coulées à fond il y a 6 à 7 ans, lors de la confection des lois et règlements actuels sur l'armement, l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale. Aujourd'hui enfin, après beaucoup de peines et pour la première fois, les troupes suisses ont un habillement sensiblement uniforme; nous ne savons voir aucun motif sérieux de détruire cette uniformité, si nécessaire au maintien de la discipline et si difficile à obtenir dans des milices confédérées, pour courir après les caprices de la mode.

Si nos troupes étaient sans habillement, ou si l'on était dans le provisoire qui succéda à l'établissement des institutions fédérales de 1848, nous comprendrions cette ardeur de perfectionnements et de réformes, quoiqu'on en ait fait précédemment un grief à M. le Directeur Ochsenbein. Dans cette hypothèse, nous ne proposerions point, pour notre part, l'habillement et l'équipement actuels: nous lui préférerions de beaucoup la tunique et un système semblable à celui de l'infanterie piémontaise, qui réunit, selon nous, au plus haut degré toutes les conditions possibles de commodité, de simplicité, d'élégance et d'uniformité. Mais nous croyons qu'en ce moment-ci de nouveaux changements, c'est-à-dire de nouvelles incertitudes dans l'exécution des lois, de nouveaux frais imposés aux soldats, aux communes et aux cantons, achèveraient de semer le dégoût dans tous les rangs et causeraient plus de mal à nos institutions militaires que ces prétendues améliorations ne feraient de bien.

Un Américain partant de l'idée que la Suisse serait un pays avantageux pour une fabrique d'armes, s'est adressé au Conseil fédéral pour savoir si la Confédération offre

les garanties désirables de liberté d'industrie et de sécurité de nature à favoriser un établissement de ce genre. Le Conseil fédéral a répondu au pétitionnaire qu'un établissement solide dans ce genre serait bien vu en Suisse.

Les cantons de Schwytz et du Valais, qui n'ont point encore fait l'acquisition du matériel de guerre qui leur est nécessaire, sont sérieusement invités à se conformer aux prescriptions fédérales, faute de quoi il leur sera fait application de l'art. 13 *b* de la loi fédérale. Voici le texte de cet article :

« Lorsqu'un canton néglige l'instruction ou l'équipement de ses troupes ou le matériel, et qu'il ne se conforme pas à l'invitation qui lui est adressée à ce sujet, la Confédération peut faire compléter ce qui manque aux frais du canton en défaut. »

MM. les colonels fédéraux Ziegler, Fischer, Gerwer et Siegfried avaient donné leur démission, mais vu les circonstances actuelles, tous ces officiers seraient, dit-on, revenus de leur détermination. — M. le colonel fédéral Edouard de Salis a été appelé au commandement de l'Ecole centrale de cette année, en remplacement de M. le colonel Fischer qui n'a pas accepté.

On écrit de Berne en date du 1er février : « Hier me sont arrivées du Tessin et du Valais des nouvelles intéressantes. Il est très positif que dans ces deux cantons on s'occupe déjà de la formation d'un corps de volontaires, en vue d'une guerre en Italie. De nombreux émissaires circulent dans ces cantons frontières et recueillent des noms et des signatures. Ce corps serait formé pour servir sous le commandement de Garibaldi. Le projet de Garibaldi consiste à former quatre légions, dont l'effectif s'élèverait à 15 ou 20 mille hommes. Cette troupe serait destinée à une guerre de corps-francs. »

On dit que le Conseil fédéral a ordonné une enquête sur ces recrutements et se dispose à prendre contre eux des mesures sévères. Tout en applaudissant à cette décision, conforme à la légalité, nous ferons cependant remarquer qu'au point de vue de notre neutralité politique, il ne serait pas trop à craindre qu'il y eût quelques compagnies suisses au service du Piémont, afin de compenser l'effet que pourrait produire, à un moment donné, l'action des 10,000 Suisses qui sont dans le camp opposé.

Le Département militaire fédéral vient d'être chargé d'élaborer un règlement sur la question de la fréquentation de camps étrangers de la part d'officiers suisses, dans le but d'y compléter leurs connaissances militaires.

Berne. — Le Conseil exécutif a nommé aux fonctions de directeur de l'arsenal de Berne, M. de Lerber, capitaine des sapeurs du génie.

Il propose au Grand Conseil de confirmer pour une année M. le colonel Brugger dans les fonctions d'instructeur cantonal en chef.

Argovie. — Le 3 courant est mort à Arau le major Rudolf, auteur de plusieurs écrits militaires estimés.

Fribourg. — Un cas semblable à celui de l'incident Marchand vient de se reproduire. M. le capitaine aide-major Robadey ayant tenu, dans un banquet civil à Bulle, des paroles envisagées par le Directeur de la guerre comme inconvenantes envers l'autorité militaire (blâmant la décision prise l'année dernière contre le lieutenant Marchand), M. Robadey a été mis en demeure de s'expliquer à ce sujet. Cet of-

fcier répondit qu'il ne reconnaissait pas à M. le Directeur de la guerre le droit demander des explications à un officier en dehors du service et pour affaires étr gères au service, réponse à la suite de laquelle il a été mis en disponibilité.

Tout en reconnaissant l'excellent esprit militaire qui a dicté cette mesure, nous croyons cependant un peu sévère et allant au-delà du but des lois disciplinaires, (est de corriger les réfractaires et non de les éloigner des corps. La lettre, un peu tr cavalière de M. le capitaine Robadey à son chef, méritait sans doute une punitio mais celle-ci eût pu se borner à quelques jours d'arrêt. Si la loi fribourgeoise r permet pas l'application d'une telle peine en dehors du service actif, c'est une la cune regrettable, à laquelle il faut parer régulièrement, mais non suppléer violem ment. Il nous semble impossible, au reste, qu'une correspondance entre l'autorité mi litaire supérieure et un officier ne doive pas être considérée comme une affaire d'of fice, et soumise, en ce qui concerne les formes et les convenances d'usage, aux obli gations réglementaires de la hiérarchie. Nous aurions donc applaudi à une punition motivée par le langage peu respectueux de cette lettre, mais non à une mesure qui appliquée souvent, peut priver l'armée d'officiers capables pour des fautes légères

---

Russie. — Le *Recueil militaire* a dû subir un changement dans le personnel de sa édaction, par suite des intéressants articles publiés sur la guerre de Crimée, où de graves prévarications étaient signalées. Il sera rédigé dorénavant par M. le général lenkoff.

Hollande. — Depuis le 10 février paraît à Breda un journal militaire trimestriel sous la direction de M. le lieutenant de Tremery.

Vaud. — Dans sa séance du 22 déc. 1858, le Conseil d'Etat a nommé M. Const. *Ducret*, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite. — M. *Butticaz*, Henri-Edouard, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve. — M. *Barbey*, Louis-Jaques, à Cully, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 de réserve. — Le 28 décembre, M. *Ponnaz*, Jean-Louis, à Cully, second sous-lieutenant de grenadiers nº 2 de réserve. — Le 4 janvier 1859, M. *Jaunin*, Daniel, Fey, major du bataillon de réserve du 5me arrond. — M. *Dériaz*, Henri, à Cheseaux, major du bataillon d'élite du même arrond. — M. *Perrochon*, Jean-Pierre, à Cheseaux, lieutenant de chasseurs du bataillon de chasseurs nº 9. — M. *Clerc*, Paul, à Aigle, premier sous-lieutenant de la compagnie de dragons nº 5. — M. *Bosson*, François, à Bassins, capitaine de la compagnie de carabiniers nº 5 — Le 5 janvier, M. *Charlier*, Hubert, à Nyon, major du bataillon de réserve du 4me arrond. — M. *Michaud*, Henri, à Vevey, capitaine de dragons nº 1. — M. *Paschoud*, Louis, à challens, commandant du 5me arrond. — Le 8 janvier, M. *Ormont*, L.-Michel, à Vevey, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 1er arrond. — M. *Chevallay*, Victor, à Rivaz, premier sous-lieut. de carabiniers d'élite nº 4. — M. *Glardon*, Henri, à Ste-Croix, second sous-lieut. de carabiniers réserve nº 2 (arrond. 3 et 5). — Le 12 janvier, M. *Butticaz*, François-David, à Treytorrens, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 2 de réserve du 3me arrond. — Le 14 janvier, *Vaudens*, Jules, à Cossonay, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 7me arrond. — Le 18 janvier, M. *Delarage*, Marc, à Lausanne, major du bataillon de réserve du 3me arrond. — M. *Leverey*, Jaq.-Ed., à Cully, second sous-lieutenant du bataillon de chasseurs nº 9. — Le 19 janvier, *Kocher*, Le, à l'Abbaye, médecin-lieutenant de la batterie nº 9. — M *Guisan*, Charles, à Vey, médecin d'escadron. — M. *Bertholet*, David, à Yverdon, lieutenant quartier-maître au bataillon nº 112. — Le 22 janvier, M. *Perrin*, Daniel, à Payerne, lieutenant de carabiniers d'élite nº 76. M. *Pellichet*, Albert, à Aubonne, second sous-lieutenant de carabiniers d'élite nº 61. — Le 25 janvier, M. *Potterat*, Henri, à Orny, lieutenant de mousquetaires nº 4 de réserve. — M. *Humbert*, Jacques-Louis, à Marchissy, capitaine de chasseurs de droite nº 2 de réserve. — Le 29 janvier, M. *Pittet*, Henri, au Treytorrens, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite du 3me arrond. — M. *Dériaz*, Henri, à Cheseaux, commandant du bataillon d'élite nº 50. — Le 2 février, *Decollogny*, J.-A.-H., à Apples, aide-major du bataillon d'élite nº 111. — M. *Durussel*, Emile, à Ogens, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite nº 1 de réserve. — M. *Masson*, Ferdinand, à Grandson, lieutenant de la compagnie de dragons nº 2. — Le 5 février, M. *Chambaz*, Am..., à Arzier, major du bataillon d'élite du 4me arrond. — M. *Nicaty*, Charles, à Lutry, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite du 3me arrond. — M. *Viloudez*, François, à Lausanne sous-lieutenant de mousquetaires nº 5 d'élite du 3me arrond.

... — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

ÉMENT AU N° 4 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
15 FÉVRIER 1859.

ION DES ÉTATS-MAJORS DEVANT LES CHAMBRES FÉDÉRALES.

mblée fédérale a décidé de renvoyer le projet de loi sur la tion de l'état-major fédéral au Conseil fédéral pour études . Nous croyons utile de faire connaître quelques détails des e sujet, en publiant le rapport de la commission du Conseil et un résumé de la discussion au Conseil national. Nous , pour notre part, que le projet, malgré ses lacunes, n'ait opté; mais les bonnes paroles qui ont été prononcées par des orateurs, et celles entr'autres de M. le directeur du Dé- militaire, laissent l'espérance que la question des états- a peu à peu son chemin.

d'abord le rapport au Conseil des Etats, que nous met- remier lieu, parce qu'il rappelle les dispositions du projet ut servir à éclairer le compte-rendu de la discussion qui le texte du projet dans notre numéro 12 de 1858):

s diverses par lesquelles a passé devant le Conseil national le projet de occupe ont abouti, le 17 janvier courant, à une décision par laquelle résolu de *ne pas entrer en matière.*

nmission vous propose unanimément d'adhérer à l'arrêté du Conseil

nce de documents et de rapports écrits faisant connaître les motifs de i a prévalu au Conseil national, nous croyons utile de vous rendre sieurs, de ceux qui ont déterminé le préavis que nous avons l'honneur à votre acceptation.

I.

l'accord de toutes parts pour reconnaître que l'organisation, et surtout de l'état-major fédéral, laissent beaucoup à désirer. La commission du Etats partage cette opinion; elle est convaincue de la nécessité d'ap- mède à l'état actuel des choses à cet égard.

dire cependant que, suivant elle, ce serait mal reconnaître le zèle et le du plus grand nombre des officiers de l'état-major que de les rendre des défectuosités qui sont signalées en les imputant essentiellement à d'aptitude ou à un défaut de sentiment du devoir.

des connaissances que doit posséder un officier d'état-major combinée ité des moyens d'instruction et du temps que notre organisation permet r, voilà, dans l'opinion de la commission, les difficultés qu'il s'agit de

miner les propositions contenues dans le projet du Conseil fédéral, il les diviser en deux classes.

Les unes constituent des modifications ou des additions à la loi sur l'organisation militaire fédérale du 8 mai 1850. Par leur nature, elles sont du domaine de la loi et nécessitent en conséquence l'intervention du pouvoir législatif de la Confédération.

Les autres sont celles dont l'application pourrait être faite par voie de règlements, d'instructions, de circulaires instructionnelles émanant du Conseil fédéral faisant usage de la compétence qui lui est attribué par la loi fédérale du 8 mai 1850, et notamment par les articles 110 et 115 de cette loi.

Dans la première de ces catégories nous rangeons les dispositions contenues aux art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 19 et 20, qui ont rapport :

L'art. 1er à l'organisation et à la répartition générale de l'état-major.

L'art. 2 au nombre des colonels fédéraux, à leur classement en divisionnaires et en brigadiers.

L'art. 3 à la composition de l'état-major général et à l'admission d'officiers d'état-major général avec grade de premiers sous-lieutenants.

Les art. 4 et 5 à la composition des états-majors du génie et de l'artillerie et à l'augmentation du nombre des officiers supérieurs de ces états-majors.

Les art. 7, 8 et 9 à la composition de l'état-major du commissariat et de l'état-major sanitaire, à la fixation du nombre de certains fonctionnaires de ces états-majors, nombre qui, jusque ici, était indéterminé.

L'art. 10 à la création d'une classe de réserve dans l'état-major.

L'art. 19 à l'incorporation des officiers d'état-major dans la réserve.

L'art. 20 à la subvention à accorder aux officiers subalternes d'état-major pour frais d'équipement.

Dans la seconde catégorie des dispositions du projet de loi, c'est-à-dire dans la classe de celles qui pourraient faire l'objet de règlements ou de décisions émanant de la compétence du Conseil fédéral nous plaçons les articles 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34 qui ont pour objets essentiels :

L'art. 11. Les absences et les congés.

Les art. 12 et 13. Les mesures propres à s'assurer des connaissances que possèdent ceux qui sont proposés ou comme officiers ou comme aspirants à l'état-major.

Les art. 14 et 15. Les conditions pour être admis dans chaque grade de l'état-major en sortant des cadres cantonaux.

Les art. 16, 17 et 21. L'avancement dans l'état-major et les démissions.

L'art. 22. L'autorisation qui serait donnée au Conseil fédéral de rayer des officiers des cadres de l'état-major et qui a conséquemment pour but de renforcer la disposition contenue dans l'art. 130 de la loi sur l'organisation militaire.

Les art. 23 et 24 ayant pour objet ce qui a rapport aux officiers d'ordonnance.

L'art. 25 donnant à tout colonel fédéral le droit de choisir un secrétaire d'état-major attaché à sa personne, droit qui, pour le dire en passant, est consacré déjà par la loi actuelle.

Les art. 26, 27 et 28 complétant ce que prescrit la loi actuelle touchant l'obligation imposée à tout officier d'état-major de servir, s'il en est requis, dans le canton de son domicile, d'entrer avec son grade dans les troupes cantonales à sa sortie de l'état-major s'il a encore l'âge règlementaire pour le service militaire, et enfin réglant les rapports administratifs des autorités militaires fédérales et cantonales quant aux mutations survenant dans le personnel de l'état-major.

Les art. 29 à 34 s'appliquant à l'instruction de l'état-major.

A l'égard de plusieurs de ces articles, le Conseil fédéral fait lui-même remarquer qu'ils appartenaient tout aussi bien au domaine des règlements qu'à celui de la loi.

Nous reconnaissons sans peine cependant que la question de compétence du Conseil fédéral pourrait être sujette à interprétation et à discussion suivant la forme qu'il adopterait pour atteindre le but qu'ont en vue ces divers articles.

Toutefois en agissant tantôt sous forme de règlement, tantôt par voie de circulaires et instructions; en adoptant enfin une pratique administrative régulière et permanente, le Conseil fédéral obtiendrait, sans aucun doute, l'équivalent des mesures de cette seconde catégorie tout en restant dans les limites des art. 110 et 115 de la loi sur l'organisation militaire fédérale, articles dont nous croyons utile de rappeler le texte :

« Art. 110. Le Conseil fédéral fait les règlements et émet les instructions né-
» cessaires à l'exécution de l'organisation militaire, de l'instruction, de l'armement,
» de l'équipement et de l'habillement des troupes. Il soumet les règlements impor-
» tants à l'approbation de l'Assemblée fédérale.

» Art. 115. Le Département militaire est chargé de l'examen préalable et du
» soin des affaires suivantes :

» 1° L'organisation militaire en général;

» 2° L'organisation et la surveillance de l'instruction militaire à la charge de la
» Confédération. »

II.

Nous avons, en commençant ce rapport, émis l'opinion que le grand nombre des connaissances requises de l'officier d'état-major combiné avec le peu de temps et de ressources consacrés à l'instruction, devaient être considérés comme les causes essentielles du mal auquel il faut porter remède.

S'il en est ainsi, ce remède consistera dans tout système qui aura pour effet de diminuer le nombre des objets d'étude, de mettre ceux-ci en rapport avec le temps et les ressources d'instruction que présente notre organisation militaire. Il consistera encore dans toute organisation de l'état-major qui n'exigera pas de chaque officier des aptitudes trop diverses et quelquefois opposées par leur caractère.

Ce remède existe, croyons-nous, dans un système qui aurait à sa base *la subdivision de l'état-major en deux grandes classes,* celle des officiers chargés de commandements effectifs et celle des adjudants.

Cette organisation a pour elle l'autorité de l'expérience; elle est appliquée en

Autriche si nous ne nous trompons ; elle a été chaudement appuyée et recommandée dans ces derniers temps par des officiers suisses dont l'opinion a une valeur aussi incontestable qu'incontestée.

Il n'est pas nécessaire d'être du métier pour comprendre que l'instruction des officiers d'état-major sera singulièrement simplifiée, que conséquemment le service se fera mieux, si par la création de ces deux classes d'officiers les uns sont plus spécialement appelés à étudier tout ce qui se rapporte au commandement effectif de l'armée, tandis que les autres auront pour spécialité les diverses branches de l'administration et du service, qui, dans la règle, concernent les adjudants.

Si cette organisation a été adoptée dans des armées permanentes, où cependant le temps et les moyens d'étude ne manquent pas, nous sommes étonnés qu'au lieu de chercher à nous l'approprier, l'on ait examen plutôt en recours au moyen proposé dans l'art. 2 du projet.

Nous croyons que le système consistant à créer un corps spécial d'adjudants est avantageux en soi, qu'il l'est spécialement pour une armée de milices. Nous pensons qu'en tout cas il doit être examiné avec soin, ce qui n'a pas eu lieu, si nous en jugeons par les documents qui ont été soumis à notre examen.

Si l'on vout examiner encore ce point fondamental tout doit rester dans le *statu quo*. Il est évident, en effet, que les propositions du Conseil fédéral, que nos propres décisions seront très différentes selon que le système que nous recommandons sera adopté ou qu'il sera rejeté.

Que l'on nous permette, avant de terminer ce que nous avons à dire sur la question envisagée à ce premier point de vue, de faire deux observations sur la modification qui est la base et peut-être aussi l'écueil du projet de loi proposé par le Conseil fédéral.

Nous voulons parler de la division des colonels fédéraux en divisionnaires et brigadiers.

I. L'art. 120 de la loi fédérale sur l'organisation militaire décide que « *le commandant en chef nomme les commandants du génie, de l'artillerie et de la cavalerie, les commandants de corps d'armée, de division et de brigade ainsi que l'adjudant général.* »

Cette disposition permet donc à celui qui, en cas de guerre, doit commander l'armée suisse, de choisir parmi *tous* les officiers supérieurs ceux qui doivent occuper les postes importants. Cela nous paraît préférable au point de vue de l'unité et de la responsabilité du commandant à ce qui est proposé par l'art. 2 du projet de loi du Conseil fédéral.

II. La création de deux classes de colonels fédéraux pourrait bien avoir pour seule conséquence de supprimer l'émulation pour ne laisser subsister que l'envie et l'esprit de dénigrement.

La première partie de ce rapport peut donc être résumée en disant :

Il n'y a pas lieu d'entrer en matière sur le projet du Conseil fédéral, parce que, selon nous, il convient d'examiner si, à la division des colonels fédéraux en deux

divisionnaires et brigadiers, il ne serait pas utile de substituer l'organisa-
l'état-major en deux grands corps distincts, savoir : celui des officiers
ajor appelés à des commandements effectifs; celui des adjudants.

III.

avons dit que pour les dispositions du projet auxquelles il peut être sup-
des mesures émanant de la compétence du Conseil fédéral, nous préférions
er mode.

t, en effet, notre avis; il nous reste à le justifier.

n'admettons pas en principe et d'une manière absolue que les règlements,
t les circulaires et instructions, constituent un mode préférable à celui de
ons législatives plus fixes de leur nature, claires et bien coordonnées et
un tout; si nous avions l'assurance que l'expérience acquise peut dès main-
re considérée comme suffisante, nous ne craindrions nullement de disposer
législative au lieu de le faire par voie réglementaire et administrative.

nous croyons que pour les dispositions du projet que nous avons placées
le seconde catégorie, l'expérience n'a pas dit son dernier mot qu'il convient
, d'expérimenter encore, conséquemment de pouvoir compléter, changer
er facilement et sans trop de solennité ce que l'on aura essayé en premier
ir cela, il convient de statuer par voie administrative, sauf à réunir plus
oi, si cela est trouvé utile, les dispositions dont l'expérience aura démenti
é!

s diverses raisons votre commission unanime, moins M. Wenger absent,
pose, Messieurs, d'adhérer à la décision prise par le Conseil national :
pas entrer en matière sur le projet de loi proposé par le Conseil fédéral
nt l'organisation et l'instruction de l'état-major fédéral.

Au nom de la commission :
PHILIPPIN, lieutenant-colonel fédéral.

SÉANCE DU CONSEIL NATIONAL DU 17 JANVIER.

lonel Bontems, président de la commission, présente son rapport verbal à
en ces termes :

mission s'est occupée longuement, très longuement, de l'examen du projet.
t divisée en majorité et minorité. La majorité (3 membres, MM. Benz,
t Steiner) propose le renvoi au Conseil fédéral pour nouvelles études et en
nt deux directions. Une minorité d'un membre (M. de Courten) propose
nent, motivé principalement par nos circonstances financières. Le cinquième
celui qui vous parle, s'est abstenu de conclure. Il désire, quant à lui, qu'on
e pas le projet, et il voterait contre si les amendements de la commission
loptés; mais il croit cependant convenable, quant à la forme, qu'une dis-
it lieu, ne fût-ce que pour faire connaître au Conseil fédéral quelles sont les
'Assemblée.

econnaissons que la matière est très difficile. Notre état-major est la partie
notre armée, malgré son importance, surtout pour des milices. Quelle est
lu projet actuel? Après la prise d'armes de 1856-57, un certain nombre d'of-

ficiers, émus des défauts de notre organisation militaire, des lacunes de l'instruction de notre état-major, se réunirent pour s'occuper de propositions à adresser à l'autorité supérieure pour l'amélioration de notre militaire. Ces propositions, connues sous le nom de *Conférences d'Arau*, furent soumises à l'examen d'une commission d'une douzaine d'officiers supérieurs, présidés par le chef du Département militaire fédéral. Le projet présenté est le résultat de l'examen sérieux et des longues discussions de cette commission militaire. Il a été adopté à une grande majorité. Ce projet renferme deux dispositions fondamentales qui sont repoussées par la majorité de votre commission, et, il faut bien le dire, qui n'ont pas été accueillies favorablement dans le public (classement des colonels en deux catégories et création d'un cadre de réserve). D'autres dispositions, recommandées par la conférence d'Arau, ont été, malgré leur utilité incontestable, écartées par suite des difficultés d'exécution qui se présentaient; ce sont, entr'autres, la création d'un état-major permanent et l'organisation de l'armée en divisions permanentes.

La création d'un corps d'état-major permanent, qui, en temps de guerre, fournirait quelques officiers dans chaque division, instruits pratiquement, et qui, en temps de paix, s'occuperait des travaux de l'état-major général, est désirée par nos officiers. Déjà en 1822, le général Jomini, notre compatriote, et juge des plus compétents en pareille matière, nous conseillait l'adoption d'un noyau d'état-major d'une douzaine d'officiers. En effet, nos officiers d'état-major, zélés et pleins de bonne volonté, manquent généralement d'instruction pratique, et il est fort difficile d'y suppléer. L'instruction théorique se donne facilement et à bon marché : une chambre un peu vaste, une table noire et un professeur, cela suffit. Mais, pour l'instruction pratique, il faut des réunions de troupes fréquentes et d'une certaine durée, et cela coûte beaucoup. Puis la vocation militaire chez nous n'est pas une carrière ; à part quelques exceptions, il faut être riche et n'avoir rien à faire chez soi pour entrer dans l'état-major.

L'utilité d'une organisation de l'armée en divisions permanentes nous paraît incontestable, et c'était aussi l'opinion de la majorité de la grande commission législative militaire; mais cette commission a reculé devant l'application et devant les inconvénients qui en résulteraient. Ainsi, dans le cas de la mise sur pied de toute l'armée, les inconvénients de détail disparaissent devant les avantages. Mais si l'on ne met sur pied que quinze, vingt, trente mille hommes, ce seraient certaines parties de la Suisse qui fourniraient leurs contingents et supporteraient tout le fardeau. Pour éviter cet inconvénient très grave, nous serions forcés de composer l'armée de nouvelles divisions, formées en détachant des brigades, peut-être même des bataillons; et alors que deviendraient les avantages du système ? Citons un exemple pour me faire comprendre : La Prusse, parmi les grandes puissances militaires, se rapproche un peu de notre organisation ; elle a aussi son armée organisée en corps d'armée permanents. En 1856 cependant, lorsqu'il fut question de la formation d'une armée de 150 mille hommes pour nous attaquer, au lieu de mobiliser des corps d'armée entiers, on détacha un certain nombre de divisions des différents corps d'armée, pour en former l'armée destinée à marcher sur la Suisse. Un inconvénient aussi, qui est un détail, c'est que dans chaque canton qui concourrait à la formation de plusieurs divisions et brigades, l'inspection de ces troupes, des écoles de recrues, incomberait pour un même canton à plusieurs colonels (divisionnaires ou brigadiers).

M. *Bens*, rapporteur de la majorité. Après examen attentif des propositions du Conseil fédéral, la commission a trouvé que quelques-unes des dispositions projetées étaient bonnes, mais que plusieurs autres étaient inadmissibles, entr'autres la création

d'un cadre de réserve et la répartition des colonels fédéraux en brigadiers et divisionnaires. Dans la discussion du projet au sein de la commission, plusieurs questions ont été aussi soulevées qui ne se trouvent pas dans le projet. M. le colonel Bontems a déjà indiqué l'une de ces questions, à savoir l'établissement d'un état-major permanent. La commission a été d'avis qu'au point de vue militaire cette institution serait très bonne, mais en tenant compte des difficultés financières et des délibérations qui avaient déjà eu lieu sur le projet, la commission n'a pas cru nécessaire de mettre spécialement ce point en évidence. D'après mon opinion personnelle, au reste, un état-major permanent de 8 à 10 majors et lieutenants-colonels est une chose nécessaire, à laquelle on devra arriver tôt ou tard.

Quant aux deux autres questions, renfermées dans notre proposition, j'en parlerai tout à l'heure. Toutes ces questions doivent être examinées attentivement, il faut négocier avec les cantons, prendre des informations, etc. La commission ne peut pas se charger de ces obligations, qui sont l'affaire des autorités. Dans ces circonstances, la commission a jugé préférable de vous proposer quelques indications à donner au Conseil fédéral plutôt que l'adoption du projet ; car on doit réfléchir à deux fois avant de modifier des lois militaires.

La commission voudrait donc le renvoi du projet au Conseil fédéral avec deux directions, qui faciliteront, selon elle, quelque progrès. Elle veut :

1° Qu'une partie des cours de répétition de l'infanterie soit utilisée à des manœuvres de campagne des trois armes, sans augmentation de frais pour les cantons et sous la direction de l'état-major. Ne nous abusons pas ; notre armée n'est pas, quant à l'instruction, au point où devrait être une armée de milices ; nous travaillons beaucoup trop pour des affaires de parade, pour les yeux et pas assez pour le service de campagne ; utilisons donc notre temps pour instruire nos troupes dans ce qui leur est nécessaire à la guerre, car elles n'ont pas d'autre raison d'être. (L'orateur lit, à l'appui de son opinion, quelques passages des œuvres posthumes du feld-maréchal Radetzky.) Si, comme on le propose, on institue des manœuvres de campagne dans les cantons par les cours de répétion, on se crée par là un moyen de donner plus de pratique à nos officiers d'état-major, pratique dont ils ont réellement besoin. En vérité, comment peut-on exiger d'un officier quelconque qu'il remplisse les importantes et difficiles fonctions d'un officier d'état-major, quand pendant plusieurs années, parfois, il n'a fait aucun service ? Par cette proposition, on aurait donc l'avantage de mieux instruire la troupe au service de campagne, de fournir plus de pratique à l'état-major, et cela sans augmenter les charges des cantons.

2° La seconde proposition a pour but de faciliter le recrutement dans l'état-major et d'y apporter des forces vives et jeunes, qui profiteraient bientôt à toute l'armée. Le nombre des officiers de l'état-major est insuffisant pour le service, surtout en ce qui concerne les adjudants. Je doute qu'au cas où notre arrivée fût toute sur pied, on puisse donner un adjudant à chaque commandant de brigade, et cependant en temps de guerre, sur un terrain comme le nôtre et avec des milices, un brigadier aurait au moins besoin de deux bons adjudants. On doit donc penser à faciliter l'entrée dans l'état-major. Cela peut se faire de plusieurs façons, et je ne veux ici qu'indiquer quelques-uns des moyens, sans me prononcer, au nom de la commission, pour l'un plutôt que pour l'autre. Ces moyens sont : indemnité convenable d'équipement ; acceptation obligatoire des brevets ; institution d'aspirants, etc. Ces divers points devront être examinés de plus près, car ils sont dignes d'examen.

Encore un coup d'œil sur la proposition de la minorité. Celle-ci est d'accord avec

nous pour qu'on n'entre pas en matière actuellement sur la loi; en revanche, nous différons sensiblement sur les motifs de cette manière de voir. Nous renvoyons le projet parce que nous voulons des progrès et des améliorations dans cette branche du service; la minorité renvoie parce qu'elle craint les frais et les difficultés. Les difficultés ne doivent jamais nous arrêter quand il s'agit de faire quelque chose de bien; quant aux frais, ils ne sont pas mal placés. L'état-major est la tête de l'armée; si l'on dépense pour l'armée des millions, on ne doit pas redouter les frais pour l'état-major; car si la tête n'est pas en ordre, les autres parties du corps ne peuvent pas fonctionner et les dépenses qu'on fait pour elles le sont en pure perte.

M. *de Courten* a fait minorité dans la commission. Il croit la question trop importante et trop peu mûre pour pouvoir se joindre soit à la proposition de la majorité de la commission, soit au projet du Conseil fédéral. Il le croit d'autant moins que les points de vue à ce sujet paraissent être fort divergents. Pour avoir un bon état-major, il faut, avant tout, pouvoir lui fournir les moyens d'une bonne instruction; c'est cela surtout qui est difficile, et même, chez nous, presque impossible. Former des officiers d'armes spéciales est beaucoup plus facile que de former des officiers d'état-major, qui doivent avoir l'occasion de cultiver la théorie et la pratique de toutes les branches de l'art militaire. Les grandes manœuvres, les rassemblements, les camps, etc., tout cela coûte beaucoup d'argent, et ni la Confédération, ni les cantons, à quelques exceptions près, ne peuvent faire ces sacrifices. Le projet présenté me paraît inexécutable, tout comme d'autres antérieurs; en conséquence, je demande l'ordre du jour.

M. le conseiller fédéral *Frey-Hérosé,* directeur du Département militaire, a vu avec peine que la discussion de la question pendante offre le même spectacle qu'une consultation de deux ou trois médecins au chevet d'un malade. S'il est une chose dans laquelle il faut de l'unité, c'est assurément dans le militaire, la sauvegarde de l'indépendance de notre république et de notre honneur national. On dit bien que plusieurs chemins mènent à Rome. Oui, mais si l'on ne sait se décider pour aucun, on n'arrivera pas au but. Il *faut* faire quelque chose pour notre état-major. Les difficultés et les frais qu'on met en avant pour nous retenir sont trop exagérés, tandis que l'utilité et la nécessité ne sont pas assez prises en considération. Un Etat se dirige d'après ses besoins et fixe ensuite, sur cela, ses recettes et son budget; mais il ne faut pas qu'il imite la conduite des particuliers, obligés de fixer leurs dépenses d'après leurs revenus. *Salus publica suprema lex esto!*

Un grave inconvénient à l'état actuel de l'état-major, c'est qu'il y a manque d'instruction dans les grades élevés et manque d'officiers dans les grades subalternes. A ce second vice on peut remédier plus facilement qu'au premier, car d'anciens officiers entrent dans l'état-major à de hauts grades sans avoir toute l'instruction suffisante pour leur service, et ce qui n'a pas été appris précédemment ou ce qui a été oublié ne s'apprend plus. En ce qui concerne l'art. 1 du premier chapitre du projet (organisation de l'état-major), qui sépare les colonels des autres grades de l'état-major et les considère seulement comme officiers généraux de l'armée, cette disposition est réellement importante.

Le mémoire du Conseil fédéral s'est déjà prononcé dans le sens de l'institution des aspirants à l'état-major, ainsi que l'entend M. Benz, et en vérité cela serait désirable. Mais..... la chose n'a pas plu. Quant au vœu d'un état-major permanent, je ferai la remarque que, par le personnel de hauts fonctionnaires et des instructeurs fédéraux, il y a déjà un certain nombre d'officiers de toutes armes en service permanent, et que l'augmentation de ce personnel ne paraît pas nécessaire, d'autant

moins que la direction n° 1 de la majorité de la commission est déjà prévue dans le projet au chapitre de l'*instruction*. L'art. 29, entr'autres, désigne les différentes écoles et réunions de troupes auxquelles les officiers de l'état-major fédéral auraient à prendre part et prescrit que chaque officier doit passer au moins une fois à l'Ecole centrale. En outre, des officiers de l'état-major peuvent être commandés pour des reconnaissances et pour assister à des rassemblements de troupes à l'étranger. D'après l'art. 40, l'autorité fédérale a le droit d'exiger des officiers de l'état-major des travaux par écrit sur des questions militaires, et les art. 31, 32, 33 déterminent le degré d'instruction nécessaire au commissariat, au personnel de santé et aux secrétaires. Quant aux rassemblements de troupes, il y a, sans doute, des difficultés et des empêchements locaux en ce qu'il faut éloigner un peu trop les troupes de leurs foyers, mais les chemins de fer remédieront de plus en plus à cet inconvénient. Il est, du reste, naturel que les brigades, aussi bien dans l'intérêt de la troupe et des cantons que dans celui du service, soient composées d'éléments différents. L'orateur ne veut pas combattre le second point des propositions de la majorité de la commission, car il le trouve digne d'examen, mais il recommande l'adoption du projet avec cette adjonction.

M. *Sprecher* propose qu'il soit entré en discussion article par article sur le projet présenté. Un sage disait : « Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde. » On peut dire aussi justement : « Donnez-moi un bon état-major et nous aurons une bonne armée. » L'orateur estime que le projet répond aux exigences les plus générales et qu'il est d'ailleurs recommandé par des autorités compétentes. Du reste, il n'est pas besoin de se lier à l'avance et de tout accepter; examinons toutes choses et retenons ce qui est bon. La pierre d'achoppement paraît être dans les articles 1 et 2 (démarcation entre les colonels). Si le terme de *généraux* épouvante, prenons un autre mot, mais gardons la chose. La polémique entre MM. les colonels Gerwer et Bontems n'aurait peut-être pas eu lieu, si ces officiers avaient eu un rang déterminé, d'après la disposition de l'art. 2. Le passage du message du Conseil fédéral à ce sujet porte : « Par là on éviterait des incidents, comme on en a vu dans ces derniers temps, » où des commandants de brigade prétendent être aussi bien colonels fédéraux que » leur commandant de division, et avoir la même position, les mêmes droits et la même » compétence. » Il ne plaît pas à l'orateur qu'il y ait une différence dans l'habillement des colonels. Il dit, en outre, qu'un certain nombre d'entr'eux, affecté par l'article 2 aux armes spéciales, par exemple, 4 colonels à l'artillerie, et 2 au génie, ne devrait pas être fixé au maximum, mais au minimum. Quant à l'art. 3, portant que « l'état- » major se compose de 30 lieutenant-colonels, d'autant de majors et d'un nombre » indéterminé de capitaines, lieutenants et premiers sous-lieutenants » l'orateur désirerait voir supprimer ce dernier grade, car de tels jeunes gens ne peuvent pas avoir les connaissances et l'expérience nécessaires au service de l'état-major. Enfin l'orateur croit qu'on pourrait détacher des corps de troupes les adjudants aussi bien que les officiers d'ordonnance, comme cela se passe dans bon nombre d'armées. Les fonctions d'un adjudant et celles d'un officier d'état-major ne sont pas les mêmes.

M. *Kurz* reconnaît que le mécontentement engendre parfois le bien, mais il faut éviter l'excès et ne pas émettre des vœux qui rappellent la boîte de Pandore. C'est cependant ce qu'on fait avec le projet. Les circonstances particulières à la Suisse font ressortir le plus grand mal ; mais souvent aussi ce mal tient aux vues personnelles. On veut bien donner quelque chose de meilleur et de nouveau : mais est-ce bien toujours le meilleur ?... Précédemment on voulait dans l'état-major des gens qui

n'eussent jamais servi dans les troupes; puis l'on revint de cette manière de voir à une autre diamétralement opposée. On ne s'en trouve pas bien non plus, et l'on change de nouveau, sans avoir cherché ni trouvé quelque chose de meilleur. On a ainsi des essais perpétuels, et, en fait, on ne rencontre pas deux militaires en Suisse qui soient d'accord. Qu'on ne demande donc pas trop et qu'on réfléchisse que beaucoup de bonnes choses seraient rejetées avec les mauvaises ! L'orateur s'est souvent trouvé parmi les mécontents, et a combattu plus d'une loi, pensant qu'elle ne valait rien. Mais quand elle a été acceptée, il s'est vu parfois conduit à craindre qu'on ne la change contre une nouvelle. Dans le militaire on doit rechercher une certaine stabilité. La France est un bon exemple à suivre à cet égard. Le maréchal Canrobert disait un jour que rien n'ébranlait plus la confiance des militaires que des changements incessants. En effet il ne faut pas saper le moral du soldat et sa foi au bien; gardons-nous-en surtout dans une armée de milices[1].

L'instruction, dit-on, n'est pas satisfaisante ! Sans doute, mais quoi ! Les deux tiers des officiers de l'état-major sont des gens obligés de gagner leur pain dans la vie civile. On pourra bien demander d'eux une école tous les 2 ou 3 ans; mais si vous exigez davantage, vous obtiendrez moins en résultats. Nous arriverons peut-être à un état-major pédant et routinier; nous sera-t-il bien utile ? J'en doute. A quoi sert cette démarcation des colonels fédéraux en deux classes ? Le commandant en chef doit, en cas de guerre, avoir le choix de ses principaux officiers. On veut former maintenant ces classes en 12 divisionnaires ? A quoi bon cet embarras que se donnera le Conseil fédéral ? On croit par là éviter les rivalités, tandis que c'est le contraire, à mon avis, qui aura lieu.

L'esprit de cantonalisme n'est pas encore éteint; Berne, par exemple, demanderait des officiers généraux en proportion de sa population, trois divisionnaires; d'autres cantons feraient de même. Et à supposer que les autorités cantonales soient raisonnables, le soldat, le peuple le serait-il ? Dans le temps, à Berne, il régnait, pour ainsi dire, une demi-agitation lors des nominations à l'état-major fédéral. Et c'est une pareille pomme de discorde que le Conseil fédéral veut prendre sur lui, sans nécessité ? J'espère que cela n'aura pas lieu. Je ne parle pas : *pro domo*, car je ne me serais jamais plaint qu'on m'eût donné un commandement sous un chef moins ancien que moi.

Les colonels fédéraux sont les officiers généraux de l'armée; voilà le fait; mais le titre de général n'est ni républicain ni populaire. La conséquence de cette titulature, c'est que chaque colonel finirait par la prendre de son chef. Nous n'avons déjà plus de lieutenants-colonels fédéraux ! le titre étant long et incommode, on dit tout simplement *colonels*. Pourquoi ne créerait-on pas tout aussi bien des majors-généraux ? Enfin on doit tenir compte de certaines chances pour l'avancement, du bonheur. Il en faut un peu pour devenir officier général. Napoléon disait d'un des plus habiles officiers de son armée : « Je ne peux pas l'employer ; c'est un des plus habiles, mais il n'a point de bonheur. »

L'art. 10 du projet institue un cadre de réserve. Or quant à cette disposition, je dirai aussi qu'elle a peu de bonheur. M. le colonel Ziegler l'appelait l'*hôpital*, et le ridicule qui a frappé cette innovation est déjà caractéristique par lui-même. Pour les autres points, nous n'avons pas davantage besoin de nouvelle loi. Ainsi, par exemple,

[1] Cette observation est fort juste; mais elle s'applique surtout aux choses qui touchent le soldat de près, aux questions de règlements, d'habillement, d'équipement, etc., et moins aux questions scientifiques et d'instruction supérieure. *Réd.*

au lieu d'une trentaine de paragraphes pour parer au manque d'officiers dans l'état-major, on peut tout simplement y parer par une proposition du Conseil fédéral.

Quant à la création d'officiers d'ordonnance, l'orateur l'admet; mais non celle d'aspirants à l'état-major; il termine en se rangeant en première ligne à la proposition de M. de Courten; en seconde à celle de la majorité de la commission.

A la votation, les propositions de la majorité de la commission ont été adoptées.

Voici le tableau des écoles militaires fédérales et cours de répétition pour l'année 1859 :

I. GÉNIE.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de sapeurs du génie des différents cantons, à Thoune, du 10 juillet au 20 août.

Recrues de pontoniers des différents cantons, à Brugg, du 8 mai au 18 juin.

B. Cours de répétition.

Elite. — Compagnies de sapeurs n° 1 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes; 3 d'Argovie à Thoune, du 23 août au 3 septembre; 5 de Berne à Thoune, du 23 août au 3 septembre.

Compagnie de pontoniers n°s 1 de Zurich assistera au grand rassemblement de troupes; 9 de Berne, à Thoune; 5 de Berne, idem.

II. ARTILLERIE.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de Zurich, Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell (Int. et Ext.), du 27 mars au 7 mai, à Zurich; de Berne (partie française), Fribourg, Soleure, Bâle-Campagne, Saint-Gall, Thurgovie, du 15 mai au 2 juillet, à Thoune; de Berne (partie allemande) et Argovie, du 12 juin au 23 juillet, à Aarau; de Vaud, Neuchâtel et Genève, du 3 juillet au 13 août, à Bière; de toutes les compagnies du parc et de l'artillerie de montagne, du 31 juillet au 10 septembre, à Lucerne; du train de parc de tous lès cantons, du 27 mars au 30 avril, à Thoune.

B. Cours de répétition.

Elite. — Batteries d'obusiers de 24 livres n°s 1 de Zurich et 3 d'Argovie, du 17 au 28 mai, à Aarau.

Batteries de canons de 12 livres n°s 5 de Berne, du 27 septembre au 8 octobre, à Thoune; 7 de Bâle-Campagne, du 17 au 27 mai, à Aarau; 9 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes.

Batteries de canons de 6 livres n°s 11 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes; 13 de Fribourg, du 16 au 27 août, à Bière; 15 de Bâle-Campagne, du 3 au 14 août, à Bâle; 17 de Saint-Gall, du 27 juin au 18 juillet, à Saint-Gall; 19 d'Argovie, du 3 au 14 août, à Bâle; 21 du Tessin, du 26 septembre au 7 octobre, à Bellinzone, 23 de Vaud, du 16 au 27 août, à Bière; 25 de Genève assistera au grand rassemblement de troupes.

Batterie de montagne n° 27 du Valais, du 29 août au 9 septembre, à Saint-Maurice.

Batteries de fusées n°s 29 de Berne et 31 de Genève, du 1 au 12 septembre, à Bière.

Compagnie d'artillerie de position n° 33 de Berne, du 27 septembre au 8 octobre, à Thoune.

Compagnies de parc n°s 35 de Zurich et 37 de Lucerne, du 17 au 28 mai, à Zurich, 39 d'Argovie, du 5 au 10 juillet, à Thoune.

Trains de parc de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie, du 17 au 28 mai, à Zurich.

Trains de parc de Fribourg, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 5 au 16 juillet à Thoune.

Réserve. — Batterie de 8 livres n° 43 de Zurich, du 9 au 14 mai, à Zurich.

Batteries de 6 livres n°s 43 de Zurich, du 9 au 14 mai, à Zurich; 45 de Berne, du 26 septembre au 1er octobre, à Thoune; 47 de Soleure, du 3 au 8 octobre, à Thoune; 49 d'Argovie, du 25 au 30 juillet, à Aarau; 51 de Vaud, du 1er au 12 septembre, à Bière; 53 de Genève, du 22 au 27 août, à Genève.

Batterie d'artillerie de montagne n° 55 du Valais, du 20 août au 9 septembre, à Saint-Maurice.

Batteries de fusées n°s 57 de Berne, du 7 août au 12 septembre, à Bière; 59 de Genève, du 7 août au 12 septembre, à Bière.

Compagnies d'artillerie de position n°s 61 de Berne, du 29 août au 8 septembre, à Saint-Maurice; 63 de Bâle-Ville, du 22 au 27 août, à Luziensteig; 65 d'Appenzell (Ext.), du 29 août au 3 septembre, à Luziensteig; 67 de Thurgovie, du 28 août au 3 septembre, à Luziensteig; 68 du Tessin, du 2 au 7 octobre, à Bellinzone; 69 de Vaud; du 15 au 26 août, à Saint-Maurice.

Compagnies de parc n°s 71 de Berne, du 11 au 16 juillet, à Thoune; 73 de Saint-Gall, du 25 au 28 mai, à Zurich; 72 de Vaud, du 5 au 16 juillet, à Thoune.

III. CAVALERIE.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de dragons et de guides de Berne, du 17 juillet au 27 août à Thoune.

Recrues de guides de Schwytz, Grisons, Tessin, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, du 10 avril au 21 mai, à Saint-Gall.

Recrues de dragons de Vaud et Fribourg, recrues de guides de Genève et Neuchâtel, du 8 mai au 18 juin, à Bière.

Recrues de dragons d'Argovie, Lucerne, Soleure, Schaffouse, du 20 mars au 30 avril, à Aarau; de Zurich, Thurgovie et Saint-Gall, du 21 août au 8 octobre, à Winterthur.

B. Cours de remontes.

Remontes de Berne, du 18 au 29 août, à Thoune; de Schwytz, Grisons, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du 12 au 21 mai, à Saint-Gall; du Tessin, du 2 au 11 juin, à Bellinzone; de Vaud, Fribourg, Genève et Neuchâtel, du 9 au 18 juin, à Bière; d'Argovie, Lucerne, Soleure et Schaffouse, du 21 au 30 avril, à Aarau; de Zurich et Thurgovie, du 29 septembre au 8 octobre, à Winterthur.

C. Cours de répétition.

Elite. — Compagnies de dragons, n°s 1 de Schaffouse, du 1 au 7 mai, à Aarau; 2 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune; 3 de Zurich, du 9 au 15 octobre, à Winterthur; 4 de Saint-Gall, du 9 au 15 octobre, à Winterthur; 5 de Fribourg, assistera au grand rassemblement de troupes; 6 de Fribourg, du 19 au 25 juin, à Bière; 7 de Vaud, du 19 au 25 juin, à Bière; 8 de Soleure assistera au grand rassemblement de troupes; 9 de Saint-Gall, du 9 au 15 octobre, à Winterthour; 10 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune; 11 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes; 12 de Zurich, du 9 au 15 octobre, à Winterthur; 13 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune; 14 de Thurgovie, du 9 au 15 octobre, à Winterthur; 15 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes; 16 d'Argovie assistera à l'école centrale, à Thoune; 17 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes; 18

d'Argovie, du 1 au 7 mai, à Aarau; 19 de Zurich, du 9 au 15 octobre, à Winterthur; 20 de Lucerne, du 1 au 7 mai, à Aarau; 21 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes; 22 de Berne, du 28 août au 3 septembre, à Thoune; 34 de Vaud, du 19 au 27 juin, à Bière; 35 de Vaud, à l'école centrale, à Thoune.

Compagnies de guides nos 1 de Berne, à l'école centrale, à Thoune; 2 de Schwytz, du 21 au 24 juillet, à Lucerne; 3 de Bâle-Ville, du 28 juin au 1er juillet, a Bâle; 4 de Bâle-Campagne assistera au grand rassemblement de troupes; 5 des Grisons, du 25 au 28 mai, à Coire; 6 de Neuchâtel assistera au grand rassemblement de troupes; 7 de Genève, du 7 au 10 septembre, à Genève; 8 du Tessin, du 13 au 16 juin, à Bellinzone.

Réserve. — La fixation des jours de revues pour la réserve de cavalerie est laissée aux cantons.

IV. CARABINIERS.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de Lucerne, Uri, Schwytz et Argovie, du 10 avril au 7 mai, à Lucerne; de Zurich, Zug, Bâle-Campagne et Thurgovie, du 29 mai au 25 juin, à Winterthur; de Vaud, Valais et Neuchâtel, du 10 juillet au 6 août, à Bière; de Glaris, Appenzel (Ext.), Saint-Gall, Grisons et Tessin, du 7 août au 3 septembre, à Luziensteig; de Berne, Unterwald et Fribourg, du 11 septembre au 8 octobre, à Thoune. Cours spécial pour les aspirants de 2me classe, du 8 au 21 mai, à Lucerne.

B. Cours de répétition.

Elite. — Compagnies nos 1 de Berne, du 27 septembre au 8 octobre, à Thoune; 3 de Vaud assistera au grand rassemblement de troupes; 5 de Thurgovie, du 25 août au 3 septembre, à Luziensteig; 7 du Valais, du 17 au 28 mai, à Saint-Maurice; 9 de Berne, du 11 au 22 octobre, à Thoune; 11 de Nidwald, du 14 au 23 juillet, à Zug; 13 de Fribourg, à l'école centrale, à Thoune; 15 d'Argovie, du 21 juin au 2 juillet, à Aarau; 17 de Neuchâtel assistera au grand rassemblement de troupes; 19 de Bâle-Campagne, idem; 21 de Zurich, du 14 au 23 juillet, à Zug; 23 de Schwytz, à l'école centrale, à Thoune; 25 de Fribourg assistera au grand rassemblement de troupes; 27 de Berne, du 11 au 22 octobre, à Thoune; 29 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes; 31 de Saint-Gall, du 12 au 23 juillet, à Saint-Gall; 33 de Berne assistera au grand rassemblement de troupes; 35 de Zurich, du 14 au 25 juin, à Winterthur; 37 de Saint-Gall, du 25 août au 3 septembre, à Luziensteig; 39 de Lucerne, du 10 au 31 mai, à Lucerne; 41 de Glaris, du 25 août au 3 septembre, à Luzinsteig; 43 de Lucerne, du 10 au 21 mai, à Lucerne; 45 du Tessin, du 22 mars au 2 avril, à Bellinzone,

Réserve. — Compagnies nos 47 de Zurich, du 20 au 25 juin, à Winterthur; 49 de Berne, du 3 au 8 octobre, à Thoune; 51 de Schwytz, du 26 septembre au 1er octobre, à Arth; 53 de Fribourg, du 26 septembre au 1er octobre, à Fribourg; 55 de Saint-Gall, du 18 au 23 juillet, à Saint-Gall; 57 d'Argovie, du 27 juin au 2 juillet, à Aarau; 59 de Thurgovie, du 5 au 10 septembre, à Frauenfeld; 61 de Vaud, du 26 juillet au 6 août, à Bière, 63 du Valais, du 23 au 28 mai, à Saint-Maurice; 65 de Lucerne, du 2 au 7 mai, à Lucerne; 67 d'Uri, du 2 au 7 mai, à Altorf; 69 de Nidwald, du 19 au 24 septembre, à Stanz; 7 de Bâle-Campagne, du 27 juin au 2 juillet, à Liestal; 75 de Vaud, du 26 juillet au 6 août, à Bière.

V. COURS SANITAIRE

(*non encore fixé.*)

VI. ÉCOLE DES INSTRUCTEURS.

École des instructeurs d'infanterie du 4 au 25 mars à Bâle.

VII. ÉCOLE CENTRALE A THOUNE.

Du 1er mai au 2 juillet.

En outre pour l'application de l'école seront appelés les corps ci-après :

Génie. — Compagnies de sapeurs nos 7 de Zurich et 9 de Berne ; compagnie de parc n° 3 de Berne.

Artillerie. — Un détachement de soldats de tous les cantons et les hommes des écoles de recrues terminées pour cette même époque.

Cavalerie. — Compagnie de guides n° 1 de Berne ; compagnies de dragons nos 16 d'Argovie et 23 de Vaud.

Carabiniers. — Compagnies nos 13 de Fribourg et 25 de Schwytz.

Infanterie. — 1 bataillon réuni à l'effectif fédéral de Lucerne ; 1 dito de Thurgovie ; dito du Tessin ; 1 demi-bataillon de Schwytz ; 1 dito de Fribourg.

VIII. GRAND RASSEMBLEMENT DE TROUPES.

L'époque et le lieu seront fixés plus tard. Les troupes suivantes y prendront part :

Génie. — Compagnies de sapeurs n° 1 de Vaud ; de pontonniers n° 1 de Zurich.

Artillerie. — Batteries de canons de 12 livres n° 9 de Vaud ; de 6 livres n° 11 de Berne ; de 6 livres n° 25 de Genève.

Cavalerie. — Compagnies de guides nos 4 de Bâle-Campagne et 6 de Neuchâtel.

Compagnies de dragons nos 5 de Fribourg ; 8 de Soleure ; 11 de Berne ; 15 de Vaud ; 7 de Vaud ; 21 de Berne.

Carabiniers. — Compagnies nos 3 de Vaud ; 17 de Neuchâtel ; 19 de Bâle-Campagne ; 5 de Fribourg ; 29 de Berne ; 30 de Berne.

Infanterie. — 2 bataillons de Berne ; 1 bataillon de Vaud ; 1 bataillon de Neuchâtel ; 1 bataillon de Fribourg ; 1 bataillon du Valais ; 1 bataillon de Genève ; 1 demi-bataillon de Bâle-Campagne.

Vaud. — RAPPORT ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE DÉPARTEMENT MILITAIRE ET RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT[1].

(*Suite et fin.*)

ARSENAL DE MOUDON. Nous avons été satisfaits de l'inspection que nous avons faite de cet arsenal. Nous avons trouvé tout en bon état d'ordre et de propreté.

Le bâtiment de l'arsenal a continué à servir de caserne pour des écoles fédérales. Il est à désirer que ce but puisse continuer à être atteint : ces écoles apportant de la vie et une certaine prospérité à la localité où elles sont établies.

Mais il conviendrait de faire subir aux bâtiments certaines réparations de détail qui faciliteraient son emploi comme caserne.

Ainsi il faudrait : *a)* établir un plafond au rez-de-chaussée sous le plancher du premier étage pour éviter la poussière qui de la caserne tombe dans le magasin du matériel militaire et force à des soins plus fréquents.

b) établir deux portes au lieu des fenêtres qui, de la caserne n° 2, donnent sur les hangards, c'est par ces ouvertures que l'on doit faire passer tout le matériel de literie des casernes, et elles sont trop étroites.

c) établir des lieux d'aisance sur la façade du bâtiment du côté de la place d'armes ou ailleurs, ceux qui existent à l'entrée étant complétement insuffisants, lorsqu'il y a un certain nombre de soldats casernés.

d) faire établir un plancher à la salle de police, le sol étant un peu crû, surtout si la durée de la punition doit se prolonger, et veiller à ce que, pendant le casernement des troupes dans l'arsenal, aucun caisson chargé ni tonneau ou caisse de poudre ne soit déposé sous les casernes, ce qui pourrait donner lieu à des accidents regrettables pour l'administration.

[1] Voir les numéros 24 de 1858 et 1 et 2 de 1859.

9° *Inviter le Conseil d'Etat* « à faire exécuter à la caserne de Moudon les réparations mentionnées. »

Réponse. « Le Conseil d'Etat fera examiner la caserne de Moudon et verra à faire droit aux observations mentionnées dans le rapport de la Commission. » - Maintenue.

CAPOTE. A Moudon nous avons examiné les 1363 capotes que l'Etat a achetées au commencement de l'année 1857, mais, nous regrettons de le dire, si le prix est satisfaisant et même inférieur au prix ordinaire, ces capotes ne répondent point à celles que nous avions déjà en magasin et serviront difficilement au but auquel nous les destinons. La qualité du drap peut être considérée comme bonne, mais sa couleur est trop claire et la confection laisse beaucoup à désirer. Les capotes du plus gros N° seront trop étroites aux épaules et sur la poitrine, même pour nos compagnies de chasseurs; les manches sont généralement trop courtes et sans revers, et cependant l'on a déjà dépensé plus de 2000 francs pour élargir ces capotes sur la poitrine.

Il est fâcheux que la commission chargée de recevoir ces effets ne les ait pas examinés avec plus de soin, avant de proposer leur réception.

Il est juste d'ajouter aussi que le moment où cet achat de capotes a été fait, à l'époque des événements avec la Prusse, peut expliquer en partie le peu de soins qui a été apporté à la reconnaissance; on désirait augmenter notre matériel en cas de levée de troupes, et, de crainte d'en manquer, on a fait un achat fort peu satisfaisant.

10° *Inviter le Conseil d'Etat* « à apporter plus de soins à l'avenir à la reconnaissance qu'il fait faire des capotes qu'il achète.

Réponse. « Le Conseil d'Etat a toujours fait apporter beaucoup de soin à la reconnaissance des capotes; elle se fait ordinairement sous la surveillance du commissaire des guerres par une commission composée d'un officier instructeur et d'un bon maître tailleur. Dans l'occasion actuelle on a adjoint à cette commission un ancien marchand drapier connaissant parfaitement l'article draps. L'achat des capotes dont il s'agit paraissait prudent et nécessaire dans les circonstances où la Suisse se trouvait, où toutes ses forces militaires pouvaient d'un instant à l'autre être engagées. On se rappelait la campagne de 1847-1848 où au cœur de l'hiver une partie des troupes vaudoises durent bivouaquer sans capotes sur les rives du Rhône. Ces capotes étaient offertes à un prix raisonnable, surtout dans un moment donné. La commission qui en fit l'examen les trouva très-acceptables; elles ne peuvent servir, il est vrai, pour des hommes de grande taille; mais elles peuvent être utilisées pour des hommes de 2^{me} et de 3^{me} taille.

Le Conseil d'Etat, lors des futurs achats, aura soin de se conformer à l'observation de la commission. » — Admise.

ARSENAL DE MORGES. Comme pour celui de Moudon nous n'avons qu'un rapport satisfaisant à donner sur la manière dont cet arsenal est entretenu.

En fait de réparation il conviendrait de remplacer les toiles qui servent de fermeture aux magasins de l'artillerie; elles sont en mauvais état, en partie déchirées, et remplissent mal le but auquel elles sont destinées.

Il nous semble qu'une clôture en planches, en partie fixe, ou en partie mobile, ou bien des stores seraient plus utiles que les toiles actuelles; toutefois le Conseil d'Etat verra après examen quel genre de fermeture il doit adopter, nous bornant à demander le changement de celle qui existe actuellement.

Il est encore une autre réparation dont il a déjà été parlé plusieurs fois: elle consisterait à donner une entrée plus convenable à la grande salle des armes. On ne comprend pas qu'on ait laissé subsister si longtemps cette magnifique salle à côté du corridor qui y conduit, le disparate est trop choquant. D'ailleurs nous avons remarqué que le plafond au-dessus de l'escalier se détériore et tombe en morceaux.

11° *Inviter le Conseil d'Etat* « à faire exécuter les deux réparations sus-mentionnées. »

Réponse. « Le Conseil d'Etat fera examiner ce qu'il convient de faire pour obtempérer aux vœu de la commission. » — Admise.

A l'arsenal de Morges, nous avons pu examiner le bureau du contrôle des fusils délivrés à la troupe. Les registres matricules de 7 arrondissements sont achevés: il reste le 8^{me} arrondissement, et les copies pour délivrer à MM. les Commandants.

Ce travail achevé, si l'on a soin de le continuer, non-seulement en portant les fusils délivrés à nouveau, mais encore les mutations qui surviennent chaque année dans le personnel et qui amènent une mutation dans l'arme, nous aurons un contrôle très-bien établi, et nous serons assurés de pouvoir retrouver en tout temps un capital considérable, puisqu'il y a déjà plus de 8000 fusils délivrés aux soldats.

Mais il nous a semblé que, lorsque les registres seront achevés, l'employé chargé de les tenir serait mieux placé à Lausanne qu'à Morges. C'est à Lausanne que les fusils se délivrent aux soldats, c'est là que se fait le poinçonnage des armes, c'est au bureau de l'Inspecteur qu'arrivent les états annuels de situation de chaque compagnie, c'est

là par conséquent que l'inscription et le contrôle peuvent se faire avec le plus de facilité et d'exactitude.

Cependant ne connaissant pas les motifs qui ont fait désirer le transfert à Morges du bureau, nous n'insistons pas d'une manière formelle sur notre demande.

12° *Inviter le Conseil d'Etat* « a examiner la question de savoir si le bureau du con-
» trôle des armes ne devrait pas être transféré à Lausanne. »

Répons « Ce n'est pas sans des motifs importants que le Conseil d'Etat a fait établir à l'arsenal de Morges le bureau du contrôle des armes. C'est là, où d'après l'art. 15 du règlement du 12 octobre 1849, doit exister le registre matricule central des armes appartenant à l'Etat en quelques mains qu'elles se trouvent et où doit avoir lieu le numérotage et le poinçonnage des armes et non à Lausanne. Les registres matricules des arrondissements ne doivent être qu'un extrait du registre matricule général qui ne peut être tenu qu'à l'arsenal.

Il y a du reste encore beaucoup à faire pour amener l'ordre désirable dans la tenue du contrôle des armes et leur bon entretien entre les mains des hommes.

Le Conseil d'Etat s'occupe de toutes ces questions et il verra ce qu'il conviendra de faire quant à l'emplacement du bureau du contrôle des armes. » — Admise.

Arsenal de Chillon. Même état satisfaisant que pour Moudon et Morges, cependant nous devons ajouter ici que nous avons encore été plus frappés qu'ailleurs de l'ordre, de la régularité, de la propreté et des soins qui étaient donnés au matériel par M. le Directeur.

Nous ne ferons que rappeler ici l'observation déjà faite précédemment, de faire réparer la lezarde qui existe dans la grande tour: c'est un objet de peu d'importance,
« 13° aussi nous espérons que le Conseil d'Etat ne tardera pas plus longtemps à faire
» exécuter la réparation demandée. »

Réponse. « Le Conseil d'Etat ne pense pas que la tour du château de Chillon présente aucun danger au point de vue de la solidité, seulement les lézardes qui existaient depuis fort anciennement à cette tour et qui avaient été fermées dans le temps, se sont rouvertes lors du tremblement de terre de 1855.

Du reste le Conseil d'Etat va prendre les mesures nécessaires soit pour faire disparaître ces lézardes soit pour faire exécuter, le cas échéant, quelques ouvrages propres à augmenter encore la solidite de la grande tour du château de Chillon. » — Admise

Camp de Bière. Votre commission croit devoir rappeler encore une fois la question des constructions à élever sur la plaine de Bière. Il y a assez longtemps que cette affaire est renvoyée à l'examen de l'autorité supérieure pour qu'elle puisse avoir enfin une solution, soit dans un sens, soit dans l'autre.

14° « Nous insistons donc pour que le Conseil d'Etat prenne une décision ou fasse
» les propositions nécessaires, au sujet des constructions sur la plaine de Bière. »

Réponse. « Les constructions à faire sur la plaine de Bière ne sont pas encore étudiées d'une manière complète. Les uns [illegible] un système de baraquement, d'autres personnes [illegible] celui d'un casernement complet. Il est encore nécessaire de savoir si la Confédération prendrait part à la dépense de ces constructions et dans quelle proportion.

Le Conseil d'Etat fera examiner ces questions afin d'être en mesure de faire à cet égard un rapport au Grand Conseil. » — Admise.

AVIS AUX OFFICIERS.

Le soussigné [illegible] les ouvrages militaires qui [illegible]

[illegible] 1854. 3 vol.	fr. 6 —
[illegible]	fr. 2 —
[illegible]	fr. 6 —
[illegible]	fr. 3 —
[illegible]	fr. 3 50
[illegible]	fr. 15 —
[illegible]	fr. 15 —
[illegible]	fr. 3 50
[illegible]	fr. 5 —
[illegible]	fr. 40 —

[illegible]
[illegible] de la cour
[illegible] à Berne.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 5 — Lausanne, 1er Mars 1859 — IVe Année

SOMMAIRE. — Une opinion autrichienne sur la défense de la Forêt-Noire contre la France. — Encore le val des Dappes. — Nouvelles et chronique.

UNE OPINION AUTRICHIENNE
sur la défense de la Forêt-Noire contre la France.

Sous ce titre, la *Militär-Zeitung*, de Vienne, publie une réplique au *Vierteljahrs-Schrift* qui offre pour nous, en ce moment-ci surtout, un intérêt particulier :

„ D'après le *Vierteljahrs-Schrift*, dit la *Gazette viennoise*, la première ligne de défense du sud-ouest de l'Allemagne est naturellement le Rhin, appuyée par un camp retranché et une forte garnison à Rastatt.

„ La seconde ligne comprend l'origine des vallées qui s'ouvrent vers le Rhin. A gauche elle s'appuie au Rhin vers Waldshut, puis de là traverse la partie antérieure de la vallée de la Wiesen, longe les sources de la vallée de la Kander et s'avance par les débouchés occidentaux de la Forêt-Noire jusqu'à hauteur de Rastatt. Waldshut comme point d'appui, Fribourg comme renfort du front, devraient avoir des fortifications permanentes.

„ La troisième ligne de défense est dans le haut pays. Elle commence à Dœggingen (sur la Wuttach supérieure), se dirige sur Wolterdingen (près Donaueschingen) par Willingen au Galgenhof, sur le Brogen, puis vers Sulgau, se continue sur Freudenstadt et descend le long de la Murg vers Rastatt. Le Kniebis et le grand ravin seraient de forts postes devant le front.

„ Pour renforcer cette position, une suite de fortifications seraient proposées, à savoir de grands ouvrages permanents : au grand ravin, au Brogen, au fort Alexandre ; de plus petits ouvrages à St-Blasien, Höllensteig, Kilpen, Hornberg, Schiltach, Sommerau (à la Gutach), Rossbühl, à l'auberge du Kniebis. Vingt ouvrages en terre et en bois devraient être construits déjà en temps de paix ; en revanche les

abatis et les ouvrages de campagne, nécessaires pour former les espaces entre ces points et couvrir la communication entr'eux, ne seraient établis qu'en cas de guerre. Freudenstadt et Villingen devraient être mis en état efficace de défense, et Donaueschingen devenir une place d'armes en vue de l'offensive.

„ Pour la défense de la Forêt-Noire, il faudrait 60,000 hommes, qui seraient employés à l'occupation des fortifications, à la petite guerre et à former une réserve, par exemple à Wolterdingen. Telles sont, en général, les données d'un système de défense au moyen duquel on pourrait espérer de tenir tête aux Français et de les refouler au-delà du Rhin.

„ Déjà souvent on a réclamé la fortification de la ville de Fribourg comme devant faciliter la défense du Rhin, fournir un point solide d'appui et fermer la vallée de la Traisam. En fortifiant St-Blasien et Waldshut, on assurerait le flanc gauche des 2e et 3e lignes. L'importance de la 2e ligne dépend, avant tout, de la question de savoir si la Suisse gardera la neutralité ou non. En tout cas, la 3e ligne, passant en grande partie par la crête des hauteurs et ne demandant que peu de frais pour être renforcée, reste la partie principale du plan de défense.

„ Tel est le plan proposé. Pour plus ample appréciation de son mérite, les nouvelles fortifications d'autres Etats fournissent divers points de comparaison. Ainsi depuis l'année 1815 on a, outre la construction de grandes places centrales, voué de l'attention aux passages de montagnes, particulièrement en Piémont, en Suisse et en Autriche[1]. Examinons donc, comme exemples, les dispositions prises dans ces deux premiers Etats.

„ Le bassin du Pô supérieur est entouré d'une enceinte de montagnes escarpées, et tous les cols servant de passages débouchent dans les étroites vallées des affluents du Pô. Les passages les plus importants sont fermés par des forts, ainsi la vallée d'Aoste par le fort de Bard; le Mont-Cenis par les fortifications de Lans-le-Bourg et du col même; la vallée de la Doire par Exilles, la vallée de Gluson par Fenestrelle, et enfin la vallée de la Stura par un fort près de Vinadio[2]. Les crêtes de montagnes qui séparent ces vallées sont élevées, escarpées, et ordinairement couvertes de neige; les franchir est une grosse

[1] La *Militär-Zeitung* devrait ajouter qu'en France on n'a pas moins mis de soins à fortifier les passages de montagnes sous Louis-Philippe. Les Rousses, le Fort-l'Ecluse, etc., en donnent la preuve. — *Réd.*

[2] Sans compter les places de *Suze* en arrière de Lans-le-Bourg et d'Exilles; de *Pignerol* en arrière de Fenestrelle; de *Coni* en arrière de Vinadio et du passage du col de Tende, qui sont aussi destinées à intercepter l'accès des vallées inférieures des affluents du Pô. — *Réd.*

ffaire qui demande beaucoup de temps; en 1800, le passage vers le fort de Bard fut très pénible, même pour l'infanterie. Ainsi un petit nombre de fortifications suffit à faire obstacle à l'invasion de l'ennemi, et à donner le temps aux troupes du bassin du Pô de venir appuyer les forts attaqués et d'empêcher le débouché hors des vallées. Avec un nombre proportionnellement restreint de dépenses, de troupes et de matériel, de grands avantages, vu l'impraticabilité des montagnes, peuvent être acquis par les fortifications mentionnées.

„ Des circonstances semblables se retrouvent en Suisse. Les fortifications permanentes de Bellinzona assurent le passage vers les sources du Rhône, de la Reuss et du Rhin postérieur. Si l'ennemi réussissait à franchir la chaîne de montagnes qui borde le Valais au sud, il serait arrêté par les fortifications de St-Maurice, entre Villeneuve et Martigny, et ne pourrait pas déboucher sur le lac Léman.

„ Le passage escarpé de la Gemmi peut très facilement être rendu impraticable. Le Grimsel et les passages vers la Handeck peuvent être défendus avec peu de troupes; il en est de même de la Furka, qui n'est praticable que pendant 4 mois de l'année, et dont le versant oriental est garni de neige même au gros de l'été. Ainsi deux fortifications permanentes suffisent à la défense de la Suisse dès le lac Léman jusqu'à la vallée de Taretsch.

„ Mais de tels avantages ne peuvent pas être obtenus dans des montagnes boisées, où l'infanterie peut franchir presque partout les hauteurs qui séparent les vallées. Si l'on veut assurer la vallée il faut aussi fortifier les hauteurs, mais si l'on veut empêcher à l'ennemi tout accès sur la montagne, il faudrait alors faire de la crête entière une ligne de défense tactique.

„ Les guerres de 1793 et 1794 dans le Palatinat présentèrent un cas semblable. La ligne de Landau à Kaiserslauten, par la crête des Vosges, correspond à peu près à la ligne de défense de Dœggingen à Freudenstadt. Une suite de postes formait un cordon fortifié, mais si un de ces points était pris, tout le reste était perdu. La Forêt-Noire, surtout dans sa partie supérieure, est à la vérité plus haute et plus accidentée que les Vosges du Palatinat; mais dans les deux chaînes les vallées sont profondes et les pentes raides. La communication entre les postes séparés et avec les réserves en arrière doit y être difficile et longue, et cependant c'est dans le renfort apporté en temps opportun à un poste menacé, et dans des attaques offensives, que réside la meilleure défense des montagnes. Avec le système de combat actuel de l'infanterie, avec la mobilité de l'artillerie et son matériel de montagne, il est bien possible à un attaquant qui a en face de lui une ligne de 16 lieues, comme ici, d'occuper son adversaire sur quel-

ques points, pendant qu'il perce sur d'autres, et de prendre ainsi les débris de la ligne à revers.

„ Sous ce même rapport les combats de montagne entre la Bidassoa, Nive et Nivelle (Pyrénées occidentales) en 1793, 1794 et 1813 sont remarquables. Les lignes anglaises de Torres-Vedras, de 20 milles de long, ne sont pas, quoiqu'il y paraisse, une contre-épreuve, car il y avait là des circonstances particulières : cette ligne de défense possédait un fort appui par ses ailes, d'un côté à la mer, de l'autre au Tage, et tandis que la flotte ravitaillait l'armée anglaise, les Français étaient dans le dénuement au milieu d'un pays ruiné. Dans de telles circonstances, l'attaquant craignait une affaire décisive et restait le plus possible dans l'expectative.

„ Fermer les points les plus importants de la Forêt-Noire par des ouvrages permanents, donnerait plus de peines à l'attaquant, lui coûterait plus de temps et de sacrifices. Cependant il pourrait toujours enlever les ouvrages de campagne intermédiaires. Donaueschingen étant fortifié, offrirait de l'avantage à la fois comme position de front et comme position de flanc, et tant que le défenseur s'y maintiendrait, l'ennemi ne pourrait pas s'avancer de la Forêt-Noire sur le haut Danube. Mais cela ne doit être admis qu'à la condition que la Suisse pourra garder sa neutralité ou sera occupée par l'Allemagne. Si les Français ont la Suisse française en leur pouvoir, Donaueschingen n'offre plus les avantages que Stockach peut fournir, car la défense immédiate de la Forêt-Noire n'est plus de la même importance. Chacun sera convaincu que la neutralité de la Suisse ne peut pas être admise d'une manière absolue, et que les braves milices suisses auraient là une occasion de se mesurer avec les armées permanentes des grands Etats de l'Europe. Or les précautions de guerre doivent prévoir toutes les éventualités, et la campagne de 1800 doit précisément ici nous servir de leçon. Si, pendant que les Allemands attendraient les Français à l'Ouest, ceux-ci arrivaient par le Sud, la Forêt-Noire et Donaueschingen devraient être promptement évacués ; il ne serait même plus possible de gagner l'avantageuse position stratégique de Stockach[1].

[1] Les observations de la *Militär-Zeitung* nous paraissent très justes. Des troupes allemandes avancées jusqu'au Rhin, avec de nombreuses places, sans être sûres de la neutralité de la Suisse, seraient fort exposées. Elles pourraient être prises à revers par leur gauche comme elles le furent en 1800 par leur droite à Marengo. Mais pourquoi ne s'occuper que de cette aile gauche ? Elle ne nous paraît pas la plus menacée. Car l'armée allemande, à moins d'être complétement tournée, serait refoulée à droite sur ses ressources mêmes, au cœur de l'Allemagne. Tandis que si le même mouvement qu'on redoute par la Suisse s'effectuait, au contraire, par l'Allemagne, c'est-à-dire par la droite de l'armée allemande, celle-ci serait acculée à un grand fleuve, à un lac, à un pays neutre sur sa gauche, et cela dans un terrain resserré entre des montagnes. Cette armée serait dans une triste situation et pourrait se voir forcée à mettre bas les armes. Au reste, c'est ce qui s'est passé dans la campagne de 1805. Napoléon

„ Si donc l'on veut faire des frais pour la défense de la Forêt-Noire, les propositions émises dans l'article ci-dessus indiqué par feu le général v. Baur ne nous paraissent pas les préférables.

„ Au lieu de choisir les crêtes mêmes de la Forêt-Noire pour ligne de défense, il nous semble que ces montagnes peuvent mieux servir comme obstacles d'approche. Des postes d'observation, avec des tours armées de forts calibres, suffiraient pour fermer les routes principales, et, avec le secours d'ouvrages de campagne, pour forcer l'ennemi de changer ses colonnes de marche en ordonnances d'attaque s'il veut franchir ces obstacles; l'ennemi serait, en outre, inquiété par des colonnes mobiles qui défendraient le terrain devant ses avant-gardes. Si l'ennemi arrive jusqu'au versant oriental de la montagne, alors les troupes défensives, concentrées à Donaueschingen, ou, selon les circonstances, aux sources du Neckar, peuvent s'avancer pour empêcher le débouché de l'ennemi dans la plaine et la jonction de ses diverses colonnes.

„ Les environs de Donaueschingen ne se prêtent pas facilement à la défensive, car cette ville est située au pied d'une montagne, qui offre à l'ennemi le moyen de dominer le défenseur. Une retraite en face de l'ennemi, de Donaueschingen à Stockach, c'est-à-dire dans les plaines marécageuses autour des sources du Danube, serait périlleuse. Aussi nous croyons qu'il suffirait, au lieu des fortifications permanentes proposées, d'élever des ouvrages de campagne, pour fermer l'accès de Donaueschingen et pour assurer la retraite dans l'avantageuse position de Pfohren. Vers ce village, à une lieue de Donaueschingen, la chaussée de Geissingen atteint la ligne des hauteurs qui s'étendent de Randen à Spaichingen; là on peut prendre une excellente position tactique.

„ Mais c'est vers Stockach que devrait avoir lieu le combat décisif, car cette position est également bonne dans les deux hypothèses du maintien ou de la violation de la neutralité suisse. Une victoire des Allemands à Stockach serait d'autant plus préjudiciable aux Français que ceux-ci auraient derrière eux les défilés de la Forêt-Noire et le Rhin; si les Allemands étaient battus, au contraire, ils n'en seraient qu'un peu plus près de leurs ressources. Quelques ouvrages perma-

et la grande armée s'avancèrent en forces par l'Allemagne centrale et se trouvèrent bientôt sur les derrières de l'armée autrichienne, fièrement campée autour d'Ulm. Débordé complétement par sa droite (devenue sa gauche), le général autrichien fut pris avec 30,000 hommes et la forteresse. Si Napoléon s'était avancé par la Suisse, Mack aurait pu filer par la rive gauche du Danube, ainsi qu'il l'essaya du reste et qu'il y eût réussi sans l'énergie de Dupont et du maréchal Ney. Il ressort de l'expérience, comme des raisonnements, que la Forêt-Noire, plus rapprochée encore du Rhin que Ulm, est une position *allemande* trop avancée pour y jouer une grosse affaire et y aventurer une armée entière avec un nombreux matériel. — *Réd.*

nents à Stockach, quelques tours commandant les défilés et assurant les communications avec le plateau de Liptingen, seraient donc d'un grand avantage.

„ En opposition avec le système de défense du *Vierteljahrs-Schrift,* nous croyons donc qu'il n'est pas besoin de faire la grande dépense de fortifications permanentes pour empêcher la marche des Français du Rhin sur le haut Danube, attendu que la violation de la neutralité suisse rendrait inutile la plus grande partie de ces dépenses[1]; qu'une défense efficace de cette contrée peut être opérée dans la supposition que Stockach et les principaux passages de la Forêt-Noire seraient fortifiés et défendus comme suit :

„ 1° Occupation de tous les débouchés d'où l'on peut attendre l'ennemi par de l'infanterie de ligne et légère, qui devrait défendre le terrain pas à pas, s'étendre sur les flancs, repousser les avant-gardes, forcer les têtes de colonne à demander et attendre des renforts;

„ 2° Défendre les routes principales par des tours renforcées d'ouvrages de campagne dans leurs environs. Par là les colonnes ennemies seraient forcées de faire des détours par de mauvais chemins ou d'enlever les approches de la tour, pour se frayer passage;

„ 3° Attaques offensives dès que l'ennemi est arrivé au versant oriental des montagnes, pour empêcher le débouché et la jonction de ses diverses colonnes dans la plaine ;

„ 4° Retraite, en cas de nécessité, dans une position en arrière de la montagne, par exemple de Donaueschingen à Pfohren, pour rassembler les troupes et contenir la marche offensive de l'ennemi;

„ 5° Enfin livrer bataille dans une position centrale préparée d'avance, par exemple à Stockach. „

E. E.....r.

ENCORE LE VAL DES DAPPES.

La *Rivista militare* de Turin, du mois de janvier dernier, publie une étude intéressante sur la question du *val des Dappes*, due à la plume de M. le colonel Carlo Mezzacapo. Si la Suisse, dit la *Rivista*, possédait le pays de Gex, avec le Fort-les-Cluses et le col de la Faucille, la défense de Genève pourrait se faire sur ces monts; cela n'étant pas, la défense de ce côté devrait s'arrêter à la ligne de la Dôle à Nyon. Mais si les Français, comme il est probable, préféraient s'avan-

[1] Nos observations de la note précédente s'appliquent encore ici. L'écrivain [illegible] aurait mieux été dans le vrai en disant que « la violation de la neutralité suisse ou surtout une pointe des Français dans l'Allemagne centrale, rendrait inutile et [illegible] la plus grande partie de ces dépenses. » — *Réd.*

cer sur Genève par la route du Fort-les-Cluses, puis de Genève sur Nyon et Lausanne, la position des Dappes ne serait plus d'aucune utilité. D'ailleurs, en réalité, la défense de la Suisse contre la France ne pourrait pas se soutenir sur la ligne du Jura. Cette position, depuis le Fort-les-Cluses à Waldshut, serait beaucoup trop étendue, et les Français, en perçant au centre par Porrentruy, Bienne et Aarberg, pourraient arriver facilement à Berne et au cœur de la Suisse. La *Rivista* conclut qu'il faudrait d'emblée abandonner les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, une partie de Berne et Bâle, pour se placer sur l'Aar et la Sarine, ou bien porter la ligne de défense sur le sol français jusqu'au grand canal, entre le Doubs et le Rhin.

Cette observation est juste, au fond; mais avec une connaissance plus détaillée du pays, la *Rivista* aurait vu qu'on peut, sans compromettre la défense générale, commencer la résistance plus en avant que la ligne de l'Aar et de la Sarine, surtout si les forces ennemies agissaient par le sud-ouest.

La *Rivista* résume son opinion en ces termes, que nous croyons pouvoir citer textuellement en italien, pensant que nos lecteurs, avec quelques souvenirs de latin et de patois roman, les comprendront sans peine :

Ond'è che, qualunque lato si guardi la questione, non sappiamo persuaderci della grande importanza militare che taluni annettono alla valle di Dappes, e conveniamo pienamente con la *Revue militaire suisse*, là dove cosi si esprime :
« Si une armée française croyait devoir violer notre neutralité pour passer en Italie, à bien plus forte raison ne se gênerait-elle pas avec un terrain litigieux. Si nous, pour nous défendre, nous croyions devoir marcher sur Lyon ou Besançon, le respect des alentours contestés du fort des Rousses ne nous arrêterait, sans doute, pas plus que le fort lui-même. Si nous demeurions en expectative sur la Venoge ou sur la Mentua, le val des Dappes ne nous aiderait pas à grand chose. » In ogni caso, ci pare superfluo intavolare una lunga discussione strategica sulla convenienza o sconvenienza della cessione della piccola valle di Dappes alla Francia, tostochè la difesa della Svizzera contro le aggressioni di questo potente vicino, da quel lato, non può farsi che tirandosi indietro, ed abbandonando sin dal principio i cantoni di Ginevra, Vaud e Neuchâtel.

* * *

Nous avons reçu de Renan la réclamation que nous publions ci-dessous, et dont le ton bilieux est assurément nouveau en matière de controverses militaires. Nous pensions avoir discuté assez courtoisement le mémoire de M. le major Girard pour pouvoir attendre de son auteur une réplique dans le même esprit, c'est-à-dire dépourvue de personnalités et d'insinuations malveillantes. Peu nous importe, au reste, de nous être trompé. Dédaignant ce qui est en dehors de l'objet même de la discussion, nous examinerons, dans quelques notes, les

arguments de M. G....., laissant à d'autres le soin de juger s'ils justifient les boutades ironiques et les prétentions qui les accompagnent :

Du 12 février 1859.

A M. le capitaine fédéral Lecomte, rédacteur de la Revue militaire suisse, *à Lausanne.*

Monsieur !

Vous avez bien voulu, sous le titre : *propos stratégiques*, vous occuper quelque peu du mémoire que j'ai adressé à l'Assemblée fédérale et dans lequel vous avez reconnu *un remarquable esprit d'investigation, un langage ouvert et des sentiments très patriotiques*, mélangés à de *faux arguments militaires.*

Heureusement pour moi que vous y avez aussi trouvé quelque chose pour apporter un peu d'adoucissement aux blessures que vous m'avez faites dans votre critique, et qui ont laissé presque sans vie un pauvre profane en fait de science militaire. Votre beaume a fait bon effet, car je suis déjà, faiblement il est vrai, en mesure de dire quelques mots essentiellement en vue de rectifier des erreurs contenues dans votre critique quelque peu acerbe. Je m'empresse de le faire avant d'admettre, comme vous l'avez fait, la clôture de la discussion sur la question de la vallée des Dappes.

J'attends si ce n'est de l'esprit d'un camarade, au moins de votre courtoisie militaire bien connue, que vous voudrez bien insérer ces lignes dans le plus prochain numéro de votre journal, dans lequel, ensuite de laborieuses compilations, vos efforts tendent à développer parmi les miliciens de la Suisse française les notions les plus exactes de la science militaire, dont, depuis le soldat jusques au colonel fédéral, vous trouvez que nous avons tous grand besoin .

Au fait. — M'avez-vous bien lu ? J'en doute fort ! Non. Vous ne m'avez pas lu. Je vais vous prouver que vous n'y avez pas regardé de bien près, pour m'éreinter comme vous l'avez fait. Il vous était nécessaire de me faire dire autre chose que ce que contient le mémoire pour baser votre logique, qui ne pense nullement *à régenter à droite et à gauche*[1].

1° Et d'abord. — Vous me reprochez, indirectement, de confondre l'intégrité

[1] En effet, tout le monde, chez nous comme ailleurs, a soif et besoin d'instruction; le champ de la science est infini; chaque jour l'homme le plus érudit peut apprendre quelque chose de nouveau et nul ne se plaindra jamais d'être trop savant. Mais il est des personnes qui croient que la science s'acquiert par l'étude et même par de *laborieuses compilations*; il en est d'autres qui pensent l'avoir infuse par seule force d'intuition. La *Revue militaire*, organe de publicité ouvert à tout le monde, s'est fixé la règle de discuter les choses sans s'occuper des personnes, les opinions sans acception de grades. Examiner les faits, les écrits, etc., qui surgissent, c'est le devoir inévitable de tout journal. Contredire pour le plaisir de contredire, accabler de pauvres profanes pour la seule gloire de les *éreinter*, selon l'expression élégante de M. G....., ce serait là *régenter de droite et de gauche*. Mais telles n'ont jamais été nos allures.

En revanche, un officier qui se met, *proprio motu*, en frais d'un mémoire à l'Assemblée fédérale pour venir, après les expertises officielles de MM. Dufour, Bontems et autres officiers compétents, donner de la manière la plus tranchante ses avis sur la valeur militaire des Dappes, pour aboutir aux conclusions qu'on sait, — cet officier-là ne régente-t-il pas quelque peu, sinon le public au moins nos autorités fédérales ? — *L.*

du territoire politique avec une *certaine sorte d'intégrité militaire du sol*. Ce n'est pourtant pas ce que j'ai fait, en disant : (page 47) « Si la vallée des Dappes était » cessionnée à la France, il faudrait renoncer à cette ligne extérieure de défense » et se reporter, en cas d'une invasion de la France, à la ligne de Lausanne- » Yverdon [1]. »

Ensuite 2° — Vous me faites dire que je place 4 divisions dans le district de Nyon ; — si vous voulez bien (page 43) relire et calculer, vous trouverez qu'il n'y en a que trois, dont une sur le Jura dans le val des Dappes [2].

3° Vous admettez que j'ai pris des dispositions sans m'inquiéter où est l'armée française, tandis que (page 41) j'ai admis la supposition d'un passage de troupes françaises (75,000 hommes) voulant aller en Italie ; supposition bien établie par les moyens indiqués aux pages 39 et 40 [3].

4° Vous prétendez que Berne est à 3 jours de marche de la frontière française, tandis que de Nyon il y en aurait 4. — Ce qui est vrai, c'est que Nyon est à une journée de Berne, et si l'armée française eût voulu amuser les Suisses aux Dappes par des pétarades, cela n'aurait eu lieu que pour une division. Les deux autres en

[1] Nous avions très bien lu cette phrase, perdue au milieu de beaucoup d'autres avec lesquelles elle jure de la façon la plus accentuée. Nous n'avions pas voulu nous en faire une arme, parce que nous ne recherchons pas des chicanes de mots, et parce qu'au fond nous avions reconnu que cette assertion avait essentiellement pour but de jouer le rôle d'épouvantail et d'exagérer les conséquences militaires d'une cession du val des Dappes.

Aujourd'hui, M. G..... se raccroche à ce bout de vérité échappé par erreur; nous l'en félicitons et en prenons bonne note. Seulement nous croyons que si, *en principe*, il ne confond pas l'intégrité politique du sol avec l'intégrité militaire, il fait cette confusion *dans l'application*, par son système de défense appliqué à Genève et aux Dappes. *L.*

[2] Nous avons relu et calculé les indications des pages 42 et 43, et nous avons constaté que M. G..... met deux divisions fédérales « dans la plaine au pied de la Dôle, dans le district de Nyon » plus un nombre de troupes en position qu'il n'est pas facile de classer d'une manière bien précise et que nous avons évalué non pas à *quatre* divisions, comme M. G..... veut bien le dire, mais à l'effectif de *trois à quatre*. Cet effectif qui surpasse les deux divisions est de 10 bataillons, 5 batteries, un *poste d'observation, quelque* cavalerie, 6 compagnies de carabiniers, plus 4 à 6,000 ouvriers et paysans travaillant aux ouvrages.

M. G..... prétend que cela fait en tout trois divisions. Soit! Notre raisonnement s'appliquait aussi bien à trois et même à deux divisions qu'à quatre. A notre avis, le poste d'observation et quelques ouvrages en terre au défilé de St-Cergues seraient tout ce qu'on pourrait faire; il ne s'agirait pas de livrer une bataille dans la montagne, mais seulement d'y retarder assez l'ennemi pour pouvoir la livrer au débouché, avant que les colonnes des divers passages aient pu faire leur jonction. — *L.*

[3] Mais M. G..... daignera admettre que si une armée française veut violer notre neutralité pour aller en Italie, elle ne nous fera pas savoir d'avance par quel passage elle arrivera. Il faudra donc les surveiller tous, de Genève à Bâle, c'est-à-dire placer aux défilés mêmes des postes d'observation plus ou moins forts, et garder nos masses concentrées plus en arrière, dans des positions centrales, mais non les disloquer sur les extrémités. Si nous apprenons, d'une manière certaine, par quelle route [...]t se tenter le passage, alors c'est l'armée entière que nous devrons porter dans [ce]tte direction. On peut bien d'avance avoir quelques prévisions, mais non une cer[titu]de parfaite; on peut aussi veiller plus sérieusement aux passages les plus près de [la c]apitale, à ceux du Jura central, par exemple. Au reste, nous croyons qu'une armée [fra]nçaise, marchant de nouveau à la conquête de l'Italie sous un Napoléon, ne pren[drai]t pas des chemins de traverse et ne s'inquiéterait guère de la route qui mène au [Pay]s-de-Gex par les Dappes. On la verrait plus probablement se diriger par le cœur [mê]me de la Suisse, Berne, Lucerne, le St-Gothard, ligne plus avantageuse encore à [u]ne opération de flanc sur l'Italie que celle du Simplon. — *L.*

moins d'un jour eussent été transportées à Bienne et à Soleure, — tandis que les Français seraient bien obligés, en partant de St-Louis ou de Dôle, de mettre le temps que vous avez indiqué pour se porter à Berne. N'avez-vous pas, M. le capitaine, fait attention aux récents transports des troupes autrichiennes de Vienne à Milan [1] ?

5° Vous ajoutez *que pour terminer, j'ai fait un petit roman*, finissant par la déroute de l'ennemi; autrement dit que l'armée suisse aurait battu l'armée française, et cependant pour qui veut bien lire, il n'y a rien de pareil dans la brochure que vous avez pris la peine de critiquer. Sous ce rapport voici ce qu'il y a : Toujours dans la supposition que les 75,000 Français veulent se frayer un passage vers l'Italie, en passant par les Dappes, j'ai tout simplement admis que quelques troupes fédérales, environ une division, peuvent s'y maintenir un jour, deux jours, et même trois. Est-ce là la déroute de cette armée française, qui ne pourrait d'ailleurs se développer qu'à moitié sur le plateau devant les Rousses ?

6° Je ne reviendrai pas sur la possibilité de faire, au moyen de trois divisions (et non cinq comme vous le dites), celles que j'ai appelées *de Nyon, de Ballaigues* et *de Romainmôtiers*, déguerpir du val des Dappes une forte brigade française qui s'en serait rapidement emparé, vous l'avez admis vous-même. Seulement pour être exact, vous auriez dû mentionner dans votre critique qu'après cette victoire partielle (que je n'ai nulle part assimilé à une déroute de l'armée française), j'ai parlé

[1] Ici, M. G..... tranche bien lestement une question des plus complexes. Si M. G..... avait quelque idée des difficultés des mobilisations de troupes sur pied de guerre en chemin de fer, il n'aurait pas avancé cette énormité qu'on peut, dans les circonstances dont nous discutons, transporter deux divisions de Nyon à Soleure ou à Bienne *en moins d'un jour*. Nous n'avons pas, en Suisse, de règlements déterminés et prescrits pour le mode d'embarquement dans les convois; mais nous admettons que nous ne ferions ni mieux ni pire que la France, et que nous suivrions ses excellents règlements de 1855 (dont nous avons donné des extraits en 1856). Or, d'après ces règlements, pour transporter deux divisions à l'effectif fédéral avec leurs armes spéciales, il faudrait une quarantaine de convois. Nos compagnies de chemins de fer pourraient-elles, comme le dit M. G....., faire un tel service en *moins d'un jour*, avec des lignes à une voie? Si elles le faisaient en trois jours, pour notre part nous serions contents. Resterait encore le temps nécessaire aux embarquements et débarquements, choses qui ne s'exécutent pas aussi rapidement que M. G..... semble le croire.

Il est vrai qu'une fois l'embarquement opéré, la difficulté n'est pas beaucoup plus grande, pour une compagnie très riche en matériel, de franchir la distance de Vienne à Trieste que celle de Nyon à Soleure. Mais s'il fallait, en route, changer de mode de transport et prendre des bateaux, comme ce serait le cas à Yverdon ou à Neuchâtel, ce serait bien une autre complication! Aussi nous prétendons que deux divisions auraient plus de profit à faire le court trajet de Nyon à Soleure à pied, mais *simultanément*, que de se faire trainer en wagons *successivement*; à plus forte raison quatre divisions.

Il n'y a d'ailleurs aucune comparaison à établir entre un chemin ferré, situé en arrière de la base d'opérations et perpendiculaire à cette base, comme l'est le chemin autrichien, et un autre, parallèle au front de l'ennemi, et situé à une journée de marche seulement de la frontière menacée. Nous avons dit que ce transport de deux divisions est impossible en un jour, qu'il en faudrait trois à quatre. Mais si, pendant cette opération, un dérangement survenait aux rails, par accident ou par des agents secrets de l'ennemi, ou si une colonne ennemie, débouchant hardiment par un des passages, venait à s'emparer d'un point sur le chemin de fer, alors nos troupes, séparées à de grandes distances, se trouveraient dispersées sans chefs et sans liens: on aurait des fractions de brigade à Bienne, d'autres fractions à Rolle, etc., et cela avec l'ennemi sur notre flanc à moins d'une étape! En vérité, on ne peut admettre qu'un chef réfléchi puisse placer des troupes dans une situation semblable.—*L.*

de reprendre *une position défensive*, ce qui implique une dislocation selon les circonstances et un nouveau but à atteindre.

7° Pour persévérer dans la voie de l'exactitude, vous auriez dû ajouter aux *carabiniers* — desquels vous me faites dire qu'ils repoussent *seuls* l'armée française — la coopération des 4 batteries d'artillerie, et au moins la moitié de l'infanterie qui compte 9 bataillons, et indiquer que ces troupes sont dans une forte position [1].

8° Pour arriver à votre grande conclusion : la prise de Berne, vous avez dû mettre de côté ma supposition que les 75,000 Français (pages 41 et 42) veulent se frayer un passage en s'appuyant sur le fort des Rousses où se trouve leur parc (pages 16 et 23) et en débouchant par le val des Dappes. C'est facile de procéder ainsi. C'est bien là *tenir les deux jeux*.

Cependant je n'admets pas que 40,000 Suisses, dans les positions défensives de notre Jura central, seraient aussi facilement battus que vous voulez bien l'admettre par 65,000 Français. Si vous aviez raison sur ce point, il faudrait renoncer à toutes nos institutions militaires, qui n'auront aucune utilité quelconque, si elles ne nous enseignent pas, comme notre histoire, qu'avec notre bon droit le petit nombre peut et doit quelquefois espérer sur la victoire [2].

9° Et nos chers confédérés de Genève ? après avoir contredit ma manière de voir, qui consiste à défendre cette ville et tout le plateau suisse au-delà de la Venoge, au moyen de la conservation et de l'occupation militaire de la vallée des Dappes, comment les consolez-vous ? — *Avec trois cents Spartiates de la Suisse allemande, des vieux canons et autres engins*, le tout *pour le principe de la solidarité*, et puis *vous les abandonnez à leur excentrique sort*.

En d'autres termes : une ville qui pourrait fournir par patriotisme d'énormes ressources en argent à l'armée fédérale, vous voulez d'emblée l'abandonner à l'ennemi, qui la rançonnera immanquablement, *jusqu'à ce qu'elle puisse être délivrée par une opération décisive* sur un autre point.

Pourquoi admettez-vous que 300 hommes de la Suisse allemande, avec la population *un peu surexcitée*, pourront tenir Genève pendant quelques jours, malgré

[1] Nous ne voulons pas chicaner sur les mots; à cet article, ainsi qu'aux deux précédents, M. G..... ne fait que cela. Nous renvoyons simplement aux textes. — *L.*

[2] Voilà de fort belles phrases mais sans opportunité, car personne n'a dit que 40,000 Suisses seraient facilement battus par 65,000 Français. Nous n'avons rien écrit de semblable; nous avons simplement posé, par divers raisonnements, le problème suivant: s'il faut à M. G..... quatre à cinq divisions (admettons même trois comme M. G..... le dit) pour tenir tête à *une* brigade française, que fera-t-il contre 65,000 hommes, n'en ayant que 40,000? Nous croyons que 40,000 hommes forment, partout, une armée très respectable, si elle est bien conduite, et avec laquelle tout adversaire doit compter quel que soit son nombre; nous croyons que 40,000 Suisses, défendant leur liberté et leurs foyers, peuvent se battre contre qui que ce soit avec espoir de succès; mais il faut que les 40,000 hommes soient là, réunis et sûrs d'en venir aux mains. Si on les éparpille à tous les coins du Jura, ils auront beau avoir le bon droit, l'histoire et autres belles choses de leur côté, ils n'en verront pas moins tomber leurs capitales. Notre plus grande crainte serait qu'en suivant les idées de M. G....., on ne perdît ainsi des points stratégiques décisifs, sans que nos masses aient eu seulement l'occasion de tirer un coup de fusil, occupées qu'elles seraient à de stériles marches et contre-marches dans des directions excentriques. — *L.*

qu'il soit certain que l'ennemi cherchera toujours à s'en emparer le plus tôt possible, et consacrera les forces nécessaires pour atteindre promptement ce but; — et que d'un autre côté vous ne voulez pas admettre qu'une division fédérale puisse se maintenir aux Dappes, dans une position qui, je le répète, est excellente pour la défensive [1]?

Par *votre opération décisive,* je ne puis admettre autre chose que vous aurez battu l'armée française. En cela vous allez beaucoup plus loin que moi; car j'ai simplement admis que les troupes fédérales pourraient empêcher l'entrée des Français au val des Dappes pendant trois jours. Et j'ai ajouté (page 44), après une défense énergique dès le commencement : DIEU AIDANT, IL PEUT SURGIR DES DIVERSIONS CAPITALES EN FAVEUR D'UN PEUPLE QUI A LA VOLONTÉ DE RESTER LIBRE.

Je maintiens que les Suisses peuvent tenir tête pendant au moins trois jours, dans la vallée des Dappes, aux Français, parce qu'il y a là une excellente position défensive, dans laquelle un petit nombre peut résister plus ou moins longtemps à un plus grand [2].

Vous en avez *vous-même* reconnu la valeur (nº 23 de votre *Revue,* 1858) en affirmant *que le mont des Tuffes et la route des Dappes donneront plus* de valeur au fort des Rousses. Vous avez dit dans le même article que la création de cette forteresse a été un acte de mauvais voisinage du gouvernement de Louis-Philippe,

[1] Nous ne voulons pas nous arrêter à énumérer les différences, bien notables pourtant, entre une défense derrière un large fleuve comme le Rhône, et celle dans une vallée dont les deux extrémités sont aux mains de l'ennemi. Là n'est pas la question. Une division pourra tenir aux Dappes, si elle est placée et employée convenablement, tout comme elle pourra tenir à Genève mieux encore. Notre raisonnement n'a pas porté sur ce point de tactique; nous avons toujours dit qu'il fallait une défense des défilés du Jura, de St-Cergues comme d'autres; mais nous demandons qu'on n'y affecte pas un nombre de troupes plus grand qu'il n'en faut pour retenir un ou deux jours l'ennemi. Si l'on met une division à Genève sur la rive gauche, une autre à St-Cergues, nul doute qu'avec quelques ouvrages de campagne, ces points ne soient bien gardés; dans ce cas, l'ennemi n'y viendra pas, il passera à côté, prendra un autre passage. Il faudrait donc, pour avoir de la sécurité, une autre division à la vallée de Joux, une à Jougne, une à Ste-Croix, une aux Verrières, une à la Chaux-de-Fonds, etc., etc. Que resterait-il pour l'armée proprement dite et pour la réserve? Et si, au lieu de marcher sur Genève, le gros de l'ennemi venait par Neuchâtel ou par Bâle, pourrions-nous nous concentrer à temps pour user de nos forces? Si, pendant que les divisions du district de Nyon et de Genève font bravement face à la France, une colonne ennemie parvient à pénétrer par le Brassus à Aubonne, ou par Jougne et Ste-Croix à Orbe et Yverdon, que deviendront ces divisions dans leur cul-de-sac? Elles pourraient être perdues pour les opérations dès le début de la campagne; oui, avant même qu'il y ait eu quelque engagement sérieux, nous verrions notre effectif se diminuer d'une vingtaine de mille hommes.

Mais M. G..... veut défendre Genève, au moyen d'une division fédérale, parce que cette ville pourrait fournir par patriotisme d'immenses ressources en argent et parce que l'ennemi la rançonnerait, s'il la prenait. C'est déjà s'écarter, on le voit, de l'importance stratégique pour arriver à une question de contributions. Nous en félicitons M. G....., mais si c'est pour avoir l'argent des Genevois, avant que l'ennemi le prenne, que M. G..... veut occuper Genève, il n'est pas besoin d'y envoyer une division. Pour opérer cette perception *patriotique* quelques officiers du commissariat suffiraient. — *L.*

[2] M. G..... a raison; mais croit-il donc que dans une défense du défilé de St-Cergues, on prendrait un compas et une loupe pour mieux reconnaître et respecter la frontière ennemie? Croit-il que, pour placer les troupes dans la position la plus avantageuse, on s'inquièterait, en cas de guerre, de la ligne de limite légale des deux États?
L.

u moyen de la partie du territoire suisse qu'il s'agit de céder, *la France* *convertir le fort des Rousses en un camp retranché*. — Et vous voudriez terrain dans ce but? — Non, jamais cela n'aura lieu. Au contraire, c'est faut commencer la défense de Genève. Pour la défense immédiate de cette faut au moins employer une division fédérale. Après que celle-ci aurait jusques à la dernière extrémité ce point important de notre patrie, s'il fal-tre en retraite, en s'embarquant à Hermance sur la flotte Lémane qui y au-concentrée par prudence, cette division pourrait toujours rejoindre l'armée à Morges et à Lausanne, sans avoir besoin de passer par la Gemmi ni suivre aire que vous lui tracez [1].

terminer, Monsieur le capitaine, je regrette que vous ne puissiez voir se votre rêve d'une caserne à Lausanne, ayant coûté, outre une brèche à notre e, 550,000 fr. d'argent français, et sur l'esplanade de laquelle, vous pro-vous vous diriez intérieurement : « Cette caserne, c'est mon œuvre. »

nève, à Zurich, à Berne et ailleurs en Suisse on ne peut consentir au succès vous visiez et auquel, CE DONT ON VOUS FÉLICITE, vous paraissez avoir re-

ne nous lasserons pas de débiter ce qu'il vous a plu d'appeler *des plaisan-* *l'usage de ceux qui n'entendent rien à la stratégie*. Ne vous en déplaise. — eur et l'indépendance de la Suisse l'exigent.

ma part, si j'ai quelque peu contribué à appeler l'attention sur l'importance e de la question de la vallée des Dappes, ainsi que sur l'importance militaire partie de territoire, *incontestablement suisse*, j'ai atteint mon but.

vez, Monsieur le rédacteur, mes civilités empressées,

A. GIRARD.

* * *

lit dans le *Journal de l'Armée belge* de janvier dernier :

ectification de la frontière franco-suisse, dans la vallée des Dappes, ou, pour les choses par leur nom, dans le val des Dappes [2], préoccupe autant les mi-que les diplomates.

[1] us sommes charmé d'apprendre l'existence d'une flotte lémane, ce dont le e à l'Assemblée fédérale ne parlait pas. Nous croyons cependant qu'il ne fau-s trop se fier à ces opérations navales. Le transport d'une division avec son il demanderait un grand nombre de nos bâtiments; l'embarquement ne serait ide, et nous craindrions que la flotte n'arrivât à Morges ou à Ouchy quand il déjà trop tard pour tenir derrière la ligne du Jorat et de la Mentua; par ent cette division, devant rejoindre par les Ormonts ou le Valais les troupes Sarine et l'Aar, serait inutile pendant une huitaine de jours. Le cas où Ge-vrait être évacué le plus promptement n'est pas, à notre avis, celui d'une sur Genève même; mais bien, nous le répétons, celui d'un succès des Fran-un des passages centraux du Jura, les amenant d'emblée devant la ligne de la Sarine. Dans ce cas, toute notre gauche devrait se replier, éva-s du Léman pour se concentrer au centre. Les troupes venant à ce mo-enève arriveraient sans doute après la bataille, malgré les flottes et les er. — *L.*

[2] le val des Dappes une vallée, c'est confondre un animalcule avec un *(Note du Journal belge.)*

Le val des Dappes, le territoire litigieux, forme enclave sur le territoire français et constitue la tête du vallon de la Valserine, rivière qui prend sa source dans le Jura, au pied du mont de la Dôle et qui va se jeter dans le Rhône, en aval du fort l'Écluse.

C'est à travers ce val que passe la grande route qui mène directement de la vallée du haut Doubs dans celles du Rhône et de l'Isère. Or, pour se rendre de Besançon à Châtillon ou à Grenoble par la grande route, qui est la voie la plus directe, on est donc obligé de traverser le val des Dappes, le territoire suisse, ce qui est un inconvénient pour la France.

La France est donc intéressée à posséder ce val, et elle voudrait, paraît-il, l'acheter ou l'échanger contre une autre parcelle de son territoire; mais des militaires suisses et des diplomates allemands prétendent que la cession du val des Dappes affaiblirait la défense de la frontière suisse du côté de la France.

Si, en effet, la cession du val des Dappes affaiblissait la défense de la Suisse, celle-ci aurait grandement tort de céder ce val à la France; mais, comme le fait très bien ressortir la *Revue militaire de Lausanne*, le territoire litigieux est sans importance pour la défense de la Suisse et recèle de grands embarras pour la Confédération.....

Si le fort des Rousses et le col de la Faucille faisaient partie du territoire litigieux, sa cession à la France serait nuisible à la défense de la Suisse; mais ce fort et ce col appartenant à la France, et occupant l'entrée et la sortie des Dappes, quelle importance militaire pourrait donc avoir ce val, situé entre deux positions françaises?

La France, il est vrai, possédant la route des Dappes, ne verrait plus la communication directe entre les Rousses et Gex interrompue par un territoire neutre, comme elle l'est actuellement. Il en résulterait donc un petit avantage pour cette puissance, mais cet avantage, au point de vue militaire, serait trop minime pour lui attribuer une importance stratégique quelconque.

Les Français, pour atteindre ce col de la Faucille, n'ont même pas besoin du val des Dappes; en faisant un petit détour, en passant par Saint-Claude, ils peuvent y arriver en restant sur leur propre territoire.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le gouvernement français, à ce que nous apprennent divers journaux, a exprimé au Conseil fédéral tous ses regrets relativement à la violation des frontières, dans la vallée des Dappes, par des troupes de la garnison des Rousses. Des ordres ont été donnés pour que pareille chose ne se reproduise plus.

On lit dans la *Suisse* du 28 février :

« Une correspondance particulière de Besançon nous apprend que la garnison de cette ville a été considérablement augmentée ces derniers jours. Elle s'élève maintenant à un chiffre qui en fait un véritable corps d'armée. »

On écrit de Berne au *Nouvelliste vaudois*, en date du 19 février :

« Quant aux prétendus recrutements qu'on disait se pratiquer au Tessin pour les éventualités d'une guerre en Lombardie entre l'Autriche, la Sardaigne et la France, il résulte des renseignements officiels fournis par l'autorité tessinoise que rien de semblable n'a lieu, que les recherches faites n'ont amené aucune preuve ou indice de nature à faire croire à l'existence de ces enrôlements et que l'autorité a pris des me-

sures pour la recherche, et, cas échéant, la répression sévère de toute tentative de ce genre qui pourrait être commise sur territoire tessinois.

Le grand rassemblement de troupes, qui doit avoir lieu cette année, se tiendra dans les environs d'Aarberg.

C'est sur le préavis du commandant du prochain rassemblement, M. le colonel Egloff, que cet emplacement a été désigné. Le Département militaire est chargé des mesures préliminaires en vue de cette concentration de troupes, qui cette fois seraient, dit-on, cantonnées.

On lit dans la *Gazette vaudoise :*

« Le Département militaire fédéral a décidé de faire faire chaque année, par un certain nombre d'officiers fédéraux, une reconnaissance militaire, soit des frontières suisses, soit de l'intérieur du pays, afin de donner l'occasion à ces officiers de se familiariser avec les points de défense les plus importants.

Un certain nombre d'officiers ont déjà reçu l'avis qu'ils sont désignés pour la reconnaissance qui doit avoir lieu cette année; les travaux auront lieu du 10 au 30 juillet prochain. »

Nous pouvons ajouter que la reconnaissance portera sur le Jura central, et que les officiers commandés doivent se rencontrer le 9 juillet à Neuchâtel.

L'administration fédérale et M. le lieut.- colonel Burnand, associé à M. Prélat et à M. Monceau, fabricant français, ont réussi à s'entendre sur les conditions de la convention à passer entr'eux au sujet de l'opération de la transformation de nos 66 mille fusils de munition. Il sera payé 6 fr. 60 c. par fusil, ce qui dépasse de beaucoup les premières prévisions.

Le Conseil fédéral a décidé la création de trois emplois nouveaux en vue de la transformation du fusil au système Prélat-Burnand : un contrôleur, à 3000 fr. par an et deux aides à 1500 fr. chacun par an.

Le Conseil fédéral s'est occupé de la nouvelle loi militaire du canton de Fribourg, et il l'a ratifiée après un examen approfondi.

Le Conseil fédéral n'a pas cru devoir entrer en matière sur des offres d'un Anglais, Robert Hale, concernant la fabrication des fusées de guerre.

Le chef du Département militaire fédéral s'occupe d'un nouveau règlement d'étapes, motivé sur les changements amenés par les transports en chemins de fer.

A l'occasion du tir fédéral, la société des officiers de cavalerie de l'Est de la Suisse organise un tir au pistolet pour ses membres.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité central nous prie de rappeler à MM. les officiers les trois questions mises au concours de cette année, à savoir :

1re *Question.* — De la nécessité de l'amélioration des armes de guerre en Suisse, et des meilleurs moyens d'y parvenir.

2me *Question.* — L'organisation et l'instruction des carabiniers correspondent-elles à leur tâche tactique ? — Si non, quels changements sont à désirer ?

A cette question se rattachent les suivantes :

Le fusil Prélat-Burnand étant adopté pour l'infanterie, le fusil de chasseur est-il toujours nécessaire pour les chasseurs de bataillon ? Ne pourrait-il pas avantageusement remplacer la carabine dans les mains de nos carabiniers ? — Ne conviendrait-il pas de l'alléser et d'en porter le calibre, tout comme celui de la carabine, si elle est conservée, à 12 millimètres au lieu de 10 1 2 ? — En tout cas, ne convient-il pas de donner aux carabiniers et aux chasseurs des munitions identiques ?

3me *Question.* — De la meilleure confection des charges des obusiers longs et de leur paquetage et emballage.

La commission d'experts pour la 1re question a été composée de MM. Fogliardi, colonel fédéral, à Mélano : Redding-Biberegg, lieut.-colonel fédéral, à Schwytz ; Arnold, capitaine de carabiniers à Altorf.

La commission pour la 3me question a été composée de MM. Borel, lieut.-colonel fédéral, à Genève : Franz d'Erlach, major fédéral, à Berne ; Leroyer, capitaine fédéral, à Genève.

Les mémoires seront adressés au Comité central à Schaffouse, avant le 31 mai.

Berne. — M. le colonel Karlen, d'Erlenbach, commandant du corps des carabiniers bernois, est décédé, après de longues souffrances, dans la nuit du 12 février.

Zurich. — Le général Ziegler, père du colonel fédéral Ziegler, vient de mourir à l'âge de 91 ans. Soldat de corps et d'âme jusqu'à la fin de sa vie, il s'écria dans ses derniers jours, pendant des moments de délire : « Où est le quartier-général ? » L'honorable général l'a maintenant trouvé : que la terre lui soit légère ! Ses obsèques ont eu lieu le 14 février, avec un grand concours de monde.

Neuchâtel. — Le citoyen *François-Gustave de Pury* a été nommé, le 21 janvier dernier, médecin-adjoint de bataillon, avec rang de premier sous-lieutenant.

Les *trompettes de la compagnie de carabiniers n° 14*, domiciliés au Locle et à la Chaux-de-Fonds, s'étant constitués en société dans le but de se perfectionner, leur règlement a été sanctionné par le Conseil d'Etat le 21 janvier 1859.

Par arrêt du 25 janvier dernier, le lieutenant *Huguenin Constant*, à la Chaux-de-Fonds, a été appelé dans la 2e compagnie de carabiniers de landwehr.

M. le colonel *Louis Denzler*, conseiller d'Etat, a été appelé, le 15 février 1859, à diriger le département militaire. S.

Vaud. — Dans sa séance du 16 courant, le Conseil d'Etat a décidé ce qui suit au sujet des cours de répétition d'infanterie en 1859 :

Le bataillon n° 10 (Gloor) est désigné pour le grand rassemblement de troupes.

Id. n° 45 (Mercanton) } à Bière, du 29 avril au 6 mai.
Id. n° 50 (Dériaz) }

Id. n° 70 (Roguin) à Yverdon, du 17 au 24 mai.

Id. n° 113 (Puenzieux) à Yverdon, du 25 mai au 1er juin.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 20.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 6 Lausanne, 15 Mars 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — A propos des états-majors. — Etudes bibliographiques. (Ecrits du duc de Rohan.) — Canons rayés. — Des sapeurs de bataillon. — Sur les attelages d'artillerie. — Nouvelles et chronique.

A PROPOS DES ÉTATS-MAJORS.

Un journal zuricois, l'*Eidgenössische-Zeitung*, qui s'occupe assez souvent de sujets militaires, vient de publier sur la question des états-majors un article communiqué de Berne et signé K., qui serait digne d'un examen attentif s'il était plus développé et un peu moins humoristique. Tout en reconnaissant les vices de l'état-major fédéral actuel, l'auteur s'attaque assez vivement à ceux qui, fondés sur quelques expériences et sur les plus saines notions de la science militaire, croient qu'un état-major ne peut pas être *milicien* comme la troupe, et qu'il doit être aussi instruit que tout autre de l'Europe pour être en état de diriger l'armée fédérale avec quelques chances de succès contre une des armées étrangères qui nous entourent. — A quoi, dit le correspondant K., emploierait-on ces officiers en permanence? Que feraient-ils donc en temps ordinaire? Et à ces exclamations socratiques, M. K. répond même par quelques sarcasmes sur l'inutilité d'une telle institution. Nous ignorons totalement qui peut être M. K., mais le fait qu'on émet dans un journal de telles interpellations, qui restent sans réponse, nous paraît être un des plus forts arguments en faveur de l'innovation elle-même. A quoi s'occuperaient des officiers d'état-major en permanence!!!! Eh! d'abord à se mettre en possession des connaissances, théoriques au moins, qui leur manquent et qu'ils n'ont pas le temps d'acquérir au milieu de leurs occupations civiles; puis à répandre, de diverses façons, ces connaissances parmi leurs camarades et à se préparer des successeurs. Il faut deux à trois ans d'études spéciales, sans compter la pratique, pour faire un avocat, un médecin, un ministre du culte, à qui l'on ose confier l'exercice de sa charge, et l'on se borne à quelques semaines d'école pour fabriquer un officier d'état-major, à qui l'on remet la direction première de troupes de toutes

armes, la disposition de milliers d'existence, d'un matériel précieux sur lesquels reposent l'honneur et l'indépendance du pays! On aura beau avoir de bons fusils, de beaux canons, de braves troupes, si tout cela est mal employé ce sera comme un lourd sabre de Damas mis aux mains d'un enfant. Un soldat milicien fera son coup de feu un peu trop tard; un bataillon se déployera deux à trois minutes trop lentement, le mal ne sera pas immense. Mais des fautes de même ordre commises dans la sphère des états-majors peuvent amener des échecs irréparables. Il ne doit donc raisonnablement pas exister d'état-major, dans aucune armée, qui ose se constituer et se déclarer inférieur à celui de son adversaire. Celui d'une armée de milices doit être même supérieur à celui des armées permanentes, car il doit parfois suppléer à tout.

On va trop loin en prétendant qu'il faut nécessairement des troupes en permanence pour servir à la création de bons états-majors. Le chevalier Folard, le célèbre commentateur de Polybe, qui avait fait 40 ans la guerre, comptait ce service pour peu de chose dans son instruction; mais il comptait pour beaucoup les 10 années qu'il avait employées à des lectures et à des méditations sur l'art de la guerre. Il dit dans la Préface de son *Supplément:* « La science de la guerre ne « s'acquiert que par l'étude, mais elle se *perfectionne par l'expérience.*[1] »

Le maréchal Puységur, qui avait blanchi sous les armes et qui, sur la fin d'une carrière active de 88 ans, écrivit le remarquable ouvrage que chacun connait sur l'*Art de la guerre,* établit aussi qu'il faut bien se garder d'attendre la guerre pour apprendre à la faire, et qu'une foule de grands capitaines, de leur aveu même, eussent évité beaucoup de fautes et épargné beaucoup de sang, s'ils avaient mieux connu les principes. « Sans guerre, dit-il, sans troupes, sans armée, et sans être « obligé de sortir de chez soi, par l'étude seule, avec un peu de géo- « métrie et de géographie, on peut apprendre toute la théorie de la « guerre de campagne, depuis les plus petites choses jusqu'aux plus gran- « des, et cela en la même manière que le maréchal de Vauban etc,.....[2] »

Le grand Frédéric, dans ce même esprit, disait qu'un mulet qui aurait fait trente campagnes sous le prince Eugène n'en serait pas plus tacticien pour cela. Appuyé sur ces autorités et sur bien d'autres encore, nous croyons donc que ce n'est pas de la troupe à manier sans cesse qui est l'objet le plus nécessaire à la formation de bons états-majors; non, il faudrait aux nôtres d'abord du temps, de l'argent, des

[1] Voir le Chapitre II, intitulé : *Erreur de s'imaginer que la guerre s'apprend par routine. C'est une science plus spéculative qu'expérimentale.*

[2] *Art de la guerre,* avant-propos, page 2 de l'édition originale de 1749.

urs et des livres pour les *former ;* puis, pour les *perfectionner,* ions actuelles et quelques visites dans des camps étrangers ent tout ce qu'il faut et au-delà.

t à l'emploi du temps pour des officiers permanents, il n'y a r un coup d'œil sur quelque règlement de service d'état-ma- juger du champ immense que ce service embrasse. Nous ne pas énumérer ici ces nombreux travaux, mais nous ne crain- s d'affirmer que seulement pour établir chez nous des archi- taires et des collections de renseignements de toute espèce, 'il en existe dans d'autres pays et telles qu'il en faut pour se mettre promptement en campagne dans toutes les hypo- vingt à trente officiers n'auraient pas trop d'une dixaine d'an- rudes labeurs. Et combien d'autres travaux ne comporteraient complications et les exigences de notre système de milices rées pour en soigner l'instruction et l'organisation, pour y ir un niveau convenable de connaissances militaires, et pour rver cette stabilité alliée au progrès qui fait la force des ar- A ceux qui ne veulent pas reconnaître cette évidence, nous ons que dire : les arbres vous empêchent de voir la forêt.

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES.

(ÉCRITS DU DUC DE ROHAN.)

c de Rohan est un des grands capitaines de France, l'un des héros du cle ; il s'illustra dans maints combats et dans maintes intrigues aux der- ps des troubles de religion et de ceux de la Fronde, comme dans les ontre les Impériaux et les Espagnols. Mais ce qui l'illustre autant que ses et que sa prodigieuse activité, ce sont les ouvrages instructifs qu'il nous a ans lesquels il apparaît comme un novateur hardi et expérimenté en fait pes militaires.

et ami du roi Henri IV, Rohan nous intéresse à plus d'un titre. Zélé dis- Calvin, il fut le principal chef des protestants sous la régence de Marie de t sous Louis XIII ; il fut amené à s'occuper beaucoup de la Suisse, où t une ambassade extraordinaire ; il revêtit la charge de colonel-général des ous Henri IV ; sa principale campagne dans la Valteline et dans les Gri- les récits qu'il en a faits, sont encore aujourd'hui une source de sages our les armées des pays de montagnes ; enfin, exilé de son pays, il vint, nt d'autres, se réfugier en Suisse, et ses cendres, sous un magnifique , reposent aujourd'hui encore dans la cathédrale de Genève.

ous, ce grand capitaine est presque un compatriote. On nous pardonnera

donc d'ajouter quelques mots à ceux de M. le général Dufour, dans un précédent numéro de la *Revue militaire*[1].

On a de Rohan six ouvrages, ou plutôt cinq groupes d'écrits, qui tous ont plus ou moins d'importance au point de vue militaire. Ce sont :

1° Une narration *des troubles advenus durant la minorité du Roi*, divisée en quatre livres, avec cinq *discours* dans lesquels Rohan présente les griefs et la défense de son parti, ainsi que les siens propres. Le récit va jusqu'après la troisième guerre contre les réformés. Traitant d'insurrections, d'intrigues de cour, de luttes civiles, cet ouvrage a moins d'intérêt militaire que politique ; mais il est précieux pour l'histoire de ce temps-là.

2° *Mémoires et lettres sur la guerre de la Valteline* de 1635 à 1637. Ces écrits, réunis et publiés pour la première fois par Zurlauben, en 3 volumes (Genève 1758), ont fait faire un grand pas en avant à l'art militaire. Ils renferment des notions sur la guerre de montagnes bien différentes de celles en honneur avant lui, mais qui ont été appliquées dans tous les temps par les grands capitaines, et qui ont surtout prévalu par les hauts faits de Napoléon et de ses meilleurs lieutenants, et par ceux de l'archiduc Charles. Il recommande de ne pas trop se reposer sur les difficultés du terrain pour défendre un pays montagneux, mais au contraire d'être sans cesse en action, de dominer les montagnes dans les vallées, de ne pas s'éparpiller en cordon, mais de masser ses réserves en arrière des débouchés, et de les lancer sur l'ennemi au moment où il est le plus fatigué par ses marches et où il croit pouvoir se déployer dans la plaine.

On a extrait de ces volumes, qui renferment 5 à 600 pièces documentales (correspondances, manifestes, dépêches, mémoires, etc.), un *mémoire sur la guerre de montagne*, publié en 1788, qui est encore aujourd'hui un des ouvrages les plus instructifs sur cette spécialité de la guerre, ou plutôt sur la science de la guerre en général, mise spécialement en évidence par l'application à un pays montagneux. Il aurait été facile, déjà alors, en généralisant les préceptes recommandés par Rohan, d'arriver à un ensemble de principes formant la base de la stratégie. Cela n'eut lieu que beaucoup plus tard.

3° *Le Parfait capitaine*, ouvrage profond et sérieux que l'agitateur exilé écrivit à Venise et qu'il dédia au roi Louis XIII par ces paroles modestes : « Sire, je vous adresse les marques de mon oisiveté. Vous y verrez un abrégé des guerres de César, le plus grand capitaine qui ait jamais été au monde, etc. » *Le Parfait capitaine* est une étude judicieuse et détaillée des commentaires de César, suivie d'un chapitre sur la phalange grecque et de onze chapitres sur le militaire romain, qui nous montrent les solides connaissances et la grande intelligence de leur auteur. Un *Traité de la guerre*, en vingt-deux chapitres, complète l'ouvrage et aborde divers cas [illegible] de [illegible]. Dans ces instructions, comme dans sa guerre de Valteline, Rohan s'est élevé aux considérations les plus justes et les plus neuves. Le chapitre XIX [illegible] de la défense des États selon leurs *forces et situation*,

[1] Voir numéro du [illegible].

ra surtout remarquable si l'on tient compte des écarts que la science a faits de-
ui à cet égard. « Si le pays, dit-il, est de difficile accès, et qu'on n'y puisse
er que par certains passages et montagnes gardées et fortifiées, il y a un grand
tage. Mais ceux qui s'y sont trop fiés et endormis, et ont négligé les autres
nses, se sont trompés et se sont perdus, par où ils croyaient être les plus as-
. S'il est entouré de la mer, c'est un beau fossé : néanmoins le plus puis-
trouvera moyen de faire sa descente dans l'île. S'il est entouré de marais et
res, on trouve encore moyen de les passer, surtout à cette heure qu'on a
artillerie pour favoriser tels passages. Tellement que le plus sûr est de se
er sur ses propres forces, à savoir sur une bonne armée et de bonnes forte-
s. Je dis les deux joints ensemble, parce que l'armée sans forteresses étant
et n'osant rien hasarder, laisse à l'ennemi les vivres de la campagne, et le
en de subsister à vos dépens et enfin de vous ruiner. Et les forteresses sans
armée ne peuvent vous conserver qu'autant de temps que vous aurez fait
sins de vivres dans celles-ci. Mais ces choses étant proportionnées avec
nent, on peut faire une grande résistance. Ici, il ne faut se laisser aller à la
isie des peuples, qui, sans considérer les assiettes de leurs villes, ni le bien
c, quand ils voient leurs voisins se fortifier, veulent tous les imiter; chose
ment périlleuse, d'avoir plus de forteresses qu'on n'en peut garder ou de
avoir point du tout. Encore aimerais-je mieux le dernier que le premier,
qu'au moins, hasardant une bataille, vous faites la moitié de la peur à votre
mi, mais par l'autre voie, il faut périr assurément, sans pouvoir espérer
chose que d'allonger la perte. Car la jalousie que vous aurez de conserver
s vos forteresses, en y laissant de grosses garnisons, vous ôte le moyen de
une armée à la campagne, et lors le dégât de deux ou trois récoltes vous
aint de vous rendre la corde au col. Je sais qu'il y en a qui se fondent sur
raison, que quand toutes les principales places d'un Etat sont fortifiées,
y retire tous les vivres de la campagne, en laquelle une armée venant, si
séjourne, elle y meurt de faim, et si elle n'y fait que passer, elle n'y fait
grand mal; de façon qu'il lui est comme impossible d'y pouvoir faire un
l siége. A quoi je réponds, que les forteresses sont principalement inventées
le plus faible, afin que peu de gens résistent contre beaucoup, et si vous
un si grand nombre de forteresses et de grand'gardes comme sont les
les villes fortifiées, il vous faut plus grand nombre de soldats que n'en aura
qui vient pour vous attaquer. Autrement vous ne sauriez les pourvoir
rnisons suffisantes pour les conserver d'un siége. Et si vous êtes le plus
ans aucune place, vous conserverez votre pays en tenant la campagne. »
s paroles avaient été suivies, on ne verrait pas aujourd'hui, dans la plupart
ts, un si grand nombre de forteresses placées d'une manière plus nuisible
à la défense des nations qu'elles sont censées protéger [1].

[1] l'intéressante étude de M. le capitaine van de Welde, officier d'ordonnance
es Belges, sur la *Défense des Etats*, dans laquelle cet écrivain cherche à ra-

5° *Traité de l'intérêt des princes et Etats de la chrétienté*, composé de deux *discours* de sept chapitres chacun. Le premier discours examine, au point de vue des alliances, les intérêts politiques et militaires de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Angleterre. Le second traite des guerres de la ligue et de diverses questions politiques posées en Europe à cette époque.

Dans l'un comme dans l'autre de ces discours, Rohan se montre un politique consommé et animé des vues les plus larges; il rappelle Machiavel et prélude à Montesquieu. Le parallèle qu'il fait entre la Suisse et les Pays-Bas vaut la peine d'être cité : « Des deux côtés de l'Allemagne, à l'entrée de cette vaste province, » se sont formées deux républiques formidables entre les autres puissances de la » chrétienté, et pour la valeur de leurs peuples, et pour la forme de leur situation; » de sorte qu'à bon droit on les pourrait appeler les deux bras d'Allemagne.

» Le droit est la Suisse, le gauche est le Pays-Bas uni; l'un est entre les rochers » et les précipices; l'autre est entre les mers et les marais; l'un domine les Alpes » et l'autre l'Océan. Le naturel des peuples de l'un et de l'autre est si conforme à la » nature du pays qu'ils habitent, que les Suisses semblent faits pour la montagne » et les montagnes pour les Suisses; la mer pour les Hollandais, et les Hollandais » pour la mer. En Suisse, chaque canton, aux Pays-Bas, chaque province est une » république. Les Suisses vendent la liberté de leurs corps aux autres, et gardent pour » eux celle du pays. Les Hollandais gardent leur liberté toute entière. La longue paix » a enrichi ceux-là; ceux-ci florissent par la continuation de la guerre; l'intérêt » des Suisses est la paix, et les Hollandais doivent avoir, pour maxime assurée, » d'être toujours en armes. Ces deux républiques ne peuvent pour leur subsistance » s'allier mieux qu'avec la France, qui, pour contrecarrer l'Espagne, enrichit les » Suisses par son argent, et soutient les Hollandais par son conseil et par ses » armes. Ces deux puissances ne se doivent jamais désunir entr'elles ni par ja» lousie ni par religion; ce sont les seules maladies qui leur peuvent causer la » mort. »

6° *Traité de la corruption de la milice ancienne et des moyens de la remettre dans son antique splendeur*, écrit pendant son séjour à Venise dans le but de réveiller l'esprit militaire des Vénitiens, profondément abattus depuis leur défaite de Valleggio.

Depuis le duc de Rohan, la tactique et l'organisation des armées ont subi de notables changements qui ôtent une partie du prix attaché à ses écrits; ses ordres de bataille, sa proportion entre les armes, sa manière de loger et de s'approvisionner, ne sauraient plus nous convenir; mais les idées neuves qu'il a émises sur la guerre de montagne et sur la défense des Etats ont encore aujourd'hui leur valeur et doivent e faire considérer comme un des écrivains qui ont le plus contribué aux vrais pro-

mener, la défense des Etats par des forteresses aux mêmes principes fondamentaux que Rohan recommandait déjà en 1630, et que tant de grands capitaines ont recommandés après lui, mais inutilement pour la plupart du temps.

grès de l'art de la guerre. Malheureusement, on profita peu des leçons de Rohan; ce qu'il avait édifié, à la légère il est vrai et pour occuper ses loisirs forcés, fut bientôt détruit et à refaire. Ne nous en plaignons pas trop, on fit mieux encore que lui.

Rohan a écrit, en outre, sur divers sujets politiques et entr'autres un ouvrage intéressant sur la Suisse, rare et peu connu, intitulé : *Traité du gouvernement des Treize-Cantons.*

CANONS RAYÉS

On lit dans un supplément du *Journal de Genève*, du 7 mars, l'article suivant sur la nouvelle artillerie de précision à laquelle on travaille activement en France :

« Voici quelques détails précis sur les canons rayés dont on parle tant, et sur lesquels on possède peu de renseignements :

» Les pièces d'artillerie sont intérieurement rayées comme les carabines de précision.

» Les calibres sont désormais réduits à deux : calibre de 12 ou de siége; calibre de 4 ou de campagne, sans parler des calibres de marine ni des mortiers à bombes, lesquels sont maintenus.

» Le boulet plein est entièrement supprimé. Il n'y a plus que des projectiles creux.

» Ces projectiles sont à double effet. Ils frappent comme boulet plein et éclatent comme l'obus.

» Leur forme est conique. Ils sont munis d'ailettes de plomb qui s'engagent dans les rayures de la pièce et donnent au tir une précision jusqu'alors inconnue.

» La pièce de 12, destinée aux opérations de siége, remplace avec avantage les calibres monstrueux qui sont défectueux et témoignent de l'enfance de l'art.

» La pièce de 12 rayée remplace plus particulièrement la pièce de 24, qui est le calibre classiquement usité pour ouvrir la brèche. Voici avec quels avantages :

» Contre un massif de la plus forte maçonnerie, on a braqué une batterie de 24 (ancien) à la distance de 35 mètres, qui est celle à laquelle on ouvre le feu de brèche contre un rempart. Un second massif de maçonnerie, parfaitement semblable au premier, a été battu en brèche par une batterie de 12 (nouveau), mais à la distance de 70 mètres.

» Or, il a fallu à l'artillerie rayée moitié moins de coups pour ouvrir la brèche qu'à l'artillerie ancienne, et cela à une distance double.

» Les projectiles pénétraient dans l'épaisseur du bloc de pierre et de ciment à une profondeur de 80 centimètres, et faisaient explosion en ouvrant d'énormes entonnoirs.

» Pour déployer cette terrible puissance de projection, il ne faut à la pièce rayée qu'une charge de poudre de 1,200 grammes. La pièce de 24 brûle 8 kilog. de poudre à chaque coup.

» Les avantages que présente la pièce de 4 ou de campagne sont encore plus remarquables.

» Cette pièce est si petite qu'on pourrait l'appeler la carabine d'artillerie. Elle pèse moins de 300 kilog., et six canonniers peuvent la transporter sans peine sur leurs épaules dans un pas difficile.

» Elle n'emploie à chaque coup que 500 grammes de poudre et lance son boulet à une lieue kilométrique.

» Sa précision est telle qu'à la distance de 3,600 mètres elle atteint facilement un homme à cheval. A cette distance, elle anéantirait un corps de cavalerie.

» La force d'explosion d'un boulet creux est terrible. Pour en concevoir la mesure, on n'a qu'à se rappeler la catastrophe déplorable qui a mis fin aux jours du général Ardant. Cet officier fut, on s'en souvient, atteint par un éclat de projectile qui le frappa à la tempe au moment où il regardait à travers une fente presque linéaire pratiquée dans une épaisse muraille. Le boulet-obus éclatait à 60 mètres au moins et l'éclat ou plutôt la parcelle qui frappa le général était d'une exiguïté excessive. Cependant le crâne de la victime fut circulairement brisé dans tout son pourtour, et la mort immédiate.

» La charge et la manœuvre de la nouvelle artillerie sont tout ce qu'il y a de plus simple et de plus rapide.

» Toutes les pièces du nouveau système se chargent par la bouche. On a entièrement renoncé à charger par la culasse; après de nombreux essais qui ont démontré surabondamment que ce procédé est plein d'inconvénients et de dangers que n'atténuent pas de médiocres avantages. Les Anglais et les Américains, au contraire, poursuivent leurs perfectionnements dans cette voie. »

DES SAPEURS DE BATAILLON.

En tête de nos bataillons figurent six hommes magnifiques, barbus; un beau tablier en buffle blanc couvre leur abdomen, une hache luisante et polie repose sur leurs épaules. Ce sont les sapeurs, appelés autrefois *charpentiers de bataillon*. A quoi servent ces hommes? On est un peu embarrassé de le dire; on ne les voit que servir de jalons dans les manœuvres, de plantons chez le commandant, ou faire la police de la place d'armes en éloignant, du manche de leur arme redoutable, le gamin curieux et importun qui s'approche trop des rangs; en campagne, on ne les utilise pas davantage, et pourtant ces hommes pourraient dans une guerre rendre des services signalés et de chaque instant si on savait mieux les employer et en faire autre chose que des soldats de luxe et de parade.

Mais pour cela il faut leur donner une organisation et une instruction convenable. Au lieu d'attacher à chaque compagnie un sapeur, être isolé et par cela même sans [illegible]ur, il faut réunir les sapeurs de bataillon et leur donner un chef en les adjoi[illegible]nt au petit état-major du bataillon. Chaque bataillon aurait ainsi 7 sapeurs dont [illegible]poral. L'instruction qu'il serait nécessaire de leur donner, ne doit point être

aussi étendue que celle des sapeurs du génie, mais sera en rapport avec le service qu'on leur demandera; ainsi, par exemple, destruction et rétablissement des routes et des ponts, construction des barricades et des abatis, mise en état de défense des villages et des bâtiments isolés, d'un poste avancé, etc., en un mot, la partie la plus simple et la plus ordinaire de la fortification passagère. Marchant à l'avant-garde, ces sapeurs peuvent rendre les services les plus méritants en détruisant les obstacles qui s'opposent à la marche des troupes; à l'arrière-garde, en créant des entraves à l'ennemi qui poursuit une troupe en retraite; en tête des colonnes, en pratiquant des passages dans les clôtures, les haies, les murs; au camp, en cantonnement, en approvisionnant de bois, en élevant des abris, des baraques, en amenant de l'eau ou en creusant des puits, etc. Ces services sont certes importants, mais seront d'autant plus efficaces qu'ils seront rendus par un plus grand nombre de sapeurs; il faut donc que les sapeurs d'une brigade toute entière puissent facilement être réunis : ainsi dans une brigade de 4 bataillons, le commandant aura sous sa main 28 sapeurs, détachement assez considérable, auquel sera donné un chef dans la personne de quelque officier qualifié de la troupe et qui sera détaché pour ce service.

Cette organisation des sapeurs de bataillon apporterait un appoint, qui ne serait pas à dédaigner, aux troupes du génie dont le nombre est regardé comme insuffisant et de plus, fait qui pour nous a beaucoup de valeur, elle crée dans la troupe, bataillon ou brigade, une force qui lui est propre et qu'elle n'est pas obligée de chercher hors d'elle-même. En effet, l'armée fédérale compte :

A l'élite :	74 bataillons et	10 demi-bataillons.
A la réserve :	31 »	11 »

En mettant 7 sapeurs par bataillon et 4 par demi-bataillons, nous aurons ainsi 819 sapeurs; en outre, dans la landwehr se retrouverait une organisation pareille et même dans les cantons qui ne fournissent pas de compagnies de sapeurs, il serait bien facile d'augmenter, pour la landwehr, le nombre des sapeurs de bataillon jusqu'à 10 ou 12; ce seraient d'utiles auxiliaires pour les compagnies de sapeurs chargés d'élever des ouvrages de fortification dans la contrée.

L'exécution de ce que nous proposons ici, n'entraînerait aucun frais soit pour les cantons, soit pour les individus; il ne s'agit que de mieux organiser une force qui existe déjà, mais qui est sans vie et à l'état latent. La Confédération devrait se charger de l'instruction des sapeurs de bataillon, comme elle le fait déjà pour les fraters. Quant à l'équipement à modifier, il faudrait supprimer l'inutile et coûteux tablier, remplacer le briquet par le sabre à scie des sapeurs du génie (modifié) tout en laissant aux sapeurs leur forte hache; en outre, à l'entrée à un service actif on délivrerait à chacun une pioche, une pelle ou tout autre outil de campement approprié à leur service. Ces quelques idées, que nous vous soumettons, ne sont peut-être pas neuves, mais elles sont vraies et il nous semble qu'il faut revenir sur les bonnes idées pour les faire adopter.

Genève le 15 décembre. *Un vieil officier de l'armée fédérale.*

SUR LES ATTELAGES D'ARTILLERIE.

Chaux-de-Fonds, le 12 janvier 1859.

Monsieur le rédacteur,

En lisant le paragraphe intitulé « Mobilité, soit construction des voitures sous le rapport de l'attelage » de l'article « Observations sur l'artillerie fédérale, » n° 1 de la *Revue* de cette année, il m'est venu à l'idée quelques observations que je prends la liberté de vous communiquer :

Les inconvénients du timon tombant, tel qu'il existe actuellement dans notre matériel, sont si généralement sentis, qu'il serait bien à désirer qu'on pût y trouver un remède efficace, et peut être la *Revue* pourrait-elle faire faire un pas en avant dans ce sens, en donnant des détails sur les modifications apportées à ce système dans d'autres pays, et principalement sur la méthode en usage en Piémont, puisque l'article en question dit que, dans ce dernier pays, on a trouvé un moyen aussi simple qu'ingénieux de donner au timon un appui solide, tout en conservant au système anglais toute l'indépendance de ses deux trains et toute la flexibilité désirable. Ces détails seraient, en tout cas, lus avec plaisir par tous ceux qui s'occupent des progrès, nou seulement de notre artillerie, mais de notre militaire en général, et ne nüiraient en rien à l'invention Correvon, puisqu'ils feraient plutôt ressortir sa supériorité si elle existe, ou pourraient fournir des données pour la modifier s'il y a lieu.

Mais mon but aujourd'hui est principalement de répondre à ce que vous dites au sujet de la volée. Je ne crois pas, comme l'auteur de l'article cité, que la suppression de cette pièce de notre matériel soit urgente, et même il me semble qu'il y aurait plus de danger que de bénéfice à la supprimer. Voici pourquoi :

Les principaux inconvénients de la volée sont : le poids, la facilité qu'il y a de la perdre et de la briser, et la difficulté qu'elle peut offrir dans certains cas, ainsi que les palonniers du reste, de relever un cheval abattu, ou de débarrasser l'attelage d'un cheval tué.

Le premier de ces inconvénients est le plus grand ; toutefois il est bon d'ajouter qu'il a été bien diminué par l'adoption que l'on a faite dans plusieurs batteries d'une nouvelle volée sans palonniers qui ne pèse plus que 10 à 11 liv. environ, et qu'au surplus la volée ne pèse directement sur le cou des chevaux du timon, que lorsque les chevaux qui les précèdent ne tirent pas ; mais lorsque la voiture est régulièrement en mouvement, le trait d'attelage, la barre d'attelage, la volée et les traits des chevaux du milieu forment une ligne oblique, qui, partant du crochet du trait d'attelage, monte légèrement jusqu'à l'épaule du cheval du milieu et passe un peu au-dessus du fond de l'étrier de la barre d'attelage, de sorte que la volée se trouve soutenue par l'effet de la traction. Quant aux secousses qu'elle occasionne aux chevaux de timon, elles ne sont ni plus violentes ni plus dangereuses que celles de l'attelage trait sur trait, puisqu'avec la volée elles agissent principalement sur le cou, tandis qu'avec l'autre système c'est sur les épaules des chevaux, ce qui est encore plus mauvais.

Le second inconvénient de la volée peut également se trouver réduit à fort peu de chose, par l'adoption d'un nouveau genre de traits dont je vous parlerai tout à l'heure.

Pour ce qui est du troisième, il peut être réel, mais il ne suffit pas à lui seul pour faire rejeter la volée.

Ces différents défauts ont, il est vrai, fait supprimer la volée dans d'autres pays, en France par exemple, quoiqu'ils en reconnussent des avantages; mais si des hommes et des chevaux parfaitement exercés leur ont permis d'apporter cette simplification, il n'en est pas de même chez nous, où l'on peut être appelé à entrer en campagne du jour au lendemain avec des hommes qui ont plus ou moins perdu l'habitude de conduire et des chevaux entièrement neufs.

L'attelage trait sur trait, pour être bon, nécessite une grande précision dans les manœuvres, car dans chaque file les chevaux sont tellement dépendants les uns des autres, que tous leurs mouvements doivent être très bien coordonnés pour qu'il n'y ait ni à coup, ni accident.

Pour employer cet attelage il faudrait également supprimer les palonniers et atteler directement à la volée de l'avant-train, comme en France, car il est évident que dans un moment d'effort une file de trois ou quatre chevaux les romprait trop facilement. Mais outre les changements que cela occasionnerait aux voitures d'artillerie, nous perdrions le bénéfice des palonniers qui est considérable, puisque dans l'attelage fixe, la moindre différence dans la longueur des traits peut blesser un cheval en quelques instants, tandis que les palonniers, par leur mobilité, corrigent ce défaut (le croisement des traits intérieurs aux volées sans palonniers se fait dans le même but) qui ne serait que trop fréquent, soit par l'inattention des hommes, soit par les défectuosités du matériel de harnachement.

Une chose qu'il ne faut pas non plus oublier, c'est que dans l'attelage trait sur trait les traits des chevaux de timon s'usent très vite à cause de l'effort qu'ils ont à supporter et nécessitent donc une grande surveillance pour les changer à temps, inconvénient d'autant plus grand qu'en campagne, dans notre pays, les chevaux d'artillerie peuvent être appelés très fréquemment à faire des efforts considérables, qui useraient bien vite les traits de derrière.

Il faudrait donc enseigner à nos soldats du train la manière de remplacer un trait de derrière, lorsqu'il commence à s'user, par un trait de devant, la manière de changer un trait long en un trait court et vice-versa, plus des détails sur les différentes longueurs de traits, etc.; paragraphe inutile à ajouter aux connaissances déjà assez étendues que devrait posséder notre train d'artillerie.

La volée, par contre, obvie à tous ces inconvénients. Par son emploi on arrive à donner aux différentes paires de chevaux toute l'indépendance de mouvements possible, surtout pour les chevaux de timon, ce qui est très important pour la bonne conduite de la voiture; dans les changements de direction et demi-tours, sa mobilité facilite beaucoup le mouvement, puisque les chevaux de devant peuvent décrire un certain arc de cercle avant que ceux du timon en sentent l'effet, ce qui

n'a pas lieu dans l'attelage trait sur trait où tout mouvement des chevaux de devant correspond immédiatement à ceux de derrière.

Cette souplesse est une chose précieuse à conserver, en Suisse surtout, puisqu'avec les éléments peu favorables que nous possédons, on arrive cependant, dans un temps assez court, à obtenir une conduite de voitures bien passable, ce qui n'aurait certainement pas lieu en changeant de système. Il serait même à désirer que si l'on trouvait moyen de soutenir le timon, on en revînt à la volée avec palonniers qui est plus complète et remplit mieux son but que celle sans palonniers.

Ce qui me reste à vous dire a rapport aux traits dont je vous parle plus haut. En appelant ce genre de traits nouveau, je me suis mal exprimé, car il n'est pas nouveau puisqu'on en a fait des essais avec les modèles de harnais à la dernière ordonnance, il existe donc déjà, mais il a été employé pour les chevaux du milieu seulement. Voici en quoi il consiste :

C'est le trait pour chevaux de derrière, muni d'une rallonge fixée à demeure, non point en arrière du trait, mais à la jonction de la chaîne de tête de trait avec le trait en corde, de manière que pour atteler on joint cette rallonge par le moyen d'un T au trait du cheval qui précède, ce qui remplit le même but qu'un trait long au cheval de devant, puisque son trait se trouve augmenté de toute la longueur de la rallonge. Ce trait est, je crois, parfaitement bon, mais pour en tirer le meilleur parti possible, il faudrait l'adopter pour tous les harnais de l'artillerie indistinctement.

De l'adoption de ce changement résulteraient les avantages suivants :

1° On n'aurait plus qu'un seul genre de traits pour toute l'artillerie fédérale, ce qui serait une grande simplification, et dans ces choses-là plus c'est simple, plus c'est parfait.

2° Si, comme je le disais, une volée se perd ou se brise, il reste alors, jusqu'à ce qu'on puisse la remplacer, l'attelage trait sur trait qui peut s'employer instantanément et qui serait aussi bon et aussi complet que s'il était fait exprès dans ce but.

3° La facilité d'ajouter aux chevaux de devant les traits qui viendraient à s'user un peu.

4° Dans le cas où il faudrait doubler un attelage, les chevaux de renfort pourraient être pris où que ce soit dans la batterie, et on ne perdrait point de temps en arrangement de trait, en ajustement de rallonges mobiles, etc.

5° Un des points difficiles de l'organisation d'une batterie, c'est la composition des attelages ; il exige presque des connaissances spéciales et en tout cas une grande pratique, de sorte que bien peu d'officiers sont à même de le faire entièrement bon du premier coup. Eh bien, en n'ayant qu'un seul genre de traits, on peut faire sans perte de temps, puisque le moindre moment de halte en route suffit, tous les changements nécessaires que nous montre l'expérience, et arriver au bout de quelques jours à composer ses attelages selon les règles, ce qui prend beaucoup plus de temps lorsqu'il faut continuellement changer les traits ou bien avoir un assortiment de [illegible]onges mobiles qui se perdent sans cesse.

L'opération d'atteler n'irait même que plus vite, et ne serait que mieux faite,

puisqu'il n'y aurait plus de crochets d'attelage aux traits, plus de lanières de sûreté qui se gâtent et s'oublient quelquefois, et qu'au premier coup-d'œil on remarquerait les fautes.

Cette rallonge fixe donc, pourvue à son extrémité d'un T, s'engage lorsqu'elle n'est pas mise en usage, comme par exemple aux chevaux de timon et de devant, dans l'anneau de rêne et là elle ne dépare nullement le collier, ne gêne en rien l'harnachement et pas davantage le cheval ou le conducteur.

Quant aux frais qui résulteraient de l'arrangement des traits selon le modèle en question de la nouvelle ordonnance, ils seraient très minimes, car tous les traits actuels, longs ou courts, peuvent servir, et il n'y aurait jamais que la rallonge qui coûterait, mais dont le prix ne peut pas être très élevé.

J'aurais bien voulu pouvoir vous dire aussi quelques mots ayant rapport à l'article « Chevaux, » mais ma lettre n'est déjà que trop longue et je m'arrête, vous priant d'agréer, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

B.-B.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral s'est occupé, dans sa séance du samedi 4 mars de la situation politique, et s'est trouvé unanime pour prendre la résolution de défendre, par tous les moyens en son pouvoir, l'intégrité du territoire suisse et sa neutralité.

Il a, en outre, résolu d'étendre, cas échéant, les mesures de défense du pays, comme les traités lui en donnent la faculté, sur telle partie de la Savoie qui serait nécessaire pour maintenir la neutralité et l'intégrité du territoire suisse.

Des communications en ce sens seront faites aux gouvernements européens.

Le Département militaire fédéral et celui des finances sont chargés de prendre toutes les dispositions préliminaires convenables.

Dans le cas où les indices de guerre augmenteraient, l'Assemblée fédérale serait convoquée.

Le Conseil fédéral a adressé une circulaire aux gouvernements cantonaux au sujet de la transformation des fusils d'infanterie. Les cantons doivent choisir dans leurs arsenaux les armes susceptibles d'être transformées, les estampiller et les envoyer dans le plus bref délai à Zofingue, où sont déjà les ateliers provisoires.

Le Conseil d'Etat de Fribourg proteste contre l'arrêté du Conseil fédéral ratifiant la loi militaire cantonale, sauf un article qui lui enlève la faculté de mettre à la suite les officiers des armes spéciales.

Le gouvernement du Wurtemberg a transmis la déclaration ministérielle concernant l'abolition de la taxe militaire en faveur des ressortissants des deux Etats.

M. le colonel Gerwer, qui avait demandé sa démission des fonctions d'inspecteur d'infanterie pour le XII[e] arrondissement, comprenant le canton de Vaud, a été remplacé en cette qualité par M. le colonel Kern, de Bâle.

Nous avons reçu de Zurich un appel en faveur de l'achat du terrain du Grütli au moyen de cotisations personnelles. Nous ne saurions qu'applaudir à la noble idée de ne pas laisser tomber le sol sacré où fut jurée la première alliance fédérale, entre les mains de cyniques spéculateurs; aussi nous recevrons volontiers les dons destinés à cette œuvre patriotique.

Berne. — Le 5 mars, dit la *Suisse,* les chefs des bataillons d'infanterie du canton de Berne se sont réunis sur la convocation de M. le directeur de la guerre Karlen pour s'occuper de la question de l'habillement. Ils ont reconnu que la veste à manches est insuffisante, et qu'il faut en conséquence conserver, pour le moment, le frac d'uniforme. Lorsqu'il s'agira de remplacer celui-ci, la conférence recommandera la tunique courte. La conférence propose de maintenir le schako, mais moins haut.

Zurich. — La société cantonale des officiers s'est réunie dernièrement à Meilen, au nombre d'environ 50 membres: elle s'est occupée de différentes propositions concernant le tir au fusil et de nouveaux modèles d'uniformes, puis a voté un prix d'honneur de 250 fr. pour le tir fédéral, et un prix de 100 fr. pour le tir au pistolet qui aura lieu à la même époque.

— La Direction militaire est autorisée à passer en inspection toute la cavalerie zuricoise (élite, réserve et landwehr), en vue de vérifier minutieusement l'état des rôles quant aux hommes et aux chevaux.

Neuchâtel. (*Corresp. part*). — Permettez à un de vos lecteurs de vous entretenir un moment de la Société militaire d'Instruction mutuelle de la Chaux-de-Fonds, dont aucune mention, je crois, n'a encore été faite dans votre journal.

Cette société, qui compte environ 70 membres, tant officiers que sous-officiers, dispose d'un local permanent, dans lequel se trouve un commencement de bibliothèque militaire dû aux dons de quelques membres.

Le cercle militaire, assez délaissé pendant la journée, s'anime la soirée; les uns causent de questions intéressant leur arme ou l'armée en général, d'autres font une partie de cartes ou lisent les journaux, dont le cercle est mieux assorti que d'ouvrages militaires. Tel est l'aspect habituel de la Société.

Parfois cependant, il change. C'est d'abord les jours de fêtes patriotiques, où il devient le rendez-vous des officiers du dehors et de la localité; chaque année, le soir du 1er mars, un repas y réunit ses membres, réunion fraternelle où l'amitié, la gaîté et les discours sont plus mis en frais que la bourse. Les anciens racontent les épisodes qui ont accompagné la fondation de notre liberté en 1848; les plus jeunes puisent à ces récits une nouvelle ardeur patriotique et devisent, à leur tour, sur les jours de septembre 1856. Voilà pour la vie sociale et patriotique du cercle.

Reste à vous entretenir de son activité militaire.

Qu'avons-nous à mettre en parallèle avec les détails contenus dans la *Revue*, sur les sociétés ou cours militaires de Genève, Berne, Zurich, etc.? Sur le papier, en projet, de fort belles choses sans doute, des cours de toutes sortes.... mais la réalité vient souffler là-dessus et les décrets du comité s'envolent en fumée ou à peu près.

C'est en hiver que se donnent les cours; pendant cette saison, si rigoureuse dans nos montagnes, on peut compter davantage sur l'assiduité des auditeurs.

Pendant les premières années, ces cours, donnés généralement par des membres de la société, furent bien suivis; nouveaux règlements, règlement général de service, comptabilité, fortification passagère, code pénal militaire, reconnaissances, etc., tels furent, sauf omission, les principaux sujets abordés. Ces dernières années on s'occupa de mathématiques, de l'étude de plusieurs campagnes anciennes, et, parmi les modernes, de celles d'Italie et de Waterloo. Cette année enfin, M. le capitaine fédéral Reinert explique l'extérieur du cheval, ses maladies, défauts, âge, etc. M. le médecin de bataillon Coulleri donne un cours d'hygiène militaire. M. Geiser, ancien élève de l'école polytechnique, fait de la fortification, et M. Perrochet, sous-lieutenant d'artillerie, un historique du rôle militaire des Neuchâtelois à diverses époques. Enfin,

. Grandjean, capitaine d'artillerie, donnera probablement un cours d'art militaire. Vous voyez, M. le rédacteur, que les sujets n'ont pas manqué et ne manquent pas core actuellement. Mais es auditeurs, sur un contingent comptant plus de 60 offi-rs et sous-officiers, pourraient être plus nombreux.

J'espère qu'à la fin de l'hiver je pourrai vous donner quelques détails satisfaisants; es instructeurs persévèrent, le noyau des auditeurs finira bien par s'augmenter, et tât-il même stationnaire, il y aura cependant profit pour quelques-uns et cela suf-pour ne pas faire perdre courage. — Agréez, etc. E. P.

— Sur la demande motivée du citoyen *Napoléon Guinand*, au Locle, capitaine de abiniers dans la landwehr, le Conseil d'Etat l'a porté au rôle des officiers en ponibilité, à dater du 22 février 1859.

Il résulte d'une publication faite le 25 février dernier, par la Direction militaire, les *Conseils de réforme pour exemption de service en 1859* siégeront, dans tout le ton, dès le 21 mars courant. S.

Genève. — Dans la réunion du lundi 7 mars de la Société militaire cantonale, M. général Dufour a donné lecture d'un mémoire sur la zone neutralisée de Savoie lui avait été demandé par le Conseil fédéral en 1854, à l'époque de la guerre d'O-nt, et qui aujourd'hui a plus que jamais un intérêt d'actualité. M. le lieutenant-onel Gautier a traité le même objet et le même soir à la Société militaire fédé-le. Nous reviendrons sur cette question et sur ces séances.

Vaud. — M. le lieutenant-colonel fédéral *Cherix*, à Bex, a été désigné par le Con-il d'Etat pour commander le cours de répétition qui aura lieu à Bière du 29 avril 6 mai, et où sont appelés les bataillons n°s 45 (Mercanton) et 50 (Dériaz). M. le pitaine fédéral *Lecomte* remplira les fonctions d'adjudant du commandant du cours.

— Le Conseil d'Etat a fixé aux dates ci-après les *écoles militaires cantonales*, les ant-revues et revues qui auront lieu en 1859 :

1° Ecole préparatoire des armes spéciales, du 7 mars au 14 dit.
2° Un double détachement de grenadiers et chasseurs, du 16 mars au 29 avril.
3° Un double détachement de grenadiers et chasseurs, du 2 mai au 15 juin.
4° Un double détachement de mousquetaires, du 17 juin au 21 juillet.
5° Un double détachement de mousquetaires, du 25 juillet au 27 août.
6° Un double détachement de mousquetaires, du 30 août au 4 octobre.
7° Ecole théorique des officiers, casernés, du 10 octobre au 23 novembre.
8° Ecole des commis et sous-commis d'exercice, du 17 octobre au 30 novembre.
9° Ecole de recrues du dépôt de réserve, du 1er novembre au 30 dit.
10° Ecole des élèves trompettes, du 17 octobre au 29 décembre.
11° Ecole des élèves tambours, du 30 mai au 7 août.

Avant-revues pour tous les corps.

1er ARRONDISSEMENT. 1re *section.* A Vevey, les 6 et 7 avril; à Corsier, le 8 avril, à 7 eures du matin; à la Tour, le 8 avril, à 2 heures de l'après-midi; à Montreux, le 9 vril. — 2me *section.* A Mézières, les 13 et 14 avril; à Oron, le 15 avril; à Moudon, le 6 avril.

2me ARRONDISSEMENT. 1re *section.* — A Bex, le 30 avril; à Ollon, le 28 avril; à Aigle, 26 avril; à Villeneuve, le 25 avril. — 2me *section.* Au Sépey, le 2 mai; à Château-'Ex, le 24 mai.

3me ARRONDISSEMENT. 1re *section.* — A Lausanne, les 11, 12, 13 et 14 avril; à Lutry, 7 avril. — 2me *section.* A Cully, le 6 avril; à Chexbres, le 5 avril.

4me ARRONDISSEMENT. 1re *section.* A Nyon, les 4 et 6 mai; à Gingins, le 7 mai, le atin; à Coppet, le 7 mai, l'après-midi; à Begnins, le 9 mai. — 2me *section.* A Aubonne, 27 et 28 avril; à Gimel, le 29 avril; à Rolle, le 2 mai.

5me ARRONDISSEMENT. 1re *section.* A Romainmôtier, le 27 avril; à Orbe, le 26 avril; Lieu, le 13 juin. — 2me *section.* A Echallens, les 2, 3 et 4 mai.

6me ARRONDISSEMENT. 1re *section.* A Yverdon, les 27, 28 et 29 avril; — 2me *section.* Grandson, les 4 et 5 mai; à Ste-Croix, le 17 juin.

7me ARRONDISSEMENT. 1re *section.* — A Yens, le 5 mai; à Morges, les 6 et 7 mai. — *section.* A La Sarraz, le 29 avril, à Cossonay, le 30 avril; à l'Isle, le 28 avril.

8me ARRONDISSEMENT. 1re *section.* A Payerne, le 3 mai; à Avenches, le 30 avril. 2me *section.* A Lucens, le 26 avril; à Thierrens, le 27 avril; à Granges, le 25 avril.

Revues d'infanterie.

1er ARROND. 1re *section.* A Vevey, le 1er juin. — 2me *section.* A Moudon, le 28 mai.

2^me^ ARROND. 1^re^ *section.* A Aigle, le 30 mai. — 2^me^ *section.* Au Sépey, le 28 mai; à Château-d'Œx, le 25 mai.

3^me^ ARROND. 1^re^ *section.* A Lausanne, le 30 mai pour l'élite, et le 31 mai pour la réserve et la landwehr. — 2^me^ *section.* A Cully, le 23 mai pour l'élite et le 24 mai pour la réserve et la landwehr.

4^me^ ARROND. 1^re^ *section.* A Nyon, le 27 mai. — 2^me^ *section.* A Aubonne, le 25 mai.

5^me^ ARROND. 1^re^ *section.* Au Sentier, le 14 juin; à Romainmôtier, le 8 juin. — 2^me^ *section.* A Echallens, le 6 juin.

6^me^ ARROND. 1^re^ *section.* A Yverdon, le 26 mai. — 2^me^ *section.* A Corcelettes, le 25 mai; à Ste-Croix, le 18 juin.

7^me^ ARROND. 1^re^ *section.* A Morges, le 24 mai. — 2^me^ *section.* A Cossonay, le 28 mai.

8^me^ ARROND. 1^re^ *section.* A Avenches, le 28 mai. — 2^me^ *section.* A Lucens, le 1^er^ juin.

— Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 8 février, a nommé : MM. *Bovard*, Louis, à Cully, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve. — *Pache*, Louis-Henri, à Lausanne, second sous-lieutenant de chasseurs du bataillon n° 9. — *Turel*, Jules, à Lausanne, second sous-lieutenant de carabiniers d'élite n° 3. — *Dubochet*, Aloys à Montreux, premier sous-lieutenant de carabiniers d'élite n° 8. — *Pache*, Charles, à Servion, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite. — *Pitton*, Louis, à Oppens, lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite. — Le 15 février, M. *Cottier*, Auguste, à Orbe, major du bataillon d'élite du 5^e^ arrond. — Le 18 février, M. *Condençon*, Alfred, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousq. n° 3 d'élite. — *Viqueral*, François, à Donneloye, second sous-lieutenant du bataillon de chasseurs n° 9. — *Blondel*, Victor, à Crissier, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve. — *Reymond*, Auguste-David, à l'Abbaye, capitaine de chasseurs de droite d'élite. — *Platel*, Henri, à Cheseaux, capitaine aux chasseurs de gauche d'élite. — *Magnenat*, Georges, à Vaulion, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite. — Le 19, M. *De Loës*, Aimé-Louis-Emile, à Chexbres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite. — Le 22 février, MM. *Goël*, Jean-Louis, à Carouge, premier sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — *Maget*, Samuel-Alexis, à Lausanne, premier sous-lieut. de mousq. n° 5 de réserve. — *Palaz*, Jean-Louis, à Riez, second sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — *Chenevard*, Isaac, à Bière, capitaine de chasseurs de droite d'élite. — *Hermenjat*, Jean-Marc-Oliv., à Fouex, capitaine aux chasseurs de gauche d'élite. — *Uldry*, Constant, à Saubraz, capitaine de chasseurs de gauche de réserve. — *Monnay*, Jean-Franç.-Louis, à Aubonne, capitaine de mousq. n° 2 d'élite. — *Davall*, Alfred, à Vevey, premier sous-lieutenant d'artillerie de position. — Le 25 février, MM. *Pache*, Victor, à Chapelles, second sous-lieut. de carabiniers d'élite comp. n° 1. — *Campert*, Ch., à Lausanne, second sous-lieut. au bataillon de chasseurs n° 9. — Le 1^er^ mars, MM. *Bideaux*, Ch., à Cully, major du bataillon de réserve du 3^me^ arrond. — *Jaillet*, David-Albert, à Vallorbes, lieut. de mousq. n° 5 de réserve. — *Carrard*, Pierre Daniel, à Poliez-Pittet, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve. — *Cuche*, François, à Pomy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve. — *Paccaud*, Emile, à Dompierre, second sous-lieut. d'artillerie de position. — Le 8, MM. *Ruchonnet*, L^s^, à Lausanne, second sous-lieut. de la batterie attelée n° 5, arrond. n^os^ 6 et 8. — *Piguet*, Féréol, au Chenit, capitaine de mousq. n° 5 d'élite du 5^e^ arrond., et M. *Gaudard*, Henry, à Bioley-Orjulaz, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 5^me^ arrondissement.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité central nous prie de rappeler à MM. les officiers les trois questions mises au concours de cette année, à savoir :

1^re^ *Question.* — De la nécessité de l'amélioration des armes de guerre en Suisse, et des meilleurs moyens d'y parvenir.

2^me^ *Question.* — L'organisation et l'instruction des carabiniers correspondent-elles à leur tâche tactique ? — Si non, quels changements sont à désirer ?

A cette question se rattachent les suivantes :

Le fusil Prélat-Burnand étant adopté pour l'infanterie, le fusil de chasseur est-il toujours nécessaire pour les chasseurs de bataillon ? Ne pourrait-il pas avantageusement remplacer la carabine dans les mains de nos carabiniers ? — Ne conviendrait-il pas de l'aléser et d'en porter le calibre, tout comme celui de la carabine, si elle est conservée, à 12 millimètres au lieu de 10 1/2 ? — En tout cas, ne convient-il pas de donner aux carabiniers et aux chasseurs des munitions identiques ?

3^me^ *Question.* — De la meilleure confection des charges des obusiers longs et de leur paquetage et emballage.

La commission d'experts pour les 1^re^ et 2^me^ questions a été composée de MM. Fogliardi, colonel fédéral, à Mélano; Redding-Biberegg, lieut.-colonel fédéral, à Schwytz; Arnold, capitaine de carabiniers à Altorf.

La commission pour la 3^me^ question a été composée de MM. Borel, lieut.-colonel fédéral, à Genève; Franz d'Erlach, major fédéral, à Berne; Leroyer, capitaine fédéral, à Genève.

Les mémoires seront adressés au Comité central à Schaffouse, avant le 31 mai.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 7 | Lausanne, 1er Avril 1859 | IVe Année

SOMMAIRE. — **Canons rayés.** — **Bibliographie.** *(Fortifications Noizet, Brochures.)* — **Sur les attelages d'artillerie.** — **Les armées coloniales de la Hollande.** — **Nouvelles et chronique.** (Corresp. de *Genève* sur la zône neutralisée de Savoie.)

CANONS RAYÉS

Les Anglais ont aussi leur canon rayé, et, après l'avoir d'abord entouré d'un profond mystère, aujourd'hui ils en font grand bruit dans la presse et dans le Parlement.

Un journal industriel, le *Mechanic's Magazine,* vient de nous dire en quoi consiste cette invention, si invention il y a, et bien qu'on reconnaisse dans la description qu'il en a donnée qu'elle n'a pas été faite par un homme du métier, elle en dit cependant assez pour que ce fameux secret soit désormais éventé. Voici ce qu'on lit dans cette feuille :

« Le gouvernement déploie un zèle parfaitement inutile pour faire un secret du canon de M. Armstrong. Le gouvernement a supprimé la demande régulière que M. Armstrong avait faite pour prendre un brevet d'invention, et s'est mis dans la nécessité de demander de cet acte un bill d'indemnité au Parlement, la loi de 1852 refusant un si grand pouvoir. Si nous imaginions qu'il fût possible au gouvernement d'empêcher les puissances étrangères de rien savoir de ce canon, nous nous garderions bien de dire ce que nous en savons nous-mêmes. Mais ce n'est qu'un vain rêve. L'argent russe ou français abonde toujours dans ce pays pour pénétrer des secrets bien plus importants que celui-là, et d'ailleurs nous savons trop bien qu'à défaut d'argent, le gouvernement qui s'ingénie si souvent à cacher les choses au public anglais est lui-même le tout premier à les révéler aux étrangers pour peu qu'ils montrent le désir de les connaître. Parfaitement éclairés par l'expérience, nous ne pouvons regarder toutes les manœuvres officielles pour mettre la lumière sous le boisseau que comme un défi jeté à la presse, et nous ressentons cette fois comme en beaucoup d'autres quelque vanité à montrer que la presse anglaise peut faire autant pour renseigner son pays que l'argent pour informer l'étranger. Il a été affirmé la semaine dernière par un journal que le mystère de ce fameux canon est devenu le secret de la comédie, et cela depuis longtemps, mais cependant nous n'avons encore vu publier nulle part aucune description de cette arme, et s'il en

[illegible] par les refus qui nous ont été opposés à nous-mêmes, nous croyons qu'à [illegible] au monde officiel, personne n'a encore eu le loisir d'étudier le sujet [illegible]. Il est cependant des moyens de franchir les barrières qu'un gouvernement [illegible] peut chercher à élever autour d'un pareil sujet, et les [illegible] qui suivent montreront que toutes les précautions qui ont été prises pour garder un secret de ce genre n'ont été que peines perdues.

• Au lieu d'être [illegible] comme le canon ordinaire, [illegible] composé de plusieurs bandes [illegible] comme le canon Whitworth, [illegible] de bandes de fer tordu [illegible] et à [illegible] MM. Bickely, Mollet et d'autres, le nouveau canon se compose d'un tube [illegible] d'acier revêtu de barres de fer [illegible], mais superposés de telle façon que les [illegible] se coupent à angle droit. Ce système de construction est, cela va sans dire, assez coûteux, mais il a l'avantage de produire une très grande force de résistance pour un poids [illegible].

• Le tube [illegible] d'acier qui forme l'âme de la pièce est rayé d'une façon toute particulière. Au lieu d'avoir deux, trois ou quatre rayures comme les armes ordinaires, ou d'avoir une âme ovale comme celle des pièces Lancaster ou polygonales, comme dans le système Whitworth, il a un très grand nombre de rayures et très rapprochées les unes des autres, [illegible] quarante pour une âme de deux pouces et demi de diamètre.

• Le projectile [illegible] est [illegible] trois diamètres en longueur, [illegible] les formes que lui donne l'âme rayée [illegible] la poudre.

• Le [illegible] est pratiquée [illegible] pour laisser passer le [illegible] un peu plus grande [illegible] L[illegible] sur l'arrière, au [illegible] et la poudre, [illegible] refoulés sous [illegible] Pour fermer hermeti[illegible] est pourvu [illegible] permettent de l'en[illegible] sur l'a[illegible] de manière à [illegible] entre dans [illegible] déperdition [illegible]

[illegible] canon est dé[illegible] et qui se [illegible] de culasse [illegible] dans cette cham[illegible] La lumière

ou conduit pour l'étoupille fulminante est également pratiquée dans la pièce de culasse descendant de haut en bas dans la chambre dont nous venons de parler, de sorte qu'au commandement de feu on fait partir l'étoupille qui enflamme la cartouche d'amorce, laquelle communique instantanément le feu à la charge déposée dans l'âme du canon.

» Dans ses projectiles creux, M. Armstrong emploie une amorce à percussion de son invention, qui fait éclater le projectile au premier choc dans le cas où la fusée ordinaire n'a pas encore produit son effet. Dans une chambre cylindrique pratiquée au centre du projectile, M. Armstrong fixe un marteau ou percuteur au moyen d'une tige légère qui traverse le projectile et les côtés de la chambre. Cette tige se brise par le simple fait de la décharge de la pièce, et le marteau, devenu libre, prend sa place à l'arrière de la chambre où il reste immobile jusqu'à ce que le projectile soit arrêté dans sa course par quelque obstacle. Alors le marteau, ne participant pas à l'arrêt du projectile, continue sa course dans la chambre, et, en frappant violemment contre un point déterminé, fait partir une amorce fulminante qui met le feu à la charge du projectile.

» Voyons maintenant quelques-uns des résultats que l'emploi du canon Armstrong devra sans doute produire, surtout pour l'armement des bâtiments de guerre. Les expériences ont déjà prouvé qu'un canon Armstrong du calibre de 32 a une plus grande portée et est d'un tir plus juste que les pièces les plus redoutables qui sont aujourd'hui en usage dans la marine; et cependant, tandis que le premier ne pèse que 26 quintaux, le canon de 68 d'aujourd'hui n'en pèse pas moins de 95. On pourra donc réduire le poids des pièces employées à la mer de presque les trois quarts, sans rien sacrifier de leur portée ou de leur justesse. C'est une condition qui en rendrait la manœuvre immensément plus facile, et qui, par conséquent aussi, permettrait de réduire d'une proportion considérable le nombre des canonniers. D'un autre côté, un canon qui se charge par la culasse dispensera sans doute de la nécessité si gênante de rentrer les pièces et de les remettre en batterie, et pour cette raison encore le nombre des hommes nécessaires à la manœuvre des pièces pourra être sensiblement diminué. De plus, le calibre et l'épaisseur du métal étant grandement diminués, le diamètre extérieur du canon sera assez petit pour qu'on n'ait plus besoin que de très petits sabords, ce qui contribuera beaucoup à la sécurité des canonniers. Par contre, le projectile creux d'Armstrong ne saurait se comparer pour l'effet utile aux obus sphériques qui sont d'usage dans la marine. Il contient trop peu de poudre, et il ne traverse pas d'épaisses plaques de fer comme quelques-uns le supposent L'expérience a montré qu'il ne produisait dans ce cas que peu d'effet, et c'est probablement une des raisons qui poussent les gouvernements de France et d'Angleterre à se donner autant de peine pour construire des navires blindés, s'il est en effet possible d'en construire qui réussissent sérieusement. Que l'amirauté connaisse et possède les moyens de traverser les cuirasses de fer les plus épaisses, nous le croyons, mais ce n'est pas avec le canon Armstrong qu'on le peut faire. »

[illegible] pouvons ajouter ceux qui ont été donnés sur le même sujet [illegible] la séance de la Chambre des communes [illegible]

[illegible] W [illegible] Armstrong [illegible] est une arme rayée, de fer forgé, qui se [illegible] pas seulement la bouche [illegible] Le canon lui-même [illegible] après avoir tiré 1,300 [illegible] canon sont son [illegible] Armstrong du canon [illegible] en usage. La [illegible] dépasse 5 milles [illegible] extraordinaire. [illegible] le canon ordinaire [illegible] bouche à chaque [illegible] avec le canon [illegible] jusqu'ici ; les [illegible] introduction [illegible] des hommes attachés à [illegible]

[illegible] M. Armstrong [illegible] ce moment [illegible] M. W [illegible] continue sous [illegible] canon qui en- [illegible] extraor- [illegible] M. W [illegible] à travers [illegible] à ce [illegible] expériences [illegible] distance, au- [illegible] pe- [illegible] Le canon de [illegible] du [illegible] changements [illegible]

[illegible] feu [illegible] même [illegible] remment [illegible] de [illegible] les na- [illegible]

BIBLIOGRAPHIE.

Principes de fortification par le général Noizet, publiés avec autorisation du Ministre de la guerre. — 2 vol. in-8°. Paris, 1859.

Voici deux volumes sur l'art de la fortification de 500 pages chacun. En les feuilletant, on aperçoit, çi et là, quelques rares chiffres, mais c'est inutilement qu'on y chercherait une seule formule algébrique, une seule figure grande ou petite, pour suppléer à l'absence de l'atlas qui accompagne ordinairement ces sortes d'ouvrages.

L'auteur nous donne lui-même dans la préface ses lettres de créance : 7 ans passés sous le célèbre général Haxo : 9 ans de professorat à Metz ; 5 ans de pratique dans une place ; puis directeur des fortifications de Paris sur la rive gauche : en tout 50 ans de service dans l'arme du génie. Nous autres Suisses savons qu'il existe un *front Noizet*, dont nos instructeurs de Thoune nous ont parlé avec plus ou moins de détails ; c'est le front d'étude des élèves de l'école de Metz. Nous savons aussi qu'en 1823, le capitaine du génie Noizet a publié un mémoire sur la géométrie appliquée au dessin de la fortification, mémoire où, pour la première fois, la méthode des plans cotés se trouve réunie en un corps de doctrine. Aussi à ne juger du livre que par son auteur, on comprend déjà qu'on a là une œuvre exceptionnelle, digne de toute l'attention des ingénieurs militaires. Mais le livre n'est pas élémentaire ; il s'en faut de beaucoup qu'il soit à la portée de tous. *Nous aurons* certainement beaucoup de peine à le lire et à plus forte raison à en faire une analyse. Notre seul objet est actuellement de l'annoncer comme nouveauté aux officiers du génie et aux bibliothèques militaires.

Le titre est parfaitement justifié par le contenu : ce sont les principes, les raisons d'être des choses, une fortification idéale où tout est combiné pour la meilleure défense ; puis on apprend à faire des concessions aux circonstances, au terrain, lorsque la réalité demande des sacrifices à l'idéal ; cela appris on est devenu un vrai ingénieur. Des détails de construction, de revêtements, de devis, il n'y en a point ; les principales dimensions sont cependant données par leur maximum et leur minimum.

Il y a 35 chapitres en tout. Les trois premiers traitent de la fortification en général, de quelques principes de fortification passagère, de l'utilité des places fortes. Les quatre derniers traitent de l'économie dans la construction des fortifications, de la distribution des places fortes pour la défense d'un Etat, des frontières maritimes, des batteries de côtes et des forts en mer. Les autres chapitres sont consacrés à l'étude du front proprement dit, dans tous ses détails, avec ses accessoires et les modifications qu'y apportent le sol sur lequel il est assis et celui qui l'environne. Le manque absolu de figures, les termes généraux dont l'auteur se sert, sa prudente attention de ne pas donner des exemples compromettants, impriment à cette composition une physionomie particulière. Heureux ceux qui sont assez *ferrés* pour en profiter !

La fortification passagère, suivant le général Noizet, doit chercher la force par le terrain même et non par un relief artificiel. Une mauvaise position militaire restera mauvaise après avoir été fortifiée. — Il y a trois ordres de flanquement : 1° à grande distance par le canon, en occupant les saillants du terrain, c'est le plus important ; 2° le flanquement des approches des ouvrages ; on l'obtient soit par le terrain même, soit surtout par le tracé des ouvrages ; le perfectionnement des armes portatives ne doit pas augmenter le maximum de 150 mètres admis jusqu'ici pour ce flanquement, parce qu'il y a une grande différence entre les tirs exécutés sur un champ de bataille quelconque ou dans une école de tir ; 3° le flanquement des fossés ; il est inadmissible à cause du danger d'exposer les défenseurs à se tirer les uns sur les autres. — Le front bastionné n'est pas un ouvrage de campagne. — Le défilement dénote une mauvaise position ; se défiler le plus simplement possible, par les crêtes seulement ; les traverses proscrites. — Il faut des soldats consommés pour faire valoir les caponnières, les galeries à feux de revers comme défense des fossés. — Les lignes d'une grande étendue valent mieux que des rivières pour préserver un pays des incursions de l'ennemi, pour retarder celui-ci et gagner du temps. — Il convient de briser *en arrière* la courtine des lignes à redan.

On voit que l'auteur est en opposition sur bien des points importants avec d'autres, le général Dufour, le colonel Emy, etc.

Quelques mots seulement sur la fortification permanente. — En parlant du système allemand, l'auteur cite avec recommandation un mémoire sur ce sujet, dû, croyons-nous, à notre compatriote, le regrettable capitaine Maurice de Sellon. Le général Noizet discute l'emploi à outrance des créneaux, des casemates, dans les places d'outre-Rhin, et il termine ainsi avec un peu d'ironie : « Sous quelque point de vue donc qu'ils envisagent la question, les ingénieurs français sont peu disposés à abandonner les errements de Vauban pour adopter ceux qui ont été suivis dans quelques places nouvelles des bords du Rhin. » — Ce qui distingue l'école française actuelle, c'est qu'elle n'a pas de système arrêté de fortification ; elle admet tout ce qui est bon, raisonné, bien conçu ; on doit dire un *projet* de fortification préférablement à un *système* de fortification. A ce sens, l'esprit de cette école nous paraît philosophique et surtout pratique, puisqu'on rencontrera dix-neuf places existantes à réparer et à perfectionner, avant d'en construire une nouvelle.

F. B.

La brochure devient à la mode. Nous en avons trois à mentionner qui ont paru il y a déjà quelques jours :

1° Une en allemand, traitant de la question de la *Neutralité en Suisse*[1] et de la conduite que la Confédération devra tenir en cas de guerre. Maintenir envers et contre tous la neutralité de notre sol et de la zone neutralisée de Savoie, telle est la

[1] Die *Schweizerische Neutralität.* Winterthur. Imprimerie et librairie Steiner. 1859.

conclusion de l'auteur. A l'appui de son opinion, il reproduit les textes des décisions du congrès de Vienne.

2° Une brochure rajeunie, de M. Bordier, à Genève, sur le même sujet, avec les mêmes textes en français et une carte qui tranche la question de limite laissée douteuse par les divers textes des traités. L'auteur pense que cette partie de la Savoie, en cas de changement de frontières, devrait naturellement revenir à la Suisse.

3° La traduction française de la brochure zuricoise dont nous avons déjà parlé, et qui a pour titre : *L'armée suisse et l'esprit militaire.* Quoique nous ne partagions pas tous les points de vue de l'auteur, nous l'avons lue avec un vif plaisir et nous la ferons connaître plus en détail à nos lecteurs.

SUR LES ATTELAGES D'ARTILLERIE.

Monsieur le rédacteur,

Votre N° du 15 mars renferme une correspondance de la Chaux-de-Fonds, qui revient entr'autres sur la question si importante des modifications que doit subir notre matériel d'artillerie pour se soustraire aux inconvénients de la propension du timon.

Cette question préoccupe tous ceux qui s'intéressent à l'arme de l'artillerie ; aussi les systèmes proposés sont-ils nombreux et les inventions fréquentes. Celle de M. Correvon, dont la Confédération va entreprendre une application en grand, n'est pas la seule qui ait été faite récemment. Je vous en signale une toute nouvelle :

M. Marquis, serrurier à Vevey et canonnier dans la batterie n° 25, a aussi cherché la solution du problème. Il n'a eu recours ni à une sassoire, ni à des ressorts. Le système auquel il s'est arrêté se borne à un simple déplacement du centre de gravité de l'avant-train par l'effet d'un essieu coudé. Les officiers d'artillerie auxquels cette idée a été soumise ont été unanimes pour reconnaître qu'elle mérite un sérieux examen et se sont adressés à l'un des membres du comité d'artillerie pour le prier d'attirer sur elle l'attention de l'autorité compétente.

M. Marquis, qui est un maître fort habile et très intelligent, espère pouvoir faire bientôt une application de son système. Je me borne pour aujourd'hui à vous signaler l'invention, mais je vous tiendrai au courant de ce qu'elle deviendra.

Croyez, M. le rédacteur, à l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Vevey, 17 mars 1859. P. C.

LES ARMÉES COLONIALES DE LA HOLLANDE.

L'armée, dans les possessions hollandaises à l'est du cap de Bonne-Espérance, se compose, comme aux Philippines, d'Européens et d'indigènes. L'île de Java, le

plus important de ces territoires, renferme un régiment d'artillerie dont le dépôt est à Weltwreden, près de Java, le 7ᵉ régiment de hussards, la 18ᵉ division composée d'Européens, la 19ᵉ division, un bataillon de soldats du génie et plusieurs autres corps qui ne sont jamais au complet, parce qu'on en tire sans cesse des détachements qu'on envoie dans d'autres iles, selon les besoins du service.

Il existait autrefois des compagnies de tirailleurs à pied, renommés pour leur habileté et leur courage, auxquels on avait donné le nom de carabiniers. Ces tirailleurs furent aussi utiles que pourraient l'être des troupes semblables en Cochinchine, où des *rizières* pleines d'eau et de vase coupent partout la surface du sol. Dans l'île de Java, les étroits encadrements des cultures rendent le pays d'un accès difficile, même aux piétons ; de plus, les épaisses forêts, les taillis, les ruisseaux, les rivières nombreuses, les montagnes et les gorges étroites qu'on y rencontre, empêchent les troupes régulières de s'y développer, d'y manœuvrer en corps et sont très favorables aux tirailleurs.

A Java, où les Hollandais soutinrent contre le Susuhnam, c'est-à-dire contre l'empereur de Sourakarta et contre le sultan de Djoyocarta, une guerre si longue et si pénible, dont ils triomphèrent, parce qu'ils avaient fait une étude approfondie des indigènes, aux îles Moluques, à Bornéo, à Banka, à Madura et ailleurs, l'armée rendant de grands services, l'état militaire est très favorisé. Le service actif compte double pour la pension, et l'avancement est plus rapide qu'en Europe. La solde est forte, et il n'est pas étonnant de voir un caporal entretenir un cheval, comme aux Philippines, et aussi deux ou trois soldats se réunir pour payer un domestique et faire de fréquentes promenades en calèche. Il arrive souvent que des militaires européens rentrent dans la carrière civile après leur temps de service et épousent des créoles aisées. Quant aux officiers, leur solde est telle qu'ils peuvent faire des économies, surtout s'ils ont un commandement indépendant.

Malgré les avantages mérités que le gouvernement néerlandais fait aux Européens, sans le concours des indigènes, auxquels on donne, comme aux Philippines, le nom général d'Indiens, tous les efforts pour assurer la domination hollandaise auraient infailliblement échoué. Il y a aussi, toujours en permanence, plusieurs dépôts de recrutement. On y recherche principalement les indigènes d'Amboine, de Madura et de Macassar; on a toujours soin de mettre dans une provinor le soldats d'une autre province, ayant des habitudes et un idiome différents : politique habile, car ces hommes se contiennent les uns et les autres.

On évite de développer l'esprit militaire à Java même, en déclarant aux habitants qu'on ne veut pas enlever des bras à l'agriculture; mais, au fond cette manière de procéder vient de ce qu'on ne veut pas donner aux populations de l'île des armes dont elles pourraient se servir contre le gouvernement.

L'uniforme du soldat indien se rapproche de celui des Européens. On accorde, comme distinction et comme faveur, des souliers aux indigènes qui sont chrétiens, un abrègement de l'avancement et une solde particulière. Ces indigènes forment des compagnies de centre, sous les ordres d'officiers et de sous-officiers européens, et

ués de compagnies, peu nombreuses, de soldats hollandais. Le comman-
ı fait en langue hollandaise et est traduit, pour les hommes de couleur,
malaise. Tous ces soldats sont assujettis à la plus rigoureuse discipline
éclament jamais contre elle.
guis ou indigènes de l'île Célèbes, se consacrent spécialement à l'artillerie,
elle ils ont de grandes dispositions. Quoique très vindicatifs et peu fidèles,
ısidère comme de bons soldats, doués d'une grande intrépidité et de beau-
olidité pendant le combat; mais on a besoin vis-à-vis d'eux d'une grande
ce et d'une sévérité inflexible.
les provinces où les indigènes sont sincèrement attachés à la Hollande, et
avec les soldats européens de courage et de fidélité, tels sont les habitants
e ou des Moluques. Ils ont un courage magnifique et courent toujours au
ı danger. Ils peuvent être opposés aux ennemis les plus redoutables de la
et aux Buguis eux-mêmes, lorsque ceux-ci se révoltent. Les Amboine-
ouent principalement à la cavalerie. On les arme et on les habille à l'eu-
Ils sont chrétiens et fiers des priviléges que leur procure leur religion.
au rude climat de l'Inde, orgueilleux et braves, ils n'ont pas de besoins
ıt les petits chevaux de Macassar, aussi sobres et aussi braves qu'eux.
ımé, les forces hollando-indiennes ne sont pas en proportion avec les vastes
[u'elles maintiennent dans l'ordre et dans la plus complète obéissance.
; s'élèvent ordinairement à environ quinze mille hommes, dont les deux
indigènes. La garde des postes les plus importants, qui sont ordinai-
s plus périlleux, est quelquefois confiée à douze ou quinze Européens.
:s soldats se trouvent aux prises avec un climat dévorant, souvent sans
tre secourus et ont à lutter contre des hommes hardis et entreprenants.
ence salutaire qu'ont pu répandre, sur ces millions d'indigènes, la sé-
discipline et surtout l'esprit de justice des Hollandais, est telle, que le
ır des possessions néerlandaises de l'extrême orient a pu, avec une poi-
mmes qu'il commande, réduire il y a peu d'années les princes inquiets
ıts de Sumatra, de Célèbes, ainsi que le sultan de Djoyocarta et l'empe-
urakarta. Il est juste de dire que les Hollandais ont pu mener à bien ces
ıs, parce qu'ils ne se sont pas aliéné, comme les Anglais, les populations
au milieu desquelles ils se trouvent. Cependant, quoique très justes, ils
a plus grande sévérité, et nous avons vu souvent à Java des bâtiments
: tournée ayant plusieurs indigènes, déclarés coupables, pendus à leurs
mais on ne leur fait jamais subir injustement la plus légère pénalité.

(Moniteur de l'armée)

: du 14 mars, le Conseil fédéral a adressé aux divers cabinets des puissances
ées en Suisse une note déclarant la ferme intention de la Confédération de
ıtre au milieu des complications de guerre qui paraissent devoir surgir au-
)us. « Si les circonstances le réclament, dit ce document, et pour autant que

la mesure sera nécessaire pour assurer et défendre sa neutralité et l'intégrité de son territoire, la Confédération suisse fera usage du droit qui lui a été conféré par les traités européens d'occuper les parties neutralisées de la Savoie. »

Une commission militaire nommée par le Conseil fédéral, en prévision des événements qui peuvent surgir sur nos frontières, siége actuellement à Berne. Cette commission, placée sous la présidence de M. le directeur du Département militaire fédéral, est composée de M. le général Dufour, de MM. les colonels fédéraux Ziegler, Kurz, Bourgeois, Ed. de Salis, Fogliardi, et de MM. les inspecteurs des armes spéciales les colonels fédéraux Aubert, Fischer et Ott.

La commission s'est occupée de l'exportation des chevaux pour laquelle le droit de sortie était jusqu'à présent de 50 centimes par tête. La majorité de la commission a décidé de porter ce droit à 400 fr. Le Conseil fédéral a aussitôt ratifié cette prudente mesure. Il a aussi décidé d'accorder désormais une ration de fourrage à chaque officier d'état-major pour un cheval de campagne, en tant que l'officier possède effectivement un cheval.

Des correspondances de Berne annoncent qu'il serait question de faire établir une carte de la partie neutralisée de la Savoie et que M. le major Schumacher serait chargé de ce travail. Ce travail pourra être beaucoup facilité par la grande carte de l'état-major sarde au 50 millième et comprenant, pour ce qui a paru de la Savoie, 19 feuilles, à savoir :

Albertville, n° 28. — Bonneville, n° 12. — Césane, n° 50. — Chambéry, n° 27. — Genève, n° 5. — Les Echelles, n° 34. — Mont-Iseran, n° 37. — Montmélian, n° 35. — Moutiers, n° 30. — Nancy, n° 19. — Pont-Beauvoisin, n° 2. — Ruffieux, n° 18. — St-Julien, n° 11. — Sallenches, n° 20. — St-Jean de Maurienne, n° 42. — St-Gingolph, n° 7. — Seyssel, n° 10. — Thonon, n° 6. — Segne convenzionali, n° 2.[1]

On écrit de Berne à divers journaux que pour le cas d'une occupation du Chablais par les troupes fédérales, les divisions n°s 2 (Frédéric Veillon) et 4 (Kurz) de la répartition de 1856 seraient affectées à ce service.

L'ordonnance du Conseil fédéral en date du 23 février 1859, réduisant les indemnités de voyage des officiers et sous-officiers, n'est pas des plus heureuses. Outre qu'on y fait preuve d'une lésinerie déplorable et préjudiciable aux militaires, elle compliquera la comptabilité par l'introduction des soldes de demi-journée. Si le Conseil fédéral s'estime compétent pour changer de cette façon le règlement de la Diète du 14 août 1845, qui, au § 65, fixe le nombre de lieues déterminant la journée de route, il semble au moins qu'il aurait pu le faire d'une manière plus profitable aux uns et aux autres. Puisqu'on veut mettre les dépenses actuelles en rapport avec les modifications amenées dans la vie courante par les chemins de fer et autres causes, il faudrait tenir compte de tout et non spéculer sur quelques faits susceptibles de fournir des profits. En raison de l'économie que vont procurer les chemins de fer, on aurait bien pu, par exemple, augmenter l'indemnité de la ration de vivres, fixée jadis à 60 centimes, car un homme ne peut pas vivre aujourd'hui avec 60 centimes par jour. Mais d'un côté l'autorité fédérale laisse aux particuliers les charges résultant de la dépréciation de l'argent et de l'augmentation du prix des denrées,

---

[1] Ces cartes sont en vente à la librairie *Martignier et Chavannes*, à Lausanne, au prix de 3 fr. 50 c. et 4 fr. 50 c. le numéro.

et de l'autre elle s'approprie, au détriment de ces mêmes particuliers, les bénéfices résultant de l'accélération des transports. Il nous semble que cela n'est pas d'une parfaite équité et que si l'on voulait réviser les tarifs, il fallait généraliser cette révision de manière à mieux répartir les avantages et les inconvénients de l'état actuel des choses.

La *Gazette de St-Gall* publie une lettre d'un officier employé au bureau de recrutement pour Naples, établi à Feldkirch, dans le Vorarlberg. Le bureau paie une prime de 70 francs par homme. Les recrues sont admises avec ou sans papiers.

Le Conseil fédéral a écrit une seconde fois au Conseil d'Etat du canton de Vaud pour l'inviter à faire des présentations d'officiers subalternes à l'état-major fédéral. Avis aux amateurs !

M. Muller, capitaine de carabiniers, de Sumiswald, est nommé contrôleur de l'atelier pour la transformation des fusils à Zofingen. M. l'armurier Werdmuller, de Zurich, a été nommé aide-contrôleur.

L'école fédérale d'instructeurs d'infanterie à Bâle s'est terminée le 26 mars. Il y avait environ 150 officiers et sous-officiers. Quelques changements ont été apportés aux règlements, entr'autres dans le maniement d'armes (dans le *portez-armes*, le *en parade*, la *charge*), changements nécessités par la transformation du fusil de munition au système Prélat-Burnand. A part le mode sur lequel les frais de route ont été réglés, les instructeurs se louent généralement de cette école, et du tact avec lequel M. le commandant colonel Letter et M. le lieutenant-colonel Wieland, instructeur-chef fédéral, l'ont dirigée.

On lit dans le *Nouvelliste vaudois* les lignes suivantes, qui renferment une question digne d'être sérieusement examinée :

« Nous apprenons qu'à l'école d'instructeurs d'infanterie à Bâle, qui, comme on le sait, avait surtout pour but l'enseignement du tir, des essais comparatifs ont été faits entre le fusil de chasseurs et le fusil d'infanterie transformé au système Prélat-Burnand. Ces essais ont été tout à l'avantage de cette dernière arme, même jusqu'à la distance de 800 pas. Ne serait-il pas encore à temps d'examiner s'il ne conviendrait pas d'appliquer au fusil de chasseurs un système qui offre une supériorité marquée même avec un grand calibre? Ne conviendrait-il pas d'examiner aussi la question de l'augmentation du calibre du fusil de chasseurs ? Cette dernière question doit être traitée lors de la réunion de la Société militaire fédérale, mais d'ici là on risque de construire un grand nombre de fusils de chasseurs au modèle fédéral. L'alésage de ces fusils serait chose facile et peu coûteuse. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. — Dans sa séance du 10 mars, le Grand Conseil de Berne a discuté le budget des dépenses de la Direction des affaires militaires. Nous empruntons à la *Suisse* le compte-rendu de cette délibération où s'est manifesté un regrettable esprit de parcimonie.

A l'article des écoles militaires fédérales, la commission d'économie publique est d'avis que le crédit de 17,750 fr. fixé pour frais de rassemblement et de licenciement peut être réduit à 13,750 fr. La proposition a été combattue par la direction des af-

[illegible] se faire convenable-[illegible] les autres Etats con-[illegible] Conseil a admis tou-[illegible]

[illegible] 8000 fr. le crédit de [illegible] 1000 fr. le crédit [illegible] M. le Directeur des [illegible]

[illegible] suffire pour les [illegible] au moyen de charges à [illegible] par la commission [illegible] pour les munitions et [illegible] service de garnison [illegible] qui concerne l'admi-[illegible] présentée par [illegible] de Berne ne peuvent [illegible] dans les ateliers de [illegible]-tration. Le crédit re-[illegible] réduit de 28,957 fr. à [illegible]

[illegible] pour les frais de [illegible] Prélat-Burnand, pour [illegible] supplémentaire à cet [illegible] aux munitions fût re-[illegible] dans le courant de [illegible]

[illegible] le gouvernement prenne les mesures [illegible]

M. le président [illegible] proposition sur ce point n'est [illegible] aucun crédit pour cet objet.

M. *Straub propose* [illegible] un décret tendant à ce que [illegible] les logements militaires soient strictement observés, afin que les localités qui se trouvent sur les routes où passent les troupes pour se rendre à l'instruction, ne supportent pas seules les frais de logements militaires.

M. le Directeur des finances pense qu'une fois que le chemin de fer de Berne à Thoune sera exploité, les frais de logements militaires ne seront plus à la charge des communes, et qu'il sera pris des arrangements à ce sujet. — L'assemblée admet la prise en considération de la proposition de M. Straub ; celle de M. Revel est renvoyée au Conseil exécutif pour examiner à quel chiffre pourront s'élever les frais de transport des fusils de Berne à Zofingue.

Zurich. Le 21 a eu lieu l'inspection du contingent de cavalerie, formant 5 compagnies. La troupe a manœuvré sous le commandement de son nouveau chef, le lieutenant-colonel Scherer, et a été inspectée par le colonel Benz.

Fribourg, 10 mars. (*Corr. part.*) En lisant avec le plus grand intérêt les détails [illegible] travaux de la Société militaire d'instruction mutuelle de la Chaux-de-Fonds, [illegible] dans le n° 6 de la *Revue*, je n'ai pu m'empêcher de penser au contraste que fait la réunion neuchâteloise avec la Société militaire fribourgeoise, fon-

lée l'année dernière par l'initiative et sous la présidence de M. Vonderweid, directeur de la guerre.

Cette société, dont on attendait quelques résultats, n'a encore rien fait, ne s'est jamais réunie, n'ayant pas été convoquée. C'est tout comme si elle n'existait pas.

Je vous signale le fait dans l'espoir qu'un petit rappel ne serait pas de trop pour réveiller le président et par lui la société.

Il serait à désirer que toutes les sociétés militaires cantonales constituées adressassent à la fin de chaque année aux deux journaux militaires suisses, un compte-rendu de leurs travaux. Outre que ce serait instructif pour tous, cette publicité serait de nature à stimuler les sociétés qui font peu ou rien (comme celle de Fribourg), à en créer dans les cantons où il n'en existe pas encore, et à encourager celles qui travaillent et comprennent l'importance de l'éducation militaire [1].

Un abonné, membre de la Société militaire fribourgeoise.

Neuchâtel. — A la date du 11 mars, M. le lieutenant-colonel fédéral *Samuel Bachofen*, de Bâle, a été nommé chef de l'instruction de l'infanterie neuchâteloise.

— D'après une publication de la Direction militaire et en exécution d'une circulaire du Conseil fédéral en date du 4 mars 1859, les hommes porteurs de fusils et appartenant aux bataillons nos 6 et 115, devront se présenter au chef-lieu de leur district, du 23 mars au 4 avril, pour y déposer leurs armes, lesquelles seront expédiées à Zofingue (atelier central) pour y être transformées au système Prélat-Burnand. Les officiers de ces bataillons assisteront à cette opération.

Les fusils du bataillon n° 23 et de la compagnie de chasseurs détachée, feront partie d'une seconde livraison.

—

Extrait du tableau des services et écoles pour les troupes neuchâteloises pendant l'année 1859 (publié par le Département militaire).

A. Artillerie.

Recrues. Ecole préparatoire de 8 jours à Colombier (22 juin).

Ecole de 42 jours à Bière (3 juillet).

B. Guides.

1° *Recrues.* Ecole préparatoire de 8 jours à Neuchâtel (18 avril).

Ecole de 42 jours à Bière (5 mai).

2° *Détachement de guides.* Cours de remonte de 10 jours à Bière (9 juin).

3° *Comp. n° 6* (capitaine Sandoz). Rassemblement de troupes à Aarberg.

C. Carabiniers.

1° *Aspirants de 2me classe.* Ecole de recrues de 28 jours à Lucerne (9 avril), puis cours spécial de 14 jours à Lucerne (8 mai).

2° *Recrues.* Ecole préparatoire de 10 jours à Colombier (24 mai).

Ecole de 28 jours à Bière (7 juillet).

3° *Comp. n° 14* (capit. Tschantz). Exercices de tir durant 3 jours à Colombier (18 juillet).

4° *Comp. n° 64* (cap. Boret). Même service (21 juillet).

5° *Comp. n° 17* (cap. Erbeau). Rassemblement de troupes à Aarberg.

D. Infanterie.

1° *Recrues* (fusiliers). Ecole de 28 jours à Colombier (14 mai).

---

[1] Nous nous joignons complétement à l'idée de notre honorable correspondant, et nous ouvrirons volontiers nos colonnes aux comptes-rendus dont il parle. — *Réd.*

(Idem. 2me détachement). Même école (11 juin).

(Chasseurs). Ecole de 35 jours à Colombier (11 juin).

2° *Bataillon n° 115* (command. Blaser). Cours de répétition à Colombier : 12 jours pour le cadre (3 juillet), 6 jours pour la troupe (5 août).

3° *Compagnie de chasseurs détachée*. Même service et en même temps.

4° *Bataillon n° 6* (command. Henriod). Même service (17 et 23 août), plus rassemblement de troupes à Aarberg.

5° *Sapeurs*. Cours spécial d'instruction, à . . . .

E. Landwehr. — 1° *Carabiniers*.

a) 2me *compagnie*. Exercices locaux pendant 6 jours, dans les districts (1er septembre), plus un jour de répétition à Chaux-de-Fonds (8 sept.).

b) 3me *comp.* (cadre). Cours de répétition de 6 jours à Colombier (9 sept.). — (complète) exercices locaux dans les districts pendant 10 jours (19 sept.), plus un jour de répétition (29 sept.).

2° *Infanterie*.

a) 2me *bataillon*. Exercices locaux dans les districts, durant 6 jours (1er sept.), plus un jour d'école de bataillon à Chaux-de-Fonds (8 sept.).

b) 3me *bataillon* (cadre). Cours de répétition durant 6 jours, à Colombier, avec les soldats n'ayant fait encore aucun service (9 sept.) — (par compagnies), exercices locaux dans les districts pendant 10 jours (19 sept.), plus un jour de répétition (29 sept.)

S.

Genève, 12 mars. (*Corresp. part.*) — Depuis ma dernière lettre (15 décembre 1858) l'activité de nos sociétés militaires n'a fait qu'augmenter, et je puis vous dire que nous avons passé un hiver qui a fourni de nombreuses occasions de s'instruire aux officiers désireux de remplir les devoirs imposés par l'acceptation des épaulettes.

Le comité de la nouvelle société (section fédérale) a subi un renouvellement presque complet. L'ancien président, M. le commandant Link, officier très aimé et principal fondateur de cette jeune société, a donné sa démission; il a été remplacé d'abord par M. le général Dufour, qui n'a pas accepté [illegible] âge avancé, et ensuite par M. le lieutenant-colonel fédéral Gautier, président actuel. Tout en regrettant sincèrement que M. Link, qui a été trois ans président, se soit retiré du comité, nous ne pouvons que nous féliciter de la nomination [illegible] Gautier, qui témoigne à la société un grand dévouement et se fait un [illegible] énergie à sa prospérité ainsi qu'aux moyens d'instruction qu'elle [illegible] fournir à nos officiers et aux amis du progrès militaire.

Outre les cours spéciaux [illegible] assemblées générales administratives une fois par mois [illegible] un sujet militaire, il s'est organisé ce qu'on appelle [illegible] M. le commandant Link qui a eu cette excellente [illegible] régulièrement tous les 15 jours, le [illegible] restauration, où un membre de la société, se servant [illegible] traite un sujet qui a été choisi [illegible] leur cigarre ou en prenant quelque rafraîchissement [illegible] ainsi sans gêne et sans façon. Quand l'orateur a terminé [illegible] ses auditeurs lui demandent des explications [illegible] leur manière particulière de voir. Des controverses [illegible] instructives s'engagent et terminent la séance en laissant à chacun des souvenirs agréables.

Jusqu'à présent nous avons [illegible] familières. Deux données par

notre président, M. le lieutenant-colonel Gautier, sur les reconnaissances armées, et une donnée par M. le major *Diday* (le peintre) sur les batailles de Ligny et de Waterloo. Dans la prochaine séance se terminera ce dernier sujet. Un rapport sur les fortifications de St-Maurice par M. le lieutenant-colonel Gautier, et un autre sur le nouveau fusil de chasseur et d'infanterie par M. le capitaine fédéral van Berchem, lui succéderont et formeront des sujets intéressants.

Ces séances sont beaucoup plus fréquentées que les cours réguliers; et cela se comprend, elles sont plus attrayantes et surtout ne demandent pas, comme ceux-ci, un attachement de l'esprit aussi suivi, ce qui devient quelquefois une vraie charge pour des officiers qui, toute la journée, ont vaqué à leurs occupations civiles.

Jeudi passé nous avons eu une assemblée générale, après laquelle le général Dufour nous a entretenus des têtes de ponts et de leur défense. Notre bon général, toujours actif quand il s'agit de propager l'instruction militaire, a exposé avec sa clarté et son éloquence habituelles, les idées principales qui doivent guider la construction des défenses de ponts, dont l'emploi joue un si grand rôle dans l'histoire des guerres. Le général a parlé en particulier des ouvrages de ce genre construits en Suisse. Il a cité la tête de pont de Busingen, établie sur la rive gauche du Rhin par l'archiduc Charles; celle de Ditikon construite par les Français lors de leur passage de la Linth avant la bataille de Zurich; la tête de pont fédérale d'Aarberg construite en 1831; celle de St-Maurice (double tête de pont), et enfin nos dernières constructions en 1857 sur le Rhin, et surtout les ouvrages de Bâle. Trente mille hommes, soit 3 divisions, étaient prêts pour défendre ceux-ci à l'aide de 80 pièces de position. Il a expliqué, entre autres, le rôle que sont appelés à jouer l'infanterie et les carabiniers dans la défense des ouvrages détachés d'une tête de pont.

Une nouvelle course militaire doit être organisée pour les premières semaines du printemps.

L'ancienne société, la société militaire cantonale, a eu une série de séances très intéressantes pendant le courant de cet hiver. Grandes manœuvres de lignes, par M. le colonel Massé; manœuvres de divisions et de brigades, par M. le général Dufour; canons en acier et canons rayés, par M. le lieutenant-colonel fédéral Borel, et à la dernière séance de lundi passé, les traités de 1815 et 1816 par rapport à la neutralité d'une partie de la Savoie, par M. le général Dufour; tels sont les sujets qui ont été développés. J'essaierai de vous donner quelques indications plus circonstanciées sur cette dernière séance, d'un intérêt tout spécial en ce moment.

Notre bien-aimé chef nous a lu un rapport au Conseil fédéral qui lui avait été demandé en 1854, au moment de la guerre d'Orient. Il y explique en détail les différents articles des traités rédigés par les puissances. L'article du traité de Paris du 20 novembre 1815 est le plus explicatif, il indique la limite d'Ugine par Faverge et Lécheraine et de là vers le lac du Bourget et le Rhône. Cette ligne est néanmoins très mal définie, seulement par quelques grandes localités; et enfin on se demande ce que déterminent les mots : *lac du Bourget?* Est-ce par l'extrémité méridionale du lac en atteignant le Rhône à St-Genis, ou bien en longeant le lac du Bourget, ou en suivant le Savise qui se jette dans le Rhône, que doit passer la ligne?

Les traités ne sont que des chiffons, si on ne les fait pas respecter par les armes; nous devons faire respecter notre neutralité à outrance. Mais les traités nous *forcent-ils* de défendre ces provinces de la Savoie comme nous défendrions la Suisse? Ceci n'est pas clair, mais est fort délicat; c'est à la diplomatie à résoudre le problème.

[illegible] les ave- [illegible]

[illegible]

[illegible] Bourget [illegible] du Chéran et du [illegible] de Seyssel, laissant par [illegible]

Vaud. [illegible] Le 11 mars, M. *Bugron*, Ami- [illegible] — Le 12 mars, MM. *Curchod*, [illegible] de réserve. — *Brandt*, Jules- [illegible] — Le 12, MM. *Auer*, Franç.-Louis, à [illegible] *Plattet* [illegible] — *Greur*, Louis-Jules, à Lausanne [illegible] — *Wild*, Jules, à Lausanne [illegible] de réserve. — *Emery*, Sigismond, à Lausanne [illegible] de la compagnie de cavalerie n° 1. — Le 22, MM. *Vodoz*, Jaq.-Franç., à [illegible] de réserve. — *Gaulis*, Gabriel, premier sous-lieutenant [illegible] d'élite. — *Perey*, Franç., à Cossonay, lieutenant de chasseurs au bataillon 111 pour le [illegible] arrondissement. — M. le major Meiley, commandant de la gendarmerie, a été promu au grade de lieutenant colonel.

[illegible] d'ajouter un mot à ceux de notre correspondant, nous di[illegible] que la ligne [illegible] de l'Arve et du Giffre nous paraît incontes[illegible] au point de vue militaire, à celle beaucoup trop étendue d'[illegible] soit par le lac Bourget soit par le Chéran. Cependant nous ne nou[illegible] pas bien compte des motifs qui engagent l'honorable général à faire cour[illegible] près de Mornex, au lieu de la diriger directemen[illegible] [illegible] Cruseilles, jusqu'au confluent du Giffre et de l'Arve.

[illegible] plus longue que la directe et que l'ennemi pour[illegible] [illegible] s'approcher fort près de Genève, nous nous pri[illegible] [illegible] importantes et de la position de La Roche, o[illegible] [illegible]

[illegible] pour autant qu'on en peut juger d'aprè[illegible] [illegible] du terrain, une ligne qui comprît Cruseil[illegible] [illegible] par l'Arve d'un côté, le Viaison et l[illegible] [illegible] suppose que Genève et cette zôn[illegible] [illegible] de l'armée fédérale. R. ?

[illegible] ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 8 Lausanne, 15 Avril 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — **Notice sur le nouvel armement de l'infanterie française.** — **Bibliographie.** Guerre de l'indépendance italienne en 1848 et 1849, par le général Ulloa. — **Nominations à l'état-major fédéral.** — **Nouvelles et chronique.**

NOTICE

SUR LE NOUVEL ARMEMENT DE L'INFANTERIE FRANÇAISE.

D'importantes modifications ont eu lieu dans le courant de l'année 1858, en ce qui concerne les manœuvres de l'infanterie; elles ont entraîné des changements aux anciennes ordonnances du 4 mars 1831, changements dont l'urgence commençait à se faire sentir.

Par décision ministérielle, en date du 10 juillet 1858, l'on apprit que :

1° La formation sur trois rangs est abolie et remplacée par celle sur deux rangs;

2° Le doublement et le dédoublement des files dans la marche de flanc, c'est-à-dire qu'en thèse générale toutes les fois que l'on marche par le flanc l'on double les files de manière à se trouver sur quatre rangs, au lieu de deux rangs comme en bataille;

3° L'application de l'école de tirailleurs des chasseurs à pied dans son entier, c'est-à-dire que le groupe par quatre ou les quatre camarades de combat ont été substitués aux deux hommes de la même file de l'ancienne ordonnance, excepté en ce qui concerne les feux;

4° La réduction à 5 pas de la distance de 6 pas d'un guide à l'autre dans les colonnes en masse;

5° L'adoption de la balle d'infanterie modèle 1857 et les modifications que cette adoption a dû apporter à l'armement de l'infanterie.

Le nouveau fusil rayé s'appelle *fusil d'infanterie modèle 1842 transformé*. C'est le fusil neuf à percussion et à canon uni, modèle 1842, dont on a fait une arme rayée en y apportant les modifications nécessaires.

On ne s'occupera ici que de ces modifications, l'examen de l'arme

suffisant pour faire comprendre les dispositions des parties qui n'ont pas été changées. Toutes ont d'ailleurs les mêmes objets que ceux qui leur correspondent dans le fusil du modèle 1822 transformé. Les différences tiennent aux progrès faits dans la construction des armes à percussion.

1° *Longueur du canon.* La longueur des canons de tous les fusils rayés est réduite à 1m,029 qui est celle des canons des anciens fusils de voltigeur. Cette réduction facilite le chargement dans les rangs et augmente la justesse.

Mais elle a obligé, pour tous les anciens fusils d'infanterie dont on on a coupé le canon à 0m,054 de la bouche, à déplacer et à rebraser les tenons et le guidon, à refaire l'extrémité du fût, à déplacer le ressort d'embouchoir et à boucher l'ancien trou de la goupille. Il en résulte que dans tous ces fusils la grenadière n'est plus à moitié distance de l'embouchoir et de la capucine, comme cela a lieu dans les anciens fusils rayés de voltigeurs.

Les bayonnettes existantes, modèle 1822 et modèle 1847, continueront d'être employées avec les nouvelles armes, mais il est arrêté en principe que l'on fera des bayonnettes plus longues, dont l'allongement compensera la réduction des canons.

2° *Rayures de l'âme.* Le fer du canon est creusé intérieurement de manière à présenter quatre rayures tout à fait semblables dont les milieux partagent l'âme en quatre parties égales.

Leur largeur mesurée perpendiculairement à l'axe est d'environ le huitième de l'âme. Il en résulte que celle des *pleins* ou *entre-rayures* est la même. Leur forme est dite *arrondie*. Elles tournent de gauche à droite, en regardant par le tonnerre la rayure supérieure.

Leur inclinaison est constante du tonnerre à la bouche, c'est-à-dire que l'hélice ou la courbe décrite par la rayure en tournant, coupe toujours, suivant le même angle, chaque génératrice du canon qu'elle rencontre successivement. Elle ne rencontre pas deux fois la même génératrice dans la longueur du canon, il faudrait pour cela presque doubler cette longueur. L'intervalle qui serait alors compris sur la génératrice entre ses deux points de rencontre successifs avec l'hélice est ce que l'on appelle le *pas des rayures*. Il est de *deux mètres* dans les nouveaux fusils rayés. On dit aussi que ces fusils sont rayés au *pas de deux mètres.*

Enfin, la profondeur des rayures est uniforme du tonnerre à la bouche et égale à 0m,0002. Il n'y a pas de tolérance en dessous, mais il y en a en dessus, c'est-à-dire que la profondeur peut être un peu plus grande que 0m,0002. La vitesse initiale du projectile trouvée au pendule à fusil étant d'environ 357 mètres, on voit qu'à sa

sortie de l'âme la vitesse du mouvement de rotation de la balle du nouveau fusil est à peu près de 178 tours et demi par seconde.

Cette vitesse a été jugée suffisante pour assurer la justesse des nouveaux fusils d'infanterie dans les limites de portée qui ont été fixées.

C'est à la suite d'expériences spéciales que l'on a reconnu que pour tirer des balles creuses du genre de celles des nouveaux fusils, il était préférable de donner aux rayures une profondeur uniforme du tonnerre à la bouche; qu'une faible profondeur suffisait pour assurer le mouvement de rotation et que la justesse et la portée étaient même plus grandes qu'avec une plus forte profondeur. Celle à laquelle on s'est arrêté a donné de très bons résultats.

3° *Hausse fixe.* La hausse fixe des fusils d'infanterie du modèle 1842 transformé est plus haute et plus épaisse que celle des fusils modèle 1842. On dira plus loin pourquoi et comment on en a changé la hauteur. Cette dimension déterminée, on l'a obtenue sur l'arme en plaçant derrière la hausse fixe existante une pièce en fer de hauteur et d'épaisseur convenables.

Elle y est maintenue par deux rivets noyés dans le corps de l'ancienne hausse, mais dont on peut apercevoir les traces au bas de la nouvelle. Les deux corps ont été raccordés en faisant disparaître l'ancien cran de mire. La forme arrondie donnée au nouveau a été préférée d'après l'expérience. Le sommet de la hausse a été arrondi à droite pour ne pas gêner le passage du chien, l'arrondissement de gauche a été imité de celui de droite.

Baguette.

Forme de la tête. — La baguette du fusil modèle 1842 avait une tête dite *en poire,* terminée par une légère convexité. Son diamètre était de 14 mill. 7. La forte épaisseur du métal a permis, sans en ajouter de nouveau, de la modifier en en portant le diamètre à 16 mill. et en la terminant par une surface plate. L'expérience a conduit à ces changements qui donnent à la baguette des fusils d'infanterie modèle 1842 transformé une tête en forme *de clou.*

Balle.

La nouvelle balle s'appelle balle *d'infanterie modèle 1857.*

Elle se force par l'action des gaz de la poudre qui font pénétrer le plomb dans les rayures. Les formes extérieures et intérieures ont été déterminées par l'expérience en cherchant à satisfaire à de nombreuses conditions difficiles à concilier. On devait prendre pour base le forcement immédiat par les gaz; la balle du diamètre de 17 mill. devait se forcer également dans les armes de calibre réglementaire,

17 mill. 6 pour le mousqueton de gendarmerie, et 18 mill. 00 pour le fusil d'infanterie, et dans celles dont les calibres auraient été augmentés jusqu'à 18 mill. 4 fixé par les tolérances dans le service; son poids ne devait pas dépasser 32 grammes; la trajectoire devait être assez tendue pour qu'on eût seulement à se servir d'une hausse fixe dans l'étendue ordinaire du combat et des pouces comme moyen de pointage depuis cette distance jusqu'à 600 mètres; la justesse devait être notablement plus grande que celle des balles en usage tirées dans les armes à canon lisse et rester encore convenable à 600 mètres, limite extrême adoptée pour le tir de l'infanterie; enfin, les déchirements des balles signalés jusqu'alors dans les expériences sur les projectiles se forçant par les gaz en nombre assez considérable, ne devaient constituer qu'un fait extrêmement exceptionnel et il ne devait en résulter aucun débris dans les canons.

La balle d'infanterie modèle 1857 a paru satisfaire assez bien à toutes ces conditions pour être adoptée. C'est afin qu'avec son calibre de 17,2 mill. elle pût se forcer également dans les armes variant de 17,6 mill. à 18,4 mill. et conserver, en se forçant, assez de solidité pour n'être pas déchirée, qu'on a donné à son évidement la forme particulière qu'il présente et qui offre des parties faibles pour faciliter le forcement et des parties fortes pour résister à l'arrachement. C'est afin d'étendre suffisamment la trajectoire et de conserver à la balle une justesse convenable à 600 mètres sans dépasser le poids de 32 grammes, qu'on a disposé son tracé extérieur auquel on n'est arrivé que par de nombreux tâtonnements.

Cartouche à balle modèle 1857.

La charge de la cartouche à balle modèle 1857 a été fixée à 4,50 grammes; il en résulte que le poids de la cartouche est de 36,52 grammes et reste sensiblement le même que celui des cartouches à balles sphériques de 16,7 mill. dont le poids est de 27 grammes et qu'on tire avec une charge de 9 grammes.

La charge de 4,50 grammes pouvait être diminuée d'un $1/4$ de gramme sans inconvénient; en l'adoptant, on tient compte des réductions qui se font dans les transports.

La nouvelle cartouche est faite à l'instar de celles en usage pour les armes déjà rayées. Elle est graissée pour retarder le plus possible les effets de l'encrassement, pour séparer la balle de la poudre, pour empêcher qu'il ne se forme du pulvérin par suite du ballotement, et protéger la poudre contre les écrasements dans les transports; tels sont les principaux buts de la double enveloppe de papier, de l'étui de

carton et du logement de la tête de la balle à la base de l'étui que présente la nouvelle cartouche.

Détermination de la hauteur de la hausse fixe.

Cette hausse a été portée à 11 mill. au-dessus de la queue de la culasse, mesure prise par derrière du fond du cran de mire sans tolérance en dessous. On y a été conduit de la manière suivante :

Le fusil d'infanterie modèle 1842 transformé conservant d'abord la petite hausse du fusil modèle 1842 a été tiré avec la cartouche modèle 1857 de 25 en 25 mètres depuis 50 jusqu'à 300 mètres inclusivement.

On en a conclu le tracé de la trajectoire par rapport à la ligne de mire naturelle du fusil modèle 1842. Cette ligne de mire coupe la trajectoire à 134 mètres. C'est 25 mètres environ plus loin que le but en blanc qu'elle donne avec le fusil à canon lisse avec la balle sphérique de 16,7 mill. et la charge de 9 grammes. Mais devait-on regarder ce but en blanc naturel comme bien placé pour le fusil d'infanterie rayé ? La distance du but en blanc naturel doit se régler d'après l'étendue des limites ordinaires du combat. Il faut que dans ces limites le soldat n'ait qu'à abaisser son arme et à viser l'ennemi à la ceinture pour l'atteindre.

Or, on ne peut guère fixer à moins de 200 mètres la distance à laquelle l'infanterie doit ouvrir ordinairement son feu ; partant, avec les nouvelles armes rayées, le but en blanc naturel du fusil doit être placé à près de 200 mètres.

Cette position choisie, il n'y avait plus qu'à chercher de combien on devait élever le fond du cran de mire de la petite hausse fixe du modèle 1842 pour que la nouvelle ligne de mire coupât la trajectoire à près de 200 mètres. Il a été facile de voir qu'il suffisait de l'élever de 4 mill., ce qui le plaçait à 11 mill. au-dessus de la queue de culasse pour que la ligne de mire naturelle ainsi déterminée vînt rencontrer la trajectoire à 206 mètres ou à environ 200 mètres.

Le tracé de la trajectoire complété ensuite jusqu'à 600 mètres et rapporté tout entier à la ligne de mire naturelle donnée par la nouvelle hausse fixe a permis de reconnaître :

1° Que jusqu'à 200 mètres la plus grande hauteur de la courbe au-dessus de la ligne de mire est de 59 millimètres.

2° Qu'au-delà de cette distance la trajectoire ne s'abaisse au-dessous de la ligne de mire, de la hauteur de la ceinture d'un homme au-dessus du sol, que vers 257 mètres.

3° Qu'à partir de la distance où l'on ne peut plus viser avec la

hausse fixe jusqu'à 600 mètres, la trajectoire reste assez tendue pour qu'il soit facile de viser avec le pouce à la capucine.

De là les règles du fusil d'infanterie modèle 1842 transformé :

Règles de tir du fusil d'infanterie modèle 1842 transformé.

1° A 200 mètres et à toute distance plus petite, viser la ceinture.

2° A 250 mètres, viser à guidon plein le sommet de la coiffure.

3° A 300 mètres, placer le pouce sur la capucine et viser la ceinture par la naissance de l'ongle.

4° A 350 mètres, placer le pouce sur la capucine et viser la ceinture par un point pris à égale distance de l'articulation du pouce et de la naissance de l'ongle.

5° A 400 mètres, placer le pouce sur la capucine et viser la ceinture par l'articulation.

6° A 450 mètres, viser comme à 400 mètres en serrant l'articulation pour lui donner plus de saillie au-dessus du canon.

7° A 500 mètres, placer le pouce levé contre la capucine, amener le sommet de l'ongle dans le plan de tir, l'articulation du pouce restant au-dessous de la génératrice supérieure de la capucine d'environ 4 millimètres ; viser la ceinture par le sommet de l'ongle.

8° A 550 mètres, viser comme à 500 mètres en amenant l'articulation du pouce à hauteur de la génératrice supérieure de la capucine.

9° A 600 mètres, viser comme à 500 mètres le sommet du pouce dépassant la génératrice supérieure de la hauteur de l'étui à poudre de la cartouche.

Bousaava, province de Constantine (Algérie), le 1er mars 1859.

A. CÉRÉSOLE,
Sous-officier de voltigeurs au 1er régiment étranger.

BIBLIOGRAPHIE.

Guerre de l'indépendance italienne en 1848 *et* 1849, par le général ULLOA. (2 vol. in-8° de 800 pages, avec cinq cartes et plans. Librairie Hachette et Cᵉ, à Paris.)

Voici un ouvrage qui ne pouvait arriver dans un meilleur moment. Qu'on ne croie cependant pas que ce soit un de ces livres de circonstance, article de fabrique, semblable à ceux que l'époque de la guerre d'Orient, par exemple, produisit par centaines sur la Turquie et sur la Russie ou à ceux traitant de la récente guerre des Indes. Non, ce travail, commencé déjà sur les champs de bataille, a été longuement médité et terminé dans la retraite ; il est le fruit de sérieuses et profondes études pendant dix années d'exil.

M. Ulloa est avantageusement connu en Europe et en Suisse. Officier au service de Naples, son pays, c'est lui, croyons-nous, qui écrivit un *cours de tactique* fort estimé. En 1848, il fit partie des troupes napolitaines envoyées au secours de la Lombardie, et fut un de ces vaillants patriotes qui, sous le général Pepe, osèrent braver les ordres de rappel de leur gouvernement pour se dévouer jusqu'au bout à la cause de l'Italie. Les beaux faits de la défense de Venise vinrent couronner cette énergique résolution et prouver qu'elle n'avait pas été prise à la légère. Le lieut.-colonel Ulloa, entr'autres, s'illustra à la défense de Malgherra, et gagna au feu de l'ennemi ses épaulettes de colonel et de général. Chef d'état-major de Pepe, après la prise de Malgherra et pendant l'agonie de la reine des lagunes, on le vit se multiplier partout et montrer autant d'activité que de fermeté. Les Suisses qui ont servi sous ses ordres et qui se sont trouvés avec lui, tant à Malgherra contre les Autrichiens qu'à l'insurrection des derniers jours contre les émeutiers de la place de St-Marc, font les plus grands éloges de sa conduite, et le livre publié par le capitaine thurgovien *de Brunner* a donné une sanction publique à ces éloges. Il est vrai qu'entre nos Suisses et le général Ulloa, il y avait des liens de bonne amitié. Celui-ci connaissait, de Naples déjà, nos compatriotes et leur caractère ; il savait comment il fallait les traiter, et se comporta en conséquence. Il les prit par le point d'honneur, par les bons procédés, et arriva bientôt à posséder toute leur confiance et à disposer de leur dévouement absolu.

La *Guerre de l'indépendance italienne* n'est point indigne de la réputation de son auteur comme homme d'action. Déjà beaucoup d'écrits ont été publiés sur les grands événements de 1848 et de 1849, mais un défaut général aux ouvrages italiens sur ce sujet, est de manquer du calme et de l'impartialité nécessaires pour asseoir un bon jugement et convaincre les indifférents et les neutres. La plupart de ces écrivains semblent avoir oublié que les livres sont lus non seulement par des adeptes, mais aussi par des antagonistes, par des gens d'opinions diverses, qu'en conséquence on ne doit pas se borner à proclamer et à déclamer, mais qu'il faut encore analyser et raisonner. M. Ulloa a su éviter ce défaut. Son livre, exempt de toute emphase, est une œuvre de recherches et de critiques reposant sur un fond positif, dirigées par le sens pratique et éclairées par la science. En un mot, c'est un travail essentiellement militaire, ayant le *comme il faut* de la tenue et qui, sans déserter son drapeau politique, sait cependant faire ressortir le pour et le contre des situations et de tous les faits de quelque importance. En fin de compte, la cause nationale de l'Italie y est plaidée avec plus de force que dans maint autre ouvrage beaucoup plus chaud de style. Il ressort des discussions de l'auteur qu'après tout la Péninsule a fait ce qu'on pouvait attendre d'elle, que ses troupes se sont bien battues, qu'elles ont perdu des batailles, mais qu'elles en ont aussi gagné, et que si l'armée italienne avait eu les mêmes ressources de renforts qu'a pu avoir l'Autriche, le succès du vainqueur définitif eût certainement été bien plus disputé en Lombardie. En tout cas Rome et Venise, deux petits Etats luttant si courageusement contre des puissances de premier ordre, ont suffisamment sauvé

l'honneur des armes. Avec plus d'union et plus d'ensemble, que ne pourrait-on pas espérer de cela pour l'avenir?

Le premier volume de la *Guerre de l'indépendance* contient d'abord un résumé très clair des événements antérieurs à l'explosion et des causes qui l'amenèrent; puis vient le récit détaillé de la lutte en Lombardie et en Vénétie, avec une critique fort judicieuse des combinaisons de l'une et de l'autre armée. Les nombreuses complications de ces campagnes où les intrigues diplomatiques, les dissidences des Etats méridionaux, les insurrections et les défenses locales jouent un rôle presque aussi grand que les opérations des masses sur leMincio et le Tessin, sont coordonnées et racontées avec lucidité. Le dix-septième et dernier chapitre du volume se termine à la rentrée de Radetzky à Milan après Novare, opération conduite, chacun le sait, par l'habile général Hess bien plus que par le vieux maréchal. Une grande carte routière d'Italie, une carte du Lombard-Vénitien et une carte de la zône de la bataille de Novare sont jointes au premier volume.

Le second volume comprend un chapitre sur les événements de la Toscane et de la Sicile, deux chapitres sur le siége de Rome par les Français, et douze chapitres sur le siége de Venise par les Autrichiens, avec un plan du siége de Rome et une carte générale de Venise. Cette dernière partie est la plus détaillée; l'auteur parle de ce qu'il a vu et il a vu beaucoup de choses; l'on doit reconnaître qu'il y fait preuve d'une grande modestie et qu'il pense plus à ses camarades qu'à lui-même. Plusieurs pages de ses récits sont des plus touchantes. Il nous serait difficile de les résumer, nous préférons y revenir plus tard pour en reproduire quelques extraits.

En somme, cet ouvrage a de la valeur historique : ses aperçus stratégiques sur les opérations des armées, ses discussions des fautes des deux parties, ses observations sur les batailles de Goito, de Curtatone, de Novare sont frappées au coin des bons principes et ne manquent pas d'élévation. Si le vaillant défenseur de Malgherra, qui vient, dit-on, d'être appelé à Turin, est en mesure d'exercer sur les futurs champs de bataille de sa patrie l'influence que lui assignent son grade et ses antécédents, on doit bien augurer, d'après son livre, des opérations qu'il sera appelé à diriger. Cette publication peut, en outre, être utilisée avec profit comme source de renseignements sur l'Italie et sur les considérations militaires qui s'y rattachent. Le chapitre IV, traitant de la topographie du théâtre de la guerre, est fort instructif et a aujourd'hui encore, aujourd'hui surtout, un mérite particulier. Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur en faire connaître quelques passages :

» Les *Alpes* forment la frontière naturelle de l'Italie. Cette magnifique barrière, placée entre la Péninsule et la masse du continent européen, est disposée en forme de demi-cercle, dont le centre se trouverait vers cette partie des Apennins appelée Montagna di Pistoja. Le développement de cet arc, depuis Nice, sur la côte de Ligurie, jusqu'à Fiume sur le golfe de Quarnero, est d'environ 200 lieues.

» Les Alpes se divisent en trois grandes masses, subdivisées elles-mêmes en masses secondaires. Les trois grandes divisions sont : 1° les Alpes occidentales, du col de Tende au Mont-Blanc, dans la direction du sud au nord. Elles ont environ

72 lieues de longueur. Les principaux passages sont : le col de Tende, le mont Genèvre, le mont Cenis et le petit St-Bernard ; 2° les Alpes centrales, du Mont-Blanc au Drey Herren Spitz (le pic des Trois-Seigneurs) ; leur développement est d'environ 116 lieues ; les principaux passages sont : le Saint-Bernard, le Simplon, le Saint-Gothard, le Bernardin et le Splugen, le Stelvio, le Brenner, etc. ; 3° les Alpes orientales, du Drey Herren Spitz à Fiume, allant du nord-ouest au sud-est, sur une longueur de 72 lieues ; les principaux passages sont : le col Ampezzo, le Rasdtædter, Tauern, le col de Saifnitz et le passage d'Adelsberg, etc.

» L'*Apennin,* qui partage l'Italie dans toute sa longueur, n'est qu'une chaîne détachée des Alpes. Il commence aux Alpes maritimes, sur la frontière occidentale de l'Italie, et se dirige vers le sud-sud-est.

» Les eaux qui descendent des Alpes viennent, en grande partie, se jeter dans le golfe de Venise ; celles qui viennent des Apennins coulent dans les trois mers qui baignent les côtes d'Italie : la Méditerranée, la mer Tyrrhénienne, et la mer Adriatique.

» Quatre grands lacs sont placés au pied des Alpes, comme des réservoirs pour les eaux des montagnes. L'un est situé sur le versant italien des Alpes Lépontiennes ; les trois autres au pied des Alpes Rhétiques.

» Le premier, le *lac Majeur*, est élevé de 210 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée ; sa longueur est de 13 lieues, et sa plus grande largeur de 8600 mètres. Il reçoit dans son sein les eaux de la Tosa, de la Maggia, et de la Tresa.

» Le *lac de Côme* se divise en deux parties : la plus considérable baigne la ville de Côme, et se dirige vers le sud-ouest ; la plus petite, appelée aussi lac de Lecco, s'étend au sud-est. La longueur du lac de Côme est de 10 lieues 3/4, et sa largeur, avant qu'il ne se divise en deux bras, est de 4500 mètres. Son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 212 mètres.

» Le *lac d'Iseo* est situé à 192 mètres au-dessus du niveau de la mer ; sa longueur est de 4 lieues et demie, et sa largeur de 4900 mètres. Le plus considérable des lacs de l'Italie est le *lac de Garde,* qui a 48 kilomètres de longueur sur 16 de largeur ; son élévation, au-dessus du niveau de la mer, est de 69 mètres. Il reçoit les eaux de la Sarca et de la rivière de Toscolano. Le lac de Garde renferme plusieurs îles, parmi lesquelles celles de Tremelone, sur la rive orientale, ont le plus d'étendue. Sur les rives, on trouve 13 ports, dont les principaux sont : Garde, Torri, Malcesine, Torbole, Salo et Peschiera.

» Plusieurs fleuves prennent leurs sources dans les Alpes et dans les Apennins. Le plus considérable de ceux qui arrosent l'Italie est *le Pô*, qui traverse de l'ouest à l'est les magnifiques plaines de la Lombardie. C'est dans ces plaines, fameuses déjà par les brillants faits d'armes de la révolution française, qu'ont eu lieu les principaux épisodes de la guerre de l'indépendance italienne.

» La source du Pô est au plateau *del Re,* sur le penchant du *mont Viso.* Il traverse le Piémont et la Lombardie, et, après un parcours de 132 lieues, se divise, à Serravalle, en deux branches dont le cours principal se prolonge encore pendant

8 lieues environ jusqu'à la mer Adriatique; l'une a son embouchure à 12 lieues à l'ouest de Venise, et l'autre à 4 lieues et demie de là, vers le sud-ouest. Le cours total du Pô est donc de 140 lieues. Ce fleuve est navigable dans presque toute sa longueur, et c'est la grande voie commerciale du nord de l'Italie. Il arrose les plus belles et les plus riches contrées; ses bords sont animés par un grand nombre de villes, de villages et de châteaux. Les principales villes sont : Turin, Casale, Plaisance, Crémone, Guastalla et Ferrare. Le lit du Pô est composé de sable calcaire et de terre argileuse, et il n'est guéable en aucun endroit. Son cours est souvent obstrué par des bancs de sable, et sur quelques points on voit s'élever de petites îles. Il reçoit toutes les eaux du versant italien des Alpes et de l'Apennin septentrional. On compte sur sa rive gauche dix-neuf affluents parmi lesquels on remarque les deux Doires, la Sesia, le Tessin, l'Adda, l'Oglio et le Mincio. Les principaux affluents de la rive droite sont : le Tanaro, la Trebbia, le Taro, la Enza, la Secchia, le Panaro et le Reno.

» La plaine de Venise, qui se prolonge depuis la base des Alpes orientales, où son élévation est tout au plus de 200 pieds au-dessus du niveau de la mer jusqu'à l'Adriatique, est traversée par plusieurs rivières navigables, par des torrents et des canaux. Parmi les rivières, l'Adige, le Bacchiglione, la Brenta, la Piave et le Tagliamento sont les plus considérables. Des cours d'eau dont nous venons de parler, ceux qui ont quelque importance au point de vue stratégique, et par conséquent les seuls dont nous ayons à nous occuper, sont le Pô, le Tessin, le Tanaro, l'Adda, l'Oglio, le Mincio et l'Adige.

» Le Pô est de la plus grande importance militaire; outre qu'il offre un obstacle capable d'arrêter une armée, il est la ligne naturelle des opérations militaires des Piémontais dans une guerre contre la Lombardie, comme dans une guerre d'invasion contre le Piémont, ou contre les provinces méridionales de l'Italie. Si les Autrichiens, en effet, perdaient les lignes du Mincio et de l'Adige, ils n'auraient plus d'autres bases d'opérations militaires que les villes de Trente et de Venise, et il est probable qu'ils s'engageraient sur toutes deux. En partant de Trente, ils peuvent pénétrer plus avant en Italie, de deux façons, en tournant à la fois l'Adige et le Mincio, ou en tournant seulement l'Adige afin d'éviter le passage de ce fleuve, qui peut toujours être disputé avec avantage. Dans le premier cas, ils se dirigeraient sur Storo par la vallée de la Sarca, et arriveraient dans les vallées de la Trompia et de la Sabbia par le mont Maniva et par la Rocca. Le passage par la Rocca d'Anfo est préférable, parce qu'il offre une route sur laquelle les voitures et les caissons peuvent circuler facilement. Dans le second cas, après avoir tourné l'Adige, ils s'étendraient sur les deux rives de ce fleuve.

» L'armée, appuyée sur Venise et sur Padoue, peut agir de deux manières : elle peut s'avancer par Vicence et par Este et Montagnana. Elle aurait encore la faculté de se diriger de Venise sur Ferrare par Rovigo. Et quoique la ville de Ferrare ne nous paraisse pas fournir une base d'opérations sérieuse, la partie du Pô qui baigne cette ville serait alors considérée comme le prolongement de la ligne du Mincio, et il y aurait avantage à l'occuper.

» La possession de la ville de Plaisance, sur le Pô, est de la plus grande importance pour les Autrichiens. Placée sur la rive droite du Pô, elle peut servir de pivot pour manœuvrer sur les deux rives de ce fleuve, et elle se relie à Pizzighettone, sur l'Adda. L'occupation de la tête de pont de Casale offre aux Piémontais les mêmes avantages : elle leur permet d'occuper à la fois les deux rives du Pô tout en s'appuyant, pour la défense de leur territoire, sur le triangle formé par le Pô et le Tanaro, et dont les villes de Casale, d'Alexandrie et de Valence occupent les points les plus importants. Le cours d'eau du Tanaro est considérable, grâce à l'abondance des eaux qu'il reçoit des Alpes maritimes, et la situation de la ville d'Alexandrie, placée au confluent du Tanaro et de la Bormida, en fait une excellente ligne de défense pour les Piémontais.

» La ville d'Alexandrie donne encore une certaine importance à la ligne de la Sesia. Avant de la dépasser, l'ennemi devrait occuper Alexandrie et la vallée de la Scrivia, afin de ne pas s'exposer à voir ses communications interrompues.

» Le *Tessin* prend sa source au mont Saint-Gothard ; il arrose d'abord le val Leventina, traverse à 13 lieues de sa source le lac Majeur, qu'il quitte à Sesto Calende, et, après un trajet de 16 lieues, se jette dans le Pô, près de Pavie. Il ne reçoit que deux petits affluents, et on peut le passer à gué pendant les basses eaux. Il sépare le Piémont de la Lombardie, et pour les Piémontais, c'est une ligne de défense très imparfaite. En effet, les Autrichiens pourraient franchir la rivière à Pavie, près de son confluent avec le Pô, tourner la position de l'armée piémontaise et la séparer de son camp retranché d'Alexandrie.

» L'*Adda* vient des Alpes Rhétiques et prend sa source au pied du Stelvio. Elle arrose la Valteline, et après un cours de 18 lieues, elle entre, grossie par la Maira, dans le lac de Côme. Un peu plus loin que Lecco, elle sort du lac de Côme, traverse encore les petits lacs de Garlate et d'Olginate, et ayant parcouru 18 lieues environ, vers le sud-est, elle se jette dans le Pô, à l'ouest de Crémone. Le cours supérieur de cette rivière est flottable ; elle a de 60 à 70 mètres de largeur sur 3 mètres de profondeur moyenne, et la hauteur de ses eaux est de 5 mètres dans les plus fortes crues. Sur sa rive droite elle reçoit trois affluents et un seul sur la rive gauche. Plusieurs têtes de pont fortifient cette ligne de défense ; il y en a à Lecco, à Brivio, à Cassano et à Lodi. Celle de Lecco, surtout, est d'une grande importance ; elle domine la route de Bergame à Lecco, la seule praticable pour l'artillerie. La tête de pont de Lodi domine pareillement les deux routes de Brescia à Lodi et de Pavie à Lodi. La ville de Pizzighettone assure la défense du cours inférieur de l'Adda. Placée sur la rive droite de cette rivière, près de son confluent avec le Pô, elle se trouve directement sur la ligne d'opération d'un ennemi qui viendrait du Mincio ; elle défend le passage de l'Adda et elle se relie à Plaisance. La ville de Crémone a également une grande importance stratégique ; elle empêche que l'ennemi ne traverse le Pô sur ce point, pour tourner la ligne de l'Adda, et pour une armée postée sur la ligne du Mincio, elle assurerait les communications entre le cours supérieur et le cours inférieur de cette rivière.

» L'*Oglio* vient du versant méridional du mont Gavio qui sépare la vallée de l'Adige de la Valteline. Après un parcours de 12 lieues au sud-ouest, il traverse le lac d'Iseo, tourne au sud-est, et 20 lieues plus loin, se jette dans le Pô, à Borgoforte. Il reçoit un affluent sur la rive droite, et trois sur la rive gauche. Il est navigable en sortant du lac d'Iseo. Cette rivière peut facilement être franchie sur plusieurs points, et elle forme une faible ligne de défense. Les principaux passages du bas Oglio sont Canneto et Marcaria ; à Orcinovi et à Chiari, on peut établir au besoin des postes militaires.

» Le *Mincio* sort du lac de Garde et court au sud-est, en formant deux lacs, l'un au-dessus et l'autre au-dessous de Mantoue. Il se jette directement dans le Pô, à Governolo, après un parcours d'environ 9 lieues. Cette rivière est resserrée entre des digues, et la navigation y est très facile. Le terrain qui s'étend depuis Mantoue jusqu'au Pô étant marécageux, se trouve impraticable pour une armée, en sorte que le seul passage à défendre sur cette ligne se réduit à l'espace compris entre Peschiera et Mantoue, c'est-à-dire 6 lieues environ. Cette ligne de défense est d'autant plus forte qu'elle est très courte ; elle s'appuie d'un côté à Peschiera et de l'autre à Mantoue, et elle est couverte par le lac de Garde et par le Pô. Peschiera placée sur la rive droite du Mincio, à sa sortie du lac, en protége le cours supérieur ; et Mantoue, place forte, placée sur la même rive, avec une citadelle à la gauche de la rivière, en protége le cours inférieur, ainsi que le cours du Serraglio. Mantoue est située au milieu de deux lacs formés par les eaux du Mincio, et communique avec la terre ferme, au moyen de plusieurs chaussées bien fortifiées.

» Les rives du Mincio sont d'inégale hauteur, et l'élévation se produit tantôt sur la rive droite, tantôt sur la rive gauche ; en outre, les détours nombreux et les sinuosités du cours de la rivière forment des coudes très favorables pour une attaque et un passage de vive force. Les collines de Monzabano et de Volta dominent la rive gauche ; celles de Salionze et de Valeggio dominent la rive droite. Il y a huit passages : Peschiera, Salionze, Monzabano, Molini, Borghetto, Goito, Mantoue et Governolo. Ceux dont on se sert ordinairement pour passer sur la rive gauche et attaquer Vérone, sont Monzabano et Molini. Sur ces deux points, la rive droite domine la rive gauche, et la position de la rivière, qui forme un coude très prononcé, permet d'établir des batteries qui rayonnent sur un grand espace. Le premier de ces passages est à 3 lieues au-dessous de Peschiera, et à une demi-lieue de Valeggio ; le second est situé entre Valeggio et Monzabano. Mais l'armée qui serait débarquée sur la rive gauche, pourrait reprendre l'offensive en passant sur la rive droite, à Salionze et à Borghetto ; car ces deux points offrent les mêmes avantages pour l'attaque.

» Il est important, lorsqu'on veut tenter le passage d'une rivière, de menacer l'ennemi sur différents points à la fois, afin de le forcer à disséminer ses forces, et d'affaiblir ainsi la résistance sur le point qu'on a choisi. Les nombreux passages qui se trouvent sur le Mincio favorisent la réussite de cette manœuvre. Une armée descendue du Tyrol, pour attaquer l'Italie, a donc le plus grand intérêt à s'emparer

immédiatement de la ligne du Mincio, à laquelle on arrive des frontières du Tyrol par plusieurs routes, dont les unes conduisent en arrière de cette ligne, et d'autres, directement à Peschiera.

» Trois petits lacs situés au col de Reschen, sur les frontières de l'Allemagne, donnent naissance à l'*Adige*. Cette rivière traverse Trente, Vérone, Legnago, Castebando, Badia, Lendinara, et, après un parcours de 80 lieues, se jette dans l'Adriatique, à une lieue et demie de Chioggia. Elle est navigable depuis Trente jusqu'à la mer, quoique la navigation y soit embarrassée par divers obstacles. Le cours supérieur de cette rivière est protégé par la place de Vérone, et son cours inférieur peut être rendu impraticable jusqu'à la mer par une inondation factice, au moyen de l'ouverture des digues, et par la réunion des eaux de la Molinella, de l'Adige et du Pô.

» La place de Legnago, distante de Vérone de 14 lieues environ, complète, avec celle-ci, le système de défense de l'Adige. Ainsi, l'espace compris entre le lac de Garde, le Mincio, le Pô et l'Adige, est défendu par les quatre forteresses de Peschiera, de Mantoue, de Legnago et de Vérone, formant une sorte de quadrilatère, qui peut être justement considéré comme la position la plus forte, comme celle qui domine tous les champs de bataille de la haute Italie.

» Au-dessus de Bussolengo, la rive droite de l'Adige commande entièrement la rive gauche, et la rivière fait, en cet endroit, un coude très prononcé; un ravin rend assez facile le transport des bateaux jusqu'à la rivière; là on peut jeter un pont, et un petit village placé sur l'autre rive peut servir de tête de pont. A Tombetta, la rive droite, plus élevée que la rive gauche, est très escarpée; mais il y a une rampe qui descend jusqu'à la rivière, et qui facilite la mise à l'eau des pontons. Depuis Santa Caterina jusqu'à Lazzaretto, la rive gauche forme un escarpement considérable, très avantageux pour l'armée qui défend ce passage. De Lazzaretto à Sorio, l'élevation de la rive droite favorise le passage de la rivière. Depuis Sorio jusqu'à Zevio, l'Adige coule dans un bassin assez large, bas et boisé. De Zevio à Scardevara, une armée nombreuse peut tenter avec avantage le passage de la rivière, grâce aux nombreuses communications qui existent entre l'une et l'autre rive, et aux facilités qu'on trouve sur place. Depuis l'Alpone jusqu'à Legnago, l'Adige est exactement renfermée entre ses digues; son cours est fort tortueux, et à chacune de ses sinuosités une île boisée surgit de son lit et aide aux surprises. A Roverchiara, le peu de longueur de la rivière permet le passage d'une rive à l'autre. Au-dessous de Legnago, entre cette ville et le pont de Castagnaro, il y a un passage près de Carpi, sur un banc de sable. »

Le Conseil fédéral a fait les promotions et nominations suivantes :

I. COMBATTANTS.

A. *Avancements.*

Colonels à l'état-major général : les lieut.-colonels fédéraux d'artillerie Borel, de Genève, et Wherli, de Zurich. — Lieut.-colonel à l'état-major du génie : le major Wehren, de Berne. — Lieut.-colonels à l'état-major de l'artillerie : les majors Schädler,

de Soleure, et Fornaro, de St-Gall. — Majors à l'état-major du génie : les capitaines Alioth, de Bâle, et Schumacher, de Berne. — Majors à l'état-major d'artillerie : les capitaines Höchstätter, de Fribourg, et Le Royer, de Genève. — Capitaine à l'état-major d'artillerie : le premier lieutenant Schubinger, de Lucerne. — Premiers lieutenants à l'état-major du génie : les premiers sous-lieutenants Mathey, de Berne; Dominicé, de Genève, et Liardet, de Vaud. — Premiers sous-lieutenants à l'état-major du génie : les seconds sous-lieutenants Debrit, Diodati, Moschell et Munier, de Genève.

B. *Nouvelles nominations.*

Capitaines à l'état-major général : les capitaines Bonthillier-Beaumont, de Genève; Weber, de Vaud; Borgeand, id. et Jenni, des Grisons. — Capitaines à l'état-major d'artillerie : le capitaine Perrier, de Genève, et le premier lieutenant Henzi, de Berne. — Capitaines à l'état-major du génie : les capitaines Sartorius et le premier lieutenant Wieland, de Bâle. — Premier lieutenant à l'état-major du génie : le lieutenant Kaltenmeier, de Bâle. — Premier lieutenant à l'état-major général : le premier lieutenant Chérix, de Bex (Vaud); les seconds lieutenants Veillon, de Vaud; Respinger, de Bâle, et Reding-Biberegg, de Schwytz. — Seconds sous-lieutenants à l'état-major du génie : Guillemin et Chessex, de Vaud.

II. Non combattants.

Etat-major du commissariat. — Avancements.

Dans la 1re classe, avec rang de lieut.-colonel, les fonctionnaires de 2me classe : de Reidmatten, du Valais; Koch, de Vaud, et Muller, d'Argovie. — Dans la 2me classe (rang de major), ceux de 3me classe ci-après : Fierz, de Zurich; Jenny, de St-Gall; Abys, des Grisons; Lambelet, de Neuchâtel; Dotta, du Tessin; Stäger, de Glaris; Rietschi, de Lucerne; Zollinger, de Zurich. — Dans la 3me classe (rang de capitaine), ceux de 4me classe ci-après : Roth, de Zurich; Frey, de Thurgovie; Kramer et Hardmeier, de Zurich; Baumward, de Soleure; Curchod, de Vaud; Magnin, de Vaud; Stauffer, de Berne; Gamser, des Grisons; Iselin, de Bâle; Pauli-Hegg, des Grisons; Houriet, de Neuchâtel. — Dans la 4me classe (rang de premier lieutenant), ceux de 5me classe ci-après : Bernet, de St-Gall; Dénéréaz, du Valais; Pfister, de Schaffouse; Bernouilli, de Bâle; Perrenoud, de Neuchâtel; Doret, de Vaud; Sulzer de Zurich; Rittmeyer, de St-Gall; Kesselring, de Thurgovie; Bezzigher, des Grisons; Wild, d'Argovie; Hotz, de Zurich; Æschpacher, de Berne; Colomb, de Vaud; Kappeler, des Grisons, et Rudolf, de Soleure.

Nouvelles nominations.

Dans la 5me classe (rang de sous-lieutenant) : Glutz-Blotzheim et Weber-Disteli, de Soleure; Gloor, d'Argovie; Ulli, de Berne; Brenner, de Soleure; Zuppinger, de Zurich; Zeerleder, de Berne; Bérard, de Vaud; de Brunner, de Thurgovie; Laffon, de Schaffouse; Lerch, de Berne; Bucher, de Berne; Schneebeli et Keller, de Zurich.

ÉTAT-MAJOR DE SANTÉ.

Avancements. — Médecins.

Dans la 1re classe (rang de capitaine) : Krauss, de Thurgovie; Wydler, d'Argovie; Wadler, de Thurgovie; Hiltbrunner, de Berne (dans la réserve). — Dans la 2me classe (rang de premier lieutenant) : Stauffer, de Berne, et Pasta, du Tessin.

Nouvelles nominations.

Dans la 2me classe : Munzinger, de Soleure; Escher, de Zurich. — Dans la 3me classe (rang de sous-lieutenant) : Volmar, de Fribourg; Meyer, de Schaffouse; Gamser, des Grisons; Reynier, de Neuchâtel; Schärrer de Berne.

Vétérinaires d'état-major.

Ont été promus au rang de premier lieutenant : Hausammann, de Thurgovie, et Combe, de Vaud. — Ont été nouvellement nommés avec rang de sous-lieutenant : Frey, de Zurich, et Lüthi, de Soleure. — En outre cinq secrétaires.

Le Département militaire fédéral a élaboré un projet de changements au règlement sur le maniement d'armes, devenu nécessaire par la transformation du fusil et de l'adoption de la mire. Ce projet entrera aussitôt en vigueur, sous réserve de ratification par l'Assemblée fédérale.

Le rassemblement de troupes qui doit avoir lieu dans les deux premières semaines septembre, près d'Aarberg, comprendra 7 bataillons et 1 demi-bataillon. Le crédit oué dans ce but ne permet pas de faire davantage, c'est du moins ce qu'annonce e feuille bernoise. La première brigade serait cantonnée près d'Aarberg, Chiètres Sizelen; la seconde, à Bienne et sur la rive gauche de la Thièle; la troisième à dau et sur la rive droite de la rivière. L'artillerie et la cavalerie seront probableent envoyées à Bargen et Kallnach. Les grandes manœuvres auront lieu dans la aine qui sépare Aarberg et Walperswyl. L'époque du rassemblement n'est pas enre fixée d'une manière précise.

Le tableau de la répartition des troupes dans l'armée fédérale vient de paraître. ous le donnerons prochainement, avec la répartition des états-majors.

Le Conseil fédéral a décidé d'étendre aux cours des états-majors de santé et du mmissariat le mode de paiement usité pour l'Ecole centrale.

A la suite des séances tenues par la commission militaire réunie à Berne, M. le conel fédéral du génie Aubert a été chargé de s'assurer de l'état des fortifications de int-Maurice, de Bellinzone et du Luziensteig; après avoir visité Saint-Maurice avec M. le lieutenant-colonel du Génie Gautier et le lieutenant-colonel d'artillerie Borel, . Aubert est parti pour Zurich, où il devait avoir une conférence avec les officiers u génie chargés plus spécialement des travaux qui s'exécutent à Bellinzone et au uziensteig.

Berne. — Le gouvernement cantonal, suivant l'exemple de la Confédération, a écidé d'accorder l'indemnité de fourrage aux officiers montés.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 25 mars 1859, le Conseil d'Etat a fait les promotions suivantes dans le corps des officiers d'infanterie :

CAPITAINE : le lieutenant *Sandoz, Philippe.*
LIEUTENANT : le 1er sous-lieutenant *Benoit, Emile.*
Id. id. *Irlet, Charles-Georges.*
1er SOUS-LIEUTENANT : le 2d sous-lieutenant *Perroset, Charles.*
Id. id. *Jeanrenaud, Louis.*

— Par arrêté du 5 avril courant et au vu de celui du Conseil fédéral allouant des ations de fourrage aux officiers montés de l'état-major de la Confédération, pour eurs chevaux de campagne, le Conseil d'Etat a accordé la même faveur et sous ceraines conditions aux officiers montés des trois bataillons neuchâtelois du contingent édéral, savoir : le commandant, le major, l'aide-major, le quartier-maître et le méecin de bataillon. S.

Vaud. — Samedi 2 avril, les officiers de Lausanne et l'école militaire ont accomagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle du lieutenant-colonel *Bégos*, déédé à l'âge de 75 ans. La carrière militaire du défunt a été, on le sait, très active; oldat dans les troupes helvétiques, puis officier dans l'un des régiments suisses au ervice de France, il fit les campagnes de Naples et de Portugal où son régiment couvrit de gloire; Bégos fut porté à l'ordre du jour de l'armée comme l'un des plus illants défenseurs de la forteresse d'Elvas. Plus tard, vint la campagne de Russie à Bégos paya courageusement de sa personne. Cet officier a laissé des *Mémoires d'un eux soldat* que quelques-uns de ses amis sont dans l'intention de livrer à la publicité.

— Quelques sous-officiers ont pris l'initiative de la fondation à Lausanne d'une ociété de sous-officiers de toutes armes, dans un but d'instruction militaire et à peu rès sur le modèle de l'intéressante société de Genève. Cette idée est des plus louaes; dans un centre comme Lausanne, elle peut facilement être réalisée et avoir les eilleurs résultats pour ses membres. Les réunions de ce genre suffisent quelquefois maintenir le niveau des connaissances à la hauteur voulue; en tout cas, elles of-

frent des occasions naturelles d'entretiens instructifs, et aident à former de bonnes relations entre camarades. Nous ne saurions qu'applaudir à cette institution et lui souhaiter pleine prospérité.

— Dans sa séance du 26 mars 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Sauvet*, Louis, à Nyon, officier d'armement pour le 4e arrondissement, et M. *Etier*, Jean-Marc, à Founex, lieutenant de chasseurs de droite du 4e arrondissement. — Le 30, M. *Taverney*, Jules-Marc, à Chardonne, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve au 1er arrondissement. — M. *Pillon*, François-Louis, à Oppens, lieutenant de chasseurs du bataillon nº 9 pour le 5e arrondissement. — M. *Wehrly*, Fritz, à Orbe, lieutenant de chasseurs de gauche nº 1 de réserve dans le 5 arrond. — M. *Conod*, Georges, aux Clées, 1er sous-lieutenant de chasseurs du bataillon nº 9 dans le 5e arrondissement. — M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, lieutenant de grenadiers nº 2 de réserve dans le 5e arrondissement. — M. *Charrière*, Godefroy, à Lausanne, capitaine de dragons nº 4, arrondissements nos 5 et 6. — M. *Doxat*, Charles, à Lausanne, second sous-lieutenant du train de parc nº 1, arrondissements nos 1, 2, 3 et 7. — M. *Cauderay*, Samuel, à Féchy, capitaine de chasseurs de gauche nº 2 de réserve dans le 4e arrondissement. — M. *Monod*, Louis, à Perroy, capitaine de mousquetaires nº 2 d'élite dans le 4e arrondissement. — M. *Ruffet*, Ant., à Arzier, lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite dans le 4e arrondissement. — M. *Addor*, Jules, à Ste-Croix, major du bataillon d'élite du 6e arrondissement, et M. *Favey*, Jules-Louis, à Pompaples, 1er sous-lieutenant de grenadiers d'élite dans le 7e arrondissement. — Le 1er avril, M. *Paquier*, Jules-François, à Lausanne, second sous-lieutenant du train de parc nº 2, arrondissements nos 4, 5, 6 et 8. — M. *Destraz*, Louis-Jean-Siméon, à Chatillens, lieut. de chasseurs de gauche nº 2 de réserve dans le 1er arrondissement. — M. *Genet*, Isaac, à Bex, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve dans le 2e arrondissement. — M. *Bourgeois*, Jacob, à Bex, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve dans le 2e arrond. — M. *Michaud*, Jean-Antoine, à Orny, lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite dans le 7e arrondissement. — Le 2, M. *Zimmer*, Henri, à Aubonne, médecin-lieutenant, attaché à la batterie attelée nº 23, arrondissement nº 3. — Le 5, M. *Emery*, Sigismond, à Lausanne, lieutenant de dragons nº 5, arrondissement nº 8. — M. *Bontems*, Vincent, à Villeneuve, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 d'élite dans le 2e arrondissement. — M. *Ruffet*, Constantin, à Arzier, lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve dans le 4e arrondissement. — M. *Gonin*, François, à Essertines, lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite dans le 5e arrondissement. — M. *Carmentrand*, Abram-Louis, à Juriens, lieutenant de mousquetaires nº 9 d'élite dans le 5e arrondissement. — M. *Vagnières*, Aug., à Fey, lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite dans le 5e arrondissement. — Le 8, M. *Van Berchen*, Alexandre, à Crans, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 d'élite du 4e arrondissement. — M. *Dasimon*, Antoine-Marc, à Eysins, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite nº 1 de réserve du 4e arrond. — M. *Bonnard*, Fritz, à Nyon, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 1 de réserve du 4e arrondissement. — M. *Bory*, Jules, à Myes, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve du 4e arrondissement.

France. — Le gouvernement vient de décider que les régiments d'infanterie, composés jusqu'ici de 24 compagnies réparties en trois bataillons, formeraient dorénavant quatre bataillons à 6 compagnies. L'effectif de campagne se trouve ainsi augmenté de deux compagnies par régiment, mais cela au détriment des dépôts qui étaient jusqu'ici de 8 compagnies. On dit cependant que les dépôts seront renforcés de ces 200 hommes diminués, de sorte que l'infanterie (100 régiments) recevrait en somme 20,000 hommes d'augmentation. Du reste, cette réforme n'est qu'une conséquence de l'ordonnance actuelle sur deux rangs. Le bataillon déployé de 8 compagnies, très convenable sur trois rangs, donnait sur deux rangs une ligne trop allongée. — Il est aussi question de la formation de 15 nouveaux régiments d'artillerie avec canons rayés, ce qui constituerait le chiffre total de l'artillerie à 32 régiments.

Piémont. — D'après l'excellent correspondant *A. C.* de la *Gazette militaire* de Vienne, le gouvernement piémontais aurait décidé, dès l'ouverture des hostilités, de transporter son siége à Gênes.

Turquie. — Les efforts d'armements des princes Milosch et Couza, ainsi que les mouvements de troupes russes, ont engagé la Porte à quelques mesures de précaution, bien justifiées par les circonstances de l'Empire ottoman et par les menées intérieures et extérieures dont il est l'objet. Deux camps d'observation sont formés en Bulgarie, dans l'eyalet de Silistrie; l'un à Sophia sous le commandement d'Ismaïl Pacha; l'autre à Choumla commandé par Osman-Pacha. D'après le *Journal de Constantinople*, 12 bataillons de la garde impériale se rendent à cette dernière ville. La réunion des deux camps donne un effectif d'environ 25 mille hommes. Il est question de la prochaine arrivée à Constantinople d'Omer-Pacha, actuellement relégué à Bagdad.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 9 — Lausanne, 1er Mai 1859 — IVe Année

SOMMAIRE. — Etudes sur les armées étrangères. Armée ottomane. — Du service des escortes d'artillerie. — Répartition de l'armée fédérale. — Nouvelles et chronique.

ETUDES SUR LES ARMÉES ÉTRANGÈRES[1].

ARMÉE OTTOMANE.

Cette armée offre un vif intérêt d'étude, par le rôle important qu'elle a joué et qu'elle jouera sans doute encore dans les événements militaires de l'Europe et par quelques particularités qui lui sont propres. Malgré la dernière guerre d'Orient, elle est encore assez peu connue.

L'armée actuelle est toute différente de celle d'il y a trente ans. Alors elle se composait surtout des célèbres janissaires et de spahis, soldats farouches et braves mais sans discipline et sans uniformité. Le sultan Mahmoud, voulant introduire dans ses Etats les progrès de la civilisation européenne, dut commencer par vaincre les résistances du parti des *vieux Turcs,* dont les janissaires formaient le noyau. Un beau jour ceux-ci s'étant, selon leur habitude, révoltés en masse à propos d'une minime affaire, Mahmoud saisit au vol l'occasion attendue de se débarrasser d'eux; il les cerna dans Stamboul, autour de leurs casernes, avec une nombreuse artillerie et les détruisit. On connaît cette sanglante tuerie de l'*Etméïdan,* du 16 juin 1826, représentée naguère au Salon de Paris par le pinceau dramatique d'un grand peintre.

Depuis lors, les réformes purent s'accomplir selon les vues du gouvernement. Le 17 juin déjà elles furent commencées par une ordonnance solennelle et Mahmoud ne cessa, jusqu'à sa mort, de marcher dans cette voie. Son successeur Abdul-Medjid, le Sultan actuel, a continué noblement cette tâche.

L'armée, entr'autres, fut soumise à une refonte complète, dans le

[1] Voir nos numéros des 15 novembre, 6 et 18 décembre 1856, 29 juillet, 6 août 1857 15 et 30 juin 1858.

but de l'organiser à l'européenne. Un homme énergique, Riza pacha, qui se retrouve encore aujourd'hui à la tête du ministère de la guerre, se consacra avec zèle et persévérance à cette œuvre. Divers officiers européens, français, allemands, polonais, furent appelés à y concourir.

La loi qui constitue à nouveau le militaire ottoman et qui en forme la base, date de 1843. Une première tentative, faite déjà en 1786 par l'*ordonnance nouvelle (nizam djerid)* du sultan Sélim, avait échoué; mais elle a laissé son nom à l'ordonnance de 1843, complétée elle-même par plusieurs autres subséquentes, ainsi qu'au système nouveau en général.

Nous classerons notre analyse sous 10 rubriques:

I. Organisation et répartition générale. L'armée se divise en armée active ou élite, soit *nizam,* et en réserve, soit *rédif.*

La première est en permanence, sauf les hommes en congé; elle est formée par la conscription et par le recrutement volontaire. La conscription, avec les restrictions d'usage en Europe, porte sur les jeunes gens de 18 ans; la durée du service est de 5 ans.

Le *rédif* est composé des hommes de 23 à 30 ans, sortis du *nizam.* Cette réserve est tout à fait semblable, pour l'organisation, aux milices suisses de l'élite. Les hommes sont enrégimentés dans des contrôles. En temps de paix, ils restent chez eux sans solde, vaquant à leurs affaires privées, mais sont appelés sous les armes quatre semaines par an pour subir des inspections et faire l'exercice. service pour lequel ils reçoivent la solde règlementaire. En temps de guerre, ils viennent simplement doubler le nizam.

L'effectif total des deux armées réunies est d'environ 350,000 hommes. Chacune d'elles comprend *six* corps, et cette répartition, tactique pour le *nizam,* territoriale pour le *rédif,* divise ainsi l'armée entière en *six* grands corps ou *ordu,* assez semblables à ceux qu'on vient d'établir en France, et comprenant des subdivisions d'élite et de réserve se correspondant les unes aux autres.

Ces six *ordu* tirent leur nom, sauf le premier, des provinces où les troupes de l'élite sont stationnées en temps de paix et où habitent les hommes de la réserve de cet *ordre.*

Chaque *ordu* se répartit en deux corps d'élite et deux de réserve.

Chaque corps d'élite forme *une division,* qui comprend:

3 régiments d'infanterie,
2 de cavalerie,
1 d'artillerie.

Le total de l'élite d'un *ordu* est donc de 12 régiments de toutes armes, formant un effectif d'environ 25,000 hommes.

Les deux corps de réserve comprennent le même effectif règlementaire que ceux de l'élite. Ils devraient être d'un tiers plus forts, mais dans plusieurs provinces ils sont à peine organisés, même sur le papier, ressemblant en ceci à maintes landwehrs de nos cantons. En revanche, le *rédif* peut facilement être augmenté presque partout de levées irrégulières de *bachi-bouzouks* ou *landsturms*.

Chaque corps de réserve n'a qu'un demi-régiment d'artillerie et, à part cela, il est semblable, pour la composition des corps, à ceux de l'élite. Il y a donc 11 régiments de rédif par *ordu,* dont l'effectif peut varier de 15 à 35,000 hommes, suivant les provinces. Ces deux corps ne forment, en temps de paix, qu'*une* seule brigade, commandée par un général, afin de diminuer le nombre des états-majors de service.

L'état-major permanent d'un *ordu* se compose donc, sur pied de paix, de : *un* commandant feld-maréchal *(muchir); deux* généraux de division *(feriks); six* généraux de brigade *(livas),* dont 3 d'infanterie (les trois régiments d'infanterie de la division ne forment qu'*une* brigade), 2 de cavalerie et 1 d'artillerie.

Les régiments sont désignés, dans le *nizam,* par des numéros dont la série se limite à l'*ordu,* et dans le *rédif* par les noms des localités où ils se recrutent. Dans la désignation et la composition ci-dessous des *ordu,* il suffit donc d'indiquer la liste des régiments de réserve, en notant que leurs noms sont en même temps ceux des garnisons des régiments de l'armée active.

Voici la composition des six *ordu :*

1° *Ordu de la garde impériale.* Quartiers-généraux à Scutari, sur le Bosphore, et à Smyrne. Douze régiments d'élite. Régiments de réserve d'Ismidt, Brousse, Smyrne, Inik, Tyra, Aïdin, Kutayieh, Sparta, Posidie (2 rég.), Karahissar; plus l'artillerie répartie sur tout l'*ordu.*

2° *Ordu de la capitale.* Quartiers-généraux à Stamboul et à Angora, dans l'Anatolie. Douze régiments d'élite. Régiments de réserve d'Andrinople Shumma, Boli, Babadagh, Yozgad, Tshorum, Angora (2 rég.), Konia (2), Kaisarieh (2).

3° *Ordu de Roumélie.* Quartier-général à Monastir. Douze régiments d'élite. Régiments de réserve de Monastir (2), Tirhala, Selanik, Yanina, Prezzin, Uscup, Sophia (2), Widdin (2).

4° *Ordu d'Anatolie.* Quartier-général à Kharprul. Régiments de réserve à Sivas, Tocal (2), Kharprul (2), Van, Erzeroum, Kars, Diarbékir et le 4e dragons.

5° *Ordu d'Arabie.* Quartiers-généraux à Damas et Alep. Régiments de réserve à Iskender, Hamah, Beyrouth, Akka, Jaffa, Jérusalem.

6° *Ordu d'Irak*. Quartier-général à Bagdad. Régiments de réserve à Basra, Arka, Divanijeh, Anah, Machul, Sengabad.

Les réserves des trois derniers et surtout des deux derniers *ordus* sont à peine organisées vu les habitudes nomades d'une bonne partie de la population. En revanche, le nombre des *bachi-bouzouks* qu'on peut y recruter est presque illimité. Dans les circonstances critiques, on dirige ces levées sur les centres militaires et on les encadre dans les régiments existants, dans les dépôts ou dans de nouveaux régiments.

Outre les douze corps de l'armée active des *ordu*, il y a quatre corps détachés, à savoir :

Le 13e, dans l'île de Crête ; 3 régiments d'infanterie, 1 de cavalerie ; 8,000 hommes ;

Le 14e, dans le pachalik de Tripoli, en Afrique ; 1 régiment d'infanterie et 1 de cavalerie ; 4,000 hommes ;

Le 15e, à Tunis ; de même force ;

Le 16e, ou corps central d'artillerie, comprenant une brigade de sapeurs, une de vétérans d'artillerie, les garnisons d'artillerie des places sur l'Hellespont, le Bosphore, le Danube, en Servie, sur la côte de l'Adriatique, de l'Asie-Mineure, dans les îles de l'Archipel et sur la côte méridionale de la mer Noire ; en tout 9,000 hommes.

Total des corps détachés 20 à 25,000 hommes. La Servie et l'Egypte doivent, en outre, des contingents d'hommes en temps de guerre.

Toutes les forces de terre sont sous les ordres du *Séraskier*, à la fois ministre de la guerre et commandant en chef. Il est assisté d'un conseil suprême ou aulique *(Darishura)*, composé de militaires et de civils et divisé en deux sections, soit section d'administration et de logistique, et section de justice et discipline.

Sous le rapport des armes, l'armée, comme toutes les armées européennes, se divise en artillerie et génie, cavalerie, infanterie.

(A suivre.)

DU SERVICE DES ESCORTES D'ARTILLERIE.

L'artillerie étant uniquement une arme de jet, a besoin des autres armes pour le combat de près. Les détachements qui lui sont donnés de ces armes s'appellen *escortes* ou *soutiens* ; on a des escortes d'infanterie ou de cavalerie, les premiers dans les pays coupés, couverts et montagneux, comme le nôtre l'est en grande partie ; les seconds dans les pays plats et ouverts. L'infanterie sera donc souven appelée à servir en Suisse d'escorte d'artillerie.

L'artillerie, avons-nous dit, a besoin d'escorte ; en effet, comment une batterie livrée à ses propres forces pourrait-elle résister à une simple compagnie d'infanterie qui parviendrait intacte jusqu'à la position qu'elle occupe ; ses canonniers disséminés qu'ils sont par le service des pièces, et de plus armés très inférieurement, ne pourraient que se faire tuer à leur poste sans avoir chance de sauver la batterie. Aux bayonnettes comme aux sabres de l'ennemi, il faut pouvoir opposer les mêmes armes, c'est-à-dire de l'infanterie ou de la cavalerie. Mais l'artillerie peut être exposée à un danger tout aussi grand que celui d'une attaque à l'arme blanche, un ennemi bon tireur se logeant à portée d'une batterie, et cela à couvert, peut la détruire en peu de temps ; il commence par tuer les chevaux afin d'empêcher une retraite possible, puis démonte les pièces en tuant les servants. Il faut donc aussi à la batterie des tireurs habiles que lui donnera l'infanterie légère. Cette même infanterie lui sera nécessaire pour sa sûreté en marche, pour lui donner le temps de prendre position, pour lui aider à se tirer de mauvais pas. Enfin il est impossible de livrer bataille sans l'artillerie ; mais celle-ci sans infanterie serait souvent réduite à un rôle passif.

On a essayé de rendre l'artillerie un peu plus indépendante en donnant aux canonniers des armes à feu. Le mousqueton de l'artilleur français peut lui être fort utile comme factionnaire, mais la preuve qu'il lui était peu utile en campagne, c'est que les régiments d'artillerie français sous l'empire revenaient tous sans mousquetons lorsque la guerre était terminée ; les hommes les perdaient, disaient-ils. Et lors-même que l'arme à feu portative pourrait rendre quelques services à l'artillerie, combien d'hommes disponibles y a-t-il dans une batterie qui pourraient faire le coup de feu ?

Un détachement d'une autre arme approprié au terrain où l'on se trouve, dégage l'artilleur de tout soins inutiles pour sa sûreté, il peut alors se donner en entier à ce qui doit surtout le préoccuper, un tir efficace. L'escorte donne à tout individu de la batterie un sentiment de sécurité qui double ses aptitudes. Mais pour que l'artilleur ait ce sentiment de sécurité, il faut qu'il voie que le corps qui lui sert d'escorte comprend son devoir et qu'il peut s'en remettre entièrement à sa garde. Les règles générales qui déterminent le devoir des escortes sont les mêmes pour l'infanterie comme pour la cavalerie, seulement cette dernière n'est jamais sous-entendue lorsque dans l'instruction donnée aux escortes, il est question de feu et de chaîne de tirailleurs, les armes à feu de la cavalerie lui servent essentiellement à donner des signaux, sa seule arme est le sabre et surtout le cheval, le choc lui tient lieu de feu.

Comme notre artillerie suisse ne sera presque jamais en plaine proprement dite et qu'elle trouvera toujours moyen dans notre pays de prendre des positions ou elle sera couverte par le terrain, c'est surtout des escortes d'infanterie que nous avons à nous occuper ; nous devons voir quelle sera leur force, et comment elles auront à se comporter *en marche*, *en position*, et *pendant le combat*.

Si nous avions à rédiger une instruction officielle pour les escortes d'artillerie,

nous la ferions courte; elle aurait pour article 1[er] et unique « le commandant de l'escorte est toujours sous les ordres du commandant de la batterie. » Cependant, il peut être bon pour un officier d'infanterie ou de cavalerie d'avoir quelques indices pour les diriger, dans le cas où l'officier d'artillerie trop occupé lui-même, ne peut lui donner les directions nécessaires; cela aura aussi le grand avantage de laisser le commandant de l'artillerie plus à son affaire.

En général l'escorte d'une batterie sera d'une compagnie; à chaque section d'artillerie on donnera une section d'infanterie comme escorte. Ces détachements seront pris de préférence dans l'infanterie légère et peut-être serait-ce une question à examiner, que d'attacher à chaque batterie une compagnie d'infanterie spécialement destinée à l'escorter. Notre organisation fédérale qui comprend plusieurs compagnies isolées, se prêterait facilement à une semblable combinaison qui aurait certainement l'avantage de ne pas priver les bataillons d'infanterie de leurs meilleures compagnies un jour de combat. Ces compagnies seraient exercées au service de troupes légères et armées du fusil de chasseur. Disons en passant, à l'appui de cette idée, que dans une armée de milices il faut, autant que possible, laisser chacun dans sa spécialité.

Le service d'escorte d'artillerie peut être exercé particulièrement si l'on veut bien le remplir; si donc il se présente l'occasion de le faire faire par des troupes spéciales sans rompre l'unité tactique du bataillon et sans l'affaiblir, il semble que l'idée énoncée ci-dessus mérite au moins d'être prise en considération.

Ces compagnies d'escorte, si l'on pouvait les appeler ainsi, auraient leur cours de recrues et de répétition avec l'artillerie.

Venons maintenant au service des escortes; nous avons dit que les escortes auraient à protéger l'artillerie, *en marche, en position,* et *dans le combat.*

a) En marche. On marche ou à distance de l'ennemi ou à sa proximité. Dans le premier cas, l'escorte fait la police de la marche par son avant et arrière-garde et les quelques éclaireurs qu'elle détachera sur les flancs, son service est celui d'une avant-garde, c'est-à-dire qu'elle déblaie les chemins, enlève s'il est possible les obstacles qui les obstruent, et rend à l'artillerie tous les services manuels qu'elle peut. L'escorte marchera en avant de la batterie, se considérant comme son avant-garde; quant à la distance de la batterie, comme il est bon en temps de paix d'observer les règles qui nous dirigent en temps de guerre, l'escorte marchera de 250 à 300 pas en avant de la dite batterie afin de laisser à celle-ci la place et le temps de se déployer en avant. Si l'on marche à proximité de l'ennemi, l'escorte prend toutes les dispositions que prend une troupe d'infanterie marchant à l'ennemi; son avant-garde est précédée d'éclaireurs marchant comme une ligne de tirailleurs dont les ailes seraient recourbées en arrière; les flancs de la colonne sont couverts par d'autres éclaireurs formant une chaîne de tirailleurs à grands intervalles et marchant par le flanc droit et le flanc gauche; la distance des éclaireurs de la colonne sera d'une portée de fusil pour les terrains peu boisés et plats; dans le cas contraire elle se modifie. Néanmoins une règle sûre est que les éclaireurs doivent

être à une distance suffisante pour que des ennemis, même isolés, ne puissent tirer dans la colonne d'artillerie. Il va sans dire que le commandant de l'escorte peut changer ces dispositions fondamentales suivant les circonstances. Si, par exemple, d'après avis il y avait à craindre une attaque sur l'un des flancs de la colonne, il se porterait avec le gros de son détachement sur la place menacée, tout en se maintenant à la distance convenable, pour que la batterie puisse se mettre en position s'il le fallait. Dans tous les cas il serait nécessaire de changer l'ordre de marche normal dont nous avons parlé ci-dessus, le commandant de détachement en réfèrera au commandant de la batterie, qui a toujours à décider en dernier ressort, puisqu'il a la plus forte responsabilité. Pour les détails de passages de défilés, ponts, etc., nous renvoyons au règlement général de service, 4^me^ partie, 1^re^ division, traitant du service de sûreté pendant la marche, § 361-406.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des marches *en avant*. Si l'escorte était attachée à une batterie marchant en retraite, elle prend alors les fonctions d'une arrière-garde et se conforme aux prescriptions réglementaires indiquées dans les paragraphes cités plus haut. Si la batterie, au lieu de marcher en colonne comme nous l'avons supposé jusqu'ici, marchait en bataille, le commandant de l'escorte doit alors se considérer comme commandant la compagnie de chasseurs qui couvre le mouvement d'en avant en bataille de son bataillon.

b) En position. Lorsque la batterie a pris position, toute l'attention du commandant de l'escorte doit se porter sur la sûreté de la dite batterie; si le terrain le permet il place son détachement à couvert, car la batterie sert de point de mire aux boulets ennemis, et il est fort inutile qu'il fasse tuer des hommes sans aucun profit. Cependant sa position expectative ne doit pas l'empêcher de faire tout ce qui est en son pouvoir pour donner à la batterie qu'il escorte toute la sécurité possible. Si donc, par une raison quelconque, le front de la batterie n'était pas complétement découvert, que par exemple à 3 ou 400 pas en avant il y eut un fossé en ravin, quelques broussailles qui pourraient cacher les approches de l'ennemi, il faut si possible les occuper par quelques tirailleurs, qui font rapport en cas de mouvements qui pourraient menacer la sûreté de la batterie, il en fait de même sur les flancs et sur la ligne de retraite. Ces précautions prises, le commandant de l'escorte en informe le commandant de la batterie, et se tient pendant le feu près de ce dernier. La position de l'escorte dépend dans le cas en question de celle de la batterie. Si cette dernière est appuyée à droite et à gauche par des troupes de notre armée, le rôle de l'escorte devient assez passif et se borne surtout à se mettre à l'abri du feu tout en restant à portée de pouvoir immédiatement entrer en ligne au besoin. Si l'un des flancs de la batterie n'est pas appuyé à un obstacle naturel, ou par une troupe de notre armée, c'est là que se portera l'escorte.

S'il se trouvait à proximité de la batterie un point duquel on peut dominer le terrain en avant de la batterie, le commandant de l'escorte doit s'y rendre pour observer les points par lesquels l'ennemi pourrait s'approcher, puis il y laisse un poste qui l'avertit de tous les mouvements de l'ennemi. En général le commandant

de l'escorte doit bien se mettre en tête que la sûreté de la batterie est remise à son honneur de soldat, et qu'il ne doit rien négliger de ce qui pourrait compromettre cette sûreté. Il faut, comme nous l'avons déjà dit, que les mesures soient si bien prises, et sa vigilance telle, que le chef de la batterie n'ait plus à s'inquiéter que de l'efficacité de son feu.

c) Pendant le combat. Si la batterie est isolée et que l'ennemi menace de l'attaquer, l'escorte sera répartie en tirailleurs sur les flancs de la batterie à 20 pas à droite et à gauche des pièces; il va sans dire que l'on garde une réserve avec laquelle on peut se porter sur le point le plus menacé. Ainsi le commandant de l'escorte ferait bien de ne détacher d'abord qu'une section à droite et une à gauche de la batterie, gardant près de lui la moitié de la compagnie pour en disposer suivant les besoins. Les sections détachées se débanderont en tirailleurs parce qu'elles doivent agir surtout par leur feu, qu'elles donnent moins de prise au feu de l'ennemi et que couvrant aussi un plus grand espace, elles obligent l'ennemi qui voudrait nous déborder à un plus grand développement de force, ou bien à des mouvements qui, trahissants ses intentions, nous permettent de prendre des mesures propres à rendre inutile la manœuvre projetée, ou bien même à prendre l'ennemi lui-même dans le piége qu'il veut nous tendre. C'est dans une occasion semblable que le poste placé dans un lieu dominant peut rendre des services considérables; c'est aussi pour cela que le commandant de l'escorte devait, depuis le point en question. étudier le terrain en avant de la batterie afin de prévoir tous les cas d'attaques possibles, et de prendre ses mesures en conséquence. Si quelques tirailleurs ennemis se postent à distance, et inquiètent par leur feu les canonniers servants ou même les soldats du train, il faut s'efforcer de les chasser de leur position, soit par un feu plus efficace, soit même par une attaque en tirailleurs. Dans le premier cas il saute aux yeux comme il est important que l'escorte soit armée de fusils à portée longue et juste.

Si la batterie est sérieusement attaquée, l'escorte doit ouvrir un feu d'artilleur bien nourri sur la masse attaquante, les hommes visant surtout aux chefs, ou plutôt on désigne d'avance les meilleurs tireurs pour cela. Dans le cas où la batterie doit ou peut rester en position, le soutien reste en place à droite et à gauche de la dite batterie faisant un feu nourri; si la batterie est obligée de se retirer l'escorte prend sa position, et la défend jusqu'à ce que la batterie soit en sûreté, puis elle se retire toujours en tirailleurs, jusqu'au point où la batterie a pris de nouveau position; là elle se poste d'après les circonstances comme il a été dit plus haut. A moins que le détachement qui attaque la batterie ne soit guère plus fort que l'escorte, il ne faut pas penser à l'attaque à la bayonnette, parce que lui-même ne commettra pas la faute d'attaquer en masse, et si ce détachement est d'un bataillon, ce qui est assez probable, attaquant une batterie, il serait ridicule avec une compagnie de l'attaquer en masse? Dans ces cas et dans tous les autres, il faut bien prendre garde de ne pas masquer le feu de la batterie, et si le combat est engagé en avant de ses ailes, la retraite doit toujours se faire sur les ailes seulement.

Nous venons de dire ce qu'une escorte d'artillerie doit faire pour défendre la batterie qu'elle protège contre une attaque de l'infanterie. Il nous reste à dire ce qu'il faut faire pour repousser une attaque de cavalerie. D'abord il faut être encore plus vigilant lorsqu'on a une attaque semblable à attendre de la part de l'infanterie, car la cavalerie n'attaquera une batterie que dans un terrain plat et peu coupé ; donc il sera plus difficile à l'escorte de prendre une position défensive favorable, puis la rapidité des mouvements de la cavalerie lui permet de tromper facilement son adversaire sur le vrai point de l'attaque ; elle fait une démonstration sur le flanc droit de la batterie, et tout d'un coup elle est au milieu des pièces de l'aile gauche.

C'est surtout lorsqu'il voit une attaque de cavalerie se préparer, que le commandant de l'escorte doit ouvrir les yeux, ne pas oublier la règle générale des escortes et garder une réserve respectable que l'on pourrait porter vivement sur le point d'attaque. Dans un cas pareil, une prompte charge à la bayonnette faite par un détachement en ordre serré sur une cavalerie naturellement en désordre, pourrait avoir un succès complet.

Dans les cas où l'on ne serait pas aidé par le terrain, l'artillerie serre ses intervalles, les avant-trains font au besoin demi-tour et serrent sur les pièces, les chevaux en dedans, les soldats du train mettent pied à terre et tiennent les chevaux ; les artilleurs font arme de tout pour le combat corps à corps. Quant à l'escorte elle est répartie par groupes de tirailleurs dans les intervalles où la cavalerie pourrait pénétrer. Il est peu probable que la meilleure cavalerie se hasarde dans une pareille masse presque compacte, où elle pourra difficilement manier ses chevaux. Il serait donc assez bon qu'une manœuvre semblable fût exercée quelquefois afin que canonniers et hommes d'escorte y fussent habitués, de sorte qu'au besoin on pût l'exécuter sans désordre.

Lorsque l'artillerie doit se rapprocher des carrés de son infanterie et manœuvrer avec eux, l'escorte suit toujours la batterie ou les pièces auxquelles elle est attachée, même lorsque les canonniers entreraient dans le carré pour s'y mettre à l'abri. L'escorte n'entre dans le carré qu'avec les pièces.

D'après les quelques notes que nous venons de lire, nous espérons avoir fait comprendre aux officiers qui auraient à commander une escorte d'artillerie qu'une mission semblable est des plus importante et des plus honorable, mais aussi qu'il faut pour la bien remplir plus de capacité et surtout plus d'efforts que pour conduire un peloton ou une division dans l'ensemble d'un bataillon. Il faut donc que le choix pour le commandant d'une escorte tombe sur un officier plus habitué à agir individuellement que l'officier du centre, et c'est pourquoi, dans nos milices, des compagnies spéciales affectées à ce service seraient préférables à des compagnies tirées d'un premier bataillon qui vous tombe sous la main.

Il y a quelques années les carabiniers étaient en possession du monopole d'escorter l'artillerie ; il est certain qu'il est fort important que le feu des défenseurs d'une batterie soit très efficace, et que les hommes de son escorte doivent être pris

surtout parmi les hommes portant des armes de précision; mais le feu de ces hommes doit pouvoir être très vif dans certaines circonstances données, dans ces cas-là, les carabiniers sont inférieurs à l'infanterie du centre; ils pécheraient du reste contre leur règle fondamentale de ne donner qu'un feu lent mais sûr. Puis il ne faut pas oublier que dans certaines occasions l'escorte doit faire au besoin une charge à la bayonnette, or si nous avons beaucoup de confiance dans la balle de nos carabiniers, une fois qu'on leur aura donné une instruction sérieuse, nous en aurons toujours très peu dans leurs bayonnettes. Si l'escorte est donnée par la cavalerie, les règles générales sont les mêmes, mais il ne peut dans ce cas être question de feu; des attaques vives, brusques et soutenues seront la seule manière de défendre la batterie, il sera, il est très vrai, plus facile de savoir d'avance les mouvements de l'ennemi au moyen d'éclaireurs, mais d'un autre côté beaucoup plus difficile de mettre à couvert le détachement formant l'escorte. A l'escorte de cavalerie comme à celle d'infanterie, il faut recommander de ne jamais marquer les pièces dans les mouvements qu'elle pourrait exécuter.

RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

GRAND ÉTAT-MAJOR.

OFFICIERS DÉJA DÉSIGNÉS. — Lieutenants-colonels Péquignot, von Escher, de Zurich; von Planta, de Coire; Vigier, de Soleure; Favre, de Genève; majors Frey, d'Arau; Schumacher; capitaine Wurstemberger (le commandant en chef de l'armée et le chef d'état-major sont nommés par l'Assemblée fédérale; l'adjudant-général et les commandants en chef des armes spéciales par le commandant en chef de l'armée).

TROUPE. — Compagnie de guides nº 7 de Genève; ½ compagnie nº 16 de Genève R. (réserve).

PREMIÈRE DIVISION.

(L'état-major n'est pas encore fixé.)

Génie. — Compagnie de sapeurs nº 4 de Berne.

Artillerie. — Batterie de 12 liv. nº 9 de Vaud; de 6 liv. nº 11 de Berne, id. 12 de Lucerne; compagnie de parc 75 de Vaud.

Guides. — Compagnie nº 1 de Berne.

Infanterie. — Iʳᵉ Brigade : Bataillons nºˢ 40 du Valais; 50 de Vaud, 61 de Fribourg, 111 de Vaud R. — Compagnies de carabiniers nºˢ 3 de Vaud, 17 de Neuchâtel.

IIᵉ Brigade : Bataillons nºˢ 19 de Berne, 33 de Lucerne, demi bataillon 79 de Soleure, bataillon 89 de Berne R. — Compagnies de carabiniers nºˢ 1 de Berne, 6 d'Uri.

IIIᵉ Brigade : Bataillons nºˢ 36 de Berne, 42 d'Argovie, 74 d'Unterwald, 97 Lucerne R. — Compagnies de carabiniers nºˢ 28 de Zug, 48 de Berne R.

DEUXIÈME DIVISION.

ÉTAT-MAJOR. — *Commandant de la division :* M. Ed. de Salis, colonel, à Coire. — *Adjudant de division :* M. Philippin, lieut.-colonel, à Neuchâtel. — *Adjudants :* MM. Mérian, major, à Bâle; Olgiati, capitaine, à Poschiavo; Borgeaud, capitaine, à Lausanne. — *Secrétaire :* M. Bener, à Coire. — *Ingénieur de division :* M. Wehren, lieut.-colonel, à Bienne. — *Adjudant :* M. Girard, Iᵉʳ sous-lieut., aux Eaux-Vives (Genève). — *Command. de l'artillerie :* M. de Reding, lieut.-colonel, à Frauenfeld. — *Adjudant :* M. Perrier, capitaine, à Genève. — *Command. du parc de division :* M. Stauffer, major, à Neuchâtel. — *Commissaire des guerres de division :* M. de Riedmatten, lieut.-colonel, à Sion. — *Médecin de division :* M. Ackermann, major, à Soleure. — *Vétérinaire d'état-major* : M. Bischoff, lieutenant, à Vevey.

Commandant de la 4ᵐᵉ brigade : M. Siegfried, colonel, à Zofingue. — *Adjudant :* M. Sulzer de Kalenberg, major, à Berne. — *Secrétaire :* M. Mérian, à Bâle.

Command. de la 5ᵐᵉ brigade : M. Kern, colonel, à Bâle. — *Adjudant* : M. Morand, capitaine, à Martigny. — *Secrétaire :* M. Moreillon, à Bex.

Command. de la 6me *brigade :* M. de Salis, Jacob, colonel, à Coire. — *Adjudant :* M. Walser, capitaine, à Seewis. — *Secrétaire :* M. Heller, à Zurich.

Troupe. *Génie.* — Compagnie de sapeurs n° 5 de Berne.

Artillerie. — Batteries de 6 liv. 18 d'Argovie, id. 22 de Vaud, 44 de Berne R. — Compagnie de parc n° 39 d'Argovie.

Guides. — Compagnie n° 6 de Neuchâtel.

Infanterie. — IVe Brigade : Bataillons nos 27 de Bâle-Campagne, 54 de Berne, ½ bataillon 76 de Schwytz, bataillon 88 de Zurich R. — Compagnies de carabiniers nos 9 de Berne, 23 de Schwytz.

Ve Brigade : Bataillons nos 6 de Neuchâtel, 10 de Vaud, ½ bataillon 84 de Genève (avec la compagnie détachée n° 7), bataillon 112 de Vaud R. — Compagnies de carabiniers nos 10 de Vaud, 63 du Valais.

VIe Brigade : Bataillons nos 5 de Zurich, 7 de Thurgovie, 21 de St-Gall, 90 de Berne R. — Compagnies de carabiniers nos 15 d'Argovie, 24 d'Obwalden.

TROISIÈME DIVISION.

État-major. — *Commandant de la division :* M. Ziegler, colonel, à Zurich. — *Adjudant de division :* M. de Fischer, lieut.-colonel, à Berne. — *Adjudants :* MM. de Mandrot, major, à Yverdon; Tronchin, capitaine, à Genève. — *Officier d'ordonnance :* M. de Gingins-d'Eclépens, capitaine, à Genève. — *Secrétaire :* M. Rohrdorf, à Zurich. — *Ingénieur de division :* M. Gautier, lieut.-col., à Genève. — *Adjudant :* M. Froté, capitaine, à Porrentruy. — *Command. de l'artillerie :* M. Burkli, lieut.-colonel, à Rapperschwyl. — *Adjudant :* M. Reinert, capitaine, à la Chaux-de-Fonds. — *Command. du parc de division :* M. de Rham, capitaine, à Giez. — *Commissaire des guerres de division :* M. Koch, lieut.-colonel, à Rolle. — *Médecin de division :* M. Diethelm, major, à Erlen. — *Vétérinaire d'état-major :* M. Leuthold, lieutenant, à Cossonay.

Commandant de la 7me *brigade :* M. Paravicini, colonel, à Bâle. — *Adjudant :* M. Am Rhyn, capitaine, à Lucerne. — *Secrétaire :* M. Burkhardt, à Bâle.

Command. de la 8me *brigade :* M. Audemars, colonel, au Brassus. — *Adjudant :* M. Bonard, lieutenant, à Lausanne. — *Secrétaire :* M. Bugnon, à Lausanne.

Command. de la 9me *brigade :* M. Barman, colonel, à St-Maurice. — *Adjudant :* M. *Ribordy,* capitaine, à Sion. — *Secrétaire :* M. Ogay, à Vevey.

Troupe. *Génie.* — Compagnie de sapeurs n° 1 de Vaud.

Artillerie. — Batteries de 12 liv. n° 5 de Berne; 6 liv. id. 23 de Vaud; 6 liv. id. 24 de Neuchâtel. — Compagnie de parc n° 40 de Vaud.

Guides. — Compagnie n° 3 de Bâle-Ville.

Infanterie. — VIIe Brigade : Bataillons nos 58 de Berne, 4 d'Argovie, 57 de Lucerne, 98 de Lucerne R. — Compagnies de carabiniers nos 12 de Glaris, 27 de Berne.

VIIIe Brigade : Bataillons nos 26 de Vaud, 35 du Valais, ½ bataillon n° 78 de Fribourg, bataillon n° 96 de Berne R. — Compagnies de carabiniers nos 14 de Neuchâtel, 75 de Vaud.

IXe Brigade : Bataillons nos 39 de Fribourg, 45 de Vaud, 62 de Berne, 113 de Vaud R. — Compagnies de carabiniers nos 7 du Valais, 53 de Fribourg R.

QUATRIÈME DIVISION.

État-major. — *Commandant de la division :* M. Charles Veillon, colonel, à Lausanne. — *Adjudant de division :* M. Borgeaud, lieut.-colonel, à Lausanne. — *Adjudants :* MM. Jan, major, à Lausanne; M. Lecomte, capit., à Lausanne; Solioz, lieutenant, à Sion. — *Secrétaire :* M. Martin, à Vevey. — *Ingénieur de la division :* M. Alioth, major, à Bâle. — *Adjudant :* M. Mathey, lieutenant, à Tramelan. — *Command. de l'artillerie :* M. Schädler, lieut.-colonel, à Arau. — *Adjudant :* M. Schobinger, capitaine, à Lucerne. — *Command. du parc de division :* M. Spengler, major, à Cossonay. — *Commissaire des guerres de division :* M. Muller, lieut.-colonel, à Berne. — *Médecin de division :* M. Brière, major, à Yverdon. — *Vétérinaire d'état-major :* M. Dufey, lieutenant, à Palézieux.

Commandant de la 10e *brigade :* M. Funk, colonel, à Nidau. — *Adjudant :* M. Walser, major, à Soleure. — *Secrétaire :* M. Stooss, à Berne.

Command. de la 11e *brigade :* M. Zellweger, colonel, à Trogen. — *Adjudant :* M. Schiess, capitaine, à Stäfa. — *Secrétaire :* M. Bauhofer, à Glaris.

Command. de la 12e *brigade :* M. Kloss, colonel, à Liestal. — *Adjudant :* M. Muller, capitaine, à Bâle. — *Secrétaire :* M. Schäbeliz, à Bâle.

Troupe. *Génie.* — Compagnie de sapeurs n° 3 d'Argovie.

Artillerie. — Batteries de 12 liv. n° 6 de Berne; 6 liv. id. 10 de Zurich; 6 liv. 25 de Genève. — Compagnie de parc, 36 de Berne.

Guides. — Compagnie n° 2 de Schwytz.

Infanterie. — Xe Brigade : Bataillons nos 23 de Neuchâtel, 46 de Vaud, 67 de Berne, 115 de Neuchâtel R. — Compagnies de carabiniers n° 8 de Vaud, 61 de Vaud R.

XI[e] Brigade : Bataillons n[os] 16 de Berne, 38 d'Argovie, 63 de St-Gall, 85 de Zurich R. — Compagnies de carabiniers n[os] 29 de Berne, 41 de Glaris.

XII[e] Brigade : Bataillons n[os] 48 de Zurich, 52 de Saint-Gall, 71 de Schaffouse, 91 de Berne R. — Compagnies de carabiniers n[os] 32 du Valais, 34 de Lucerne.

CINQUIÈME DIVISION.

(L'état-major n'est pas encore fixé.)

Génie. — Compagnie de sapeurs n° 7 de Zurich R.

Artillerie. — Batteries de 6 livres n[os] 13 de Fribourg, id. 17 de St-Gall, id. 45 de Berne R. — Compagnie de parc 71 Berne R.

Guide. — Compagnie n° 4 de Bâle-Campagne.

Infanterie. — XIII[e] Brigade : Bataillon n[os] 18 de Berne, 24 de Lucerne, ½ bataillon 83 d'Argovie, bataillon 87 deZurich. — Compagnie de carabiniers n[os] 19 de Bâle-Campagne, 21 de Zurich R.

XIV[e] Brigade : Bataillon n[os] 3 de Zurich, 14 de Thurgovie, 32 de Schwytz, 108 de Thurgovie R. — Compagnies de carabiniers n[os] 16 des Grisons, 25 de Fribourg.

XV[e] Brigade : bataillon n[os] 53 du Valais, 37 de Berne, 56 de Fribourg, 93 de Berne R. — Compagnies de carabiners n[os] 13 de Fribourg, 20 d'Appenzell Rod.-Ex.

SIXIÈME DIVISION.

(L'état-major n'est pas encore fixé.)

Génie. — Compagnie de sapeurs n° 8 de Berne R.

Artillerie. — Batteries de 12 liv. n[os] 4 de Zurich, de 6 liv. 19 d'Argovie, de 6 liv. 48 de St-Gall, R. — Compagnie de parc 35 de Zurich.

Guide. — Demi-compagnies n[os] 9 de Berne, 10 de Schwytz R.

Infanterie. — XVI[e] Brigade : Bataillons n[os] 15 d'Argovie, 31 de St.-Gall, 34 de Zurich, 105 de Thurgovie R. — Compagnies de carabiniers n[os] 37 de St-Gall, 46 de Zurich R.

XVII[e] Brigade : Bataillons n[os] 70 de Vaud, 20 de Genève, 69 de Berne, 95 de Berne R. — Compagnies de carabiniers n[os] 62 Vaud R, 64 Neuchâtel R.

XVIII[e] Brigade : Bataillons n[os] 72 de Soleure, 55 Berne, ½ bataillon 81 de Bâle-Campagne, bataillon 101 St-Gall R. — Compagnies de carabiniers n[os] 38 Argovie, 42 Schwytz.

SEPTIÈME DIVISION.

(L'état-major n'est pas encore fixé.)

Génie. — Compagnie de sapeurs n[os] 11 du Tessin R.

Artillerie. — Batteries de 6 liv. n[os] 15 de Bâle-Campagne, 16 d'Appenzell Rh.-Ex., 20 Thurgovie. — Compagnie de parc 70 Zurich R.

Guide. — Demi-Compagnies n[os] 11 de Bâle-Ville R., 12 id. R.

Infanterie. — XIX[e] Brigade : Bataillons n[os] 12 du Tessin, 43 de Berne, ½ bataillon 80 de Bâle-Ville) avec la compagnie détachée n° 1), bataillon 106 Argovie R. — Compagnies de carabiniers n[os] 26 de Thurgovie, 44 du Tessin.

XX[e] Brigade : Bataillon n[os] 41 d'Argovie, 29 de Zurich, 51 des Grisons, 94 de Berne R. — Compagnies de carabiniers n[os] 31 de St-Gall, 59 de Thurgovie R.

XXI[e] Brigade : Bataillons n[os] 25 du Tessin, 1 de Berne, 66 de Lucerne, 104 des Grisons R. — Compagnies de carabiniers n[os] 18 d'Appenzel Rh.-Ex., 22 Zurich.

HUITIÈME DIVISION.

ÉTAT-MAJOR. *Commandant de la division :* M. Bontems, colonel, à Orbe. — *Adjudant de division :* M. Wieland, lieut.-colonel, à Berne. — *Adjudants :* MM. Latour, major, à Brigels ; Grand, capitaine, à Lausanne ; de Gingins-la-Sarra, capitaine, à Lausanne. — *Secrétaire :* M. Wolz, à Berne. — *Ingénieur de division :* M. Wolf, lieut.-colonel, à Zurich. — *Adjudant :* M. Mercier, capitaine, à Genève. — *Command. de l'artillerie :* M. Burnand, lieut.-colonel, à Moudon. — *Adjudant :* M. d'Erlach, Rod., capitaine, à Fribourg. — *Command. du parc de division :* M. Rothpletz, capit., à Arau. — *Commiss. des guerres de division :* M. Dotta, major, à Airolo. — *Médecin de division :* M. Leoni, lieut.-colonel, à Lugano. — *Vétérinaire d'état-major :* M. Paganini, 1[er] sous-lieutenant, à Bellinzone.

Commandant de la 22[e] brigade : M. Huber-Saladin, colonel, à Paris. — *Adjudant :* M. Saladin, capitaine, à Genève. — *Secrétaire :* M. Plüss, à Berne.

Command. de la 23[e] brigade : M. Ott, colonel, à Zurich. — *Adjudant :* M. Rapp, capitaine, à Bâle. — *Secrétaire :* M. Hasler, à Meilen.

Command. de la 24[e] brigade, M. de Gonzenbach, colonel, à St-Gall. — *Adjudant,* M. Barlöcher, lieutenant, à St-Gall. — *Secrétaire,* M. Hefti, à Häzingen.

TROUPE. *Génie.* — Compagnie de sapeurs n[os] 2 de Zurich.

Artillerie. — Batteries de 12 liv. n[os] 7 de Bâle-Ville, de 6 liv. 21 du Tessin, 43 de Zurich R. — Compagnie de parc 37 de Lucerne.

Guide. — Demi-compagnies nos 8 du Tessin, 14 id. R.

Infanterie. — XXIIe Brigade : Bataillons nos 8 du Tessin, 65 des Grisons, ½ bataillon 75 d'Uri, bataillon 109 du Tessin R. — Compagnies de carabiniers nos 5 de Thurgovie, 45 du Tessin.

XXIIIe Brigade : Bataillons nos 9 de Zurich, 28 de Saint-Gall, 60 de Berne, 100 de Soleure R. — Compagnies de carabiniers nos 35 de Zurich, 55 de Saint-Gall, R.

XXIVe Brigade : Bataillons nos 47 d'Appenzell (Rh.-Ext.), 44 de Soleure, ½ bataillon 77 de Zug, bataillon 102 de Saint-Gall R. — Compagnies de carabiniers 38 de Berne, 39 de Lucerne.

NEUVIÈME DIVISION.

ÉTAT-MAJOR. — *Commandant de la division*, M. Isler, colonel, à Kaltenbach. — *Adjudant de division*, M. Alioth, lieut.-colonel, à Bâle. — *Adjudants*, MM. Imer, major, à Neuveville ; van Berchem, capitaine, à Genève ; Veillon, lieutenant, à Lausanne. — *Secrétaire*, M. Burkhardt, à Bürglen. — *Ingénieur de la division*, M. Frefel, major, à Frauenfeld. — *Adjudant*, M. Huber, 2e sous-lieutenant, à Genève. — *Commandant de l'artillerie*, M. de Greyerz, lieut.-colonel, à Lenzbourg. — *Adjudant*, M. Bleuler, capitaine, à Riesbach. — *Command. du parc de division*, M. Hochstättler, major, à Fribourg. — *Commiss. des guerres de division*, M. Fierz, major, à Riesbach. — *Médecin de division*, M. Pfyffer, major, à Lucerne. — *Vétérinaire d'état-major*, M. Banhofer, lieutenant, à Zofingen.

Commandant de la 25e brigade, M. Schwarz, colonel, à Arau. — *Adjudant*, M. Fratecolla, major, à Bellinzone. — *Secrétaire*, M. Heusler, à Bâle.

Commandant de la 26e brigade, M. Letter, colonel, à Zug. — *Adjudant*, M. Bringolf, capitaine, à Unterhallau. — *Secrétaire*, M. Kopp, à Ebikon.

Commandant de la 27e brigade, M. Hauser, colonel, à Arberg. — *Adjudant*, M. Kappeler, capitaine, à Thurgi. — *Secrétaire*, M. Luginbühl, à Berne.

TROUPE. *Génie.* — Compagnie de sapeurs no 6 du Tessin.

Artillerie. — Batteries de 12 liv. nos 8 de Saint-Gall, de 6 liv. 14 de Soleure, id. 49 d'Argovie R. — Compagnie de parc no 38 de Saint-Gall.

Guides. — Compagnie no 5 des Grisons.

Infanterie. — XXVe Brigade : Bataillons nos 17 d'Argovie, 64 de Zurich, 78 de Glaris, 92 de Berne R. — Compagnies de carabiniers nos 4 de Berne, 40 d'Argovie.

XXVIe Brigade : Bataillons nos 49 de Thurgovie, 59 de Berne, 68 de Saint-Gall, 86 de Zurich R. — Compagnies de carabiniers nos 2 de Zurich, 11 de Nidwald.

XXVIIe Brigade : Bataillons nos 13 de Lucerne, 22 des Grisons, 82 d'Appenzell (R.-Ext.), 107 d'Argovie R. — Compagnies de carabiniers nos 36 des Grisons, 48 de Lucerne.

CORPS DE PONTONNIERS.

(L'état-major n'est pas encore fixé.)

Compagnies nos 1 de Zurich, 2 d'Argovie, 3 de Berne, 4 de Zurich R., 5 de Berne R., 6 d'Argovie R.

CORPS D'ARTILLERIE.

ÉTAT-MAJOR. — *Commandant du corps*, M. Denzler, colonel, à Neuchâtel. — *Adjudant de la réserve d'artillerie*, M. Pfyffer, major, à Lucerne. — *Adjudant d'état-major*, M. Dubied, capitaine, à St-Sulpice.

Commandant de la 1re brigade, M. Schulthess, major, à Meilen. — *Adjudant*, M. de Perrot, lieutenant, à Neuchâtel.

Command. de la 2me brigade, M. Roy, major, à St-Jean. — *Adjudant*, M. Diodati, lieutenant, à Genève.

Command. de la 3me brigade, M. Bell, major, à Lucerne. — *Adjudant*, M. Widmayer, lieutenant, à Genève.

Command. de la 4me brigade, M. Hammer, major, à Soleure. — *Adjudant*, M. Lucot, lieutenant, à Genève.

Command. de la 5me brigade, M. Pestalozzi, major, à Zurich. — *Adjudant*, M. Leemann, capitaine, à Meilen.

Command. de la 6me brigade, M. d'Erlach, Franç., major, à Berne. — *Adjudant*, M. De Loës, lieutenant, à Aigle.

Command. du parc, M. Rust, major, à Soleure. — *Commissaire des guerres*, M. Zollinger, major, à Zurich. — *Vétérinaire d'état-major*, M. Frey, 1er sous-lieut., à Winterthour. — *Secrétaire*, M. Richard, Jean, au Locle.

TROUPE. — Demi-compagnies de guides nos 13 des Grisons R., 15 de Neuchâtel R.

Ire Brigade : Batteries de 24 livres nos 1 de Zurich, 2 de Berne, 3 d'Argovie.

IIe Brigade : Batteries de 8 livres nos 41 de Zurich R., 42 de Lucerne R.

IIIe Brigade : Batteries de 6 livres nos 46 de Berne R., 47 de Soleure R, 50 de Vaud R.

IVe Brigade : Batteries de 6 livres nos 51 de Vaud R., 52 de Neuchâtel R., 53 de Genève R.

Ve Brigade : Batteries de fusées nos 28 de Zurich, 29 de Berne, 30 d'Argovie, 31 de Genève, 56 de Zurich R., 57 de Berne R., 58 d'Argovie R., 59 de Genève R.

VIe Brigade : Batteries de montagne nos 26 des Grisons, 27 du Valais, 54 des Grisons R., 55 du Valais R.

RÉSERVE DE PARC.

Compagnies nos 72 de Lucerne R., 73 de Saint-Gall R., 74 d'Argovie R.

CAVALERIE.

ÉTAT-MAJOR. — *Commandant,* M. le colonel de Linden, à Berne. — *Adjudant de la cavalerie de réserve,* M. Techtermann, lieut.-colonel, à Fribourg. — *Adjudants,* MM. Zehnder, major, à Arau.

Commandant de la 1re brigade, M. Quinclet, lieut.-colonel, à Vevey. — *Adjudant,* M. Weber, capitaine, à Lausanne.

Command. de la 2me brigade, M. Scherer, major, à Winterthour. — *Adjudant,* M. Jenni, capitaine, à Coire.

Command. de la 3me brigade, M. Schumacher, major, à Lucerne. — *Adjudant,* M. Respinger, lieutenant, à Bâle.

A. *Corps disponibles pour les divisions.* — Compagnies de dragons nos 7 de Vaud, 15 de Vaud, 5 de Fribourg, 22 de Berne, 6 de Fribourg, 17 de Vaud, 12 de Zurich, 20 de Lucerne, 11 de Berne, 16 d'Argovie, 13 de Berne, 18 d'Argovie.

B. *Corps de cavalerie.* — Compagnies de dragons nos 2 de Berne, 8 de Soleure, 34 de Vaud R., 35 de Vaud R., 10 de Berne, 21 de Berne, 3 de Zurich, 19 de Zurich, 1 de Schaffouse, 14 de Thurgovie, 4 de Saint-Gall, 9 de Saint-Gall.

BRIGADE D'INFANTERIE No 28

(indépendante des autres corps)

Bataillons nos 2 du Tessin, 11 de Zurich, 30 de Berne, 103 de Saint-Gall R. — Compagnies de carabiniers nos 49 de Berne R., 56 des Grisons R., 57 d'Argovie R.

CORPS DISPONIBLES.

Génie. — Compagnies de sapeurs nos 9 de Berne R., 10 d'Argovie R., 12 de Vaud R.

Artillerie. — Compagnies de position nos 32 de Zurich, 33 de Berne, 34 de Vaud, 60 de Zurich R., 61 de Berne R., 62 de Fribourg R., 63 de Bâle-Ville R., 64 de Bâle-Campagne R., 65 d'Appenzell (Rh.-Ext.) R., 66 d'Argovie R., 67 de Thurgovie R., 68 du Tessin R., 69 de Vaud R.

Cavalerie. — Compagnies de dragons nos 23 de Zurich R., 24 de Berne R., 25 de Berne R., 26 de Berne R., 27 de Lucerne R., 28 de Fribourg R., 29 de Soleure R., 30 Schaffouse R., 31 de Saint-Gall R., 32 d'Argovie R., 33 de Thurgovie R.

Carabiniers. — Compagnies nos 30 de Vaud, 47 de Zurich R., 50 de Berne R., 51 de Schwytz R., 52 de Glaris R., 54 d'Appenzell (Rh.-Ext.) R., 58 d'Argovie R., 60 du Tessin R., 65 de Lucerne R., 66 de Lucerne R., 67 d'Uri R., 68 d'Obwald R., 69 de Nidwald R., 70 de Zug R., 71 de Bâle-Campagne R., 74 de Zurich R., 75 de Vaud R., 76 de Vaud R.

Infanterie. — Bataillons nos 99 de Fribourg R., 110 du Tessin R., 114 du Valais R., 1/2 bat. 116 de Schwytz R., 117 de Glaris R., 118 de Fribourg R., 119 de Bâle-Campagne R., 120 de Schaffouse R., 121 d'Appenzell (Rh.-Ext) R., 122 des Grisons R., 123 de Thurgovie R., 124 du Valais R., 125 de Genève R. — Compagnies isolées (détachées) nos 2 de Schaffouse, 3 de Schaffouse, 4 d'Appenzell (Rh.-Ext.) chasseurs, 5 d'Appenzell (Rh.-Ext.) chasseurs 6 de Neuchâtel, 8 d'Uri R., 9 d'Uri R., 10 de Schwytz R., 11 de Schwytz R., 12 d'Obwald R., 13 de Nidwald R., 14 de Zug R., 15 de Zug R., 16 de Bâle-Ville R., 17 de Bâle-Ville R., 18 de Bâle-Campagne R., 19 de Schaffouse R., 20 d'Appenzell (Rh.-Int.) R., 21 d'Appenzell (Rh.-Int.) R., 22 de Genève.

Le Conseil fédéral a maintenant reçu les réponses attendues à sa déclaration du 16 avril sur la neutralité suisse. Toutes renferment des assurances conformes aux vues exprimées par l'autorité fédérale. L'office du cabinet sarde demande, en outre, que les conditions de l'occupation légale par les troupes suisses de la zone neutre de Savoie soient débattues et précisées dans une conférence, et propose, à cet effet, Turin, Berne ou Genève comme lieu de rendez-vous. Le ton de courtoisie dont la note de M. de Cavour est empreinte fait espérer que les délégués d'une et d'autre part tomberont facilement d'accord. Il ne peut être question en aucune manière de

gêner les communications du Piémont avec son allié l'Empire français, mais seulement de garantir à la Suisse qu'une partie importante de son territoire ne sera pas enserrée de tous côtés par des troupes, qui, à un moment donné, seraient matériellement forcées de violer la neutralité helvétique.

En fixant une ligne éventuelle qui laisse le libre usage du chemin Victor-Emmanuel, ainsi que le proposait le mémoire de M. le général Dufour, nous croyons que tous auraient lieu d'être satisfaits. Nous avons pleine confiance que la Suisse saura sauvegarder ses intérêts à cet égard sans compromettre nos relations de précieuse amitié et de bon voisinage avec le Piémont [1].

Les dernières nominations à l'état-major fédéral offrent quelques particularités : 1° Plusieurs officiers d'infanterie ont passé à l'état-major du génie, et deux mêmes aux grades de capitaine, ce qui, précédemment, était fort rare ; 2° Deux lieutenants-colonels à l'état-major d'artillerie ont été promus colonels dans l'état-major général, ce qui s'explique par l'ancienneté et le mérite de ces officiers, tous deux excellents instructeurs, et par l'absence de vacances dans leur état-major particulier. C'est là, toutefois, un antécédent qui peut avoir ses inconvénients et qui doit, en tout cas, donner le même droit de permutation aux officiers de l'état-major général ; 3° Il n'y a eu ni promotions ni nominations aux grades de lieutenant-colonel et de major dans l'état-major général, vu que les cadres de ces officiers supérieurs sont au grand complet. N'y aurait-il cependant pas avantage à appeler un plus grand nombre de lieutenants-colonels au commandement des brigades d'infanterie et à former une réserve d'officiers supérieurs affectée à la landwehr ? 4° Il n'y a eu ni promotions ni nominations dans l'état-major judiciaire.

En présence de la rapidité avec laquelle les événements se succèdent, le Conseil fédéral a résolu dans une séance extraordinaire tenue dimanche matin 24 avril :

1° De *mettre sur pied* les états-majors de la 3me et 8me divisions (Ziegler et Bontems); de même que l'état-major de la brigade n° 24 (Gonzenbach).

2° De *mettre de piquet* les troupes d'élite de la 3me et de la 8me division.

3° De *mettre sur pied* (de la 8me division) les bataillons nos 8 du Tessin, 65 des Grisons, 75 d'Uri; de même que la compagnie de carabiniers n° 45 du Tessin.

Dans sa séance de lundi, il a de nouveau donné ordre de marcher aux troupes suivantes :

La batterie n° 21 du Tessin; les compagnies de carabiniers nos 35 de Zurich et 39 de Lucerne; les bataillons nos 9 de Zurich, 60 de Berne et 77 de Zug.

Le Conseil fédéral a décidé, dans cette séance, de soumettre à la sanction de l'Assemblée fédérale un premier règlement sur le service de santé dans l'armée et un second sur le service de campagne. Ces deux ordonnances entreraient immédiatement en vigueur, mais la seconde ne serait adoptée que pour deux ans, comme essai. De plus, faisant usage du pouvoir que lui accorde l'art. 6, § 2, de la loi sur les exemptions du service militaire, le Conseil fédéral a exempté pour 1859 un petit nombre de fonctionnaires postaux dont l'utilité pour l'administration l'emporte sur la valeur de leur service militaire.

L'ordre de mise sur pied et la destination des divisions de l'armée fédérale auraient été fixés, dit-on, comme suit :

En premier lieu, le n° 3 (Ziegler) à Genève, et le n° 8 (Bontems) au Tessin.

En second lieu, le n° 2 (de Salis) en Valais, et le n° 9 (Isler) à Bâle.

En troisième lieu, le n° 4 (Charles Veillon), aux Grisons.

Les quatre autres divisions restent à disposition pour être concentrées où le besoin s'en ferait sentir.

---

[1] A cette occasion nous rappellerons que le général Dufour propose deux limites à la zone neutre, une par le Cheran, le Fier, Lécheraine et Ugine; une autre plus restreinte par les Usses, les monts de Sion, du Salève, l'Arve, le Giffre. L'honorable général, dans son Mémoire, a été lui-même au-devant de l'objection que nous avions présentée contre le rentrant formé par cette ligne vers Mornex, rentrant dans lequel il serait assurément dangereux à un ennemi de s'avancer.

Le Conseil fédéral a alloué 8,000 fr. pour des ouvrages à exécuter aux fortifications de Luziensteig, et ordonné le paiement d'une somme de 600 fr. au gouvernement du Tessin pour quote-part de la Confédération dans les frais occasionnés par des ouvrages d'endiguement auxquels les fortifications de Bellinzone sont intéressées.

D'après les derniers recensements effectués, la Confédération a suffisamment de chevaux pour ses batteries, mais les chevaux de selle manquent. En conséquence elle a fait faire, il y a quelque temps, une emplette de 36 de ces derniers dans le Hanovre. On raconte à ce sujet, comme preuve de bonnes dispositions de l'Allemagne envers la Suisse, que quoique l'exportation soit actuellement interdite, une permission exceptionnelle a été accordée sans aucune difficulté.

Un cours pour l'instruction des recrues du corps des sapeurs de bataillon, est autorisé à titre d'essai. Il aura lieu à Thoune en septembre, et durera 15 jours, aux frais des cantons.

Le rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1858 vient de paraître. D'après ce document, l'armée suisse se compose de 178,186 hommes. L'élite comprend 77,439 hommes, la réserve 43,282, la landwehr 57,465.

Vaud. — Les examens d'aspirants pour l'état-major du génie fédéral et pour l'artillerie auront lieu cette année, à Lausanne, le 13 juin prochain pour les premiers et le 16 dit pour les seconds.

— Les cours de répétition des bataillons n° 45 *(Mercanton)* et 50 *(Magnenat* remplaçant *Dériaz)*, sous le commandement du colonel Chérix, s'est ouvert le 29 avril. La troupe est casernée dans les écuries et se trouve dans les meilleures dispositions.

— Dans sa séance du 12 avril 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Bonjour*, Rodolphe, à Rolle, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 4me arrondissement. — Le 13, M. *Martin*, Abram-David, à Château-d'Œx, major du bataillon d'élite du 2me arrondissement. — M. *Snell*, Fritz, à Nyon, capitaine adjoint du commissariat des guerres pour le 4me arrondissement. — M. *Chevalley*, Pierre-Louis, à Montreux, lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 1er arrondissement. — M. *Vuagniaux*, Jean-Daniel, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 1er arrondissement. — M. *Mayor*, Rodolphe, à Montreux, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 1er arrondissement. — Le 19, M. *Vallotton*, Jules, à Vallorbes, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5me arrondissement. — M. *Campiche*, Félix, à Ste-Croix, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 6me arrondissement. — M. *Cottier*, Charles, à Lausanne, capitaine de grenadiers d'élite du 3me arrondissement. — M. *Duboux*, Gabriel, à Cully, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 3me arrondissement. — M. *Chenevard*, Jn-Fs, à Bière, capitaine de mousquetaires n° 4 de réserve du 4me arrondissement. — M. *Hoffmann*, Ch., à Nyon, second sous-lieutenant de grenadiers n° 1 de réserve du 4me arrondissement. — M. *Demiéville*, Jules-Fs-Ls, à Palézieux, lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 1er arrondissement. — M. *Anex*, Louis, à Gryon, capitaine aide-major du bataillon de réserve du 2me arrondissement. — M. *Dubuis*, Pierre-Félix, à Aigle, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2me arrondissement. — M. *Tesse*, Jn-Fs, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 3me arrondissement. — M. *Dessous-l'Eglise*, Fréd., à Prangins, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 4me arrondissement. — M. *Grosjean*, Auguste, à St-Oyens, second sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 4me arrondissement. — M. *Maurhoffer*, Ch., à La Sarraz, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 7me arrondissement. — Le 20, M *Jotterand*, Louis, à Bière, premier sous-lieutenant de la batterie attelée n° 5, arrondissements nos 6 et 8. — Le 22, M. *Jaunin*, Daniel, à Fey, major du bataillon d'élite du 5me arrondissement. — M. *Noverraz*, Jaques-Louis, à Lausanne, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 3me arrondissement. — M. *Morax*, Joseph, à Morges, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve. — Le 23, M. *Mermoud*, Fr.-Samuel, à Villars-Lussery, sous-lieutenant de dragons n° 1, arrondissement n° 1. — M. *Bourgeois*, Isaac, à Bex, major du bataillon d'élite du 2me arrondissement. — M. *Gorjat*, Fr., à Cully, lieutenant de grenadiers n° 2 de réserve du 3me arrondissement. — Le 26, M. *Béboux*, Ch., à Cully, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 3me arrondissement. — M. *Petter*, Jules, à Aigle, capitaine de carabiniers n° 2 d'élite du 2me arrondissement. — M. *Von Gunten*, Charles, à Yverdon, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 3 de réserve, arrondissements nos 4 et 7. — M. *Morin*, Marc, à Cully, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 3me arrondissement. — M. *Dubois*, Sigismond, à Rolle, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 4me arrondissement. — M. *Dufey*, Jn-Fs, à Palézieux, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrondissement. — M. *Delessert*, Henri-Gabriel, à Peney, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1er arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 10 | Lausanne, 15 Mai 1859 | IVe Année

SOMMAIRE. — La guerre. — L'armée suisse et l'esprit militaire. — Rapport du Département militaire fédéral pour l'année 1858. — Nouvelles et chronique.

LA GUERRE.

3 mai.

La guerre qu'on prévoyait depuis quelques mois vient enfin d'éclater. Les actes hostiles ont commencé en Piémont. Les Autrichiens ont franchi le Tessin sur plusieurs points; les Piémontais s'apprêtent à une vigoureuse résistance et se font seconder d'insurrections populaires; les Français sont entrés sur le sol italien par quatre à cinq voies principales.

Au point de vue politique, la situation générale est encore fort ténébreuse; mais elle s'éclaircit peu à peu et les événements se déroulent de manière à amener, en tout ou en partie, les alliances que nous avons présumées dans notre récent examen des *éventualités de guerre*. La guerre *localisée* en Italie est, à notre avis, impossible pour plus d'une campagne ou deux. Nous n'avons pas besoin de développer cette assertion.

Au point de vue purement militaire, il est difficile de rien préjuger. Des deux côtés il y a de l'ardeur, de belles armées, de grandes ressources. Les Français ont pour eux les populations; les Autrichiens les positions; la France a une marine, l'Autriche a l'appui probable de l'Angleterre.

Dans quel camp se trouvera le grand général, le grand homme, et, avec lui, la victoire? Y aura-t-il un grand homme? Et celui-ci sera-t-il un des souverains régnants? un des généraux déjà connus? un Hess, un Giulay, un Canrobert, un Pélissier, un La Marmora, ou bien surgira-t-il un jeune capitaine comme en 1796? L'avenir prononcera. Entre Pélissier et Hess, les deux renommées actuelles, il serait embarrassant de choisir, de même qu'entre les souverains, car aucun de ceux-ci n'a été encore en mesure d'accuser de hautes facultés militaires. Sous ce rapport cependant, S. M. l'Empereur des Français est

le plus avantageusement connu, soit par ses écrits et par ses travaux techniques, soit par les habiles dispositions du coup d'Etat du 2 Décembre. Sa politique étrangère dénote également une volonté ferme et soutenue, ainsi que des moyens d'action conformes aux bons principes de la politique militaire. Ses plans pour la campagne de Crimée ont moins de mérite; mais on ne peut établir sur ces plans à grande distance du théâtre de la guerre un jugement absolu.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le canon gronde sans doute sur le Tessin et le Pô. La Suisse, pour garder sérieusement sa neutralité au milieu de cette conflagration de trois puissances frontières, a cru devoir prendre des mesures militaires assez importantes. On comprendra, dans ces circonstances, la réserve qui nous est imposée sur nos affaires par le soin de nos intérêts, et sur celles de l'étranger par les obligations strictes de notre neutralité.

Nous chercherons à tenir nos lecteurs au courant de l'ensemble des opérations, mais avec impartialité, en ne parlant que des faits déjà passés dans le domaine de la publicité. S'il nous arrivait parfois de nous permettre quelques réflexions et observations critiques, ce serait en nous plaçant au point de vue purement militaire, sans acception de drapeau.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE.

Nous croyons intéressant de reproduire, malgré leur longueur, des extraits de la traduction de la brochure publiée récemment à Zurich sous ce titre. Nous la ferons suivre de quelques observations. Elle est divisée en cinq chapitres précédés d'une *Introduction*.

CHAPITRE PREMIER.

OU EN EST LE MAL?

Etude sérieuse à l'usage de tout le monde.

La loi de l'organisation militaire suisse, du 8 mai 1850, est, dans ses parties essentielles, digne du temps qui l'a vu naître, temps du premier élan juvénil de la nouvelle Confédération. Bien que çà et là quelques changements de détail soient désirables, que la durée du service soit trop longue, que l'état d'hommes, dans les bataillons d'infanterie, soit trop faible et le nombre des officiers trop grand pour les compagnies; dans son ensemble, avec ses principes fondamentaux, *tout Suisse est soldat*, et *le remplacement est interdit*, elle répond aux exigences auxquelles, dans notre siècle, le système militaire d'un Etat libre doit suffire.

Et s'il en est ainsi, où faut-il chercher le mal? — « Hem, disent

les uns, cela n'est un mystère pour personne : dans l'état-major! „ — Admettons que tout n'est pas parfait dans l'état-major, mais on aurait pourtant tort de lui attribuer tout ce qui est fautif.

“ Les officiers supérieurs et les officiers subalternes manquent en général du degré indispensable de savoir-faire militaire et d'indépendance. „ — Cette plainte n'est pas sans fondement, mais cela n'explique pas encore les nombreux défauts qui se font apercevoir dans les écoles, dans les cours de répétition, dans les grandes réunions de troupes, et surtout lors de la mobilisation.

“ C'est l'absence d'un bon corps de sous-officiers! „ — Cette opinion ne se justifie pas moins que les autres, bien qu'au premier abord elle provoque cette question, pourquoi nous ne possédons pas de meilleurs corps de sous-officiers, dont cependant tous les éléments sont abondamment à notre disposition.

“ C'est l'esprit du siècle, dit l'homme d'Etat. Nous sommes sous le règne du matérialisme, du *chacun pour soi!* On amasse des richesses avec précipitation, pour en pouvoir jouir au plus vite. Les hommes d'aujourd'hui sont ou avares, se refusant à tout sacrifice que le bien de l'Etat et l'honneur de la patrie pourraient leur imposer, ou c'est une race efféminée à laquelle les fatigues du service militaire sont une charge insupportable. De là l'indifférence et la tiédeur dans les affaires militaires. „ Cette opinion a, certes, beaucoup de partisans. Mais, est-ce qu'il ne pourrait y avoir d'autres causes de l'indifférence de nos miliciens, laquelle, il est vrai, ne fait qu'augmenter d'année en année. Nous y reviendrons plus tard.

Toutes ces opinions sur le siége du mal dont notre armée languit, ne nous présentent que des fragments de la vérité, ne désignent que quelques branches gourmandes de la plante parasite qui enveloppe avec exubérance le bel arbre des institutions militaires suisses. Mais où se trouve la racine de cette plante parasite qui épuise toute la sève de notre organisation?

Il ne faut pas s'en prendre seulement aux *verts* et aux *bleus*, à la longueur des règlements et à la brièveté des cours; c'est surtout dans l'absence du *vrai esprit de milices*, dans tous les grades de notre armée, qu'il faut chercher le siége du mal.

“ Ha! ha! ha! Mais, ceci est par trop fort! s'écrieront certaines gens. Est-ce qu'il se moque de nous? Ne prend-il pas la bouche toute pleine, ce sage des sages, pour ne nous servir après tout qu'une phrase sonore! *L'esprit de milices! Qu'est-ce que cela veut dire?* „ ......

C'est ainsi que vous parlerez, messieurs. Vous convenez, au moins, de ne pas connaître le sens de ma parole, et voilà la meilleure preuve que vous avez ri sans savoir pourquoi, *que vous avez ri trop tôt.*

Je tâcherai de satisfaire à votre curiosité. Pour cela il faudra avant tout être au fait des particularités et de la nature des différentes organisations militaires en Europe, *armées permanentes (nationales); armées constituées par enrôlement* et *armée de milices.*

Nous commencerons par l'*armée permanente (nationale).* Malgré l'énormité des frais qu'il exige, c'est le système d'après lequel presque toutes les armées européennes sont organisées; il forme donc la règle. Les exceptions sont, d'une part, les armées de nationaux enrôlés (Angleterre) et les corps composés d'étrangers soldés (la légion étrangère d'Afrique, les régiments suisses de Naples et de Rome); de l'autre part c'est l'armée de milices de la Confédération suisse qui présente une exception à la règle.

Dans les états monarchiques, aux armées permanentes, le devoir militaire, malgré toutes les belles phrases dont on se sert pour cacher la vérité, est une lourde charge imposée particulièrement à la classe la plus pauvre et par conséquent la moins instruite de la population. Il suffit d'être tant soit peu à son aise pour se racheter entièrement du service militaire. (En Prusse, où le remplacement n'est pas introduit, il y a d'autres moyens inventés en faveur de certaines classes de citoyens, par exemple le service d'une année pour les volontaires).

Dans les armées permanentes, les *cadres* (officiers et sous-officiers) sont continuellement au service; de la troupe, par contre, à l'exception de l'armée française qui a toujours un fort effectif sous les drapeaux, il ne reste qu'une petite partie auprès des corps. Depuis que les armées ont atteint un chiffre considérable, l'on ne pourrait faire autrement sans priver l'agriculture et l'industrie du pays des bras actifs et vigoureux de ses citoyens, et sans compromettre, même au point de vue monarchique, les finances de l'Etat par des dépenses exorbitantes. C'est pour cela que le soldat des armées permanentes, après avoir passé, durant trois à quatre mois, l'école des recrues, est ordinairement congédié et ne rentre sous le drapeau que pour faire quelques mois de garnison par année et pour participer aux grands exercices d'automne. *Il y a donc un mouvement continuel dans la troupe.*

En Angleterre, le principe du devoir militaire, dans le sens des Etats continentaux, n'est pas reconnu. L'armée se constitue par le moyen de l'enrôlement, c'est-à-dire par l'obligation au service militaire acceptée volontairement pour un temps fixé d'avance, par exemple pour quatre ans, moyennant un plus ou moins grand prix d'engagement; cette armée se compose de chercheurs d'aventures, de gens d'une vie désordonnée et de toute sorte de naufragés au commencement de leur carrière civile. Officiers et sous-officiers, abstraction faite de l'achat des brevets, ont la même position que les cadres des

armées permanentes du continent. *Ils sont toujours au service; mais dans l'armee enrôlée la troupe est aussi sous le drapeau pour toute la durée de la capitulation*, quelques petits congés exceptés. C'est par les raisons déjà mentionnées que l'Angleterre, en temps de paix, a toujours une armée beaucoup plus petite qu'un Etat du continent possédant le même chiffre de population. En temps de guerre, on y supplée par des enrôlements établis sur une vaste échelle et rendus plus avantageux par l'élévation du prix d'engagement, ou par la création de légions étrangères.

Nous n'entrerons pas ici dans les détails touchant l'organisation et la nature de la légion étrangère au service français. Quant aux troupes engagées au service de Rome et de Naples, et qui nous intéressent de plus près, on peut en dire ce que nous avons dit du soldat anglais. De même que les soldats, les officiers s'engagent pour une série d'années; la plupart renouvellent cet engagement à plusieurs reprises et rentrent enfin dans leur patrie avec une pension de retraite. La crainte d'ailleurs très justifiée de ne plus voir retourner au régiment les hommes, ne permettrait jamais de leur accorder des congés, hormis des cas très exceptionnels.

Officiers, sous-officiers et soldats sont ainsi, dans la règle, continuellement au service, pour toute la durée de leur engagement.

L'armée de milices suisses, selon le principe du devoir militaire général, comme *devoir honorifique* de tout honnête citoyen, et à l'exclusion du système des remplacements, se compose de tous les hommes en état de porter les armes et ayant 20 ans révolus. Mais, ni pour les officiers, ni pour les sous-officiers et soldats, le service militaire n'est une carrière tant soit peu profitable. *Dans la règle, aucun d'eux n'est sous le drapeau.* Après avoir acquis, dans un terme extrêmement court, un degré de connaissances et de pratique les rendant aptes au service de campagne, ils rentrent dans leurs foyers pour ne plus être convoqués que peu de jours par année, pour un petit cours de répétition. Ce n'est qu'à l'imminence d'une guerre qu'une partie ou l'ensemble de l'armée est appelée sous les armes.

Cette légère esquisse des organisations militaires de l'Europe suffit pour mettre hors de doute la *différence essentielle de l'institution de la milice* et des autres organisations militaires.

Mais cette différence ne s'explique, avec toutes ses conséquences, que par l'examen de l'origine des armées modernes et de leur caractère particulier, c'est-à-dire de l'esprit qui y domine et qui doit y dominer, par la force des choses.

A l'époque où les princes commencèrent à accaparer le pouvoir suprême aux frais de puissants et dangereux vassaux, de villes libres

et de contrées indépendantes, dans le but de construire l'édifice politique qui présente encore aujourd'hui, sous le titre de monarchie *par la grâce de Dieu,* la forme de gouvernement de la plupart des Etats européens ; à cette époque, malgré la prétendue origine céleste de leur droit de souveraineté, ils eurent besoin de *moyens très profanes* pour arriver au but indiqué. Ils regardèrent alors comme moyen le plus efficace, et à leur point de vue ils n'étaient pas dans le tort, la création d'une troupe soldée, prête à combattre au premier signal, et placée sous le commandement de chefs tout aussi prompts à obéir aux moindres volontés de leur maître.

Il est vrai que les premiers éléments de ces armées permanentes d'hommes soldés se rencontrent, dans quelques pays, par exemple en France, déjà au quinzième siècle. Mais ces troupes restèrent longtemps restreintes à un petit nombre et on les regardait comme soldats destinés à la protection personnelle, *à la garde*, du prince. Très rarement et beaucoup plus tard seulement, des détachements de ces gardes furent employés au service actif devant l'ennemi. L'organisation d'armées permanentes, dans le sens moderne du mot, comme instrument éminemment politique, et établies sur une échelle beaucoup plus vaste qu'auparavant, ne date que de la seconde moitié du dix-septième siècle, du siècle de Louis XIV.

Jusqu'alors, c'est-à-dire jusqu'à ces nombreuses guerres, engagées pour la plupart sous de futiles prétextes, et qui servirent à l'habile cardinal à diriger les yeux de la France au-delà de la frontière et à lui offrir l'appât de la gloire et des conquêtes, pour préparer sans obstacle, à l'intérieur, la grande maxime de l'*état c'est moi ;* jusqu'alors le service militaire avait été regardé comme un métier, ou, si vous voulez, comme un art plus ou moins profitable trouvant toujours des disciples parmi cette portion des hommes qui préfère à toute autre existence la vie orageuse, parsemée d'écueils et pleines de péripéties du soldat. Aussi l'enrôleur, quand il battait la caisse, était toujours sûr de succès, et plus encore, lorsqu'un guerrier de grande renommée se trouvait à la tête de l'entreprise ; car, sous un pareil chef, les soldats avaient toujours l'espoir d'un *bon butin.*

C'étaient les temps des lansquenets. Les soldats d'alors jouissaient encore d'une certaine liberté, malgré les rudes punitions appliquées pour des délits graves, comme la mutinerie. Le colonel était lié à son régiment par une sorte de contrat, et la troupe avait le droit de voir à ses intérêts, tels que la distribution du butin et le règlement de la solde, en se faisant représenter par quelques hommes de confiance.

On comprend facilement qu'une pareille armée, qui avait toujours conservé une certaine indépendance, ne pouvait répondre, comme

instrument serviable, aux exigences de la monarchie. Il fallait rendre le mécanisme plus souple, plus accommodant, plus flexible; il fallait étouffer dans l'individu toute idée de posséder une volonté, une décision à lui; ce principe, jusqu'à un certain degré indispensable au sujet d'une bonne direction des troupes, il fallait l'appliquer jusqu'aux moindres rapports de la vie entière du soldat.

Le métier du guerrier ayant perdu de cette façon quelques-uns de ses charmes, on allait chercher des compensations. L'uniformité extérieure de corps entiers n'ayant existé tant que les troupes se dispersèrent après la conclusion de la paix, que dans les cocardes, les plumets, les écharpes, les baudriers, et rarement dans la même couleur des pourpoints, s'étendit depuis lors sur la coupe et la couleur de l'habit qui commença à remplacer de plus en plus le large et commode pourpoint. On n'épargnait pas les galons d'or et d'argent pour les officiers et même les sous-officiers, et la faiblesse et la vanité qui dans tous les temps a dominé la nature humaine, a fini par faire des miracles, de sorte que les soldats, malgré leur maigre solde et les mauvais traitements qu'ils endurèrent à la moindre faute, furent bientôt persuadés au fond de leur cœur d'être quelque chose de plus élevé que le simple citoyen. C'est ainsi que l'on créa un état exclusivement militaire, qui devint depuis lors l'arme la plus indispensable de la monarchie.

Dans aucune autre partie de ces corps permanents, l'orgueil d'appartenir à un Etat tout particulier, privilégié de mille manières et regardant de haut en bas le savant, le bourgeois, le paysan, n'a trouvé de plus chauds partisans que dans le rang des chefs.

Les princes avaient bien songé à incorporer dans leur armée, comme officiers, les fils des nobles dont ils avaient amolli l'esprit d'indépendance dans la vie ruineuse des cours où les ci-devant grands seigneurs trouvèrent, occasion suffisante de perdre avec les restes de leur fortune, les tristes débris de leurs convictions. Ils n'auraient pu trouver de meilleurs promoteurs pour l'accomplissement de leurs plans politiques. On est tenté de dire que les restes des sentiments chevaleresques se faisaient bientôt valoir, dans le nouvel état militaire, comme la *caricature* de l'ancienne chevalerie. *La conviction d'appartenir à un Etat privilégié alliée à ces sentiments soi-disant chevaleresques, enfanta ce qu'on appelle l'*ESPRIT MILITAIRE *proprement dit.*

Il est vrai que tant que les armées n'avaient existé qu'en temps de guerre, un esprit essentiellement propre au métier et son frère jumeau, l'*esprit de corps,* ont toujours été regardés comme des éléments inséparables du métier de la guerre. Le sentiment de combattre pour

la même cause, de partager journellement les mêmes dangers, est la racine toute saine et naturelle de cet élément. L'esprit de corps, par contre, a son origine dans cette ambition inhérente à tout homme et d'autant plus à toute nombreuse collection d'hommes, à des bataillons et régiments, de se croire supérieur aux autres, dans la rivalité ou en d'autres sentiments pareils que l'on pourrait tous désigner comme source incontestable de beaucoup de hauts faits. Mais au milieu des armées formées pour la guerre et n'existant qu'autant que la guerre durait, cet esprit caractéristique ne pouvait se manifester que par des aspirations tendant à un but élevé, par l'émulation dans la bravoure au moment du danger, par exemple, pour fonder ou conserver le beau renom de la troupe.

Les demandes présentées par des régiments entiers d'être les premiers à l'assaut ou d'être honorés de la défense d'un poste important sont de pareilles manifestations d'un bel esprit guerrier. Ce véritable esprit d'hommes de guerre ou, si l'on veut, cet esprit militaire, s'est manifesté de tout temps et dans toutes les guerres et se manifestera toujours, car il est impérissable, bien que la paix le condamne à une triste existence.

Prenons donc congé ici de ce *vrai esprit militaire*. Dans un moment de faiblesse, séduit par cet ennui qui est inséparable de l'état militaire en temps de paix, il a enfanté un bâtard monstrueux, à la vie et aux exploits duquel sont consacrées les pages qui suivent.

Après l'organisation d'armées permanentes tenues sous le drapeau pendant la paix, l'esprit militaire, pour exister dans cet élément qui lui est foncièrement étranger, et pour y manifester une certaine activité, a dû se poser *des buts plus modestes* que les exploits sur le champ de bataille. Il ne les trouva que trop tôt D'abord il avisa à imposer aux autres États par un bel extérieur; l'esprit de corps, de son côté, tenta de surpasser d'autres corps de troupes en belle apparence et en élégance. Cette émulation, louable en elle-même, eut bientôt pour conséquence l'*exagération de la valeur d'une belle tenue et des oripeaux militaires dorénavant la compagne inséparable des armées modernes*. En dehors de ce domaine, sur lequel l'esprit essentiellement militaire pouvait se faire jour, il s'en ouvrit un autre qui lui promit des succès encore plus importants et qui fut cultivé pour cet effet avec ténacité et avec une prédilection marquée.

Jusqu'à la création des armées permanentes, on n'avait exigé du soldat et de corps entiers la faculté de bien manier les armes et de se mouvoir dans un ordre précis que dans une mesure très modeste. Ceci était dans la nature des choses, car les enrôlements ne se faisaient dans la règle, que peu de temps avant le commencement des hostili-

tés, et livraient, avec un certain nombre de vieux soldats éprouvés, un grand nombre de novices qu'il fallait initier, dans le plus court délai, à l'usage des armes. L'art réglementaire ou l'instruction du maniement du mousquet et de la pique et du mouvement régulier des files et des troupes, bien que Maurice d'Orange, vers la fin du seizième siècle, s'appliquât de toutes ses forces à les développer, resta jusqu'aux temps de la création d'armées permanentes à l'état d'enfance, c'est-à-dire dans une *simplicité convenable.*

(A suivre.)

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

A.

I. LOIS MILITAIRES CANTONALES.

Au commencement de l'année, les cantons de Fribourg, Bâle-Campagne, Grisons et Genève n'avaient pas encore révisé leurs lois militaires cantonales, ou du moins ces lois n'avaient pas encore été approuvées par nous. Depuis lors, Fribourg nous a présenté sa loi que nous avons approuvée; celle de Bâle-Campagne doit être discutée par son landrath. Pour les Grisons, la question des cours de répétition pour l'infanterie a trouvé la solution suivante : le canton promet de modifier la disposition qui porte que ces cours se tiendront de 3 en 3 ans, de sorte que la troupe sera réunie pendant 9 jours au lieu de 6. Dès que le canton des Grisons aura sérieusement exécuté sa promesse, nous approuverons sa loi militaire. Genève doit encore nous présenter de nouveau sa loi militaire à laquelle ce canton doit apporter des modifications, résultant des observations qui lui ont été faites et que cet Etat a acceptées; nous sommes prêts à sanctionner sa loi militaire avec les modifications indiquées.

II. ÉTAT DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Vers la fin de l'année 1858, l'état de l'armée fédérale était le suivant :

a) *Etat-major fédéral.*

L'état-major fédéral comprenait :

39 colonels d'état-major général, 2 du génie, 5 d'artillerie.
32 lieutenants-colonels d'état-major général, 3 du génie, 10 d'artillerie.
33 majors d'état-major général, 4 du génie, 15 d'artillerie.
26 capitaines d'état-major général, 14 du génie, 16 d'artillerie.
7 premiers lieutenants d'état-major général, 5 du génie, 8 d'artillerie.
5 premiers sous-lieutenants d'état-major du génie.
10 seconds sous-lieutenants d'état-major d'artillerie.

L'*état judiciaire* comptait en outre de l'auditeur en chef 3 fonctionnaires avec rang de colonel, 5 fonctionnaires avec rang de lieutenant-colonel, 5 avec rang de major et 30 avec rang de capitaine.

Le *commissariat des guerres* comprenait :

Le commissaire des guerres en chef.

2 fonctionnaires de 1re classe avec rang de lieutenant-colonel.

11 » 2me » » major.

23 » 3me » » capitaine.

17 » 4me » » premier lieutenant.

23 » 5me » » sous-lieutenant.

L'*état-major sanitaire* comptait :

1 médecin en chef de l'armée.

3 médecins de division avec rang de lieutenant-colonel.

6 » » » major.

1 médecin d'état-major » capitaine.

1 pharmacien d'état major » »

23 médecins d'ambulance de 1re classe avec rang de capitaine pour le contingent.

11 médecins d'ambulance de 1re classe avec rang de capitaine pour la réserve.

24 médecins d'ambulance de 2me classe avec rang de premier lieutenant pour l'élite.

4 médecins d'ambulance de 2me classe avec rang de premier lieutenant pour la réserve.

15 médecins d'ambulance de 3me classe avec rang de sous-lieutenant.

2 pharmaciens d'ambulance avec rang de premier lieutenant.

6 aides-pharmaciens avec rang de sous-lieutenant.

1 vétérinaire en chef avec rang de major.

1 vétérinaire d'état-major avec rang de capitaine.

11 vétérinaires » » premier lieutenant.

5 » » » sous-lieutenant.

Secrétaires d'état-major. Ils étaient au nombre de 57.

L'état-major est au complet pour les grades supérieurs, mais le manque d'officiers subalternes se fait déjà vivement sentir dans les manœuvres de campagne ; cet inconvénient serait encore bien plus grave dans le cas d'une mise sur pied de l'armée fédérale.

b) *La troupe*.

Nous conformant au postulat 6 du décret de l'Assemblée fédérale, du 31 juillet 1858, concernant la gestion de l'année passée, nous avons exigé avec la plus grande rigueur des cantons qu'ils ne tardent pas davantage à remplir les lacunes qui existaient, soit dans leur personnel, soit dans leur matériel.

Les corps qui composent le *contingent fédéral* proprement dit sont entièrement organisés et la force du dit contingent est de 77,439 hommes, c'est-à-dire qu'il est de 7,870 hommes plus fort que les règlements ne l'exigent.

Dans la *réserve fédérale* il manque encore la compagnie de pontonniers de Berne,

les batteries d'artillerie de montagnes des Grisons et du Valais, la batterie de fusées de Genève, les batteries de position d'Appenzell (Rh.-Ext.) et de Thurgovie, et 4 compagnies de guides. Les cantons susnommés veulent former les détachements en question en les prenant dans les corps d'élite que la nouvelle organisation militaire de 1850 leur a imposés. Néanmoins on peut compter que la formation des dits détachements ne se fera pas trop attendre. Zurich présente 1 compagnie de carabiniers de plus que son contingent ne l'exige, Vaud en a 2. Vaud et Neuchâtel ont leur réserve organisée sur un pied identique à celui de leur élite. L'effectif de la réserve est de 43,282 hommes, il y a donc 8,497 surnuméraires.

Les états effectifs de la *landwehr* donnent un chiffre de 57,465 hommes, dont 54,000 déjà organisés ou bien en voie de l'être, et 3,465 non organisés définitivement. La plupart des cantons apportent un zèle digne d'éloge à mettre leur landwehr sur un bon pied, et les inspecteurs vouent une sérieuse attention à cette classe de notre milice si longtemps négligée.

L'état général de l'armée fédérale est donc de :

77,439 d'élite.
43,282 de réserve.
57,465 de landwehr.

Total 178,186 hommes.

III. MATÉRIEL DE GUERRE.

a) *De la Confédération.*

D'après le rapport de l'année précédente, la Confédération possédait au 31 décembre 1857 :

116 pièces d'artillerie.

Ce chiffre s'est augmenté en 1858 de :

6 canons de 12 liv. dont 3 en acier fondu.
1 obusier de 24 liv., en acier fondu.
5 mortiers de 50 liv.
6 obusiers de montagne.

Total 18 pièces.

Ce qui, joint au chiffre de 1858, fait 134 pièces d'artillerie. On a déjà commandé pour l'année 1859 :

6 canons de 12 liv.
8 obusiers de 24 liv.

Total 14 pièces qui porteront le chiffre précédent à 148 pièces.

Il ne reste donc plus à faire construire que 22 pièces pour arriver au nombre fixé par les décrets de l'Assemblée fédérale, c'est-à-dire 20 canons de 12 liv. et 2 obusiers de 12 liv.

Ces dernières pièces doivent servir à l'instruction des recrues de l'artillerie. On doit refondre 1 pièce de 12 liv. et 2 pièces de 6 liv.

Pour simplifier notre système de pièces, on a transformé en pièces de 18 liv. les

8 pièces de 16 liv. achetées du canton de Genève, et les munitions des dites pièces ont été remaniées, adaptées au nouveau calibre et augmentées, ainsi que les munitions pour d'autres pièces.

En sus des affûts appartenant aux pièces de l'artillerie, on a confectionné un caisson d'artifice, et deux caissons d'outils, et le nombre des outils de pionniers a été considérablement augmenté.

Le matériel des ponts militaires s'est augmenté de 6 pontons, de 3 haquets et de plusieurs cordages.

Les essais des fusées Breithaupt, qui devaient rendre plus efficace l'effet des obus de 12 liv. en ce sens que cet effet doit se produire à la distance voulue, ont donné des résultats favorables, de sorte que l'on fera les mêmes essais avec les obus de 24 liv., ainsi qu'avec les Srepnells.

M. le colonel Müller a réussi par des efforts continus à fabriquer des fusées d'un grand effet et sûr, de sorte que l'on peut faire provision de ces projectiles.

Les fabriques d'armes à feu ont livré pour le compte de cette année 4,369 fusils de chasseurs dont 2,757 ont été répartis entre les cantons. Le reste sera livré aux cantons avant la fin de l'année 1859, c'est-à-dire une année entière avant le terme fixé; on pourra les leur remettre rayés ou non rayés suivant leurs convenances.

Il est évident que les munitions pour les fusils de chasseurs, comme aussi pour les autres armes rayées, devront être confectionnées avec beaucoup plus de soin que pour les fusils à canons non rayés.

Partout où ce point, facile à obtenir du reste, a été observé, les fusils de chasseurs ont entièrement rempli les conditions qu'on leur demandait.

L'état des ustensiles d'ambulance et d'hôpital n'a point changé. Outre les pertes causées par l'usure dans les ustensiles de cuisine, draps de lit et couvertures qui sont en usage dans les casernes de Thoune, Luziensteig et Winterthur, et la dépréciation légale du 10 °/₀ de la valeur de ces objets, paraissent en ligne de compte divers achats faits avec les crédits accordés; entr'autres 600 bois de lits pour Thoune. Il a fallu acheter de même un certain nombre de bois de lits, comme aussi de lits de camp, soit pour l'organisation de l'hôpital, lors de la réunion de troupes au Luziensteig, soit pour le casernement au même endroit; ces objets sont inscrits sur les inventaires dans lesquels ils appartiennent.

La valeur d'après l'inventaire des objets d'ambulance, d'hôpital ou de caserne était, au 31 décembre 1858, la suivante :

Au magasin de	Berne	de fr.	53,038 48
»	Thoune	»	24,031 11
»	Lucerne	»	48,523 14
»	Lenzbourg	»	17,043 54

C'est avec l'année 1859 que se termine la première période de dix ans, pendant laquelle les dépréciations annuelles de 10 °/₀ doivent être faites; il faudra donc à cette fin d'année faire un nouvel inventaire, de même qu'une nouvelle taxe des objets qui existent et dont on peut encore se servir. Quant aux bâtiments destinés

renfermer le matériel de guerre fédéral, on ne peut se dissimuler que le magasin sur l'Allmend de Thoune, qui contient l'équipage des ponts militaires, est non seulement trop petit, mais encore qu'il est dans un état de dégradation, qui nécessitera un agrandissement et des réparations.

d) *Des cantons.*

Quant à l'armement et l'équipement du contingent, le canton de Schwytz seul se trouve encore en arrière, pour l'équipement de ses guides. Dans la réserve, c'est encore dans le même canton, de même que dans ceux de Fribourg, Schaffouse, Appenzell (Rh. Ext.) et Grisons, que les pistolets manquent plus ou moins.

Les objets de campement et de campagne pour l'élite se trouvent en complet dans tous les cantons, sauf dans ceux de Schwytz et du Valais. Ils manquent presque entièrement pour la réserve dans les cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald-le-Haut et Valais; il manque encore quelques objets à Fribourg et Soleure.

La troupe qui manque d'effets de campagne est aussi peu en état de faire la guerre que celle qui n'a point d'armes.

D'après les états de situation il manque encore en fait d'équipements de cheval :

	Elite.	Réserve.	Total.	Il manquait au 1er janv. 1858.
Equipements de cheval pour cavaliers et canonniers montés . .	11	66	77	105
Equipements de chevaux de train	61	208	269	285
Bâts	21	88	109	109

Les cantons de Schwytz, Zug, Fribourg, Appenzell (Rh. Ext.) et Valais n'ont point de harnais pour la réserve, Glaris et Genève ont encore beaucoup à compléter. Le manque de harnais se ferait sentir d'une manière bien grave s'il fallait faire campagne.

Les 130 pièces d'artillerie du premier contingent sont au complet, St-Gall devrait cependant hâter la transformation de ses obusiers courts en obusiers longs.

Les 78 pièces de la réserve sont aussi présentes, mais les cantons de St-Gall, Argovie et Vaud ont encore 8 obusiers courts de 12 liv. La transformation de ces pièces en obusiers longs est devenue indispensable, tant pour la simplification de l'instruction que pour la confection des munitions, mais surtout pour que ces pièces puissent rendre de meilleurs services sous le point de vue de leurs effets.

Les pièces de position seront prochainement portées à l'effectif réglementaire de 102. Schaffouse ayant fait commande de ses 4 canons de 6 liv., il ne manque plus que celle du canton de Zoug. Le Valais a ses 2 pièces, mais les affûts manquent encore. *(A suivre.)*

France. — Les journaux de Paris donnent comme suit la répartition de l'armée d'Italie :

1er CORPS. *1re division.* — 1re brigade : 17e chasseurs à pied, 74 et 84e de ligne ; 2me brigade : 91 et 98e.

2me division. — 1re brigade : 6e chasseurs à pied, 52 et 72e ; 2me brigade : 85 et 86e.

3me *division.* — 1re brigade : 1er zouaves, 33 et 34e; 2e brigade : 37 et 38e.

Cavalerie. — 1re brigade : 5e hussards, 1er chasseurs d'Afrique.

2me CORPS. *1re division.* — 1re brigade : tirailleurs algériens, 45 et 65e de ligne; 2me brigade : 70 et 71e de ligne.

2me division. — 1re brigade : 11e chasseurs à pied, 2e zouaves, 72e de ligne; 2e brigade : 1er et 2e régiments étrangers.

Cavalerie. — Brigade : 4 et 7e chasseurs de France.

3me CORPS. 1re *division.* — 1re brigade : 18e chasseurs à pied, 11 et 14e de ligne; 2me brigade : 46 et 59e de ligne.

2me division. — 1re brigade : 19e chasseurs à pied, 43 et 44e de ligne; 2e brigade : 64 et 88e de ligne.

3me division. — 1re brigade : 8e chasseurs à pied, 23 et 41e de ligne; 2e brigade : 56 et 90e.

Cavalerie. — 1re brigade : 2 et 6e hussards; 2e brigade : 7 et 8e hussards.

4me CORPS. — *1re division.* — 1re brigade : 10e chasseurs à pied, 15 et 21e de ligne; 2e brigade : 60 et 100e de ligne.

2me division. — 1re brigade : 15e chasseurs à pied, 2 et 53e de ligne; 2e brigade : 55 et 76e de ligne.

Cavalerie. — Brigade : 2 et 10e chasseurs.

Voici la composition des états-majors des différents corps de l'armée des Alpes :

1er *corps.* — Le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers, commandant en chef. Chef d'état-major, général Foltz.

1re division, Forey; généraux de brigade, Beuret et Blanchard. 2e division, Ladmirault; généraux de brigade, de Martimprey et Ladredtt de la Charrière. 3e division, Bazaine; généraux de brigade, Gose et N. Division de cavalerie.

2me *corps.* — Le général de division comte de Mac Mahon, commandant en chef. Chef d'état-major, général Lebrun.

1re division, de la Motte-Rouge; généraux de brigade, Lefebvre et de Bonnet-Maureylhan de Pohles. 2e division, Espinasse; généraux de brigade, N. N.

3me *corps.* — Le maréchal Canrobert, commandant en chef. Chef d'état-major, de Senneville.

1re division, Bourbaky; généraux de brigade, Trochu et Ducrot; 2e division, Bouat; généraux de brigade, Bataille et Collineau; 3e division, Renault; généraux de brigade, Piccard et Jannin.

Cavalerie. — Montauban; généraux de brigade, N. et N.

4me *corps.* — Le général de division Niel, aide-de-camp de l'empereur, commandant en chef. Chef d'état-major, Espivent de La Ville Boisnet.

1re division, Vinoy; généraux de brigade, Niol et de Leyritz; 2e division, De Failly; généraux de brigade, O. Farrel et Saurin.

En outre les généraux de brigade Mavet et de Beaufort d'Hautpoul ont été appelés à des commandements à l'armée d'Italie. Le général d'Herbillon commande la place importante de Gênes. Le général de division Bouat, décédé, est remplacé par le général Trochu. — Le maréchal Vaillant est nommé général-major de l'armée d'Italie.

— Dans la séance du 26 avril, M. le président du Conseil d'Etat a présenté au Corps législatif un projet de loi élevant à 140,000 hommes, comme en 1854, le contingent de la classe de 1858, fixé à 100,000 hommes seulement par la loi du 24 mars de la même année. Le lendemain, la loi a été votée à l'unanimité.

Italie. — Voici quelques renseignements sur l'armée sarde :

Le roi Victor-Emmanuel en est le commandant en chef. Le général de La Marmora commande sous ses ordres. Son chef d'état-major en Crimée, le colonel Petiti, le suit avec plusieurs autres officiers.

Le chef d'état-major du roi et son premier-de-camp est le général Della Rocca; les sous-chefs sont le colonel Righetti et le lieutenant-colonel Govoni, bons soldats. Les généraux d'Angrona, Carderina, Solaroli, les colonels Sanfront, Cigala, Moruzzo, sont aides-de-camp du roi. Moruzzo remplit aussi l'emploi d'intendant militaire en campagne. Le comte de Robilant, qui eut le poignet emporté par la mitraille à Novare, en 1849, les majors Naji, Castellengo et de Biller, les capitaines Balbo, Cocconito, Riccardi, Jacquier, Deforaz, sont officiers d'ordonnance.

L'armée est composée de 20 régiments de ligne au grand complet, c'est-à-dire de 60 mille hommes : douze bataillons de chasseurs *bersaglieri*, 9,600 hommes, un régiment du génie, deux d'artillerie, de 7 à 8 mille hommes, neuf régiments de cavalerie, 4,500 chevaux, un fort régiment de *proviande*, pour les transports et les vivres. Puis, l'intendance militaire, le service des subsistances, l'auditoire de guerre, etc., tout cela fort bien organisé et dans l'état et l'ordre le plus complet. Le général de La Marmora n'a rien négligé, le maréchal Canrobert lui en a fait les compliments les plus vifs. Cette armée se compose donc de 80 mille soldats, et bientôt, avec les contingents qui reviennent sous les drapeaux, de 90 mille excellents militaires, animés du meilleur esprit, fort bien disciplinés et adorant le roi, qui les conduirait au bout du monde sans qu'aucun d'eux ne s'en plaignît.

Les cinq généraux de division sont : Giovanni Durando, soldat d'Espagne, qui, en 1848, fit une bonne sortie de Vicence; Fanti et Cialdini, réfugiés modenais, qui se distinguèrent en Crimée, très-populaires dans l'armée, très-brillants; Castelborgo, général très-brave; Cucchiari, de Carrare, réfugié aussi; et le général Sambrey, qui commande la cavalerie et qui se conduisit vaillamment dans les campagnes de 1848 et de 1849. Le général Menabrea est au génie; il jouit d'une grande réputation de capacité. Ces jours derniers, en cinq jours seulement, il a fortifié trente-cinq kilomètres de la Dora Baltea avec tant de sagacité, que le général Niel en a été fort satisfait.

Parmi les généraux de brigade on signale de Sonnaz, Mollard, Arnaldi, Villamarina et d'autres.

Berlin. — Dans la séance où la Chambre s'est occupée du budget de l'armée, le général de Bonin, ministre de la guerre, a donné des renseignements intéressants sur le militaire prussien. Après avoir patriotiquement rassuré ceux qui craignaient l'abolition de la landwehr, l'honorable général s'est exprimé comme suit :

« S'il est reconnu que le gouvernement ne songe pas à transformer la landwehr, nous devrons maintenir, d'autre part, le droit du chef de l'armée de garder sa liberté d'action dans la formation et l'organisation intérieure de l'armée. Il faudra, toujours, comme je viens de le dire, songer à opérer des réformes. C'est ainsi que nous sommes occupés en ce moment à armer nos soldats d'un nouveau fusil excellent. La ligne et une partie de la landwehr l'ont déjà reçu. Nous allons concentrer dans le courant de l'année d'autres parties de la landwehr, pour les exercer dans le maniement de cette arme. Certes, le gouvernement prouve qu'il apprécie la landwehr en lui confiant un fusil qui exige une main habile et un soldat expérimenté. Nous sommes occupés aussi à réformer l'artillerie et je pense que ce travail sera terminé vers la fin d'avril. L'amélioration de ces armes, combinée avec les expériences des der-

nières années, notamment pendant la guerre de Crimée, exige un nouvel ordre de bataille et, subséquemment, sur divers points, une autre organisation que devront suivre et l'armée et la landwehr. Tout cela dépend de bien des considérations et c'est surtout une affaire d'expérience. Mais, je le répète, le principe fondamental et la base sur lesquels repose notre landwehr ne seront pas altérés. »

Neuchâtel. — *Grand Conseil (28 avril).* Ratification d'un crédit de fr. 25,000 voté précédemment par le Conseil d'Etat pour confection d'habillements militaires. — Votation d'un crédit éventuel de fr. 20,000 pour le même objet. — Votation d'un crédit éventuel de fr. 95,000 pour la mobilisation du contingent fédéral. — Décret requérant des communes, moyennant indemnité, les chevaux nécessaires à cette mobilisation.

Ces trois crédits ont été accordés à l'*unanimité.*

— Par sa publication du 21 avril 1859, le département militaire prévenait les recrues d'infanterie qu'un essai de tir, avec le nouveau fusil de chasseurs, aurait lieu à Neuchâtel et que c'est à la suite de cet examen que seraient choisis les CHASSEURS. L'examen aurait lieu le vendredi 29 avril pour les hommes des districts de Neuchâtel, Val-de-Ruz et Chaux-de-Fonds, et le samedi 30 même mois pour ceux de Boudry, Val-de-Travers et Locle.

— Par arrêté du 26 avril 1859 et sur l'invitation de l'autorité fédérale, le Conseil d'Etat a ordonné la MISE DE PIQUET de la batterie d'artillerie n° 24 et de la compagnie de carabiniers n° 14, appartenant toutes deux à la III^me^ division de l'armée fédérale.

S.

Vaud. — Dans sa séance du 29 avril 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Goel*, Jean-Louis, à Carouge, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 1er arrondissement. — M. *Ducret*, Constant, à Lausanne, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 3me arrondissement. — M. *Bujard*, Marc, à Lutry, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 3me arrondissement. — M. *Gonthier*, Ferdinand, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3me arrondissement. — M. *Butticaz*, Henri-Edouard, à Puidoux, premier sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 3me arrondissement. — M. *Mullener*, Fritz, à Montcherand, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5me arrondissement. — M. *Oguey*, David, à Orbe, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5e arrondissement. — M. *Chaudet*, Franç.-Louis, à Lussy, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 7e arrondissement — Le 30, M. *Meylan*, Jaques-Henri, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 3e arrondissement. — Le 3 mai, M. *Cottier*, Auguste, à Orbe, major du bataillon de réserve du 5me arrondissement. — M. *Dutoit*, Marc-Louis-Victor, à Moudon, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1er arrondissement. — M *Bartré*, Marc-Auguste, à Aubonne, second sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 4me arrondissement. — M. *Fontannaz*, Jean-François, à Bettens, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 5e arrondissement. — M. *Jaccard*, Louis, à l'Auberson, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 6me arrondissement. — M. *Dénéréaz*, Louis, à Cossonay, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 7e arrondissement, — M. *Murel*, Marc-Eugène, à Morges, second sous-lieutenant de chasseurs n° 9 dans le 7me arrondissement. — Le 4, M. *Milliquet*, Pierre-Amédée à Pully, lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3me arrondissement. — M. *Dubois*, Sigismond, à Rolle, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 4e arrondissement. — M. *Ruffet*, Constantin, au Moids, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4me arrondissement. — M. *Cauderay*, Jean-François, à Allaman, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4e arrondissement. — M. *Baup*, André, à Nyon, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 4e arrondissement. — M. *Oyon*, George-Alexandre, à Bex, lieutenant de carabiniers n° 1 d'élite du 1er arrondissement. — M. *Testuz*, Charles-Félix, à Montreux, second sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 1er arrondissement. — M. *Van Muyden*, Charles-Louis, à Vevey, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 1er arrondissement. — Le 6, M. *Saussaz*, Louis, à Ollon, major du bataillon d'élite du 2me arrondissement. — M. *Curchod*, Sigismond, à Giez, second sous-lieutenant de carabiniers n° 6 d'élite du 6e arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 11 Lausanne, 1er Juin 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — **La guerre. — L'armée suisse et l'esprit militaire** *(suite)*. — **Rapport du Département militaire fédéral pour l'année 1858** *(suite)*. — **Nouvelles et chronique.**

LA GUERRE D'ITALIE.

23 mai 1859.

Il y a environ un mois que la campagne est commencée, et jusqu'à ce jour les opérations n'ont rien produit de marquant. Les chemins de fer, la vapeur, les télégraphes et autres inventions modernes n'ont fourni encore qu'un résultat secondaire et préservatif. S'ils ont amené promptement en ligne l'infanterie, il n'en a pas été de même de la cavalerie, de l'artillerie, du gros matériel de siége et de ponts. Depuis quelques jours à peine l'armée française est en mesure de prendre l'offensive. Mais il faut reconnaître cependant que la rapidité avec laquelle son infanterie s'est transportée des places de France à celles du Pô a dû contribuer à arrêter le mouvement offensif des Autrichiens sur Turin.

A cette heure l'armée alliée d'opération est forte de 5 divisions d'infanterie et 1 de cavalerie sardes, 14 divisions d'infanterie et 6 divisions de cavalerie françaises, réparties en 5 corps d'armée, ce qui, avec l'artillerie forme un effectif total d'environ 230,000 hommes. La cavalerie est en faible proportion et composée essentiellement de cavalerie légère; l'artillerie, en revanche, est en très forte proportion et compte une vingtaine de batteries rayées. Il y a, en outre, trois corps détachés.

Les forces autrichiennes sont composées de 2 armées; la première a 3 corps; la seconde a 4 corps; plus 2 corps de la troisième armée et 1 de la quatrième; en tout 10 corps, donnant un effectif d'environ 340,000 hommes, dont 150,000 environ sont affectés à la garde des places intérieures[1].

[1] Les cinq corps français sont: *Baraguay-d'Hilliers, Mac-Mahon, Canrobert, Niel, prince Napoléon* (non compris la garde sous le commandement de M. Regnault de St-Jean d'Angély, attachée à l'Empereur). L'armée piémontaise forme un corps com-

Chacune des deux armées belligérantes a deux bases d'opérations : *Gênes et Suze* pour les alliés ; *Vérone-Tyrol et Trieste* pour les Autrichiens. Ces quatre bases, avec les doubles fronts correspondants du Pô et du Tessin, peuvent fournir de grandes ressources de combinaisons stratégiques et empêcher, à moins d'ineptie totale dans un des deux camps, qu'une première campagne ne donne des résultats aussi foudroyants que ceux des guerres de Napoléon Ier.

Le nœud de la force autrichienne est le quadrilatère des places du Mincio et de l'Adige, Peschiera, Mantoue, Vérone, Legnago, vaste blockhaus couvrant avec l'aide de Ferrare, leurs deux lignes de retraite et où, selon toute apparence, se livreront de gigantesques combats. Tant que cette partie du théâtre de la guerre ne sera pas entamée par les alliés, la situation défensive des Autrichiens ne sera pas sérieusement en danger. En revanche la chute de leurs places frontières, Pavie et Plaisance, Crémone et Pizzighetone, qui ne sauraient tenir longtemps contre une artillerie de siége, peut déjouer leurs combinaisons offensives et les forcer d'abandonner Milan, puis la ligne de l'Adda.

Le nœud de la position des alliés, position particulièrement offensive, est le triangle fortifié d'Alexandrie, Valenza et Casale, couvrant aussi, mais imparfaitement, leurs deux lignes de retraite par Novi et par Turin. C'est là que l'armée alliée est concentrée, prête à déboucher, par les têtes de pont de Casale et Valenza, sur le flanc d'une armée ennemie qui oserait se porter sur Turin en longeant la rive gauche du Pô, et gardant, tant bien que mal, sa communication ferrée avec Gênes, passablement menacée des Autrichiens depuis Plaisance, par la Trebbia. Au reste ici les chemins de fer jouent un rôle vraiment important ; grâce à eux les mouvements de troupes entre ces trois places, et de celles-ci avec Gênes, Turin, Suze et l'intérieur du pays, s'effectue de façon à dérouter tous les calculs basés sur les expériences des guerres antérieures, et les généraux peuvent se permettre des dislocations et des marches vraiment fabuleuses. Qui aurait cru, il y a quelque trente ans, qu'un escadron pourrait partir le matin de Lans-le-Bourg et être le lendemain matin en ligne devant Alexandrie ? C'est cependant ce qui vient d'être fait par le 8e chasseurs. Il est vrai que pour cela il faut un réseau comme celui d'Alexandrie, bien couvert par un large fleuve et trois forteresses, rayonnant dans cinq directions et desservi par un immense matériel de réserve.

Une belle opération des Autrichiens eût assurément consisté à se

...andé par le roi, sous les ordres supérieurs de l'Empereur. Une des divisions piémontaises a été placée dans le corps Canrobert.

Les dix corps autrichiens sont ceux de *Lichtenstein*, *Schwarzenberg*, *Stadion*, *Zobel*, *...edeck*, *Urban*, *Schaffgotsche*, *Wernhardt*, plus ceux des généraux d'armée *Giulay* et *Wimpfen*.

porter contre un des points marquants de ce réseau avant la jonction des forces alliées. Quand on les vit prendre l'offensive, les derniers jours d'avril, on leur attribua généralement cette intention. On put facilement croire qu'ils voulaient, avant l'arrivée des troupes françaises, occuper Turin, par la gauche du Pô, se bornant à masquer d'abord l'armée et les places piémontaises. Dans cette direction, ils arrivèrent en effet, mais trop tard, jusqu'à deux petites étapes de la capitale, puis se retirèrent sur la Sesia en emportant des contributions de toute espèce. Par leur gauche ils opérèrent le même simulacre d'offensive, en s'avançant, mais faiblement, jusqu'à Voghera, Tortona, Bobbio, et en se retirant de la même façon que sur la rive gauche du Pô. Le 21 et 22, c'est-à-dire trois semaines trop tard, ils ont répété ce mouvement de leur gauche avec des forces plus considérables, 12 à 15,000 hommes, et ont échoué après un combat sérieux contre la division Forey et la brigade Sonnaz à Casteggio et Montebello. D'ailleurs les forces alliées étant aujourd'hui concentrées autour d'Alexandrie, 12,000 hommes seulement sur leur flanc ou sur leurs derrières ne pouvaient menacer que des rails et non l'armée elle-même.

En somme, l'opération offensive des Autrichiens nous paraît manquée jusqu'ici, en tant qu'ils auraient visé à un résultat stratégique. S'ils n'ont voulu que rançonner le pays, ils ont rempli leur but et au-delà, mais un profit aussi mesquin, frappé de censures sévères dans toute l'Europe, valait-il bien la défaveur et les inconvénients attachés à cette agression? Au point de vue militaire comme au point de vue politique, les Autrichiens auraient donc mieux fait, à notre avis, de rester en défensive chez eux, derrière le Tessin et le Pô.

Aujourd'hui, et sans parler des détachements, ils s'étendent, par leur droite, sur la ligne de la Sesia (à gauche du Pô) et dans la Lomelline; leur centre, plus en arrière, est à Pavie; leur gauche à Plaisance et, en avant, dans les environs de Casteggio, de Montalta, de Bobbio, d'où l'on est en train, avec grande raison, de les déloger le plus complétement possible.

La première chaude affaire se livrera, croit-on, entre Pavie et Plaisance, zone importante pour l'une et l'autre armée. Un succès des alliés sur ce point leur donnerait bientôt Milan. Un succès des Autrichiens permettrait à ceux-ci de s'avancer sur la ligne de communication des alliés avec Gênes. Pour parer à cette éventualité, les alliés organisent un corps détaché, le 5ᵉ, composé de 2 divisions françaises, des Toscans et des chasseurs de l'Apennin, qui, sous le commandement du prince Napoléon et du brave général Ulloa, agiront contre la gauche autrichienne.

P. S. Hier, les Autrichiens ont aussi subi un échec sur leur droite et abandonnent la ligne de la Sesia.

28 mai.

L'affaire de Montebello [1] a rapproché les deux armées ; le quartier-général de l'Empereur est à Voghera et celui du comte Giulay à Garlaso, à 5 lieues de distance. Une bataille ne peut guère être longtemps ajournée, si les Autrichiens ont réellement l'intention de défendre la rive droite du Pô. D'autre part cependant les Français ne sont pas encore en mesure de pousser bien loin l'offensive. Leur cavalerie de ligne ne fait qu'arriver. La grosse cavalerie est encore fort en arrière ; l'artillerie attend de nombreux renforts, et les inondations rendent nécessaire un plus grand nombre d'équipages de pont. Chaque jour comble une de ces lacunes, il est vrai, et l'on croit que dans la huitaine rien ne retardera plus la marche en avant des alliés. Cette marche, à la rigueur, pourrait s'opérer à toute heure, et aurait pu s'opérer depuis plusieurs jours s'il ne s'agissait que d'obtenir un premier succès après lequel on ferait étape. Mais pour que l'affaire qui se prépare soit aussi profitable aux alliés qu'elle peut l'être, il faut qu'elle leur livre le passage du Pô à un point assez favorable pour faire tomber la défense des Autrichiens du Tessin à l'Adda et délivrer Milan du même coup. Un résultat pareil demande des mesures bien combinées, qui permettent des opérations vigoureuses pendant plusieurs jours consécutifs, et qui, par conséquent, ne cèdent pas à l'impatience d'en venir promptement aux mains sans s'occuper des conséquences stratégiques de la victoire.

En attendant, Garibaldi, à l'extrême gauche, a pénétré hardiment sur le territoire lombard et se trouve, à cette heure, dit-on, entre Varèse et Come, fortement secondé par l'insurrection de ces localités.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE.

Suite.

Mais à partir de cette époque, la paix offrit des loisirs. Il fallait remplir le temps, n'était-ce que pour empêcher les troupes de tomber

[1] Quoique la journée de Montebello ait été excessivement meurtrière en proportion des effectifs engagés (de [illegible] tués et blessés des deux côtés, d'après les rapports officiels), on ne peut guère attribuer ce résultat aux armes rayées, car les actions [illegible] à la baïonnette, et corps à corps dans les maisons, [illegible] canons et caissons pris et repris. En somme tous les combattants de part et d'autre ont fait preuve d'un grand courage et de ténacité. Les six escadrons de cavalerie sarde se sont distingués de la manière la plus brillante. Sans leurs charges vigoureuses et répétées, qui ont donné le temps aux bataillons français de se concentrer, la journée eût pu être funeste à la division Forey, et, par suite, à l'armée entière, menacée sur son flanc droit. Au dire de Forey, les Autrichiens étaient près de [illegible] hommes.

dans un ennui mortel et de se ruiner dans la débauche et la vie du spadassin. En outre, l'esprit militaire chercha une occupation propre à rendre évidente, même en temps de paix, l'importance du soldat. L'esprit de corps, de son côté, visait encore à d'autres buts qu'à l'émulation limitée à la sphère de l'équipement et de la belle tenue. Il paraît donc chose très naturelle que ces importants leviers du mécanisme militaire moderne s'appliquèrent de tous leurs efforts à l'art réglementaire, pour le pousser à une hauteur jusqu'alors inconnue, et bientôt la *rivalité en fait de précision dans l'usage et le maniement des armes fut exagérée jusqu'à dépasser toutes les limites du bon sens.*

Pour les gouvernants d'alors et le but qu'ils voulurent atteindre par les armées permanentes, cette tâche qui devint la *tâche essentielle de l'activité militaire pendant la paix*, BIEN QU'ÉVIDEMMENT D'AUCUNE UTILITÉ DANS LA GUERRE, était néanmoins d'une utilité manifeste.

Les régiments se composaient en grande partie de la lie du peuple de tous les pays. *Une discipline basée sur des sentiments nobles et moraux, tels que l'honneur et l'amour de la patrie, était, par conséquent, chose impossible.* La crainte des dures punitions corporelles fut considérée comme principal appui de la discipline. A l'aide de cet appui, l'occupation constante du soldat sur la place d'exercices, afin de lui faire apprendre des temps et des mouvements innombrables, parut en outre un moyen très efficace pour lui donner l'habitude d'obéir au moindre commandement, lui ôter tout sentiment d'indépendance et de propre volonté et d'en faire ainsi l'instrument le plus aveugle et le plus serviable de ses chefs.

C'est pour cela que l'on confirmait et encourageait d'en haut l'état militaire dans cette voie funeste, dans laquelle il s'est plu de rester jusqu'à ce jour.

Nous apercevons donc bientôt, dans la première moitié du dix-huitième siècle, lorsque sous l'empire de la mode on passa des larges perruques à la chevelure tressée en cadenettes, les effets les plus singuliers des causes mentionnées.

Pendant la paix, les troupes ne sont guère que de nobles joujoux dont on amuse les visites princières. Sans faire la moindre attention au service de la guerre, on les soumet à la loi de la mode du jour : les pans de l'habit qui jusqu'alors avaient du moins existé et que l'on s'était contenté de retrousser, sont découpés par devant et échancrés sur les hanches (je vois un sourire radieux se répandre sur la figure de quelques-uns de mes lecteurs à cette description de l'origine de leur enfant chéri de 1858), pour introduire alors l'HABIT MILITAIRE

qui a, on le sait bien, encore de nos jours des partisans exaltés. Des pantalons étroits, dans lesquels le soldat peut à peine se mouvoir et encore moins se courber ou se coucher; des guêtres montant jusqu'aux genoux, avec bon nombre de boutons qui doivent reluire à chaque parade; úne queue bien poudrée; un tricorne tenant à peine sur la tête, et pour comble de misère *point de manteau ou de capote* pour se garantir des injures du temps, voilà le portrait fidèle d'un guerrier du temps dont nous parlons.

D'un autre côté, la monarchie absolue, dont l'assurance selon la force des choses, avait augmenté en attendant, fit à la même époque un coup de maître.

Jusqu'alors, les malheureux soldats étrangers ou nationaux s'étaient fait enrôler volontairement, c'est-à-dire dans la règle à la suite d'une vie désordonnée. Ce procédé était toujours assez coûteux à cause des frais d'engagement, et les hommes ainsi recrutés désertaient à la première occasion. Pour obvier à ces inconvénients, la monarchie déclara obligatoire le service militaire, pour quelques classes, en réalité les classes les plus pauvres des sujets. (Les nombreuses exceptions établies par la loi rendent encore inadmissible le principe de l'obligation générale.)

Il ne me paraît pas superflu de relever à cette occasion la différence qui existe à ce sujet entre la république et la monarchie.

La république a le droit incontestable d'étendre sur tous les citoyens indifféremment le devoir militaire, car, dans la république, c'est le peuple qui nomme le gouvernement. Il est donc permis de poser en fait que l'armée d'une république n'est convoquée et employée que pour *le vrai bien de la patrie.* Celui qui tombe, meurt en effet pour le bien public. Le soldat de la monarchie, par contre, est peut-être la victime d'une politique de cabinet qui ordinairement ne se soucie pas trop des intérêts publics.

Dans cette devise guerrière de la monarchie : *avec Dieu pour le roi et la patrie,* l'idée de la patrie peut se subordonner aux intérêts personnels du roi. Le cri guerrier de la république : *Dieu et la patrie,* ne se prête pas, dans sa belle simplicité, à un double sens ou à un escamotage.

La monarchie prit donc la liberté de composer dorénavant en partie l'armée des artisans et des agriculteurs du pays. Les pauvres diables étaient obligés — de par la loi — à devenir soldats. L'art de dresser et d'exercer ces malheureux fut cultivé d'une manière de plus en plus révoltante et toute contraire aux besoins de la pratique de la guerre.

N'oublions pas, pour caractériser entièrement cet égarement dé-

plorable et presque incroyable, bien que son origine ne nous soit pas inconnu, que depuis lors l'art de manier les armes et de manœuvrer, ou pour nous servir d'une expression généralement adoptée aujourd'hui, que le terrain des règlements d'exercices, la tactique élémentaire, devint l'*arène de toutes les petites illustrations militaires,* DE CEUX QUI VEULENT SIGNIFIER QUELQUE CHOSE ET QUI NE SONT RIEN. L'inventeur d'un maniement bien bruyant était sur le chemin des honneurs et des distinctions, le disséqueur d'un temps de trois mouvements en un tel de quatre ou cinq mouvements était un homme de génie, et comme ces sortes de tours d'adresse n'exigeaient qu'une dose bien petite, quoique assez singulière, d'imagination, et que l'exercice des écoles du règlement ne demandait qu'une patience tenace accompagnée assez souvent de brutalité, toute armée eut bientôt, en ce genre, une douzaine d'illustrations de premier ordre. Les Prussiens, sous Frédéric-Guillaume Ier, et plus encore sous son successeur, Frédéric II, couverts qu'ils étaient de gloire, en suite de la guerre de Silésie et de celle de sept ans, gloire acquise malgré les tours de parade, étaient pour longtemps le modèle de toutes les autres armées.

Il est vrai que, de temps en temps, des guerriers sérieux et intelligents, comme l'honorable Berenhorst, se prononcèrent énergiquement contre le charlatanisme militaire, mais personne n'écouta leurs avertissements, car il fut de tout temps difficile de rétablir le droit du bon sens sur le domaine militaire.

Il fallait les succès des jeunes armées de la révolution française pour détruire l'auréole qui avait jusqu'alors constamment entouré le caporalisme et cet esprit militaire vétillant sur des bagatelles qui était descendu dans le cours des temps, au rôle de fantôme, faillit enfin être enterré par l'esprit guerrier vraiment populaire et patriotique, quand le général Bonaparte s'empara des destins de la France.

Un homme qui, après dix ans de révolution, et sur un sol encore humide de sang versé pour la vraie ou la fausse liberté, voulut créer l'ordre, et si ce n'était qu'un ordre dans son sens à lui, et une nouvelle dynastie, avait besoin, *et plus encore que Richelieu dans son temps,* de relever l'ancien esprit militaire, en l'adaptant tant soit peu aux idées et mœurs du dix-neuvième siècle. Son camp de Boulogne où les corps d'armées se succédèrent les uns les autres, après un exercice de quelques mois, était destiné en premier lieu à ce but, et tout le monde sait que ce but a été atteint à merveille.

Y a-t-il lieu de s'étonner que tout ce que l'empereur victorieux a cru utile d'introduire dans ses armées, fût bientôt regardé comme modèle général, comme l'évangile militaire, valable pour tous les temps et malheureusement valable encore de nos jours ? Tout le monde ne

savait pas reconnaître l'arrière-pensée politique du rusé Corse. Il y a, d'ailleurs, dans l'esprit essentiellement militaire des Français, quelque chose de plus attrayant et de plus sympathique que dans la morgue des pédants autrichiens ou prussiens. Il comporte de plus à merveille une certaine nonchalance qui est restée caractéristique au soldat français depuis les temps de la révolution jusqu'à nos jours. Et c'est de là que provient probablement la prédilection parfois exagérée pour cet esprit militaire, dans les rangs même de l'armée de milices suisses, qui n'a en principe rien de commun avec les armées permanentes.

Chacun sait que l'équipement du soldat commença à se rapprocher peu à peu des lois du bon sens ou de ce qui convenait pour la guerre. Les cadenettes poudrées avec d'autres belles choses disparurent. Le traitement du soldat devint un peu moins dur depuis que, dans les guerres de l'empire, le devoir militaire fut étendu sur les classes mieux situées des sujets.

On aurait enfin cru que la conscience du siècle et la force des choses allaient détruire à jamais cet esprit militaire rigide et exclusif, avec toutes ses monstruosités.

Le pays dont l'armée avait été le modèle du pédantisme militaire, laquelle, pour l'avoir opiniâtrement conservé, fut tristement défaite à Auerstædt et à Iéna, remporta avec son armée nationale, composée en grande partie de troupes à peine instruites de landwehr, les glorieux succès de 1813, grâce aux efforts de l'illustre Scharnhorst, à ses belles et louables réformes qui se distinguèrent à un si haut degré par leur sens pratique et le principe d'utilité qui y prévalut.

On aurait cru que dès lors le vrai chemin était frayé et qu'il ne fallait que suivre.

Mais, d'un côté, la monarchie absolue reconnut bientôt le danger d'une armée composée de ces éléments populaires et animés de sentiments patriotiques; d'un autre côté, l'ancien pédantisme n'était pas mort dans les têtes des vieux généraux qui se souvenaient encore des beaux temps avant la bataille de Iéna et qui désiraient les ramener. Bref, pendant la longue paix qui suivit la chute de Napoléon, on s'aperçut bientôt du retour de l'ancien esprit militaire, avec toute sa suite de préjugés. *Car une longue paix est comparable à une serre chaude; dans laquelle la plante vénéneuse du pédantisme se développe avec exubérance.....*

Il est vrai qu'il fallait faire des concessions, sous certains rapports; des branches importantes de la tactique moderne, comme le tiraillement, exigeaient un degré d'indépendance de pensées et d'actions même du simple soldat. Il est vrai que des militaires intelligents, tels que le vieux Radetzki, qui avait suffisamment appris à connaître le

caporalisme, travaillèrent énergiquement à ce que l'instruction des officiers et des soldats fût dirigée dans le seul but de la guerre, et s'élevèrent ainsi *contre les* EXAGÉRATIONS *de l'esprit militaire,* car cet esprit lui-même, comme nous l'avons suffisamment expliqué, est une nécessité pour l'armée de la monarchie, et surtout de la monarchie autrichienne, obligée à cimenter, sur le domaine militaire, les différentes nationalités qui la composent. Il n'y a que l'armée républicaine qui puisse s'en passer. — Il est vrai encore que, dans l'une et l'autre des armées permanentes, on commence à simplifier sur le terrain de la tactique élémentaire et que l'introduction des armes de précision y est pour beaucoup, mais, tout compris, l'exagération dans les directions suffisamment indiquées est toujours restée la marque caractéristique des armées permanentes, et cet état de choses durera toujours, car cette exagération est la triste conséquence de l'ennui qui ronge la vie militaire pendant la paix, du service insipide des garnisons.

Notons encore à la fin de cette revue rétrospective que depuis que la situation politique est si tendue à l'intérieur de tous les Etats, c'est-à-dire depuis 1848, l'esprit militaire a été favorisé d'en haut d'une préférence marquée (l'excellence de l'instrument ayant été reconnu une fois de plus); que l'on ne néglige rien pour conserver l'*état militaire* proprement dit comme une caste sévèrement séparée de la bourgeoisie et du peuple; que dans la dernière dizaine d'années on a prodigué au soldat de l'eau-de-vie et du champagne, et tout cela au profit du soi-disant *vrai esprit militaire.*

Après cette " histoire des égarements, „ adressons-nous maintenant *à la jeune armée de milices suisse,* dans le ferme espoir d'y rencontrer un autre esprit....

Vain espoir!....

Là aussi le même esprit bien connu et sa suite: le pédantisme avec sa sœur la dissipation du temps; la prédomination de la place d'exercices, l'excès du formalisme au préjudice de la pratique.

C'est le même esprit, dans toute son apparition rebutante!

Le voici, tout pensif, un gros règlement général de service à la main, et en étudiant les 590 paragraphes. Le voici se débattant, dans un cercle d'hommes sérieux, qui approfondissent la grave question des pantalons à fente et des pantalons à patte, et se prononçant en dernier lieu pour la -- PATTE. Là, il regarde avec un sourire méphistophélique par-dessus l'épaule d'un aide-major qui, bien avant dans la nuit, à la lueur d'une triste chandelle, tâche à se graver dans la mémoire les " obligations au sujet de la parade „ du lendemain, d'après le dernier règlement fédéral de 1857, du service de garde. Voici un

groupe de miliciens s'exerçant à l'école de peloton, et le spectre terrible planant sur eux. Les maniements d'armes de la position de „ reposez-armes, „ les maniements de la position de „ portez-armes „ se succèdent sans fin. Un malheureux lieutenant fait le commandement du „ descendez-armes „ avant le „ croisez-armes, „ il pèche donc contre l'*ordre* indiqué au règlement, on hoche les épaules et on l'appelle un *triste officier!* — Quelque part, on se prononce énergiquement pour une instruction conforme aux besoins de la guerre ; on veut simplifier, sous l'un ou l'autre rapport; on se donne enfin l'air de s'opposer sérieusement à cet esprit malfaisant. Alors, il se pavane et se fait entendre d'une voix grave et solennelle : „ Ne me touchez pas, je suis l'esprit de la discipline! „ — „ Tu ne l'es pas! Il serait malheureux si une armée de milices n'*avait pas de plus noble tuteur de la discipline que toi.* „ — „ C'est égal, dit-il avec un sourire précieux, JE ME FAIS PASSER POUR CELA ET L'ON ME CROIT. Abandonnez donc vos menées coupables! N'osez pas douter de l'excellence de toutes les écoles et de tous les règlements ; n'osez pas ébranler l'*uniformité* par trop péniblement acquise, si vous voulez trouver grâce aux yeux des puissants! „

Comment cet esprit a-t-il pu entrer dans l'armée de milices?

Voici la réponse à cette question très importante au point de vue de la suppression de cet esprit.

Chacun sait que depuis que Louis XI, alors dauphin, eut rencontré, en 1444, à la bataille de Saint-Jacques, l'ancien héroïsme suisse, dans toute sa gloire, ce monarque rusé avait bien apprécié l'important avantage qu'il tirerait de la vaillance d'une troupe suisse combattant pour la cause du roi de France. Cette idée motiva, en 1474, l'alliance offensive et défensive avec les confédérés, ayant pour conséquence que 6000 Suisses, soldés par Louis XI, vinrent faire partie de son armée.

Ce n'est que sous son successeur, Charles VIII, qu'ils participèrent effectivement au service militaire des Français. Ainsi commença le service étranger qui se développa avec une telle exubérance qu'il existe encore de nos jours, malgré les changements notables des temps et des mœurs.

Et quoiqu'on soit tenté de blâmer énergiquement la continuation de ce service depuis la création de la nouvelle constitution fédérale, qui défend, dans son article 11, la conclusion ultérieure de capitulations militaires, et depuis que les aspirations à la liberté civile et politique se font de plus en plus valoir dans toutes les parties de l'Europe, aspirations qu'il n'est pas digne des fils du seul peuple libre de l'ancien monde d'aller étouffer au profit des gouvernements despotiques, tout homme impartial doit pourtant comprendre pourquoi les

Suisses d'alors étaient si accessibles aux séductions de ce service. Rappelons-nous que les guerres de Bourgogne venaient de se terminer, ces guerres qui avaient élevé les confédérés au comble de leur gloire; que les fantassins suisses étaient incontestablement les plus redoutés de l'Europe; que la Confédération, après la mort de Charles-le-Téméraire, n'était inquiétée, pendant une longue série d'années, par aucun ennemi extérieur; que les Suisses manquaient alors chez eux d'occasion de se couvrir de gloire et de butin; que, pour ainsi dire, un grand capital de vaillance et d'héroïsme courait risque de périr dans les loisirs, à moins qu'on ne le rendît profitable à l'étranger; rappelons-nous, enfin, que les premiers départs de Suisses à la solde de l'extérieur n'eurent assurément pas pour but le métier de sentinelle devant le palais des princes, mais qu'ils s'organisèrent en vue de vraies campagnes!

Il est vrai que, dans le cours des temps, les choses en ont changé singulièrement. *(A suivre.)*

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

(Suite).

Voitures de guerre manquant encore.

	Elite.	Réserve.	Pour les pièces de position.	Total.	Manquant au 1er janv. 1858.
Caissons d'artillerie	—	—	7	7	47
Chariots à fusées et chariots de rechange	20	24	—	44	47
Affûts de rechange	2	2	—	4	4
Chariots de sapeurs	—	1	—	1	1
Chariots de pionniers	6	6	—	12	12
Demi-caissons pour la cavalerie	—	1	—	1	1
Demi-caissons pour carabiniers	5	18	—	23	27
Demi-caissons pour infanterie	10	28	—	38	58

Les plus grandes lacunes se retrouvent dans l'élite de Schwytz et du Valais, dans la réserve de Schwytz, de Fribourg, du Tessin et du Valais.

En ce qui concerne les *munitions de bouches à feu,* elles sont presque au complet pour l'élite, sauf un certain nombre d'obus à balles et de cartouches. Le canton du Valais n'a point de munitions confectionnées pour sa batterie de montagne. Il en est de même des batteries de réserve, pour lesquelles les cantons des Grisons et du Valais n'ont point encore de munitions.

Il reste encore beaucoup à compléter pour les pièces de position.

Il manque encore en *munitions d'armes à feu portatives :*

	Elite.	Réserve.	Total.	Manquant au 1er janvier 1858.
Cartouches de fusil . .	103,634	1,043,744	1,147,378	985,627
» de pistolet .	170	2,000	2,170	1,640
Capsules de fusil . .	263,049	1,929,287	2,192,336	2,237,596
Cartouches de carabine	59,270	126,680	185,950	204,250
Plomb, livres	1,625	1,447	3,072	4,353
Capsules de carabine .	210,544	294,458	505,002	517,870

Ici encore ce sont les cantons de Schwytz et du Valais qui se trouvent en retard. Ce dernier d'autant plus que toutes ses cartouches de fusil doivent être remaniées, vu leur défectuosité.

En matériel pour le service de santé, les cantons des Grisons et du Valais ont à se procurer l'équipement de campagne et de vétérinaire pour les batteries de montagne. Le Valais, Uri, Schwytz et Obwalden ont en outre à acquérir chacun 1 havresac d'ambulance; Schwytz et Tessin 9 brancards.

A la réserve il manque encore :

1 pharmacie de campagne pour les troupes du génie. — Tessin.

4 » » » l'artillerie. — Appenzell (Rh. Ext.), Grisons, Tessin et Valais.

4 » » » l'infanterie. — Schwytz, Tessin et Valais.

21 havresacs d'ambulance. — Berne, Schwytz, Fribourg, Argovie, Thurgovie et Tessin.

Enfin un certain nombre de brancards et de caisses de vétérinaires de Schwytz, Fribourg, Grisons, Tessin et Valais.

Les approvisionnements de matériel de guerre pour la *landwehr* sont demeurés à peu près les mêmes, et présentent en somme beaucoup de lacunes.

Cinq officiers supérieurs de l'état-major d'artillerie ont inspecté les munitions de guerre dans les cantons de Zurich, Berne, Schwytz, Glaris et Valais. Les inspections semblables qui devaient se faire dans les cantons de Bâle-Ville et d'Argovie, ont dû être remises à l'année suivante. Les résultats de ces inspections ont été très différents; les arsenaux de Zurich et de Berne contenaient, très au complet, les munitions qui doivent être à la disposition de la Confédération. Celui de Glaris ne contenait pas encore la quantité réglementaire de munitions qu'il devait avoir, quoique ce canton ait fait bien des efforts pour compléter son effectif. Les cantons de Schwytz et du Valais sont par contre si fort arriérés, que c'est de plein droit que l'on pourrait sommer ces cantons de remplir enfin dans le courant de l'année 1859 leurs obligations vis-à-vis de la Confédération quant aux munitions qu'ils doivent tenir à sa disposition.

B. — Administration militaire en particulier.

I. LE DÉPARTEMENT MILITAIRE ET LA CHANCELLERIE.

L'administration militaire a été surchargée d'occupations par la mise sur pied au sujet des affaires de Neuchâtel, mais pendant le cours de l'année dont parle ce

rapport elle est rentrée dans le train habituel de ses affaires. A côté des affaires courantes, le département militaire s'efforça de profiter des expériences faites lors de la susdite mise sur pied, afin de chercher à remédier aux lacunes et aux défauts qui se montrèrent dans l'organisation, l'armement, l'équipement et l'instruction de nos troupes. Il s'occupa surtout du perfectionnement de nos armes, et suivit avec attention tous les pas en avant qui se faisaient dans cette direction. Il fit confectionner et distribuer les nouveaux fusils de chasseurs, et prépara les voies pour la transformation du fusil d'infanterie d'après le système Prélat-Burnand, après que des essais répétés du dit système eurent donné des résultats satisfaisants.

Le département a cherché à perfectionner l'instruction des troupes, soit par une organisation plus pratique des écoles militaires fédérales, soit par une surveillance de l'instruction donnée dans les cantons. Il s'est efforcé surtout de procurer une meilleure instruction à notre état-major; c'est pourquoi il a mis beaucoup d'importance à une organisation plus pratique de l'école centrale et des rassemblements de troupes.

La place du directeur personnel du dit département et d'instructeur en chef de l'infanterie a été confiée vers la fin de cette année à M. le commandant Wieland, de Bâle, qui est entré en fonctions le 1er décembre.

II. FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

a) *Le commissariat des guerres.*

L'accumulation de travaux de toute espèce restant de l'année passée n'a pas diminué cette année. Aux travaux habituels occasionnés par les écoles militaires, il a fallu joindre les mesures à prendre pour le rassemblement de troupes au Luziensteig. En sus de ces services qui occupèrent d'une manière continue le personnel réglementaire du commissariat, il y avait un bon reste d'articles de comptes arriérés se rapportant à la mise sur pied de 1856 à 1857, qui devaient se régler, ce qui obligeait à étudier une foule de pièces justificatives.

Le personnel du commissariat a dû cette année faire un travail qui dépasse de beaucoup celui qu'on lui avait demandé jusqu'à présent; il y aura lieu d'augmenter le nombre des employés de cette administration.

Le commissaire des guerres, qui est en permanence à Thoune, est occupé durant toute l'année, depuis que l'on a donné plus d'extension aux écoles militaires qui se tiennent dans cette place, ainsi donc la mesure par laquelle on a créé, il y a deux ans, une place à part pour l'administration de l'arsenal, que l'on a séparée du commissariat, se justifie de plus en plus.

b) *L'administrateur du matériel.*

L'administrateur du matériel a dû déployer cette année une activité extraordinaire, tant à cause des commandes plus nombreuses de matériel, afin de combler les lacunes existantes, que pour surveiller et diriger les essais techniques de toutes sortes, mais concernant en particulier les armes rayées.

L'acquisition de plusieurs milliers de fusils de chasseurs, comme aussi leur répartition entre les cantons, a dû lui prendre encore beaucoup de temps.

III. INSPECTEURS.

Les inspecteurs d'infanterie nommés l'année passée pour surveiller les treize cercles d'inspection fédérale de cette arme, ont fonctionné pendant l'année sur laquelle nous faisons rapport.

L'inspection du génie a changé, notre honorable général Dufour ayant désiré être déchargé de ses fonctions. Il a trouvé un successeur dans la personne de M. le colonel Aubert de Genève.

La place d'inspecteur de la cavalerie n'a pas été repourvue en 1858, les inspections qui en ressortaient ont été confiées à M. le colonel Ott, et lieutenant-colonel Techtermann.

Les fonctions d'auditeur en chef ont été reprises par le titulaire, M. le colonel Blœsch, dès que sa santé le lui a permis.

Cet article du rapport n'exige aucune autre observation.

IV. INSTRUCTION.

a) *Places d'instruction.*

Les exercices militaires fédéraux ont été tenus pendant cette année sur 21 places d'instruction différentes. Les principales étaient comme à l'ordinaire :

Aarau, où se tinrent le cours préparatoire de l'école centrale, une école de recrues d'artillerie et une autre de recrues de cavalerie, plus les cours de répétition de onze compagnies d'artillerie, de cavalerie et de carabiniers.

Bière, où se sont tenues une école de recrues d'artillerie, de même qu'une école de recrues de cavalerie et les cours de répétition de six compagnies d'artillerie et de cavalerie.

Thoune a vu se réunir l'école des instructeurs d'infanterie et la seconde partie du cours de l'école centrale, une école de recrues d'artillerie, une de cavalerie, une du génie, des carabiniers, des sapeurs et du train de parc. Il s'est tenu encore sur la même place l'école des aspirants de carabiniers, ainsi que les cours de répétition de vingt-une compagnies de sapeurs, d'artillerie, de cavalerie et de carabiniers.

On a tenu à *Winterthur* une école de cavalerie, une école de carabiniers, de même que les cours de répétition de quatre compagnies de carabiniers, et le cours préparatoire des six compagnies de dragons, qui devaient faire partie du rassemblement de troupes au Luziensteig.

Les écoles de recrues de carabiniers tenues jusqu'à présent à *Lucerne* l'ont été cette année à *Zoug,* en considération du § 3, art. 19 sur l'organisation militaire fédérale, qui prescrit ces mutations pour les écoles de cavalerie et de carabiniers, si des cantons le demandent.

On agrandit au *Luziensteig* les locaux propres au casernement et surtout on y prépare des logements plus convenables pour les officiers. Mais il y a encore bien à faire à cette place, il sera entre autres nécessaire d'y faire établir de nouveaux conduits d'eau. Cette place et ses environs avaient cette année une importance plus grande ensuite du rassemblement de troupes, qui s'est tenu dans cette année.

On a ouvert un concours pour réunir des projets de plans aux fins de bâtir

une caserne à Thoune. Quelques-uns de ces plans paraissaient assez convenables, mais cette affaire n'a pas fait de pas en avant. Contrairement au plan de bâtir la nouvelle caserne près de l'Allmend et du côté de celle-là, séparée de la ville par le chemin de fer, la commune de Thoune a fait elle-même élaborer un plan qui placerait ce bâtiment dans la ville même. Cette affaire sera examinée de nouveau par une commission spéciale pendant la durée de l'école centrale. En attendant, la caserne actuelle de Thoune donne lieu aux plaintes les plus fondées, et les réparations qu'on y a faites ne remédient que bien peu aux graves inconvénients que présente ce bâtiment. Ses fenêtres étroites et ses escaliers en bois, si peu spacieux, exposent à des dangers graves en cas d'incendie. Les chambres de derrière, étroites et sombres, ne permettent pas d'y faire régner l'ordre et la propreté qui seraient indispensables. Le fait que beaucoup de soldats couchent sur le plancher dans les locaux supérieurs de la caserne a rendu indispensable l'achat de nouveaux bois de lits, c'est ce qui a été fait. Après la construction d'une nouvelle caserne qui est inévitable, si l'on veut conserver Thoune comme place d'instruction principale, chose qui est désirable sous beaucoup de rapports, il faudra néanmoins faire encore l'acquisition de nouveaux bois de lits.

b) *Entretien des troupes.*

La baisse du prix du pain a exercé une heureuse influence sur le prix des rations, malheureusement le prix de la viande s'est maintenu à la hauteur précédente. La ration de pain de 1 $^1/_2$ liv. était au plus bas prix à Bière où elle coûtait 17 centimes, tandis qu'elle atteignait à Thoune le maximum de 23 centimes. Le minimum de la ration de viande de $^5/_8$ liv. était de 21 centimes à Aarau, son maximum était à Zurich où elle coûtait 31 centimes. La ration complète était le meilleur marché à Aarau où elle coûtait 39 centimes, le plus cher à Zurich où elle en coûtait 51. Pour le rassemblement de troupes près de Luziensteig le prix de la ration monta jusqu'à 52 centimes; il est vrai que les fournisseurs devaient rendre la ration sur place et à leurs frais.

Les prix du foin, se maintenant très élevés, ont fait monter le coût des rations de fourrage. On a consommé sur les places de Thoune, Zurich, Aarau et Winterthur les provisions qui se trouvaient déjà en magasin, et il a fallu faire de nouveaux achats pour suffire aux besoins. La ration de fourrage, y compris la paille, se payait à Zurich, Aarau et Winterthur 1 fr. 55 c. A Bière, elle revenait à 1 fr. 60 cent., mais l'administration vendait le fumier à son profit. La même ration est revenue à 1 fr. 70 c. lors du rassemblement de troupes au Luziensteig, la ration des chevaux de trait était en proportion. A Thoune, la ration de foin, paille et avoine n'a pas dépassé le prix réglementaire de 1 fr. 50 cent., parce que le revenu considérable que l'on tire du fumier forme un boni au compte des fourrages.

(A suivre.)

Piémont. — Voici, d'après un document officiel, comment sont composées les divisions de l'armée sarde et quelle a été la répartition faite parmi elle des divers régiments d'infanterie, artillerie et cavalerie, et des bataillons de bersaillers :

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE. — QUARTIER-GÉNÉRAL.

Division de cavalerie. — Nice-cavalerie; Piémont-royal; Savoie-cavalerie; Gênes-cavalerie; artillerie, 1re et 2e batterie à cheval.

Première division. — Brigade des grenadiers de Sardaigne; id. de Savoie; artillerie, 10e, 11e et 12e batterie de bataille; bersaillers, 3e et 4e bataillon.

Deuxième division. — Brigade de Piémont; id. d'Aoste; régiment des chevaulégers de Novare; id. d'Aoste; artillerie, 13e, 14e et 15e batterie de bataille; bersaillers, 1e et 9e bataillon.

Troisième division. — Brigade de Coni; id. de Pignerol; chevaulégers d'Alexandrie, 2 escadrons; artillerie, 4e et 9e batterie de bataille; bersaillers, 2e et 10e bataillon.

Quatrième division. — Brigade de la Reine; brigade de Savone; chevaulégers de Montferrat; artillerie, 7e et 8e batterie de bataille; bersaillers, 6e et 7e bataillon.

Cinquième division. — Brigade de Casal; id. d'Acqui; chevaulégers de Saluces; 2 escadrons de ceux d'Alexandrie; artillerie, 16e, 17e et 18e batterie de bataille; bersaillers, 5e et 8e bataillon.

Auprès de chaque division, comme auprès du quartier-général, est établi un bureau de poste.

Neuchâtel. — Le capitaine James *Humbert* a été nommé au grade d'aide-major du bataillon no 115, en remplacement du capitaine Audetat-Sandoz, Ulysse, porté, sur sa demande, au rôle des officiers en disponibilité. — Le sergent-major *Mosset*, Alcide-Numa, a été promu au grade de 2me sous-lieutenant d'infanterie. — Dans l'ordre sanitaire, le Dr *Béguin*, Charles-Louis, a été nommé médecin-adjoint de bataillon, avec rang de 1er sous-lieutenant.

En suite d'une publication du Département militaire, une *inspection générale* du personnel, de l'armement, de l'habillement et de l'équipement des troupes neuchâteloises a eu lieu dans tout le canton le samedi 28 mai, à 7 heures du matin. S.

Vaud. — Dans sa séance du 14 mai 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Rosset*, Alphonse, à Villeneuve, commandant du 2e arrondissement; — *Liausun*, Charles-Isaac, à Cossonay, second sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 7e arrondissement; — *Favre*, Louis, à Bavois, second sous-lieutenant de mousquetaires no 5 de réserve du 5e arrondissement; — *Oguey*, David, à Orbe, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 5e arrondissement; — *Jaquier*, Eugène, à Nyon, lieut. de mousquetaires no 1 de réserve du 4e arrondissement; — *Monod*, Louis, à Perroy, lieutenant de mousquetaires no 4 de réserve du 4e arrondissement; — *Cottier*, Jean-Charles-Auguste, à Aubonne, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 4me arrondissement. — Le 16, MM. *Derias*, Victor, à Cheseaux, capitaine de grenadiers no 2 de réserve du 5e arrondissement; — *Jaillet*, David-Albert, à Vallorbes, capitaine de mousquetaires no 3 de réserve du 5e arrondissement; — *Massy*, Emile-Henri-François, au Chenit, second sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 5e arrondissement; — *Gonthier*, Ferdinand, à Lausanne, lieutenant de chasseurs no 9 du 3e arrondissement; — *Jaccottet*, Hippolyte, à Echallens, premier sous-lieutenant de grenadiers no 2 de réserve du 5e arrondissement; — *Gorjat*, Franç., à Cully, capitaine de mousquetaires no 2 de réserve du 3e arrondissement; — *Bidaux*, Jules, à Pully, lieutenant de mousquetaires no 4 de réserve du 3e arrondissement; — *Terry*, Marc-Henri, à St-Georges, second sous-lieut. de grenadiers no 2 de réserve du 4e arrondissement; — *Meylan*, Pierre-Etienne, au Lieu, capitaine de mousquetaires no 1 d'élite du 5e arrondissement; — *Besençon*, Fs, à Echallens, second sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 5e arrondissement; — *Timmermann*, Juste-David, à Chavannes-le-Veyron, second sous-lieutenanant de mousquetaires no 2 de réserve du 7e arrondissement. — Le 21, MM. *Larpin*, Louis-Marc-Henri, à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs no 9 du 3e arrondissement; — *Piguet*, John-Philippe, au Brassus, 1er sous-lieutenant de grenadiers no 1 de réserve du 5e arrondissement; — *Gougoltz*, George-Henri, à Moudon, second sous-lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve du 1er arrondissement; — *Dor*, Henri, à Vevey, médecin-adjoint de bataillon, avec rang de premier sous-lieutenant; — *Guilloud*, Jean-Augustin, à Champagne, lieutenant de grenadiers no 2 de réserve du 6e arrondissement; — *Lagnel*, Jean-Pierre-Louis, à Bière, lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 4e arrondissement; — *Valeiry*, Henri-Etienne, à Nyon, premier sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 4e arrondissement. — Le 24, MM. *Grandjean*, David-Frédéric, à Juriens, lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 5e arrondissement; — *Blanchet*, Franç.-Louis, aux Clées, lieut. de mousq. no 5 de réserve du 5e arrondissement.

ERRATA. Dans notre numéro du 1er mai, on a omis de mettre au bas du mémoire sur les soutiens d'artillerie le nom de l'auteur, M. le major de Mandrot. On se rappellera, du reste, que ce mémoire a été lu à la Société des officiers et que sa publication avait été décidée par l'assemblée.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 12 Lausanne, 15 Juin 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — **La guerre. — Rapports officiels sur les combats de Montebello, Palestro, Robecchetto et sur la bataille de Magenta. — Chronique.**

LA GUERRE D'ITALIE.

11 juin 1859.

Depuis notre dernier bulletin, à la date du 26 mai, des événements importants sont survenus. L'armée alliée qui, à ce moment, se renforçait sur sa droite, a commencé, dès le 28, à se reporter sur sa gauche en se concentrant d'abord à Vercelli. De là, après avoir pris possession de la rive gauche de la Sesia par les deux combats de Palestro, les 30 et 31 mai, elle a pu s'avancer le 1er juin jusqu'à Novare et au Tessin. Ce mouvement rapide du gros des alliés sur un point où les Autrichiens, trompés par la démonstration de Casteggio, avaient relativement peu de forces, pouvaient faire espérer les plus beaux résultats stratégiques. Mais les préparatifs du passage du Tessin qui durèrent jusqu'au 3 juin permirent aux Autrichiens de ramener sur leur droite et à temps pour livrer bataille une bonne partie des troupes disloquées dans les environs de Pavie. Le passage des alliés commença le 3, à Turbigo, sur des ponts militaires, et s'effectua le 4 par le pont de Buffalora, que les Autrichiens, en se retirant, ne purent dégrader qu'à moitié. Ce même jour les armées ennemies se rencontrèrent à Magenta. Les Autrichiens, tournés par Turbigo, durent promptement abandonner la belle position de Ponte-Magenta, tout comme ils avaient dû déjà évacuer leur forte tête de pont de Buffalora. L'action s'engagea chaudement entre le canal et Magenta dans un terrain plat, recouvert de blés, de vigne et de mûriers, et coupé de canaux et de haies en si grande quantité qu'il était impossible d'y manœuvrer en ordre régulier. Les documents officiels (que nous publions ci-dessous) font connaître les dispositions et les effectifs des belligérants, ainsi que les pertes. Ce que nous pouvons ajouter, c'est que la mêlée fut très chaude et eut plusieurs péripéties des plus émouvantes. Les premières troupes de la ligne et des zouaves, engagées sur les hauteurs de Magenta, cédèrent un mo-

ment, mais reprirent l'avantage à l'arrivée de la garde, qui, elle-même, fut plus tard repoussée avec perte, puis reprit aussi le dessus renforcée de Mac-Mahon. En fin de compte, le champ de bataille resta aux alliés. Les nombreux fossés, ainsi que l'opiniâtreté de quelques bataillons autrichiens à résister dans les maisons, leur procurèrent plusieurs milliers de prisonniers. Les Autrichiens en firent aussi quelques-uns au commencement de l'action, cavaliers restés embourbés dans un marécage. Ils avaient d'abord enlevé trois canons à la garde, mais celle-ci en reprit deux en compagnie de plusieurs autres.

Le succès est certainement beau pour les alliés; la division Durando s'y est bien comportée et les généraux Mac-Mahon et Régnaut y ont bien gagné les honneurs suprêmes dont l'Empereur a récompensé leur bravoure. Toutefois le combat avait duré trop tard (jusqu'à la nuit), l'armée victorieuse avait subi trop de pertes et aussi trop de désorganisation par la nature accidentée du terrain, pour qu'on pût penser à une poursuite immédiate. Elle eût pu procurer, en cas de succès, la capture de la moitié de l'armée ennemie, et, en amenant les alliés sur le Mincio aussi vite que les fuyards, frapper un coup semblable à celui de Marengo; mais un échec eût aussi été possible, et il eût changé en revers un avantage bien marqué. L'enjeu forcé de la bataille, c'est-à-dire Milan, Pavie et le pays compris entre le Tessin et l'Adda, constituait déjà un profit assez grand et assez sûr pour contenter les plus ambitieux et ne faire rien risquer au-delà. La poursuite n'a donc recommencé que le surlendemain, le 6, après la réorganisation de l'armée. Elle a eu pour résultat un engagement, le 8 juin, à Melegnano, où une trentaine de mille Autrichiens s'étaient concentrés pour couvrir la route de Lodi. Le combat fut encore plus acharné qu'à Magenta et se prolongea jusqu'à la nuit noire, éclairé par les lueurs d'un orage terrible autant que par celle des canons. Mac-Mahon et Forey, avec leurs Africains, s'y couvrirent à nouveau de gloire. Plusieurs corps autrichiens, traqués comme des sangliers, se défendirent héroïquement et firent payer cher aux zouaves leur audace. Un poste, entr'autres, d'une centaine d'hommes, acculé entre deux canaux et entouré de plusieurs bataillons, refusa obstinément de se rendre. Quelques-uns, avec un jeune sous-lieutenant en tête, se firent jour à travers d'épaisses lignes, mais le reste périt par le fer et par l'eau.

Nos compatriotes du 1er étranger étaient aux deux journées.

A cette heure, les Autrichiens paraissent se rallier derrière l'Adda, et les Franco-Sardes, concentrés à Milan et aux environs, se préparent à commencer leur seconde étape stratégique. En attendant, Leurs Majestés reçoivent de la population de Milan des marques de sympathie et des ovations qui dépassent tout ce qu'on pouvait attendre.

12 juin.

PS. Un grand mouvement de troupes de Milan est commencé vers l'Adda. Si les Autrichiens n'évacuent pas cette ligne, une nouvelle bataille aura lieu très prochainement. Le corps de Mac-Mahon restera cette fois-ci en réserve.

Nous reproduisons ci-après les différents rapports officiels sur les rencontres des armées à Montebello, Palestro, Robecchetto et Magenta :

ARMÉE D'ITALIE.

Ier CORPS. — Ire DIVISION.

Rapport officiel de M. le général Forey, transmis par Son Exc. le maréchal Baraguey-d'Hilliers à l'Empereur.

Voghera, le 20 mai 1859, minuit.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du combat que ma division a livré aujourd'hui.

Averti à midi et demi qu'une forte colonne autrichienne, avec du canon, avait occupé Casteggio et avait repoussé de Montebello les grand'gardes de cavalerie piémontaise, je me suis porté immédiatement aux avant-postes, sur la route de Montebello, avec deux bataillons du 84e, cantonnés sur cette route, en avant de Voghera, à la hauteur de Madura.

Pendant ce temps, le reste de ma division prenait les armes; une batterie d'artillerie (6e du 8e régiment) marchait en tête.

Arrivé au pont jeté sur le ruisseau dit Fossagazzo, extrême limite de nos avant-postes, je fis mettre en batterie une section d'artillerie, appuyée à droite et à gauche par deux bataillons du 84e bordant le ruisseau avec leurs tirailleurs.

Pendant ce temps, l'ennemi avait poussé de Montebello sur Ginestrello, et ayant été informé qu'il se dirigeait sur moi en deux colonnes, l'une par la grande route, l'autre par la chaussée du chemin de fer, j'ordonnai au bataillon du 74e de couvrir la chaussée à Cascina Nuovo, et à l'autre bataillon de se porter à droite de la route, en arrière du 84e.

Ce mouvement était à peine terminé, qu'une vive fusillade s'engageait sur toute la ligne entre nos tirailleurs et ceux de l'ennemi qui marchait sur nous, soutenant ses tirailleurs par des têtes de colonnes débouchant de Ginestrello. L'artillerie ouvrit son feu sur elles avec succès; l'ennemi y riposta.

J'ordonnai à ma droite de se porter en avant. L'ennemi se retira devant l'élan de nos troupes; mais, s'apercevant que je n'avais qu'un bataillon à la gauche de la route il dirigea contre lui une forte colonne. Grâce à la vigueur et à la fermeté de ce bataillon, commandé par le colonel Cambriels, et à des charges heureuses de la cavalerie piémontaise, admirablement conduite par le général de Sonnaz, les Autrichiens durent se retirer.

A ce moment, le général Blanchard, suivi du 98e et d'un bataillon du 91e (les deux autres étaient restés à Oriolo, où ils ont eu un engagement), me rejoignait et recevait l'ordre d'aller relever le bataillon du 74e, chargé de défendre la chaussée du chemin de fer, et de s'établir fortement à Cascina Nuova.

Rassuré de ce côté, je poussai de nouveau ma droite en avant, et m'emparai, non

sans une résistance sérieuse, de la position de Ginestrello. Jugeant alors qu'en suivant avec le gros de l'infanterie la ligne des crêtes, et la route avec mon artillerie protégée par la cavalerie piémontaise, je m'emparerais plus facilement de Montebello, j'organisai ainsi mes colonnes d'attaque sous les ordres du général Beuret:

Le 17e bataillon de chasseurs, soutenu par le 84e et le 74e disposés en échelons, s'élancèrent sur la partie sud de Montebello, où l'ennemi s'était fortifié.

Il s'engagea alors un combat corps à corps dans les rues du village, qu'il fallut enlever maison par maison. C'est pendant ce combat que le général Beuret a été blessé mortellement, à mes côtés.

Après une résistance opiniâtre, les Autrichiens durent céder devant l'élan de nos troupes, et, bien que retranchés dans le cimetière, ils se virent encore arracher à la baïonnette cette dernière position, aux cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur!*

Il était alors six heures et demie; je jugeai qu'il était prudent de ne pas pousser plus loin le succès de la journée, et j'arrêtai mes troupes derrière le mouvement de terrain sur lequel est situé le cimetière, garnissant la crête avec quatre pièces de canon et de nombreux tirailleurs qui refoulèrent les dernières colonnes autrichiennes dans Casteggio.

Peu de temps après, je vis les colonnes autrichiennes évacuer Casteggio, en y laissant une arrière-garde, et se retirer par la route de Casatisma.

Je ne saurais trop me louer, M. le maréchal, de l'entrain de nos troupes dans cette journée; tous, officiers, sous-officiers et soldats, ont rivalisé d'ardeur. Je n'oublierai pas non plus les officiers de mon état-major, qui m'ont parfaitement secondé.

J'aurai l'honneur de vous adresser ultérieurement les noms de ceux qui se sont le plus particulièrement distingués.

Je ne connais point encore le chiffre exact de nos pertes; elles sont nombreuses, surtout en officiers supérieurs, qui ont payé largement de leur personne. Je les évalue approximativement au chiffre de 600 à 700 hommes tués ou blessés.

Celles de l'ennemi ont dû être considérables, à en juger par le nombre des morts trouvés, surtout dans le village de Montebello.

Nous avons fait environ 200 prisonniers, parmi lesquels se trouvent un colonel et plusieurs officiers.

Plusieurs caissons d'artillerie sont également tombés en notre pouvoir.

Pour moi, M. le maréchal, je suis heureux que ma division ait été la première engagée avec l'ennemi. Ce glorieux baptême, qui réveille un des beaux noms de l'Empire, marquera, je l'espère, une de ces étapes signalées dans l'ordre du jour de l'Empereur.

Je suis avec respect,

Monsieur le maréchal,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le général commandant la 1re division du 1er corps,

FOREY.

Rapport du général commandant la deuxième armée, feldzeugmestre comte Giulay, à l'Empereur.

Sire,

Je m'empresse de faire à Votre Majesté mon rapport sur le premier combat d'importance que les troupes de Votre Majesté ont livré dans la présente campagne. Comme il ressort déjà des premiers rapports incomplets qui servent de base à celui-

ci, tous les détachements de la brave armée qui ont pris part à la lutte ont donné de brillantes preuves de leur bravoure éprouvée et de leur fermeté.

Ainsi que je l'ai déjà annoncé par dépêche télégraphique, le 19 de ce mois, au premier aide-de-camp général de Votre Majesté, j'ordonnai pour le 20 une grande reconnaissance forcée sur la rive droite du Pô, parce que les rapports des espions aussi bien que les observations faites par les avant-postes placés le long de la Sesia et du Pô, firent supposer que l'ennemi avait l'intention de faire, avec des forces considérables, un mouvement contre Plaisance en passant par Voghera. Dans la nuit du 19 au 20, trois brigades du 5ᵉ corps d'armée furent dirigées dans ce but par Pavie, vers la tête de pont de Vaccariza, qui se trouvait déjà occupée par la brigade Boer, faisant partie du 8ᵉ corps.

J'avais placé pour cette expédition, sous les ordres du commandant du 5ᵉ corps, le lieutenant feld-maréchal Urban, qui par des expéditions antérieures avait déjà reconnu le pays entre Stradella, Vaccarizza et Voghera, et qui se trouvait précisément à cet effet avec une brigade du 5ᵉ corps d'armée (général Braun), et une brigade de sa propre division de réserve (général-major Schaaffgossche), entre la tête de pont de Vaccarizza et Broni. L'expédition commandée par le lieutenant feld-maréchal Stadion se composait ainsi de la division Baumgarten (brigades Gaal, Bils et prince de Hesse), du 5ᵉ bataillon de la brigade Braun, du 9ᵉ corps, ainsi que de la brigade Schaffgotsche, complétée par les troupes de la garnison de Plaisance (régiment Hess), pour remplacer les parties de cette brigade qui y étaient restées.

Le lieutenant feld-maréchal Stadion a commencé, le 20 au matin, son mouvement en avant de la tête de pont.

Le lieutenant feld-maréchal Urban s'était porté sur la grande route vers Casteggio, faisant battre préalablement la montagne, à gauche, par le 3ᵉ bataillon de chasseurs.

Le lieutenant feld-maréchal Baumgarten suivait dans la plaine avec la brigade Bils du côté de Casatima, et la brigade Gaal dans la direction de Robecco.

Leur réserve, composée de deux bataillons et demi, ainsi que le corps du train d'artillerie, s'avançaient vers Barbianello. La brigade prince de Hesse formait l'aile droite et marchait par Vérone sur Bronduzzoz. Le lieutenant feld-maréchal Stadion avait ordonné que de cette position, qui avait été atteinte environ à onze heures, on commençât l'attaque vers midi; le lieutenant feld-maréchal Urban devait s'emparer des localités de Casteggio et Montebello, afin de gagner de là une base pour menacer davantage Voghera et contraindre ainsi l'ennemi à déployer ses forces.

Le général-major Gaal devait suivre, comme réserve, le lieutenant feld-maréchal Urban. Lorsque l'ennemi eut abandonné Montebello, le lieutenant feld-maréchal Urban poussa par cette localité jusqu'à Genestrello; il y trouva un ennemi, supérieur en nombre, qui lui opposa une sanglante résistance, que surmontèrent pourtant les braves chasseurs des 3ᵉ et 4ᵉ bataillons des régiments Hess et Don Miguel, lesquels, malgré des pertes considérables, eurent bientôt enlevé le plateau et la ferme de Genestrello.

Mais l'ennemi déploya bientôt des forces tellement supérieures et les augmentait encore par les renforts continuels que lui amenaient les chemins de fer, que le lieutenant feld-maréchal Urban, ainsi que la brigade Gaal, qui était arrivée sur ces entrefaites pour l'appuyer, combattant avec de grandes pertes, mais héroïquement, furent repoussés sur Montebello. Dans l'intervalle, le lieutenant feld-maréchal Stadion avait fait rapprocher la brigade Bils et la brigade Hess de l'aile droite de la ligne. C'est contre le général-major Gaal qui venait de rallier le général Braun avec un

bataillon Hess et un bataillon Rossbach, que l'ennemi déploya une supériorité de forces toujours croissante. Montebello fut évacué après une résistance opiniâtre. L'ennemi, tenu en respect par des pertes plus grandes encore et par la bonne tenue des troupes, ainsi que par le déploiement fait d'avance des réserves de la brigade Bils, ne continua pas la poursuite, et le corps, qui déjà à Casteggio n'avait plus été bien harcelé, arriva à la nuit à la tête du pont et se retira le 21 au matin sur l'autre rive du Pô.

Ainsi qu'il résulte de divers rapports incomplets, il y eut engagé, à Genestrello, sous le feldzeugmestre Urban, le 3e bataillon de chasseurs, le 3e bataillon Don-Miguel, 2 bataillons de Rossbach, le bataillon de grenadiers Hess, deux pièces de 6, quatre pièces de 12 du 8e régiment de Hall. C'est là où le combat fut le plus sanglant, les pertes les plus grandes, le nombre des ennemis le triple des nôtres.

Au combat de Montebello, il y eut 2 1/2 compagnies Rossbach, 1 bataillon de grenadiers et 1 bataillon de ligne de ce régiment, le 2e bataillon d'infanterie Hess, 2 bataillons d'infanterie Archiduc-Charles, le bataillon de confinaires Liccans, 1 escadron de hussards Hall, 4 pièces de 6 et 2 pièces de 12. Une grande partie des troupes engagées à Genestrelle prit également part pendant la retraite au combat contre un ennemi encore deux fois supérieur en nombre.

Le prince de Hess commandait le régiment Culoz, 1 bataillon Zobel, 4 pièces de 12, 3 escadrons de hulans Sicile. Des combats s'engagèrent près de Calcababbio et Cassone de Lausi. On y vit plusieurs fois de ces beaux exemples où l'infanterie chargeait la cavalerie à la baïonnette, et au moment de l'attaque, à 70 pas de distance, l'infanterie tirant la première salve, les hussards et les hulans rivalisaient dans le choix heureux de la manière de combattre particulière à chaque arme; l'artillerie s'avançait tout près de l'ennemi, et l'effet de son feu n'en était que plus terrible, en même temps qu'il diminuait ses propres pertes.

C'est une chose étonnante combien peu de blessures l'artillerie a faites dans nos rangs; presque partout l'ennemi tirait au-dessus de nous, qui étions trop près de lui. L'infanterie ennemie tirait très juste. Sa cavalerie ne mérite pas qu'on en porte un jugement aussi favorable. Elle a été partout mise en déroute par nos hussards et nos hulans, et cédait au premier choc sérieux. La liste ci-jointe de nos pertes complétera ce qui, dans le présent rapport, n'est indiqué que superficiellement, quant à la plus ou moins grande part que chaque division a prise à la lutte effective.

Le bruit du canon avait appelé vers Casteggio le lieutenant feld-maréchal Crenneville, posté près de Broni avec une partie de la brigade Felmayer. Le lieutenant feld-maréchal Stadion lui fit prendre position près de Borgo-San-Giuletta, pour recevoir au besoin la brigade Bils, qui était destinée à couvrir la retraite. Il résulte des rapports qu'il n'y a pas eu de poursuite; en conséquence, le lieutenant feld-maréchal Crenneville revint le soir même à Stradella. Le flanc droit a été, pendant la marche en avant et la retraite, protégé par le général-major prince de Hess, avec autant de prudence que de résolution.

Du côté de l'ennemi, il paraît y avoir eu en ligne tout le corps d'armée du maréchal Baraguey-d'Hilliers et une brigade piémontaise.

Les troupes françaises qui ont été au feu se composaient de 12 régiments d'infanterie, quelques bataillons de chasseurs et un régiment de cavalerie; les Piémontais avaient fourni une brigade et le régiment de cavalerie Novare; les réserves étaient nombreuses et grossissaient sans cesse.

Le lieutenant feld-maréchal Stadion évalue au moins à 40,000 hommes le nombre des combattants ennemis.

Le résultat de la reconnaissance, qui justifie ma position actuelle, me paraît en conséquence bien récompenser l'entreprise, malgré les grands sacrifices qu'elle a coûtés.

J'attends encore les rapports détaillés. Le lieutenant feld-maréchal comte Stadion signale provisoirement la bravoure de toutes les troupes qui ont pris part au combat. Les régiments Archiduc Charles, Hess, don Miguel, Rossbach, Culoz, hussards Hall et le 8e bataillon de chasseurs, et en général toutes les troupes qui ont été engagées dans la lutte, ont ajouté une belle page à leur histoire et à l'histoire militaire de l'Autriche.

Je ne soumettrai à Votre Majesté les noms des chefs qui se sont distingués que lorsque j'aurai reçu les rapports détaillés de chaque corps de troupes. Malheureusement ce glorieux combat nous a coûté de grands sacrifices.

On a transporté à Pavie 600 blessés, parmi lesquels 20 officiers. Le major Buttner, de l'état-major général, qui se trouvait précisément en mission particulière à Vaccarizza et s'est joint à la colonne, a succombé, ainsi que le major du 3e bataillon de chasseurs: le lieutenant-colonel Spielberg et le major Piers, du régiment d'infanterie Archiduc-Charles, sont portés absents et sont probablement morts; en tout cas ils sont restés blessés sur le champ de bataille; le général-major Braun est blessé.

Je ne manquerai pas de transmettre au plus tôt à Votre Majesté les rapports détaillés; mais je puis dès à présent dire avec orgueil que, par leur bravoure et l'esprit qui les anime, les troupes se sont montrées dignes de la faveur de Votre Majesté, et qu'elles considéreront l'approbation de leur empereur et chef comme le plus noble encouragement à de nouveaux exploits.

Au quartier général de l'armée à Gaslasco, le 28 mai 1859.

Le feldzeugmestre, GIULAY.

Le ministre de la guerre a reçu, sur le combat du 31 mai, à Palestro, le rapport suivant :

Palestro, 31 mai 1859.

Vers les neuf heures du matin, le 3e régiment de zouaves venait d'établir son bivouac sur la droite de ce village et sur la rive droite du canal *della Cascina*, ayant devant lui cet obstacle, lorsque quelques coups de canon suivis d'une fusillade assez vive engagée avec des bersaglieri et autres troupes sardes déployées devant le 3e de zouaves en tirailleurs annoncèrent l'approche de l'ennemi. Le colonel fit prendre les armes à son régiment et le porta à environ 500 mètres sur sa droite, du côté où la fusillade était le plus vivement engagée.

Les Autrichiens, qui avaient pris l'offensive, s'avancèrent rapidement.

On fit d'abord déployer quatre compagnies en tirailleurs dans les blés qui couvraient les hommes, et le régiment fut formé en colonne d'attaque.

La fusillade s'engagea aussitôt très vivement; en ce moment le colonel s'aperçut qu'une forte colonne, appuyée par de l'artillerie, cherchait à tourner la position, ainsi que le village même de Palestro.

Il lança alors tout le régiment contre les masses ennemies.

Après avoir franchi rapidement le canal qui était en avant d'eux, profond d'un mètre environ, les zouaves abordèrent résolument l'ennemi à la baïonnette et enlevèrent de suite trois pièces de canon qui leur avaient fait essuyer un feu meurtrier.

En voyant les zouaves sur les hauteurs où étaient les pièces, l'ennemi s'enfuit en désordre. Deux autres pièces de canon qu'il avait en arrière furent enlevées comme les premières.

De là, la colonne d'attaque s'élança sur le gros de l'ennemi, dans la direction du pont de Confianza, sur la rivière de la Busca.

Ce pont était fortement défendu par deux pièces d'artillerie.

Les Autrichiens, qui avaient imprudemment engagé leurs masses en avant de cette rivière, furent violemment refoulés par le choc impétueux de nos hommes; ils furent presque tous anéantis, dans l'impossibilité où ils s'étaient mis d'effectuer leur retraite.

Plus de 600 restèrent prisonniers entre nos mains; un grand nombre, que l'on peut évaluer à 800, se noyèrent en cherchant à passer la rivière de la Busca. Beaucoup d'autres furent tués sur place.

Quoique le pont de la Busca fût obstrué par les deux pièces de canon et les chevaux attelés à ces pièces (trois étaient tués), le colonel fit passer des hommes sur l'autre rive, et après en avoir formé une colonne assez forte, il continua son mouvement en avant.

L'ennemi, soutenu par ses réserves, continua sa retraite en bon ordre, en nous abandonnant encore deux pièces de canon.

Il fut poursuivi jusqu'à la rivière de Ritzza-Biraza, au village de Robbio.

Là s'arrêta le mouvement en avant; l'ennemi, déjà éloigné, continuait à effectuer rapidement sa retraite.

Le 3e de zouaves a pris neuf canons, fait environ 700 prisonniers, dont 9 officiers.

De notre côté, les pertes ont été sensibles :

46 tués, dont 1 capitaine.

229 blessés, dont 15 officiers.

20 disparus (ces hommes ont roulé dans la rivière de la Ritzza-Biraza en y précipitant les Autrichiens).

Rapport du général de division de Mac-Mahon, commandant en chef le 2e corps, à l'empereur.

Au quartier-général, à Turbigo, le 3 juin.

Sire,

Ainsi que j'ai eu l'honneur d'en instruire Votre Majesté par un premier rapport que je lui ai adressé ce matin, l'ennemi a fait sauter le pont de San-Martino hier, vers cinq heures du soir, en se retirant sur la rive gauche du Tessin.

Ce matin, à la pointe du jour, le général Espinasse s'est porté avec une brigade sur la tête de pont que les Autrichiens avaient abandonnée à son approche. Il y a trouvé trois obusiers, deux canons de campagne et plusieurs chariots de munitions.

D'après les ordres de Votre Majesté, le 2e corps a quitté Novare ce matin, à huit heures et demie, pour se porter sur Turbigo et y franchir le Tessin sur le pont qui y a été jeté la nuit dernière, sous la protection de la division des voltigeurs de la garde impériale.

Au moment de mon arrivée à Turbigo, j'ai trouvé une brigade de cette division sur la rive droite du Tessin, occupant le village et ses abords, de manière à nous assurer la libre possession du pont, et surveillant la vallée en aval du village.

L'autre brigade de la division Camou était sur la rive droite.

La tête de colonne de la 1re division du 2e corps franchissait le pont vers une heure

et demie. Au moment où, m'étant porté en avant de Turbigo, je reconnaissais le terrain et que je visitais les hauteurs de Robecchetto pour y établir les troupes, je m'aperçus tout à coup que j'avais à quelques 500 mètres de moi une colonne autrichienne, qui, paraissant venir de Buffalora, marchait sur Robecchetto avec l'intention évidente d'occuper ce village.

Robecchetto se trouve sur la rive gauche du Tessin, à l'est et à deux kilomètres de Turbigo. C'est un village considérable qui peut être aisément défendu et qu'il serait incontestablement très utile d'occuper fortement pour un corps ennemi qui viendrait de Milan ou de Magenta, avec l'intention de barrer le passage à Turbigo. Ce village est assis sur un vaste plateau horizontal qui domine de 15 à 20 mètres la vallée du Tessin. On y arrive, lorsqu'on sort de Turbigo, par deux chemins praticables à l'artillerie : l'un qui aboutit à l'une de ses rues par la partie sud du village, l'autre par la partie ouest.

Le chemin qui vient de Magenta et de Buffalora y pénètre par la partie est. C'est ce dernier que suivait la colonne autrichienne.

J'ordonnai au général de la Motterouge, qui n'avait alors avec lui que le régiment des tirailleurs algériens, ses autres régiments étant encore sur la rive gauche de la rivière, de porter ses trois bataillons de tirailleurs sur Robecchetto, et de les disposer en trois colonnes d'attaque de la manière suivante :

Le 1^{er} bataillon formant la droite, en colonne par division, précédé de deux compagnies de tirailleurs, destinées à se porter sur le village en l'attaquant par le sud;

Le 3^e bataillon formant la gauche, disposé de la même façon, destiné à pénétrer dans le village en l'attaquant par l'ouest;

Le 2^e bataillon au centre et un peu en arrière des 1^{er} et 3^e, formant un échelon en réserve, prêt à appuyer les deux autres bataillons, était aussi disposé en colonne et précédé de tirailleurs.

Les trois colonnes, marchant à intervalle de déploiement, devaient, au commandement général, converger sur Robecchetto, et, en y pénétrant par la rue principale qui le traverse de l'ouest à l'est, chercher à le tourner aussi par la partie est, de manière à menacer la retraite de l'ennemi.

Pendant que le général de la Motterouge se mettait en mesure d'exécuter ces mouvements avec le régiment des tirailleurs algériens, je prenais moi-même les dispositions nécessaires pour faire arriver à lui les autres régiments de sa division. Le 45^e de ligne, second régiment de la 1^{re} brigade, recevait l'ordre de marcher dans les traces du régiment des tirailleurs algériens.

La 2^e brigade, composée des 65^e et 70^e de ligne, recevait, un peu plus tard, l'ordre de se porter sur le village de Robecchetto par la route de Castano, afin de flanquer l'attaque convergente faite par les tirailleurs algériens.

Vers deux heures, le général de la Motterouge marchait avec ses trois bataillons sur Robecchetto, suivi d'une batterie de la réserve générale de l'armée, dirigée par le général Auger en personne.

Les colonnes de tirailleurs algériens, enlevées avec la plus grande vigueur à la voix du général de la Motterouge et à celle de leur colonel, marchèrent résolument sur Robecchetto sans faire usage de leur feu.

Accueillis à l'entrée du village par une très vive fusillade, nos tirailleurs se précipitèrent tête baissée sur les Autrichiens, qui en défendaient les abords. Dans l'intérieur du village seulement ils firent usage de leur feu, et puis aussitôt se précipitèrent à la baïonnette sur tous ceux qui essayaient de résister et de leur barrer le pas-

sage. En dix minutes, l'ennemi était délogé du village et en retraite sur la route par laquelle il était venu.

A la sortie du village, il voulut user de son artillerie et nous envoya une douzaine de coups à mitraille qui n'arrêtèrent en rien l'élan de nos soldats.

Notre artillerie riposta par des coups heureux qui ébranlèrent tout à fait les colonnes ennemies et les mirent alors dans une déroute complète.

Les tirailleurs les poursuivirent au pas de course jusqu'à deux kilomètres en avant de Robecchetto, et en tuèrent un grand nombre.

Le général Auger, en faisant prendre à la batterie quatre positions successives et très heureusement choisies, leur fit aussi beaucoup de mal.

C'est dans une de ces positions que le général Auger, croyant apercevoir dans les blés une pièce autrichienne ayant quelque peine à suivre le mouvement de retraite de l'ennemi, se précipita au galop sur elle et s'en empara. Près de la pièce gisait à terre le commandant de la batterie, coupé en deux par un de nos boulets.

Pendant que ceci se passait vers Robecchetto, une tête de colonne de cavalerie autrichienne se présentait sur notre gauche, venant de Castano. Je portai un bataillon du 65e et 2 pièces de canon à sa rencontre. Deux boulets suffirent pour la décider à se retirer précipitamment.

L'ennemi a éprouvé des pertes considérables. Le champ de bataille est couvert de ses morts et d'une quantité considérable d'effets de toute nature qu'il a laissés entre nos mains : effets de campement, sacs complets qu'il a jetés sur le lieu du combat pour fuir avec plus d'agilité. Nous avons ramassé des armes, carabines et fusils. Nous avons fait peu de prisonniers, ce qui s'explique par la nature du terrain sur lequel l'engagement a eu lieu.

De notre côté, nous avons eu un capitaine tué (M. Manéechout), 4 officiers blessés, dont un colonel d'état-major (M. de Laveaucoupet), 7 soldats tués et 38 blessés, parmi lesquels 4, m'a-t-on dit, des voltigeurs de la garde, qui a eu ses tirailleurs engagés avec l'ennemi en arrière de Robecchetto.

Je ne puis encore, sire, donner à Votre Majesté des détails précis sur cette affaire, qui, une fois de plus depuis notre entrée en campagne, montre tout ce qu'elle peut attendre de nos braves soldats.

Je n'ai point encore reçu les rapports particuliers qui doivent signaler ceux qui se sont plus particulièrement distingués. Tous ont fait bravement et dignement leur devoir : mais je signalerai dès à présent à Votre Majesté le général de la Motterouge, comme ayant fait preuve d'un élan irrésistible ; le général Auger, pour le fait que j'ai relaté plus haut, et qui, aux termes de notre législation militaire, mérite une citation à l'ordre général de l'armée ; le colonel de Laveaucoupet, qui, en combattant corps à corps avec les tirailleurs autrichiens, a reçu un coup de baïonnette à la tête ; le colonel Laure, des tirailleurs algériens, pour l'impulsion intelligente avec laquelle il a conduit ses bataillons à l'ennemi.

Je suis avec le plus profond respect, sire,

De Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet,

Le général de division, commandant en chef le 2e corps,

DE MAC-MAHON.

Passage du Tessin et bataille de Magenta.

Quartier général de San Martino, le 5 juin 1859.

L'armée française, réunie autour d'Alexandrie, avait devant elle de grands obstacles à vaincre. Si elle marchait sur Plaisance, elle avait à faire le siége de cette place et à s'ouvrir de vive force le passage du Pô, qui en cet endroit n'a pas moins de 900 mètres de largeur, et cette opération si difficile devait être exécutée en présence d'une armée ennemie de plus de 200,000 hommes.

Si l'empereur passait le fleuve à Valence, il trouvait l'ennemi concentré sur la rive gauche à Mortara, et il ne pouvait l'attaquer dans cette position que par des colonnes séparées, manœuvrant au milieu d'un pays coupé de canaux et de rizières. Il y avait donc des deux côtés un obstacle presque insurmontable : l'empereur résolut de le tourner, et il donna le change aux Autrichiens en massant son armée sur la droite et en lui faisant occuper Casteggio et même Bobbio sur la Trebia.

Le 31 mai, l'armée reçut l'ordre de marcher par la gauche, et franchit le Pô à Casale, dont le pont était resté en notre possession; elle prit aussitôt la route de Vercelli, où le passage de la Sesia fut opéré pour protéger et couvrir notre marche rapide sur Novare. Les efforts de l'armée furent dirigés vers la droite sur Robbio, et deux combats glorieux pour les troupes sardes, livrés de ce côté, eurent encore pour effet de faire croire à l'ennemi que nous marchions sur Mortara. Mais pendant ce temps, l'armée française s'était portée vers Novare, et elle y avait pris position sur le même emplacement où dix ans auparavant le roi Charles-Albert avait combattu. Là elle pouvait faire tête à l'ennemi s'il se présentait.

Ainsi cette marche hardie avait été protégée par 100 mille hommes campés sur notre flanc droit à Olengo, en avant de Novare. Dans ces circonstances, c'était donc à la réserve que l'empereur devait confier l'exécution du mouvement qui se faisait en arrière de la ligne de bataille.

Le 2 juin, une division de la garde impériale fut dirigée vers Turbigo, sur le Tessin, et, n'y trouvant aucune résistance, elle y jeta trois ponts.

L'empereur, ayant recueilli des renseignements qui s'accordaient à lui faire connaître que l'ennemi se retirait sur la rive gauche du fleuve, fit passer le Tessin en cet endroit par le corps d'armée du général de Mac-Mahon, suivi le lendemain par une division de l'armée sarde.

Nos troupes avaient à peine pris position sur la rive lombarde, qu'elles y furent attaquées par un corps autrichien venu de Milan par le chemin de fer. Elles le repoussèrent victorieusement sous les yeux de l'Empereur.

Dans la même journée du 2 juin, la division Espinasse s'étant avancée sur la route de Novare à Milan jusqu'à Trecate, d'où elle menaçait la tête de pont de Boffalora, l'ennemi évacua précipitamment les retranchements qu'il avait établis sur ce point et se replia sur la rive gauche en faisant sauter le pont de pierre qui traverse le fleuve en cet endroit. Toutefois, l'effet de ses fourneaux de mine ne fut pas complet, et les deux arches de pont qu'il s'était proposé de renverser s'étant seulement affaissées sur elles-mêmes sans s'écrouler, le passage ne fut pas interrompu.

La journée du 4 avait été fixée par l'empereur pour la prise de possession définitive de la rive gauche du Tessin. Le corps d'armée du général de Mac-Mahon, renforcé de la division des voltigeurs de la garde impériale et suivi de toute l'armée du roi de Sardaigne, devait se porter de Turbigo sur Boffalora et Magenta, tandis que la division des grenadiers de la garde impériale s'emparerait de la tête de pont de Bof-

falora sur la rive gauche, et que le corps d'armée du maréchal Canrobert s'avancerait sur la rive droite pour passer le Tessin au même point.

L'exécution de ce plan d'opération fut troublée par quelques-uns de ces incidents avec lesquels il faut compter à la guerre. L'armée du roi fut retardée dans son passage de la rivière, et une seule de ses divisions put suivre d'assez loin le corps du général de Mac-Mahon.

La marche de la division Espinasse souffrit aussi des retards, et, d'un autre côté, lorsque le corps du maréchal Canrobert sortit de Novare pour rejoindre l'empereur, qui s'était porté de sa personne à la tête de pont de Boffalora, ce corps trouva la route tellement encombrée qu'il ne put arriver que fort tard au Tessin.

Telle était la situation des choses, et l'empereur attendait, non sans anxiété, le signal de l'arrivée du corps du général de Mac-Mahon à Boffalora, lorsque vers les deux heures il entendit de ce côté une fusillade et une canonnade très vives : le général arrivait.

C'était le moment de le soutenir en marchant vers Magenta. L'empereur lança aussitôt la brigade Wimpffen contre les positions formidables occupées par les Autrichiens en avant du pont; la brigade Cler suivit le mouvement. Les hauteurs qui bordent le Naviglio (grand canal) et le village de Boffalora furent promptement emportés par l'élan de nos troupes; mais elles se trouvèrent alors en face de masses considérables qu'elles ne purent enfoncer, et qui arrêtèrent leurs progrès.

Cependant le corps d'armée du maréchal Canrobert ne se montrait point, et, d'un autre côté, la canonnade et la fusillade qui avaient signalé l'arrivée du général Mac-Mahon avaient complètement cessé. La colonne du général avait-elle été repoussée, et la division de grenadiers de la garde allait-elle avoir à soutenir, à elle seule, tout l'effort de l'ennemi?

C'est ici le moment d'expliquer la manœuvre que les Autrichiens avaient faite. Lorsqu'ils eurent appris, dans la nuit du 2 juin, que l'armée française avait surpris le passage du Tessin à Turbigo, ils avaient fait repasser rapidement ce fleuve, à Vigevano, par trois de leur corps d'armée, qui brûlèrent les ponts derrière eux.

Le 4 au matin, ils étaient devant l'empereur au nombre de 125,000 hommes, et c'est contre ces forces si disproportionnées que la division des grenadiers de la garde, avec laquelle se trouvait l'empereur, avait seule à lutter.

Dans cette circonstance critique, le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely fit preuve de la plus grande énergie, ainsi que les généraux qui commandaient sous ses ordres. Le général Mellinet eut deux chevaux tués sous lui, le général Cler tomba mortellement frappé; le général Wimpffen fut blessé à la tête; les commandants Desmé et Maudhuy, des grenadiers de la garde, furent tués; les zouaves perdirent 200 hommes, et les grenadiers subirent des pertes non moins considérables.

Enfin, après une longue attente de quatre heures, pendant laquelle la division Mellinet soutint sans reculer les attaques de l'ennemi, la brigade Picard, le maréchal Canrobert en tête, arriva sur le lieu du combat. Peu après parut la division Vinoy, du corps du général Niel, que l'empereur avait fait appeler, puis enfin les divisions Renault et Trochu, du corps du maréchal Canrobert.

En même temps, le canon du général de Mac-Mahon se faisait de nouveau entendre dans le lointain. Le corps du général, retardé dans sa marche, et moins nombreux qu'il n'aurait dû l'être, s'était avancé en deux colonnes sur Magenta et Boffalora.

L'ennemi ayant voulu se porter entre ces deux colonnes pour les couper, le général de Mac-Mahon avait rallié celle de droite sur celle de gauche, vers Magenta, et c'est

ce qui explique comment le feu avait cessé, dès le début de l'action, du côté de Boffalora.

En effet, les Autrichiens se voyant pressés sur leur front et sur leur gauche, avaient évacué le village de Boffalora et porté la plus grande partie de leurs forces contre le général de Mac-Mahon, en avant de Magenta. Le 45e de ligne s'avança avec intrépidité à l'attaque de la ferme de Cascina-Nuova, qui précède le village, et qui était défendue par deux régiments hongrois. Quinze cents hommes de l'ennemi déposèrent les armes, et le drapeau fut enlevé sur le cadavre du colonel.

Cependant la division de la Motterouge se trouvait pressée par des forces considérables qui menaçaient de la séparer de la division Espinasse. Le général de Mac-Mahon avait disposé en seconde ligne les treize bataillons des voltigeurs de la garde, sous le commandement du brave général Camou, qui, se portant en première ligne, soutint au centre les efforts de l'ennemi et permit aux divisions de la Motterouge et Espinasse de reprendre vigoureusement l'offensive.

Dans ce moment d'attaque générale, le général Auger commandant l'artillerie du 2e corps, fit mettre en batterie, sur la chaussée du chemin de fer, quarante bouches à feu, qui, prenant en flanc et d'écharpe les Autrichiens défilant en grand désordre, en firent un carnage affreux.

A Magenta le combat fut terrible. L'ennemi défendit ce village avec acharnement. On sentait de part et d'autre que c'était là la clé de la position. Nos troupes s'en emparèrent maison par maison, en faisant subir aux Autrichiens des pertes énormes. Plus de 10,000 des leurs furent mis hors de combat, et le général de Mac-Mahon leur fit environ 5,000 prisonniers, parmi lesquels un régiment tout entier, le 2e chasseurs à pied, commandé par le colonel Hauser. Mais le corps du général eut lui-même beaucoup à souffrir : 1,500 hommes furent tués ou blessés. A l'attaque du village, le général Espinasse et son officier d'ordonnance, le lieutenant Froidefond, étaient tombés frappés à mort. Comme lui, à la tête de leurs troupes, étaient tombés les colonels Drouhot, du 65e de ligne, et de Chabrière, du 2e régiment étranger.

D'un autre côté, les divisions Vinoy et Renault faisaient des prodiges de valeur sous les ordres du maréchal Canrobert et du général Niel. La division Vinoy, partie de Novare dès le matin, arrivait à peine à Trecate, où elle devait bivouaquer, quand elle fut appelée par l'Empereur. Elle marcha au pas de course jusqu'à Ponte di Magenta, en chassant l'ennemi des positions qu'il occupait et en lui faisant plus de 1,000 prisonniers; mais, engagés avec des forces supérieures, elle eut à subir beaucoup de pertes : 11 officiers furent tués et 50 blessés; 650 sous-officiers et soldats furent mis hors de combat. Le 85e de ligne eut surtout à souffrir : le commandant Delort, de ce régiment, se fit bravement tuer à la tète de son bataillon, et les autres officiers supérieurs furent blessés. Le général Martimprey fut atteint d'un coup de feu en conduisant sa brigade.

Les troupes du maréchal Canrobert firent aussi des pertes regrettables. Le colonel de Senneville, son chef d'état-major, fut tué à ses côtés; le colonel Charlier, du 90e, fut mortellement atteint de cinq coups de feu, et plusieurs officiers de la division Renauld furent mis hors de combat, pendant que le village de Ponte di Magenta était pris et repris sept fois de suite.

Enfin, vers huit heures et demie du soir, l'armée française restait maîtresse du champ de bataille, et l'ennemi se retirait en laissant entre nos mains quatre canons, dont un pris par les grenadiers de la garde, deux drapeaux et sept mille prisonniers. On peut évaluer à vingt mille environ le nombre des Autrichiens mis hors de

combat. On a trouvé sur le champ de bataille douze mille fusils et trente mille sacs.

Les corps autrichiens qui ont combattu contre nous sont ceux de Clam-Gallas, Zobel, Schwartzenberg et Lichtenstein. Le feld-maréchal Giulay commandait en chef.

Ainsi, cinq jours après le départ d'Alexandrie, l'armée alliée avait livré trois combats, gagné une bataille, débarrassé le Piémont des Autrichiens et ouvert les portes de Milan. Depuis le combat de Montebello, l'armée autrichienne a perdu 25,000 hommes tués ou blessés, 10,000 prisonniers et 17 canons.

Rapport du commandant de la 2^me^ armée, feldzeugmestre comte Giulay, à l'empereur.

Sire,

Je m'empresse de transmettre, avec le plus profond respect, à Votre Majesté, par le colonel Weiszrimmel, de l'état-major général, un rapport sommaire sur la bataille de Magenta, et je le ferai suivre d'une description détaillée de cet événement, glorieux pour les armes de Votre Majesté, bien que le succès n'ait pas couronné nos efforts.

Le 4 juin, à 7 heures du matin, le lieutenant feld-maréchal comte de Clam me fit savoir qu'avec environ 7,000 hommes de son corps et le 2e corps, il occupait la position de Magenta, et que de fortes masses ennemies s'avançaient vers cette tête de pont que le même lieutenant feld-maréchal avait abandonnée peu de jours auparavant comme ne pouvant pas être défendue.

A l'heure où je reçus cet avis (8 1/4 h. du matin) il y avait du 7e corps la division Reischach à Corbetto, le lieutenant feld-maréchal Lillia à Casteletto, le 3e corps à Abbiategrasso, le 5e également en marche pour se rendre à Abbiategrasso, le 8me corps en marche de Binasco à Bestazzo, le 9e corps aux bords du Pô au-dessous de Pavie. Je transmis aux corps l'ordre de se porter de suite encore plus en avant, et je dirigeai le 3e et le 5e corps d'armée sur le flanc droit de l'ennemi, en cas que l'ennemi dût réellement tenter une attaque en partant de San-Martino. Il était déjà venu à ma connaissance le jour précédent que l'ennemi avait passé le Tessin à Turbigo.

C'était de ce côté que j'attendais son attaque principale. Auparavant déjà, la division Cordon, du 1er corps, avait été envoyée à Turbigo; cependant elle avait dû s'en retirer en partie, et plus tard, lorsque Buffalora fut perdu, elle dut également se retirer de là, parce que l'ennemi l'attaquait dans cette dernière position.

J'ordonnai au lieutenant feld-maréchal comte Clam de défendre Magenta, et je fis hâter à tous les corps leur marche en avant.

A midi, l'ennemi commença l'attaque. Disposant de forces supérieures, il parvint à prendre la digue du Naviglio et Ponte di Magenta. Il fit à cette occasion des pertes énormes; cependant les digues et le terrain coupé lui permirent de s'établir dans cette position vers deux heures. A cette heure là, je m'étais rendu à Magenta avec mon état-major et je prenais mes dispositions.

Au moment où la première ligne commençait à céder, la division du lieutenant feld-maréchal baron Reischach reçut l'ordre de reprendre à l'ennemi Ponte di Magenta. Je me rendis à cheval à Robecco pour indiquer au 3me corps d'armée la direction du flanc droit de l'ennemi. Peu de temps après mon arrivée en cet endroit, on m'annonçait la reprise héroïque de Ponte di Magenta et la prise d'un canon rayé.

Sûres de la victoire, les colonnes du 3e corps se portèrent alors en avant, le général-major Ramming sur la rive orientale du Naviglio, la brigade Hartung entre le canal et Carpengago, la brigade Dürfeld derrière les deux comme réserve.

Lorsque ces brigades s'avancèrent pour l'attaque, la division du lieutenant feld-maréchal Reischach était aussi rejetée en arrière, bien que cette division, notamment la brigade du général-major Lebzelter, qui précédait héroïquement le régiment d'infanterie *Empereur* dans une attaque contre Buffalora, ait repoussé vaillamment plusieurs assauts.

L'ennemi faisait constamment avancer en ligne des troupes fraîches ; l'apparition du 13ᵉ corps sur le flanc de l'armée alliée fit au commencement un très bon effet. La brigade du général-major Hartung, appuyée par le général-major Dürfeld, s'élança plusieurs fois contre Ponte-Vecchio di Magenta ; ce point fut pris, perdu, puis repris, et enfin il resta au pouvoir de l'ennemi. Des monceaux de cadavres témoignent de l'opiniâtreté dont on a fait preuve, de part et d'autre, dans cette lutte.

La brigade général-major Ramming, après plusieurs attaques du brave régiment roi des Belges contre Robecco, dut aussi se retirer et s'arrêta devant cette localité. Vers le soir, le 5ᵉ corps arriva sur le champ de bataille ; la brigade prince de Hesse essaya en vain, bien que combattant avec une rare bravoure, de repousser l'ennemi qui s'avançait vers Magenta. Magenta, qui était encore tenu par les troupes épuisées du lieutenant feld-maréchal comte Clam et du lieutenant feld-maréchal prince Liechtenstein, dut enfin être évacué devant les attaques d'un ennemi supérieur en nombre qui arrivait aussi du côté du Nord. La division du lieutenant feld-maréchal Lillia reçut alors l'ordre de se porter sur Corbetto et d'occuper comme réserve ce point par où devait s'effectuer la retraite.

Le soir étant venu, je fis aussi occuper fortement Robecco et tout préparer pour attaquer de nouveau le matin du 5. Les énormes pertes de l'ennemi permettaient aussi d'espérer qu'on le trouverait ébranlé, et la bravoure que nos troupes avaient montrée dans toutes les attaques permettait d'espérer que leur choc aurait culbuté l'ennemi.

Nous avions fait des prisonniers de presque tous les régiments de l'armée française ; il semblait en conséquence qu'elle eût engagé ses dernières réserves, tandis que de notre côté nous avions encore le 5ᵐᵉ et le 8ᵐᵉ corps d'armée et une division du 9ᵉ qui n'avaient pas combattu ; ces troupes pouvaient, arrivant toutes fraîches, peser d'un grand poids dans la balance. J'avais bien calculé tout cela, et je n'attendais plus, tout en achevant de prendre mes dispositions pour l'attaque, que d'avoir reçu l'avis que les troupes occupaient leurs positions, et le chiffre des pertes qu'elles avaient faites.

C'est à ce moment seulement que j'appris que les troupes du 1ᵉʳ et du 2ᵉ corps d'armée, qui avaient le plus souffert du premier choc de l'ennemi, s'étaient déjà portées en arrière, et qu'elles ne pourraient arriver sur le champ de bataille qu'en faisant une marche de nuit très fatigante. Ces troupes s'étaient déjà remises en route dès trois heures du matin, de sorte qu'à l'heure où il m'eût été possible de les envoyer de nouveau en avant, elles opéraient déjà leur marche en arrière. Dans de telles circonstances, je dus chercher à maintenir intacts pour couvrir les autres les corps qui se trouvaient encore prêts à combattre ; il me fallut ordonner la retraite.

Le 5, de bonne heure, le brave régiment d'infanterie grand-duc de Hesse attaqua encore une fois Ponte di Magenta pour faciliter le mouvement de retraite. Ce fut, dit le lieutenant feld-maréchal prince Schwarzenberg dans son rapport, le dernier effort d'un brave régiment qui le jour précédent avait eu 25 officiers blessés, avait perdu un officier d'état-major et 9 capitaines, sans jamais une seule fois hésiter à l'attaque ni plier dans la retraite.

L'ennemi fut laissé à Magenta, puis la retraite fut ordonnée. Je [illegible]

dire en toute assurance que l'ennemi, malgré ses forces supérieures, a payé cher la possession de Magenta, et qu'il rendra à l'armée de Votre Majesté cette justice que ce n'est pas sans avoir soutenu une lutte héroïque qu'elle a cédé à une armée vaillante et supérieure en nombre.

Je ne suis pas en mesure de donner de plus grands détails sur le combat, attendu que dans les conditions actuelles je ne pourrais exiger de recevoir en temps utile les rapports des troupes. Je crois n'être pas loin de la vérité en fixant à 4 ou 5,000 le chiffre de nos morts et de nos blessés, et l'ennemi en a certainement perdu moitié plus. Parmi les blessés se trouvent le lieutenant feld-maréchal Reischach, blessé d'un coup de feu à la hanche, et les généraux Lebzeltern et Dürfeld, blessés tous deux aux bras. Je ne manquerai pas, dès que j'aurai reçu les rapports des chefs de corps, d'envoyer à Votre Majesté une relation plus détaillée, et de lui donner les noms de ceux qui se sont particulièrement distingués.

Quartier général de Belgiojoso, 6 juin 1859.

Feldzeugmestre GIULAY.

Ordre du jour de l'empereur Napoléon III à l'armée d'Italie.

Soldats !

Il y a un mois, confiant dans les efforts de la diplomatie, j'espérais encore la paix, lorsque tout à coup l'invasion du Piémont par les troupes autrichiennes nous appela aux armes. Nous n'étions pas prêts : les hommes, les chevaux, le matériel, les approvisionnements manquaient, et nous devions, pour secourir nos alliés, déboucher à la hâte par petites fractions au-delà des Alpes, devant un ennemi redoutable préparé de longue main.

Le danger était grand; l'énergie de la nation et votre courage ont suppléé à tout. La France a retrouvé ses anciennes vertus, et unie dans un même but comme en un seul sentiment, elle a montré la puissance de ses ressources et la force de son patriotisme. Voici dix jours que les opérations ont commencé, et déjà le territoire piémontais est débarrassé de ses envahisseurs.

L'armée alliée a livré quatre combats heureux et remporté une victoire décisive qui lui ont ouvert les portes de la capitale de la Lombardie; vous avez mis hors de combat plus de 35,000 Autrichiens, pris 17 canons, 2 drapeaux, 8,000 prisonniers. Mais tout n'est pas terminé; nous aurons encore des luttes à soutenir, des obstacles à vaincre.

Je compte sur vous. Courage donc, braves soldats de l'armée d'Italie! Du haut du ciel vos pères vous contemplent avec orgueil.

Fait au quartier général de Milan, le 8 juin 1859.

NAPOLÉON.

Vaud. — Dans sa séance du 27 mai 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Krayenbuhl*, Jules, à Bière, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 4e arrondissement. — Le 28, MM. *Vallotton*, George-Marc, à Rolle, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite du 4e arrondissement; — *Dumartheray*, Jules, à Féchy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 2 de réserve du 4e arrondissement; — *Rochat*, Jean-Moïse, à l'Abbaye, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve du 5e arrondissement; — *Greyloz*, Henri, à Ollon, premier sous-lieutenant de carabiniers nº 3 d'élite du 3e arrondissement; — *Fauquez*, Gabriel-Frédéric, à Riez, lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite du 3e arrondissement; — *Blondel*, Victor, à Crissier, lieutenant de mousquetaires nº 5 de réserve du 3e arrondissement; — *Marguerat*, Fritz, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 de réserve du 3e arrondissement; — *Besson*, Elisée, à Vuarrens, capitaine de chasseurs de gauche nº 2 de réserve du 5e arrondissement. — Le 31, M. *Dapples*, Charles, à Lausanne, second sous-lieutenant de la batterie attelée nº 3, arrondissements nos 4 et 7. — Le 1er juin, MM. *Dumartheray*, Adrien-Louis, à Essertines, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4e arrondissement, et *Massy*, Emile-Henri-François, au Chenit, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5me arrondissement. — Le 4, M. *Chevalley*, François-Samuel, à Puidoux, lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 3e arrondissement. — Le 7, MM. *Vourloud*, Abram, à Roche, commandant du bataillon d'élite du 2e arrondissement; — *Chabloz*, Jules-Louis, à Château-d'Œx, premier sous-lieutenant de carabiniers nº 2 de réserve, arrondissements nos 3 et 5; — *Mercier*, Ls-David, à Orbe, premier sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 5e arrondissement. — Le 11, M. *André*, Henri, à Ste-Croix, lieutenant de chasseurs nº 9, dans le 6e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 13 Lausanne, 2 Juillet 1859 IVe Année

SOMMAIRE. — La guerre d'Italie. — Rapports officiels sur le combat de Palestro et sur les batailles de Magenta et de Solferino. — Nouvelles et Chronique.

LA GUERRE D'ITALIE.

23 juin.

Après deux mois de campagne les alliés se trouvent déjà en vue de la ligne du Mincio, et leur marche est marquée par les noms désormais historiques de Frassinetto, Montebello, Vercelli, Palestro, Robecchetto, Magenta, Melegnano, sans compter les rapides et glorieuses étapes de Garibaldi sur la route de Biella au lac de Garda.

Il est difficile, cependant, de pouvoir dès aujourd'hui prononcer un jugement absolu sur les événements qui ont eu lieu. Quelque cause encore inconnue peut avoir pesé sur les opérations des Autrichiens, sans cela on ne pourrait expliquer leurs nombreuses bévues. Il faudra voir aussi l'usage qu'ils sauront faire de leur fameux quadrilatère. S'ils n'y entendent pas mieux que sur le Tessin et le Pô l'emploi des masses, ce ne seront pas les forteresses qui les sauveront. Magenta restera, en tout cas, comme une nouvelle preuve contre le système des cordons défensifs. Si le comte Giulay, au lieu d'éparpiller son armée de Plaisance à Arona sur une seule ligne, avait eu des masses concentrées dans une position centrale, il ne se serait pas trouvé dans la dure nécessité de combattre avec la moitié de ses forces seulement, sans pouvoir espérer de secours de l'autre.

Il faudra de brillants succès aux Autrichiens pour compenser ces fautes. Mais, hâtons-nous de dire que sur le champ de manœuvres avantageux où ils se trouvent, ces succès rentrent dans les limites des prévisions les plus ordinaires. Leur armée a fait des pertes, mais elle n'est pas désorganisée, et elle a reçu de nombreux renforts, surtout en cavalerie; leurs forteresses et leurs têtes de pont sur le Mincio, l'Adige et le Pô leur offrent de grandes ressources pour des opérations décisives; le commandant en chef a été avantageusement remplacé. Voilà tout au-

tant de circonstances qui, malgré la tournure de la première phase de la campagne, tendent à égaliser la position des deux parties.

Il paraît probable que les coups des alliés vont porter sur Peschiera. Ils sont actuellement établis autour de Brescia et en avant jusqu'à Montechiaro, cherchant à prendre possession d'un point sur le lac de Garda, où ils puissent organiser la flotille destinée à coopérer au siége de Peschiera. Le matériel de siége afflue vers Brescia. D'autre part le 5e corps allié se dirige sur Mantoue. Nous continuons ci-dessous la publication des documents officiels :

25 juin.

P. S. Une grande bataille a été livrée hier sur les versants de Solfarino. L'action a duré toute la journée et s'est terminée par la retraite des Autrichiens au-delà du Mincio. Les pertes ont été grandes des deux côtés.

Voici des détails que la *Gazette piémontaise* a reçu sur les combats de Palestro :

Le 30 mai, l'armée piémontaise ayant pris l'offensive, les divisions commandées par les généraux Cialdini, Durando, Fanti et Castelborgo sont sorties de Verceil. Elles ont passé la Sesia et se sont portées, la 1re sur Palestro, la 2e sur Vinzaglio et la 3e sur Caselino et ensuite sur Confienza. La 4e a suivi la 3e en réserve. Les divisions de Cialdini et Durando ont pris de vive force les positions de l'ennemi très fortifiées. Nos soldats, dans ces attaques, ont fait preuve d'une grande valeur. Se sont distingués surtout : le 7e bataillon des tirailleurs, sous les ordres du major Chiabrera; le 2e bataillon du 9e régiment d'infanterie, sous les ordres du colonel Brignone, et le 16e régiment d'infanterie, qui a pris deux canons.

Nos pertes n'ont pas été légères, mais celles de l'ennemi ont été bien plus fortes. Dans la matinée du 31 mai, l'on a entendu une fusillade; à dix heures du matin, les Autrichiens attaquaient sur toute la ligne, et ils tentaient de tourner la droite de notre armée. S. M. le roi s'est opposé à cette tentative, faisant exécuter une charge par un régiment de zouaves que S. M. l'Empereur des Français avait mis le matin à sa disposition; par le 7e bataillon de tirailleurs et par deux bataillons du 16e d'infanterie. Une autre charge brillante du 9e et du 10e d'infanterie, au centre et à la gauche, a décidé la victoire en faveur de nos armes. Les Autrichiens ont fait une dernière tentative, attaquant notre gauche et notre centre, mais ils ont été de nouveau repoussés par le 15e d'infanterie, qui avait pris la place du 10e, et par un bataillon du 9e qui était en réserve.

L'attaque autrichienne a été conduite avec beaucoup de facilité; et, pour la repousser, il a fallu engager dans la lutte toutes les troupes de la division Cialdini et le régiment des zouaves. S. M. le roi s'est exposé au feu là où la mêlée était meurtrière, et les zouaves ont fait tout leur possible pour l'empêcher de se porter trop en avant. Le général Lamarmora, qui a toujours été en première ligne, a eu un cheval blessé. Nos pertes ont été plus considérables que celles de la veille. Les nôtres ont pris à l'ennemi trois canons, cinq leur ont été pris par les zouaves. On n'a fait guère moins de mille prisonniers, et parmi les nombreux morts de l'ennemi, il y avait un général de brigade.

Voici une partie des rapports adressés à l'Empereur par les commandants en chef des corps qui ont combattu à Magenta le 4 Juin dernier :

Rapport du général commandant en chef la garde impériale sur la bataille de Magenta.

Au pont de San Martino, le 5 juin 1859.

Sire,

D'après les ordres de Votre Majesté, la 2e brigade de grenadiers de la garde, sous le commandement du général Wimpffen, est partie de Trecate le 4 juin, à 8 heures du matin, pour aller occuper la tête de pont de San Martino, qui se trouvait évacuée par les Autrichiens. Ceux-ci, en opérant leur retraite la veille, avaient tenté de faire sauter le pont du Tessin. Mais cette opération avait mal réussi ; et, bien que deux arches fussent fortement endommagées, elles étaient cependant encore praticables aux fantassins et même à l'artillerie en faisant quelques réparations.

Les grenadiers traversèrent le pont et allèrent reconnaître la rive opposée sur laquelle l'ennemi ne montrait que peu de forces.

A dix heures du matin, la brigade du général Cler, deux escadrons de chasseurs à cheval de la garde sous les ordres du général Cassaignolles, trois batteries d'artillerie à cheval, se mirent en marche de Trecate pour se rendre à la tête du pont de San Martino, où les troupes arrivèrent à onze heures et demie.

A ce moment il y eut quelques coups de canon et de fusil échangés entre les Autrichiens et deux bataillons du général Wimpffen, appuyés par une section d'artillerie à pied. Les tirailleurs autrichiens et quelques pièces qu'ils avaient montrées furent rejetés au delà du pont de Naviglio. Vers une heure de l'après-midi, j'ordonnai de cesser ce combat sans objet, et il n'y eut plus que de rares coups de fusil échangés entre nos grenadiers qui s'étaient rapprochés du pont de San Martino, et les tirailleurs ennemis qui avaient réoccupé leurs anciennes positions en avant du pont de Naviglio.

A une heure et demie, Votre Majesté entendit la canonnade engagée vers la droite de la position de l'ennemi, et en conclut que le corps d'armée du général de Mac-Mahon et la division de voltigeurs de la garde aux ordres du général Camou avaient exécuté leur mouvement tournant.

Laisser ce corps d'armée seul aux prises avec toutes les forces ennemies eût pu rendre plus difficile ou même indécis le résultat de l'attaque si bien combinée du général de Mac Mahon. Afin de diviser l'attention et les forces de l'ennemi, Votre Majesté, connaissant la prochaine arrivée des corps du général Niel et du maréchal Canrobert, ordonna à la division de grenadiers de la garde, forte de moins de 5,000 hommes, d'attaquer de front la position de l'ennemi.

Cette position forme un vaste demi-cercle de collines appuyant sa droite au village de Buffalora, son centre à Magenta et sa gauche à Rebecco. Toute cette ligne est couverte par un canal large et profond, le Naviglio Grande, coulant à mi-côte entre deux digues fort escarpées, et franchissables seulement sur trois ponts vis-à-vis les trois villages. En avant et en arrière du pont de Magenta se trouvent quatre grandes maisons de granit (les bâtiments de la station et de la douane); ces maisons occupées par l'ennemi défendaient l'approche du canal et empêchaient ensuite de le franchir.

Le terrain à droite et à gauche de la grande route qui mène du pont de San Martino à celui de Magenta est coupé de fossés remplis d'eau et de rizières inondées qui rendaient très difficile la marche de l'infanterie en dehors de la route. A gauche, une chaussée étroite conduit au pont de Buffalora ; à droite, la levée du chemin de fer mène à celui de Rebecco. Pour enlever cette formidable position, je fis attaquer à

gauche le village de Buffalora par le 2e de grenadiers sous les ordres du colonel d'Alton, et je fis marcher à droite sur la chaussée du chemin de fer le 3e de grenadiers commandé par le colonel de Metman. Le régiment de zouaves fut massé dans un pli de terrain près de la grande route, et mis à l'abri du feu de l'ennemi ; la route elle-même, à hauteur des zouaves, fut occupée par deux pièces d'artillerie qui soutenaient avec avantage le feu de l'artillerie ennemie.

A droite, le 3e de grenadiers, dirigé par le général Wimpffen, enleva à l'ennemi une redoute qui couvrait le pont de Rebecco, le rejeta au-delà du canal, et grâce à la vigueur de ce régiment, tous les efforts faits par les Autrichiens pour reprendre ce poste important furent victorieusement repoussé pendant le reste de la journée.

Une fois ce poste enlevé, le lieutenant-colonel de Tryon, avec un bataillon du 3me grenadiers, se jeta rapidement à gauche et vint attaquer les deux premières maisons qui couvraient l'approche du pont de Magenta ; après une vive fusillade, il parvint à s'en emparer, mais sa troupe était trop faible pour déboucher du pont qui était vigoureusement défendu par des forces très supérieures. Alors les zouaves, commandés par le colonel Guinard, et dirigés par le général Cler, appuyèrent l'attaque du 3me grenadiers, forcèrent le passage du pont, s'établirent dans la maison de droite et durent lutter quelque temps encore avant d'enlever la maison de gauche, d'où partait une fusillade meurtrière. Enfin, après une demi-heure d'un combat opiniâtre, ce poste fut enlevé de vive force et rien ne s'opposa plus au libre passage du pont.

Peut-être eût-il été prudent de s'arrêter à ce succès et de se borner à la possession de cette sorte de tête de pont en attendant l'arrivée des corps d'armée du général Niel et du maréchal Canrobert ; cette mesure était d'autant plus nécessaire que le général de Mac Mahon avait suspendu son attaque ; mais, entraînées par leur fougue habituelle, nos troupes, à peine fortes de trois bataillons, sortirent du poste qu'elles avaient conquis et se portèrent sur Magenta, centre de la position ennemie. Bientôt elles se trouvèrent en présence de forces supérieures, et des colonnes ennemies couvertes de tirailleurs vinrent menacer leur droite et leur gauche. A ce moment, le général Cassaigolles, à la tête de 110 chasseurs de la garde, chargea à plusieurs reprises et avec une remarquable énergie sur la gauche, et, malgré la difficulté du terrain planté d'arbres et de vignes, il parvint à sabrer les tirailleurs ennemis et à arrêter la marche offensive de ses colonnes.

Mais l'ennemi, favorisé par la nature du terrain, peu praticable à la cavalerie, reprit bientôt sa marche offensive, et le faible détachement des chasseurs de la garde se retira entre les deux maisons qui forment la tête de pont de Magenta, où il fut bientôt rejoint par l'artillerie et l'infanterie qui s'étaient portées sur le centre de la position ennemie.

Les deux fermes, à droite et à gauche du pont, furent fortement occupées par le 3e de grenadiers et les zouaves ; la cavalerie fut renvoyée au delà du pont.

Il était quatre heures du soir, l'ennemi se croyait victorieux.

Il importait au succès de la journée de conserver le débouché du pont sur le Naviglio, pour permettre aux corps d'armée du général Niel et du maréchal Canrobert d'aborder l'ennemi aussitôt qu'ils arriveraient.

Votre Majesté ordonna de défendre le poste avec la plus grande énergie en attendant l'arrivée des renforts qui approchaient. Les ordres de Votre Majesté furent exécutés : les zouaves, les grenadiers du 3e, ainsi que ceux du 1er régiment qui étaient venus les soutenir, résistèrent à toutes les attaques dans les postes qui leur étaient confiés.

Vers cinq heures du soir, la brigade parut à la portée du pont; les grenadiers et les zouaves, reprenant alors l'offensive, s'élancent à la baïonnette, repoussent encore une fois l'ennemi vers Magenta, et assurent un libre débouché aux deux corps d'armée qui arrivaient. La division Vinoy, du corps Niel, entra alors en action. Les opérations du général Niel furent secondées par les feux de l'artillerie de la garde, dirigés avec habileté sur les réserves ennemies abritées derrière les villages de Castello, de Barsi et de Rebecco.

Pendant les opérations dont je viens de rendre compte, le régiment du colonel d'Alton s'était emparé de Buffalora vigoureusement défendu, et, secondé par le 73ᵉ de ligne du corps d'armée du général de Mac-Mahon, il s'y était maintenu jusqu'à la fin de la journée contre l'attaque de forces supérieures.

Tous les régiments de la division Mellinet, la cavalerie et l'artillerie, ont dignement fait leur devoir. Toutefois, l'enlèvement d'une position que l'art et la nature semblaient rendre inexpugnable, position défendue par des forces très supérieures en nombre, n'a pu être obtenu qu'au prix de pertes considérables. Parmi les pertes les plus regrettables, je dois signaler à Votre Majesté celle du brave général Cler, officier du plus grand mérite, qui a reçu la mort en menant les zouaves à la charge.

Dans l'attaque de Buffalora par le 2ᵉ de grenadiers, les commandants de Maudhuy et Desmé de Lille ont trouvé une mort glorieuse; le général Wimpffen, en conduisant l'attaque de droite, a été légèrement blessé à la figure.

Le général Mellinet, qui pendant tout le cours de l'action m'a secondé avec une rare valeur, a eu deux chevaux tués sous lui.

Je mettrai plus tard sous les yeux de Votre Majesté les noms des officiers qui se sont fait le plus remarquer et qui me paraissent plus particulièrement dignes de récompenses.

Bien que M. le général Le Bœuf ne soit pas sous mon commandement, je manquerais à un devoir si je ne signalais pas l'énergique assistance que cet officier général m'a prêtée en dirigeant le feu de mon artillerie pendant le plus chaud de l'action. Son zèle seul l'amenait au milieu de nous; c'est un officier général qu'on est sûr de rencontrer partout où se présente le danger.

Le général commandant en chef la garde impériale,
REGNAUD DE SAINT-JEAN D'ANGÉLY.

Rapport du général commandant en chef le 2ᵉ corps sur la bataille de Magenta.

Au quartier-général, à Magenta, le 6 juin.

Sire,

Hier, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté un premier rapport succinct sur les opérations du 2ᵉ corps dans la journée du 4; je le complète ce matin, ayant reçu les rapports particuliers des commandants de division.

Conformément aux ordres de Votre Majesté, le 2ᵉ corps et la division des voltigeurs de la garde impériale ont quitté Turbigo le 4, à 10 heures du matin, pour se porter sur Magenta.

La première division du 2ᵉ corps (division La Motterouge), est partie de Turbigo par Robechetto, Malvaglio, Casate et Buffalora, pendant que la division Espinasse se dirigeait sur le même point par Boscate, Inveruno, Mesero et Marcallo.

La division Camou, des voltigeurs de la garde, marchait dans les traces de la division La Motterouge. Arrivé à Cuggiono, je m'aperçus que la tête de cette division (il était midi environ) avait l'ennemi devant elle à Casate. Les renseignements que

j'ai recueillis dans la journée d'hier indiquent qu'il y avait sur ce point deux r
ments autrichiens.

Je les fis attaquer sur le champ par le régiment de tirailleurs algériens. Le vil
étant enlevé, ce régiment s'établit à 200 mètres en avant. Je les fis arrêter su
point et je fis déployer la première division, la droite à la Cascina Valizio, la gau
vers la Cascina Malastalla, pendant que l'ennemi, de son côté, réunissait des fo
à Buffalora et Cascina Guzzafame.

Il m'était démontré, par les dispositions que prenait l'ennemi, que j'allais avoir
vant moi des forces considérables.

Pendant que la division La Motterouge formait sa ligne de bataille, je faisais a
cer la division de voltigeurs de la garde en seconde ligne. Cette division était c
posée de treize bataillons, ceux-ci par bataillons en masse, à intervalles de dépl
ment.

Sur ma gauche, je faisais dire au général Espinasse de hâter son mouvement
Mezero et Marcallo.

Je lui prescrivis aussitôt d'enlever ce village, puis de s'établir, sa gauche appu
à Marcallo, sa droite dans la direction de Cascina Gazzafame. Dès que j'eus la
titude que ces dispositions préparatoires étaient achevées, je fis attaquer vigou
sement Buffalora par la division La Motterouge, soutenue par la division Camou

La position de Buffalora, si les renseignements que j'ai reçus sont exacts, se t
vait occupée par 15,000 Autrichiens, ayant en arrière d'eux, entre Buffalora et
genta, un corps de 20,000 hommes.

L'ennemi avait sur son front, devant le village de Buffalora, une forte batterie
tillerie et une batterie de fuséens.

La position fut attaquée vigoureusement par le régiment de tirailleurs indig
et le 45ᵉ de ligne, pendant que les grenadiers de la garde, débouchant par San
tino, attaquaient également Buffalora et obligeaient l'ennemi à battre en retr
vers Magenta.

Le village de Buffalora étant dépassé par mes troupes, je fis sur le champ un q
de conversion à gauche pour former une ligne de bataille appuyée, la droite au
min de Buffalora à Magenta, la gauche à Cascina Nova, se ralliant de ce côté
la division Espinasse, vers Marcallo.

Dès que la division La Motterouge eut achevé de prendre son ordre de bata
et que la division Camou eut débouché sur la gauche de Buffalora, je fis mar
directement toute la ligne sur Magenta alors très fortement occupé par l'ennemi.

A Cascina Nova, le 45ᵉ de ligne s'engagea, avec la plus grande intrépidité, co
les forces qui s'étaient établies dans l'intérieur et autour de cette grande ferme. I
régiments hongrois, qui défendaient cette position, furent obligés de céder à n
élan; 1,500 hommes environ déposèrent les armes. Un drapeau fut enlevé par le
sur le cadavre du colonel d'un de ces régiments.

Le mouvement se prolongeant en avant vers Cascina Guzzafame, la division
Motterouge se trouva avoir devant elle des forces considérables qui manœuvra
dans l'intention évidente de s'opposer à la jonction de mes deux divisions et d'is
complétement la division Espinasse.

En ce moment, je ralentis un peu le mouvement de la division La Mottero
laissant seulement ses tirailleurs s'engager avec l'ennemi, afin de donner le te
aux bataillons de la division de se former en bon ordre, et aux treize bataillon

[illegible]

Il y a plus de [illegible] fusils sur le champ de bataille; nos pertes, quoique sensibles, sont relativement peu considérables.

Le général Espinasse chargeant de sa personne, à la tête d'un de ses bataillons, est tombé mortellement frappé, ainsi qu'un de ses officiers d'ordonnance, dans la ville de Magenta.

Brillamment comme lui, à la tête de leurs troupes, sont tombés les colonels Drouhot, du 65e de ligne; de Chabrières, du 2e régiment étranger.

Je ne dois pas omettre de signaler les services que nous a rendus notre cavalerie

dans cette journée. Elle a chargé plusieurs fois la cavalerie ennemie qui cherchait à s'engager dans les intervalles de nos colonnes.

Notamment, mon peloton d'escorte a chargé trois fois sur des partis de uhlans. Nulle part la cavalerie autrichienne n'a tenu devant la nôtre.

D'après les renseignements fournis par un officier d'ordonnance du général Jellachich, qui a été fait prisonnier, l'ennemi avait devant nous quatre corps d'armée de 30,000 hommes chacun sur le papier, mais n'ayant, en réalité, que 25,000 combattants.

Ces corps seraient ceux de Klam-Gallaz, Lichtenstein, Benedek et Zobel, commandés en chef par le feld-maréchal Giulay.

Je n'ai pas besoin, Sire, de vous dire combien j'ai à me féliciter de la vigueur et de l'énergie de toutes les troupes que j'ai l'honneur de commander, à quelques armes qu'elles appartiennent. J'y comprends, bien entendu, la division de voltigeurs de la garde qui a été mise un instant sous mes ordres, et dont le concours m'a été très utile.

Si j'éprouve un regret, c'est de ne pouvoir, dans ce rapport, vous donner les noms des officiers et des soldats, en très grand nombre, qui méritent d'être mis à l'ordre de l'armée.

Les officiers généraux, sans exception, sont tous dans cette catégorie, et j'en puis dire autant de tous les chefs de corps.

J'ai dirigé hier sur San Martino trois canons autrichiens qui ont été enlevés à l'ennemi dans la journée du 4 juin.

Je suis, etc. *Le général commandant en chef le 2ᵉ corps,*
DE MAC-MAHON.

Rapport du maréchal commandant en chef du 3ᵉ corps sur la bataille de Magenta.

Le maréchal commandant le 3ᵉ corps partit de Novare le 4 juin; dès qu'il a eu passé le pont du Tessin (cinq heures du soir) et pris les ordres de l'Empereur, il s'est porté rapidement sur le lieu du combat, où la brigade Picard, de la division Renault, arrivée à 4 heures du soir, s'était placée à la droite des grenadiers de la garde qui avaient enlevé avec tant de vaillance des positions vraiment formidables.

A l'arrivée du maréchal, la brigade Picard, aidée de quelques bataillons de la division Vinoy, avait déjà pris et repris plusieurs fois le village de Ponte di Magenta; mais la disposition du terrain qui s'étend entre ce village et la jetée du chemin de fer présente un contre-fort très rapproché de cette jetée, la dominant, et dont l'occupation était de ce côté une sorte de clef de position.

Le maréchal le fait occuper par plusieurs compagnies que placent M. le général Courtois d'Hurbal et M. le capitaine de Molènes, un de ses officiers d'ordonnance; puis il prolonge sa marche jusqu'au village même de Ponte di Magenta qui, après avoir été pris et repris trois fois, avait encore à être défendu une quatrième contre le retour des Autrichiens.

Le général Picard, le colonel Bellecourt du 85ᵉ, et beaucoup d'officiers, qui donnent aux troupes l'exemple de l'entrain et de la ténacité dans l'entrain, le font reprendre de nouveau.

L'ennemi sentait l'importance de ce point qui, s'il fût resté en son pouvoir, le menait sur le flanc même de notre ligne de communication avec le pont du Tessin. Cette circonstance explique sa ténacité dans les attaques successives et l'irrésistible entrain des nôtres dans les retours offensifs pour reprendre la position.

La brigade Jannin, ayant à sa tête le général Renault, avait enfin pu déboucher et se porter rapidement sur la ligne autrichienne, s'appuyant à Ponte di Magenta, dans la portion de ce village placée sur la rive gauche du canal Naviglio. Prise et reprise plusieurs fois, cette portion du village, isolée par le pont du Naviglio que l'ennemi avait fait sauter, reste en possession du général Renault qui s'y établit définitivement.

La division Trochu, qui n'apparait sur le théâtre de la lutte que vers huit heures du soir avec sa première brigade, s'établit dans le village de Ponte di Magenta et corrobore notre succès par une occupation des plus solides.

De grands éloges doivent être donnés à la troupe qui, malgré sa faiblesse numérique, les fatigues d'une marche pénible, a constamment suivi l'exemple de ses chefs à tous les degrés de la hiérarchie, et chargé chaque fois énergiquement l'ennemi à la baïonnette.

Le succès a été glorieux, mais chèrement acheté : plus de onze cents hommes ont été frappés. Parmi les officiers tués, j'ai la douleur de citer M. le colonel de Senneville, mon chef d'état-major général, officier supérieur accompli ; le colonel Charlier, du 90e, tué à la tête de ses soldats; le capitaine d'état-major Baligand, excellent officier, aide-de-camp de M. le général Jannin. Parmi les blessés se trouvent l'intendant Mellarmé, le colonel Auzouy du 23e de ligne; le colonel d'état-major de Cornély, mon premier aide-de-camp, contusionné par la chute d'un cheval tué sous lui ; le capitaine d'état-major Armand, l'un de mes aides-de-camp, blessé légèrement d'une balle au menton ; M. le sous-lieutenant de Lostanges, atteint d'un léger coup de sabre à la tête.

Nous avons pris à l'ennemi plusieurs centaines de prisonniers qui ont été immédiatement dirigés sur San Martino.

Tout porte à croire qu'en face de nous la perte de l'ennemi a été au moins triple de la nôtre.

M. le comte de Vimercati, officier piémontais, mis à ma disposition par l'Empereur, m'a été très utile.

Le maréchal de France, commandant en chef le 3e corps,
Maréchal CANROBERT.

L'Empereur a reçu du maréchal Baraguey-d'Hilliers le rapport suivant sur le combat de Melegnano (Marignan) :

Melegnano, 10 juin.

Sire,

Votre Majesté m'a donné l'ordre, hier, de me porter avec le 1er corps sur la route de Lodi, de chasser l'ennemi de San-Juliano et de Melegnano, en me prévenant que, pour cette opération, elle m'adjoignait le 2e corps, commandé par le maréchal de Mac-Mahon.

Je me suis porté immédiatement à San Donato pour m'entendre avec le maréchal, et nous sommes convenus qu'il attaquerait avec sa 1re division San Juliano; qu'après en avoir déposté l'ennemi, il se dirigerait sur Carpianello pour passer le Lombro, dont les abords sont très difficiles, et que de là il se dirigerait sur Mediglia.

La 2e division devait prendre, à San Martino, la route qui, par Trivulzo et Casanova, conduisait à Bettola et se dirigeait sur la gauche de Mediglia, de manière à tourner la position de Melegnano.

Il fut convenu que le 1er corps se dirigerait tout entier sur la grande route de Melegnano, enverrait à droite, au point indiqué sur la carte « Betolma, » la 1re division qui, passant par Civesio, Viboldone, irait à Mezzano, établirait sur ce point une batterie de 12 pièces pour battre Dedriano d'abord, et plus tard le cimetière de Melegnano, où l'ennemi s'était retranché et où il avait établi de fortes batteries ;

Que la 2e division du 1er corps, après avoir quitté San Juliano, se porterait sur San Brera, et y établirait également une batterie de 12 pièces pour battre le cimetière et enfiler la route de Melegnano à Lodi ;

Qu'enfin la 3e division du même corps se dirigerait directement sur Melegnano et enlèverait la ville, concurremment avec les 1re et 2e divisions, dès que le feu de notre artillerie y aurait jeté du désordre.

La 1re division, laissant Melegnano sur sa gauche, eut ordre de se porter sur Cerro, la 2e et la 3e sur Sordio, où elles devaient se mettre en rapport avec le 2e corps, qui, par Dresano et Casalmajocco, s'y dirigeait également.

Pour que ces combinaisons pussent avoir un plein succès, il fallait que le temps ne manquât pas à leur développement, et, en me prescrivant d'opérer le jour même de mon départ de San-Pietro l'Olmo, Votre Majesté rendait ma tâche plus difficile, car la tête de la 3e division du 1er corps ne put entrer en ligne qu'à trois heures et demie, tant la route était embarrassée par les convois des 2e et 4e corps. Cependant, à deux heures et demie, je donnai l'ordre au maréchal de Mac-Mahon de marcher sur San Juliano ; il n'y trouva pas l'ennemi, passa le Lombro à gué, quoiqu'un pont fût indiqué sur la carte à Carpianello, et continua son mouvement sur Mediglia.

A cinq heures et demie, la 3e division du 1er corps arriva à environ 1200 mètres de Melegnano, occupé par l'ennemi, qui avait élevé une barricade à environ 500 mètres en avant sur la route, et avait établi des batteries à l'entrée même de la ville, derrière une coupure, à hauteur des premières maisons. J'ordonnai au général Bazaine de disposer sa division pour l'attaque : un bataillon de zouaves fut jeté en avant et sur les flancs en tirailleurs.

L'ennemi nous accueillit par une canonnade qui pouvait devenir dangereuse, parce que ses boulets enfilaient la route sur laquelle nous devions marcher en colonne. Notre artillerie répondit avec succès à celle des Autrichiens, et le général Forgeot, avec deux batteries et les tirailleurs de la 1re division à Mezzano, appuya sur notre droite l'attaque que nous allions faire. Je fis mettre les sacs à terre et lancer au pas de course sur la batterie ennemie le 2e bataillon de zouaves, suivi par toute la 1re brigade.

Les Autrichiens avaient garni d'une nuée de tirailleurs les premières maisons de la ville, la coupure de la route et le cimetière, et cependant ils ne purent résister à l'élan de notre attaque, battirent en retraite à droite et à gauche, firent une vigoureuse résistance dans les rues, au château, derrière les haies et les murs des jardins, et furent complétement chassés de la ville à neuf heures du soir.

La 2e division, à son arrivée près de Melegnano, prit à gauche de la 3e, suivit la rivière et prit ou tua les ennemis que nous avions déjà chassés du haut de la ville et dépassés. Le maréchal de Mac-Mahon put même envoyer aux Autrichiens des balles et des boulets sur la route de Lodi; il s'était porté, au bruit de notre fusillade, à Colognio.

La résistance de l'ennemi a été vigoureuse. On s'est plusieurs fois abordé à la baïonnette : dans l'un des retours offensifs des Autrichiens, l'aigle du 33e, un instant en péril, a été bravement défendue.

Les pertes de l'ennemi sont considérables : les rues et les terrains avoisinant la ville étaient jonchés de leurs morts : 1,200 blessés autrichiens ont été portés à nos ambulances; nous avons fait de 8 à 900 prisonniers, et pris une pièce de canon. Nos pertes s'élèvent à 943 hommes tués ou blessés; mais, comme dans tous les engagements précédents, les officiers ont été frappés dans une large proportion : le général Bazaine et le général Goze ont été contusionnés; le colonel du 1er de zouaves a été tué ; le colonel et le lieutenant-colonel du 33e ont été blessés; il y a en tout 13 officiers tués et 56 blessés.

J'ai l'honneur d'envoyer à l'Empereur, avec l'état de ces pertes, les propositions faites par les généraux de division et approuvées par moi. Je le prie d'y avoir égard et de traiter le 1er corps avec sa bienveillance habituelle.

Je lui recommanderai particulièrement le colonel Anselme, mon chef d'état-major, proposé pour général de brigade; le commandant Foy, dont le cheval a été blessé, et qui est proposé pour lieutenant-colonel; le commandant Melin, proposé pour officier de la Légion-d'Honneur; le capitaine de Rambaud, pour lequel j'ai demandé déjà de l'avancement, et M. Franchetti, sous-officier au 1er chasseurs d'Afrique, mon porte-guidon, qui a été blessé à mes côtés.

Je suis avec respect,

De Votre Majesté, sire,

Le très humble et très fidèle sujet,

Le maréchal

BARAGUEY-D'HILLIERS.

BATAILLE DE SOLFERINO

La *Gazette piémontaise*, journal officiel, publie la relation suivante de la *bataille de Solferino :*

Dans la nuit du 19 au 20 juin, les Autrichiens abandonnèrent la rive droite du Mincio. Ils firent bien une reconnaissance sur la même rive le 23, mais l'accueil qui leur fut fait semblait devoir leur ôter l'envie de recommencer. En effet toute cette journée du 23 se passa sans qu'un seul Autrichien se fît voir de ce côté du fleuve.

Le 24, l'empereur ordonna que l'armée du roi occupât Pozzolengo, et investit Peschiera de ce côté, tandis que l'armée française occupait Solferino et Cavriana.

Croyant Pozzolengo abandonné ou au moins occupé par de simples reconnaissances autrichiennes, le roi ordonna que la 1re et la 5e division lançassent en avant des détachements sur le territoire mentionné, et que la 3e en dirigea un sous Peschiera; tandis que les divisions elles-mêmes resteraient sous les armes, prêtes à se porter les deux premières (1re et 5e) sur Pozzolengo et la troisième sous Peschiera, l'empereur chargeait le maréchal Baraguey-d'Hilliers d'agir sur Solferino et Cavriana. Le soir du 23, on eut avis qu'une troupe autrichienne se dirigeait sur Pozzolengo et Solferino, mais les rapports n'indiquaient que quelques bataillons.

Les Autrichiens, dans la soirée du 23 et dans la nuit du 24, mirent en mouvement toute l'armée et la portèrent sur la droite du Mincio.

Les rapports des prisonniers et des déserteurs, quoique contradictoires, tendaient à faire croire que l'armée autrichienne était divisée en trois grandes masses, une devant agir dans la direction de Pozzolengo, commandée par le général Benedek; l'autre, commandée par le général Schlick, devant agir sur Solferino. La troisième sous le commandement de l'empereur en personne, débouchant de Volta par Guidiz-

zolo et Medole, devait se diriger sur Castiglione, et comme elle était la plus nombreuse et la plus importante à cause du titre de son chef, c'était à elle qu'il était spécialement réservé de décider du sort de la journée. Pour signaler une de ces contradictions, on avertit que quelques officiers prisonniers disaient que sur Pozzolengo était dirigé le 5ᵉ corps seulement, commandé par le général Stadion, qu'un autre corps, seulement aussi, avait reçu ordre de marcher sur Solferino, tandis que le reste de l'armée, sous les ordres immédiats de l'empereur, devaient manœuvrer à partir de Guidizzolo et de Medole. Mais tous s'accordaient à dire que, sur Pozzolengo, étaient dirigées huit brigades, c'est-à-dire à peu près 40 mille hommes.

Ces dispositions de l'ennemi firent que le maréchal Baraguey-d'Hilliers rencontra à Solferino des difficultés inattendues, et que nos reconnaissances sur Pozzolengo et Peschiera eurent à combattre de puissantes forces ennemies. Le détachement de la 1ʳᵉ division trouva l'ennemi en force à San-Carlovecchio, à Fenile, à Casa-Nuova et à Madonna della Scoperta. Ceux de la 3ᵉ et 5ᵉ division le trouvèrent au-delà de San-Martino.

Tandis que le maréchal Baraguey-d'Hilliers faisait avec ses troupes des prodiges de valeur sur Solferino, de fortes masses ennemies s'avançaient dans la plaine vers Castiglione.

L'empereur Napoléon s'aperçut que l'on avait affaire avec toute l'armée ennemie, et pour la combattre, rangea en ordre de bataille dans la plaine les corps du général Niel et du maréchal de Mac-Mahon, en donnant ordre au maréchal Canrobert, qui était en arrière, de rejoindre. La garde impériale était tenue en réserve sur les hauteurs pour être portée où le besoin serait plus grand. Dans le même temps, l'empereur invitait le roi à appuyer vers Solferino avec autant de forces qu'il pourrait.

En conséquence, S. M. le roi ordonna au général Fanti qui, avec sa division était en réserve sur les montagnes au midi de Lonato, de se diriger par une gorge existant entre Castiglione et Solferino, et de déboucher dans la plaine au-dessous au secours des Français. S. M. faisait aussi dire au général Durando qu'au moment où il croirait n'avoir plus rien à craindre de l'ennemi qu'il avait en face, il appuyât égalment sur la droite. Le général Durando envoya sa gauche vers la Madonna della Scoperta, soutenue par une nombreuse artillerie, et porta sa droite vers la Ca Sojeta, Ca Molina et Ca Padoue, s'approchant ainsi des positions françaises.

Le général Fanti étant en voie d'achever son mouvement, quand arriva à S. M. la nouvelle de ce qui se passait sur la gauche de nos positions : les reconnaissances de la 3ᵉ et 5ᵉ division ayant eu à combattre contre des forces excessivement supérieures avaient été obligées de se retirer par le chemin de fer, et, à peu de distance de Rivoltella, avaient couru risque d'être coupées de Desenzano. Mais l'arrivée en ligne de quelques bataillons avait pour le moment assuré la route sur Desenzano.

Dans le but de contrebalancer l'ennemi autant qu'il était donné à nos forces de le faire, S. M. se décida à rappeler le général Fanti, qui était sur le point de déboucher dans la plaine de Castiglione, parcourant une route très étroite et par conséquent trop difficile pour une contremarche, S. M. ordonna ensuite à la seconde brigade de cette division (brigade Aosta) de rétrograder du mieux et le plus tôt qu'elle pourrait, et de se diriger immédiatement vers San-Martino.

Le général Fanti, par une route étroite commença un mouvement en arrière, et vers 2 heures, se trouva à la hauteur et à la droite des troupes du général Durando avec la brigade Piemonte qui lui restait.

En attendant le maréchal Baraguey-d'Hilliers s'emparait de Solferino et s'acheminait vers Cavriana.

Les Autrichiens poursuivis par les Français abandonnaient ces hauteurs, mais semblaient méditer de nouvelles attaques contre le front et la gauche du général Durando, de telle sorte qu'on crut nécessaire que le général Fanti avec la brigade Piemonte fit halte un moment, afin que, le cas échéant, il pût venir en aide au général Durando.

S. M. le roi informé que, malgré les prodiges de valeur de la 3e et 5e divisions, c'était une entreprise trop difficile pour elle de vouloir s'emparer des positions de Saint-Martin, défendues par des forces si supérieures, envoya vers les 4 heures après-midi l'ordre de diriger, au bout d'une heure et demie, une attaque générale contre les hauteurs de St-Martin. La 3e et la 5e divisions avec la brigade Aosta devait manœuvrer du côté de Rivoltella, tandis que la première division Piemonte, placée pour cette opération sous la direction du général La Marmora, agirait du côté opposé.

Cet ordre était donné à 4 heures de l'après-midi, quand une violente tempête éclatait sur ces contrées; le vent, la grêle, la pluie se déchaînaient de tous les côtés; non-seulement on ne pouvait avancer, mais on avait grande peine à rester debout. Les routes étaient peu connues; les paysans effrayés se tenaient cachés, et il était impossible de trouver personne qui servit de guide.

Nonobstant ce concours de circonstances défavorables, le général Lamarmora se dirigea avec la brigade Piemonte sur Pozzolengo, tandis qu'il ordonnait au général Durando de l'approcher par la route la plus courte de St-Martin. La brigade Piemonte, arrivée en face de Feniletto, allait commencer à descendre sur St-Martin lorsqu'elle fut attaquée du côté de Pozzolengo.

Le 4e régiment attaquant l'ennemi de front, et le 9e des bersaglieri tournant par la gauche le *Paese*, repoussèrent l'ennemi. Attendu le peu de forces dont on disposait et l'approche de la nuit, il fut jugé imprudent d'occuper Pozzolengo; mais on porta quelques pièces sur un monticule qui dominait une route par où les Autrichiens se retiraient de St-Martin : ces pièces leur occasionnèrent des pertes dans leur retraite.

Le général Durando, à cause de la tempête et des tâtonnements d'un guide qui ne connaissait pas assez les chemins, éprouva quelques embarras pour arriver aux approches de la chute du jour sur les positions qui lui avaient été indiquées. Il en donna avis par deux coups de canon. Mais en ce moment, la 3e et 5e divisions, avec le secours puissant de la brigade Aosta, réussissaient seules à déloger l'ennemi de ces formidables positions, et par là, une éclatante victoire mettait fin à une lutte qui avait duré près de 15 heures.

Cette victoire ne pouvait manquer de nous coûter des pertes graves. La force des positions, occupées par l'ennemi, sa supériorité numérique aussi bien en hommes qu'en canons, tout contribuait à le rendre formidable; mais rien ne put retenir l'élan de nos soldats des 3e et 5e divisions et de la brigade Aosta, qui déployèrent dans leur résistance une constance héroïque, et par leur ardeur admirable triomphèrent de tous les obstacles.

La 3e division eut le général de brigade Arnaldi de blessé. Sur 4 colonels, 3 restèrent morts sur le champ de bataille.

La 5e division a aussi à déplorer la mort d'officiers distingués, entr'autres le major Poma. Le général Cerate, de la brigade Aosta, fut légèrement atteint.

Il n'est pas encore possible de dire d'une manière précise le total de nos pertes; mais on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en le portant à 5,000 tant tués que blessés.

Les Autrichiens ont été vaincus sur toute la ligne.

Les Français, quand les hauteurs eurent été occupées, contraignirent l'ennemi à se retirer sur Goïto. Les Autrichiens, que nos troupes chassèrent de St-Martin, laissèrent dans nos mains 5 canons et furent obligés de retourner à Ponti pour y passer le Mincio.

P. S. Des informations positives nous apprennent qu'à Pozzolengo se trouvait le 8e corps autrichien, composé de 5 brigades, comptant chacune 5,000 hommes. C'est ce corps qui le matin avait été surpris par les reconnaissances des nôtres, dont il est question plus haut.

Le 5e corps, commandé par le général Stadion, a combattu à St-Martin avec 5 brigades. Il en résulte indubitablement que 2 divisions et demie de l'armée sarde, c'est-à-dire 25,000 hommes, tinrent bon contre 50,000 Autrichiens, quoique ceux-ci fussent réunis et engagés tous ensemble et qu'ils eussent l'avantage des positions. — Il va sans dire que le récit qui précède, écrit le soir même de la bataille, ne saurait être donné pour complet.

La campagne actuelle compte, comme d'habitude, des militaires suisses dans les deux camps. Les uns et les autres se sont également bien battus à Magenta. On cite entr'autres, du côté des Autrichiens, les lieutenants Castella, de Fribourg; Albertini et Bavier, des Grisons; Meyer, de Lucerne. Du côté des Français, tous les Suisses du 1er régiment étranger ont pris part à l'action, à savoir quatre capitaines (Folly, Eichelbrenner, Lüthard, Pagnamenta), et une dizaine de lieutenants. Le lieutenant Lecomte, blessé de trois coups de feu, a été décoré de la Légion-d'Honneur. Le sergent Cérésole, de Lausanne, a reçu la médaille militaire. Le capitaine Gressot, de Porrentruy, des voltigeurs de la garde, a aussi été décoré de la Légion-d'Honneur.

Actuellement le 1er régiment étranger est en garnison à Milan, où il attend des recrues pour se refaire de ses pertes. Il a reçu dernièrement quelques renforts de la Suisse. Quand on réfléchit qu'un grand nombre de nos compatriotes sont, à Rome et à Naples, sous un drapeau hostile au mouvement italien, on ne peut que se féliciter, au point de vue de la neutralité stricte, de voir les Suisses du 1er régiment étranger faire contrepoids à cette action par leur bravoure. A ce même point de vue il est regrettable qu'ils ne soient pas assez nombreux pour pouvoir former un régiment exclusivement suisse.

Des réductions notables ont été apportées dans le personnel des troupes d'occupation au Tessin et dans les Grisons. La VIIIme division est relevée de la mise de piquet; par contre, la IXme division (Isler) est mise de piquet.

Voici l'ordre du jour de licenciement adressé par le commandant de la VIIIme division aux troupes appelées sous ses ordres dans le canton du Tessin :

Quartier-général à Lugano, le 24 juin 1859

ORDRE DE DIVISION.

Soldats!

Les événements ont marché, l'orage qui grondait à proximité de nos frontières méridionales paraît s'éloigner. Une partie de la VIIIe division est licenciée. L'autorité

fédérale me charge de vous remercier pour le dévouement, le zèle et la discipline dont vous avez fait preuve pendant cet armement, tout en vous engageant à vous tenir prêts à répondre au premier appel de la patrie, pour le cas où elle aurait de nouveau besoin de vos services.

A ces remerciements je joins le témoignage de mon entière satisfaction pour votre excellent esprit et votre discipline exemplaire. Nous avons fait un service plus pénible que brillant, mais le soldat ne choisit pas sa position. Sans se laisser entrainer par ses sympathies, il doit obéir. Nous continuerons à faire honneur à l'armée fédérale : ceux qui restent en activité par leur bonne conduite, ceux qui quittent le service, en traversant nos cantons confédérés avec ordre et discipline.

Nous emportons un bon souvenir de la manière cordiale et vraiment fédérale avec laquelle nous avons été accueillis par les habitants de ce beau pays. Espérons que de leur côté, ils feront la part des difficultés de notre position, et puisse notre séjour parmi eux contribuer à resserrer les liens qui unissent le Tessin à la Confédération.

Soldats! Votre commandant, heureux et fier d'être à votre tête, vous fait ses adieux, peut-être devrait-il vous dire : *au revoir !* Nous rejoignons nos foyers, mais c'est pour nous tenir prêts à reprendre nos armes au premier appel. Si la tempête menaçait de nouveau nos Alpes, la VIII^e division, fidèle à la voix de l'honneur et de la patrie, porterait fièrement ses drapeaux au devant du danger, prête à tous les sacrifices pour défendre notre neutralité, nos libertés et notre indépendance.

Le commandant de la VIII^e division,
BONTEMS, colonel fédéral.

Le quartier-général des troupes fédérales a été transféré à Bellinzone. La brigade Gonzenbach reste à son poste.

Neuchâtel. — Conformément à notre loi sur l'organisation de la landwehr, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 14 juin 1859, a déterminé les circonscriptions territoriales qui devront fournir les hommes du *3^e bataillon de landwehr,* et il a en même temps composé comme suit le cadre de ce bataillon :

Commandant,	*Perret,* David,	Neuchâtel.
Major,	*Barbier,* Charles,	Boudry.
Aide-major,	*Grosclaude,* Ch.-Henri, cap.,	Fleurier.
Quartier-maître,	*Clerc,* L.-Aug., 1er sous-lieut.,	Verrières.
Porte-drapeau,	*Nicolet,* Jules, lieutenant,	Locle.
Aumônier,	*Franel,* James,	Bevaix.
Médecin de bataillon,	*Aschoff,* Albert	Locle.
Médecin-adjoint,	*Geymuller,* Adolphe,	Travers.
	I^{re} Compagnie.	
Capitaine,	*Dumont,* Edouard,	Locle.
Lieutenant,	*Perregaux,* H.-François,	Coffrane.
1er sous-lieutenant,	*Yulmy,* Pierre,	Neuchâtel.
2^{me} sous-lieutenant,	*Guinand,* Louis-Numa,	Brenets.
	II^e Compagnie.	
Capitaine,	*Jacot,* Louis-Edouard,	Locle.
Lieutenant,	*Ruedin,* Justin,	Cressier.
1er sous-lieutenant,	*Thévenaz,* Louis-Marius,	Locle.
2^{me} sous-lieutenant,	*Hugnenin,* Ulysse-Bélisaire,	Locle.

	III^e Compagnie.	
Capitaine,	*Mayland*, Antoine-Jules,	Ponts.
Lieutenant,	*Grandjean*, Ulysse,	Buttes.
1^{er} sous-lieutenant,	*Pernet*, François,	Saint-Aubin.
2^{me} sous-lieutenant,	*Benoit*, Louis,	Ponts.
	IV^e Compagnie.	
Capitaine,	*Bovet*, Alphonse,	Fleurier.
Lieutenant,	*Grandjean*, Ami-Louis,	Buttes.
1^{er} sous-lieutenant,	*Mossel*, Auguste,	Fontainemelon.
2^{me} sous-lieutenant,	*Köhly*, Justin,	Brenets.
	V^e Compagnie.	
Capitaine,	*Bovet*, Charles-Gustave,	Fleurier.
Lieutenant,	*Juvet-Reuge*, H.-Constant,	Buttes.
1^{er} sous-lieutenant,	*Lambelet*, Alexandre,	Côte-aux-Fées.
2^{me} sous-lieutenant,	(Vacat).	
	VI^e Compagnie.	
Capitaine,	*Bæssinger*, Edouard,	Couvet.
Lieutenant,	*Montandon*, Louis,	Fleurier.
1^{er} sous-lieutenant,	*Favarger*, Ch.-Louis,	Neuchâtel.
2^{me} sous-lieutenant,	*Tissot*, Louis-Alfred,	Locle.

Le Conseil d'Etat a, en outre, nommé M. *Philippe Suchard fils* au grade de 2^e sous-lieutenant de carabiniers, dans le contingent, et le Grand Conseil, dans sa séance du 21 juin 1859, a nommé commissaire des guerres de 2^{me} classe, avec rang de major, M. *Alphonse Poyet*.

Vaud. — Dans sa séance du 17 juin 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Béboux*, Charles, à Cully, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 3^e arrondissement.— M. *Desponds*, J.-L.-H., à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 3^e arrondissement.— M. *Bastian*, Charles, à Lutry, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 3^e arrondissement. — *Maget*, Samuel-Alexandre, à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 3^e arrondissement. — Le 28, M *Lassueur*, Charles-Louis, à Bullet, lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 6^e arrondissement. — M. *Steinmetz*, Emile, à Cossonay, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7^e arrondissement. — M. *Jotterand*, Jean-Gabriel, à St-Livres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4^e arrondissement. — Le 22, M. *Déglon*, Jaq.-L^s, à Courtilles, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8^e arrondissement. — M. *Bovard*, Louis, à Cully, premier sous-lieutenant de chasseurs n° 9 du 3^e arrondissement. — M. *Meylan*, Henri, à Bottens, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 5^e arrondissement. — M. *Audemars*, Ch.-H., au Chenit premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 d'élite du 5^e arrondissement. — Le 24, M. *Daud*, Louis, à Perroy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 4^e arrondissement. — M. *Compondu*, Louis, à Echallens second sous-lieutenant de chasseurs n° 9 du 5^e arrondissement. — Le 25, M. *Margot*, Louis, à Sainte-Croix, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 6^e arrondissement. — Le 28, M. *Saussaz*, Louis, à Ollon, commandant du bataillon d'élite du 2^e arrondissement.

Dans sa séance du 24 juin dernier, le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine Jaques *Chantrens*, à Lausanne, juge au tribunal militaire cantonal, en remplacement du citoyen Antoine Chambaz, à Arzier, actuellement major.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

SUPPLÉMENT AU N° 13 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
9 JUILLET 1859.

BATAILLE DE MAGENTA[1].

Rapport du général commandant en chef le 4e corps.

Au quartier général de Ponte di Magenta, 5 juin 1859.

Sire,

Je n'ai pu encore réunir tous les documents relatifs à la part que la division Vinoy, du 4e corps, a prise à la bataille qui a été livrée hier au débouché du pont du Tessin; mais je pense que Votre Majesté lira avec intérêt le résumé des renseignements que j'ai déjà pu me procurer.

Au moment où elle venait de prendre son bivac à Trecate, arrivant de Novare, la division Vinoy a été appelée par l'Empereur. La distance de Trecate à Ponte Nuovo di Magenta a été presque entièrement parcourue au pas de course, et j'ai eu à calmer plutôt qu'à exciter la rapidité de la marche. Il était temps que cette division arrivât. La grande supériorité des forces de l'ennemi faisait éprouver des pertes à la garde impériale qui était vivement pressée dans ses positions. J'ai dû envoyer des renforts sur les points les plus menacés. Les troupes de la division, combattant par groupes de deux ou trois bataillons, ont été plusieurs fois dans des positions critiques. En ligne, nous étions menacés d'être percés, et quand nous formions des colonnes d'attaque, nous étions enveloppés.

L'ennemi a été chassé de toutes les positions que nous voulions occuper, qui sont restées jonchées de ses morts et de ses blessés. La 2e division a fait plus de 1,000 prisonniers.

Un combat si vif a entraîné des pertes sensibles. D'après les rapports qui me sont arrivés jusqu'à ce moment, et qui sont bien près d'être exacts, la division Vinoy a eu 11 officiers tués et 50 blessés; le nombre de sous-officiers et soldats tués ou blessés est de 650. Le 85e est le corps qui a le plus souffert; le commandant Delort, de ce régiment, s'est fait bravement tuer à la tête de son bataillon, et tous les autres officiers supérieurs ont été mis hors de combat. Le général de Martimprey a été blessé à la tête de sa brigade.

J'aurai beaucoup d'actes de bravoure à faire connaître, mais je crois devoir signaler dès aujourd'hui à Votre Majesté la brillante conduite du général Vinoy. Il est impossible d'allier à un plus haut degré l'ardeur qui électrise le soldat et la présence d'esprit qui fait parer aux cas difficiles et imprévus.

Tout le monde, Sire, a bien fait son devoir dans la 2e division du 4e corps. On y était heureux de combattre sous les yeux de Votre Majesté.

Je suis, etc. *Le général de division aide-de-camp de l'Empereur, commandant le 4e corps.*

NIEL.

BATAILLE DE SOLFERINO[2].

Bulletin publié par le Moniteur *sur la bataille de Solferino.*

Quartier-général de Cavriana, le 28 juin 1859.

Après la bataille de Magenta et le combat de Melegnano, l'ennemi avait précipité sa retraite sur le Mincio en abandonnant l'une après l'autre les lignes de l'Adda,

---

[1] Suite de la page 233, n° 13.

[2] Voir page 235, n° 13, pour une relation publiée par la *Gazette piémontaise.*

de l'Oglio et de la Chiese. On devait croire qu'il allait concentrer toute sa résistance derrière le Mincio, et il importait que l'armée alliée occupât le plus tôt possible les points principaux des hauteurs qui s'étendent de Lonato jusqu'à Volta, et qui forment au sud du lac de Garde une agglomération de mamelons escarpés. Les derniers rapports reçus par l'empereur indiquaient en effet que l'ennemi avait abandonné ces hauteurs et s'était retiré derrière le fleuve.

D'après l'ordre général donné par l'empereur le 23 juin au soir, l'armée du roi devait se porter sur Pozzolengo, le maréchal Baraguey-d'Hilliers sur Solferino, le maréchal duc de Magenta sur Cavriana, le général Niel sur Guidizzolo, et le maréchal Canrobert sur Medole. La garde impériale devait se diriger sur Castiglione, et les deux divisions de cavalerie de la ligne devaient se porter dans la plaine entre Solferino et Medole. Il avait été décidé que les mouvements commenceraient à deux heures du matin, afin d'éviter l'excessive chaleur du jour.

Cependant, dans la journée du 23, plusieurs détachements ennemis s'étaient montrés sur différents points et l'empereur en avait reçu avis; mais comme les Autrichiens ont l'habitude de multiplier les reconnaissances, S. M. ne vit dans ces démonstrations qu'un exemple de plus du soin et de l'habileté qu'ils mettent à s'éclairer et à se garder.

Le 24 juin, dès cinq heures du matin, l'empereur, étant à Montechiaro, entendit le bruit du canon dans la plaine et se dirigea en toute hâte vers Castiglione, où devait se réunir la garde impériale.

Pendant la nuit, l'armée autrichienne, qui s'était décidée à prendre l'offensive, avait passé le Mincio à Goïto, Valeggio, Monzambano et Peschiera, et elle occupait de nouveau les positions qu'elle venait tout récemment d'abandonner. C'était le résultat du plan dont l'ennemi avait poursuivi l'exécution depuis Magenta, en se retirant successivement de Plaisance, de Pizzighettone, de Crémone, d'Ancône, de Bologne et de Ferrare; en évacuant en un mot, toutes les positions, pour accumuler ses forces sur le Mincio. Il avait en outre accru son armée de la plus grande partie des troupes composant les garnisons de Vérone, de Mantoue et de Peschiera; et c'est ainsi qu'il avait pu réunir neuf corps d'armée, forts ensemble de 250 à 270,000 hommes qui s'avançaient vers la Chiese, en couvrant la plaine et les hauteurs. Cette force immense paraissait s'être partagée en deux armées : celle de droite, d'après les notes trouvées, après la bataille, sur un officier autrichien, devait s'emparer de Lonato et de Castiglione; celle de gauche devait se porter sur Montechiaro. Les Autrichiens croyaient que toute notre armée n'avait pas encore passé la Chiese, et leur intention était de nous rejeter sur la rive droite de cette rivière.

Les deux armées, en marche l'une contre l'autre, se rencontrèrent donc inopinément. A peine les maréchaux Baraguey-d'Hilliers et de Mac-Mahon avaient-ils dépassé Castiglione qu'ils se trouvèrent en présence de forces considérables qui leur disputèrent le terrain. Au même instant, le général Niel se heurtait contre l'ennemi à la hauteur de Medole. L'armée du roi, en route pour Pozzolengo, rencontrait de même les Autrichiens en avant de Rivoltella, et, de son côté, le maréchal Canrobert trouvait le village de Castelgoffredo occupé par la cavalerie ennemie.

Tous les corps de l'armée alliée étant alors en marche à une assez grande distance les uns des autres, l'Empereur se préoccupa tout d'abord de les relier afin qu'ils pussent se soutenir mutuellement. A cet effet, Sa Majesté se porta immédiatement auprès du maréchal duc de Magenta, qui était à droite dans la plaine, et qui s'était déployé perpendiculairement à la route qui va de Castiglione à Goïto.

Comme le général Niel ne paraissait pas encore, S. M. fit hâter la marche de la cavalerie de la garde impériale et la mit sous les ordres du duc de Magenta, comme réserve, pour opérer dans la plaine, sur la droite du 2e corps. L'empereur envoya en même temps au maréchal Canrobert l'ordre d'appuyer le général Niel autant que possible, tout en lui recommandant de se garder à droite contre un corps autrichien qui, d'après les avis donnés à SaMajesté, devait se porter de Mantoue sur Azola.

Ces dispositions prises, l'Empereur se rendit sur les hauteurs, au centre de la ligne de bataille, où le maréchal Baraguey-d'Hilliers, trop éloigné de l'armée sarde pour pouvoir se relier avec elle, avait à lutter, dans un terrain des plus difficiles, contre des troupes qui se renouvelaient sans cesse.

Le maréchal était néanmoins arrivé jusqu'au pied de la colline abrupte au sommet de laquelle est bâti le village de Solferino, que défendaient des forces considérables, retranchées dans un vieux château et dans un grand cimetière entourés l'un et l'autre de murs épais et crénelés. Le maréchal avait déjà perdu beaucoup de monde, et avait dû payer plus d'une fois de sa personne en portant lui-même en avant les troupes des divisions Bazaine et Ladmirault. Exténuées de fatigue et de chaleur, et exposées à une vive fusillade, ces troupes ne gagnaient du terrain qu'avec beaucoup de difficultés.

En ce moment, l'empereur donna l'ordre à la division Forey de s'avancer, une brigade du côté de la plaine, l'autre sur la hauteur, contre le village de Solferino, et la fit soutenir par la division Camou, des voltigeurs de la garde. Il fit marcher avec ces troupes l'artillerie de la garde qui, sous la conduite du général Sévelinges et du général Le Bœuf, alla prendre position à découvert, à trois cents mètres de l'ennemi. Cette manœuvre décida du succès au centre.

Pendant que la division Forey s'emparait du cimetière et que le général Bazaine lançait ses troupes dans le village, les voltigeurs et les chasseurs de la garde impériale grimpaient jusqu'au pied de la tour qui domine le château et s'en emparaient. Les mamelons des collines qui avoisinent Solferino étaient successivement enlevés, et à trois heures et demie, les Autrichiens évacuaient la position sous le feu de notre artillerie couronnant les crêtes, et laissaient entre nos mains 1,500 prisonniers, 14 canons et 2 drapeaux. La part de la garde impériale dans ce glorieux trophée était de 13 canons et un drapeau.

Pendant cette lutte et au plus fort du feu, quatre colonnes autrichiennes, s'avançant entre l'armée du roi et le corps du maréchal Baraguey-d'Hilliers, avaient cherché à tourner la droite des Piémontais. Six pièces d'artillerie, habilement dirigées par le général Forgeot, avaient ouvert un feu très vif sur le flanc de ces colonnes et les avaient forcées à rebrousser chemin en désordre.

Tandis que le corps du maréchal Baraguey-d'Hilliers soutenait la lutte à Solferino, le corps du duc de Magenta s'était déployé dans la plaine de Guidizzolo, en avant de la ferme Casa Marino, et sa ligne de bataille, coupant la route de Mantoue, dirigeait sa droite vers Medole. A neuf heures du matin, il fut attaqué par une forte colonne autrichienne, précédée d'une nombreuse artillerie qui vint se mettre en batterie à 1,000 ou 1,200 mètres en avant de notre feu.

L'artillerie des deux premières divisions du 2e corps, s'avançant immédiatement sur la ligne des tirailleurs, ouvrit un feu très vif contre le front des Autrichiens, et dans le même instant, les batteries à cheval des divisions Desvaux et Partouneaux se portant rapidement sur la droite, prirent d'écharpe les canons ennemis, qui furent ainsi réduits au silence et bientôt forcés à se reporter en arrière. Immédiatement

après, les divisions Desvaux et Partouneaux chargèrent les Autrichiens et leur firent 600 prisonniers.

Cependant une colonne de deux régiments de cavalerie autrichienne avait cherché à tourner la gauche du 2e corps et le duc de Magenta avait dirigé contre elle six escadrons de chasseurs. Trois charges heureuses de notre cavalerie repoussèrent celles de l'ennemi, qui laissa dans nos mains bon nombre d'hommes et de chevaux.

A deux heures et demie, le duc de Magenta prit l'offensive à son tour, et donna au général de la Motterouge l'ordre de se porter sur sa gauche, du côté de Solferino, pour enlever San-Cassiano et les autres positions occupées par l'ennemi.

Le village fut tourné de deux côtés et emporté avec une vigueur irrésistible par les tirailleurs algériens et par le 45e. Les tirailleurs furent lancés aussitôt après sur le contre-fort principal qui relie Cavriana à San-Cassiano, et qui était défendu par des forces considérables. Un premier mamelon, couronné par une espèce de redoute, tomba rapidement au pouvoir des tirailleurs; mais l'ennemi, par un vigoureux retour offensif, parvint à les en déloger. Ils s'en emparèrent de nouveau avec l'aide du 45e et du 72e et en furent repoussés une fois encore. Pour soutenir cette attaque, le général de la Motterouge dut faire marcher sa brigade de réserve, et le duc de Magenta fit avancer son corps tout entier.

En même temps, l'Empereur donnait l'ordre à la brigade Manèque, des voltigeurs de la garde, appuyée par les grenadiers du général Mellinet, de se porter de Solferino contre Cavriana.

L'ennemi ne put résister plus longtemps à cette double attaque soutenue par le feu de l'artillerie de la garde, et vers cinq heures du soir, les voltigeurs et les tirailleurs algériens entraient en même temps dans le village de Cavriana.

En ce moment, une effroyable tempête, qui éclata sur les deux armées, obscurcit le ciel et suspendit la lutte; mais dès que l'orage eut cessé, nos troupes reprirent l'œuvre commencée et chassèrent l'ennemi de toutes les hauteurs qui dominent le village. Bientôt après, le feu de l'artillerie de la garde changeait la retraite des Autrichiens en une fuite précipitée.

Pendant cette affaire, les chasseurs à cheval de la garde, qui flanquaient la droite du duc de Magenta, eurent à charger la cavalerie autrichienne qui menaçait de le tourner.

A six heures et demie, l'ennemi battait en retraite dans toutes les directions.

Mais bien que la bataille fût gagnée au centre, où nos troupes n'avaient pas cessé de faire des progrès, la droite et la gauche restaient encore en arrière. Cependant les troupes du 4e corps avaient pris, elles aussi, une large et glorieuse part à la bataille de Solferino.

Parties de Carpenedolo à trois heures du matin, elles se dirigeaient sur Medole, appuyées par la cavalerie des divisions Desvaux et Partouneaux, lorsque, à deux kilomètres en avant de Medole, les escadrons de chasseurs qui éclairaient la marche du corps rencontrèrent les hulans. Ils les chargèrent avec impétuosité, mais ils furent arrêtés par l'infanterie et l'artillerie ennemies, qui défendaient le village.

Le général de Luzy prit aussitôt ses dispositions d'attaque. Pendant qu'il faisait tourner Medole à droite et à gauche par deux colonnes, il s'avançait lui-même de front, précédé par son artillerie, qui canonnait le village. Cette attaque, exécutée avec une grande vigueur, eut un plein succès; à sept heures, l'ennemi se retirait de Medole, et nous lui avions enlevé deux canons et fait bon nombre de prisonniers.

La division Vinoy, qui suivait la division de Luzy, se porta, au sortir de Medole,

dans la direction d'une maison isolée, nommée Casanova, qui est située dans la plaine sur la route de Mantoue, à deux kilomètres de Guidizzolo. L'ennemi se trouvait en forces considérables de ce côté, et un combat acharné s'y engagea, pendant que la division de Luzy marchait vers Ceresara d'une part, et vers Rebecco de l'autre.

En ce moment, l'ennemi tenta de tourner la gauche de la division Vinoy par l'intervalle que laissaient entre eux le 2e et le 4e corps; il s'approcha jusqu'à 200 mètres du front de nos troupes, mais il fut alors arrêté par le feu de 42 pièces d'artillerie, dirigées par le général Soleille. Le canon de l'ennemi vint aussitôt prendre part à la lutte, et la soutint une grande partie de la journée, bien qu'avec une infériorité manifeste.

La division de Failly arriva à son tour, et le général Niel, réservant la seconde brigade de cette division, porta la première entre Casanova et Rebecco, vers le hameau de Baete, pour relier le général de Luzy au général Vinoy. Le but du général Niel était de se porter vers Guidizzolo dès que le duc de Magenta se serait emparé de Cavriana, et il espérait couper ainsi à l'ennemi la route de Volta et de Goïto; mais il fallait, pour exécuter ce plan, que les troupes du corps du maréchal Canrobert vinssent remplacer à Rebecco celles du général de Luzy.

Le 3e corps, parti de Mezzano à deux heures et demie du matin, avait passé la Chiese à Viseno et était arrivé à sept heures à Castelgoffredo, petite ville enceinte de murs, que la cavalerie de l'ennemi occupait encore.

Tandis que le général Janin tournait la position au sud, le général Renault l'abordait de front, faisant enfoncer la porte par les sapeurs du génie, et pénétrait dans la ville en chassant devant lui les cavaliers ennemis.

Vers neuf heures du matin, la division Renault, arrivée à la hauteur de Medole, se reliait sur sa gauche avec le général de Luzy, du côté de Ceresara, et sur sa droite faisant face à Castelgoffredo, de manière à surveiller les mouvements du corps détaché dont le départ de Mantoue avait été annoncé.

Cette appréhension paralysa, pendant la plus grande partie du jour, le corps d'armée du maréchal Canrobert, qui ne jugea pas prudent de prêter tout d'abord au 4e corps l'appui que demandait le général Niel. Néanmoins, vers les trois heures de l'après-midi, rassuré sur sa droite et ayant jugé par lui-même la position du général Niel, le maréchal Canrobert fit appuyer la division Renault sur Rebecco, et donna ordre au général Trochu de porter sa première brigade entre Casanova et Baete sur le point où se dirigeaient les plus redoutables attaques de l'ennemi. Ce renfort de troupes fraîches permit au général Niel de lancer dans la direction de Guidizzolo une partie des divisions de Luzy et de Failly. Cette colonne s'avança jusqu'aux premières maisons du village; mais, trouvant devant elle des forces supérieures établies dans une bonne position, elle fut contrainte de s'arrêter.

Le général Trochu s'avança alors pour soutenir l'attaque avec la brigade Bataille, de sa division. Il marcha à l'ennemi par bataillons serrés, en échiquier, l'aile droite en avant, avec autant d'ordre et de sang-froid que sur un champ de manœuvres. Il enleva à l'ennemi une compagnie d'infanterie et deux pièces de canon, et déjà il était arrivé à demi-distance de la Gasa Nova à Guidizzolo, lorsque éclata l'orage qui vint mettre fin à cette terrible lutte, que le concours du 3e et du 4e corps menaçait de rendre si funeste à l'ennemi.

Au milieu des péripéties de ce combat de douze heures, la cavalerie a été d'un puissant secours pour arrêter les efforts de l'ennemi du côté de la Casa Nova. A plusieurs reprises, les divisions Partouneaux et Desvaux ont chargé l'infanterie autri-

chienne et rompu ses carrés. Mais c'est surtout notre nouvelle artillerie qui produisit sur l'ennemi les effets les plus terribles. Ses coups allaient l'atteindre à des distances d'où les plus gros calibres étaient impuissants à riposter, et jonchaient la plaine de cadavres.

Le 4e corps a enlevé aux Autrichiens un drapeau, sept pièces de canon et 2000 prisonniers.

De son côté, l'armée du roi, placée à notre extrême gauche, avait eu également sa rude et belle journée.

Elle s'avançait, forte de quatre divisions, dans la direction de Peschiera, de Pozzolengo et de Madonna della Scoperta, lorsque, vers sept heures du matin, son avant-garde rencontra les avant-postes ennemis entre San-Martino et Pozzolengo.

Le combat s'engagea ; mais de gros renforts autrichiens accoururent et firent reculer les Piémontais jusqu'en arrière de San-Martino, et menacèrent même de couper leur ligne de retraite. Une brigade de la division Mollard arriva alors en toute hâte sur le lieu du combat et monta à l'assaut des hauteurs où l'ennemi venait de s'établir. Deux fois elle en atteignit le sommet en s'emparant de plusieurs pièces de canon; mais deux fois aussi elle dut céder au nombre et abandonner sa conquête.

L'ennemi gagnait du terrain, malgré quelques charges brillantes de la cavalerie du roi, quand la division Cucchiari, débouchant sur le champ de bataille par la route de Rivoltella, vint soutenir le général Mollard. Les troupes sardes s'élancèrent une troisième fois sous un feu meurtrier : l'église et toutes les cascines de la droite furent emportées, et huit pièces de canon furent enlevées ; mais l'ennemi parvint encore à les dégager et à reprendre ses positions.

En ce moment, la 2e brigade du général Cucchiari, qui s'était formée en colonne d'attaque à gauche de la route de Lugana, marcha contre l'église San-Martino, regagna le terrain perdu et emporta les hauteurs pour la quatrième fois, sans réussir cependant à s'y maintenir, car, écrasée par la mitraille et placée en face d'un ennemi qui, renforcé sans cesse, revenait sans cesse à la charge, elle ne put attendre le secours que lui apportait la 2e brigade du général Mollard, et les Piémontais, épuisés, firent retraite en bon ordre sur la route de Rivoltella.

C'est alors que la brigade d'Aoste, de la division Fanti, qui s'était portée d'abord vers Solferino pour donner la main au maréchal Baraguay-d'Hilliers, fut envoyée par le roi pour appuyer les généraux Mollard et Cucchiari dans l'attaque de San-Martino. Elle fut un moment arrêtée par la tempête; mais, vers cinq heures du soir, cette brigade et la brigade Pignerol, soutenues par une forte artillerie, marchèrent à l'ennemi sous un feu terrible et atteignirent les hauteurs. Elles s'en emparèrent pied à pied, cascine par cascine, et parvinrent à s'y maintenir en combattant avec acharnement.

L'ennemi commença à plier, et l'artillerie piémontaise, gagnant les crêtes, put bientôt les couronner de 24 pièces de canon, que les Autrichiens cherchèrent vainement à enlever : deux brillantes charges de la cavalerie du roi les dispersèrent; la mitraille porta le désordre dans leurs rangs, et les troupes sardes restèrent enfin maîtresses des formidables positions que l'ennemi avait défendu une journée entière avec tant d'acharnement.

D'un autre côté, la division Durando était restée aux prises avec les Autrichiens depuis cinq heures et demie du matin. A cette heure, son avant-garde avait rencontré l'ennemi à Madonna della Scoperta, et les troupes sardes y avait soutenu jusqu'à midi les efforts d'un ennemi supérieur en nombre qui les avaient obligées à se replier;

mais, renforcées alors par la brigade de Savoie, elles reprirent l'offensive, et, repoussant les Autrichiens à leur tour, elles s'emparèrent de Madonna della Scorpeta.

Après ce premier succès, le général de Lamarmora dirigea la division Durando vers San-Martino, où elle ne put arriver à temps pour concourir à la prise de la position, car elle rencontra sur la route une colonne autrichienne, avec laquelle elle eut à lutter pour s'ouvrir un passage, et quand elle eut triomphé de cet obstacle, le village de San-Martino était au pouvoir des Piémontais. Le général de Lamarmora avait dirigé, d'autre part, la brigade de Piémont de la division Fanti vers Pozzolengo. Cette brigade enleva avec une grande vigueur les positions de l'ennemi en avant du village, et s'étant rendue maîtresse de Pozzolengo après une vive attaque, elle repoussa les Autrichiens, et les poursuivit jusqu'à une certaine distance, en leur faisant essuyer de grandes pertes.

Celles de l'armée sarde furent malheureusement très considérables et ne s'élevèrent pas à moins de 49 officiers tués, 167 blessés, 642 sous-officiers et soldats tués, 3,405 blessés, 1,258 hommes disparus; total 5,525 manquant à l'appel. Cinq pièces de canon étaient restées aux mains de l'armée du roi comme trophée de cette sanglante victoire, qu'elle avait remportée contre un ennemi supérieur en nombre, dont les forces paraissent n'avoir pas été moindres de 12 brigades.

Les pertes de l'armée française se sont élevées au chiffre de 12,000 hommes de troupe tués ou blessés et de 720 officiers hors de combat, dont 150 tués. Parmi les blessés, on compte les généraux de Ladmirault, Forey, Auger, Dieu et Douay; 7 colonels et 6 lieutenants-colonels ont été tués.

Quant aux pertes de l'armée autrichienne, elles n'ont pu être estimées encore; mais elles ont dû être considérables, à en juger par le nombre des morts et des blessés qu'ils ont abandonnés sur toute l'étendue d'un champ de bataille qui n'a pas moins de 5 lieues de front. Ils ont laissé dans nos mains 30 pièces de canon, un grand nombre de caissons, 4 drapeaux et 6,000 prisonniers.

La résistance que l'ennemi a opposée à nos troupes pendant 16 heures peut s'expliquer par l'avantage que lui donnaient la supériorité du nombre et les positions presque inexpugnables qu'il occupait.

Pour la première fois d'ailleurs, les troupes autrichiennes combattaient sous les yeux de leur souverain, et la présence des deux empereurs et du roi, en rendant la lutte plus acharnée, devait la rendre aussi plus décisive.

L'empereur Napoléon n'a pas cessé un seul instant de diriger l'action, en se portant sur tous les points où ses troupes avaient à déployer les plus grands efforts et à triompher des obstacles les plus difficiles. A diverses reprises, les projectiles de l'ennemi ont frappé dans les rangs de l'état-major et de l'escorte qui suivaient Sa Majesté.

A neuf heures du soir, on entendait encore dans le lointain le bruit du canon qui précipitait la retraite de l'ennemi, et nos troupes allumaient les feux du bivouac sur le champ de bataille qu'elles avaient si glorieusement conquis.

Le fruit de cette victoire est l'abandon par l'ennemi de toutes les positions qu'il avait préparées sur la rive droite du Mincio pour en disputer les approches. D'après les derniers renseignements reçus, l'armée autrichienne, découragée, semblerait même renoncer à défendre le passage de la rivière et se retirerait sur Vérone.

RAPPORTS DES CHEFS DE CORPS.

Rapport du maréchal commandant en chef la garde impériale.

Cavriana, le 25 juin 1859.

Sire,

Le 24 juin, la garde impériale était campée, les deux divisions d'infanterie à Montechiaro, les huit batteries d'artillerie et la division de cavalerie à Castenedolo.

Votre Majesté lui donna l'ordre de partir de ces deux positions pour se rendre à Castiglione.

L'infanterie partit de Montechiaro à cinq heures du matin; l'artillerie partit à la même heure de Castenedolo et rejoignit la gauche des deux divisions d'infanterie à Montechiaro, vers sept heures moins un quart.

La division de cavalerie ne devait partir qu'à neuf heures du matin de Castenedolo et marcher librement afin de ménager ses chevaux.

Vers six heures du matin, un canonnade bien nourrie s'engagea avec l'ennemi, qui avait pris position au delà de Castiglione et s'était décidé à livrer bataille.

Votre Majesté ordonna alors à la garde d'accélérer son mouvement. L'ordre fut expédié de suite à la cavalerie de partir avant l'heure qui lui avait été désignée : à huit heures elle put monter à cheval, et vers neuf heures et demie elle arriva sur le lieu du combat, où elle fut mise à la disposition de M. le maréchal de Mac-Mahon, d'après les ordres de Votre Majesté.

Les deux divisions d'infanterie de la garde avaient débouché de Castiglione par la route de Guidizzolo; mais Votre Majesté ayant jugé que le point décisif de la bataille était l'enlèvement de la position de Solferino vivement défendue par l'ennemi, donna ordre à sa garde de se porter à gauche, afin de se trouver en situation d'appuyer l'attaque du maréchal Baraguey-d'Hilliers contre Solferino.

La division de voltigeurs, commandée par le général Camou, fut placée en ligne déployée derrière le 1er corps, et, à 500 mètres en arrière, la division Mellinet fut formée en colonne double par division à distance de déploiement.

La division Forey ayant éprouvé des pertes sensibles dans l'attaque de la position del Monte, la brigade Manèque, composée des chasseurs à pied de la garde, des 1er et 2e voltigeurs, fut portée à son secours et enleva ces positions aux cris de: *Vive l'empereur !*

Au même moment, deux bataillons du 2e voltigeurs, lancés sur la tour et le couvent de Solferino, les enlevèrent avec un remarquable élan.

Ces bataillons ont ensuite occupé les crêtes de la position del Monte et y ont été soutenus par l'artillerie à cheval de la garde, qui vint se mettre en batterie sur la grande route de Cavriana. Bientôt l'ennemi chercha à reprendre cette importante position, et le petit nombre de troupes qui étaient sur ce point n'aurait pas permis de la conserver si Votre Majesté, en se rendant parfaitement compte de l'état des choses, n'avait envoyé immédiatement l'ordre à la division de grenadiers, commandée par le général Mellinet, de soutenir les batteries de la garde et la brigade Manèque. Cet ordre, promptement exécuté par le général Mellinet, permit à la brigade Manèque et à l'artillerie de la garde, non seulement de conserver la position un instant menacée, [illegible]s encore de gagner du terrain en avant, en s'emparant successivement des posi[illegible]s de l'ennemi.

[illegible] brigade Manèque arriva ainsi à quelque distance de Cavriana, position impor-

tante entourée de vieilles fortifications, où l'ennemi pouvait renouveler dans la ville et dans le château la longue résistance qu'il avait opposée à Solferino.

Votre Majesté envoya l'ordre à l'artillerie de la garde de battre cette position, et à la brigade Manèque de l'enlever. Cet ordre fut exécuté avec vigueur et intelligence sous les yeux de Votre Majesté.

Le village de Cavriana venait d'être enlevé vers cinq heures du soir lorsqu'un violent orage éclata et suspendit un instant les opérations. Mais à peine avait-il cessé que les voltigeurs de la garde reprirent l'œuvre commencée et chassèrent l'ennemi des hauteurs qui dominent le village où le quartier-général de Votre Majesté devait être établi, et terminèrent ainsi la journée.

La brigade Manèque a enlevé un drapeau, des prisonniers et 13 pièces de canon aux Autrichiens.

Pendant toute cette affaire, l'artillerie de la garde s'est fait remarquer par la précision de son tir et le choix successif de ses positions. Partout où elle a eu à contrebattre des batteries ennemies, elle a fait taire leur feu en peu de temps.

La cavalerie, commandée par le général Morris, est venue dès son arrivée sur le champ de bataille, et d'après les ordres de Votre Majesté, se placer sous le commandement du maréchal de Mac-Mahon, qui opérait dans un pays de plaine où, dans certains cas, elle pouvait trouver l'occasion de faire un bon service.

En attendant l'arrivée du corps du général Niel qui devait se lier par sa gauche au maréchal de Mac-Mahon, elle fut employée à couvrir la droite du 2ᵉ corps, et à cet effet le général Morris disposa ses trois brigades par échelons et les fit couvrir par une ligne de tirailleurs.

Le général Morris attendait avec impatience l'occasion de faire agir sa cavalerie : elle se présenta vers trois heures et demie. Une colonne de cavalerie autrichienne ayant paru, il la fit charger en flanc par les chasseurs à cheval. Les Autrichiens, refoulés, se retirèrent à droite vers leurs batteries, dont le feu arrêta notre poursuite.

Je viens d'exposer la part que la garde a prise à la bataille de Solferino. Là, comme à Magenta, elle a agi sous les yeux et l'impulsion directe de Votre Majesté, qui a pu juger par elle-même du courage et du dévouement absolu qu'elle mettait à exécuter ses ordres.

Je ferai connaître plus tard à Votre Majesté les noms des officiers qui se sont le plus particulièrement distingués et je les proposerai pour des récompenses.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur.

Le maréchal commandant en chef la garde impériale :

REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

P.-S. Je dois signaler à Votre Majesté M. Monoglia, lieutenant de chasseurs à pied, qui a pris dans le village de Solferino 4 pièces de canon attelées, commandées par un colonel qui lui a remis son épée.

Rapport du maréchal commandant en chef le 1ᵉʳ corps.

Pozzolengo, 25 juin.

Sire,

Votre Majesté m'avait donné l'ordre de me porter, le 24, d'Esenta à Solferino. Je fis partir, à deux heures du matin, par la route de la montagne, la division Lamirault

avec quatre pièces d'artillerie, et par celle de la plaine, à trois heures, les divisions Forey et Bazaine avec leur artillerie, l'artillerie de réserve et les bagages.

A peine la tête de cette dernière colonne était arrivée aux Fontane, que la division Forey engagea deux compagnies de chasseurs avec l'ennemi, le débusqua au long de différents mamelons du Monte di Valscura, et, avec deux bataillons du 74e, le chassa du village de Grole, où la résistance fut des plus sérieuses.

A ce moment, la 2e division, à gauche de la 1re, était engagée dans une vallée aux gorges bordées des deux côtés de collines élevées, défendues par des positions successives et étagées jusqu'à Solferino. Le général de Ladmirault disposa sa division en trois colonnes : celle de droite, composée de deux compagnies de chasseurs et de quatre bataillons, confiée à M. le général Douay; celle de gauche, composée comme la première, sous les ordres du général de Négrier, et se réserva la colonne du centre, composée de quatre compagnies de chasseurs, de quatre bataillons et de l'artillerie.

Les divisions Forey et Ladmirault s'avancèrent parallèlement sur Solferino : la première à droite, attaquant le mont Fenile; la deuxième à gauche, enlevant à l'ennemi les premiers mamelons boisés de sa position.

L'occupation du mont Fenile par le 84e permit à la 4e batterie du 8e régiment de s'y établir et de protéger le mouvement de la 1re brigade, commandée par le général Dieu, qui descendit le revers du mont Fenile et se porta dans la direction de Solferino et chassant de crête en crête les troupes ennemies, dont le nombre s'accroissait sans cesse.

Cette brigade prit position devant des forces supérieures et dirigea le feu de son artillerie sur les hauteurs couronnées par une tour et un bois de cyprès. Ce fut pendant cette canonnade que le général Dieu, grièvement blessé, dut remettre son commandement à M. le colonel Cambriel, du 84e.

Votre Majesté arriva elle-même près des batteries de la division Forey, et, après avoir examiné la position, donna l'ordre de porter en avant, avec 4 pièces de la réserve du premier corps, la brigade d'Alton, déployée par bataillon, à demi-distance en colonne par peloton. Le général Forey se mit à la tête de cette brigade, qui s'avança avec élan, mais qui fut accueillie par un feu de mitraille et de mousqueterie si violent de front et d'écharpe, qu'elle dut arrêter son mouvement. Votre Majesté envoya aussitôt la brigade Manèque, des voltigeurs de la garde, soutenir la 1re division, qui, ranimée par ce secours, battit la charge, se reporta en avant, attaqua l'ennemi au cri de : *Vive l'empereur*, et, après une lutte opiniâtre, s'empara du mamelon aux Cyprès et de la tour qui domine Solferino.

La division Ladmirault avait commencé son attaque en même temps que la division Forey; elle mit d'abord son artillerie en batterie, et, après une canonnade qui avait ébranlé l'ennemi, elle s'élança et enleva à la baïonnette les premières positions; mais bientôt ses charges firent démasquer des bataillons entiers fournissant le feu le plus serré et le plus meurtrier et elle n'avança plus qu'à grand'peine et pied à pied. Le général de Ladmirault fut atteint d'un coup de feu à l'épaule, se retira un instant pour — faire panser, reprit le commandement et lança ses quatre bataillons de réserve, qui imèrent à notre attaque une nouvelle impulsion : frappé d'une nouvelle balle, néral de Ladmirault fut contraint de remettre son commandement au général grier.

iniâtre résistance de l'ennemi, les forces considérables qu'il nous opposait, et ultés que présentaient à la 2e division le terrain très rétréci des attaques et croisés du mamelon aux Cyprès et du cimetière crénelé contre lequel plusieurs

charges au pas de course avaient vainement été tentées, me forcèrent à engager la division Bazaine. Le 1er régiment de zouaves et bientôt après le 34e vinrent appuyer la 2e division : l'ennemi couvrit nos colonnes de feux d'artillerie, de mousqueterie et de fusées, et tenta à plusieurs reprises des retours offensifs sur nos deux flancs. Le 37e fut aussi lancé en avant.

Le cimetière arrêtait tous nos efforts; voyant qu'il était indispensable de démolir cet obstacle, je donnai l'ordre d'y faire brèche en portant à découvert, à 300 mètres du mur, dans un poste très périlleux, une batterie d'artillerie du 10e régiment, commandée par M. le capitaine de Canecaude. La demi-batterie de montagne et d'autres pièces des divisions concentrèrent leur tir dans la même direction. Après un feu bien dirigé et très nourri, les murs du cimetière, des maisons et du château étant suffisamment ébréchés, et l'artillerie ennemie du mamelon des Cyprès ayant été éteinte par l'artillerie du général Forey et par la 9e batterie du 10e régiment de la 3e division, le général Bazaine lança sur le 3e bataillon du 78e, commandé par le chef de bataillon Lafaille, et fit sonner et battre la charge dans les deux divisions : toutes les troupes s'élancèrent et emportèrent le village et le château au moment même où la 1re division apparaissait sur le sommet de la tour et au bois des Cyprès.

Je crois remplir un devoir en rendant témoignage de la bravoure et de la fermeté de la brigade de la garde que Votre Majesté a envoyée soutenir la 1re division dans un moment difficile; une batterie de la garde, conduite par M. le général Le Bœuf, et lançant dans le village une grêle d'obus, a puissamment secondé notre attaque.

Le 1er corps a tué à l'ennemi 800 ou 1000 hommes environ, lui a blessé beaucoup de monde, lui a fait 1200 prisonniers, pris quatre canons, deux caissons et deux drapeaux. Il n'a pas obtenu ce succès sans éprouver des pertes regrettables. Les généraux de Ladmirault et Dieu ont été blessés dangereusement; le général Forey légèrement. Les colonels de Texis, Brincourt, Pinard et Barry ont été blessés, ainsi que les lieutenants-colonels Valets, Moire, Hémar et Servier. Le lieutenant-colonel Ducoin et les chefs de bataillon Kléber, de Saint-Paër, Angevin et Guillaume ont été tués. Les chefs de bataillon Brun, Meuriche, de Pontgibaud, Lebreton, Laguerre, Lesèble, Moequery, Gouzy, Lespinasse et Foy ont été blessés. Le nombre des officiers hors de combat est de 234, et celui des soldats tués ou blessés s'élève à 4000 environ.

J'ai adressé à Votre Majesté des mémoires de proposition, non-seulement pour pourvoir aux emplois vacants, mais encore pour les récompenses à accorder à de braves soldats qui ont bien mérité de la patrie et de l'empereur dans cette grande journée où les deux armées se sont rencontrées sur un vaste terrain dont Solferino occupait au centre un des points du plus difficile accès. Votre Majesté, qui était elle-même sur le lieu du combat, a vu et apprécié les obstacles que le 1er corps a eus à vaincre, les forces nombreuses que l'ennemi lui a opposées, et la ténacité de la défense, augmentée encore, dit-on, par la présence du général en chef autrichien à Solferino.

Après la prise du village, les troupes étaient à peine reformées que, sur l'ordre de Votre Majesté, la 1re division s'est portée sur les crêtes dans la direction de Cavriana; la 3e division a poursuivi l'ennemi pendant une lieue dans la plaine, et, couvrant du feu de ses batteries les colonnes autrichiennes en retraite, leur a fait éprouver de grandes pertes et capturé de nombreux prisonniers. Parties d'Esenta à deux et trois heures du matin, mes divisions n'ont pris leurs bivouacs qu'à neuf heures du soir.

Pendant le combat, et au plus fort du feu, vers midi, nous aperçûmes quatre colonnes autrichiennes qui cherchaient à tourner la droite de l'armée piémontaise; six

pièces d'artillerie dirigées par M. le général Forgeot, forcèrent, par un feu très juste et très vif, ces colonnes à rebrousser chemin en désordre.

Je ne saurais assez louer le zèle et la vigueur de tous les officiers des divisions du 1er corps et de l'état-major général, et particulièrement des généraux Forey, de Ladmirault, Bazaine et Forgeot. Je m'abstiens de faire des citations individuelles, parce qu'elles seraient trop nombreuses; je dois aux officiers de toutes les armes ce tribut d'éloges bien mérités: et si parmi eux le chiffre des tués et des blessés dans ce rude combat est au-dessus de la proportion ordinaire, c'est que tous ont payé largement de leurs personnes, heureux de donner ainsi à l'empereur une nouvelle preuve de leur dévouement.

Je suis avec respect, Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble et très fidèle sujet,

Le maréchal,

BARAGUEY-D'HILLIERS.

Rapport du maréchal commandant en chef le 2e corps,

Au quartier-général, à Cavriana, le 26 juin 1859.

Sire,

Conformément aux ordres de Votre Majesté, le 2e corps a quitté Castiglione le 24 au matin, pour aller occuper Cavriana. Il a débouché de Castiglione vers trois heures, marchant sur une seule colonne, par la route de Mantoue, afin de ne pas gêner le mouvement des 1er et 4e corps, qui marchaient sur ses flancs en arrière de lui.

Il devait quitter la route de Mantoue à environ 6 kilomètres de Castiglione et se porter sur Cavriana, par le chemin de San Cassiano.

Vers quatre heures, je fus prévenu par le général Gaudin de Villaine, qui éclairait ma marche, que l'ennemi était devant moi, à peu de distance, sur la route même que je suivais.

A cinq heures, la fusillade s'engageait entre mes tirailleurs et ceux de l'ennemi, qui occupait la ferme de Casa Marino.

Je me portai de ma personne à Monte Medolano, qui est près de cette ferme, et de cette éminence, je puis me convaincre que j'allais avoir affaire à des masses ennemies avec lesquelles il fallait compter.

A cette même heure (cinq heures) j'entendais un vif engagement sur ma gauche, entre Castiglione et Solferino.

C'était le maréchal Baraguey-d'Hilliers qui, dans sa marche sur ce dernier point, se trouvait aux prises avec l'ennemi.

Du côté de Cavriana, j'apercevais un grand mouvement de troupes ennemies venant couronner successivement toutes les hauteurs qui s'étendent entre Solferino et Cavriana.

La situation dans laquelle je me trouvais méritait réflexion. Je sentais la nécessité de me porter aussitôt que possible sur le canon du maréchal Baraguey-d'Hilliers; mais, d'un autre côté, je ne pouvais dégarnir la plaine et marcher sur Solferino ou sur Cavriana sans courir le risque de permettre à l'ennemi de couper l'armée en deux, en débouchant dans cette même plaine par la route de Mantoue à Guidizzolo, entre les 3e et 4e corps et moi.

J'étais sans nouvelles du général Niel et je sentais toute l'importance de me main-

tenir dans la position où je me trouvais, et de savoir, avant de faire un mouvement, s'il était à même de me soutenir en occupant la ligne qui s'étend de Medole à Guidizzolo.

Vers six heures, je ne voyais point encore les colonnes du général Niel du côté de Medole. J'envoyai mon chef d'état-major général dans cette direction, afin de savoir où en était le mouvement du 4e corps sur Guidizzolo.

Le général Lebrun arriva à Medole au moment même où le 4e corps attaquait ce village, où l'ennemi s'était établi fortement.

Le général Niel, prévenu de l'intention que j'avais de me porter vers le 1er corps, me fit connaître que, dès qu'il aurait enlevé Medole, il se rapprocherait aussi vite que possible de ma droite, afin de me permettre d'exécuter mon mouvement sur Cavriana. Il me prévenait en même temps qu'il ne pourrait me rejoindre avant que le 3e corps n'eût fait sa jonction avec lui pour appuyer sa droite.

Vers huit heures et demie, m'apercevant que les forces de l'ennemi augmentaient sur mon front dans la plaine de Guidizzolo, je fis attaquer la ferme de Casa Marino pour porter ma tête de colonne à hauteur de cette ferme, d'où je devais mieux juger les mouvements et les forces de l'ennemi.

Je pris alors les dispositions suivantes :

La 2e division, qui marchait en tête du corps d'armée, fut déployée en avant de la ferme, perpendiculairement à la route de Mantoue, sa droite à cette route. A sa hauteur et prolongeant la ligne de bataille, je fis placer la 1re brigade de la 1re division, sa gauche à la même route, sa droite se dirigeant vers Medole, par où devait venir le corps du général Niel. La 2e brigade de la 1re division, formant la réserve du corps d'armée, fut établie en arrière de Casa Marino, vers la ferme de Barcaccia, pour tenir tête aux colonnes de cavalerie qui, de San Cassiano, menaçaient de faire une trouée entre le 1er et le 2e corps. La cavalerie de réserve (7e régiment de chasseurs) couvrit de ce même côté la gauche de ma 2e division.

A peine ces dispositions étaient-elles prises, qu'une forte colonne autrichienne, venant de Guidizzolo par la route de Mantoue, s'avança sur Casa Marino. Elle était précédée d'une nombreuse artillerie qui vint se mettre en batterie à 1,000 ou 1,200 mètres en avant de mon front.

Les quatre batteries d'artillerie des 1re et 2e divisions (12e du 7e, 11e du 11e, 2e du 9e et 13e du 13e) se portèrent immédiatement sur la ligne des tirailleurs et ouvrirent un feu très vif, qui força bientôt l'artillerie ennemie à se reporter en arrière, après avoir vu sauter deux de ses caissons. C'est au commencement de ce combat d'artillerie contre artillerie que le général Auger eut le bras gauche emporté par un boulet.

Sur ces entrefaites, on me signalait les divisions de cavalerie Partouneaux et Desvaux, arrivant en arrière de la droite de ma ligne de bataille. Je les fis prévenir de se porter rapidement à la hauteur de ma droite, de manière à occuper l'espace laissé libre jusque là entre Medole et Monte Medolano.

Les batteries à cheval de ces deux divisions se déployèrent en avant de leur front, et prirent d'écharpe l'artillerie ennemie, déjà battue de front par le canon de mes divisions. Les généraux Partouneaux et Desvaux exécutèrent plusieurs charges heureuses. Dans l'une d'elles, 600 hommes d'infanterie furent rejetés sur nos tirailleurs, qui les firent prisonniers.

Pendant que ceci se passait sur ma droite, une colonne, composée de deux régiments de cavalerie, cherchait à tourner ma gauche, qui était soutenue par deux escadrons du 4e chasseurs et quatre escadrons du 7e chasseurs, commandés par le colonel Savaresse. Notre cavalerie repoussa vigoureusement trois charges de l'ennemi,

et le rejeta, dans le plus grand désordre, sur les bataillons de gauche de la 2e division (11e bataillon de chasseurs, 72e de ligne), qui s'étaient formés en carré. L'ennemi laissa sur le terrain un grand nombre de chevaux tués ou blessés. Nos chasseurs ramenèrent plusieurs prisonniers, parmi lesquels un officier supérieur et une trentaine de chevaux tout harnachés.

Grâce à ces charges heureuses, grâce au feu de mon artillerie, je pus maintenir partout l'ennemi à bonne distance, et attendre, non sans une certaine impatience, l'entrée en ligne du 4e corps.

Vers onze heures seulement, je reçus du général Niel l'avis qu'il était en mesure de marcher directement sur Cavriana. J'ordonnai au général de La Motterouge de se porter, avec sa division disposée sur deux lignes, vers Solferino, où il devait faire jonction avec l'infanterie de la garde impériale qui marchait sur ce point. Le général Decaen devait suivre son mouvement.

En ce moment (deux heures et demie) la division de cavalerie de la garde impériale était mise à ma disposition par ordre de Votre Majesté.

J'ordonnai au général Morris de se porter dans l'intervalle qui séparait ma droite des divisions Partouneaux et Desvaux, et de se former en arrière en échelons dès que le 2e corps se reporterait en avant. De cette manière, il devait me relier avec le quatrième corps.

Ces dispositions prises, et dès que la division La Motterouge eut fait sa jonction avec les voltigeurs de la garde, tout le 2e corps fit, dans chaque bataillon, tête de colonne à droite pour se porter sur San Cassiano et sur les autres positions que l'ennemi occupait dans la plaine.

Le village de San Cassiano fut tourné à droite et à gauche, et enlevé en un instant, avec un élan irrésistible, par les tirailleurs indigènes et par le 45e de ligne.

Les tirailleurs algériens appuyèrent ensuite à gauche pour se porter sur le contrefort principal qui relie Cavriana à San Cassiano.

Ce contre-fort était fortement défendu par l'ennemi, qui avait réuni sur ce point des forces considérables. Le premier mamelon, sur lequel se trouvait une espèce de redoute, fut enlevé par les tirailleurs. Mais en ce moment je m'aperçus que l'ennemi faisait un nouvel effort pour se jeter entre ma droite et le général Niel, et que, d'un autre côté, la colonne qui était à ma gauche n'arrivait pas encore à ma hauteur.

Je dus donc faire arrêter un moment le mouvement général en avant.

L'ennemi réunit alors de grandes forces entre Cavriana et la redoute occupée par les tirailleurs, puis il fit tout à coup un vigoureux retour offensif qui les obligea à quitter cette position. Un bataillon du 45e et une partie du 72e, commandés par le colonel [illegible], vinrent alors en aide aux tirailleurs, qui reprirent la redoute, où ils durent également s'arrêter d'après l'ordre donné.

Le 45e et le 72e de ligne prirent position plus en arrière.

Bientôt l'ennemi fit un nouvel effort sur les tirailleurs et les força une seconde fois à quitter la position.

J'ordonnai alors au général de La Motterouge de soutenir cette colonne avec sa brigade de réserve (65e et 70e de ligne), et je prescrivis à tout le corps d'armée de se porter en avant dès que cette attaque de gauche commencerait.

Dès que le général de La Motterouge eut rejoint les tirailleurs et le 45e, toute la colonne se porta en avant.

Elle fut soutenue dans ce mouvement par un bataillon de grenadiers, et un peu en arrière par le reste de la brigade de la garde, commandée par le général Niel.

Toutes les positions furent successivement enlevées jusqu'à Cavriana, où les tirailleurs indigènes entrèrent en même temps que les voltigeurs de la garde, qui y arrivèrent par le chemin de Solferino.

La division Decaen suivit le mouvement et chassa l'ennemi de plusieurs fermes qui se trouvaient devant elle dans la plaine.

La cavalerie de la garde qui, sous les ordres du général Morris, flanquait mon extrême droite pendant tout le mouvement, était formée en trois échelons.

Le premier, composé des chasseurs et des guides, avait sa gauche appuyée à la droite de la division Decaen; les deux autres, situés un peu plus en arrière, se reliaient avec le général Desvaux.

Vers trois heures, le général Morris fit charger en flanc par le général Cassaignolles une colonne de cavalerie autrichienne qui menaçait de tourner sa droite.

Un peu plus tard, un régiment de cavalerie ennemie chercha à repousser un escadron de chasseurs de la garde, qui formait une ligne de tirailleurs conduite d'une manière remarquable par le commandant de la Vigerie. L'ennemi prit sa direction, sans s'en douter, sur le 11e bataillon de chasseurs à pied, qui était formé en carré dans un chemin creux et dans les blés, d'où il ne pouvait être aperçu.

Ce bataillon se leva tout à coup et fit feu de deux de ses faces. La cavalerie ennemie fit aussitôt demi-tour et se retira en désordre, prise alors en flanc par une batterie de la 2e division et par une batterie de la garde.

Vers six heures et demie, l'ennemi était en retraite dans toutes les directions, ayant éprouvé de très grandes pertes, à en juger par le nombre des cadavres qu'il avait laissés sur le terrain.

La 1re division bivouaqua alors sur le contrefort situé en arrière de Cavriana, et la 2e division resta en bataille dans la plaine, de manière à faciliter la jonction du 4e corps avec le 2e.

Je n'ai pas besoin de dire ici si les troupes du 2e corps ont combattu vaillamment pendant cette longue journée. Votre Majesté a pu juger elle-même de leur élan irrésistible pendant les diverses phases de la bataille. Elle a vu de ses propres yeux comment elles ont su, à la fin de la journée, pour couronner la victoire, enlever les positions si difficiles de Cavriana et battre l'ennemi sur les hauteurs, où il a essayé vainement de tenir devant elles.

Nos pertes ont malheureusement été très sensibles : il n'en pouvait être autrement.

Au début de la bataille, le général Auger, commandant l'artillerie du 2e corps, a eu le bras gauche emporté par un boulet.

Le colonel Douay du 70e de ligne, le colonel Laure et le lieutenant colonel Herment, du régiment de tirailleurs, ont été tués bravement à la tête de leurs troupes.

Parmi les corps qui ont le plus souffert, je citerai le régiment de tirailleurs, qui a eu 7 officiers tués et 22 officiers blessés; le 72e de ligne, qui a eu 5 officiers tués et 19 officiers blessés; le 45e de ligne, déjà si éprouvé à Magenta, a eu 20 officiers mis hors de combat dans la journée du 24 juin.

En résumé, dans cette rude journée, le 2e corps a eu : 19 officiers tués, 95 officiers

blessés, 152 soldats tués, 1,265 blessés et 380 disparus (Ce dernier chiffre, qui était de 800 hier, diminue d'heure en heure, par suite de la rentrée à leurs corps d'hommes fatigués qui n'avaient pu suivre.

Je ne fais pas en ce moment de citations particulières à Votre Majesté : je me réserve d'appeler ultérieurement toute sa bienveillante sollicitude sur ceux qui, braves entre tous, ont mérité d'être proposés pour des récompenses.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble et très obéissant serviteur et sujet,

Le maréchal commandant en chef le 2e corps,

DE MAC MAHON, DUC DE MAGENTA.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 14 — Lausanne, 15 Juillet 1859 — IVe Année

SOMMAIRE. — La guerre d'Italie. — Rapports officiels sur la bataille de Solferino *(suite et fin)*. — Communications et pièces officielles. — Nouvelles et Chronique.

LA GUERRE D'ITALIE.

7 juillet.

Dans le post-scriptum de notre dernier bulletin, nous avons annoncé la bataille de Solferino; aujourd'hui nous continuons la publication de divers documents officiels sur ce grand fait d'armes, un des plus considérables de notre siècle par la force des effectifs aux prises, par la durée de l'action et par l'importance des résultats. Les deux parties belligérantes y ont engagé presque toutes leurs troupes disponibles.

Les Autrichiens avaient, de la droite à la gauche, les sept corps suivant: *Benedeck, Stadion, Clam, Zobel, Schwarzenberg, Schaffgotsche, Weigl*[1], occupant un front d'environ 6 lieues, depuis les hauteurs de Pozzolengo, près Peschiera, jusqu'à Castelgoffredo, près de la Chiese. L'armée ainsi disposée sur une ligne oblique à la base du Mincio, avait pour lignes de retraite sur ce fleuve les routes et passages de Peschiera, de Monzambano, de Valeggio et de Goïto, par où elle avait débouché dans la nuit du 24.

Les alliés marchant, le 24 au matin, de Mezzane, de Carpenedolo, de Castiglione, de Lonato, se trouvèrent de bonne heure en face de l'ennemi et se disposèrent à l'attaque dans l'ordre suivant, de la droite à la gauche: *Canrobert*, *Niel*, *Mac*, la *Garde*, *Baraguey*, les *Sardes*. Mac-Mahon, au centre, dirigé sur la gauche de Solferino, avait un peu d'avance sur les autres corps; Canrobert à l'extrême droite, était un peu en arrière dans le but de couvrir la droite de l'armée alliée contre un détachement de 30 mille Autrichiens annoncé comme devant venir de Mantoue par Asola. A part cette courbure, la bataille s'engagea de front et se continua de même, sauf que de part et d'autre les troupes de la plaine se resserrèrent peu à peu vers le centre où dominaient.

[1] Les corps de *Weinhardt* et de *Lichtenstein*, restés en réserve, n'ont pas donnés

les fortes positions montagneuses de Solferino et, plus en arrière, de Cavriana [1]. C'est là qu'eurent lieu les actions décisives. Après douze heures de luttes meurtrières dans un terrain déchiré et couvert, les Français parvinrent enfin à rester maîtres des trois hauteurs qui surplombent le village de Solferino, ce qui nécessita la retraite de l'armée autrichienne, dont les deux ailes se trouvaient en l'air. L'aile droite avait remporté quelques avantages sur les Sardes, repoussés cinq fois à San Martino et San Rocco; la gauche, battue à Medole et à Rebecco par Niel, s'était retirée en bon ordre sur Guidizzolo, couvrant ainsi la route de Goïto. Cette fois les trois armées ont pu concourir à l'action; la cavalerie de ligne dans la plaine, sur les routes et le long des routes, surtout autour de Medole; l'artillerie sur les hauteurs, assistée des chasseurs d'Afrique. Les canons rayés ont rendu des services importants, non pas tant comme pièces de longue portée que comme artillerie légère et très mobile. On a fait passer, par exemple l'artillerie de la garde, par des chemins de casse-cous et à travers des champs de maïs coupés de vignes et de mûriers, où l'on n'aurait pu, jadis, conduire que du 4 ou du 2.

La journée est certes glorieuse pour la France, mais il a tenu à peu de choses qu'elle le fût bien plus encore. Si le maréchal Canrobert n'avait pas été paralysé par l'attente des Autrichiens devant venir de Mantoue, s'il avait pu seconder les projets de Niel et, en tenant toujours la droite du 4e corps, faire effort dans la direction du clocher de Volta, qu'on voit de toute la plaine, la ligne de retraite des Autrichiens par Goïto, et peut-être aussi celle par Valeggio, auraient pu être interceptées, et le succès au moins triplé! La moitié du corps Canrobert est restée inactive en avant de Medole, tandis que l'autre moitié n'a secondé Niel que tardivement [2]. Sans doute Canrobert, presque sous les yeux de l'Empereur qui commandait en chef, était en droit de ne pas se départir des instructions qui lui signalaient un danger possible sur le flanc droit de l'armée alliée; mais s'il eût poussé plus tôt et plus vivement sa cavalerie en reconnaissance vers Acqua et Asola, il eût pu parfaitement s'assurer qu'il n'y avait pas de craintes sérieuses de

[1] Les environs de Lausanne peuvent donner, par leur structure, une idée assez juste du champ de bataille. Il faudrait supposer le front s'étendant de Cugy, près Lausanne, à un point qui serait vers le milieu du lac à hauteur de Lutry, les Français venant de la direction de Morges, par les Cours et par la plaine représentée par le lac, les Sardes venant par les plateaux du Jorat. Les versants du Languedoc, des Cours, de Chamblande, représentent assez bien ceux de Solferino et Cavriana, sauf que ceux-ci sont plus accidentés, boisés d'arbres moins élevés mais plus nombreux.

[2] Ce n'est que depuis trois heures de l'après-midi que, d'après le rapport même de Niel, Canrobert envoya les généraux Renault et Trochu à l'appui du 4e corps. Le 3e corps était cependant arrivé à Medole vers 9 heures du matin. Il est ainsi resté toute la journée en garde contre un mouvement ennemi qui ne s'est pas effectué.

ce côté et envoyer un plus grand nombre de troupes sur la gauche au point décisif.

De cela il est résulté que les Autrichiens, quoique coupés par leur centre, ont pu effectuer partout leur retraite, même par la route oblique de Goïto. L'armée alliée avait employé toutes ses réserves (sauf celle de Canrobert), et les troupes victorieuses à Solferino et Cavriana étaient complétement mêlées les unes dans les autres ; zouaves, ligne, garde, tout était confondu et resta jusqu'à la fin de la journée ; les officiers commandaient aux premiers groupes qu'ils avaient sous la main. Cet état de choses, et un orage plus terrible encore que celui de Melegnano empêchèrent d'organiser une poursuite régulière contre les ponts du Mincio.

D'autre part les Autrichiens eurent trop de pertes pour pouvoir recommencer la défense aux passages du fleuve, et, dès le 30, les alliés étaient campés dans le fameux quadrilatère.

Le 5e corps, qui a rejoint après la bataille, a été chargé du blocus de Mantoue ; les Sardes investissent à cette heure Peschiera sur la droite et sur la gauche du Mincio, tandis que la marine française, installée à Desenzano, prépare le bombardement de cette place du côté du lac. Le gros de l'armée française s'avance contre Vérone, sous les murs de laquelle se livrera prochainement, pense-t-on, une nouvelle grande bataille. De deux côtés on fait arriver des renforts et l'on essaie des diversions. Les Autrichiens concentrent une armée de 60,000 hommes près d'Inspruck dans le Tyrol, et cherchent à s'avancer par le Stelvio. De leur côté les Français, avec le secours d'une puissante flotte, menacent les côtes de la Vénétie d'une descente. Une division piémontaise, les chasseurs des Alpes et des Apennins observent les montagnes des Bergamasque et de la Valteline.

9 juillet.

Un armistice a été conclu avant-hier pour céder aux désirs des puissances médiatrices. A l'armée on n'envisage cette suspension d'armes que comme un moyen d'avoir des renforts, qui sont nécessaires de part et d'autre. L'armée alliée, qui a marché plus vite qu'elle ne l'espérait, se trouve un peu embarrassée de sa gloire, au milieu du quadrilatère, sans matériel de siége suffisant. L'armée autrichienne a également besoin d'hommes et de matériel. Elle attend les cinquièmes bataillons de tous les régiments des armées 1 et 2. L'armée française reçoit actuellement deux divisions, devant former le 6e corps, et attend un 7e corps en formation à Lyon, outre les parcs. Néanmoins, grande stupéfaction parmi les populations lombardes et piémontaises.

BATAILLE DE SOLFERINO.

RAPPORTS DES CHEFS DE CORPS.

(*Suite et fin.*)

Rapport du maréchal commandant en chef le 3e corps.

Bivouac de Rebecco, le 25 juin 1859.

Sire,

En rendant compte à Votre Majesté dès hier soir des opérations auxquelles le 3e corps a pris part dans la journée du 24 juin courant, je n'ai pu fournir à l'empereur que des indications sommaires en l'absence de renseignements transmis par les généraux commandant les divisions : les rapports que je reçois aujourd'hui me permettent d'entrer dans des détails plus précis.

Parti de Mezzane le 24 juin, à deux heures et demie du matin, en me dirigeant sur Medole, conformément aux ordres de l'empereur, j'ai effectué le passage de la Chiese à Visano, sur un pont jeté pendant la nuit par le génie piémontais. J'avais prescrit la veille au soir à la brigade Jannin, de la division Renault, de se porter sur ce point pour protéger l'opération. A sept heures, ma tête de colonne arrivait à Castelgoffredo, et les renseignements recueillis par mon avant-garde m'apprenaient que la cavalerie ennemie était encore dans cette petite ville, ancienne place ceinte d'une muraille et munie de portes qui avaient été barricadées.

Le général Jannin, à la tête d'un bataillon du 56e, reçut l'ordre de tourner la position et de se diriger au sud de la ville pour y pénétrer par la porte de Mantoue. Le général Renault se plaça à la tête des troupes qui devaient attaquer de front, et la porte du côté d'Acqua Fredda fut abattue à coups de hache par le génie. Les hussards du 2e régiment, composant mon escorte, sous la vigoureuse impulsion de leur chef, le capitaine commandant Lecomte, se ruèrent sur un piquet de hussards autrichiens qui se trouvait dans la ville et le sabrèrent. Ces cavaliers ont fait preuve d'un grand élan; ils ont eu plusieurs blessés et ont tué et blessé quelques hommes à l'ennemi.

A neuf heures un quart, le 3e corps est arrivé à hauteur de Medole. En entrant dans ce village, j'ai appris que le 4e corps était engagé en avant de moi. L'aile droite de ce corps, commandé par le général de Luzy, avait dû soutenir des attaques très sérieuses, et, menacée d'être tournée, elle demandait instamment à être appuyée.

Le général commandant le 4e corps m'adressait également plusieurs officiers pour me demander d'envoyer des renforts sur son centre, qui avait eu beaucoup à souffrir. A ce moment même, je recevais de l'empereur communication d'une lettre par laquelle on annonçait qu'un corps de 25 à 30 mille hommes était sorti de Mantoue par la porte Pradella dans la journée d'hier, 23, et que ses avant-postes étaient au village d'Acqua Negra. Ces renseignements étaint du reste corroborés par le général de Luzy, qui annonçait avoir vu une colonne considérable passer de sa gauche vers sa droite, par les renseignements émanant de gens du pays, enfin par une indication consistant en une longue trainée de poussière se dirigeant du côté d'Azola vers Acqua Froda.

r faire face aux exigences de la situation, je m'empressai d'envoyer le général t, avec six bataillons, soutenir le général de Luzy sur la route de Ceresara. prit position à 2 kilomètres de Medole, à cheval sur la Ceriola Marchionole. ut placé en retour, faisant face à Castelgoffredo, de manière à surveiller le

mouvement tournant annoncé de la part de l'ennemi. Une section d'artillerie se mit en batterie sur la route à hauteur des tirailleurs, et fit feu sur les colonnes autrichiennes qui se dirigeaient sur notre droite.

Cette disposition permit à la division de Luzy d'appuyer à gauche, vers le centre du général Niel, et, vers une heure de l'après-midi, les attaques sur Rebecco paraissant plus menaçantes, j'appelai la totalité de la division Renault, moins deux bataillons du 23e de ligne, que je laissai à la garde de Medole. La division fut alors établie sur la droite et la gauche de la Seriola, se reliant fortement à la droite du 4e corps, qu'elle suivit dans un mouvement prononcé que ce dernier dut faire vers la gauche.

Une partie de la division Renault se trouva donc, par suite de ce mouvement, à hauteur de Rebecco, sur lequel durent se porter un bataillon du 56e, le 90e, avec deux compagnies du 8e bataillon de chasseurs à pied et une section d'artillerie. Cette attaque fut dirigée de la manière la plus énergique par le colonel Guilheim, du 90e, et le commandant Schwartz, du 56e. Cette colonne arriva en ligne au moment où le 73e (division de Luzy), débordé sur la droite, était menacé d'être tourné; une vigoureuse charge à la baïonnette du 56e, dirigée par le commandant Schwartz, eut un plein succès, et plus tard, vers les cinq heures, cette portion de la division Renault occupait le village de Rebecco.

Le 3e corps avait, en raison des éventualités qui pouvaient se produire sur sa droite, disposé d'une partie déjà importante de ses forces, et cependant de nouvelles demandes lui étaient adressées instamment afin d'appuyer le centre du 4e corps, sur lequel l'ennemi faisait, comme sur la droite, un effort désespéré. Supposant que la division Bourbaki, ainsi que la brigade Collineau de la division Trochu, seraient suffisantes pour repousser le corps ennemi annoncé de Mantoue, j'envoyai le général Trochu avec la brigade Bataille de sa division au général Niel, pour être placé entre les divisions de Failly et Vinoy, du 4e corps.

A quatre heures, cette brigade entrait en ligne, les bataillons en colonne serrée par division, dans l'ordre en échiquier que je leur prescrivis sur le terrain, l'aile gauche refusée et l'artillerie à portée d'agir efficacement. Ce renfort permettait au général Niel de prononcer un mouvement offensif qui a d'abord repoussé l'ennemi; mais celui-ci ayant opéré un retour, la brigade Bataille a été lancée de nouveau, et, conduite avec un admirable entrain par le général Trochu, a refoulé définitivement l'ennemi, qui n'a pas reparu.

Dans cette marche rapide fournie jusqu'à la route de Ceresara, le 44e, formant l'aile droite, a été un instant débordé par l'ennemi; mais sur l'ordre du général Bataille, dont je ne saurais trop louer le courage et le sang-froid, les deux derniers bataillons, vigoureusement conduits par le colonel Pierson et le commandant Coudanien, ont fait face à droite, marché rapidement sur la Tuilerie, et serré de si près l'ennemi, qu'ils lui ont fait des prisonniers et l'ont forcé à abandonner deux pièces qui ont été prises.

Le 43e de ligne, dont un bataillon s'est trouvé un instant très sérieusement engagé, a montré une grande solidité. J'ai le regret d'annoncer à l'empereur que son chef, le colonel Broutta, a été mortellement blessé. Le 19e bataillon de chasseurs à pied s'est également distingué par son élan. Pour soutenir le mouvement de la brigade Bataille, j'avais prescrit au général Courtois d'Hurbal de faire avancer son artillerie de réserve, qui était venue prendre position.

J'avais envoyé le colonel Besson, mon chef d'état-major, sur la route de Medole à Castelgoffredo, pour s'assurer si les reconnaissances du général Bourbaki avaient pu

faire découvrir quelque chose des projets de l'ennemi au sujet du mouvement tournant annoncé. De forts détachements de uhlans, appuyés par de l'artillerie légère, avaient pu faire croire à la réalisation de cette attaque, à laquelle il était indispensable de parer; mais comme il avait été constaté à plusieurs reprises qu'aucun corps d'infanterie ne paraissait derrière la cavalerie, je crus pouvoir laisser la brigade Collineau, de la division Trochu, seule, pour couvrir Medole et faire entrer en ligne la division Bourbaki. A partir de ce moment, notre position était entièrement assurée.

La part prise par le général Trochu au succès de la journée mérite d'être signalé tout spécialement et fait le plus grand honneur à cet officier-général, qui se loue beaucoup de son aide-de-camp le capitaine Capitan, lequel a eu un cheval tué sous lui.

Les pertes éprouvées par les troupes du 3e corps engagées dans la bataille du 24 juin s'élèvent à 250 tués ou blessés, parmi lesquels 3 officiers tués et 12 blessés.

De Votre Majesté, Sire,

Le très fidèle sujet,

Maréchal CANROBERT.

Rapport du maréchal commandant le 4e corps.

Au quartier-général de Volta, le 27 juin 1859.

A l'empereur.

Sire,

Les troupes du 4e corps ont pris une large et glorieuse part à la bataille de Solferino. Je vais rendre à Votre Majesté un compte sommaire de cette rude journée.

D'après l'ordre de marche du 24 juin, le quartier impérial devait se porter avec la garde de Montéchiaro à Castiglione; le 1er corps, d'Esenta à Solferino; le 2e corps, de Castiglione à Cavriana; le 3e corps, de Mezzane à Medole; enfin le 4e corps, renforcé des deux divisions de cavalerie Partouneaux et Desvaux, de Carpenedolo à Guidizzolo. Le roi de Sardaigne devait occuper Pozzolengo.

Le 4e corps s'est mis en route à trois heures du matin, les soldats ayant pris le café. Les trois divisions d'infanterie suivaient la route de Carpenedolo à Medole; les batteries et le parc de réserve étaient intercalés entre la division Vinoy et la division de Failly; la division de Luzy marchait en tête, éclairée par deux escadrons du 10e chasseurs, commandés par le général de Rochefort. La route traverse un pays couvert de riches cultures, d'arbres et de vignes; elle est bordée par des fossés profonds et pleins d'eau. Les deux divisions de cavalerie marchaient sur la route de Castiglione à Goïto, qui traverse une plaine de 3 ou 4 kilomètres de largeur, où la cavalerie et l'artillerie peuvent facilement manœuvrer. Cette route passe à Guidizzolo.

A environ 2 kilomètres de Medole, les escadrons du général de Rochefort ayant rencontré des uhlans, les chargèrent avec impétuosité; mais ils furent bientôt arrêtés par des troupes d'infanterie qui occupaient le village en force, soutenues par de l'artillerie. Le général de Luzy prit immédiatement ses dispositions d'attaque; il fit entourer le village des deux côtés de la route par plusieurs bataillons d'infanterie, sous les ordres des généraux Lenoble et Douay, et dès qu'il fut en vue des premières maisons qu'occupait l'ennemi, il les fit canonner. Bientôt après, les mouvements de flanc étant bien prononcés, il fit battre la charge et aborda lui-même le village avec une forte colonne d'infanterie. Cette attaque, exécutée avec une grande bravoure, fut couronnée d'un plein succès. A sept heures, Medole était en notre pouvoir, et l'en-

nemi se retirait ayant essuyé de grandes pertes et laissant entre nos mains deux canons et beaucoup de prisonniers.

Au sortir de Medole, trois bataillons de la division de Luzy se portèrent sur la route de Ceresara, tandis que la brigade Douay marchait à la poursuite de l'ennemi vers Rebecco, village situé à une lieue de Medole, sur la route de Guidizzolo. Cette brigade rencontra bientôt des forces supérieures qui arrêtèrent sa marche.

Aussitôt que la division Vinoy vint déboucher du village de Medole, je fis porter en avant, vers la route de la plaine, huit pièces appartenant à la division de Luzy; la division Vinoy alla soutenir cette artillerie, repoussant en même temps l'ennemi qui occupait de petits fourrés dans la direction d'une maison isolée nommée Casa Nova, qui se trouve sur la droite de la grand'route de Goïto, à 2 kilomètres de Guidizzolo. Des combats acharnés se sont livrés pendant toute la journée autour de cette maison.

Dès que je pus sortir du pays couvert que traverse le chemin de Medole, j'aperçus dans la plaine de fortes colonnes autrichiennes d'infanterie et de cavalerie qui faisaient face au corps du maréchal de Mac-Mahon, et qui menaçaient de m'envelopper dans le mouvement que je faisais sur leur flanc. La division Vinoy se forma en bataille dans une direction oblique qui me rapprochait du maréchal Mac-Mahon, et, sous cet appui, je fis déboucher de Médole l'artillerie de réserve, qui se mit en batterie, ayant derrière elle et à sa gauche les divisions de cavalerie. Pour avoir un appui à sa droite, le général Vinoy enleva à l'ennemi la ferme de Casa Nova; mais, occupant ainsi un front très étendu pour mes forces, j'attendais avec impatience la division de Failly, qui, de son côté, doublait de vitesse pour venir prendre part au combat.

L'ennemi tenta de tourner la gauche du général Vinoy dans l'espace que laissaient entr'eux le 2e et le 4e corps. Une colonne d'infanterie, soutenue par une nombreuse cavalerie, s'approcha jusqu'à 200 mètres de la division Vinoy, mais elle fut arrêtée par la mitraille et les boulets des 42 pièces d'artillerie des divisions et de la réserve, qui prenaient successivement leur poste de combat, et qui bientôt furent toutes en batterie sous l'habile direction du général Soleille. L'ennemi déploya à son tour son artillerie. Dans cette lutte, qui dura une grande partie de la journée, notre artillerie eut toujours un avantage incontestable, et ses terribles effets sont marqués par les débris d'hommes et de chevaux qui jonchent le sol.

A mesure que le corps du maréchal de Mac-Mahon s'avançait, la division Vinoy, pivotant sur la Casa Nova, suivait le mouvement par l'aile gauche. Mais les forces ennemies, qui reculaient dans la plaine, portaient leurs efforts sur la Casa Nova et sur les premières maisons de Rebecco, où se livraient des combats acharnés. Dès que la division de Failly put entrer en ligne, je donnai pour direction à sa tête de colonne le hameau de Baete, situé entre Rebecco et la ferme de Casa Nova. Le général de Failly s'y porta avec la brigade O'Farrel, et je conservai sous ma main, comme réserve, la brigade Saurin.

A partir de ce moment, mes troupes étaient disposées comme il suit, de la droite à la gauche : au village de Rebecco, la division de Luzy; à Baete, la 1re brigade de la division de Failly; à gauche, se refusant dans la direction du maréchal de Mac-Mahon, la division Vinoy déployée, 7 batteries d'artillerie et 2 divisions de cavalerie.

Le but que je poursuivais, et qui aurait donné de magnifiques résultats si j'avais pu [illegible] c'était que, lorsque Cavriana serait au pouvoir du 2e corps, le maréchal [illegible] rrivé à Medole, voulut bien envoyer en avant une ou deux de ses divisions [illegible] r Rebecco. Alors, avec les deux divisions de Luzy et de Failly, j'allais

m'emparer de Guidizzolo, et, maître de l'embranchement des routes, je coupais la retraite, soit sur Goïto, soit sur Volta, aux masses ennemies qui occupaient la plaine. Malheureusement le maréchal Canrobert, menacé sur sa droite, ne jugea prudent de me prêter son appui que vers la fin de la journée.

L'ennemi, qui sentait tout le danger que lui faisait courir ma marche sur Guidizzolo, réunit tous ses efforts pour l'arrêter. Une lutte des plus vives se prolongea pendant plus de six heures autour de la ferme de Casa Nova, au hameau de Baete et au village de Rebecco. Quand le combat avait lieu par des feux d'infanterie, l'ennemi ayant l'avantage du nombre, je perdais du terrain. Alors je formais une colonne d'attaque avec un des bataillons de ma réserve, et la baïonnette nous donnait plus que la fusillade nous avait fait perdre.

Dans ces combats incessants, j'ai eu le regret de voir tomber de braves soldats et des chefs bien dignes de les commander. Le colonel Lacroix, du 30e de ligne; le colonel Capin, du 53e; le colonel Broutta, du 43e (division Trochu); les lieutenants-colonels de Neuchèze, du 8e de ligne; de Campagnon, du 2e de ligne; des Ondes, du 5e hussards; les chefs de bataillon Nicolas, Tiersonnier et Hébert, se sont fait tuer à la tête de leurs troupes. Le général Douay, qui s'est particulièrement distingué dans cette journée, et un grand nombre d'officiers supérieurs, ont reçu des blessures qui priveront momentanément l'empereur de leurs services. A toutes ces pertes j'en dois ajouter une qui m'est particulièrement sensible, celle du colonel du génie Jourjon, officier accompli, aussi remarquable par sa science que par ses qualités militaires.

La cavalerie nous a été d'un puissant secours pour éloigner de la Casa Nova l'infanterie ennemie, qui renouvelait sans cesse ses efforts pour nous enlever ce point d'appui important. Les deux divisions de Partouneaux et Desvaux ont, à plusieurs reprises, chargé l'infanterie autrichienne avec une grande bravoure.

Vers trois heures, M. le maréchal Canrobert, étant venu sur le champ de bataille pour juger par lui-même ma position, envoya l'ordre à la division Renault du 3e corps, qui observait la route de Medole à Ceresara, d'appuyer sur Rebecco, et il ordonna en même temps au général Trochu d'amener sa première brigade sur le lieu même où se trouvait ma réserve, entre Casa Nova et Baeta, car c'était toujours là que se portaient les plus grands efforts de l'ennemi.

Voyant qne j'allais être soutenu par des troupes fraîches, je formai immédiatement quatre bataillons de la division de Luzy en colonnes d'attaque: j'y joignis deux bataillons de la division de Failly qui formaient en ce moment mon unique réserve, et le général de Luzy conduisit ces troupes dans la direction de Guidizzolo. Le tête de colonne, formée par un bataillon du 30e de ligne, arriva jusqu'aux premières maisons du village; mais, trouvant devant elle des forces supérieures, elle dut se retirer. Nos soldats étaient, d'ailleurs, accablés par la fatigue; ils marchaient et combattaient depuis douze heures sur un terrain complétement dépourvu d'eau, et, pendant une lutte incessante, ils n'avaient pas eu le temps de manger.

Cependant, M. le maréchal Canrobert ayant bien voulu me promettre l'arrivée avant la nuit de la division Bourbaki, je voulus tenter un dernier effort sur Guidizzolo avec la brigade Bataille de la division Trochu, qui avait pris la place de ma réserve. Le général Trochu, ayant formé ses bataillons en colonnes serrées, les conduisit à l'ennemi en échiquier, l'aile droite en avant, avec autant d'ordre et de sang-froid que sur un champ de manœuvres. Il enleva à l'ennemi une compagnie d'infanterie et deux pièces de canon, et arriva jusqu'à demi-distance de la Casa Nova à Guidizzolo.

Un violent orage précédé de tourbillons de poussière, qui nous plongea dans l'obs-

curité, vint mettre fin à cette terrible lutte, et le 4e corps prit ses bivouacs sur un champ de bataille qu'il avait glorieusement conquis. Il a pris à l'ennemi un drapeau, enlevé par des soldats du 76e de ligne, et 7 pièces de canon. Il a fait environ 2000 prisonniers; et sur un champ de bataille qui a près de deux lieues de long, la marche du 4e corps est jonchée des cadavres de l'ennemi. La lutte a été longue et opiniâtre, et il n'est pas un bataillon du corps d'armée qu'il n'y ait pris part.

Je ne puis citer à Votre Majesté les nombreux actes de bravoure dont j'ai été témoin ou qui m'ont été rapportés, mais je dois bien dire que chacun a fait noblement son devoir, et qu'en voulant donner des témoignages de satisfaction, je suis tout naturellement conduit à parler à Votre Majesté de la belle conduite des généraux de division; après eux, des généraux de brigade, et ensuite des chefs de corps, qui ont été en si grand nombre tués ou blessés.

Voici l'état des pertes éprouvées par les troupes du 4e corps et des deux divisions de cavalerie :

	OFFICIERS.			TROUPE.		
	tués.	blessés.	disparus.	tués.	blessés.	disparus.
Infanterie.						
1re division (de Luzy) . . .	15	84	»	276	1552	»
2e — (Vinoy)	4	39	»	150	896	126
3e — (de Failly) . .	18	58	3	89	723	372
Cavalerie.						
Division Partouneaux . .	1	7	»	12	44	4
Division Desvaux.	7	15	4	51	137	38
Artillerie	»	4	»	8	65	1
Etat-major du génie . . .	1	»	»	»	»	»
	46	207	7	586	3417	541
	260			4544		
	4804					

Le maréchal commandant le 4e corps,
NIEL.

Rapport de S. M. le roi de Sardaigne.

Le 24 juin, tandis que les troupes françaises, sous les ordres de M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers, marchaient sur Solferino, trois divisions de l'armée piémontaise s'avançaient dans la direction de Peschiera, Pozzolengo et Madonna della Scoperta. Elles étaient précédées par des détachements chargés d'éclairer leur marche et de reconnaître le terrain.

La 3e division (général Mollard) devait battre la plaine comprise entre le chemin de fer et le lac, et la 5e (général Cucchiari) marcher sur Pozzolengo, où devait aussi se rabattre la 1re division (général Durando) en passant par C[illegible] et Madonna della Scoperta. Le détachement envoyé en reconnaissance [illegible] division, composé d'un bataillon d'infanterie, d'un bataillon de bersag[illegible] et de

chevau-légers et de deux pièces d'artillerie, sous les ordres du colonel Cadorna, laissa sur sa droite les hauteurs de San Martino qui n'étaient point encore occupées par l'ennemi, et continua à s'avancer par la route de Lugano vers Pozzolengo.

Les avant-postes autrichiens, vigoureusement attaqués et refoulés vers sept heures du matin, furent bientôt soutenus par des forces imposantes devant lesquelles il fallut se replier.

Le général Mollard, entendant la fusillade et le bruit du canon, conduisit la petite colonne qui éclairait la marche de sa division au secours du colonel Cadorna, et envoya deux compagnies de bersaglieri à la cascine Succale pour opérer une diversion.

La 3e et la 5e division reçurent l'ordre de hâter leur marche.

La colonne du colonel Cadorna se replia lentement et en bon ordre, soutenue par quatre pièces d'artillerie et par un bataillon d'infanterie placés à San Martino. Mais, sur la droite, l'ennemi gardait déjà avec de fortes colonnes les hauteurs par Stefano et San Donino, et s'avançait rapidement sur Cascina Contracania, menaçant de couper la ligne de retraite.

Il fallut abandonner San Martino. Il était alors neuf heures du matin. La tête de la colonne de la 3e division commençait à déboucher par la chaussée du chemin de fer. Dans l'espoir de ne pas laisser à l'ennemi le temps de s'établir solidement sur les hauteurs, le général Mollard fit immédiatement marcher à l'assaut le 1er régiment qu'il eut sous la main (7e d'infanterie), et le fit bientôt après soutenir par le 8e, avec ordre d'attaquer à la baïonnette sans faire un coup de feu. Soutenus par une batterie et par quelques charges des chevau-légers de Montferrat, deux fois ces braves régiments atteignirent avec un élan admirable le sommet des hauteurs en s'emparant de plusieurs pièces de canon; mais deux fois aussi ils durent céder au nombre et abandonner leur conquête. Le colonel Beretta et le major Solaro avaient été tués; le général Ansaldi, les majors Borda et Longoni, blessés; les pertes en officiers subalternes étaient également nombreuses.

L'ennemi gagnait du terrain; il s'avançait par la cascina Selvetta vers le chemin de fer pour nous couper cette importante ligne de communication. Une charge brillante, exécutée par un escadron de cavalerie, donna le temps de réunir quelques troupes sur le point menacé.

Ce fut alors, vers dix heures du matin, que la division Cucchiari arriva sur le champ de bataille par la route de Rivoltella. Trois bataillons du 12e régiment furent mis immédiatement à la disposition du général Mollard, afin de l'aider à reprendre les cascines Canova, Arnia, Selvetta et Monata, et dégager ainsi les approches du chemin de fer. Sur la gauche, le 4e bataillon du 12e et le 11e régiment d'infanterie furent formés en colonnes d'attaque, à cheval sur la route de Lugano. On s'élança à l'assaut sous un feu meurtrier. L'église de San Martino, le Roccolo, ainsi que toutes les cascines sur la droite, y compris la Contracania, furent emportés avec une bravoure remarquable. On s'empara de 3 pièces d'artillerie; mais l'ennemi parvint encore une fois à les dégager. Dans cette attaque, un major avait été tué; deux autres majors, ainsi qu'un colonel, blessés : telles étaient les pertes en officiers supérieurs.

Pendant ce temps, la deuxième brigade de la cinquième division (17e et 18e de ligne), avec son bataillon de bersaglieri, se formait en colonne d'attaque sur la gauche de la route de Lugano, laissant le 18e en réserve; deux bataillons du 17e et deux compagnies de bersaglieri marchèrent sur l'église de San Martino et la cascine Contracania qui étaient retombées au pouvoir de l'ennemi, et les deux autres bataillons avec quelques bersaglieri, pliant à gauche, se dirigèrent sur Cascina Corbii di Sotto e Ves-

tone. Le 18e s'avança pour soutenir le 11e engagé sur son front. On regagna pourtant le terrain perdu, on atteignit le point culminant des hauteurs, et les positions furent emportées encore une fois.

Sur ces entrefaites, la brigade de Pignerol (division Mollard) arrivait de Desenzano et Rivoltella. Formée sur deux lignes et dirigée avec son artillerie sur la cascine Contracania, elle avait déjà commencé son feu et allait compléter le succès de la 5e division, lorsque celle-ci, écrasée par la mitraille et placée en face d'un ennemi qui recevait sans cesse de nouveaux renforts, dut opérer sa retraite qui eut lieu en bon ordre sur la route de Rivoltella. Le général Mollard crut dès lors devoir suspendre l'attaque commencée par la brigade Pignerol jusqu'à l'arrivée de nouvelles troupes. L'attaque de San Martino ne pouvait plus effectivement être renouvelée sans que l'on donnât auparavant quelques heures de repos aux soldats qui avaient combattu toute la matinée sous un soleil ardent, et sans qu'on les fît soutenir par des troupes fraîches.

La seconde division (général Fanti) avait été acheminée vers Solferino afin de concourir, le cas échéant, à l'attaque dirigée sur ce point par le maréchal Baraguey-d'Hilliers. Le roi, voyant que la position avait été vaillamment emportée par les troupes françaises, et jugeant d'autre part combien il était essentiel de renforcer notre gauche, donna l'ordre à la seconde brigade de cette division de se porter immédiatement sur San Martino, et à la première de marcher vers Pozzolengo pour soutenir la division Durando, engagée depuis plusieurs heures dans un combat où elle avait déjà essuyé beaucoup de pertes. Lorsque Sa Majesté fut informée que la brigade Aoste (de la seconde division) approchait de San Martino, elle envoya l'ordre d'attaquer de nouveau cette position et de s'en emparer avant la nuit. La brigade Aoste arriva sous San Martino vers quatre heures de l'après-midi et fut placée sous les ordres du général Mollard.

Elle prit position sur la gauche de la brigade Pignerol, en face de la cascine Contracania. L'artillerie avait l'ordre de n'ouvrir son feu qu'à très petite portée de l'ennemi. On fit déposer les sacs aux soldats, et, vers cinq heures, on commença à marcher en avant.

Un bataillon et deux pièces d'artillerie devaient tâcher de tourner l'ennemi par sa gauche. La 5e division, qui s'était repliée sur la route de Rivoltella, était en marche pour rejoindre le champ de bataille. C'est alors qu'un ouragan terrible s'éleva du côté du lac, suivi d'une pluie torrentielle.

Les colonnes, bravant tous les obstacles, marchèrent résolument à l'ennemi, qui, délivré de toute attaque sur sa droite, avait porté toute son artillerie sur le sommet des hauteurs, entre les cascines Contracania et Colombare, d'où il balayait avec un feu très vif les approches de la position. La brigade Pignerol s'élança vers la cascine Contracania; obligée de conquérir pied à pied le terrain, elle éprouva des pertes sensibles. Parmi les officiers supérieurs, les deux colonels furent tués et un major blessé.

La brigade Aoste marcha sur les cascines Canova, Arnia et Monata, s'en empara successivement; attaqua ensuite la Contracania et l'église de San Martino et tâcha de se maintenir dans ces différentes positions en combattant avec acharnement. Elle avait déjà son général, 2 colonels, 2 majors blessés, et un major tué. Afin de soutenir l'infanterie par un feu imposant d'artillerie, le chef d'état-major fit placer 18 pièces près de la Casa Monata, pour battre la cascine Contracania.

Tous les efforts se dirigèrent bientôt vers ce point. Attaqué de front par le 3e et

le 6e d'infanterie qui s'avançaient de Casa Monata, sur la droite, par la brigade Pignerol, et successivement par les 7e, 12e, 17e et 18e et par les bataillons de bersaglieri, l'ennemi commença à plier. Pour assurer un succès si chèrement acheté, l'ordre fut donné à toute l'artillerie disponible de se porter au galop sur le sommet.

Bientôt après, vingt-quatre pièces couronnaient les hauteurs et ouvraient leur feu. L'ennemi, qui était à peu de distance, menaçait de se jeter sur nos canons. Un escadron de cavalerie, avec deux charges des plus brillantes, mit le désordre dans ses rangs, déjà éclaircis par la mitraille, et, poursuivi par l'infanterie, l'ennemi laissa entre nos mains les formidables positions défendues une journée entière avec tant d'acharnement.

Tandis que le combat s'engageait dès le matin sur l'extrême gauche, du côté opposé, sur les collines de Solferino, le 1er corps d'armée française était aux prises avec l'ennemi et soutenait un combat très vif.

Une reconnaissance composée de troupes de la 1re division (Durando), (3e bataillon de bersaglieri, un bataillon de grenadiers et une section d'artillerie de la 10e batterie), sous la conduite du chef d'état-major, colonel de Casanova, partie de Lonato à l'aube, arriva vers cinq heures et demie à la hauteur de la position Madonna della Scoperta, qu'elle trouva occupée par l'ennemi.

Celui-ci fut aussitôt attaqué par les troupes de la reconnaissance, suivies de près par la brigade des grenadiers. Ces corps soutinrent à eux seuls jusque vers midi les efforts de l'ennemi supérieur en nombre, puis furent obligés de se replier jusqu'à l'intersection des routes de Cascino Rondotto. Là, renforcées par quatre bataillons de la brigade de Savoie, commandés par le colonel de Rolland, elles reprirent vivement l'offensive et chargèrent l'ennemi à la bayonnette. Deux bataillons de grenadiers, envoyés dès le matin par Castelloro et Cadignolo, entraient à leur tour en ligne, tandis que la 11e batterie, se mettant en position, ouvrait son feu. Ces efforts combinés décidaient l'ennemi à abandonner les positions conquises dans la matinée.

Le général de la Marmora avait été chargé par le roi de prendre le commandement de la 1re et de la 2e division. L'ennemi une fois repoussé à Medonna della Scoperta, le général, suivant les ordres de S. M., dirigea une partie des troupes contre San Martino, ou la 3e et la 5e division continuaient à combattre. La 1re division (Durando) passa par San Rocca, Cascina Taverna et Monte-Fami; elle donna, chemin faisant, contre une colonne ennemie composée du régiment de Prohaska et d'autres troupes qui avaient combattu à San Martino et cherchaient vraisemblablement à tourner les forces qui attaquaient cette position. Cette colonne, repoussée, se replia à la hâte, mais il en résulta un retard dans le mouvement de la 1re division. L'heure était d'ailleurs avancée, et ces troupes avaient combattu toute la journée contre trois brigades ennemies. Les pertes de cette division furent : en officiers, 6 morts et 25 blessés; en troupes, 97 morts et 580 blessés.

La brigade de Piémont de la 2e division (Fanti) avait coopéré également à l'attaque des positions de Medonna della Scoperta. L'ennemi repoussé, cette brigade fut dirigée par le général de la Marmora contre Pozzolengo. Arrivée à la hauteur de Cascina Rondoto, elle rencontra un corps ennemi, fortement établi dans les cascines Torricelli, San Giovanni et Preda, et sur les hauteurs de Serino.

L'ennemi, vivement attaqué dans ces positions par le 9e bataillon de bersaglieri (major Angelini), le 4e régiment de Piémont et une section de la 4e batterie sous le commandement du général Camerana, céda le terrain et fut poursuivi jusqu'au-delà du bourg de Pozzolengo.

Cette même brigade de la 2e division (Fanti) ayant occupé San Giovanni, une batterie de 4 obusiers y prit position et ouvrit un feu très vif qui prenait à revers les défenses de San Martino. Cette attaque contribua puissamment à obliger l'ennemi à céder cette position disputée avec acharnement depuis le matin.

La 2e division, outre les graves pertes subies par la brigade d'Aoste, qui avait été postée sur la gauche, compta encore dans cette journée 1 officier tué, 5 blessés, 16 hommes tués et 56 blessés. Les quatre divisions composant ce jour-là l'armée sarde en ligne furent toutes engagées, et leurs pertes totales s'élevèrent à 49 officiers tués, 167 blessés, 642 sous-officiers et soldats tués, 3,405 blessés, 1,258 hommes dispersés; total, 5,525 manquant à l'appel. Plusieurs corps ont eu le quart de leur effectif hors de combat, et un bataillon de bersaglieri, sur 13 officiers, en a eu 7 tués ou blessés; trois colonels de la même division ont succombé glorieusement.

L'ennemi, à la fin de la journée, avait été chassé de toutes ses positions, et celle de Pozzolengo avait été occupée par nos troupes; 5 pièces de canon étaient restées dans nos mains comme trophée de cette sanglante victoire, où nos troupes avaient eu à lutter contre des forces bien supérieures. Celles-ci peuvent être portées, selon toute vraisemblance, à 12 brigades, car il a été fait des prisonniers appartenant à ces divers corps.

L'armée autrichienne avait déployé toutes ses forces, s'élevant à près de 200,000 hommes. Reprenant l'offensive, elle avait repassé le Mincio et occupé les positions de Pozzolengo, Solferino, étendant sa gauche dans la plaine de Guidizzolo; mais le soir, sur tous les points de ce vaste champ de bataille, elle avait dû se replier et mettre entre elle et l'armée alliée victorieuse la barrière du Mincio et de ses forteresses.

Le chef de l'état-major :

L.-G. DELLA ROCCA.

Les bulletins officiels font connaître les pertes subies de part et d'autre à la bataille de Solferino; mais on sait que maintes raisons commandent de ne pas dire toute la vérité dans les rapports destinés au public. Des observateurs impartiaux et à même d'être bien renseignés, évaluent les pertes des Français à environ 18,000 hommes et celles des Piémontais à 8 à 10 mille. Celles des Autrichiens doivent être plus considérables encore, car s'ils ont fait tomber beaucoup de monde en avant de Solferino et de San Martino, entr'autres, ils ont, à leur tour, eu un grand nombre d'hommes hors de combat dès qu'ils eurent commencé leur mouvement de retraite. Les blessés des trois armées sont soignés tous ensemble et indistinctement bien dans les hôpitaux de Brescia, de Bergame, de Milan, etc. A Brescia il y a encore, à cette heure, 35 hôpitaux, les églises ayant été affectées à cet usage; à Bergame, 22, à Milan 17, sans compter ceux de Castiglione, de Lonato, de Montechiaro, de Treviglia, de Cassano, de Crémone, de Lodi, de Côme, etc. Malheureusement les cas de tétanos sont assez fréquents.

Voici les diverses communications officielles publiées sur la conclusion d'un armistice et de la paix entre les chefs des armées en présence en Italie :

Au moment où les nouvelles du quartier-général de l'Empereur venaient d'annoncer que l'armée, augmentée du corps du prince Napoléon, attendait l'arrivée du parc

siége pour se porter sur Vérone, et les dispositions prises par l'armée sarde pour commencer le siége de Peschiera, une dépêche télégraphique, adressée à l'impératrice, a fait connaître la convention d'une suspension d'armes, dont la durée et les clauses seraient déterminées par des commissaires, nommés à cet effet.

Cette suspension d'armes n'était toutefois indiquée que comme une trêve entre les armées belligérantes, qui, tout en laissant le champ libre aux négociations, ne saurait faire prévoir dès à présent la fin de la guerre.

Une dépêche subséquente annonce que la suspension d'armes a été signée le 8 juillet à Villafranca, entre le maréchal Vaillant et le général Hess, que le terme en est fixé au 15 août, et qu'il est stipulé que les bâtiments du commerce, sans distinction de pavillon, pourront librement circuler dans l'Adriatique.

ORDRE DU JOUR.

Valeggio, 10 juillet.

Soldats,

Une suspension d'armes a été conclue, le 8 juillet, entre les parties belligérantes jusqu'au 15 août prochain. Cette trêve vous permet de vous reposer de vos glorieux travaux, et de puiser, s'il le faut, de nouvelles forces pour continuer l'œuvre que vous avez si bravement inaugurée par votre courage et votre dévouement. Je retourne à Paris et je laisse le commandement provisoire de mon armée au maréchal Vaillant, major général. Mais dès que l'heure des combats aura sonné, vous me reverrez au milieu de vous pour partager vos dangers.

Napoléon.

Voici la note du *Moniteur* sur l'armistice :

Nous nous empressons de faire connaître dans quelles circonstances s'est produite la suspension d'armes qui vient d'être conclue entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche.

Des communications étaient échangées entre les trois grandes puissances neutres en vue de se mettre d'accord pour offrir leur médiation aux belligérants. Le premier acte de cette médiation devait tendre à la conclusion d'un armistice; mais, malgré la rapidité des transmissions télégraphiques, l'entente à établir entre les cabinets ne permettait pas que ce résultat fût obtenu avant quelques jours. Cependant les hostilités de notre flotte contre Venise allaient s'ouvrir, et une nouvelle lutte de nos armées devant Vérone pouvait s'engager à tout instant.

En présence de cette situation, l'empereur, toujours fidèle aux sentiments de modération qui ont constamment dirigé sa politique, préoccupé d'ailleurs avant toute chose du soin de prévenir toute effusion de sang inutile, n'a pas hésité à s'assurer directement des dispositions de l'empereur François-Joseph, dans la pensée que si ces dispositions étaient conformes aux siennes, c'était pour les deux souverains un devoir sacré de suspendre, dès à présent, des hostilités qui pouvaient devenir sans objet par le fait de la médiation.

L'empereur d'Autriche ayant manifesté des intentions analogues, des commissaires nommés de part et d'autre se sont réunis pour arrêter les clauses de l'armistice, qui a été définitivement conclu le 8 juillet, et dont la durée a été fixée à cinq semaines.

Il y aura demain lundi une entrevue à Villafranca entre l'empereur des Français et l'empereur d'Autriche.

DÉPÊCHE OFFICIELLE

Valeggio, 10 juillet 1859.

L'EMPEREUR A L'IMPÉRATRICE.

La paix est signée entre l'empereur d'Autriche et moi.

Confédération italienne sous la présidence honoraire du pape.

L'empereur d'Autriche cède ses droits sur la Lombardie à l'empereur des Français, qui les remet au roi de Sardaigne.

L'empereur d'Autriche conserve la Vénétie, mais elle fait partie intégrante de la Confédération italienne.

Amnistie générale.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Neuchâtel. — La moyenne des taxes *proposées* par les commissions pour exemption du service militaire en 1859, est de 11 fr. 60 par individu.

Dans le district de	Neuchâtel,	cette moyenne est de fr.	15 13
»	Boudry	» »	11 46
»	Val-de-Travers	» »	9 92
»	Val-de-Ruz	» »	8 94
»	Locle	» »	13 70
»	Chaux-de-Fonds	» »	10 90

— Il résulte d'une publication du Département militaire, en date du 6 juillet 1859, que les hommes porteurs de fusils et appartenant au bataillon n° 23 et à la compagnie de chasseurs n° 6, devront se présenter dans le chef-lieu de leur district, *du 18 au 26 juillet courant,* pour y déposer leurs armes, lesquelles, après examen, seront envoyées avec celles appartenant à l'Etat, à Zofingue (atelier central), pour y être transformées au système Prélat-Burnand. — Les officiers appartenant à ces deux corps assisteront à l'opération.

Vaud. — On sait que le Conseil fédéral a ordonné une inspection générale des troupes de landwehr dans toute la Suisse, M. le colonel fédéral Kern, inspecteur fédéral des troupes d'infanterie et de carabiniers du canton de Vaud, est chargé de procéder à cette inspection pour ce qui concerne la landwehr de ces deux armes dans notre canton. Voici les dispositions prises par le Conseil d'Etat pour donner suite aux prescriptions de l'autorité fédérale :

ART. 1er. Tous les hommes d'infanterie et de carabiniers de la réserve cantonale, formant la landwehr fédérale, et tous les hommes placés à la suite des compagnies de ces armes comme incorporés dans la landwehr cantonale, seront soumis à l'inspection fédérale et se réuniront à cet effet dans tout le canton aux jours, lieux et dans l'ordre ci-après :

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. — *Première section :* à Yverdon, le 18 juillet. — *Seconde section :* à Corcelettes, le 19; à Ste-Croix, le 20.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT. — *Seconde section :* à Echallens, le 21. — *Première section:* à Orbe, le 22; au Sentier, le 23.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT. — *Première section* : à Nyon, le 25. — *Seconde section* : à Rolle, le 26.

SEPTIÈME ARRONDISSEMENT. — *Première section* : à Morges, le 27. — *Seconde section* : à Cossonay, le 28.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. — *Première section* : à Lausanne, le 29. — *Seconde section* : à Cully, le 30.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. — *Première section* : à Aigle, le 1er août. — *Seconde section* : au Sépey, le 2 ; à Château-d'Œx, le 3.

PREMIER ARRONDISSEMENT. — *Première section* : à Vevey, le 5. — *Seconde section* : à Moudon, le 6.

HUITIÈME ARRONDISSEMENT. — *Seconde section* : à Lucens, le 8. — *Première section* : à Payerne, le 9.

ART. 2. L'inspecteur-général désignera les officiers et sous-officiers d'état-major qui devront assister à ces réunions.

ART. 3. Les militaires d'infanterie et de carabiniers, de réserve et de landwehr se présenteront à cette inspection en grande tenue, armés et équipés règlementairement et le havresac au grand complet.

ART. 4. Les hommes domiciliés hors de leur section, devront passer cette inspection dans leurs sections respectives.

ART. 5. Chacune de ces réunions aura lieu à 6 heures du matin.

ART. 6. Il sera alloué à chaque homme présent à ces réunions une journée de solde de son grade et une indemnité de ration de vivre au taux où elle se paie aux habitants qui logent des troupes.

— Le 11 au soir est mort, à Chapelles, M. Besson, commandant du 1er arrondissement. Cette perte sera vivement sentie.

M. Besson était un type militaire. Il aurait certainement marqué, si les circonstances l'avaient placé sur un plus grand théâtre.

Comme commandant, M. Besson a fait preuve d'un dévouement absolu à son devoir. Organisateur, homme d'ordre, actif, intelligent, impartial, joignant la fermeté à l'amabilité, il savait être brusque à propos; en un mot, il connaissait parfaitement la fibre militaire vaudoise.

— Dans sa séance du 1er juillet 1859, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes : MM. *Ruffy*, L.-F., à Lutry, lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 3e arrondissement. — *Campart*, Ch., à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite du 3e arrondissement. — *Blanchet*, Marc-Louis, à Lutry, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 3e arrondissement. — *Matthey*, Eugène, à Lausanne, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 d'élite du 3e arrondissement. — *Piguet*, Féréol, au Brassus, capitaine de chasseurs de gauche nº 1 de réserve du 5e arrondissement. — *Lugrin*, F.-J.-Bapt., au Lieu, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 1 de réserve du 5e arrondissement. — *Capt*, Hector-Henri, au Chenit, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 3 de réserve du 5e arrondissement. — *Richard*, Eugène, à Montagny, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche nº 2 de réserve du 6e arrondissement.

Le 5, M. *Py*, Jules, à Orbe, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 5 de réserve du 5e arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

l'artillerie de réserve à Rosegaferro près de Villafranca, où le quartier-général de l'empereur avait été transporté depuis le 20 juin [1].

De la 1re armée le 3e corps se trouvait tout près de Pozzolo, le 9e à Goïto et aux environs, le 11e corps d'armée arrivé entretemps était à Roverbella, la division de cavalerie du lieutenant feld-maréchal comte Zedwitz à Mozzecane.

L'armée autrichienne se trouvait ainsi réunie aux renforts disponibles qu'elle avait reçus, et mise de la sorte en mesure de pouvoir prendre contre l'ennemi, bien qu'encore supérieur en nombre, une vigoureuse offensive avec quelque chance de succès.

De plus, les dernières nouvelles que nous avions reçues sur les mouvements et les intentions probables de l'ennemi nous firent croire que nous devions précipiter l'attaque le plus possible. En conséquence le 23 juin fut désigné pour le passage du Mincio.

L'ennemi s'était provisoirement borné à occuper fortement la ligne de la Chiese sans suivre l'armée impériale dans sa retraite au-delà du Mincio. Une patrouille, composée d'un escadron de hussards Empereur, d'un escadron de hulans de Sicile et de deux pièces d'artillerie à cheval, sous le commandement du major Appell, du régiment de hulans que nous venons de nommer, avait été chargée de reconnaître le pays coupé de collines qui se trouve entre les deux fleuves; elle n'avait nulle part rencontré de colonnes importantes, mais seulement quelques détachements isolés.

A Chiodino et à Castel-Venzago, il y eut des escarmouches, qui se terminèrent par la retraite de l'ennemi, et dans lesquelles nous perdîmes 2 officiers, 5 hommes et 9 chevaux.

La 1re armée avait également envoyé vers la Chiese des reconnaissances qui ne rencontrèrent nulle part l'ennemi.

Le 23 juin au matin l'armée autrichienne commença son mouvement en avant. L'extrémité de l'aile droite était formée par la brigade Reichlin, du 6e corps d'armée, qui, arrivée de Roveredo, se porta à travers le camp retranché de Peschiera vers Ponti pour s'y joindre au 8e corps d'armée, qui passa le Mincio près de Solionze et atteignit Pozzolengo sans avoir éprouvé de la part de l'ennemi la moindre résistance.

Le 5e corps d'armée passa le fleuve à Valeggio et se dirigea sur Solferino; le 1er corps d'armée suivit le 5e et remonta vers Cavriana.

Le 7e corps d'armée et la division de cavalerie de réserve du lieutenant feld-maré-

---

[1] Voici l'indication des seize corps composant le total de l'armée autrichienne :

1er	CORPS. — *Commandant :*	Clam-Gallas.
2me	» »	Edouard Lichtenstein.
3me	» »	Schwarzenberg.
4me	» »	Archiduc Charles-Ferdinand.
5me	» »	Stadion.
6me	» »	(Vacat.)
7me	» »	Zobel.
8me	» »	Benedeck.
9me	» »	Schaffgotsche.
10me	» »	Wernhardt.
11me	» »	de Weigl.
12me	» »	Fréd. Lichtenstein.
13me	» »	Reischach.
14me	» »	Horwarth-Toldy.
15me	» »	Thun-Hohenstein.
16me	» »	Würtemberg.

Deux corps de cavalerie de réserve.

chal comte Mensdorff passèrent le Mincio sur un pont de chevalets près de Ferri entre Massimbona et Pozzolo et se rendirent le premier à Foresto, la seconde au-delà de cette localité jusqu'à le Tezze près de Cavriana.

Toutes les parties de la seconde armée placée sous les ordres du général de cavalerie comte Schlick atteignirent, dans le courant de l'après-midi, les points qui leur avaient été désignés, sans rencontrer l'ennemi, et le soir les avant-postes furent avancés de Casa-Zapaglia jusqu'à le Grolle, en passant par Contrada Mascolara et Madonna della Scoperta.

La première armée, sous le commandement du feldzeugmestre comte Wimpffen, formait l'aile gauche de l'avant-garde et passa également le Mincio à Ferri avec le 3e corps d'armée; le 9e et le 11e corps, ainsi que la division de cavalerie du lieutenant feld-maréchal comte Zedwitz, effectuèrent leur passage à Goïto. Cette dernière division, appuyée par le 9e corps d'armée, s'avança jusqu'à Medole; le 3e et le 9e corps d'armée campèrent à Guidizzolo, et le 11e, comme réserve, à Castel Grimaldo.

Du 2e corps d'armée la division du lieutenant feld-maréchal comte Jellachich reçut l'ordre de se rendre de Mantoue à Marcaria pour prendre part aux opérations de l'armée principale et pouvoir agir sur le flanc de l'ennemi au-delà de Goffredo.

Le commandant de corps lieutenant feld-maréchal prince Edouard Liechtenstein prit en personne le commandement de cette division. Le 6e corps d'armée avait pour mission d'appuyer, dans la mesure des circonstances, la marche en avant de l'armée par des détachements envoyés du sud du Tyrol.

Pendant que le gros de l'armée autrichienne avait ainsi pris position, dans la soirée du 23, de Pozzolengo à Guidizzolo pour agir ensuite concentriquement dans la direction de la Chiese et attaquer l'armée ennemie dans ses positions principales de Carpenedole et de Montechiaro, l'ennemi, soit qu'il eût été entre-temps informé de nos projets, soit qu'il exécutât un plan arrêté d'avance, fit également un mouvement en avant, et le 23 il avait, avec toute l'armée piémontaise et quelques détachements français forts de 60 à 70,000 hommes, atteint les points d'Essenta, Desenzano et Rivoltella, ainsi que les positions avancées de Castel Venzago et de San-Martino, pendant que le gros de l'armée française occupait fortement Castiglione delle Stiviere, Carpenedole et Montechiaro et envoyait des détachements jusque vers Solferino et Medole.

Les deux armées se rencontrèrent. Dès le 24 de grand matin, l'ennemi entreprit avec des forces considérables une attaque générale contre la ligne de marche de l'armée autrichienne.

A l'aile droite, les troupes du 8e corps d'armée, sous la conduite du lieutenant feld-maréchal Benedeck, réussirent non-seulement à soutenir et à repousser le choc violent de l'armée piémontaise, mais encore elles poussèrent jusqu'à San-Martino, s'emparèrent de cette position favorable et parvinrent à y maintenir la lutte.

Les troupes piémontaises furent repoussées avec des pertes considérables jusqu'à Rivoltella et Desenzano.

Au centre des positions autrichiennes, dont les hauteurs qui dominent Solferino formaient la clef, la brigade Bils, avant-garde du 5e corps d'armée, fut également attaquée avec violence de très grand matin dans sa position avancée et se trouva engagée dans une lutte ardente. L'attaque ennemie se développa bientôt avec des forces de beaucoup supérieures sur toute la ligne du 5e corps d'armée.

Au premier rang, les brigades Bils et Puchner (infanterie Kinsky et Culoz, 1 bataillon Ogulins et 4e bataillon chasseurs de l'empereur) firent preuve d'une bravoure et d'une énergie admirables; elles repoussèrent à la baïonnette jusqu'à onze heures du

matin toutes les attaques d'un ennemi trois fois plus nombreux, qui cependant avançait sans cesse de nouvelles troupes, mettait de nouveaux canons en batterie, et, à une distance de près de 3,000 pas, inondait avec succès Solferino de grenades.

Cependant, lorsque l'ennemi, avec une forte division, pénétra aussi dans la vallée au nord de Solferino et dans le val de Quadri, menaçant ainsi de déborder la position des brigades ci-dessus nommées, il fut impossible, même avec la résistance opposée par les brigades Koller et Gaal, du 5e corps d'armée, qui étaient arrivées entre-temps, de rétablir dans de bonnes conditions le combat, qui, dès midi, commença à prendre une tournure défavorable.

N'étant pas appuyées avec une énergie suffisante par le 1er corps d'armée, les troupes du 5e corps, qui, après avoir été repoussées à plusieurs reprises, s'étaient de nouveau lancées en avant avec les réserves et avaient reconquis leurs premières positions, se virent enfin obligées d'abandonner les premières hauteurs qui commandent le champ de bataille et de se retirer sur les cimes du Monte Mezzana; puis, lorsque de fortes colonnes ennemies s'avancèrent sur la route qui de Castiglione conduit par le Grole à Solferino, elles durent évacuer cette dernière localité et se borner à occuper le château, le cimetière et la Rocca, et enfin, après une héroïque résistance, il leur fallut aussi céder ces dernières positions.

Ce n'est qu'après la lutte la plus sanglante et au prix de sacrifices énormes que l'ennemi parvint à arracher ces points dominants au brave régiment Reischach, qui, avec un admirable dévouement, protégea et couvrit le départ des troupes de son propre corps et de celles du 1er, non sans faire les pertes les plus considérables. Les troupes du 5e corps se retirèrent à Mescolaro et Pozzolengo, celles du 1er se replièrent sur Cavriana, et de là sur Volta et Valeggio.

Le 7e corps d'armée, qui de Foresto s'était avancé pendant ce temps-là en partie vers Solferino en passant dans la plaine par San-Cassiano, en partie vers Cavriana en passant par les hauteurs situées au sud de cette dernière localité, n'arriva malheureusement plus à temps pour retarder la perte de Solferino et donner sur ce point une tournure favorable à la lutte. Par contre, il réussit, en occupant Cavriana et les collines environnantes, à protéger la retraite du centre jusqu'à ce que l'ennemi, s'avançant des hauteurs de Solferino qui dominent cette dernière position et la foudroyant de son artillerie, elle ne fut plus tenable.

La division de cavalerie Mensdorff, composée de trois brigades, s'était dès le matin avancée dans la plaine au-delà du Val de Termine pour s'emparer du terrain ouvert et favorable aux mouvements de la cavalerie qui se trouve entre Ca Mariana et San-Cassiano; elle attaqua les batteries ennemies établies à cheval sur la route et les détachements de cavalerie; mais elle eut à essuyer un violent feu croisé de quatre à cinq batteries et dut se retirer. Pendant que le 7e corps se portait en avant, cette division de cavalerie chercha à appuyer par son artillerie les mouvements de ce corps, mais elle ne put résister au feu de l'ennemi, qui disposait d'un beaucoup plus grand nombre de canons.

Sur l'aile gauche, les détachements de la 1re armée envoyés dès le 23 au soir en avant à Medole (2 bataillons du régiment d'infanterie archiduc François-Charles), furent violemment attaqués au point du jour, et, après une lutte acharnée, rejetés vers Guidizzolo.

L'ennemi, en les poursuivant, s'empara du village de Rebecco, situé entre Guidizzolo et Medole, et s'y établit avec des forces imposantes.

Le 9e et le 3e corps d'armée arrivaient cependant de Guidizzolo; le dernier s'avança

sur la grand'route jusqu'à la Quagliara, mais ne put aller au-delà, car le 9e corps ne parvint pas, malgré tous ses efforts, à déloger l'ennemi de Rebecco.

Pendant plusieurs heures le combat se livra pour la possession de cette localité, où l'ennemi envoyait constamment de Médole des réserves fraiches, tandis que, de notre côté, nous détachions de suite du 11e corps, arrivé entretemps de Castel-Grimaldo, la division Blomberg (brigades Dobrzensky et Host) pour appuyer le 9e corps d'armée, et la brigade Baltin pour couvrir le 3e corps. La localité de Rebecco fut plusieurs fois prise et reperdue; la lutte s'arrêta plusieurs fois, et chaque fois l'armée autrichienne reprit l'offensive.

Mais, bien qu'appuyées par une attaque énergique contre Medole, les troupes du 9e et du 11e corps, malgré de vigoureux efforts et des pertes considérables, ne purent obtenir aucun avantage durable. Le 3e corps se trouva par là arrêté dans sa marche en avant, et il résista avec une admirable persévérance aux violentes attaques de l'ennemi, qui se renforçait sans cesse.

La division de cavalerie Zedwitz, dont l'appui était indispensable et continuellement attendu pour dégager l'aile gauche, ne vint pas, attendu que, par suite du combat livré le matin de bonne heure à Medole, elle avait dû se retirer jusqu'à Ceresara et Goïto.

Le mouvement de flanc que deux brigades du 2e corps d'armée avaient reçu l'ordre d'exécuter, et qui pouvait avoir un effet décisif sur le flanc et les derrières de l'ennemi, ne fut pas non plus exécuté, car la nouvelle de l'approche d'un gros corps ennemi venant de Piadene et Cremone (où se trouvait en effet la division d'Autemarre) retint cette division à Marcaria dès qu'elle eut passé l'Oglio.

L'aile gauche, sur l'ordre de l'empereur, essaya encore une fois, vers 3 heures de l'après-midi, de reprendre l'offensive.

Après que la brigade Greschke, du 11e corps d'armée, se fut avancée jusqu'à Guidizzolo pour rallier les détachements déjà ébranlés de son propre corps et du 9e, les deux dernières batteries de réserve furent amenées sous la protection de deux bataillons et de deux divisions de cavalerie, pour canonner l'artillerie ennemie, pendant que, espérant toujours dans l'appui de la cavalerie de réserve, les troupes faisaient encore une attaque générale. Mais ce fut en vain; fortement et sans cesse pressées sur le flanc gauche, ces troupes ne purent cette fois encore obtenir un bon résultat.

Vers le même temps Cavriana, après une vaillante résistance, était aussi tombé au pouvoir de l'ennemi; deux brigades du 7e corps d'armée, enflammées par la présence de S. M. l'empereur, avaient défendu longtemps avec des chances diverses cette localité et les hauteurs environnantes; l'aile gauche de ce corps, appuyée par la division de cavalerie Mensdorff, qui revenait à la charge pour la troisième fois, fit encore une dernière et inutile tentative pour repousser l'ennemi, qui s'avançait en forces supérieures de San-Cassiano à Cavriana.

Le centre ayant ainsi cédé à Solferino et à Cavriana, l'aile gauche ne pouvait plus forcer la position de l'ennemi et à 4 heures de l'après-midi on décida la retraite générale.

A l'aile gauche elle fut couverte avec beaucoup de prudence par les deux derniers bataillons intacts du régiment d'infanterie archiduc Joseph et le brave 10e bataillon de chasseurs, sous la direction personnelle du lieutenant feld-maréchal Weigl, commandant le corps d'armée; Guidizzolo ne fut abandonné qu'à 10 heures du soir, après que toutes les troupes eurent évacué la place, emmené les blessés et mis les batteries en sûreté.

Au centre, la retraite fut couverte par les troupes du 7e corps d'armée, qui firent preuve de fermeté et de dévouement, et l'on se retira en bon ordre et en combattant par Bosco-Scuro derrière Cavriana.

Un violent orage ayant interrompu de part et d'autre le combat pendant une demi-heure, l'ennemi cessa complètement de s'avancer dans le Bosco Scuro. Les brigades Brandenstein et Wussin (les braves régiments d'infanterie archiduc Léopold et Empereur, le 19e bataillon de chasseurs et le 1er bataillon de Liccans), se retirèrent en bon ordre à Volta, sous la conduite du lieutenant feld-maréchal prince de Hesse; elles y arrivèrent à huit heures du soir et l'occupèrent convenablement pour couvrir la retraite du train de l'armée à travers le défilé difficile de Borghetto et Valeggio.

La brigade Gablenz, de la même division, occupa jusqu'à 10 heures du soir les hauteurs situées immédiatement en face de Cavriana avec deux bataillons d'infanterie Grucher et trois bataillons de chasseurs *Empereur*, et après avoir reçu tous les petits détachements qui se retiraient, elle se replia tard dans la nuit sur Volta et dès le point du jour elle passa le Mincio sur le pont de Ferri.

A l'aile droite le 8e corps d'armée s'était maintenu dans les conditions de lutte les plus favorables. Dès que le 5e corps d'armée eut commencé sa retraite vers Pozzolengo, le lieutenant feld-maréchal Benedeck se retira aussi sur Salionze, après avoir repoussé deux attaques de l'ennemi en forces supérieures et lui avoir fait 400 prisonniers.

Pozzolengo resta occupé jusqu'à 10 heures du soir par les troupes du 8e corps d'armée, ce qui rendit possible la retraite ordonnée des troupes du 5e et du 1er corps.

Dans ces combats, comme dans les autres, les troupes impériales se sont battues avec une admirable bravoure.

Les troupes des 5e et 8e corps d'armée, qui ont été conduites avec beaucoup de prudence et d'activité, se sont comportées d'une manière admirable et ont fait preuve d'un dévouement au-dessus de tout éloge.

Du 1er corps d'armée, le régiment italien Wernhardt-infanterie, qui s'est très bravement battu, est cité d'une manière tout à fait honorable dans le rapport détaillé du commandant d'armée. Dans la cavalerie, le régiment de hussards du roi de Prusse mérite la mention la plus glorieuse; ce régiment, sous le feu le plus violent des batteries ennemies, a exécuté une charge contre le régiment français des chasseurs d'Afrique, auquel il a fait subir des pertes considérables; de plus il a fait à l'ennemi de nombreux prisonniers.

Nos pertes, surtout en officiers, sont très considérables; dans quelques corps de troupes elles s'élèvent au quart de l'effectif total. Les rapports détaillés et nominatifs des pertes ont déjà été donnés par la *Gazette de Vienne*. Mais l'ennemi a éprouvé aussi des pertes énormes, notamment à l'assaut de Cavriana et de Solferino.

Sur aucun point il n'a osé contrarier le moins du monde la retraite de nos troupes.

Au centre il n'a pas poussé plus loin que Cavriana; sur les deux ailes l'ennemi n'avait pu gagner un pouce de terrain sur nos troupes.

De notre côté, les 1er, 3e, 5e, 7e, 8e, 9e et 11e corps d'armée, et une brigade du 6e, avaient pris part au combat; du côté de l'ennemi il y avait, au dire des prisonniers, 5 régiments de cavalerie, les corps d'armée de Niel et de Mac-Mahon à l'aile droite, en face de l'aile gauche autrichienne; au centre les corps d'armée de Canrobert[1] et de

---

[1] On voit que le rapport autrichien fait ici une erreur. Canrobert était à l'extrême droite de l'armée alliée. — *Réd.*

Baraguey-d'Hilliers, puis la garde, et enfin toute l'armée piémontaise à l'aile gauche, de sorte que toute l'armée ennemie était engagée.

L'armée autrichienne n'est pas ébranlée et elle se tient prête au combat dans les positions qui lui ont été désignées par l'empereur. Si les forces supérieures de l'ennemi et un concours de circonstances contraires lui ont cette fois encore dérobé la palme de la victoire, elle se sent cependant encouragée et relevée par la conscience qu'elle a d'avoir non-seulement donné à l'arrogant agresseur des preuves réitérées de sa vaillance et de sa fermeté, mais encore, dans cette nouvelle rencontre, de lui avoir causé aussi de grandes pertes, d'avoir essentiellement ébranlé ses forces, et contribué par là, au moins en partie, à amener le succès final. *(Gazette de Vienne.)*

RAPPORTS DES DIVISIONS SARDES SUR LA BATAILLE DE SOLFERINO ET SAN MARTINO.

I^re^ division, commandant Durando[1].

Ponti, 2 juillet 1859.

En suite de l'ordre du quartier-général de l'armée, n° 23, prescrivant que les chefs d'état-major des trois divisions, 1^re^ (Durando), 3^e^ (Mollard) et 5^e^ (Cucchiari), exploreraient avec une forte reconnaissance les positions de Pozzolengo et les occuperaient si elles étaient libres, pour, de là, avertir les divisions de marcher sur Pozzolengo même, je pris les dispositions suivantes :

La 1^re^ brigade (grenadiers) partira de Lonato à 4 heures du matin pour Castel-Venzago, d'où elle détachera, d'après l'itinéraire prescrit par le colonel chef-d'état-major de la division, une reconnaissance composée de : un bataillon de grenadiers, un escadron de cavalerie, une section d'artillerie. La 2^e^ brigade (Savoie) partira de Lonato vers les 7 heures du matin.

La 1^re^ brigade partit, en effet, à 4 heures, et de Venzago et des environs de Madona della Scoperta, le chef d'état-major me donna les avis suivants : « Ils étaient arrivés à 5 ½
» heures à Venzago; on y entendait le canon grondant à une assez forte distance, à
» l'ouest de Solferino; ils s'acheminaient sur Madona della Scoperta, en prenant des in-
» formations; le hameau de Barche de Solferino était occupé et disputé. A 6 ½ heures,
» le combat se continuait vers Barche de Castiglione; on voyait une colonne fran-
» çaise sur les hauteurs paraissant se diriger vers le Grole. L'action était essentiel-
» lement entre l'artillerie; les Autrichiens se repliaient, à notre vue, vers Astore et
» Fenile-Brusa couverts par des flanqueurs et faisant face vers l'ouest. A 7 ½ heures,
» l'attaque des Autrichiens s'avançait vers Castiglione, quoique leurs flanqueurs, me-
» nacés d'être tournés par les Français venant d'Essenta, se soient retirés un peu en
» arrière. Je crois, ajoutait-il, impossible le mouvement de la division sur Pozzolengo,
» car, en tournant à l'est par Rondotto, etc., nous aurions les Autrichiens à revers
» et sur notre droite; j'attends des ordres pour continuer la marche; il paraît que
» l'attaque des Autrichiens est combinée avec des mouvements dans la plaine. »

Je reçus ces avis sur le mont Tiracollo où je m'étais porté pour mieux observer le développement du combat, et donner les ordres nécessaires aux troupes restées en arrière mais prêtes à marcher.

---

[1] Cette division était composée comme suit :
1^re^ brigade, grenadiers de Sardaigne; 2 régiments, soit 8 bataillons.
2^me^ brigade (Savoie); 1^er^ et 2^me^ régiments.
3^me^ et 4^me^ bataillons de bersagliers.
10^me^, 11^me^ et 12^me^ batteries de bataille.

L'importance des engagements qui avaient lieu simultanément à San Martino et entre Solferino et Castiglione étant évidente, je donnai l'ordre à la brigade de Savoie de s'acheminer sur Venzago, tandis que je l'y précéderais. Là, je reçus avis d'un officier d'ordonnance de Sa Majesté que l'empereur des Français insistait pour que nos troupes marchassent à son canon. Je fis aussitôt avancer le reste de la brigade des grenadiers vers Madona della Scoperta où je supposais l'avant-garde compromise et où se livrait déjà un vif combat d'artillerie et d'infanterie. Arrivé au-delà de la ferme Casellin-Nuovo, je trouvai engagés tout le 1er régiment, le 3e bataillon de bersagliers, l'escadron de chevau-légers Alexandrie (capitaine Incisa) et deux sections d'artillerie de la 10e batterie, commandées par le sous-lieutenant Dupont et par le capitaine Quaglia. Le feu avait été ouvert par un peloton de la compagnie de bersagliers, capitaine Ratti, contre les chasseurs dans la vallée de Quadri; et, après avoir reconnues occupées les maisons de Madona della Scoperta, le reste de la même compagnie et la 10e s'étaient lancées sur le versant opposé, vers Fenile-Vecchio, à l'attaque des dites maisons. Une partie des grenadiers du bataillon Santa Rosa et la section d'artillerie furent opposés aux nombreux tirailleurs ennemis qui, remontant la vallée de Quadri, s'étendaient parallèlement à la route parcourue par la troupe. L'escadron Incisa protégeait les bersagliers sur le plateau à 500 mètres en avant de Madona.

Le bataillon Santa Rosa, assisté des deux premières compagnies de bersagliers, avait déjà attaqué une première fois Madona della Scoperta et repoussé l'ennemi à la bayonnette. Mais, assailli par des forces supérieures, il avait dû se replier. Le 3e bataillon, major Diana, l'ayant rejoint avec les compagnies 11 et 12 de bersagliers, Madona della Scoperta fut attaqué de nouveau et réoccupé par nos troupes.

Les grenadiers s'étant laissé entraîner à poursuivre l'ennemi avec trop d'ardeur, ils furent repoussés par des colonnes serrées qui arrivèrent sur ces entrefaites, et le village retomba au pouvoir des Autrichiens. Pour neutraliser l'attaque de front de ces colonnes ainsi que celle que les Autrichiens tentaient par la vallée de Quadri sur notre droite et parallèlement à la direction de notre marche, les bataillons 2 et 4 (Scaletta et Fozzani) furent dirigés par Fenile Vecchio vers le mont Gnea. Ces deux majors, guidés par leurs indications et avisés, en outre, par un colonel d'état-major français qu'il importait de se relier avec les troupes impériales, s'avancèrent successivement, du mont Gnea sur les crêtes qui tendent vers la cascine Piopa; de là, couverts par une chaîne de tirailleurs, ils reconnaissaient les moyens d'attaquer de flanc la position de Madona della Scoperta, quand ils se virent eux-mêmes assaillis par de profondes colonnes ennemies protégées de cavalerie, et contraints de se retirer successivement jusqu'au mont Gnea, en retenant la marche de l'ennemi par des attaques répétées à la bayonnette.

Arrivé à ce point, l'ennemi occupa non seulement le front s'étendant de Madona à la cassine Piopa, mais s'avança avec une batterie jusqu'à Ca Sojeta, d'où la route, encaissée et formant un retranchement, lui fournissait les moyens de tirer à couvert et de battre de flanc nos colonnes qui tenteraient de s'avancer de front contre Madona, ainsi que notre artillerie destinée à les protéger.

Pendant ce temps, le major Cugia avait fort à propos appelé au feu la 3e section de la 10e batterie (lieutenant Giovanetti); la moitié de la 10e batterie vint aussi prendre position sur la crête où se trouvait, dès le commencement, la section du sous-lieutenant Dupont. La moitié de la 12e batterie y arriva aussi au trot et s'y mit en batterie sans se laisser déconcerter par la mort de quelques chevaux tués par l'ennemi. L'autre moitié de la 12e batterie fut portée sur la crête dominant la vallée au sud-est de Fenile Vecchio, ainsi que, pour un certain temps, la 11e batterie, capitaine Civalieri.

Mais les colonnes d'attaque de l'ennemi augmentaient; le feu de leur artillerie devenait de plus en plus fort; aussi pour soutenir les grenadiers engagés, il devint nécessaire de faire avancer le 2e bataillon du 2e régiment de grenadiers (major Verani), régiment formé en colonne à droite de la route. Ce bataillon prit position à gauche de la batterie.

Les autres bataillons du dit régiment, formés en colonnes de bataillons, furent échelonnés à droite de la route, à la hauteur de Casellin Nuovo; mais vu l'insistance de l'ennemi, on dut bientôt faire avancer le 4e bataillon (major Udorni), qui se plaça à droite de la batterie, le 1er bataillon (major Cavalchini) qui occupa à gauche les fermes de S. Carlo Vecchio et Porte Rosse, et le 3e bataillon (major Blanchetti) qui fut placé en soutien du 1er et à la gauche de la batterie.

Pendant ce temps, la brigade de Savoie, avec le 4e bataillon de bersagliers, que j'avais fait avancer du camp de Lonato aussitôt que j'avais eu connaissance des forces que nous avions en présence, arrivait par la route de Venzago sur le lieu du combat. Le 2e régiment fut placé au-dessus des hauteurs de Mont-Polperi et à couvert du tir ennemi autant que possible; le 1er bataillon du 1er régiment en deuxième ligne derrière le 2e régiment; les 2e et 3e bataillons à droite de la route et à hauteur de la crête dominant la vallée de Fenile Vecchio, sur laquelle était la demi-batterie n° 12, le 4e bataillon fut placé à droite de la même batterie.

L'escadron de cavalerie (capitaine S. Agabio) se retira à gauche de la route, derrière le mamelon sur lequel était le 2e régiment Savoie.

Mais vers midi, le général-major commandant la brigade de grenadiers m'avait fait savoir que ses troupes, déjà bien fatiguées, étaient attaquées par des forces supérieures. J'envoyai à son soutien le 4e bataillon de bersagliers (major Bozzoli) et le 1er bataillon du 2e régiment Savoie (major Gabet). Les grenadiers, nonobstant des attaques répétées à la bayonnette, n'avaient pas pu déloger l'ennemi de ses positions premières, et étaient même obligés de rétrograder vers Casellin Nuovo.

La 10e batterie et la 1/2 batterie n° 12, suivies de l'escadron Incisa, étaient aussi obligées de se retirer vu qu'elles n'étaient plus soutenues et que l'ennemi s'avançait à la poursuite des grenadiers.

L'attaque impétueuse du 4e bataillon de bersagliers et du 1er bataillon du 2e régiment Savoie, le feu de la 2e moitié de la 12e batterie (lieutenant Ricciolio) depuis la crête dominant la vallée de Fenile Vecchio, non seulement arrêtèrent la marche en avant de l'ennemi, mais le rechassèrent au-delà des positions déjà occupées par nos batteries.

Le nombre croissant des forces ennemies obligeait cependant aussi ces troupes à la retraite quand arrivèrent à leur secours le 2e et le 3e bataillon du 2e régiment Savoie, conduits par le colonel Rolland et leurs majors respectifs, et la 11e batterie (capitaine Civalieri) que j'avais expédiée à la position déjà occupée par la 10e, ainsi que l'escadron Incisa. Alors ces troupes purent reconquérir les positions. Le 4e bataillon du 2e régiment fut laissé en réserve sur la hauteur où il se trouvait. La partie de la brigade grenadiers qui avait été à ces positions, se trouvant ainsi remplacée, put être réorganisée hors de portée du tir ennemi.

Tandis que les troupes de Savoie se maintenaient dans ces positions, l'ennemi avait tenté de tourner notre droite; mais un changement de front en arrière heureusement exécuté par ordre du colonel Rolland et appuyé par le 1er bataillon du 1er régiment Savoie (capitaine Cocatrix), l'attaque à la bayonnette de toute cette troupe,

le feu de la batterie qui s'était avancée, une charge de l'escadron Incisa mirent en fuite les ennemis qui avaient tenté cette manœuvre.

Alors commença la retraite de l'ennemi sur Madona della Scoperta, d'où il se dirigea par deux directions différentes, à savoir de grosses colonnes d'infanterie vers Pozzolengo et Rondotto, et des colonnes d'infanterie et de cavalerie vers Castellaro.

Madona della Scoperta étant évacuée, on procéda aussitôt au relèvement des blessés qui furent conduits aux ambulances placées en arrière de Casellin Nuovo. A ce moment arriva une brigade de la 2e division conduite par le général Fanti et venant des hauteurs de la Gnea par la route de Casellin Nuovo.

Un peu après survint un orage terrible qui rendit impossible tout mouvement. L'orage étant passé, le général Lamarmora arriva et m'annonça qu'il était envoyé par Sa Majesté pour prendre la direction des troupes des 1re et 2e divisions et pour converger vers Pozzolengo et San Martino, où les 3e et 5e divisions étaient fortement engagées. En suite de cet ordre, la 1re division se mit en marche, d'après l'itinéraire du général Lamarmora et avec l'escorte d'un guide remis par le même général, vers San Gerolamo, par San Rocco et Taverna. Quand, avec la tête de la colonne, composée du 3e bataillon bersagliers et de la 11e batterie (Civalieri), j'arrivai au mont Fami, je me trouvai en face d'une colonne que je dus préalablement reconnaître. L'ayant reconnue comme ennemie, et tandis qu'une autre colonne de ligne était placée sur le Mont-Mamo et qu'une de chasseurs s'avançait dans la vallée boisée qui sépare ces deux monts, je fis mettre en batterie les deux obusiers de la batterie Civalieri. Quelques obus habilement pointés et qui éclatèrent dans la colonne ennemie, décidèrent sa retraite et celle des chasseurs. Nous avons su depuis que cette colonne était composée du régiment Prohaska, dont nous suivîmes les traces couvertes de cadavres et de bagages abandonnés.

Au bout de quelques instants nous pûmes voir nos troupes en face de San Martino donner un nouvel assaut et s'emparer de cette position.

Vers 10 1/2 heures du soir les troupes étaient établies aux bivouacs et y prenaient un repos dont elles avaient vraiment besoin, couvrant de leurs avant-postes la direction du Mont-Mamo sur le front et celle de Castellaro sur le flanc droit.

Je dois rendre ici témoignage au zèle, au bon vouloir et à la valeur déployés par toutes les troupes de ma division et par les commandants de brigades, de régiments et de corps, pendant cette longue lutte contre des forces supérieures et dans des localités inconnues.

Le service d'ambulance a été fait avec zèle, activité et courage par tout le corps sanitaire, sous la direction de M. le médecin en chef Testa, à tel point que malgré la difficulté des lieux, malgré la disette d'eau, malgré l'orage subit, malgré l'obscurité de la nuit, le champ de bataille était, dès 11 heures du soir, débarrassé de ses blessés, à l'exception d'un petit nombre qui furent relevés dans la nuit et acheminés sur Lonato.

Je crois aussi de mon devoir de signaler au commandement supérieur de l'armée et à la bienveillance du roi la dame *Devi*, cantinière ambulante, qui, arrivée volontairement à l'ambulance, n'a cessé, pendant le combat, de prodiguer des soins de toute espèce à nos blessés, bravant avec courage les coups qui pouvaient l'atteindre.

Le lieutenant-général,

(Signé) DURANDO.

RAPPORT

de S. A. I. le prince Napoléon, commandant le 5me corps de l'armée d'Italie, à l'Empereur.

Quartier-général à Goïto, le 4 juillet 1859.

Sire,

Jusqu'à ce jour la mission du 5e corps, dont Votre Majesté a daigné me confier le commandement, a été politique et militaire.

Seule la division d'Autemarre, retenue à l'armée de Votre Majesté, a été assez heureuse pour qu'un de ses régiments, le 3e de zouaves, engagé avec l'ennemi, se couvrît de gloire à Palestro. Un autre, le 93e, a eu aussi le bonheur de combattre à Montebello.

Le 5e corps, en se réunissant en Toscane, avait pour mission politique :

1° De maintenir ce duché dans la ligne de conduite tracée par Votre Majesté, c'est-à-dire de ne pas laisser dégénérer l'expression du sentiment patriotique, et surtout d'organiser militairement toutes les ressources que l'on pouvait tirer de ce pays, ainsi que des duchés de Parme et de Modène ;

2° De contraindre, par la présence du drapeau français sur les frontières de la Romagne, le gouvernement autrichien à observer strictement la neutralité dans les Etats du Pape;

3° De garantir les habitants contre un retour offensif de l'Autriche, et de leur permettre de faire éclater sans entrave l'expression de leur sympathie pour la cause de l'indépendance italienne et de leur reconnaissance pour les bienveillantes intentions du gouvernement de Votre Majesté.

La mission militaire du 5e corps était :

1° D'empêcher un corps autrichien de faire une pointe sur la Toscane, et de priver l'ennemi des précieuses ressources de l'Italie centrale ;

2° De menacer le flanc gauche de l'armée autrichienne en compromettant ses lignes de retraite et hâter son abandon des duchés de Parme et de Modène dès après la première victoire de l'armée alliée.

Ces divers buts ont été atteints heureusement, et sans coup férir, par la présence seule à Livourne, à Florence, aux débouchés des Apennins, des troupes du 5e corps.

1° Au point de vue politique :

La Toscane a joui de la plus grande tranquillité sans que sa liberté fût troublée Sous la protection du drapeau français, l'armée toscane, désorganisée après le 27 avril, a pu se réorganiser assez vite pour qu'aujourd'hui elle donne au 5e corps un appoint de 8 à 10,000 soldats armés, équipés et prêts à se mesurer avec l'ennemi; pour qu'une division de volontaires, aux ordres du général Mezzacapo, s'organise également à Florence, sans que le pays soit privé du régiment des gendarmes toscans, fort de 2,000 hommes et suffisant pour maintenir la tranquillité; en outre, la neutralité n'a pas été violée par l'ennemi dans les Etats pontificaux.

Enfin l'enthousiasme qui s'est produit dans tous les lieux parcourus par le 5e corps, depuis le jour de son débarquement à Livourne jusqu'à celui de sa jonction avec l'armée de Votre Majesté; les ovations qu'il a reçues, lui et son chef, à Livourne, à Florence, à Lucques, à Massa, à Parme et dans toutes les localités petites ou grandes où il a dû s'arrêter, sont un témoignage authentique et qui ne saurait manquer de produire un effet moral considérable.

2° Au point de vue militaire :

La présence du 5me corps en Toscane, ou plutôt d'une division d'infanterie

d'une brigade de cavalerie et de neuf batteries, a retenu les corps autrichiens qui, des bords du Mincio, semblaient prêts à se jeter sur les riches plaines qui avoisinent la rive droite du Pô ; la présence de ce corps prêt à déboucher sur l'armée autrichienne a imprimé à cette armée une crainte assez vive pour qu'elle se soit hâtée, dès après la bataille de Magenta, d'abandonner Ancône, Bologne, et successivement toutes les positions sur la rive droite du Pô, faisant sauter des ouvrages qui avaient coûté beaucoup de temps et d'argent.

Tels sont, Sire, les résultats qui ont été la conséquence de l'envoi par Votre Majesté du 5e corps en Toscane et dans les duchés. Il me reste à faire connaître en peu de mots à Votre Majesté les opérations, malheureusement jusqu'à ce jour toutes pacifiques, de la partie de ce corps réunie en Toscane.

Le 12 mai dernier, la presque totalité de la 1re division du 5e corps (division d'Autemarre) débarquait à Gênes.

Je me trouvais moi-même dans cette ville avec une partie de mon état-major.

Le 14, le 3e de zouaves, de la division d'Autemarre, est envoyé à Bobbio.

Le 17, le 5e corps, moins la division d'Autemarre, reçoit de Votre Majesté l'ordre de se rendre à Livourne, où doivent être transportées directement de France les troupes de la 2e division (Uhrich) arrivant de Paris. La brigade de cavalerie légère du général Lapérouse reçoit également l'ordre de s'embarquer pour Livourne, tandis que la division d'Autemarre est détachée provisoirement du 5e corps au 1er corps à Voghera.

Le 23 mai, je débarquai à Livourne, où ne tardaient pas à se concentrer la 2e division, la brigade de cavalerie, l'artillerie divisionnaire, l'artillerie de réserve et le parc arrivant de France.

Le 31 mai, je transportais mon quartier général à Florence, la 1re brigade de la 2e division, la cavalerie, l'artillerie et tous les services administratifs se concentraient dans cette ville, tandis que la 2e brigade se portait de Lucques à Pistoja, occupant par des postes avancés tous les débouchés des Apennins et le nœud des routes. Le général toscan Ulloa portait, sur mon ordre, la brigade organisée de sa division également aux débouchés principaux de la Romagne.

Le 12 juin, le but politique que Votre Majesté voulait d'abord et avant tout atteindre par la présence du 5e corps étant accompli, il me fut permis de commencer mon mouvement pour rallier la division d'Autemarre et me joindre à l'armée de Votre Majesté.

Tandis que je dirigeais la division toscane sur Parme, par le duché de Modène et par la route du col de l'Abetone, je fis marcher les troupes françaises qui se trouvaient de Lucques à San Marcello et à Florence, par Lucques, Massa, Pontremoli et Parme.

Cette marche de 16 jours, effectuée dans des conditions atmosphériques souvent peu favorables, m'a permis de constater la vigueur et l'excellente discipline des troupes de Votre Majesté.

La division Uhrich (14e bataillon de chasseurs, 18e, 26e, 80e et 82e de ligne), les 6e et 8e de hussards de la brigade de Lapérouse, l'escadron des guides toscans que j'ai joint à notre cavalerie, les neuf batteries divisionnaires ou de la réserve, les deux batteries du parc du 5e corps, ont dû marcher sous une température très élevée, et plusieurs fois ces troupes ont eu à supporter de violents orages qui ont grossi les torrents et présenté certaines difficultés.

L'état sanitaire s'est maintenu dans des conditions les plus favorables, et je n'ai eu

qu'à me louer de la discipline parfaite maintenue dans tous les corps par les chefs et par les officiers.

Le contact avec les populations n'a donné lieu à aucune plainte.

Le passage du Pô à Casal Maggiore, à 12 kilomètres de Mantoue, ainsi que la construction du pont de bateaux, ont été des opérations faites avec intelligence, activité et zèle.

Les troupes que j'amène à Votre Majesté et qui opèrent aujourd'hui avec l'armée principale, à Goïto, seront dignes, je n'en doute pas, de celles qui, plus heureuses, ont déjà battu l'ennemi.

Le prince commandant le 5e corps de l'armée d'Italie,
NAPOLÉON (Jérôme).

Les ordres généraux suivants ont été donnés aux divers corps français de l'armée d'Italie. Quoique quelques-uns d'entr'eux ne fussent pas destinés à la publicité, nous ne croyons point commettre une indiscrétion, maintenant que la guerre est terminée, en les faisant connaître à nos lecteurs :

I.

Tous les jours, une demi-heure avant le lever du soleil, les troupes prennent les armes comme si elles devaient être attaquées, et, dès que le jour est venu et qu'on est certain que l'ennemi ne fait pas de mouvement offensif, les troupes reprennent leurs bivouacs.

Les commandants des corps d'armée veillent avec la plus sévère attention à ce que les officiers n'emportent aucun bagage inutile.

Il est défendu à qui que ce soit d'avoir une grande tenue. Les officiers trouveront toujours un abri dans les maisons près de leurs troupes. Si les troupes devaient camper plusieurs jours loin de toute habitation, des tentes seraient fournies par le grand quartier général.

Chaque officier doit porter lui-même son manteau en bandoulière et une trousse dans laquelle il puisse mettre un jour de vivres.

L'Empereur a décidé que, pendant la durée des opérations, les troupes d'infanterie n'emporteraient avec elles que le képi (casquette), la capote, la veste et un bon pantalon, deux paires de souliers, dont une dans le sac, et la tente-abri. Le surplus d'habillements que possèdent les hommes a été mis en ballots et dirigé sur les petits dépôts des corps qui sont en voie de se constituer à Gênes.

Il en est de même de la demi-couverture, excepté pour les zouaves et les tirailleurs algériens, qui la conservent, ainsi que le collet à capuchon.

Le chapeau est supprimé et remplacé par le képi, pour toute la campagne, même pour les officiers généraux.

Les prescriptions de cet ordre relatives à la tenue des troupes d'infanterie ne sont point applicables à la garde impériale, en ce qui concerne le shako et le bonnet à poil. Les demi-couvertures sont conservées jusqu'à nouvel ordre, vu le mauvais temps.

II.

Les conditions toutes spéciales du terrain sur lequel l'armée va agir m'engagent à vous rappeler quelques principes qui serviront de guide à nos opérations et qui doivent être portés à la connaissance de tous.

Les plaines de la Lombardie dans lesquelles nous allons entrer ressemblent beaucoup à celles que l'armée a eu à parcourir de *Novi* à *Voghera*. C'est un pays couvert d'arbres, coupé de fossés, de risières souvent impraticables à la cavalerie et à l'infanterie réunies en masses un peu nombreuses. Un cavalier, un fantassin auront à chaque pas des difficultés pour franchir ces obstacles naturels. La guerre se fera donc par de nombreux tirailleurs, et ce sera pour nous le moyen de tenir notre infanterie moins exposée au canon de l'ennemi.

Les tirailleurs auront peu à craindre la cavalerie, qui rarement aura l'occasion de charger une ligne ; il leur suffira de se rallier promptement et de former de petits groupes qui leur permettent, au besoin, de rallier sûrement leur réserve. Les bataillons de soutien marcheront aussi unis que possible et généralement en colonne serrée par peloton à demi-distance ; ils pourront ainsi être toujours en mesure de former le carré en formant à gauche et à droite en bataille les sections intérieures. Les compagnies de tirailleurs, en rentrant dans les carrés, formeront la réserve. Les bataillons pourront difficilement marcher à la même hauteur et il sera essentiel que les chefs de bataillon ne fassent exécuter les feux qu'aux faces désignées du côté de l'ennemi. A *Novi*, un bataillon déployé et sous les ordres du maréchal de St-Cyr, fut chargé par deux régiments de cavalerie autrichienne, le 3[me] rang fit face en arrière, les serre-files rentrèrent dans les rangs, et, dans cette disposition, sans former le carré, le bataillon soutint admirablement les charges dirigées sur lui à plusieurs reprises ; nous devons profiter de ces exemples, qui, dans certaines circonstances exceptionnelles, devraient être appliqués avec avantage. En pays couvert comme celui où nous allons opérer, le premier soin de tout officier commandant une troupe quelconque, sera donc de reconnaître en avant, à sa droite, à sa gauche, sur ses derrières, les communications qui le relieront aux troupes voisines. A cette condition seule, il pourra se maintenir dans la direction générale de la ligne de bataille. A chacun d'eux, encore une fois ! le soin particulier de diriger sans cesse la ligne des tirailleurs de manière à se couvrir du côté de l'ennemi, tout en conservant cette ligne de bataille dont je viens de parler. En arrivant sur les routes ou chemins perpendiculaires aux directions générales, ils devront souvent arrêter leur tête de colonne pour permettre aux troupes placées en arrière de venir se mettre en ligne.

Nos colonnes doivent éviter autant que possible, quand elles sont en face de l'ennemi, de suivre les chemins, qui, le plus souvent, sont les seules directions enfilées par l'artillerie ennemie. Elles quitteront alors les chaussées pour marcher à côté d'elles. Afin d'éviter les erreurs qui résultent souvent des batteries et des sonneries trop multipliées, on ne répétera que celles prescrites par les chefs de bataillon, en les faisant toujours précéder par les refrains des régiments et bataillons.

Les batteries d'artillerie ne marcheront jamais sans être soutenues par des troupes d'infanterie, lorsque la nature du terrain oblige ces batteries de suivre des routes autres que celles qui sont prises par les colonnes d'infanterie. Les troupes de soutien attachées aux batteries devront toujours être placées de manière à se défiler des coups de canon de l'ennemi. Donnez l'ordre aux chefs de corps de faire des recommandations à leurs officiers, afin que chacun se pénètre bien des principes contenus dans la présente dépêche.

III.

Le général commandant la division, comptant profiter des localités favorables qui se présenteront dans les cantonnements pour préparer les troupes aux manœuvres qui se font le plus souvent à la guerre, signale aux chefs de corps celles sur lesquelles ils doivent insister :

Les manœuvres à distance entière sont écartées.

Les divisions (2 compagnies) étant trop nombreuses, la formation normale des bataillons sera une colonne serrée par peloton la droite en tête.

Lorsqu'on devra occuper une ligne de bataille qui, ordinairement, sera séparée par un obstacle naturel, tel qu'un cours d'eau, un ravin, une chaîne de crêtes, les bataillons conserveront la formation ci-dessus, déboîteront de la colonne et se porteront par la ligne la plus courte sur l'emplacement qu'ils doivent occuper, en observant de laisser entr'eux et le bataillon de direction l'intervalle nécessaire aux déploiements. Les bataillons resteront habituellement massés, et, autant que possible, dérobés au feu de l'ennemi ; on ne les déploiera que lorsqu'ils devront commencer les feux, ou bien lorsqu'étant dans une position aux prises avec l'artillerie, il serait impossible de profiter des accidents de terrain pour les en garantir.

Les bataillons étant placés, leurs chefs reconnaîtront les abords de la position afin de les faire occuper par les tirailleurs; dans les bataillons de ligne, ce service sera fait généralement par les voltigeurs.

Une manœuvre souvent employée pendant les guerres de la République et de l'Empire, manœuvre que les puissances allemandes se sont appropriées et qui est très utile dans l'offensive en terrain difficile et en colonne de division, consiste dans les dispositions suivantes : Le bataillon étant en bataille, chaque division se place en colonne par section à demi-distance ou serré en masse en arrière de la 1re section des pelotons impairs. Le bataillon étant en colonne, la formation des colonnes de division sera précédée d'un déploiement par groupe de deux pelotons sur le groupe de droite ; les groupes ayant leurs intervalles rompront les pelotons en prenant la distance voulue sur la section de la tête. Ces petites colonnes dans les terrains difficiles, précédées chacune d'une section de tirailleurs, sont plus maniables que la colonne d'un bataillon entier.

Lorsqu'il y aura lieu de former le carré, on ne formera pas les divisions; les distances seront toujours prises sur la tête de colonne, le 2me peloton sera toujours conservé en réserve. S'il y a une compagnie détaché[illegible]s, elle se ralliera dans les sections sans feux et flanquera la face la [illegible] charges de la

cavalerie, de sorte que suivant qu'on n'aura pas de compagnies en tirailleurs ou qu'on en aura une, les faces latérales seront chacune de 2 ou 3 sections. La première face des carrés, qui est habituellement la face attaquée par la cavalerie, ayant immédiatement devant elle le peloton en réserve, on exercera le 1er peloton à mettre un genou en terre, réservant son feu pour une salve unique, faite au signal donné par le clairon; c'est le peloton de réserve qui sera chargé de la première défense du carré sur cette face; pour s'y préparer ou l'exercer à se déployer sur le premier peloton, on commencera le feu de deux rangs par la droite de chaque section dans le 1er peloton et successivement dans chaque peloton arrivant en ligne.

Dans les ploiements et déploiements, les pelotons, qu'on aura toujours soin de numéroter à l'avance, et qui font à droite ou à gauche, doubleront les files pour la marche de flanc en marchant, on n'arrêtera pas les pelotons qui auront déboîté, ils feront par le flanc en marchant pour se porter sur la ligne de bataille; on s'exercera au feu par rang qui est le plus efficace pour la défense du carré. Jusqu'à ce que le fusil soit pourvu de la hausse, le feu ne commencera pas avant 300 mètres.

Habituellement toute compagnie déployée en tirailleurs déploiera la moitié de chaque section; les deux autres demi-sections seront en réserve derrière le centre des demi-sections déployées. Dans un pays tel que celui où nous faisons la guerre, la cavalerie n'est nullement à craindre pour les tirailleurs pourvu qu'ils soient lestes à se grouper. On recommande donc spécialement la pratique des ralliements par quatre, par section et par peloton. Tous les signaux de compagnie se feront par les clairons; pour cela MM. les chefs de corps sont autorisés à avoir un nombre d'élèves-clairons suffisant pour ce service.

Alexandrie, le.... mai 1859.

Le général commandant en chef,
(Signé) X.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

L'Assemblée fédérale vient de voter une nouvelle loi interdisant aux citoyens suisses de prendre du service militaire à l'étranger dans un corps de troupe qui n'appartient pas à l'armée nationale de ce pays, sans l'autorisation du Conseil fédéral.

Cette permission ne sera accordée par le Conseil fédéral qu'en vue de l'instruction militaire et pour mettre le militaire qui l'a obtenue à même de rendre des services dans l'armée fédérale.

Tout Suisse qui contreviendra à ces dispositions sera puni d'un emprisonnement d'un à trois mois et de la privation de ses droits civiques pour un temps qui ne pourra excéder 5 ans.

L'enrôlement est également puni.

M. le colonel Delarageaz a déposé une motion sur le bureau du Conseil national demandant à ce que le calibre minimum des fusils transformés au système Prélat-Burnand, soit réduit de 17mm 8 à 17mm 6 ou tout au moins 17mm 7, soit 5 lignes 9 traits.

(Voir supplément.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

SUPPLÉMENT AU N° 15 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
1er AOUT 1859.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

(Suite).

c) *Personnel des instructeurs.*

Comme nous l'avons déjà dit, la place d'adjoint au département militaire et l'instructeur en chef de l'infanterie, vacante depuis la mort du colonel Gehret, a été repourvue par la nomination du commandant Wieland, lequel a reçu le grade de lieutenant-colonel fédéral.

De plus on créa deux places d'instructeurs permanents pour les officiers de santé au traitement de 2,600 fr. chacune; elles sont remplies par les médecins d'ambulance de première classe Engelhardt, de Morat, et Ruepp, de Sarmenstorf. Jusqu'à présent on s'était contenté de nommer des instructeurs provisoires parmi les médecins militaires les plus aptes. Mais il était souvent fort difficile d'en trouver qui voulussent remplir ces places, et, vu l'extension qu'il a fallu donner aux cours sanitaires, extension pleinement justifiée par leur haute utilité et leur importance, il n'aurait plus été possible de trouver des médecins capables disposés à accepter les fonctions d'instructeurs provisoires. L'expérience d'une année a montré l'efficacité de cette mesure que la nécessité avait forcé de prendre. Ces nominations ont pu du reste se faire sans augmenter considérablement les dépenses du département, parce que les deux médecins-instructeurs fonctionnent comme médecins des écoles militaires qui correspondent aux cours qu'ils donnent. Le surplus de solde fixe qui leur est payé est compensé à peu près par la solde qu'il fallait donner à des médecins commandés pour les écoles.

Le personnel des instructeurs du génie, de l'artillerie et des carabiniers n'a pas subi de changements. Le sous-instructeur de cavalerie, lieutenant Weber, de Lausanne, qui était en fonction depuis un an, a demandé et obtenu sa démission. L'école des instructeurs d'infanterie sous les ordres du colonel Letter a été fréquentée par 24 officiers supérieurs, 26 officiers subalternes et 47 sous-officiers, en tout 91 instructeurs. On y exerça surtout les nouveaux règlements d'infanterie, afin d'en amener l'application uniforme dans les différents cantons.

d) *L'instruction proprement dite.*

1. *Génie.* — L'école des recrues de sapeurs se tint à Thoune, celle des pontonniers à Brugg; la première fut suivie par 22 hommes de cadres et 132 recrues, la seconde par 16 hommes de cadres et 44 recrues.

Les recrues se répartissent entre les cantons comme suit :

	Recrues de sapeurs.	Recrues de pontonniers.
Zurich	21	24
Berne	50	10
Argovie	[illegible]	10
Vaud	[illegible]	—
Tessin	[illegible]	-

Parmi les recrues de sapeurs la proportion des gens de métiers était pour Zurich de $^1/_2$, pour Berne de $^5/_6$, pour Argovie de $^2/_3$, pour Vaud de $^1/_3$, pour Tessin de $^2/_3$ des hommes. Il résulte de ces chiffres que le recrutement était bon pour Berne, satisfaisant pour Argovie et Tessin, médiocrement satisfaisant pour Zurich et peu satisfaisant pour Vaud. Il est tout à fait nécessaire que les cantons mettent plus de soin à bien recruter les compagnies de sapeurs, car il ne faut pas oublier que, dans les travaux de fortification, chaque sapeur peut être appelé à diriger un détachement de travailleurs ordinaires en qualité de chef de section. L'habillement des recrues du Tessin prêtait beaucoup à la critique, plusieurs de ces hommes n'avaient qu'une chemise, et tous portaient de vieux uniformes usés. L'école a du reste bien marché et les réparations au polygone sur l'Allmend ont été un excellent exercice.

Parmi les 24 recrues de pontonniers de Zurich se trouvaient 13 bateliers et 8 ouvriers en bois ou en fer. Parmi les 10 recrues d'Argovie (chiffre évidemment trop faible pour ce canton) il y avait 5 bateliers et 1 seul ouvrier en bois. Les 10 recrues de Berne ne présentaient aucun batelier, ce qui est fâcheux, par contre il y avait 5 ouvriers en bois, 1 potier, 1 faiseur de limes, 1 horloger et 2 cordonniers; ce choix montrait peu de soin dans le recrutement. La compagnie d'école aurait été trop faible pour les manœuvres de clôture sur la rivière; on a donc trouvé à propos de faire coïncider les deux dernières semaines d'école avec les cours de répétition de deux compagnies de réserve, c'est ce qui aura lieu par la suite autant que faire se pourra. Les résultats de ces écoles ont été satisfaisants sur tous les points, mais il serait absolument nécessaire que les cantons mettent plus de soin à l'instruction préparatoire des recrues de ces compagnies, et cela dans l'école du soldat et dans celle de peloton, afin de pouvoir consacrer à l'instruction des recrues dans ce qui regarde spécialement leur arme, le temps déjà si court que l'on accorde aux écoles.

Les cours de répétition ont été suivis par les compagnies n° 4 de Berne, réunie à Thoune pendant la durée de l'école centrale, n° 8 de Berne et n° 10 d'Argovie, réunies à Thoune. La compagnie de sapeurs n° 12 de Vaud s'est réunie à Moudon; les compagnies n° 2 de Zurich et n° 6 du Tessin ont pris part au rassemblement de troupes. Les compagnies de pontonniers n° 2 d'Argovie, n° 4 de Zurich et n° 6 d'Argovie ont eu leur cours de répétition à Brugg. La compagnie de pontonniers n° 3 de Berne a été appelée hors de tour à prendre part au rassemblement près de Luziensteig, ce qui lui comptera comme cours de répétition.

Le mauvais système de recrutement pour les sapeurs de Vaud a porté ses fruits dans ce corps, ainsi dans la compagnie n° 12 il n'y avait pas un seul maçon, il ne s'y trouvait qu'un seul ouvrier en fer. Nous devons du reste réitérer le vœu que nous exprimions l'année passée, c'est que les cantons ne se contentent pas de tenir leurs compagnies du génie au complet et de les envoyer sur des appels au service avec l'effectif réglementaire, mais qu'ils s'efforcent d'avoir un nombre raisonnable de surnuméraires. Plusieurs compagnies, entr'autres celles de sapeurs n° 4 de Berne

et nº 10 d'Argovie, de même que les compagnies de pontonniers nº 4 de Zurich et nº 6 d'Argovie, n'avaient pas leur effectif réglementaire. Du reste, les rapports sur les prestations de services des différentes compagnies ont été tous satisfaisants.

2. *L'artillerie.* — Les exercices réglementaires de l'artillerie ont eu lieu; il s'est tenu 6 écoles de recrues, 10 cours de répétition, les autres détachements ont assisté à l'école centrale à Thoune ou bien au rassemblement de troupes près de Luziensteig. Les recrues des batteries attelées, ainsi que des compagnies de position, ont été réunies sur les places d'armes d'Aarau, Bière, Thoune et Zurich. On a rassemblé les recrues d'après les cantons de la manière suivante :

A *Aarau,* les recrues des cantons de Berne, Soleure et Bâle-Campagne.

A *Bière*, celles des cantons de Fribourg, Vaud et Genève.

A *Thoune*, les recrues des cantons de Lucerne, Bâle-Ville, Appenzell (Rh. Ext.), Argovie, Tessin et Neuchâtel.

A *Zurich,* les recrues des cantons de Zurich, St-Gall et Thurgovie.

Les recrues de toutes les compagnies de parc, ainsi que celles des deux compagnies d'artillerie de montagne, ont été instruites à Lucerne, et celles des compagnies du train de parc ont eu leur école spéciale à Thoune.

Dans le but d'alléger le service des cadres, recommandation faite par des décrets précédents de l'Assemblée fédérale, on a diminué le chiffre de ces cadres pour les détachements appelés à l'école centrale, par contre on a eu recours aux recrues de l'école d'artillerie qui se trouvaient à Thoune lors de la réunion de la partie pratique de l'école centrale, afin de former pour les manœuvres des armes réunies des unités tactiques. Mais il a fallu pour cela prolonger d'une semaine la durée de cette école de recrues pour le détachement susmentionné, afin que l'instruction élémentaire de ces recrues ne souffrît pas de leur emploi dans les manœuvres dont on a parlé. En raison de cette prolongation de service pour les recrues qui se réunissent à Thoune, il sera à propos d'établir une rotation entre les recrues des cantons pour suivre cette école; cette circonstance explique la combinaison des écoles qui se réuniront cette année à Thoune.

Le total des recrues d'artillerie formées en 1858 a été de 1,014 hommes, dont 588 recrues canonniers et 426 recrues soldats du train.

Ces recrues se répartissent comme suit entre les cantons :

	Recrues canonniers.	Recrues soldats du train.
Zurich	56	42
Berne	99	74
Lucerne	41	20
Schwytz	—	3
Unterwalden	—	1
Glaris	—	8
Fribourg	32	27
Soleure	26	23
Transport	254	198

	Recrues canonniers.	Recrues soldats du train.
Report	254	198
Bâle-Ville	10	6
Bâle-Campagne	15	11
Schaffouse	—	4
Appenzell (Rhodes-Extér.)	11	14
Saint-Gall	35	24
Grisons	5	3
Argovie	65	37
Thurgovie	19	13
Tessin	28	10
Vaud	81	50
Valais	15	13
Neuchâtel	19	23
Genève	31	20
Total	588	426

L'artillerie devrait faire chaque année 494 recrues canonniers, et 374 recrues soldats du train pour se maintenir au complet, c'est les chiffres qu'on obtient, en calculant le temps de service des hommes dans le contingent et ajoutant 20 %, pour le cas de diminution extraordinaire. Les cantons ont donc recruté 94 canonniers et 52 soldats du train de plus que cela ne paraissait nécessaire.

On justifie ce recrutement anormal par le fait que chaque année un grand nombre de recrues d'artillerie, gens de métiers ou autres jeunes gens, s'absentent momentanément pour trouver de l'occupation à l'étranger, de sorte que pour maintenir leurs contingents au complet, plusieurs cantons doivent recourir à ce moyen de recrutement plus fort que cela ne serait nécessaire sans la circonstance susdite. Néanmoins il est désirable que quelques cantons établissent plus de régularité dans leur recrutement.

L'état physique et l'intelligence des recrues qui ont assisté aux écoles de 1858 ne laissaient rien à désirer.

Peu de recrues d'artillerie ont dû être renvoyées pour cause de faiblesse corporelle. Le nombre de celles qui ont dû être renvoyées pour manque des facultés intellectuelles nécessaires ou de l'éducation scolaire a été encore plus petit.

Pour l'artillerie de parc, son recrutement laisse encore beaucoup à désirer, parce que dans plusieurs cantons on ne s'en tient pas aux règlements pour cela qui portent que, dans les compagnies de parc, la moitié des hommes doivent être pris parmi les gens dont les métiers correspondent au service de ces compagnies.

Les détachements de Zurich et de St-Gall étaient composés réglementairement; ceux de Lucerne et d'Argovie l'étaient d'une manière satisfaisante, mais dans les détachements de Berne, et surtout dans ceux de Vaud, le nombre des gens de métiers y était beaucoup trop petit pour atteindre le chiffre réglementaire.

L'uniformité de l'habillement et de l'équipement, dans le sens des règlements

en vigueur, prend toujours plus d'extension. Elle règne assez dans les cantons qui fournissent des batteries entières. Les divergences se montrent surtout dans les détachements des cantons où le soldat s'équipe à ses frais. On recommande de nouveau et de la manière la plus pressante de passer avant leur départ une inspection cantonale des détachements envoyés aux écoles fédérales, en sorte que les commandants d'écoles ne se voient pas obligés de prendre les mesures qu'auraient dû prendre les autorités militaires cantonales contre des équipements non réglementaires.

L'équipement des hommes appartenant à des cantons qui ne fournissent que des soldats du train de parc, tels que Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris, Zug et Schaffouse, est dans un état peu satisfaisant. On peut d'autant plus exiger l'observation des règlements en vigueur, que les contingents de ces Etats sont petits et que les dépenses qu'ils occasionnent sont proportionnellement insignifiantes. Quant aux pantalons d'uniforme, on se trouve maintenant dans une période de transition qui nuit beaucoup à l'uniformité.

La plupart des cantons paraissent vouloir remplacer les anciens pantalons de coutil par des pantalons gris-bleu en demi-drap; un nombre assez considérable de cantons ont décidé de les introduire dans leurs milices. L'expérience montrera si l'étoffe en question est assez solide pour durer au service, et s'il ne vaudrait peut-être pas mieux confectionner ces pantalons en drap, comme quelques cantons l'ont déjà fait. Il est vrai que ces pantalons en drap ont un inconvénient, c'est qu'ils augmentent beaucoup le volume des objets à mettre dans le sac d'ordonnance, qui n'est déjà pas trop grand pour contenir tout ce qu'il faut y mettre. L'expérience montrera s'il ne serait pas nécessaire de fixer réglementairement cette partie d'habillement.

L'instruction des recrues a été faite d'après les principes qui lui ont servi de base jusqu'à présent; on a exercé à fond les éléments du service. Les canonniers ont donc été surtout exercés au service de la pièce, les soldats du train à l'équitation ainsi qu'à la conduite des voitures. Si l'instruction élémentaire n'a pas été bien soignée, cette négligence ne se recorrige plus.

Le chiffre des cadres appelés aux écoles de recrues a été à peu près le même que dans les années précédentes; il était de 32 officiers et de 252 sous-officiers, ouvriers et trompettes.

Pour se conformer au vœu exprimé plusieurs fois par l'Assemblée fédérale de ménager les cadres des armes spéciales et surtout de l'artillerie, on a diminué le chiffre des cadres appelés à l'école centrale, en suivant pour cela les principes énoncés dans le rapport de l'année passée.

On a appelé à l'école centrale : 20 officiers et 80 sous-officiers, ouvriers, etc.

Parmi les sous-officiers appelés il n'y avait pas d'appointés, parce que d'après le plan d'instruction qui sert de base à l'école centrale, les sous-officiers, etc., faisant partie des cadres appelés, doivent avoir fait précédemment une école de recrues soit dans l[illegible]oit dans un grade inférieur. L'école centrale a surtout

pour but de donner une instruction plus relevée à ceux qui la fréquentent, et de préparer l'artillerie à manœuvrer avec les autres armes, afin d'être apte au service qu'on demande d'elle en campagne.

Il est donc très important que les cantons aient ces considérations devant les yeux, lorsqu'ils forment leurs détachements de cadres.

Sur les 37 compagnies qui, d'après la rotation établie, devaient être appelées au service en 1858, 32 plus 2 détachements du train de parc, ont eu leurs cours de répétition ordinaires, et 3 batteries ont été appelées au rassemblement de troupes près de Luziensteig. La batterie de montagne de réserve des Grisons n'étant pas encore organisée n'a pu être appelée au service, et la compagnie d'artillerie de position de réserve du Tessin fera son cours de répétition à Bellinzone en 1859, en même temps que la batterie d'élite du même canton.

Les exercices ont eu lieu sur huit places d'instruction et en huit détachements, savoir à

Aarau, compagnie de parc nº 38 de Saint-Gall	65 hommes.	
Compagnie de parc nº 70 de Zurich	41 »	
Compagnie de parc nº 74 d'Argovie	19 »	
Train de parc des cantons de Zurich, Schwytz, Glaris, Zug, Soleure et Appenzell (R.-Ext.)	79 »	
		204 hommes.
Batterie de 6 livres nº 18 d'Argovie	192 »	
Batterie de 8 livres nº 42 de Lucerne	157 »	
Comp. de position nº 64 de Bâle-Campagne	64 »	
Compagnie de position nº 66 d'Argovie	47 »	
		460 »
Bière, batterie de 6 livres nº 22 de Vaud	173 »	
Batterie de 6 livres nº 50 de Vaud	159 »	
		322 »
Colombier, batterie de 6 livres nº 24 de Neuchâtel	178 »	
Batterie de 6 livres nº 52 de Neuchâtel	179 »	
		357 »
Saint-Gall, batterie de 12 livres nº 8 de St-Gall	151 »	
Batterie de 6 livres nº 48 de St-Gall	177 »	
		328 »
Luziensteig, batterie de montagne nº 26 des Grisons	104 »	
Batterie de position nº 32 de Zurich	84 »	
Batterie de position nº 60 de Zurich	73 »	
		261 »
St-Maurice, batterie de position nº 34 de Vaud	81 »	
Batterie de position nº 62 de Fribourg	80 »	
		161 »
	Transport	2,093 hommes.

		Report	2,093 hommes.
Thoune, compagnie de parc nº 36 de Berne	72	hommes.	
Compagnie de parc nº 40 de Vaud	59	»	
Compagnie de parc nº 72 de Lucerne	40	»	
Train de parc des cantons de Lucerne, Uri, Unterwald et Fribourg	67	»	
			238 »
Batterie d'obusiers de 24 liv. nº 2 de Berne	144	»	
Batterie de canons de 12 liv. nº 6 de Berne	149	»	
Batterie de 6 livres nº 14 de Soleure	176	»	
Batterie de 6 livres nº 44 de Berne	133	»	
Batterie de 6 livres nº 46 de Berne	156	»	
			758 »
Zurich, batterie de 6 livres nº 10 de Zurich	183	»	
Batterie de 6 livres nº 20 de Thurgovie	168	»	
Batterie de fusées nº 28 de Zurich	76	»	
Batterie de fusées nº 30 d'Argovie	86	»	
Batterie de fusées nº 56 de Zurich	39	»	
Batterie de fusées nº 58 d'Argovie	38	»	
			590 »
		Total	3,679 hommes.

Douze compagnies dont six de réserve se présentèrent avec un effectif en dessous du règlement. Les compagnies d'élite non complètes appartenaient aux cantons de Vaud, Grisons et Thurgovie.

Les compagnies de réserve de Berne et Argovie étaient le moins complètes.

Le choix des places de St-Maurice et de Luziensteig pour y réunir des compagnies de position a été complétement justifié par les résultats obtenus. La troupe a senti l'utilité pratique de ses exercices et l'a montré par le zèle qu'elle a déployé. L'armement de ces positions avec des pièces de gros calibre est un service qui doit être exercé et qui donne occasion d'apprendre d'une manière pratique quels sont les perfectionnements que l'on pourrait apporter à ces ouvrages de défense. Un autre très grand avantage de ces exercices, c'est qu'une partie de nos officiers apprennent ainsi à connaître les points fortifiés de notre pays et leur importance militaire.

Les cours de répétition des batteries attelées ont été organisés d'après l'étendue des places d'exercice. En général ces dernières ne présentent pas plus de place que n'en exigent deux batteries. Un essai fait à Thoune de réunir quatre batteries pour exercer les grands mouvements de l'artillerie en masse a fort bien réussi, néanmoins l'inconvénient de pouvoir difficilement loger un si grand nombre d'hommes et de chevaux dans les locaux existants s'est révélé d'une manière sensible dans le cours en question.

Les trois batteries appelées au rassemblement de troupes près de Luziensteig

étaient les batteries de canons de 12 liv. nº 4 de Zurich, de canons de 6 liv. nº 12 de Lucerne et de canons de 6 liv. nº 16 d'Appenzell (Rh.-Ext.).

Elles reçurent une instruction préparatoire de trois jours à-Winterthour, Lucerne et St-Gall.

Ce cours préparatoire avait surtout pour but de s'assurer si ces corps étaient entièrement et régulièrement organisés. Réunies en un camp près de la Landquart, ces compagnies ont pu faire, avant le commencement des manœuvres, un cours de répétition presque complet et se préparer ainsi au service qu'elles avaient à faire plus tard.

Le nombre des aspirants qui ont pu recevoir des brevets après avoir terminé leur second cours à l'école centrale de l'année 1858 est encore en dessous du chiffre nécessaire. Ces jeunes gens étaient au nombre de 17, et tous ont plus ou moins bien réussi dans leurs examens. La proportion des aspirants de seconde classe qui pourront être brevetés en 1859 est plus favorable, ils sont au nombre de 32, et l'on peut espérer qu'ils renforceront d'une manière avantageuse le corps des officiers d'artillerie.

3. *Cavalerie.* — L'instruction des recrues s'est tenue de nouveau sur cinq places d'instruction : à Winterthour, Thoune, St-Gall, Bière et Aarau.

Les écoles furent suivies par 235 recrues, dont 168 de dragons, 38 de guides, 10 aspirants de première classe, 7 recrues de trompettes, 5 fraters, 6 maréchaux-ferrants et 1 sellier.

Les cadres se composaient de 21 officiers, 15 aspirants de deuxième classe, 56 sous-officiers, 36 trompettes, 5 fraters, 5 maréchaux-ferrants et 6 selliers.

Il a été en outre adjoint à chaque école : 1 commissaire, 1 médecin et 1 vétérinaire d'état-major.

Les recrues, aspirants de première classe et les ouvriers se répartissent comme suit entre les cantons :

Zurich 28, Berne 48, Lucerne 11, Schwytz 6, Fribourg 16, Soleure 8, Bâle-Ville 3, Bâle-Campagne 5, Schaffouse 15, St-Gall 20, Argovie 12, Thurgovie 12, Grisons 9, Tessin 8, Vaud 23, Neuchâtel 5, Genève 6. Le personnel satisfait en général aux exigences de la loi ; les hommes étaient vigoureux et pour la plupart intelligents, mais il serait à désirer que quelques cantons fussent plus difficiles dans l'admission des recrues de guides.

Le chiffre des recrues est plus faible que celui des années précédentes ; c'est une preuve de la nécessité qu'il y a de prendre des mesures qui facilitent l'entrée dans la cavalerie. Le seul moyen efficace qui se présente, et cela est l'opinion dominante dans tous les cantons, c'est de diminuer le temps de service de cette arme. Dans un canton l'espoir de voir adopter un projet semblable a fait entrer beaucoup de recrues dans la cavalerie. Les cantons qui ont le plus de peine à compléter leurs compagnies sont ceux d'Argovie et de Vaud, et cependant dans ces deux cantons l'Etat bonifie un supplément de solde à la troupe pour chaque jour de service.

L'équipement, l'armement et l'habillement étaient généralement bons et régle-

mentaires. Plusieurs cantons ont aussi remplacé les pantalons de coutil par des pantalons en drap gris doublés de cuir, ce qui est très pratique, mais il serait bon que dans quelques cantons on employât de meilleur drap pour ces pantalons qui souvent sont d'une couleur trop claire, de sorte que les taches s'y voient trop facilement. Les manteaux sont généralement trop pesants et pourraient aisément être faits plus légers, sans nuire à leur solidité pas plus qu'à l'abri qu'ils doivent donner; leur volume rend le paquetage fort difficile, leur collet est en général trop grand. Les objets de petit équipement ainsi que l'habillement des officiers présentent encore bien des variantes d'avec les prescriptions réglementaires.

L'équipement du cheval, la chose la plus importante dans la cavalerie, est encore fort négligé; il est vicieux dans quelques cas, et bien souvent il n'est pas conforme aux règlements. Il faudrait veiller surtout à ce que les selles fussent mieux construites et avec de meilleur bois. Il est arrivé cette année dans plusieurs écoles que les bois des selles se fendaient déjà après un court service et que même des pièces de bois se cassaient. Cela est arrivé à Bière pour les selles de Fribourg et de Vaud. Dans le canton de Lucerne les selles sont mal construites et ne vont pas aux chevaux, de sorte qu'elles blessent souvent. Ce canton est encore dans le système d'emmagasiner les effets d'équipement, de sorte qu'à chaque nouveau service le cavalier peut recevoir une selle différente, ce qui l'empêche de l'adapter à son cheval. Il serait certainement plus pratique dans le canton de Vaud de donner aux dragons leur équipement au lieu du supplément de solde; en suivant le système actuel, ce canton aura de la peine à obtenir un équipement bon et uniforme dans la cavalerie.

Quant aux chevaux ils étaient en général propres au service; les cantons ont fait sous ce rapport de grands progrès, il faudrait seulement tenir davantage à ce que cheval et cavalier fussent en proportion l'un avec l'autre, de sorte qu'un homme grand et fort ne monte pas un petit cheval, ce qui, vu le poids trop considérable, peut nuire au cheval.

On a suivi pour l'instruction des recrues le plan des années précédentes; les différentes parties du service du cavalier ont été exercées graduellement. Dans l'équitation, cette partie si importante de l'instruction, on s'efforce de donner aux recrues une méthode suivie. Les recrues étaient, en général, maîtres de leurs chevaux; les mouvements à rangs serrés ainsi que ceux des cavaliers isolés se faisaient correctement. Le service intérieur s'est fait de la manière règlementaire et ponctuellement; l'instruction sur la connaissance du cheval et sur la manière de le manier et de le soigner ont produit de bons et utiles résultats. Les exercices d'escrime et de voltige ont donné plus d'agilité et de tenue aux recrues et leur ont facilité le maniement d'arme.

Le service de sûreté en marche et en position a été compris, il ne manque plus que de l'exercer souvent. Les guides ont eu de plus une instruction sur le service d'ordonnance, la police en campagne et l[illegible] à faire sur de petites reconnaissances.

L'instruction des cadres a été fort soignée; pour les officiers et les sous-officiers on a joint la théorie à la pratique; le cours donné aux premiers ne s'est pas étendu seulement sur leur service spécial et sur les règlements, mais aussi sur l'emploi de la cavalerie en général; autant que possible on a fait instruire et commander les officiers eux-mêmes. Ces derniers se sont donné beaucoup de peine pour acquérir les connaissances nécessaires; ils étaient en général fort capables de remplir toutes les exigences de leur service.

Les trompettes étaient bons en général, mais il serait à propos que dans quelques cantons leur instruction fût plus soignée et plus conforme à l'ordonnance.

Les cours de remontes ont été tenus dans les dix derniers jours des écoles de recrues, à l'exception du cours de remonte du Tessin qui s'est tenu avant le cours de répétition des guides à Bellinzone.

Le chiffre des remontes qui ont suivi les écoles est de 94; elles se répartissent entre les cantons comme suit :

Zurich 9, Berne 22, Lucerne 10, Schwytz 1, Fribourg 7, Soleure 11, Schaffouse 5, St-Gall 9, Grisons 4, Thurgovie 6, Vaud 10.

Le service de remonte paraît ne pas être fait avec suite dans certains cantons, car lors des cours de répétition il se trouvait plus d'un cheval non dressé dans les compagnies de Vaud et de Fribourg; dans le canton du Tessin, la plupart des cavaliers de remonte montaient des chevaux qui ne leur appartenaient pas, et qui après ce service devaient retourner à leurs propriétaires; avec un système pareil un cours de remonte est tout à fait inutile et occasionne des frais sans but.

Les chevaux étaient bons en général, mais il serait à désirer que le choix en fût plus sévère, plusieurs étaient trop lourds et trop forts.

Quant à l'instruction des remontes on ne s'est pas seulement occupé de dresser les chevaux, mais on a repassé toutes les autres parties du service; on atteignit ainsi le but, et les chevaux devinrent propres au service et pouvaient se monter soit dans le rang soit seuls.

Les cours de répétition ont été tenus cette année comme la loi le prescrit, c'est-à-dire que pour toutes les compagnies ils furent de sept jours. Il s'en est tenu six, répartis comme suit :

	Compagnies de dragons.	Officiers.	Cavaliers.
A *Thoune* 6 compagnies.	Nos 5 de Fribourg . . .	4	61
	6 de Fribourg . . .	3	62
	11 de Berne	4	68
	13 de Berne	4	62
	21 de Berne	4	67
	22 de Berne	4	68
		23	388
		Report	411

	Compagnies de dragons.	Officiers.	Cavaliers.	Report 411
A *St-Gall* 3 compagnies.	Nos 4 de St-Gall	3	74	
	12 de Zurich	6	52	
	14 de Thurgovie	4	74	
		13	200	
				213
A *Bière* 4 compagnies.	Nos 7 de Vaud	1	36	
	15 de Vaud	2	52	
	34 de Vaud	2	79	
	35 de Vaud	3	56	
		8	223	
				231
A *Aarau* 2 compagnies.	Nos 16 d'Argovie	3	39	
	8 de Soleure	4	68	
		7	107	
				114
A *Winterthur* et *Ragatz* 6 compagnies.	Nos 1 de Schaffouse	4	64	
	3 de Zurich	6	52	
	9 de St-Gall	5	67	
	18 d'Argovie	4	42	
	19 de Zurich	4	57	
	20 de Lucerne	6	67	
		29	349	
				378
				1,347

Les six compagnies qui avaient eu leur cours de répétition à Winterthour prirent encore part au rassemblement de troupes près de Luziensteig. La compagnie n° 10 de Berne et celle de Vaud n° 17 furent appelées à l'école centrale de Thoune.

La plupart des compagnies ne sont pas au complet ; les compagnies nos 7 de Vaud, 16 et 18 d'Argovie sont les plus incomplètes.

Les hommes étaient propres au service, les objets d'équipement en général bien entretenus, et l'on pouvait remarquer que d'année en année on fait des progrès sous le point de vue de l'uniformité. L'entretien des équipements de chevaux pourrait être mieux surveillé dans plusieurs cantons, et quelques parties des dits équipements mieux confectionnées.

Le plan d'instruction a pu être suivi en entier ; il comprenait essentiellement l'exercice de l'école de brigade, ou les manœuvres avec de grands détachements.

C'est la première fois que l'on a réuni la cavalerie en grands détachements et cette disposition s'est montrée fort pratique, car c'est de cette manière seulement que la cavalerie pourra se former pour le service véritable qu'elle doit faire. Les officiers comme la troupe y prennent un beaucoup plus grand intérêt, et les pre–

miers peuvent y acquérir plus d'assurance dans l'art de commander. Les manœuvres sur une grande échelle, comme aussi les marches, sont d'une grande utilité pour former la cavalerie; aussi la marche des six compagnies réunies à Winterthour, pour rejoindre le rassemblement de troupes dont elles devaient faire partie, a-t-elle été un très bon exercice.

Les cours de répétition annuels seront d'une grande utilité, car il n'est pour aucune arme aussi nécessaire de ne pas laisser écouler trop de temps entre les prestations de service. La cavalerie n'en sera pas seulement plus apte au service, mais encore elle en sera mieux montée; cette méthode est du reste la seule qui permette de tenir un contrôle des chevaux. Le résultat de l'instruction est satisfaisant; notre cavalerie a montré qu'elle pouvait manœuvrer réunie en grands détachements; les officiers ont montré beaucoup de zèle et d'activité, et la troupe s'est non seulement efforcée de bien faire son service, mais encore sa discipline a été fort bonne.

Les cours de répétition des guides nº 4 de Bâle-Campagne, nº 5 des Grisons, nº 7 de Genève et nº 8 du Tessin ont été tenus dans leurs cantons respectifs. Les compagnies nº 1 de Berne et nº 6 de Neuchâtel ont été réunies ensemble à Colombier. Deux compagnies (nºˢ 2 et 3) des cantons de Schwytz et Bâle-Ville ont été employées au rassemblement de troupes.

Les compagnies étaient assez au complet, sauf celles de Schwytz et des Grisons; les compagnies de Berne et Genève avaient même des surnuméraires. Il paraît qu'à Berne cela résulte de ce qu'on a favorisé les guides vis-à-vis des dragons, en permettant aux premiers de vendre leurs chevaux quand cela leur convient.

L'instruction a suivi le plan habituel, et, d'après les rapports reçus, il paraît que les résultats en ont été satisfaisants.

L'inspection des compagnies de réserve a été laissée aux cantons; à Berne seulement les trois compagnies réunies de ce canton ont été inspectées par un officier de l'état-major fédéral.

4. *Carabiniers.* — Les écoles de recrues ont été tenues cette année sur cinq places d'instruction: Thoune, Winterthour, Luziensteig, Zug et Colombier. Les constructions de la caserne de Winterthour et son agrandissement ont permis d'y réunir des cours de répétition avec des écoles de recrues.

Cette réunion se montra encore pratique cette année, il faut seulement ne pas l'effectuer avant la troisième semaine du cours des recrues. Il faut aussi pour cela que les places du tir soient assez spacieuses, sans quoi l'instruction des recrues sur le tir pourrait en souffrir.

707 recrues et 182 hommes des cadres ont été réunis dans les écoles de recrues. Les recrues se répartissaient entre les cantons comme suit:

Zurich 62 hommes, Berne 84, Lucerne 44, Uri 20, Schwytz 38, Obwald 27, Nidwald 18, Glaris 38, Zug 15, Fribourg 35, Bâle-Campagne 14, Appenzell 35, St-Gall 37, Grisons 29, Argovie 33, Thurgovie 28, Tessin 35, Vaud 48, Valais 31, Neuchâtel 38.

L'école des aspirants de carabiniers fut suivie à Thoune par 22 aspirants de

euxième classe ; 18 d'entr'eux ont été recommandés à leurs gouvernements res-ectifs comme capables d'être nommés officiers, les autres ne le seront qu'à con-ition de suivre un second cours.

La plupart des recrues sont aptes à faire le service, cependant le canton de Schwytz paraît mettre peu de soin au choix des recrues de cette arme, en sorte que le commandant de l'école où son détachement assistait fut obligé d'en renvoyer 9, parce qu'il était impossible d'en faire des tireurs. Le canton de Berne a laissé recruter des gens trop faibles, quoiqu'il eût assez de choix pour ce recrutement.

Les rapports des commandants d'école sur la bonne volonté, le zèle et la discipline des recrues sont tous très favorables.

Les recrues étaient toutes armées de carabines au modèle fédéral. Il faut encore répéter que les carabines du canton de Schwytz, où le système d'emmagasiner les armes règne encore, sont tenues avec peu de soin. Ce système règne encore dans les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Glaris. Lucerne seul soigne comme il le faut ses carabines. Les couteaux de chasse d'ordonnance manquent encore dans le canton de Berne ; ils manquent en partie dans les cantons de Glaris et du Valais.

Les cantons d'Uri, d'Unterwald (le Haut et le Bas) sont les seuls qui n'aient pas encore les waidsacs d'ordonnance ; dans les cantons de Schwytz et de Glaris la qualité du cuir dont ces waidsacs sont faits est très inférieure. Les cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald-le-Bas, Glaris, Zug et Appenzell en partie ont encore des sacs à l'ancienne ordonnance.

Les waidsacs et les sacs avaient le contenu réglementaire.

Les habits étaient en général à l'ordonnance, cependant les cantons se permettent des divergences dans certaines parties. C'est ainsi que les carabiniers de Berne, Fribourg et Vaud portent aux habits des pans trop longs ; Neuchâtel place les deux rangs de boutons presque parallèles ; la coupe des habits de Lucerne et Thurgovie est mauvaise, ils ferment mal au col. Il faut dire qu'en général la confection des uniformes est très peu satisfaisante. Par contre, on a fait la remarque que le choix des étoffes devient de plus en plus meilleur. Les effets de petit équipement prennent toujours plus d'uniformité ; par exemple, les pantalons gris-bleu sont introduits dans beaucoup de cantons. La troupe a maintenant la conviction que le drap est préférable au coutil. Les carabiniers d'Uri et d'Unterwald-le-Bas portaient encore de vieilles capotes usées.

L'instruction préliminaire que doivent recevoir les recrues de carabiniers, d'après le réglement du 25 novembre 1857, était insuffisante dans les cantons de Berne, d'Unterwald, Fribourg et Valais ; elle manquait totalement dans le canton de Schwytz. A la fin des écoles les résultats étaient satisfaisants, malgré le temps si court accordé aux dites écoles, mais grâce à la bonne volonté comme au zèle des recrues, et surtout à la persévéra[illegible]nstructeurs.

L'instruction du tir, la ch[illegible]ns cette arme, doit être plus soignée. Les moyennes des résultats o[illegible] les écoles étaient les suivantes :

A 300 pas 68 °/₀ cibles, 30 °/₀ figures.
A 400 » 61 °/₀ » 24 °/₀ »
A 500 » 54 °/₀ » 18 °/₀ »

Avec les nouvelles armes les recrues devraient atteindre 10 °/₀ de plus.

Il reste trop peu de temps pour exercer soigneusement l'escrime à la bayonnette, quoique la troupe aime cet exercice.

Le ménage de la troupe était bien réglé dans toutes les écoles; les rapports et l'administration ne donnaient lieu à aucune remarque.

Les compagnies à numéros pairs ont tenu leurs cours de répétition ensuite de la rotation établie. Ces cours ont été suivis par 22 compagnies d'élite et par 15 compagnies de réserve; 2 compagnies ont été appelées à l'école centrale et 8 autres au Luziensteig, pour le rassemblement de troupes. On a fait aussi l'essai de réunir à Thoune 3 compagnies avec 4 batteries d'artillerie; cet essai a bien réussi, on a pu exercer pratiquement le service d'escorte. 8 compagnies avaient des surnuméraires, 9 autres par contre étaient en dessous de l'effectif réglementaire; la compagnie n° 32 du Valais ne comptait que 67 hommes.

Les compagnies de réserve sont encore plus incomplètes; il manquait 169 hommes sur 15 compagnies : la compagnie n° 50 de Berne avait 32 vacances, n° 55 d'Argovie en avait 26, n° 56 des Grisons 57. Les seules compagnies complètes étaient celles de Lucerne, Unterwald-le-Haut, Glaris, Appenzell et Vaud. Les hommes remplissent d'ailleurs les conditions du règlement; ils sont forts et alertes.

L'armement a fait des progrès; il y a en tout 2,810 carabines d'ordonnance dans la troupe, dont 1,697 dans l'élite et 483 dans la réserve; la compagnie n° 21 d'Unterwald-le-Haut est la seule qui tire encore des balles rondes. Les marques distinctives des trompettes sont règlementaires, sauf dans les cantons de Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel.

L'habillement de l'élite est bon en général; celui de la réserve laisse beaucoup à désirer sous le point de vue de l'uniformité et de la solidité, et il n'était pas non plus au complet.

Les résultats de l'instruction sont satisfaisants. Les moyennes des résultats du tir dans toutes les compagnies étaient les suivants :

A 300 pas 71 °/₀ cibles, 33 °/₀ figures.
A 400 » 61 °/₀ » 24 °/₀ »
A 500 » 57 °/₀ » 27 °/₀ »

Les meilleurs résultats dans le feu individuel furent atteints par la compagnie n° 54 de Lucerne, elle eut, aux distances de 300—500 pas, 81 °/₀ cibles et 40 °/₀ figures; les résultats les plus faibles furent ceux de la compagnie n° 44 du Tessin, qui eut, aux mêmes distances, 42 °/₀ cibles et 23 °/₀ figures.

8. *Officiers de santé.* — L'établissement d'instructeurs permanents a fait entrer dans une bonne voie l'instruction des officiers de santé; cela permet de réunir et d'instruire régulièrement et chaque année le personnel de ce corps, de même que cela se pratique pour les autres officiers et soldats de l'armée. Dès à présent

urra exiger de ce corps qu'il fasse son service comme le veulent les règle-
s, ce qu'on ne pouvait demander auparavant. On obtiendra par là que les ma-
seront mieux soignés, l'état sanitaire de la troupe s'améliorera, puis, par
ruction donnée aux fraters et aux infirmiers, une foule de connaissances utiles
t répandues dans le peuple, et plus d'un talent trouvera une occasion de se
opper ; cette amélioration sera certainement vue de fort bon œil.

s cours d'instruction suivants ont été tenus dans l'année 1858 :

cours français pour les médecins et les économes tenu à Thoune pendant
e centrale, et un cours allemand à Coire pendant le rassemblement de troupes.

c cours en allemand pour les fraters et infirmiers dont quatre à Zurich, Lu-
, Thoune et Coire, et deux cours en français pour les mêmes à Thoune et
nbier.

it suivi ces cours :

médecins d'ambulance, 35 médecins de troupe, 4 économes, 94 fraters, 9 in-
ers ; donc, en tout, 47 médecins et économes et 103 fraters et infirmiers.

a appelé pour le service sanitaire des différents cours :

médecins de division, 10 médecins d'ambulance, 76 médecins de troupe, 1
me, 4 infirmiers, 222 fraters ; en tout, 90 médecins et économe et 226 fra-
t infirmiers.

n'y a point eu de plaintes sur la manière dont les uns et les autres ont fait
service. Quant à la forme et au contenu des rapports hebdomadaires que
médecins doivent envoyer au médecin en chef, il y a encore des progrès à
quoique d'après le rapport de ce dernier les choses s'améliorent d'année en
e.

état sanitaire des écoles militaires fédérales a été en général favorable ; sur
7 malades qui ont été 5,079 jours dispensés du service

3,756 ont été guéris après avoir été malades en chambre ,
92 licenciés comme impropres au service,
217 envoyés à l'hôpital,
2 sont morts.

tal 4,067

s 217 malades envoyés à l'hôpital y ont été soignés pendant 1,453 jours ; ils
nt tous sortis en bonne santé.

Ecole centrale. — L'école centrale de cette année a été tenue en deux pé-
s séparées l'une de l'autre ; la première partie, soit cours préparatoire ou théo-
, du 28 février au 4 avril, à Aarau ; la seconde, ou cours d'application, à
ne, du 6 juin au 4 juillet. L'organisation de cette année différait de celle de
ée 1857, en ce que, d'après l'opinion du conseil de l'école exprimée dans son
cole, on a donné au cours préparatoire une semaine prise sur le cours d'ap-
tion, ainsi donc la première période a duré cinq semaines et la seconde quatre.
ne autre modi[illegible]n, c'est qu'on n'avait appelé à l'école préparatoire de cette
e que les [illegible] majors et aide-majors des bataillons destinés à suivre

l'école d'application. On n'avait de même appelé que les capitaines des compagnies de cavalerie et de carabiniers qui étaient dans le même cas.

On appela ensuite à l'école d'application les capitaines des bataillons d'infanterie huit jours avant la troupe, afin de leur donner une instruction préparatoire sur la tactique élémentaire de l'infanterie, entr'autres sur le service de sûreté.

On avait appelé un détachement de soldats du train de parc pour soigner les chevaux nécessaires à l'école.

Le médecin de division, M. le Dr Brière, donna un cours aux médecins militaires pendant la durée de l'école centrale à Thoune; le Dr Engelhardt en donnait un, pendant le même temps, aux fraters et infirmiers. Sous le point de vue de l'instruction, ces cours étaient indépendants de l'école centrale, avec laquelle ils étaient en rapport au point de vue du service.

La division des officiers pour le cours théorique était la même que l'année passée, c'est-à-dire :

Division I. Les officiers d'état-major général et d'état-major de l'artillerie.
» II. Les officiers et aspirants du génie.
» III. Les officiers d'artillerie.
» IV. Les officiers d'infanterie, de carabiniers et de cavalerie.
» V. Les aspirants d'artillerie.

La première division comptait :

9	officiers de l'état-major général.
4	officiers de l'état-major d'artillerie.

La seconde division :

5	officiers d'état-major du génie.
1	officier de sapeurs.
8	aspirants du génie.

La troisième division :

17	officiers d'artillerie.

La quatrième division :

3	officiers de cavalerie.
2	officiers de carabiniers.
14	officiers d'infanterie.

La cinquième division :

18	aspirants d'artillerie.
Total 79	hommes.

Cette division fut maintenue dans l'école d'application jusqu'à l'arrivée des troupes; on répartit alors les officiers dans les différents corps.

(A suivre.)

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 16 Lausanne, 13 Août 1859 IVe Année.

SOMMAIRE. — Reconnaissance militaire de 1859. — Canrobert et Niel. — Rapports de divisions sardes sur la bataille de Solferino et San Martino. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* — Rapport de gestion du Conseil fédéral en 1858 *(suite)*. — Rapport du Conseil fédéral sur les mesures prises pour le maintien de la neutralité en 1859.

RECONNAISSANCE MILITAIRE DE 1859.

On sait que ce printemps, le Département militaire fédéral a proposé la réintroduction des reconnaissances militaires comme exercices de l'officier d'état-major, exercices éminemment propres à augmenter directement ses connaissances militaires et à exciter en lui le goût de les compléter par des travaux individuels. Tous les officiers qui y avaient anciennement pris part, à la suite des écoles de Thoune ou pendant leur durée, ont conservé un souvenir précieux de ce genre de service, à la fois attrayant et utile, et laissé depuis quelques années en dehors du programme de l'instruction ordinaire. Le nouvel essai tenté cette année par le Département ne manquera pas de lui attirer les remerciements de tous ceux qui s'intéressent au militaire suisse, et de ceux surtout qui, y ayant participé, en ont remporté l'impression que les trois semaines qu'ils y ont consacrées ont été un temps profitablement employé. Voici les renseignements que nous fournit à cet égard un de ces officiers :

La reconnaissance militaire qui vient d'avoir lieu, du 8 au 30 juillet, a été un service distinct de toute école, et pour lequel les officiers ont été commandés au nombre de 14, et placés sous la direction de M. le colonel fédéral Aubert, inspecteur du génie. Le choix de cet officier était une garantie du succès de la nouvelle tentative et chacun de ses subordonnés sait à quel degré il doit lui en attribuer la réussite. — Un règlement particulier avait été rédigé pour la solde et les transports des officiers d'après lequel chacun recevait 8 fr. par jour et 5 fr. pour l'entretien d'un cheval, qu'il lui était facultatif d'amener au service, mais que le Département ne voulait pas faire estimer pour ne pas être exposé à dépasser pour cause d'accidents un budget suffisant à peine aux besoins prévus. Consultés individuellement à ce sujet, tous les officiers appelés ont déclaré vouloir venir montés à la reconnaissance. Vu le pays choisi pour être exploré, c'était une condition importante à

son succès, en même temps qu'elle était nouvelle : heureusement aucune chance fâcheuse n'est venue causer de dommages sérieux à nos camarades.

Le rendez-vous fixé pour le départ de la reconnaissance était le 8 juillet, à Neuchâtel. Elle devait remonter le Val-Travers jusqu'aux Verrières, explorer la frontière du Jura jusqu'à la Dôle, pour de là descendre à Genève et en repartir ensuite pour parcourir toute la partie orientale du canton de Vaud en venant aboutir à St-Maurice ; nous verrons tout à l'heure suivant quelle hypothèse.

La circonstance nouvelle, en effet, qui a accompagné l'excursion militaire actuelle et qui a puissamment contribué à lui donner un intérêt et une utilité réels, c'est que chaque étape a été parcourue d'après un plan stratégique préparé à l'avance et basé chaque jour sur une supposition particulière, relative soit au rôle même de l'état-major réuni, soit à la position de l'ennemi s'approchant de la frontière. Ensorte qu'indépendamment des travaux, plus ou moins du ressort de la topographie, que les officiers devaient exécuter, ils ont encore eu à se soucier tout du long de leur route des fonctions imaginaires de divers grades qui leur ont été confiées. Dans la première catégorie de ces travaux rentraient : les descriptions de routes, itinéraires, descriptions et dessins de positions, statistiques de pays, etc. Dans la seconde, les ordres de marche, rapports de toute espèce, correspondances avec supérieurs et égaux en grade, choix de positions, descriptions de manœuvres, choix et descriptions de bivouacs, dislocations de troupes, envois et rapports de détachements.

Voilà certes un programme fort étendu. Affirmer qu'il a été rempli, sera cependant rester dans les bornes de la plus stricte vérité, tout en témoignant de l'activité sans relâche déployée par tous les officiers. L'impulsion vigoureuse donnée par leur chef, l'intérêt vivement excité par les diverses hypothèses émises et grandissant en importance, chaque semaine, la responsabilité provisoire dont chacun était revêtu ont contribué à leur donner une louable ardeur au travail. Le volumineux dossier renfermant tous les documents qui en ont été le produit, demeurera comme une pièce à l'appui irrécusable de cette activité.

Pendant la 1re période, entre Neuchâtel et Orbe, la reconnaissance a été supposée former un état-major de brigade, avec mission d'explorer et de garder les défilés du Jura fournissant des passages entre Pontarlier et le lac de Neuchâtel.

Pendant la 2me période, entre Orbe et Genève, la brigade est devenue une division et trois états-majors de brigade ont manœuvré concurremment sur le terrain exploré, chacun d'eux commandé par un lieutenant-colonel et suivant une route différente. Ils avaient à voir l'issue de l'important passage de Jougne, les cols aboutissant à la vallée du lac de Joux, et la route de St-Cergues rendue si menaçante par la construction du fort des Rousses. Une autorisation demandée au ministère français d'emprunter le territoire étranger pour passer du Brassus aux Rousses, n'a pu être accordée à une époque précédant la conclusion de la paix. La reconnaissance a donc dû se contenter d'examiner avec des télescopes ce bel échantillon de fortification en pays de montagne, qu'on découvre presque dans son entier des sommités de la Dôle.

Après un jour de repos assez nécessaire passé à Genève, le chemin de fer a transporté la reconnaissance sur la ligne de la Venoge et l'Orbe, entre Cossonay et Yverdon, et là a commencé la troisième période. Nos trois brigades sont devenues désormais trois divisions formant un corps d'armée et devant opérer un mouvement simultané de concentration vers le sud-est pour venir occuper la vallée du Rhône entre Villeneuve et St-Maurice, et résister à l'ennemi qui a résolu de remonter la rive gauche du fleuve en ayant débouché par le fort de l'Ecluse.

Enfin la 4^{me} période a été consacrée à l'examen de la portion de la vallée du Rhône comprise entre St-Gingolph et Chillon au nord, et le Trient au midi, ainsi que des nombreuses positions militaires qu'elle renferme. St-Maurice a surtout attiré l'attention. Les ouvrages qui y ont été construits, reconnus complètement insuffisants, ont fait concevoir l'espérance de les voir rendus efficaces par la prochaine érection de deux fortins, un sur chaque rive, dont le génie s'occupe à préparer les projets. Une série de conférences tenues à Villeneuve a rempli les derniers jours de ce service. Chacun a pu y émettre ses vues sur la défense de notre territoire dans la portion parcourue, y entendre l'opinion de ses collègues, et prendre part à des discussions instructives et qui n'ont laissé qu'un regret : celui de leur brièveté.

Telle a été, en résumé, la reconnaissance militaire de 1859. Elle avait une importance d'autant plus grande, qu'elle devait servir d'échantillon à celles qui ne manqueront pas de lui succéder, une fois ce premier essai réussi [1]. Nous ne doutons pas que le chapitre qui lui sera consacré, dans le futur rapport du Département militaire, ne soit universellement bien accueilli. C'est bien là un exercice propre au perfectionnement de notre état-major, et heureux serait l'officier qui pourrait, sous de pareils auspices, parcourir la plus grande partie de notre belle Suisse, apprendre à la connaître et être prêt à la défendre d'après des données aussi sûrement acquises. Tous ceux qui y ont pris part cette année seront unanimes pour

[1] Sans vouloir contrarier notre honorable correspondant, bien mieux placé que nous à tous égards pour juger des avantages de cette reconnaissance, nous lui demanderons la permission de faire une petite réserve, jusqu'à plus ample informé, au sujet des suppositions stratégiques introduites dans ce genre de service. Si elles nous paraissent devoir donner, en effet, plus d'intérêt aux travaux, il nous semble aussi qu'elles peuvent présenter quelques inconvénients et quelques complications. C'est un peu trop, croyons-nous, de faire tout à la fois de la stratégie, de la logistique et de la topographie. La topographie doit nécessairement *précéder* les applications des deux autres branches. La stratégie peut être étudiée beaucoup mieux sur une carte et sur une planche noire que sur le terrain. Quant à la logistique, la théorie et la pratique sont choses si différentes que nous ne pensons pas qu'on puisse avantageusement simuler, sans troupes, les ordres, rapports, etc., d'une série de marches et de manœuvres. Il nous paraîtrait tout aussi utile de faire une simple étude des lignes, assez générale pour qu'on en pût profiter dans toutes les hypothèses particulières. Ces travaux de logistique sont, du reste, un excellent exercice, et pour les compléter il faudrait pouvoir les répéter avec les troupes. Nos camps dits de manœuvres seraient peut-être plus réellement instructifs si on les employait à opérer des marches régulières, devant s'accomplir dans un temps donné, et, si l'on y tenait, sous certaines suppositions stratégiques, plutôt qu'à des pétarades sans projectiles. Nous émettrions le vœu que le prochain camp d'Aarberg fût utilisé de cette façon, et qu'on y répétât les mêmes marches de la reconnaissance avec l'aide des officiers qui y ont pris part. — *Réd.*

vanter ses bons effets. Aucun d'eux n'oubliera les trois semaines passées en société de camarades, vivant entr'eux dans les meilleurs rapports possibles, s'aidant mutuellement de leur expérience acquise et contribuant chacun dans la mesure de ses capacités à l'instruction et aussi à l'agrément de tous. Nous terminons en donnant la liste de leurs noms :

MM. Aubert, Louis, colonel fédéral, commandant ;
Crinsoz de Cottens, H., lieutenant-colonel (artillerie) ;
Gautier, E., lieut.-colonel (génie) ;
Wieland, H., »
Girard, Ami, major (artillerie) ;
Schem, F., »
Merian, M., »
Trefel, K., » (génie) ;
Favre, Edm., » (volontaire) ;
Frey, Emile, »
Hammer, B., » (artillerie) ;
Morand, Ad., capitaine ;
Gaudy, J.-B., lieutenant (artillerie) ;
Forkart, Emile, »
Huber, W., sous-lieutenant (génie) ;
Guillemin, Et., » (génie).

Un officier d'état-major.

DÉBAT ENTRE CANROBERT ET NIEL

Le maréchal commandant du 3e corps de l'armée d'Italie a réclamé contre un passage du rapport sur la bataille de Solferino, adressé à l'empereur par le commandant du 4e corps. L'empereur a ordonné l'insertion de la note suivante dans le *Moniteur* :

Il est dit dans ce passage que le 3e corps n'a donné son appui au 4e que sur la fin de la journée. Cependant, dès son arrivée au village de Medole, le maréchal Canrobert envoya les premières troupes de la division Renault sur la route de Ceresara, avec la mission de couvrir la droite du 4e corps. La présence de ces troupes a donc eu pour résultat, dès dix heures du matin, d'enlever au général Niel toute appréhension sur les attaques qu'il pouvait avoir à craindre sur son flanc droit, qui n'était gardé que par trois de ses bataillons. Il est donc juste de reconnaître que le maréchal Canrobert avait déjà donné un appui utile au 4e corps avant l'heure où la division Renault vint occuper le village de Rebecco pour permettre au général Niel d'en retirer une partie de la division Luzy, en même temps que la première brigade de la division Trochu venait combattre au milieu des troupes du 4e corps.

D'ailleurs, le général Niel ne pouvait avoir l'intention, dans son rapport à l'Em-

pereur, d'incriminer en aucune manière la conduite du maréchal Canrobert, dont le caractère chevaleresque est bien connu.

Cette note, qui nous concerne un peu puisque nous nous sommes aussi permis une observation sur l'inaction partielle du 3ᵉ corps le 24 juin, ne dit pas grand'chose après tout. Personne, croyons-nous, n'a entendu incriminer l'honorable maréchal, ni suspecter ses sentiments à l'endroit de son collègue du 4ᵉ corps. Il est même, à notre avis, inadmissible que son refus d'envoyer au général Niel tous les secours demandés, tienne à des motifs de rancune. Quels que puissent être les griefs qu'on dit exister entre l'ancien commandant en chef de Crimée et le général Niel, soit à cause de la mission de ce général en Orient, soit à cause de son livre sur les opérations du génie, il ne pouvait être ici question de vengeance de la part de Canrobert, qui aurait été le premier puni si le 4ᵉ corps eût été défait. Il en pouvait d'autant moins être question que Canrobert est celui qui, relativement, a perdu le plus à son inaction relative, car en marchant à temps vers le foyer de l'action et en s'emparant de la route de Goïto, c'est lui qui pouvait recueillir la plus large part de gloire de la journée. Il n'avait nullement besoin de seconder Niel en se mettant derrière lui, mais pouvait, au contraire, continuer l'effort par la droite, à peu près dans la direction du clocher de Volta qu'on voit fort bien de toute la plaine.

Le rapport autrichien nous a appris que la division Jellachich, contre les mouvements de laquelle se réservait le 3ᵉ corps français, s'est laissée elle-même paralyser par l'approche de la division d'Autemarre du 5ᵉ corps. Singulier chassez-croisez d'hésitations peu justifiables! Le maréchal Canrobert n'a donc couru réellement aucun danger sérieux sur sa droite. Il l'a reconnu, vers les 4 heures du soir, par le rapport de reconnaissance de son chef d'état-major. Il eût pu tout aussi bien le savoir à 10 ou 11 heures du matin et disposer dès ce moment de deux à deux et demie divisions, car une brigade et sa cavalerie légère lancée en avant étaient assez fortes pour retenir l'ennemi quelques heures, de manière à ce qu'il ne pût arriver qu'après la bataille. Il n'en fallait pas davantage.

Napoléon Iᵉʳ, pour la bataille de Wagram, fit venir le prince Eugène depuis Presbourg sans s'inquiéter de l'archiduc Jean qui était aux trousses du prince. Ney, à Eylau, en marchant au canon, laissant Lestocq y marcher aussi de son côté, assura la victoire à l'armée française. Si Canrobert avait agi d'après les mêmes principes, il pouvait être le héros de Solferino et y gagner un titre de duc ou de prince. Mais si Jellachich, réussissant à prendr[illegible]e intérieure, était venu

appuyer le 9e corps autrichien contre Rebecco, si, en suite de cela, la bataille avait été perdue, Canrobert eût fait penser à Grouchy.

En tout cas, il nous paraîtrait aussi absurde qu'injuste de dire qu'il n'a pas participé à la victoire et que s'il n'a pas fait plus, c'est par mauvais vouloir. Il a été malheureux, et rien de plus.

RAPPORTS DE DIVISION SARDES SUR LA BATAILLE DE SOLFERINO ET SAN MARTINO

2me division. — Commandant général Fanti [1].

Villafranca, 1er juillet 1859.

Le 11 au matin la division reçut l'ordre de lever le camp des positions de St-Paul et de Lonato, où je m'étais mis en défense, et de s'avancer par la droite afin d'appuyer les Français vers Solferino et Cavriana. Mais au bout d'une heure et demie de marche il nous fut ordonné de changer de direction à gauche, pour appuyer nos 1re, 3e et 5e divisions, fortement engagées avec l'ennemi, et, en conséquence, la brigade Aoste, avec la 15e batterie d'artillerie, tourna à gauche à l'appui de la 3e et de la 5e divisions, et moi, avec le reste de la 2e division, je me dirigeai sur Pozzolengo au secours de la 1re division.

La brigade Aoste s'avançant vers San Martino, commença à rencontrer l'ennemi à la cassine Azimondi, vers les 5 heures du matin, et le général Cérale, étant arrivé avec la brigade Aoste à la hauteur de la 3e division, il prit, de concert avec le commandant de cette division, les mesures pour l'attaque sur la gauche de San Martino, se reliant, à cet effet, par la droite à la brigade Pinerolo. La brigade Aoste se forma sur deux lignes flanquées à gauche par le 1er bataillon de bersagliers (major Radicati) et à la hauteur de la cassine Monata; plus en arrière suivait l'artillerie retardée dans sa marche par les difficultés du terrain.

L'ennemi ayant été chassé des cascines Canovo, Arnia et Monata, il fut procédé à l'attaque de Controcania et de Chiesuola de San Martino, l'aile droite en avant. Mais trouvant là l'ennemi fortement établi avec de l'artillerie, tandis que nos troupes en étaient dépourvues, nous dûmes nous replier jusqu'à un endroit favorable, et pendant ce temps la batterie du capitaine Bòttiglia et une autre de la 3e division envoyée à son appui purent se mettre en position. A ce moment la brigade fut vivement attaquée sur son flanc gauche, mais cette attaque fut tout aussi vivement repoussée à la bayonnette par le 6e régiment.

Le général Cerale, à la tête de sa brigade, s'avança de nouveau à l'attaque de la position protégée par le feu des deux batteries.

A un signal donné par lui, le feu de l'artillerie dans la direction de l'attaque cessa, tandis que continuait celui du flanc gauche; puis le général Cerale s'avança hardiment avec le 5e régiment dirigé par son colonel M. Vialardi, attaquant de front et à la bayonnette, pendant que le 6e régiment, conduit par son colonel M. Placchici, ap-

---

[1] Cette division est composée comme suit :
1re brigade : régiments nos 3 et 4 (Piémont).
2me brigade : — nos 5 et 6 (Aoste).
1er et 9me bersagliers.
13me, 14me, 15me batteries.
Cavalerie : Novare et Aoste. — *Réd.*

puyait à droite pour tourner la position, l'enlevait courageusement aux cris de : *viva il Re*, refoulait l'ennemi en le forçant à abandonner un de ses canons.

Après qu'elle eût été renforcée d'une batterie d'artillerie, qui arriva au trot et ouvrit promptement son feu, la brigade attaqua de nouveau les autres positions et cassines, que l'ennemi défendit successivement avec ténacité; mais celui-ci fut chassé des hauteurs de Val del Sole et de la Cassette, où on lui prit une autre pièce d'artillerie avec une voiture de guerre. Une brillante charge d'un escadron de chevaux-légers Montferrat, commandée par le vaillant capitaine Avogadro, obligea définitivement l'ennemi à la retraite sur Pozzolengo.

Avec le reste de la division, je me dirigeai, pendant ce temps, sur Madona della Scoperta, où l'ennemi disputait fortement le terrain à la 1re division; mais quand nous arrivâmes à Monte-Finazza, et que nous lui eûmes de là envoyé quelques obus, nous le vîmes se mettre en retraite, car il était aussi battu vivement de front par la 1re division.

Ce fut alors que je proposai au général Durando de marcher ensemble, sur deux colonnes, vers Pozzolengo, lui par la route qui y conduisait directement depuis l'endroit où il était, tandis que moi je le flanquerais par les hauteurs de droite, forçant la position de Madona della Scoperta, qu'il m'assurait être encore fortement occupée.

Comme je me mettais en mouvement dans cette direction et comme j'arrivais à cette localité, abandonnée depuis peu par l'ennemi qui s'était mis en retraite par la crête du mont que j'avais à parcourir en face de moi, le ministre Lamarmora me rejoignit pour me dire que le roi l'avait chargé du commandement des 1re et 2e divisions, et qu'en conséquence je devais me placer sur la route même que devait parcourir le général Durando, celui-ci ayant reçu d'autres ordres.

Ce fut ainsi qu'en arrivant à la route de Rondotto, je trouvai l'ennemi fortement établi dans les masures des monts Turicella, S. Giovanni et Predu, et en position au-delà du Redone sur le mont Serino. Mais il fut repoussé de toutes ces positions et poursuivi jusqu'à Pozzolengo, que l'ennemi finit aussi par évacuer. Ces attaques furent exécutées particulièrement par le 9e bataillon de bersagliers (major Angelino), par le 4e régiment (colonel Morand; majors Montagnini, Mazé et Parocchia), et par une section de la 14e batterie de bataille, le tout sous le commandement immédiat du général Camerana.

Tandis que je faisais ainsi procéder à l'attaque de Pozzolengo, le ministre Lamarmora qui nous avait suivis, ordonna fort à propos de placer 4 obusiers en arrière et sur notre gauche, au-delà du mont S. Giovanni, près le Redon, lesquels ouvrirent leur feu pour inquiéter les revers de l'ennemi qui tenait obstinément à San Martino contre l'autre brigade de ma division, et qui dirigeait sur la route de Pozzolengo un convoi d'artillerie en retraite. En suite de cette heureuse et glorieuse combinaison, les deux brigades, momentanément séparées par nécessité, coopérèrent ensemble au succès commun. Tous rivalisèrent d'ardeur et je me réserve de signaler plus tard à Votre Majesté ceux qui ont eu le plus d'occasions de se distinguer; mais je dois confesser en tout cas que la journée nous a coûté beaucoup de sang, portant en somme nos pertes à 48 officiers et 960 soldats et sous-officiers.

(Signé) *Le lieutenant-général* M. Fanti.

A M. le lieutenant-général, chef de l'état-major de l'armée à Pozzolengo.

IIIe division. — Commandant Mollard [1].

Camp sous Peschiera, le 3 juillet 1859.

J'ai l'honneur de transmettre au commandant en chef un rapport succinct sur la participation de ma division au combat du 24 juin. Les rapports qui me sont arrivés jusqu'ici des divers chefs de corps ne modifient, du reste, pas, sinon légèrement, celui qui a été expédié par moi il y a quelques jours.

Suivant les ordres reçus le soir du 23, quatre reconnaissances avaient été expédiées avant 5 heures du matin, vers les positions à occuper derrière le *Laghetto*, par les divers passages qui, des positions de S. Reno, Rivoltella et Monte-Cavaga se dirigent sur Peschiera. Les deux de gauche appartenaient à la brigade Pinerolo, qui les suivait par la route longeant le lac, les deux de droite à la brigade Cuneo, qui se tenait sur la voie ferrée. L'extrême droite, composée d'un bataillon du 7e régiment, de deux compagnies du 10e bataillon, d'un demi-escadron de chevaux-légers Montferrat, et dirigée par le capitaine d'état-major de Vecchi, ne devait commencer sa marche que plus tard, et la régler sur celle d'une autre reconnaissance (de deux bataillons d'une section d'artillerie et d'un escadron de cavalerie) appartenant à la 5e division, et dirigée par le lieutenant-colonel chevalier Cadorna sur Pozzolengo. Je me tenais personnellement avec la reconnaissance de mon extrême droite. Celle-ci s'avança par la route de Pozzolengo (route de Lugana) à la queue de la colonne du lieutenant-colonel Cadorna; et sa tête tourna vers la cassine Corbù-dessous, où elle attendit l'arrivée de l'autre vers Pozzolengo.

Bientôt (à 7 1/2 heures du matin) le lieutenant-colonel Cadorna se trouva engagé avec l'ennemi, qui occupait les hauteurs à cheval sur la route de Pozzolengo. Le lieutenant-colonel Cadorna demandant à être soutenu, cela fut fait avec deux compagnies de bersagliers, qui se portèrent sur les hauteurs de gauche vers la cassine Succale, et avec le bataillon du 7e, à droite de la route; de plus j'appelai à l'intersection de la route de Lugana avec la voie ferrée les 5 compagnies (un bataillon du 8e et une compagnie du 10e bersagliers) qui composaient la seconde de mes reconnaissances, laquelle, pendant ce temps, s'était avancée vers le Feniletto. Mais l'ennemi, déployant des forces considérables, repoussa, malgré mon appui, la colonne du lieutenant-colonel Cadorna, et je fus contraint à faire retirer en arrière le bataillon par la route, et les deux compagnies de bersagliers latéralement par la cassine Ceresa et Corbù-dessous. La retraite s'opéra dans le meilleur ordre.

La section de la 7e batterie, le bataillon du 8e régiment du major Corte, avec le 8e bataillon bersagliers (major Volpelandi), occupèrent pendant quelques moments les hauteurs de Casette et l'église de San Martino pour retarder les progrès de l'ennemi et donner le temps aux autres troupes de défiler par la route débouchant de Pozzolengo, et finalement elles prirent position sur la voie ferrée perpendiculairement à la route de Lugana. L'ennemi ne tarda pas à couvrir de masses nombreuses les hauteurs de San Martino, ainsi que les maisons et les vergers des environs, et ce fut contre cette occupation que furent dirigés tous les efforts de la journée, lesquels ne purent arriver à bon terme qu'à la nuit tombée.

---

[1] Cette division est composée comme suit :
1re brigade : régiments nos 7 et 8 (Cuneo).
2me brigade : — nos 13 et 14 (Pinerolo).
Bersagliers : bataillons nos 2 et 10.
Artillerie : batteries nos 5, 6, 7.
Cavalerie : Montferrat, 1/2 Alexandrie. — *Réd.*

Pendant ce temps la brigade Cuneo s'était avancée sur la voie ferrée, et j'avais appelé, par précaution, sur le lieu du combat, la brigade Pinerolo en marche vers Rivoltella. Il était 9 heures environ. Pour parer à toute éventualité de retraite, et par précaution contre la place [1], un bataillon et 4 pièces furent laissés à Rivoltella, un autre à San Zeno. Je fis placer la brigade Cuneo à droite de la route de Lugana, dans les champs entre la Cassine-Neuve et la route même. Le 7e était en 1re ligne, en colonne d'attaque; le 8e en 2me ligne, et ainsi j'ordonnai l'assaut de San Martino. Au début, le 7e s'empara de quelques maisons et de la moitié des versants; puis réuni au 8e, une nouvelle attaque à la bayonnette les porta sur les hauteurs de San Martino, qu'ils occupèrent momentanément, et où ils entourèrent quelques canons ennemis qu'ils tentèrent d'enclouer. L'action de notre artillerie et quelques charges des chevaux-légers Montferrat secondèrent le mouvement. Mais ce premier succès ne fut que passager. L'ennemi opéra un retour offensif avec des forces prépondérantes. La brigade Cuneo dut rétrograder de nouveau sur la voie ferrée, le long de laquelle elle se réorganisa. C'est dans cette affaire que le général Cornaldi fut blessé, et le colonel Beretta, du 7e, tué. L'ennemi ayant encore renforcé sa position, descendit avec ses chasseurs jusqu'à mi-côte, et commença à tirailler sur la voie ferrée, qui fut cependant maintenue moyennant une charge des chevaux-légers Saluce attachés à la 5e division, et l'occupation de quelques maisons avancées par des détachements du 7e régiment.

Vers la fin de cette première période de l'action (environ 10 heures du matin), arriva la 5e division conduite par le général Cucchiari. Celle-ci se disposa en colonne d'attaque, partie à droite partie à gauche de la route de Lugana, et donna de nouveau l'assaut à San Martino. Le 10e bataillon de bersagliers, attaché à la 3e division, participa à l'action. Celle-ci aussi réussit, mais elle ne put se maintenir. La division dut se retirer après un très vif combat, et se rallia derrière la voie ferrée, pour, de là, entreprendre sa retraite vers Rivoltella. Le général Cucchiari conduisait avec lui le 10e bataillon de bersagliers qu'il plaça, pour protéger sa retraite, à la cassine Tesi, tandis qu'il occupait le village avec la brigade Acqui. Il en résulta que je perdis la disposition de ce bataillon pour toute la journée. Cependant je profitai de cette occupation de Rivoltella, dont je fus informé plus tard, pour rappeler les 4 pièces de la 6e batterie qui s'y trouvaient.

Pendant cette action de la 5e division, la brigade Pinerolo était arrivée des positions qu'elle occupait en avant de Rivoltella. Je lui avais fait traverser la voie ferrée par le passage qui se trouve entre la cassine Nocente et la cassine Pigne, puis je l'avais placée sur deux lignes à la hauteur de la cassine Brugnoli, le 13e en première ligne, le 14e en seconde. Puis ayant prévenu le général Cucchiari au moment où sa division paraissait victorieuse, celui-ci me recommanda d'entrer promptement en action. Je le fis. Le 13e régiment, en colonne d'attaque, soutenu par l'artillerie et précédé par les chasseurs, s'élança contre les hauteurs; mais comme les pertes qu'il éprouvait par le feu prépondérant de l'artillerie ennemie étaient très graves, et puisque d'ailleurs la retraite de la 5e division était complète, cela me détermina à rappeler ce régiment, trop compromis, hors de la portée de canon. Il se rallia en seconde ligne à l'ouest de la brigade Bugnoli et à la hauteur du Bettinello. Mon intention était de tenir la voie ferrée et d'attendre dans cette position les ordres qui me seraient envoyés par le Roi quand il serait informé de l'importance de l'action engagée, et de

[1] La forteresse de Peschiera. — *Réd.*

la différence qu'il y avait entre la situation du moment et celle pour laquelle on avait pris les dispositions du matin. Ce fut alors de notre part, comme de celle de l'ennemi, une longue pause d'expectative et d'observation réciproques.

Vers les trois heures de l'après-midi arriva l'ordre de S. M. portant de tenir ferme, que la brigade Aoste allait arriver à notre secours, et que la 5e division serait rappelée en ligne. Je pensai alors à une attaque combinée des brigades Pinerolo et Aoste vers la droite. Cette action ne pouvait manquer de procurer un bon résultat, surtout dans la prévision [1] que la 5e division l'appuierait par un mouvement tournant encore plus à gauche sur la route de Pozzolengo. La brigade Aoste arrivait vers 4 heures après-midi par la voie ferrée, accompagnée de la 15e batterie, et descendit dans les champs au-dessous de San Martino. Là elle se forma en une belle courbe à la hauteur de la brigade Pinerolo, et son général, chevalier Cerale, reçut de moi les instructions pour participer à ce nouvel assaut. Elles portaient que Aoste s'avancerait de la gauche à la droite pour converger sur San Martino, à la rencontre de Pinerolo qui se mouvrait de droite à gauche. Le 14e et le 5e étaient en première ligne, le 13e et le 6e en seconde. Je disposai en même temps d'un bataillon du 14e, d'une compagnie de bersagliers (2e bataillon) et d'une section d'artillerie pour un mouvement de flanc, faisant un contour à droite par St-Michel, San Gerolamo, le Monte-Mamo, San Donino et le val del Sole pour inquiéter la gauche de l'ennemi. Ce détachement fut accompagné par le lieutenant nob. Mazzoleni, attaché à mon état-major, tandis que j'envoyai avec la brigade Aoste le capitaine de Vecchi. La manifestation des désirs du Roi avait rempli tous les cœurs d'une nouvelle ardeur, et chacun souhaitait de terminer par un succès une journée aussi rude de fatigues et de pertes.

L'artillerie prépara l'attaque, et les colonnes se mettaient en marche lorsqu'un furieux ouragan rendit difficile la direction des divers bataillons et l'unité de l'action. Cette fois l'ennemi laissa arriver de très près nos colonnes avant d'ouvrir son feu, qui fut, comme d'habitude, très vif et meurtrier, vu la supériorité de ses positions couvertes et les difficultés du terrain que les nôtres avaient à surmonter. L'attaque ne réussit pas complétement; cependant nos troupes arrivèrent à prendre possession de diverses maisons à mi-côte; là elles s'établirent fortement, ainsi que derrière les rangées d'arbres et les fossés qui coupent les prés dont ce terrain est formé. Les 6e, 15e et 5e batteries, qui y furent aussitôt conduites et mises en batterie, ouvrirent un feu terrible sur les maisons et les jardins de San Martino, à environ 400 mètres de distance, éteignirent complétement le feu des batteries ennemies, et affaiblirent sensiblement le corps d'occupation. Ce fut dans cette attaque que le général Cerale fut blessé, le colonel Camminati, du 13e, tué, et le colonel Balegno, du 14e, blessé. Celui-ci mourut quelques heures plus tard.

Au début de ce mouvement, la brigade Cuneo, restée jusqu'alors sur la voie ferrée, avait opéré avec le 8e un changement de front perpendiculaire, après lequel ce régiment se trouva la droite à la voie ferrée même et la gauche vers le lac. Le 7e au contraire s'avança en suivant le mouvement de la brigade Aoste.

Pendant ce temps la 5e division était revenue en ligne. Elle s'était de rechef placée à cheval sur la route de Pozzolengo, et avait renouvelé l'assaut non de San Martino proprement dit, mais des hauteurs voisines dominant la route à droite et à

[1] Il semble que le général Mollard n'aurait pas dû se contenter d'une simple *prévision*, mais que son mouvement eût dû être *concerté* avec la 5e division. — *Réd.*

gauche ; et par ce moyen elle parvint à tourner la droite ennemie et à menacer sa retraite sur Pozzolengo. Le 7e régiment la précédait. Il est certain que cette manœuvre, et peut-être aussi l'issue générale de la journée, contribuèrent de concert avec notre vigoureuse attaque directe à la retraite de l'ennemi des hauteurs de San Martino ; vers le coucher du soleil ces hauteurs furent conquises par la brigade Aoste et par le 14e régiment, qui y arrivèrent avec les troupes de la 5e division. On y prit cinq pièces de canon abandonnées par l'ennemi.

Restait, comme dernier obstacle, à triompher de la résistance qu'opposait l'arrière-garde ennemie, placée sur une ligne de hauteurs parallèle à celle de San Martino et se reliant à celles-ci par une pente douce. Les trois batteries susnommées (15e, 6e, 5e) furent rapidement mises en position sur les hauteurs conquises et leur action eut bientôt déroulé cette résistance, ainsi que celle tentée par quelques forces ennemies qui apparurent sur la crête qui limitait les hauteurs à droite. Une charge brillante d'un escadron de Montferrat termina le combat; à la nuit tout le plateau était à nous et l'ennemi était en pleine retraite sur Pozzolengo. Les 3e et 5e divisions et la brigade Aoste prirent position en partie sur le plateau, en partie dans les alentours, sur les rampes et au pied. Dans les divers assauts nous avons fait quelques dizaines de prisonniers, dont plusieurs officiers.

J'ai déjà transmis l'état numérique des pertes de la troupe et l'état nominatif de celles des officiers morts et blessés. Ces pertes sont malheureusement graves, mais cependant pas disproportionnées aux résultats obtenus contre des positions aussi fortes, occupées par un ennemi aussi nombreux et défendues avec autant d'acharnement. Ce qui a contribué à les accroître est la circonstance que les troupes furent engagées non en grandes masses simultanément, mais par petites fractions successivement. Toutefois cela tient à des circonstances indépendantes de ma volonté [1]. Il faut dire, du reste, que les dispositions ordonnées le matin avaient un but bien différent que celui auquel, vu la tournure des choses, elles durent être adaptées : au lieu d'occuper des positions faiblement défendues, nos troupes furent contraintes subitement à repousser des attaques considérables, parties intégrantes d'un vaste plan offensif de l'ennemi sur toute la ligne, qui heureusement fut déjoué.

Le lieutenant-général commandant la 3e division au commandant en chef de l'armée à Monzabano,
(Signé) MOLLARD.

Ve division. — Commandant Cucchiari [2].

Salionze, 5 juillet 1859.

Selon les dispositions émanées le 23 au soir du quartier-général principal, notre division, campée entre Lonato et Desenzano, lança le 24 au matin une reconnaissance sur Pozzolengo, par la route de Dezenzano à Rivoltella.

---

[1] L'observation du général Mollard est marquée au coin de la justesse autant que de la franchise, car elle porte un peu haut. Il est certain qu'il y a eu manque d'unité dans les opérations de l'armée sarde et l'on aura pu regretter, à ce moment, de ne l'avoir pas répartie en corps d'armée de 2 à 3 divisions comme l'armée française.— *Réd.*

[2] Cette division est composée comme suit :
1re brigade : régiments nos 11, 12 (Casale).
2me — — nos 17, 18 (Acqui).
Bersagliers : bataillons nos 5, 8.
Artillerie : batteries nos 8, 9.
Cavalerie : Saluce, 1/2 Alexandrie. — *Réd.*

En même temps, la 3e division lança de Desenzano une reconnaissance vers Peschiera battant le terrain entre le lac de Garda et la voie ferrée de Venise, tandis que la 1re division en dirigeait une autre de Lonato sur Pozzolengo, par Castel-Venzago et Madonna della Scoperta.

La reconnaissance de notre division, commandée par le lieutenant-colonel chevalier Cadorna, mon chef d'état-major, se composait du 8e bataillon de bersagliers (major Volpelandi), du 2e bataillon du 11e régiment (major Scano), du 1er escadron de chevaux-légers de Saluces (capitaine Spinola), et d'une section de la 7e batterie de bataille (lieutenant Accusani).

Dans la marche, l'escadron de cavalerie était suivi du bataillon de bersagliers, derrière lequel venaient la section d'artillerie, puis le bataillon du 11e; les ambulances avec leurs escortes fermaient la colonne.

Arrivée à Desenzano, la reconnaissance poursuivit sa marche par la voie ferrée, mais à la hauteur de Rivoltella le canon se faisant entendre vers la Madona della Scoperta, le commandant, tout en s'approchant de Pozzolengo par la route de Lugana, ordonna à la 29e compagnie (capitaine Radicati) de flanquer la colonne à droite par Brugnoli, Rifinella, Armia, Perentonella, San Martino et Ortaglia, rejoignant à ce dernier endroit la route de Lugana.

Le flanc gauche était jugé suffisamment protégé par la reconnaissance de la 3e division.

Sur la voie parcourue par le gros de la reconnaissance les maisons et les fourrés furent fouillés; mais les patrouilles expédiées à telle fin, ainsi que la 29e compagnie arrivée au point de jonction fixé, rapportèrent qu'elles n'avaient vu aucune trace de l'ennemi.

La reconnaissance s'avança vers Pozzolengo, et quoique les hauteurs d'Ingrana et de St-Jaques qui couronnent et couvrent ce village ne donnassent aucun indice de la présence de l'ennemi, les précautions de marche furent augmentées; la 29e compagnie et la moitié de la 30e furent étendues en chaîne.

A la hauteur de la cassine Ponticelli les bersagliers signalèrent l'ennemi.

Le lieutenant-colonel Cadorna déploya immédiatement le bataillon de bersagliers à droite de la route, celui du 11e à gauche, et plaça sur la route même la section d'artillerie en tête, avec l'escadron de cavalerie qui suivait derrière à peu de distance, prêts à toute éventualité. En même temps, il donna avis de la présence de l'ennemi au général de la division, éloigné de plusieurs heures, afin qu'il accélérât sa marche.

Les avant-postes autrichiens furent repoussés au-delà de la cassine Ponticella, par un feu bien nourri des bersagliers placés en avant, puis par une vigoureuse charge à la bayonnette de tout le bataillon hardiment conduite par le major Volpelandi. Mais à son tour l'ennemi déploya des forces imposantes avec une supériorité marquée d'artillerie, ce qui força les troupes de la reconnaissance à se replier. Elles le firent lentement, par échelons des deux bataillons et défendant le terrain pas à pas, tandis que la section d'artillerie secondait le mouvement par des feux en retraite par pièces tirés depuis des positions bien choisies.

Pendant ce temps, deux bataillons tyroliens profitant d'un ravin s'étaient glissés par une marche de flanc sur notre flanc gauche. Nos petites forces risquaient d'être coupées de ce côté. Ordre fut donné au 11e d'infanterie de se replier plus rapidement, pendant que la section d'artillerie, avec une promptitude exemplaire, dirigeait son tir sur cette direction. L'efficacité de ce tir aurait été plus grande si l'escadron de

cavalerie avait pu aussitôt après charger le flanc droit des Tyroliens, comme le lieutenant-colonel Cadorna en avait donné l'ordre; mais le terrain était trop accidenté et trop entrecoupé de fossés et de cultures pour que cette charge ait pu avoir lieu.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Parmi les particularités qu'a présentées la campagne d'Italie, il s'en trouve une qui est à l'honneur de l'organisation militaire suisse. Jusqu'à l'année dernière, l'armée française était sur trois rangs; le bataillon était composé de 8 pelotons ou compagnies formant 4 divisions. L'année dernière, toute l'armée française a reçu l'ordonnance sur deux rangs, et, pour l'entrée en campagne, le bataillon a été composé de 6 compagnies, dont deux (grenadiers et voltigeurs) sont ordinairement détachées en tirailleurs. Or ce système qui a passé par l'épreuve de rudes joûtes, est précisément celui que l'armée suisse possède depuis sa première organisation. Nous ne prétendons certes pas que la France l'ait imité de nous, mais nous pouvons tirer de ce fait cet enseignement que nous n'avons pas besoin de toujours copier nos voisins, comme quelques-uns le conseillent, pour arriver à améliorer nos institutions militaires. L'armée suisse est la première, en Europe, qui ait été sur deux rangs; l'Angleterre, quelques petits Etats de l'Allemagne, la Sardaigne, la Turquie, la France ont successivement adopté cette formation comme normale; dans quelques années il n'y aura probablement plus de formation sur trois rangs parmi les autres puissances, et le procès scientifique, qui a si longtemps partagé les tacticiens, sera définitivement tranché en notre faveur.

Le Conseil fédéral a adressé récemment aux gouvernements cantonaux deux circulaires relatives aux affaires militaires. Par la première, l'autorité fédérale annonce que, de son côté, toutes les dispositions ont été prises en vue de la transformation des cartouches d'infanterie, et que des inspections auront lieu dans tous les cantons au commencement de l'année 1860, pour s'assurer de l'exécution des autres parties du matériel de guerre. L'autre circulaire rappelle que les frais d'alésage des canons de fusil à transformer au système Prélat-Burnand, ainsi que la transposition des guidons, seront à la charge de la Confédération, et invite les gouvernements cantonaux à ordonner, avant l'expédition des canons à l'atelier, un examen très sévère afin d'éviter au contrôleur fédéral l'obligation de renvoyer ceux qui seraient impropres à la transformation.

Le Conseil fédéral a chargé le Département des finances de régler les comptes de la levée des troupes en 1856 et 1857, attendu que le commissariat des guerres fédéral n'a pas encore, malgré plusieurs invitations, pu opérer ce règlement.

Le Conseil fédéral a désigné les officiers d'état-major sanitaire dont les noms suivent pour visiter les hôpitaux militaires de l'Italie : 1° M. le Dr Wieland, d'Argovie, médecin de division, avec rang de lieut.-colonel; 2° M. le Dr Brière, à Yverdon, médecin de division, avec rang de major; 3° M. le Dr Gut, de Rüschlikon (Zurich) avec rang de 1er lieutenant; 4° M. le Dr Weinmann, de Winterthur, id.; 5° M. le Dr Moosheer, de St-Gall, id.

Le personnel des troupes fédérales conservé dans le Tessin, pour la garde des bâtiments autrichiens à Locarno, est complétement licencié. Le gouvernement tessinois est chargé de pourvoir à cette surveillance. Les troupes fédérales ont perdu, pendant l'occupation, quatorze hommes, morts de maladie.

M. le colonel Ziegler, dans une déclaration que publie la *Gazette fédérale*, proteste contre toutes les accusations dont le service militaire des Suisses à l'étranger vient d'être l'objet au sein de l'Assemblée fédérale.

Actuellement que la guerre est terminée et que les bataillons appelés à un service actif aux frontières sont tous rentrés dans leurs foyers, les Schaffousois s'occupent de la réunion de la Société fédérale des officiers qui est échue à leur chef-lieu. On croit que la fête aura lieu les 4 et 5 septembre.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Le comité central nous prie de rappeler à MM. les officiers les trois questions mises au concours de cette année, attendu qu'il s'est présenté jusqu'ici fort peu de concurrents; ces trois questions sont :

1° De la nécessité de l'amélioration des armes de guerre en Suisse, et des meilleurs moyens d'y parvenir.

2° L'organisation et l'instruction des carabiniers correspondent-elles à leur tâche tactique ? — Sinon, quels changements sont à désirer ?

A cette question se rattachent les suivantes :

Le fusil Prélat-Burnand étant adopté pour l'infanterie, le fusil de chasseur est-il toujours nécessaire pour les chasseurs de bataillon? — Ne pourrait-il pas avantageusement remplacer la carabine dans les mains de nos carabiniers ? — Ne conviendrait-il pas de l'alléser et d'en porter le calibre, tout comme celui de la carabine, si elle est conservée, à 12 millimètres au lieu de 10 $^{1}/_{2}$? — En tout cas, ne convient-il pas de donner aux carabiniers et aux chasseurs des munitions identiques ?

3° De la meilleure confection des charges des obusiers longs et de leur paquetage et emballage.

La commission d'experts pour les 1^re^ et 2^me^ questions a été composée de MM. Fogliardi, colonel fédéral, à Mélano; Redding-Biberegg, lieutenant-colonel fédéral, à Frauenfeld; Arnold, commandant, à Altorf.

La commission pour la 3^me^ question a été composée de MM. Borel, lieut.-colonel fédéral, à Genève; Franz d'Erlach, major fédéral, à Berne; Leroyer, capitaine fédéral, à Genève.

Les mémoires seront adressés aux experts indiqués ci-dessus, avant le 20 août.

Vaud. — Il y a, dans l'habillement de nos troupes, un vice qui a été souvent signalé officiellement et officieusement. C'est le peu d'uniformité en ce qui concerne la nuance des draps, soit dans les bleus, soit surtout dans les verts et dans les gris. Or il nous paraît qu'il pourrait être apporté un remède à cet état de choses, qui serait tout au profit de nos miliciens. Ce serait que l'Etat se chargeât de faire fournir les draps nécessaires à l'habillement de l'armée vaudoise. Il le pourrait soit par un bail avec un fabricant, soit en instituant une fabrique. Il pourrait faire vendre le drap

estampillé, dans les chefs-lieux de district et de cercle, par des détaillants qui auraient leur commission comme pour le sel. De cette façon, on aurait l'uniformité et l'égalité dans l'habillement, et le milicien pourrait probablement avoir de la meilleure marchandise et à meilleur compte qu'avec le système actuel. Nous soumettons ces observations à l'attention de l'autorité compétente.

— Dimanche 14 courant aura lieu la séance d'inauguration de la Société vaudoise des sous-officiers. A cette occasion, il y aura une fête pour laquelle on attend de nombreux assistants du canton et des cantons voisins.

Neuchâtel. — A la date du 15 juillet 1859, le Conseil d'Etat a déterminé les circonscriptions territoriales qui devront fournir les hommes du 1er *bataillon de landwehr* (Neuchâtel et Boudry), et il a en même temps composé comme suit le cadre de ce bataillon :

ÉTAT-MAJOR.

Commandant :	(Vacat.)	
Major :	*Tripet*, Constant,	St-Martin.
Aide-major :	*Othenin-Girard*, Constant,	Chaux-de-Fonds.
Quartier-maître :	*Renaud*, Abram-Henri,	Neuchâtel.
Porte-drapeau :	*Simonin*, Louis,	Boudry.
Aumônier :	(Vacat).	
Médecin de bataillon :	(Vacat.)	
Médecin-adjoint :	*Schmidt*, Charles-Adolphe,	St-Aubin.
id.	*Baillet*, Louis,	Neuchâtel.

Ire Compagnie.

Capitaine :	*Vuille*, Auguste,	Neuchâtel.
Lieutenant :	*Perregaux*, Jean,	Bevaix.

IIe Compagnie.

Capitaine :	*Meyer-Dupuis*, Jaques,	Neuchâtel.
Lieutenant :	*Quartier-la-Tente*, Alfred,	Corcelles.
id.	*Lebet*, Ami,	Fleurier.

IIIe Compagnie.

Capitaine :	*Junod*, Edouard,	Lignières.
Lieutenant :	*Fornachon*, Samuel,	Neuchâtel.
id.	*Bonjour*, Louis-Constant,	Lignières.

IVe Compagnie,

Capitaine :	(Vacat.)	
Lieutenant :	*Pochon*, Louis-Auguste,	Cortaillod.

Ve Compagnie.

Capitaine :	*Amez-Droz*, Charles,	Chaux-de-Fonds.
Lieutenant :	*Lambert*, Fritz,	Chez-le-Bart.
id.	*Galland*, François,	Boudry.

VIe Compagnie.

Capitaine :	*Audetat-Sandoz*, Ulysse,	Chaux-de-Fonds.
Lieutenant :	*Meuter*, Fritz-Auguste,	Neuchâtel.

PROMOTIONS.

1° Au grade de capitaine de landwehr dans le corps des carabiniers, le lieutenant *Clerc-Leuba*, Louis; — 2° Au grade de capitaine d'infanterie dans le contingent fédéral, le lieutenant *Tripet*, Gustave, et au grade de lieutenant dans le même corps, le 1er sous-lieutenant *Soguel*, Eugène. S.

France. — Le camp de Châlons est actuellement occupé par 30,000 hommes et 3,000 chevaux sous le commandement supérieur de M. le général de division Schramm. En peu d'années l'Empereur a transformé cet emplacement, qui n'était auparavant qu'une plaine aride, en un camp d'observation d'une haute importance par la proximité des défilés de l'Argonne et de la frontière de l'Est.

Belgique. — Tandis que l'Europe semble vouloir se livrer aux douceurs de la paix, une petite escarmouche anglo-française point à l'horizon. La Belgique est agitée par la question des fortifications d'Anvers. La section centrale, chargée de l'examen du projet de loi ministériel, a décidé qu'elle exprimerait le regret de voir la métropole du commerce belge transformée en place de guerre. Néanmoins, l'article 1er a été adopté à la majorité de 4 voix contre 3. Divers journaux français s'élèvent vivement contre ce projet de fortifier Anvers; et cela se comprend, car cette place n'est au fond qu'une tête de pont anglaise sur le continent.

Autriche. — Par ordre de l'empereur, une commission spéciale se réunira le 15 août, à Vienne, pour arrêter les bases d'un statut qui ne tend à rien moins qu'à une réorganisation complète de l'armée, tant sous le rapport tactique que sous celui de l'administration.

— Plusieurs généraux, commandants de corps et de divisions, viennent d'être mis en disponibilité. Pour quelques-uns, cette disgrâce vient, dit-on, de leur opposition à la paix (Benedeck, Urban); pour les autres, on parle d'incapacité et d'infractions au service.

Turquie. — Pendant la guerre le gouvernement ottoman avait pris, par les soins énergiques et éclairés de Riza-Pacha, toutes les mesures pour être à même de faire face aux éventualités. Son premier soin, à la nouvelle de la paix, a été de suspendre l'exécution de ces mesures dans ce qu'elles avaient d'exceptionnel et de renvoyer les rédifs dans leurs foyers. Du reste, si la guerre a été l'occasion de quelques charges extraordinaires pour le trésor, elle a eu aussi ses bons résultats. Elle a montré le dévouement des populations et des rédifs, qui, dans les contrées même les plus reculées de l'empire, ont répondu avec empressement à l'appel du gouvernement. Le camp de Schoumla ne sera pas levé, dit-on, avant l'automne, car il est profitable au pays autant qu'aux troupes. Le général de division Ismaïl-pacha, qui le commande, est un officier habile et qui sait bien utiliser son temps. D'un côté, il emploie ses hommes à faire la chasse aux brigands qui infestent cette contrée; d'autre part, il a prescrit tous les jours une prise d'armes pour des exercices et des manœuvres. On exerce surtout la troupe au tir avec les fusils rayés. L'état sanitaire et la discipline sont très satisfaisants. — On parle de dissentiments nouveaux survenus entre le gouvernement serbe et le pacha de Belgrade, au sujet de quelques réparations aux ouvrages de cette place.

Vaud. — Dans sa séance du 12 juillet 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Bonnard*, Jean-César-Auguste, à Romainmôtier, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 5e arrondissement. — Le 13, M. *Bourgeois*, Isaac, à Bex, major du bataillon d'élite du 2e arrondissememt. — Le 15, M. *Gonin*, François, à Essertines, lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 5e arrondissement. — Le 19, M. *Bourgeois*, Louis, à Lausanne, second sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 8e arrondissement. — Le 22, M. *Gloor*, Jean, à Mézières, commandant du 1er arrondissement militaire, et *Jaillet*, David-Albert, à Vallorbes, capitaine de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5e arrondissement.

(Voir supplément.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

SUPPLÉMENT AU N° 16 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
13 AOUT 1859.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

(Suite).

L'état numérique des troupes appelées à l'école centrale a été le suivant :

Etat-major de l'école	12	hommes.
Personnel d'instruction	24	»
Détachement du génie (compagnies de sapeurs n° 43 de Berne et n° 8 d'Argovie)	199	»
Brigade d'artillerie n° I (formée de cadres et de recrues)	194	»
Brigade d'artillerie n° II (formée de cadres et de recrues) . .	192	»
Brigade de cavalerie (dragons n° 10 de Berne et n° 17 de Vaud)	129	»
Brigade d'infanterie n° I (bataillons n° 26 de Vaud et n° 62 de Berne; compagnie de carabiniers n° 40 d'Argovie)	862	»
Brigade d'infanterie n° II (bataillons n° 4 d'Argovie et n° 74 d'Unterwald; compagnie de carabiniers n° 14 de Neuchâtel)	834	»
Corps sanitaire	39	»
Total	2,485	hommes.

La première brigade d'artillerie et la première brigade d'infanterie étaient casernées dans la ville de Thoune, à l'exception de la compagnie de carabiniers d'Argovie qui était logée dans des baraques de paille. La seconde brigade d'infanterie, la seconde brigade d'artillerie et les troupes du génie campèrent; la cavalerie fut casernée au-dessus de ses écuries dans la métairie inférieure sur l'Allmend.

Les troupes ont été inspectées à plusieurs reprises pendant la durée de l'école. Comme le commandant de l'école ne pouvait entrer dans tous les détails nécessaires lors de son inspection, il fit faire ces inspections de détail par les chefs de corps.

Voici le résumé des rapports reçus à cette occasion : Les troupes du génie n'ont donné lieu à aucune observation; une partie des hommes de la compagnie de sapeurs d'Argovie étant entrée au service sous l'ancien règlement d'habillement, ce n'était pas leur faute si cette compagnie n'était pas habillée uniformément. Les résultats de l'inspection ont été de même très satisfaisants pour l'artillerie; il devait en être ainsi dans une école composée de recrues et de sous-officiers nouvellement nommés, parce que dans les écoles de recrues des années précédentes on n'avait souffert aucune irrégularité, soit dans l'équipement, soit dans l'habillement.

La compagnie de cavalerie n° 10 était sans contredit la mieux montée et la mienx équipée; la tenue mérite toute louange. Dans la compagnie n° 17 l'équipement était moins complet, l'habillement moins uniforme et la qualité des chevaux inférieure.

L'aspect extérieur des deux compagnies de carabiniers était tout à fait avantageux, mais une inspection minutieuse fit découvrir que la compagnie n° 40 était

seule à la nouvelle ordonnance pour l'habillement, l'équipement et l'armement. La compagnie n° 14 portait des habits de coupe et de drap différents, l'équipement était au complet, mais comme une partie des carabines était encore au système des balles rondes, on ne peut la considérer comme en état de faire campagne.

Les bataillons d'infanterie n^{os} 4 et 62 étaient en tête des autres sous le point de vue de l'uniformité, de l'équipement et de l'armement. L'armement et l'équipement sont bons pour le n° 26, mais il y a beaucoup de variantes contraires aux règlements dans l'habillement où règnent des différences marquées dans l'étoffe et la couleur.

Le commandant de l'école a réussi à faire observer aux officiers d'état-major les règlements d'habillement et d'équipement, il a été inflexible sur ce point.

Il n'y a point de remarques particulières à faire sur la nourriture de la troupe; on a donné des rations supplémentaires à l'occasion d'une manœuvre de campagne avec bivouac qui a duré deux jours. La table à laquelle les officiers doivent tous prendre part d'après les règlements était bonne et à bon marché.

M. le médecin de division D^{r} Brière a dirigé le service sanitaire avec tact et intelligence; l'état de santé de la troupe était extraordinairement bon; il n'y a point eu de blessures sérieuses.

La discipline s'est maintenue sans difficulté, grâce à la bonne volonté de la troupe et au tact des chefs. Le commmandant de l'école exprime son entière satisfaction sur ce point.

Le programme, approuvé par le département militaire fédéral, a été complétement suivi, soit dans le cours théorique, soit dans le cours d'application. On a suivi, en général, la même marche que l'année passée, ainsi qu'elle est détaillée dans le rapport précédent.

On a apporté quelques améliorations dans l'organisation de l'école, elles ont facilité l'exécution rigoureuse du programme. On peut désigner comme telles :

1° La prolongation du cours préparatoire, mis à cinq semaines, ce qui a permis de terminer l'enseignement théorique dans la plupart des branches, du moins autant que cela est possible dans le temps si court consacré à l'école. La seconde partie de l'école a été consacrée à des répétitions, ainsi qu'aux théories qui se rapportaient aux manœuvres qui devaient plus tard avoir lieu sur le terrain.

2° L'appel au cours préparatoire de ces officiers seulement qui devaient plus tard assister au cours d'application. Il est à regretter qu'une réunion de circonstances fâcheuses ait empêché quelques officiers qui avaient suivi le cours préparatoire de suivre l'école d'application et qu'il ait fallu les remplacer par d'autres. Il est indubitable qu'une bonne préparation des chefs de corps exerce une influence très favorable sur les prestations de service de leurs détachements. Heureusement, pour l'école, les remplaçants de ces officiers se sont trouvés presque tous très capables; ils ont comblé la lacune, causée par leur non fréquentation de la première partie de l'école, par un zèle digne de louange, et conduit les corps sous leurs ordres d'une manière tout à fait satisfaisante.

3° La prolongation de l'école des recrues d'artillerie qui correspondait avec l'école centrale, de sorte qu'en réunissant les deux écoles les recrues ont eu une instruction qui a duré quatre semaines. Ce temps a permis de pousser assez en avant l'instruction du détachement d'artillerie destiné à suivre l'école centrale, pour que, formé en batteries d'école, il ait pu sans inconvénients graves suivre les manœuvres des armes réunies.

Le fait qu'à peu d'exceptions près, les instructeurs étaient les mêmes que l'année passée, a été très avantageux pour l'instruction ; il a certainement été pour beaucoup dans les bons résultats obtenus. Tous ces messieurs ayant parfaitement compris la tâche qu'il s'agissait de remplir, il en est résulté un accord très heureux pour arriver à un but commun ; chaque instructeur était parfaitement au fait de sa tâche et tous travaillaient pour atteindre le même but. Il est tout naturel que chaque instructeur aurait désiré obtenir plus de temps pour la partie qu'il devait enseigner ; ce désir s'explique par la difficulté qu'il y a de préparer en neuf semaines des officiers d'état-major tout neufs aux genres de services si variés que l'on exige d'eux. Il en est de même pour les corps de troupes qui, peu préparés, et cela encore d'une manière inégale, doivent être amenés au point de comprendre et d'exécuter les tâches qu'ils doivent accomplir, comme parties d'un corps plus ou moins considérable formé de différentes armes.

Le résultat d'une institution telle que l'école centrale ne sera satisfaisant que d'une manière relative, soit que l'on considère l'ensemble ou les détails. Il est satisfaisant, si l'on prend en considération le temps insuffisant qui est accordé, et les différences considérables dans les connaissances préliminaires qu'apportent, soit les officiers, soit les différents corps appelés à ce service. En portant un jugement sur les prestations des uns et des autres il ne faut jamais oublier cette appréciation relative, et, prenant en considération les difficultés signalées plus haut, on peut être content du résultat général. Il serait trop long de vouloir donner ici des appréciations détaillées sur les officiers ou sur les troupes qu'ils commandaient. Il suffit de constater qu'en général les officiers d'état-major, comme les officiers de troupe ont montré un vif intérêt pour l'instruction qu'on leur a donnée ; et les manœuvres de campagne, sur une petite comme sur une plus grande échelle, qui ont terminé l'école, ont prouvé que cette instruction était tombée sur un bon terrain. Il était visible que les officiers d'état-major et les chefs de corps se mouvaient avec une assurance qui manquait bien souvent autrefois. On ne peut mettre sur le compte de l'école quelques exceptions à cette appréciation générale, car l'école ne peut avoir d'autre destination que de développer, autant qu'il est en son pouvoir, les germes d'instruction militaire qui se trouvent dans notre armée. Lorsque ces germes n'existent pas, l'école centrale ne peut leur faire produire des fruits, et quelques incidents dans cette école démontrent la nécessité absolue de mettre beaucoup plus de prudence dans la nomination des officiers d'état-major.

Comme l'assurance à cheval est indispensable aux officiers d'état-major et d'artillerie, on a consacré beaucoup de soins à l'équitation. Les chevaux de selle ap-

partenant à la Confédération ont rendu dans cette occasion de grands services, il est donc fort désirable qu'on n'en diminue pas le nombre. Quelques officiers montaient leurs propres chevaux ; on devrait insister pour qu'il en fût toujours ainsi; les moyens pour y parvenir seraient de taxer les chevaux des officiers et de leur accorder une ration. Il est d'un haut intérêt pour notre armée que l'on facilite aux officiers d'état-major la possibilité de se tenir un cheval de selle.

Quant aux chevaux de trait pour l'artillerie on en loue avec la plus grande facilité et cela en nombre suffisant.

La compagnie de dragons nº 10 était fort bien montée, la compagnie nº 17 avait par contre des chevaux d'une race inférieure. L'état de ces chevaux, à leur arrivée à Thoune, ne peut être passé sous silence : un grand nombre avait été blessé dans la marche et tout en admettant avec les officiers expérimentés de cavalerie que le mauvais équipement y était pour beaucoup, on ne peut s'empêcher de croire que le manque de discipline pendant la marche n'ait fortement contribué au mauvais état dans lequel se trouvaient ces chevaux.

Le nombre des chevaux assistant à l'école d'application a été le suivant :

Etat-major	46	chevaux.
Artillerie	220	»
Cavalerie	130	»
Infanterie	12	»
Total	408	»

L'inspection du cours de théorie et de l'école d'application donna sur tous les points un résultat satisfaisant.

Avant de terminer ce chapitre, il nous reste encore à nous prononcer au sujet du postulat 11 de l'arrêté fédéral concernant la gestion du Conseil fédéral en 1857 (Rec. of. VI, p. 72), portant ce qui suit :

« Le Conseil fédéral est invité à ne pas s'écarter des principes qui ont prévalu » lors de la création de l'école centrale et à maintenir pour l'enseignement dans » cet établissement une juste proportion dans la combinaison de la théorie avec la » pratique. »

Nous ajouterons ici purement et simplement l'observation que ce postulat a déjà reçu son exécution pour 1859, en ce que les deux divisions d'instruction, tant celle de la théorie que celle de la pratique, devront être combinées à l'école de Thoune d'après le mode précédemment établi.

7. *Rassemblement de troupes.* — Le crédit accordé a permis de donner au rassemblement de troupes, près de Luziensteig, commandé par M. le colonel fédéral Bontems, une extension que ces rassemblements n'avaient pas encore eue chez nous.

Cependant, le nombre des troupes fixé de prime-abord a dû être un peu modifié. Contrairement au projet du département militaire fédéral de faire donner à l'infanterie un cours préparatoire d'une semaine dans les cantons et sous la surveillance d'officiers d'état-major, M. le colonel Bontems proposait de réunir sur le terrain

dres, en tout ou en partie (les ³/₄), pour les exercer ensemble avant les ma-res proprement dites; la troupe et le reste des cadres auraient été exercés les cantons. Le département ne put acquiescer à ce projet, parce que les ex-nces faites jusqu'à présent n'ont pas justifié d'une manière prépondérante l'u-des écoles de cadres, et que, dans le cas présent, on ne comprend pas com-les corps privés de leurs cadres auraient pu tirer quelque utilité des cours de tion tenus dans les cantons. On convint, en fin de compte, de réunir les es pour un temps un peu plus long, et pour ne pas augmenter les frais du nblement on réduisit un peu le nombre des troupes. En augmentant la durée réunion, on avait pour but de diviser le temps des manœuvres en deux pé-s; pendant la première chaque arme et chaque corps devait s'exercer indivi-ement, la seconde devait être consacrée aux manœuvres de guerre avec les s réunies.

ous décidâmes, en conséquence, que l'infanterie serait diminuée d'un bataillon ucerne et d'un bataillon du Tessin, mais que la durée du rassemblement serait toutes les troupes du 12 au 25 septembre; il fut ordonné de plus un cours aratoire pour l'état-major qui devait durer du 5 au 11 septembre. Sur la de-le du commandant en chef, on adjoignit une compagnie de pontonniers et une nde compagnie de sapeurs à celle déjà commandée. Ensuite de ces modifica-, le corps de troupes appelé sous les armes était composé de la manière sui-:

			Hommes.
-major.	En y comprenant les secrétaires,		53
e.	2 compagnies de sapeurs, 1 compagnie de pontonniers :		
	Compagnie de sapeurs nº 2 de Zurich	100	
	Compagnie de sapeurs nº 6 du Tessin	100	
	Compagnie de pontonniers nº 3 de Berne	100	
			300
llerie.	3 batteries :		
	Batterie de canons de 12 livres nº 4 de Zurich	138	
	Batterie de canons de 6 livres nº 12 de Lucerne . .	167	
	Batterie de canons de 6 livres nº 16 d'Appenzell (R.-E.)	168	
			473
lerie.	2 compagnies de guides, 6 compagnies de dragons :		
	Compagnie de guides nºˢ 2 de Schwytz	22	
	» » 3 de Bâle-Ville	25	
	» dragons 1 de Schaffouse	72	
	» » 3 de Zurich	58	
	» » 9 de Saint-Gall	72	
	» » 18 d'Argovie	45	
	» » 19 de Zurich	60	
	» » 20 de Lucerne	76	
			450
	Transport		1,2[illegible]

			Hommes.
		Report	1,256
Carabiniers. 8 compagnies :			
Compagnie nos 16 des Grisons	95		
» 18 d'Appenzell (Rh.-Ext.)	91		
» 22 de Zurich	100		
» 28 de Zug	99		
» 34 de Lucerne	100		
» 36 des Grisons	107		
» 38 d'Argovie	99		
» 44 du Tessin	114		
			805
Infanterie. 7 bataillons, 5 demi-bataillons :			
Bataillon nos 30 de Berne	695		
» 47 d'Appenzell (Rh.-Ext.)	690		
» 48 de Zurich	697		
» 65 des Grisons	700		
» 68 de Saint-Gall	610		
» 71 de Schaffouse	688		
» 73 de Glaris	667		
Demi-bat. 75 d'Uri	347		
» 77 de Zug	308		
» 79 de Soleure	405		
» 80 de Bâle-Ville	401		
» 82 d'Appenzell (Rh.-Int.)	325		
			6,593
		Total	8,654

La question la plus importante et la plus difficile était celle de la dislocation et du logement des troupes.

Ragatz fut désigné comme lieu de rassemblement pour l'état-major du 5 au 11 septembre, c'était le lieu le plus convenable pour cela.

Il était important pour la première période de la réunion que les différentes armes fussent concentrées chacune pour elle; on gagnait ainsi plus de temps pour les exercices, il était aussi plus facile de surveiller convenablement le service intérieur et la discipline. Il n'était pas possible d'adopter le système de cantonnements étendus, cela aurait fait perdre beaucoup de temps en marches inutiles et sauf le moment des exercices la troupe aurait été en dehors de la surveillance active du commandant en chef. Des cantonnements resserrés étaient impossibles eu égard au pays où l'on se trouvait. Le colonel Bontems demanda en conséquence que la troupe fût campée, et sa demande dut lui être accordée malgré les frais plus considérables que cette mesure entraînait, si on ne voulait pas mettre en question de tenir le rassemblement dans la contrée désignée et avec le nombre de troupes qu'on y avait destiné.

La dislocation suivante fut donc adoptée pour la première période :

Les deux compagnies de sapeurs durent arriver le 8 septembre à Malans, et de ce jour jusqu'au 11 du même mois préparer le camp, du 12 au 18 elles furent campées et tinrent là leur cours de répétition.

Les trois batteries d'artillerie campèrent dès le 11 septembre près du Zollbrücke supérieur, chacune d'elle avait eu dans son canton un cours de répétition de plusieurs jours. Du 12 au 18 septembre l'artillerie exerça seule.

Les deux compagnies de guides arrivèrent le 11 à Malans pour y faire le service d'ordonnance.

Les six compagnies de dragons se rassemblèrent le 8 septembre à Winterthour, y tinrent leur cours de répétition jusqu'au 14, en partirent le 15 pour Ragatz où elles arrivèrent le 18, vers la fin de la première période.

Les huit compagnies de carabiniers arrivèrent le 11 septembre au Luziensteig, y furent casernées et reçurent là une instruction préparatoire du 12 au 18.

L'infanterie arriva le 11 septembre à Malans, où elle occupa le camp et s'y prépara, par des exercices spéciaux, aux manœuvres qui devaient suivre.

La compagnie de pontonniers n'arriva que le 18 septembre à Ragatz.

Le 19 septembre (jour du Jeûne) toute la division était réunie ; elle fêta ce jour d'une manière convenable sur la plaine sous Malans.

Les grandes manœuvres devaient avoir lieu du 20 au 25 septembre (seconde période), mais le mauvais temps fut cause que l'on dut rentrer au camp le 24. Les troupes se reposèrent le 25, et se mirent en marche le 26 septembre pour rentrer dans leurs foyers.

Le commandant en chef avait pleins-pouvoirs pour la répartition de l'état-major et des troupes, pour l'instruction à donner pendant le cours préparatoire de l'état-major et pour les exercices préparatoires de la troupe pendant la durée de la première période.

Le plan des manœuvres de guerre lui était de même entièrement remis.

Du 5 au 11 septembre, l'état-major fut occupé à des travaux d'organisation, comme aussi à la reconnaissance du terrain ; il étudia les règles de tactique qui devaient diriger les simulacres de guerre de la seconde période. Le reste du temps fut employé à repasser la théorie ordinaire d'état-major, ce qui, vu le peu de temps qu'on avait devant soi, ne put se faire que très au courant.

Ainsi que cela vient d'être dit, les troupes avaient, du 12 au 18 septembre, chaque arme à part, leurs cours de répétition. Pour la cavalerie, ce cours n'avait duré que jusqu'au 14, à cause de la marche de Winterthour à Ragatz. Pour les armes spéciales, on suivit les enseignements des cours de répétition ordinaires. L'artillerie comme les carabiniers exercèrent le tir à la cible. L'instruction de l'infanterie fut divisée en deux parties : l'instruction pour la troupe et l'instruction pour les cadres. La première s'occupa principalement des écoles de brigade et de division ; toutes deux laissaient beaucoup à désirer dans leur exécution ; il n'était souvent pas plus question d'une idée tactique que d'un emploi judicieux du terrain. Dans

les manœuvres de division, les déploiements étaient trop longs; on perdait beaucoup de temps en hésitation et mouvements inutiles avant de faire quelque chose. A côté de ces manœuvres, il y en eut de plus petites; le commandant en chef voulut s'assurer par lui-même de l'état de l'instruction des troupes dans le service de campagne; il fit former un soi-disant bataillon de cadres, composé de détachements de tous les bataillons présents. Ce bataillon avait chaque jour un thème tactique à résoudre sur le terrain tel que formation d'une avant ou d'une arrière-garde, attaque et défense d'un pont, d'une position, placement des avant-postes de jour et de nuit. Quant à l'instruction théorique on repassa d'une manière générale avec les officiers l'école de brigade en leur en expliquant les principes de la tactique; on leur donna aussi un exposé détaillé des manœuvres qui devaient être exécutées plus tard.

Le jour du Jeûne (19 septembre) a été célébré d'une manière solennelle; il y eut le matin service divin pour chaque confession, l'après-midi grande parade. La division était rangée sur deux lignes devant le front du camp, à l'aile droite le génie et les carabiniers, à la gauche l'artillerie et la cavalerie. Le défilé par divisions présentait un fort bel aspect et termina d'une manière satisfaisante la première période des manœuvres.

Pour les manœuvres de guerre avec les armes réunies la troupe fut répartie en deux divisions, l'une, sous le nom de division suisse, fut mise sous le commandement de M. le colonel fédéral Gerwer, l'autre (division ennemie), sous celui de M. le colonel fédéral Edouard de Salis. L'idée de la manœuvre, qui devait durer toute la semaine, était la suivante : Un corps ennemi s'est avancé de l'Engadine jusqu'à Coire par le Julier et le passage de l'Albula, et se prépare à descendre le long du Rhin pour chasser la division suisse, qui occupe les positions importantes du Luziensteig, de la Landquart et du Schollberg. La division suisse a pris position en avant de Zizers; elle y est attaquée et repoussée derrière la Landquart. Le jour suivant, l'ennemi passe la Landquart, pousse la division fédérale jusqu'à Mayenfeld et attaque sa position près de Jenins; il ne peut forcer cette position et se retire; la division fédérale bivouaque près de Jenins. Le lendemain, se trouvant dans une mauvaise position, elle jette un pont sur le Rhin et passe de bon matin sur la rive gauche de ce fleuve. L'ennemi force le passage de la Tardisbrücke et attaque Ragatz. La division fédérale l'attend d'abord en position, puis se retire derrière la Tamina et bivouaque dans la plaine de Sargans. L'ennemi occupe Ragatz, suit la division fédérale et bivouaque vis-à-vis d'elle. La division fédérale prend position à l'entrée de la vallée de la Seez; la division ennemie l'attaque avec son aile gauche, tout en faisant une démonstration contre Sargans. L'ennemi pousse la division suisse jusqu'à Mels; là, cette dernière reprend l'offensive et repousse l'ennemi jusqu'à Ragatz, où il prend position; la division suisse bivouaque près du Freihof.

Jusque-là le programme des manœuvres fut suivi de point en point; il est probable que la fin des manœuvres aurait été pour le 24 de repousser encore l'ennemi jusqu'au camp, où toutes les troupes se seraient réunies; mais la pluie qui tom-

bait à torrents dès le 23 au soir sur les troupes qui bivouaquaient, força de rompre la manœuvre; le pont près de Ragatz fut rétabli et les troupes rentrèrent au camp. Le 25 au matin, les brigadiers passèrent encore une inspection de leurs corps, et l'après-midi la troupe fit ses préparatifs de départ. Ce départ eut lieu le 26 dans le meilleur ordre; les troupes atteignirent leur destination en grande partie par chemins de fer, en partie par bateaux à vapeur ou marches ordinaires.

Ce rassemblement près du Luziensteig, le plus grand que la Suisse ait eu depuis 1815, ne pouvait manquer d'attirer fortement l'attention du public.

Il ne peut entrer dans les convenances de ce rapport de donner des détails circonstanciés sur l'instruction et le service, pas plus que de faire une critique de la marche et de l'exécution des manœuvres de la dernière semaine. Ces manœuvres ont encore montré que nous ne faisons pas assez pour l'instruction de notre état-major. Car les fautes commises pendant les manœuvres tenaient essentiellement au manque de connaissance du terrain en général et de l'usage que l'on peut faire des différentes armes, ce qui donnait quelque chose d'incertain aux mouvements; on manquait aussi de coup-d'œil.

Le service extérieur, le service de garde et les rapports de toute espèce ne se faisaient pas bien, parce que les officiers des états-majors ne connaissaient pas exactement ces parties de leur service et n'avaient pas une idée bien claire de l'importance du service de chaque charge dans un état-major bien organisé. La troupe, l'infanterie en particulier, n'était pas assez exercée au service de campagne; le demi-bataillon de Bâle-Ville n° 80 faisait une exception honorable; le bataillon n° 48 de Zurich le suivait de près; les bataillons se suivaient comme ci-dessous sous le point de vue de la tenue et de l'instruction.

N^os^ 68 de Saint-Gall, 30 de Berne, 78 de Soleure, 77 de Zug, 71 de Shaffouse, 47 d'Appenzell (Rh.-Ext.). Mais tous les bataillons, comme aussi les armes spéciales, méritent des louanges pour l'excellente discipline qu'ils ont montrée et l'entrain avec lequel ils ont supporté toutes sortes de fatigues d'une manière qui fait honneur à notre armée.

Des réunions semblables moins nombreuses, mais renouvelées chaque année, jointes à un soin tout particulier apporté à l'école centrale, des reconnaissances et visites aux camps, ainsi qu'aux établissements militaires étrangers, donneront une forte impulsion à notre état-major, feront disparaître ou du moins diminueront les lacunes qu'il présente et donneront à notre armée ce qu'il lui faut pour faire campagne et remplir sa tâche en cas de besoin.

8. *L'infanterie, son instruction dans les cantons.* — Les plans d'instruction des cantons ont été, suivant les règlements, soumis au département militaire qui, après avoir pris connaissance des rapports des inspecteurs, les a sanctionnés avec ou sans remarques. Tous ces plans n'ont pas été remis dans le temps voulu, et l'on n'acquiert pas en les lisant un aperçu général de ce qui doit se faire dès le commencement de l'année. On doit reconnaître que la plupart des cantons s'efforcent de remplir les obligations que leur imposent [illegible]ts au sujet de l'instruction

de l'infanterie; mais néanmoins il faut convenir que bien peu de cantons dépassent le minimum fixé pour cette instruction, tandis qu'il y en a plusieurs qui, pour une raison ou pour une autre, cherchent à diminuer ce temps déjà si court; cette tendance est du reste énergiquement repoussée par le département. Plus les armes à feu portatives se perfectionnent, plus il est important que le soldat soit parfaitement instruit, c'est alors seulement que les armes excellentes qu'on met maintenant entre ses mains peuvent rendre le service qu'on en attend.

En l'année 1858, les cantons ont instruit 10,461 recrues, dont 3,351 chasseurs et 7,110 mousquetaires; l'instruction la plus longue est donnée par Vaud, qui donne aux chasseurs 45 jours d'instruction et 35 aux mousquetaires. 44 $^1/_2$ bataillons d'élite ont eu leur cours de répétition; ils avaient en somme un effectif de 31,877 hommes; les cours de répétition de la réserve ont été fréquentés par 19 bataillons, en tout 11,000 hommes. Ce résultat est satisfaisant, mais ici encore le temps de l'instruction a été trop court. Les inspecteurs fédéraux ont inspecté tous ces cours; leurs rapports sont en général favorables pour ce qui touche l'habillement, l'équipement et la discipline; l'armement prêtait davantage à la critique, et cela surtout dans les cantons de Schwytz et du Valais, auxquels des recommandations pressantes ont été adressées à ce sujet.

L'instruction des recrues s'effectue de beaucoup de manières différentes. Dans beaucoup de cantons l'influence d'instructeurs capables a porté l'attention sur la partie de l'instruction dont le soldat a le plus besoin pour faire campagne et fait mettre de côté toute pédanterie dans les choses peu importantes, ainsi que tout ce qui ne se rapporte pas à ce but principal. Dans les petits cantons, on se figure souvent former de bons soldats en les fatigant inutilement par des détails d'exercices sans idée et sans réflexion. Aussi les rapports se plaignent souvent de ce que l'on connaît mal le service des troupes légères, le service de sûreté, et en général le service de campagne, tandis que l'on perd son temps à exercer le maniement d'armes et l'école de peloton. On se plaint aussi de ce que le soldat connaît mal son arme et ne la soigne pas mieux, et l'on consacre trop peu de temps aux exercices préparatoires du tir comme au tir lui-même. Dans plusieurs cantons, on considère les exercices de tir comme une occupation fort chère et très fatigante, on cherche à s'en débarrasser le plus tôt possible, et l'on oublie l'importance que le feu de l'infanterie prend de plus en plus.

Conformément au postulat 7 du décret fédéral touchant le rapport de l'année passée, nous avons exhorté les cantons de la manière la plus pressante à tenir sérieusement à ce que les exercices de tir prescrits fussent exécutés régulièrement, et les inspecteurs fédéraux ont été spécialement chargés de veiller à ce que les cantons remplissent leur devoir sur ce point.

L'exercice à la bayonnette n'a pas toujours été bien compris. Au lieu de voir un combat simulé dans cet exercice, plusieurs instructeurs n'y voient que des bottes et des parades exécutées au commandement, ce qui est tout à fait faux et doit être réprimé. Il y a lieu de croire que ces idées fausses sont la cause du peu de progrès que l'on a fait dans ce genre d'exercice.

Le département militaire a pris sérieusement à cœur de parer à tous ces inconvénients, et s'efforcera de le faire au moyen de l'école des instructeurs d'infanterie. La nécessité d'exercices de tir plus fréquents, ensuite du changement des fusils ordinaires en fusils rayés, fera certainement naître des idées plus justes sur la manière d'entendre le règlement d'exercice. Le département donnera à messieurs les inspecteurs des instructions dans ce sens.

Il résulte des rapports de messieurs les inspecteurs que, dans plusieurs cantons, les bataillons n'assistaient pas complets aux cours de répétition ; soit parce que, comme au Tessin, beaucoup d'hommes étaient hors du pays, soit parce qu'on accorde trop facilement des dispenses. Ainsi un bataillon qui doit être fort de 768 hommes, dont l'effectif au 1er janvier était de 1,000 hommes, ne parut à son cours de répétition qu'avec la force de 524 hommes. Le département s'est vu souvent dans le cas de formuler sur ce sujet de sévères réclamations.

(A suivre.)

Le n° 33 de la *Feuille fédérale* publie un intéressant rapport du Conseil fédéral sur les mesures prises dans l'intérêt de la neutralité, en date du 1er juillet. Nous en détachons les passages suivants sur l'occupation des diverses frontières :

Occupation des frontières dans le Tessin et le Valais.

Aussi longtemps que les armées belligérantes se trouvèrent en présence sur le Tessin ou à l'ouest, nos mesures militaires se bornèrent à l'occupation du canton du Tessin et à quelques positions à la frontière sud-ouest. Pour ce dernier point nous nous contentâmes d'appeler l'état-major de la division n° 3 et de mettre sur pied un bataillon d'infanterie (35 Valais) avec une compagnie de carabiniers (n° 7 Valais). Il devenait toujours moins vraisemblable que le théâtre de la guerre se rapprocherait de notre frontière sud-ouest, et quant aux éventualités imprévues, les cantons voisins offraient, grâces à une population nombreuse et à une bonne organisation militaire, la garantie que d'un jour à l'autre on pourrait jeter sur les points menacés un nombre suffisant de troupes.

Il en était autrement de la frontière sud. De ce côté on n'avait que le canton du Tessin et les troupes qui pouvaient y être appelées avaient à franchir des distances considérables et des passages de montagne d'un accès difficile, surtout au printemps. Selon toute apparence on pouvait aussi s'attendre à des commencements d'hostilités à proximité de cette frontière, et c'est là qu'il était d'urgence de parer à tout danger, d'agir avec prévoyance et d'être sur ses gardes.

Déjà à la date du 24 avril, les troupes suivantes étaient mises sur pied pour occuper le Tessin, savoir :

La compagnie de carabiniers N° 45 (Tessin),
les bataillons » 8 »
» 65 (Grisons),
» 75 (Uri),

auxquels se joignirent le 26 avril :

la batterie de 6 liv.	N°	21 (Tessin),
les compagnies de carabiniers	»	35 (Zurich), et
	»	39 (Lucerne);
les bataillons	»	9 (Zurich),
	»	60 (Berne),
	»	77 (Zug);

le 6 mai :

la batterie à fusées	»	30 (Argovie),
le bataillon	»	28 (St-Gall),

enfin, le 22 mai, ces troupes furent renforcées :

de la compagnie de carabiniers	»	5 (Thurgovie),
» »	»	33 (Berne),
de la compagnie isolée	»	4 (Appenzell R.-Ext.), et
du bataillon	»	44 (Soleure).

De ces troupes on a pu licencier depuis, savoir le 13 juin, celles mises sur pied le 24 avril, et le 15 juin celles du 26 avril. Vu l'étendue de la frontière à garder, le service ne pouvait qu'être très pénible; la troupe s'y soumit avec le dévouement habituel. Le zèle apporté à l'accomplissement des devoirs et au service a mérité les plus grands éloges, et à l'occasion de la réduction des troupes nous nous sommes trouvés engagés à exprimer, au nom de la patrie, notre entière gratitude aux troupes de la III° division et à celles de la VIII°.

Dans le canton du Tessin, la surveillance des nombreux réfugiés venant d'Italie devait réclamer à un haut degré l'attention des autorités. Il était pareillement indispensable d'aviser à des mesures sur la circulation d'armes et de munitions. Les dispositions que nous avons jugé devoir ordonner successivement se trouvent résumées dans la publication qui a paru le 20 mai. On y interdisait la sortie d'armes, de poudre, de munitions par la frontière Suisse-italienne, ainsi que tout rassemblement d'objets de cette nature à proximité de la frontière, sous peine de confiscation en cas de contravention.

Les armes et les munitions qui seraient apportées d'Italie sur territoire suisse soit par des réfugiés et des déserteurs ou de toute autre manière, devaient aussi être saisies. Etaient exceptées de cette mesure les armes de voyageurs munis de papiers réguliers ou de réfugiés qui se rendraient immédiatement dans l'intérieur de la Suisse.

L'achat et en général la prise de possession d'armes, munitions et objets d'équipement qui seraient apportés en deçà de la frontière furent interdits et ordre était donné de séquestrer de tels objets.

En ce qui concerne les réfugiés ou déserteurs arrivant aux frontières d'Italie, il fut avisé à leur internement à une distance convenable, sous réserve de la limite à fixer le cas échéant par le Conseil fédéral. Furent exceptés de cette mesure les vieillards, les femmes, les enfants, les malades et en général les personnes dont on pouvait admettre qu'elles se conduiraient paisiblement. Par contre, il ne devait être toléré aucun réfugié ou déserteur sur le territoire au sud de Lugano non plus que sur celui qui s'étend entre la Tresa, Lugano et Breno; les propriétaires fonciers qui se comporteraient tranquillement étaient exceptés.

Des mesures ultérieures furent réservées pour le cas où les réfugiés ou déserteurs se concentreraient en trop grand nombre dans les districts situés en arrière. Ceux d'entr'eux qui ne voudraient pas se soumettre aux ordres des autorités ou donneraient *sans raison* matière à réclamation, devaient être renvoyés.

Le passage fut interdit aux individus aptes au port d'armes qui voudraient emprunter le territoire suisse pour se rendre du territoire d'une des puissances belligérantes sur celui de l'autre. Ces gens devaient être consignés dans l'intérieur de la Suisse à moins qu'ils ne préférassent retourner là d'où ils venaient. Ces dispositions sont absolument conformes au principe de la neutralité proclamée et n'ont pas besoin d'autre justification. La défense mise sur le transport d'armes et de munitions est fondée sur le droit des gens, et il était pareillement indispensable de tenir les réfugiés sous une stricte surveillance et de ne pas permettre qu'ils abusassent de l'asile qui leur était libéralement accordé, pour menacer les parties belligérantes ou rendre plus difficile la surveillance des frontières par nos propres troupes. Notre commandant de division, que dans l'intérêt de l'unité d'action nous avions chargé du maintien de la police des réfugiés, reçut pour instruction de procéder avec humanité et d'avoir égard aux circonstances particulières, et nous pouvons certifier qu'à cet égard il a été fait tout ce que l'on pouvait raisonnablement demander dans des conjonctures aussi difficiles; naturellement on n'a pu éviter que certaines mesures fussent trouvées trop rigoureuses par la population intéressée qui n'était pas à même d'apprécier impartialement la position de la Suisse dans ses rapports internationaux. Pour prouver à quel point il a été tenu compte des circonstances particulières, il suffit du fait qu'aucun réfugié de la classe civile n'a été consigné dans l'intérieur de la Suisse, et qu'ils ont tous pu rester dans le canton du Tessin en se tenant, comme il s'entend de soi-même, à une distance convenable de l'extrême frontière.

Relativement à la manière dont devaient être traitées les troupes des puissances belligérantes qui seraient refoulées sur territoire suisse, nous donnâmes l'instruction suivante :

1° Les troupes des puissances belligérantes qui seront repoussées ou mises en déroute et arriveront sur territoire suisse, devront être désarmées; si elles ne veulent pas se soumettre volontairement au désarmement, elles devront, suivant les circonstances, être désarmées par la force ou repoussées par la force des armes au-delà de la frontière ;

2° Des troupes qui ne sont qu'égarées ou qui ne sont pas poursuivies par l'ennemi, devront être renvoyées de la frontière, pour autant que la communication est encore ouverte entre elles et l'armée à laquelle elles appartiennent. Si ce n'était pas le cas, on devra procéder vis-à-vis de ces troupes comme il est indiqué à l'art. 1er ;

3° On devra, si cela est nécessaire, empêcher par la force des armes, aux troupes qui en poursuivent d'autres, de franchir le territoire suisse.

4° Les troupes désarmées devront, sans délai, être transportées dans l'intérieur de la Suisse, savoir :

a) Les troupes de l'armée franco-sarde par le St-Gothard à Lucerne;

b) Les troupes autrichiennes par le Bernardin à Coire.

Le commandant de la division déterminera les étapes, ainsi que la force des détachements d'étapes et disposera en général de tout ce qui regarde la marche, la nourriture et les charrois.

Chaque détachement devra être accompagné par un officier suisse et une escorte convenable.

Les armes provenant du désarmement des troupes seront transportées sous escorte particulière et tout à fait séparées de celles-ci, à Lucerne, respectivement à Coire.

Les malades ou les blessés qui ne pourraient pas être transportés plus loin sans danger seront placés dans les hôpitaux fédéraux ;

5° Le Conseil fédéral prendra les dispositions nécessaires pour loger les troupes et les armes à Lucerne et à Coire, ainsi que pour leur transport plus loin. Afin que cela ait lieu en temps opportun, le commandant de la division indiquera, le cas échéant, par le télégraphe, au Conseil fédéral, le nombre de troupes qui aura été désarmé sur le sol suisse et quelles sont les étapes de transport qu'il aura fixées pour elles;

6° Il est recommandé au commandant de la division de procéder au désarmement de la troupe, en tant que celle-ci s'y soumette volontairement, en ménageant autant que possible le point d'honneur militaire et d'aviser aussi à ce que pendant la marche elle soit traitée avec tous les égards possibles par les officiers et les soldats suisses. Le commandant est autorisé, si cela paraît nécessaire, à faire aussi donner à la troupe des rations extraordinaires.

L'occasion devait bientôt se présenter de mettre en pratique les instructions ci-dessus.

Troupes des puissances belligérantes sur territoire suisse.

Le 2 juin, 7 soldats du corps de Garibaldi arrivèrent désarmés sur territoire suisse. Ces gens furent transportés à Lucerne, et le gouvernement de ce canton fut invité à leur fournir l'entretien militaire, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient arriver plus tard, à les traiter avec tous les égards possibles et à leur faire donner leur parole d'honneur de ne pas s'éloigner de la localité qui leur serait assignée, jusqu'à nouvel ordre de l'autorité fédérale.

Plus important est le fait ci-après. Dans la matinée du 9 juin la garnison autrichienne de Laveno, forte de 650 hommes, arriva avec armes et bagages sur trois bateaux à vapeur à Magadino où elle se mit sous la protection des troupes suisses.

Les armes furent inventoriées et séquestrées. Quant aux bâteaux il fut procédé de la même manière que dans des circonstances analogues il avait été procédé à l'égard des cinq bateaux sardes qui avaient cherché et trouvé un refuge dans les eaux suisses. Ces bâtiments furent pareillement séquestrés et placés sous la garde de troupes fédérales, après qu'on y eut hissé le pavillon fédéral et pris les mesures nécessaires pour rendre impossible le départ des bateaux. La troupe fut dirigée en trois détachements sur Zurich, sur l'ancien couvent de St-Jean dans le Toggenbourg et le château de Lenzbourg. 13 hommes réussirent à échapper pendant la marche dans le canton du Tessin, de telle sorte qu'il resta encore 637 hommes à entretenir.

En présence de l'éventualité possible de cas analogues, la question surgit alors de savoir comment il serait procédé ultérieurement à l'égard de ces troupes; cela à plus forte raison que l'histoire n'offre pas de semblables antécédents et qu'il n'existe pas à cet égard des règles pratiques dans le droit des gens. Nous nous trouvâmes dès lors dans le cas d'entrer en négociation avec les puissances belligérantes, tout en leur formulant des propositions pour lesquelles nous sommes partis des points de vue suivants:

On ne saurait admettre que dans des cas de cette nature la Suisse doive faire des prisonniers de guerre en lieu et place des puissances belligérantes, et l'on ne peut faire découler pour elle une pareille obligation des principes du droit international européen. Si, ainsi que cela est arrivé, la Suisse donne l'hospitalité à des détachements de troupes égarés, poursuivis ou coupés de leur corps, et leur offre un asile

momentané, elle ne fait par là que remplir un devoir d'humanité, mais nullement une obligation qui puisse lui être imposée de par le droit des gens. Bien plus, la Suisse serait en droit de repousser ces troupes et de les abandonner au sort de la guerre, alors qu'elle serait indifférente au reproche d'avoir pu méconnaître les exigences de l'humanité et se mettre en dessus des prescriptions d'une morale plus élevée.

En ne permettant pas que les troupes *à la poursuite* du détachement en déroute continuent leur marche, la Suisse obéit à sa position de puissance neutre, dont tout Etat étranger est tenu de respecter la souveraineté; les devoirs d'humanité n'entrent d'ailleurs pour rien vis-à-vis des corps qui en poursuivent d'autres.

La Suisse n'a donc, d'après un principe parfaitement juste, que le devoir de pourvoir à ce que son territoire ne soit pas systématiquement utilisé, et surtout à ce que l'asile généreusement accordé soit pour des transfuges un moyen de rentrer par le même chemin, une fois le danger passé, et de reprendre l'offensive au moment opportun.

Si la Suisse observe ces principes loyalement et dans la même mesure envers les deux parties belligérantes, elle accomplit tout ce qu'on peut raisonnablement attendre d'un Etat neutre, car il n'existe aucune disposition formelle relativement à l'état de choses dont il s'agit, et comme il n'y a pas de traité stipulant qu'il doive être fait davantage, il ne reste qu'à prendre conseil des exigences de la raison, de l'équité et de l'impartialité.

La Suisse est d'ailleurs prête à fournir des garanties positives que son territoire ne deviendra pas le réceptacle de pareils éléments, par lesquels les parties belligérantes pourraient être inquiétées et exposées au danger de voir leur action contrecarrée de ce côté.

La première de ces garanties git dans le fait que les corps sont complétement désarmés à leur entrée dans le pays, ainsi que le veut la propre dignité de l'Etat qui accorde l'asile.

Une autre garantie consiste dans la mesure par laquelle ceux qui ont franchi la frontière sont éloignés du théâtre de la guerre et transportés au-delà des Alpes dans l'intérieur de la Suisse et se trouvent ainsi pour un temps considérable tenus à distance et empêchés de prendre de nouveau part aux combats. Ce dernier but se trouve aussi atteint en ce que des négociations avec les Etats doivent intervenir en vue de la réintégration de leurs ressortissants, ce qui ne laissera pas de prendre du temps.

Enfin les armes séquestrées ne seraient rendues qu'après la guerre terminée.

Les puissances belligérantes ne pourraient attendre davantage de la Suisse et l'on ne viendra pas demander qu'elle ait à héberger, pour quelques années peut-être, des corps de troupes dispersés et à retenir en captivité, malgré sa position neutre, des ressortissants d'Etats avec lesquels elle n'a que des rapports de bonne amitié.

Il ne s'agit que de petits commencements, sans doute; il se peut même que le théâtre de la guerre s'éloigne de la Suisse et que son territoire ne soit plus de sitôt mis à réquisition dans une mesure considérable; néanmoins il convient, il est indispensable même de s'entendre dès l'abord et franchement avec les puissances belligérantes, au sujet des principes à observer dans cette direction, ne fût-ce que pour fournir l'occasion de présenter en temps opportun les observations qui pourraient être suggérées de part et d'autre. La Suisse déclare pour sa part être disposée à tenir compte des objections qui seraient présentées, pour autant que cela se puisse faire sans porter atteinte à la dignité et à la souveraineté de la Confédération. Le mode de procéder mentionné paraît se justifier pleinement, parce que la Suisse, ne possédant pas des forteresses dans lesquelles elle pût placer les corps réfugiés, les casernes existantes

suffisant à peine à ses propres besoins, l'on éprouverait de notables difficultés et embarras pour loger et surveiller un grand nombre de militaires étrangers.

Nous avons voulu par là mettre sur la voie de l'idée que le retour dans leur pays des corps réfugiés est admissible moyennant certaines mesures de précaution qui viennent d'être exposées et peuvent se résumer à ces trois points : désarmement, internement et séquestration des armes jusqu'à la fin de la guerre. Nous exprimâmes l'espoir que l'on serait de toutes parts disposés à entrer dans ces conditions, et cela à plus forte raison que les puissances belligérantes n'hésiteraient pas à voir dans la conduite observée jusqu'à ce jour par la Suisse une garantie suffisante de l'observation conséquente et loyale des principes exposés. Si, contre attente, l'adhésion des parties belligérantes ne pouvait être obtenue, la Suisse devrait se réserver d'agir alors d'après les principes résultant de sa souveraineté et de sa position d'Etat neutre et qu'elle a le devoir de respecter.

Cette démarche eut le succès désiré, et après quelques correspondances nous pûmes prendre, le 29 juin, la décision suivante :

« *Le Conseil fédéral suisse,*

» Après avoir pris connaissance des observations des puissances belligérantes en » réponse à ses ouvertures du 11 courant, concernant le traitement de corps de trou- » pes qui, poursuivis, se réfugieraient sur territoire suisse, a résolu de maintenir et » faire observer le principe que les troupes respectives, après avoir été désarmées et » internés au-delà des Alpes, seront renvoyées dans leur pays pour autant que les » gouvernements que cela concerne auront donné la déclaration officielle que ces » troupes ne seront plus employées contre l'ennemi pendant la durée de la guerre » actuelle.

» Les armes provenant du désarmement des troupes seront remises aux gouverne- » ments respectifs, la guerre une fois terminée.

» Le Département militaire pourvoira aux opérations nécessaires en vue de la li- » quidation des frais occasionnés par ces troupes. »

La légation d'Autriche avait déjà, par note du 27 juin, donné officiellement la déclaration prévue dans l'arrêté ci-dessus, et, conformément au désir qu'elle exprima, le détachement qui s'était réfugié, le 9, à Magadino, fut estradé sur Bregenz pour rentrer dans ses foyers par cette station. Dans la même note, la légation I. R. avait déclaré être prête à bonifier les frais en exprimant sa vive reconnaissance pour l'accueil hospitalier que ses compatriotes avaient trouvé en Suisse.

La légation sarde fut priée de faire une semblable déclaration officielle au sujet des soldats de Garibaldi qui avaient aussi passé en Suisse, moyennant quoi et l'acquittement des frais d'entretien ils seraient immédiatement libérés. Une déclaration de consentement est à attendre, et cette affaire qui, au commencement, paraissait sujette à quelques complications, a été, à ce que nous pensons, convenablement réglée pour le moment présent et pour la suite. *(A suivre.)*

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 17 Lausanne, 29 Août 1859 IVe Année.

SOMMAIRE. — Sur la bataille de Magenta. — Rapports de divisions sardes, etc. *(suite et fin)*. — Inauguration de la Société des sous-officiers vaudois. — Les Suisses aux Indes hollandaises. — Nouvelles et Chronique. Belgique. *(Question d'Anvers)*. — *SUPPLÉMENT*. — Rapport de gestion du Conseil fédéral en 1858 *(fin)*. — Rapport du Conseil fédéral sur les mesures prises pour le maintien de la neutralité en 1859 *(fin)*. — Société militaire fédérale *(réunion annuelle à Schaffouse)*.

SUR LA BATAILLE DE MAGENTA.

La *Gazette militaire* de Darmstadt a publié sur la campagne d'Italie une série d'articles qui ont amené une réplique, au sujet de la bataille de Magenta, qu'on dit émaner du comte Giulay lui-même. A ce titre nous croyons utile de donner à nos lecteurs la traduction de ce document :

Dans le chapitre V de votre honorable correspondant C., dit Giulay (?), je trouve quelques observations que je me vois forcé de rectifier.

Ainsi il prétend que « la bataille de Magenta a été un incident de la retraite de » l'armée autrichienne amené bien plus par les besoins du moment que par des » combinaisons ; que dans ce fait du hasard on ne pouvait par conséquent pas facilement remédier aux fautes déjà commises. La partie du corps Clam-Gallas, etc... » Les moyens manquaient pour continuer le lendemain ce combat à moitié perdu, » les autres corps n'étaient pas arrivés. »

La bataille de Magenta n'a pas été du tout le fait du hasard.

Après que le commandant en chef autrichien eut renoncé aux avantages que lui offrait sa favorable position de Robbio et Mortara contre la ligne d'opération oblique de l'ennemi (de Novare à Vercelli), ligne qui l'éloignait complétement de sa base Alexandrie-Casale, et après qu'il eut renoncé par conséquent aussi à la défense indirecte du Tessin basée sur Bereguardo et Pavie, il se décida à une défense directe derrière ce fleuve. Cette défense directe pouvait être effectuée de deux manières : ou par une position à cheval sur la route de Milan à Magenta, ou par une attaque de flanc, dan[illegible]e même genre que celle qui aurait eu lieu de Mortara contre la ligne Vercelli-N[illegible]se basant sur Pavie et Bereguardo.

La première altern[illegible]epoussée parce qu'en cas de revers la retraite aurait dû s'opérer par la route supérieure, Milan-Brescia, et qu'il paraissait dangereux de passer alors dans les grandes villes.

D'ailleurs dès le début des opérations cette ligne avait été rejetée comme ligne de retraite. On s'était proposé, au contraire, de rester dans les environs du Pô pour occuper, avec le secours des points de manœuvre Vacarizza, Plaisance, Brescello, Borgoforte, une ligne intérieure entre les forces de l'adversaire venant du sud et celles venant de l'ouest.

Cette route inférieure, par Crémone, avait aussi été désignée, dès le début, comme route d'étapes.

D'ailleurs après la retraite de Mortara, il n'était plus temps pour défendre directement Milan à cheval sur la route supérieure. On se décida donc, en quittant la Lomelline, à un mouvement de flanc contre la ligne Novare-Milan.

Pour une telle manœuvre, on était appuyé sur Pavie, qui était devenu un petit camp retranché, puis sur Plaisance et Pizzighetone. Tous les chemins tendant obliquement de la ligne Magenta-Milan vers Lodi, Pizzighetone, Plaisance, avaient été, dans une telle prévision, exactement reconnus par des officiers de l'état-major général déjà avant l'ouverture des hostilités, et ci et là améliorés. Puis par ce mode de défense on avait l'avantage de pouvoir, en cas de perte de la bataille, se retirer derrière le large canal Abbiategrasso-Milan, dont les ponts étaient minés, et d'empêcher ainsi la poursuite. Enfin le terrain au sud dudit canal ne pouvait pas se prêter à une poursuite énergique.

Après la retraite commencée le 2 juin, les corps devaient prendre un ordre en forme de croix, à savoir un corps en tête, trois sur le front, deux en réserve, et s'avancer simplement contre Magenta pour flanquer ainsi le mouvement en avant de l'ennemi. Les corps avaient reçu les ordres nécessaires à cet effet.

Mais il survint dans la marche en retraite derrière le Tessin un incident qui ne peut pas être imputé au commandant de l'armée et que les circonstances ne permettent pas de révéler, incident qui empêcha que les corps pussent atteindre, le 3, les positions qui leur étaient indiquées, de sorte qu'au lieu de prendre la forme en croix mentionnée, ils durent s'échelonner derrière le Tessin et s'arrêter sur la route d'Abbiategrasso à Bereguardo. Le 8e corps, par exemple, au lieu d'arriver à Rosate, sa destination, s'arrêta à Bereguardo.

Il en résulta que, outre la division du 1er corps déjà arrivée à l'armée, il n'y eut que le 2e corps, déjà à Magenta le 3, puis le 7e et le 3e corps qui purent prendre part au combat du 4.

Ce mode de défense du Tessin et de Milan au moyen d'une manœuvre de flanc, avait été bien prévu par le commandement supérieur de l'armée, ainsi que peut en témoigner le feld-maréchal Hess, envoyé alors par Sa Majesté, notre chevaleresque Empereur. Le maréchal Hess le trouva même une belle manœuvre.

Avec cela le commandant en chef pensait que la tête de pont de San Martino, occupée par plusieurs bataillons et armée de pièces de position, serait bien en état de tenir tête à l'armée française pendant quelques heures ; que si l'on devait se retirer de cette position, l'on ferait sauter le pont, et qu'on parviendrait à faire perdre ainsi à l'ennemi un temps précieux en attendant la construction des ponts,

car nos pontonniers avaient fait l'expérience à Vigevano que le fleuve n'est pas facile à mener.

Cependant, contre les ordres du commandant supérieur, ladite tête de pont fut abandonnée ; le pont ne sauta pas convenablement, de telle sorte qu'il put servir à l'infanterie ennemie.

Quant au combat qui s'engagea dès Ponte di Magenta, il n'y eut que les corps sus-indiqués qui y prirent part. Le soir seulement le 8ᵉ corps arriva à Bestazzo, et le 5ᵉ corps, derrière le 3ᵉ, à Robecco ; ce dernier parvint au champ de bataille, mais le 5ᵉ en était encore éloigné de 3 milles.

Le combat, ainsi qu'on le sait assez, nous fut plutôt favorable qu'à nos adversaires, qui même le matin du 5 se retiraient déjà sur la rive droite du Tessin.

Le commandant en chef était fermement décidé à reprendre le combat le 5. Tous les corps de l'armée, à l'exception du 9ᵉ, destiné à couvrir la retraite, devaient y prendre part. Les dispositions de détail — dans lesquelles le principe de la concentration des masses sur le point décisif était complétement suivi — étaient déjà élaborées lorsqu'un malheureux incident, dont le commandant en chef n'est également point responsable, mais qu'il aurait peut-être pu éviter par une énergie exceptionnelle, survint de nouveau et décida de la retraite de l'armée.

Ainsi l'opération derrière le Tessin était bien combinée d'avance, et ce ne sont pas les dispositions de retraite depuis les journées de Vercelli et Palestro qui sont cause que l'armée autrichienne n'a pas pu se concentrer à temps derrière le Tessin, et que les troupes ont été engagées les unes après les autres sur le champ de bataille improvisé de Magenta.

Cette explication, qui, par son ton et par certaines conformités avec le rapport autrichien du 6 juin, paraît en effet émaner de Giulay ou de son état-major, laisse malheureusement du doute sur les points les plus essentiels, et entr'autres sur les causes du retard qu'ont subi le 5ᵉ et le 8ᵉ corps dans leur marche en retraite au-delà du Tessin. Quel est cet *incident mystérieux* qui les a arrêtés en route et qui a empêché les six corps de prendre cette belle forme de croix sur laquelle Giulay fondait ses brillantes espérances ? Seraient-ce les démêlés avec Hess dont on a parlé dans le temps ou des ordres intempestifs venus de l'Empereur ? Nous ne savons ; mais, quoiqu'il en soit, nous doutons que cet *incident* ait pu avoir l'influence que lui attribue l'auteur de la note placée ci-dessus. Pour une défense directe du Tessin, comme pour une défense de flanc, les sept corps de Giulay avaient été affectés à une zone trop étendue (de Pavie à Sesto-Calende), pour pouvoir être concentrés facilement et en temps opportun sur l'une des extrémités. Le malencontreux mystère gît donc essentiellement dans une nouvelle application de la méthode bien connue des cordons.

D'ailleurs il resterait toujours à demander à Giulay pourquoi il se mettait, tout en s'avançant contre des [illegible]périeures, dans la si-

tuation de devoir laisser un corps entier, le 9^{e}, totalement inactif à Pavie; ce corps n'eût pas été de trop si toute l'armée alliée, comme cela devait avoir lieu d'après les ordres de l'Empereur, était arrivée, le 4, entre Robecco et Turbigo.

Un autre incident également ténébreux a empêché l'attaque de flanc que Giulay voulait renouveler le matin du 5 avec ses six corps.

Il est probable qu'il veut parler des ordres confus et contradictoires qui ont amené la retraite excentrique des troupes autrichiennes depuis Magenta, dans la soirée du 4, à savoir les uns sur Milan, les autres sur Robecco et Pavie. Cette fois nous pensons que Giulay a été mieux servi par ses mécomptes que par ses calculs, et que son opération de flanc basée sur Pavie, Plaisance et Pizzighettone eût offert à Napoléon les plus belles chances de succès que ce souverain pût désirer.

En s'avançant graduellement par la gauche sur la route de Milan, après avoir appuyé sa droite à Magenta, Napoléon pouvait refouler Giulay sur les petites forteresses du Tessin et du Pô qui n'offraient pas d'appui sérieux, couper dès l'entrée de la campagne les communications des Autrichiens avec le fameux quadrilatère, tout en conservant les siennes par Buffalora, Turbigo, Sesto-Calende, et ayant même, à rigueur, les passages de la Suisse derrière lui en cas de revers. Outre ces avantages, les alliés eussent encore eu celui du nombre, et, même en tenant plein compte de la bravoure des troupes autrichiennes, la disproportion des forces eût été, le 5 juin, encore plus au détriment des Autrichiens que le 4. Tandis qu'ils n'auraient été renforcés que de deux corps, les alliés pouvaient recevoir le secours de 9 à 10 divisions d'infanterie, car ils en avaient encore 11 derrière eux, à savoir les trois de Baraguey-d'Hilliers, une de Canrobert, deux de Niel, cinq du Roi, sans compter la division d'Autemarre du 5^{e} corps, cheminant un peu plus en arrière. Giulay se préparait donc en réalité le sort de Mélas à Marengo ou de François I à Pavie.

Le plus grand malheur qu'il ait éprouvé, et qui, en effet, ne peut pas lui être imputé, c'est l'abandon des ouvrages de San Martino, sans coup férir, ainsi que la mauvaise manœuvre des mineurs qui fit que le grand pont n'a pas été coupé. Sans doute les troupes occupées à défendre cette position eussent été très compromises par le passage des alliés à Turbigo, mais c'était un de ces cas où l'on peut hardiment se résoudre au sacrifice de quelques centaines d'hommes pour atteindre un grand but. Un ou deux régiments qui se fussent battus avec vigueur au pont du Tessin, sur les deux rives, et qui eussent réussi à bien faire sauter le pont, pouvaient gagner 5 à 6 heures à l'armée autrichienne et faire ainsi ajourner la bataille décisive au lendemain. Mais, comme nous venons de le dire, il est probable que *Giulay*, d'après ses plans, y eût encore plus perdu qu'à celle du 4.

Enfin, et puisque nous nageons en pleins mystères, ne se pourrait-il pas qu'il y en eût un dans ladite combinaison de flanc, qu'on ne mentionne pas et qui n'était pas dépourvu d'habileté ? En cas de succès, même momentané, Giulay pouvait espérer de rejeter quelques corps français sur le sol neutre de la Suisse, et d'amener ainsi la guerre générale dont son cabinet attendait les secours.

* *
*

Le *Spectateur militaire* du 15 août écoulé publie des *considérations militaires* sur la dernière guerre d'Italie, qui renferment, à propos de la bataille de Magenta, une inexactitude préjudiciable à l'armée sarde. Il est dit, page 215, que « l'armée du Roi souffrit de grands „ retards et ne put suivre d'assez près le général Mac-Mahon. „ Cela n'est vrai qu'en partie; la marche de l'armée sarde subit des retards, mais dont elle ne peut être responsable, la route qui lui avait été destinée ayant été obstruée par des colonnes et des voitures qui ne faisaient pas partie de ses effectifs. Deux divisions cependant (Cialdini et Fanti) arrivèrent à Turbigo le 4 juin, dans la matinée, aux côtés du 2ᵉ corps. Si elles n'ont pas suivi en entier le 2ᵉ corps français dans sa marche contre Magenta, c'est qu'elles eurent d'autre destination : l'une, la 3ᵉ, dut rester à la garde des ponts, et l'autre, la 2ᵉ, flanquer la gauche du mouvement contre Magenta.

Plus loin, page 219, le même recueil ajoute : « L'armée sarde ne „ put prendre aucune part à cette action, etc. „

Cette assertion est totalement fausse. On pourra, si l'on veut, compter comme n'ayant pas participé à l'action les troupes sardes employées à garder les ponts et à flanquer la gauche d'Espinasse, quoique ces services-là aient cependant bien leur utilité. Mais on ne doit pas oublier que la majeure partie de la division Fanti arriva à Marcallo, par un mouvement convergent, en même temps que la 2ᵉ brigade de la 2ᵉ division du 2ᵉ corps. Etant arrêtée là par les colonnes Mac-Mahon, et la fusillade devenant plus vive vers Magenta, le 9ᵉ bataillon de bersagliers (major Angelino) et 4 pièces de la 13ᵉ batterie, furent lancés à travers champs sur Magenta; ils arrivèrent, au pas de course, vers la gare et s'y mirent en ligne au milieu des acclamations des troupes françaises. Les 4 pièces se placèrent à la gauche d'une batterie du 2ᵉ corps, et les bersagliers s'avancèrent résolument à l'assaut de la palissade de la station, qu'ils abattirent. Ils entrèrent dans Magenta avec les Français et poursuivirent l'ennemi jusqu'à Corbetta. Pendant ce temps le reste de la division arrivait vers la gare, et recevait l'ordre du général Mac-Mahon d'y rester en position pour couvrir le flanc gauche.

Il n'est donc pas exact de dire que l'armée sarde n'a pris aucune part à l'action.

D'ailleurs, pour être parfaitement juste, on ne devrait pas séparer les journées des 30 et 31 mai d'avec celles du 3 et du 4 juin. Palestro, Turbigo, Magenta forment ensemble un tout intimement lié; les deux combats livrés le 30 et le 31 mai par les Piémontais n'avaient pas d'autre objet que de couvrir le mouvement de droite à gauche de l'armée française et de continuer à donner le change à l'ennemi. L'armée sarde a bien rempli cette mission et, grâce à ses efforts, la combinaison stratégique a pu s'exécuter heureusement; occupée à flanquer, à la droite, le défilé oblique des alliés vers le Tessin, puis, après cela, ayant dû se porter à l'extrême gauche à Turbigo, elle ne pouvait naturellement pas y arriver en même temps que les corps qui avaient passé en avant d'elle.

RAPPORTS DE DIVISION SARDES SUR LA BATAILLE DE SOLFRINO ET SAN MARTINO.

(suite et fin.)

Dans ces entrefaites, le général Mollard (3e division), averti par le canon que le lieutenant-colonel Cadorna était aux prises avec l'ennemi, dirigeait aussitôt vers celui-ci le peu de forces qu'il avait sous la main, en partie celles qu'il avait envoyées en reconnaissance vers Peschiera. Deux compagnies du 2e bataillon de bersagliers, sous les ordres du capitaine d'état-major de Vecchi, furent dirigées sur la cassine Succale, et en prenant ainsi l'ennemi en flanc elles retardèrent son attaque.

Mais aussi sur notre flanc droit, l'ennemi déployait rapidement ses troupes, et une forte colonne cherchait à gagner les hauteurs sur notre droite, par San Stefano et San Donino. Le 8e bersagliers fut alors placé par le lieutenant-colonel Cadorna à l'église San Martino; un bataillon du 8e régiment fut aussi expédié par le général Mollard qui donna ordre aux forces restantes de la reconnaissance de filer par la route au-dessous.

A 9 heures du matin, arriva sur le champ de bataille la brigade Cuneo, de la division Mollard, qui attaqua aussitôt les hauteurs de San Martino.

Le rapport de la 3e division donnera les particularités de cette brillante attaque, après laquelle la brigade dut cependant se retirer devant les forces toujours plus considérables de l'ennemi et ses progrès sur notre flanc droit à la cassine Selvetta. Pendant ce temps, le 1er escadron de chevaux-légers Saluces, commandé par le capitaine Spinola et qui faisait partie de la reconnaissance de la 5e division, était lancé en fourrageurs contre l'infanterie ennemie pour l'arrêter, tandis que le 8e bersagliers (5e division) et le 4e bataillon du 8e régiment (3e division) étaient envoyés sur le point menacé.

Il était 10 heures du matin quand j'arrivai sur le champ de bataille par la route de Rivoltella, amenant au pas de charge la 5e division, moins ce qui avait été détaché pour la reconnaissance. Notre ordre de marche était le suivant :

Deux escadrons de chevaux-légers Saluces;

La compagnie du génie;

Trois bataillons restants du 11e de ligne;
Quatre pièces de 8 liv. restantes de la 7e batterie;
Les quatre bataillons du 12e de ligne;
Le 5e bataillon de bersagliers;
La 8e batterie de 8 liv.;
Le 17e régiment de ligne (4 bataillons);
Trois bataillons du 18e;
La 9e batterie de 16 liv.;
Deux compagnies du 18e de ligne;
L'escadron restant de Saluces, suivi des ambulances.

Cette troupe était partie à 6 1/2 heures de Lonato. Une heure plus tard se mirent en route les parcs, les bagages, les vivres, escortés de deux compagnies restantes du 18e de ligne.

Chemin faisant j'appris que, outre la reconnaissance, une partie de la 3e division était aux prises avec l'ennemi sur une formidable position où l'artillerie pouvait décider de l'issue de la journée, et en conséquence j'ordonnai aux deux sections de la 7e batterie que j'avais avec moi (capitaine Balegno) et à la 8e batterie (capitaine S. Quintino) de devancer la colonne et de se porter promptement à l'appui de la 3e division.

La 7e batterie ayant rejoint la section qui, dans la reconnaissance du matin, s'était si bien conduite, et s'étant ralliée à la 3me division, fut placée par le chef d'état-major de ce corps, lieutenant-colonel Ricotti, dans une position favorable pour contrebattre efficacement les hauteurs de San Martino occupées par l'ennemi, et, une demi-heure après, une section s'avança sur la route de Pozzolengo jusqu'à un point où elle pût ouvrir un feu de mitraille à la portée de 150 mètres.

A la gauche de la 7e batterie vint se placer la 8e, qui arriva au galop sur le champ de bataille. Trois de ses pièces furent dirigées sur le centre et trois sur notre gauche, où se dirigeaient déjà les mouvements offensifs de l'ennemi, qui avait reconnu la faiblesse de notre nombre de ce côté-là.

Ces deux batteries arrivèrent en temps très opportun pour soutenir la retraite de la brigade Cuneo, tout comme la 9e batterie (capitaine Vassali) arriva à temps, un peu plus tard, pour soutenir l'attaque successive de la brigade Casale (général Pettinengo).

A l'arrivée de la division au point de jonction de la route de Rivoltella à Pozzolengo avec la voie ferrée, les 1er, 3e et 4e bataillons du 11e de ligne (colonel Leotardi) qui se trouvaient en tête de la division, furent disposés en colonne d'attaque à gauche de la route de Pozzolengo.

Le colonel Avenati avait l'ordre de déployer le 12e régiment à gauche du 11e et de se disposer à attaquer sur ce point où l'ennemi développait des forces de plus en plus imposantes. Mais cette prépondérance se manifestant partout, le général commandant la 3e division dut retenir et employer à la droite les 2e, 3e et 4e bataillons du 12e pour les diriger contre les cassines Canova, Armia, Selvetto et Monata où l'ennemi s'était fortement établi, de sorte qu'on ne put placer à la gauche des trois du 11e que le 1er bataillon du 12e.

Ces quatre bataillons s'élancèrent vigoureusement à l'attaque de l'église de San Martino et de Roccolo, sans se laisser arrêter par le feu violent de la mitraille et de la mousqueterie autrichiennes. Les positions étaient enlevées quand, à droite, les

trois autres bataillons du 12ᵉ avec le 10ᵉ bataillon de bersagliers s'emparaient des cassines sus-nommées et de la Controcania, malgré une opiniâtre défense.

Tandis qu'avait lieu cette attaque, la brigade Acqui arrivait sur le lieu du combat d'après son ordre de marche. Le 5ᵉ bersagliers marcha immédiatement à l'attaque pour protéger la formation successive des bataillons de la brigade, s'empara des hauteurs de l'église de San Martino et de celles environnantes, et s'y maintint malgré un feu très vif de l'ennemi.

Le 17ᵉ régiment, commandé par le major Ferrero, se forma en colonne de bataillons à gauche de la route de Lugana, parallèlement à la voie ferrée et en avant, et dans cet ordre il marcha à l'attaque, dirigeant les deux bataillons de droite appuyés par deux compagnies du 5ᵉ bersagliers, sur San Martino et la Controcania, et les deux bataillons de gauche se pliant à gauche vers Corbù-dessous, où se rendirent aussi les deux autres compagnies du 5ᵉ bersagliers. Dans l'intervalle de ces deux colonnes combattait avec autant de vigueur que de succès le 11ᵉ régiment qui avait précédé l'attaque; à l'extrême gauche, vers les cassines Ceresa et Vestone, le colonel Avenati, privé de trois de ses bataillons, combattait seul dans cette position, où le général Pettinengo, rassemblant le peu de forces qu'il avait autour de lui, renouvelait une attaque qu'il dirigeait en personne, encourageant les troupes de son exemple.

Il était midi, et sur toute la ligne nos progrès étaient sensibles. Non seulement San Martino, le Roccolo, la Controcania étaient reprises pour la cinquième fois, mais on gagnait du terrain vers les fortes positions au-delà de la Controcania.

Ce succès, cependant, ne fut que passager. La gauche, affaiblie des trois bataillons retenus sur la droite, était trop faible pour résister aux forces considérables de l'ennemi qui déjà la débordaient et l'accablaient de mitraille à 200 pas de distance. Elle dut commencer un mouvement de retraite, et les autres troupes qui se voyaient peu à peu découvertes sur leur gauche durent aussi se retirer.

La 9ᵉ batterie de 16 liv., avec 8 pièces, s'était avancée sur la route de Lugana et mon intention était de la diriger sur ces hauteurs tant disputées pour contrebalancer l'artillerie ennemie qui n'y avait pas moins de 30 pièces en position. Mais, quoiqu'elle ait employé continuellement et efficacement son feu, surtout pour soutenir les troupes en retraite pendant les changements incessants de positions prises et reprises, il ne fut pas possible à ce moment de la bataille de l'établir sur le sommet des hauteurs et de lui faire ouvrir son feu simultanément: la route était bordée de longs fossés et encombrée par les ambulances et les blessés. Lorsqu'enfin une section de cette batterie fut parvenue à trouver une issue de la route et était près d'arriver sur le sommet des hauteurs, le mouvement de retraite était déjà très prononcé; elle dut le suivre.

Le 18ᵉ de ligne, qui était placé en colonne d'attaque dans les positions du 17ᵉ, ne réussit également pas à se maintenir sur les positions obtenues, et fut contraint à suivre le mouvement de retraite. Pour réorganiser nos forces, qui avaient déjà subi de grandes pertes et qui étaient harrassées par ces longs et opiniâtres combats, j'ordonnai la retraite jusqu'à Rivoltella, non sans faire un premier arrêt à la voie ferrée, puis un autre à moitié chemin entre la voie ferrée et Rivoltella, où l'on prit position.

A cet effet, la gauche de la brigade Casale fut appuyée au côté sud de ce village, et je prolongeai sa droite jusqu'à la voie ferrée vers San Zeno. Là, je plaçai derrière le village la brigade Acqui en ordre concentré comme réserve, moins un ba-

taillon et quelques détachements recueillis dans la retraite et étrangers à la division, qui furent disposés en avant du village avec quelques pièces d'artillerie.

Le 5e bersagliers fut placé dans des positions convenables pour protéger la retraite, et se consacra aussi avec beaucoup de dévoûment au pieux devoir du transport des blessés.

Laissant de côté ce qui a trait à la 3e division et me restreignant à la relation de ce qui concerne la 5e, je me bornerai à ajouter comment nous reprîmes la marche offensive vers les 4 1/2 heures après midi, c'est-à-dire aussitôt que j'en eus reçu l'ordre :

Les troupes s'étaient réorganisées et un peu reposées. L'ordre de reprendre les positions si vivement disputées toute la journée, me parvenait à peine lorsqu'un ouragan terrible accompagné de grêle et de violente pluie éclata sur nous. Malgré cela la marche se commença en deux colonnes. Celle de droite, brigade Casale, fut dirigée par moi sur la voie ferrée, et j'ordonnai à la brigade Acqui, guidée par mon chef d'état-major lieutenant-colonel Cadorna de prendre la route de Lugana et de se réunir à nous à l'intersection de nos deux routes. En cheminant sur la voie ferrée, je vis la 3e division déjà sérieusement engagée avec l'ennemi à droite de la position. Aussi j'ordonnai au 5e bataillon de bersagliers, qui était en tête de ma colonne, de tourner à droite vers la Controcania, et celui-ci se rencontrant en chemin avec la 5e batterie (3e division) qui avait besoin d'appui, il se plaça sur le flanc de l'escorte de cette artillerie.

La brigade Casale étant arrivée à la croisée des deux routes Lugana et ferrée, je procédai aussitôt à l'attaque dans l'ordre suivant :

Du 11e régiment un bataillon attaquerait directement l'église de San Martino, le 2e, 3e et 4e bataillons soutiendraient ce mouvement par la gauche.

Du 12e régiment deux bataillons, dans le but de couvrir la gauche, furent d'abord masqués près de la voie ferrée et parallèlement à sa direction; vers la fin de l'action ils furent expédiés pour occuper et fouiller le terrain à gauche de la route qui conduit à Pozzolengo. Les 3e et 4e bataillons restèrent en réserve près du général Mollard (3e division) le long de la voie ferrée.

Les 2e, 3e et 4e bataillons du 11e, en soutien du 1er, furent employés comme suit :

Le 1er bataillon attaqua avec résolution la gauche de la position et s'en empara.

Du 2e deux compagnies furent envoyées au soutien du 1er, et les deux autres marchèrent à l'attaque des cassines à gauche, de concert avec les 3e et 4e bataillons.

Le 3e bataillon marcha à l'attaque de la cassine Chiodino et s'en empara. Le 4e bataillon à l'attaque du mamelon des pins. Quand arriva la brigade Acqui, le 17e régiment avec le 5e bersagliers furent placés en bataille sur la voie ferrée. Celle-ci étant en relief, les troupes se montraient à l'ennemi comme réserves prêtes à combattre; en outre une sortie de Peschiera était possible, et il n'était pas prudent de laisser ce côté dégarni; de même dans ce but un escadron de chevaux-légers Saluces (capitaine Coli) fut lancé en avant sur la voie ferrée.

Le 18e, pendant ce temps, se disposait à l'attaque de la gauche de la position avec les bataillons 1, 3 et 4 (deux compagnies du 2e bataillon avaient été commandées le matin comme escorte des bagages, et deux autres comme soutiens d'artillerie).

Les trois bataillons susnommés, commandés par le général Gozani, montèrent à l'assaut avec une ardeur et une vigueur incomparables, et s'emparèrent, pour ne les plus lâcher, de l'église de San Martino, de l'Ortaglia et de l'arrière-plan qui y succède, tandis qu'à la droite la 3e division et la brigade Aoste donnaient l'assaut avec

un égal succès. Là le 9e bataillon de bersagliers, détaché à la droite, comme nous l'avons dit ci-dessus, voyant s'avancer une colonne de la brigade Pinerolo vers la Contrecania, position formidablement défendue, la précéda courageusement et mit l'ennemi en fuite.

Pour appuyer l'attaque du 13e régiment, il lui fut expédié quatre compagnies du 17e, puis deux autres sur la gauche; et à 4 1/2 heures les 10 compagnies restantes du 17e, avec le 9e bersagliers, rejoignirent cette position déjà solidement occupée. L'artillerie disponible de toutes les brigades présentes fut aussitôt envoyée sur les hauteurs pour en assurer la possession, et la 9e batterie (capitaine Vassalli) foudroya avec succès les masses ennemies déjà en retraite.

La nuit arrivait, et si l'ennemi délogeait encore une fois les nôtres, si fatigués de tant de luttes, des positions prises, nous ne pouvions plus espérer les reconquérir. L'instant était suprême.

Quoique nous parussions désormais solidement établis, surtout sur notre gauche, l'ennemi fit encore un dernier et désespéré effort. Les généraux de la 3e et de la 5e divisions, avec leurs chefs d'état-major respectifs, le général-major Gozani, le lieutenant-colonel Govone et autres officiers s'élancèrent contre la Contrecania en rassemblant autour d'eux par la voix, par les trompettes et les tambours, tous les soldats qu'ils purent; ceux-ci, quoique à bout de leurs forces, eurent encore assez d'élan pour se masser sur le même point, et assurer enfin un triomphe qui avait déjà coûté bien cher.

L'ennemi, complètement délogé, se mit en pleine retraite, salué par notre nombreuse artillerie qui, dominant désormais le terrain, pouvait mitrailler les masses fugitives.

Les troupes campèrent sur l'emplacement même de ce combat sanglant et mémorable.

Nos pertes de la journée, dans ces nombreux assauts contre de formidables positions, furent graves : mais celles de l'ennemi, pendant sa retraite, furent très grandes, car à notre tour nos projectiles avaient tout l'avantage contre ces masses en déroute.

La division prit 3 canons et un caisson, avec une centaine de prisonniers.

Les actes de valeur furent nombreux et remarquables, comme l'indiquera le rapport circonstancié que j'aurai l'honneur d'adresser.

Les actes d'abnégation, ceux, par exemple, des blessés qui persistèrent à demeurer à leur poste, l'ardeur que tous ont montré sont cependant des choses difficiles à énumérer.

J'ai été parfaitement secondé par tous les officiers de mon état-major, et particulièrement par son chef, que je dois signaler comme un officier des plus distingués par l'intelligence, le courage et le sang-froid, qui conduisit bien la reconnaissance du matin, tout comme il se trouva jusqu'à la fin partout où sa présence était la plus nécessaire.

Les services de l'intendance militaire et des ambulances, les secours religieux des chapelains furent rendus avec beaucoup de soin, d'empressement et de prévoyance.

Ces services furent d'autant plus pénibles que le lendemain, la division campant seule dans ces localités, dut procéder à l'enterrement des morts et au transport des blessés pour les deux divisions et demie, et de ceux que l'ennemi avait laissés sur le terrain. Malgré les ambulances et les réquisitions faites, les ressources à cet égard furent des plus mesquines. J'ordonnai une fouille générale des nombreuses maisons les alentours, qui, abandonnées par les habitants, étaient peuplées de blessés amis

et ennemis, afin de ne pas courir le risque d'ignorer le sort de ceux qui gisaient dans les environs du champ de bataille attendant des secours.

Je terminerai par un des épisodes de cette glorieuse journée :

L'escadron de chevaux-légers Saluces, placé sur la voie ferrée près Peschiera, vit venir de loin un convoi dirigé sur Rivoltella, et se mit en devoir de l'arrêter par des obstacles. Le machiniste s'avisa à temps et fit halte; quelques individus descendirent des wagons, mais se voyant poursuivis par nos chevaux-légers, ils remontèrent dans le convoi qui rebroussa chemin. Toutefois un de ces individus ne put pas remonter; c'était un officier d'état-major, lequel, en voulant se défendre contre nos cavaliers, fut blessé et resta prisonnier. Cet officier portait l'ordre d'une distribution extraordinaire de vin aux troupes victorieuses Impériales et Royales!

Le lieutenant-général,
(Signé) D. Cucchiari.

SOCIÉTE DES SOUS-OFFICIERS VAUDOIS.

Cette société a célébré dimanche, 14 courant, sa fête d'inauguration. Dans la matinée sont arrivées des députations de diverses parties du canton et entr'autres celle de nos confédérés de Genève ayant à sa tête une quinzaine d'officiers. Le cortége formé à midi comptait de 5 à 600 militaires, dont une trentaine d'officiers. On y remarquait une délégation du Conseil d'Etat, composée de MM. les conseillers Meystre, Natural et Correvon, accompagnés de M. le préfet de Lausanne et de M. le secrétaire en chef du Département militaire; en outre quelques officiers supérieurs, MM. les colonels fédéraux Ch. Veillon et Veillard de Genève, le lieutenant-colonel Borgeaud, instructeur-chef, le major Roux, commis d'exercice, etc. Le cortége, ouvert et fermé par un peloton de recrues de la caserne et précédé des deux beaux drapeaux zuricois de 1838, s'est rendu dans la cathédrale où eut lieu la séance de la société. M. le pasteur *Fabre* ouvrit la réunion par une exhortation appropriée à la circonstance et suivie d'une prière.

M. le sergent-major *Rochat,* président du comité, exposa ensuite le but de la société et fut appuyé dans ses sages recommandations par M. le colonel Veillon, par M. le conseiller d'Etat Meystre et par M. le lieutenant-colonel Borgeaud, qui ajoutèrent quelques utiles conseils aux paroles du président.

M. *Audéoud*, président de la société genevoise des sous-officiers, développa une proposition tendant à l'organisation d'une société fédérale. Mais cette proposition fut combattue par plusieurs sociétaires vaudois qui préfèrent attendre qu'on ait pu constater les résultats de l'organisation actuelle, et ce dernier avis a prévalu.

Après la séance, le cortége fut formé de nouveau et se rendit sur la place d'armes de Montbenon où un modeste banquet l'attendait. La cantine avait été disposée avec beaucoup de goût; on avait su tirer un excellent parti de l'arsenal cantonal de Morges et du petit matériel qui sert ordinairement à l'ornementation de nos fêtes populaires. Les écussons des 22 cantons se mariaient agréablement aux couleurs fédérales. L'ensemble de la place, où se trouvaient disposées un certain nombre de tentes militaires, présentait un aspect très animé. Un nombreux public, qui se pres-

sait autour de la cantine, voulait avoir aussi sa part de la fête et profiter de la partie oratoire.

Les discours et les chants n'ont, en effet, pas manqué, dès que M. le fourrier Genton eut pris, comme major de table, la direction de la période esthétique du banquet.

M. le colonel Ch. *Veillon*, monté le premier à la tribune, porta d'une voix vibrante le toast *à la Confédération !* Ses paroles bien senties et empreintes d'un vrai cachet militaire, provoquèrent de vives acclamations.

M. L. *Rochat*, président de la Société vaudoise des sous-officiers, but au Conseil d'Etat dont le concours bienveillant n'avait pas fait défaut à la jeune société. Il lui fut répondu par M. le conseiller d'Etat *Meystre* qui dédia son toast au *soldat citoyen* et qui, à cette occasion, développa avec bonheur des idées et des vues patriotiques fort applaudies des convives.

M. *Audéoud*, de Genève, s'acquitta du mandat que lui avait donné le général Dufour de porter un toast *aux Vaudois !* et pour son compte particulier l'orateur genevois en porta un à la *Société vaudoise des sous-officiers*.

M. *Lecomte*, capitaine fédéral, répondit en buvant à la *Société de Genève*.

M. *Veillard*, de Genève, colonel fédéral, *au canton de Vaud*.

M. *Borgeaud*, instructeur-chef, *au canton de Genève*, et un sous-officier vaudois *à la municipalité de Lausanne*, qui a montré beaucoup d'empressement à faciliter la tâche du comité.

Nous arrêterons là cette énumération des toasts, qui furent entremêlés de chants patriotiques et de beaux morceaux de la musique militaire de Lausanne et de la fanfare de Genève. La fête s'est continuée de la manière la plus digne par un bal champêtre.

On peut en augurer que l'activité de la société ne s'arrêtera pas à l'organisation de réjouissances publiques, mais que, conformément à son excellent programme, elle produira des fruits sérieux, développera l'esprit militaire et patriotique chez ses membres, et augmentera leurs connaissances théoriques et pratiques. Des cours d'instruction s'ouvriront cet automne, plusieurs officiers s'étant mis, dans ce but, à la disposition du comité. Diverses branches du service pourront, en effet, être répétées et étudiées avantageusement dans des leçons de théorie, sans compter que d'autres séances peuvent offrir un intérêt de distraction aussi vif et plus utile que des soirées au cabaret ou au café. Il est à espérer qu'avant deux ans nous pourrons saluer l'inauguration d'une société fédérale de sous-officiers.

LES SUISSES AUX INDES.

(Correspondance.)

On nous communique la lettre suivante qu'un Vaudois au service de Hollande adresse à ses parents :

Indes néerlandaises, fort de Willhelm I, le 13 mars 1859.

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que j'attendais toujours d'avoir une campa-

gne à vous raconter. Nous devions en faire une, mais jusqu'à présent nous n'avons point reçu d'ordres de départ. L'ami R... a été plus heureux; il est maintenant en expédition, depuis le milieu de janvier, et il paraît qu'ils ont eu du succès, car on vient de tirer 20 coups de canon au fort en l'honneur de la prise de *Boni*.

Par le dernier courrier, j'ai reçu de vos nouvelles ainsi que quelques camarades, et nous avons été charmés d'apprendre quelque chose du pays, qu'on aime d'autant plus vivement qu'on en est plus éloigné. Entre une dizaine de Vaudois nous avons bu un petit coup d'*arak* à la santé de nos bons vieux parents, que nous espérons bien tous revoir, et nous avons chanté toutes les chansons patriotiques de notre répertoire. Vous me donnez de bien bons conseils; merci! mais quant à l'avancement il y a peu de chances ici. Il faut savoir le hollandais pour être caporal, et c'est une langue infernale à apprendre pour nous autres Français; le javanais nous est plus facile. Matériellement nous ne sommes pas mal, quoique nous souffrions de la chaleur. Il nous faudrait de temps en temps la chopine de vin blanc; on a ici des vins très forts du Cap, et trop chers pour le soldat. — Ainsi que je vous l'ai écrit de Harderweik, c'est le 13 novembre que nous avons quitté cette ville, montés sur des barques pour traverser le Zuydersée jusqu'à Amsterdam; de là en chemin de fer jusqu'à Rotterdam, où nous nous sommes embarqués le 14. Le transport était de 150 soldats et 4 officiers; il n'y avait pas de passagers civils, sauf une dame, femme du chirurgien. Les matelots n'étaient qu'au nombre d'une douzaine, mais chaque jour 20 à 30 soldats étaient commandés pour aider à la manœuvre; le voyage n'a pas été agréable, mais heureux. Depuis notre départ nous n'avons revu la terre qu'à Sumatra. Nous avons débarqué à Batavia le 19 février 1858, le jour même de la fête du roi Guillaume. Il y avait illumination et réjouissances en ville, et quelques saltimbanques javanais nous ont beaucoup amusés. Batavia n'est pas une bien belle capitale; le port en revanche est d'un aspect magnifique. Quant aux indigènes, ils sont généralement bien pris de corps, mais laids de figure. Ils ont quelque chose du singe dans les traits et dans les manières; s'ils laissent, par exemple, tomber quelque objet à terre, c'est avec le pied qu'ils le ramassent. Les hommes portent de grands cheveux et sont coiffés d'un peigne, comme les femmes, ce qui donne souvent lieu à des quiproquos pour les nouveaux venus. Les Javanaises sont tout le contraire de belles; en outre elles ont toujours la bouche empâtée de tabac, mêlé à une sorte de racine qui leur ronge et noircit les dents. Quand elles rient, elles vous montrent une magnifique rangée de clous de girofle et de grains de genièvre. — De Batavia à notre fort Willhelm I il y a deux jours de navigation et deux de marche. Notre lieu de garnison n'est pas une ville, ni même un village; c'est une station militaire au milieu des pays indigènes. Outre le fort, qui est le plus grand de l'île, il n'y a guère que deux ou trois maisons en pierre, mais beaucoup de huttes javanaises. Le 1er bataillon, dont je fais partie, est celui où il y a le plus de Suisses; nous n'avons encore que cinq compagnies; on attend des recrues pour former la 6me. Les compagnies sont de 117 bayonnettes; le fusil est à peu près le même qu'en Suisse, un peu plus léger; la giberne se porte en ceinturon; le commandement se fait en hollandais, et l'ordonnance est sur deux rangs. Nous venons de recevoir des fusils Minié, 15 par compagnie. J'en ai reçu un, et nous sommes en train de les bronzer, car chaque soldat bronze son arme. J'oublie de dire que mon bataillon doit être composé en entier d'Européens, tandis que dans les autres bataillons il n'y a que deux compagnies d'Européens, le reste est indigène. Il y a aussi des soldats africains, très beaux hommes; ils ont été vendus pour 20 ans; mais depuis que la traite des nègres est abolie il n'en vient plus, et ceux-là

finissent seulement leur temps. Nous sommes logés dans six grandes casernes parallèles et séparées par de beaux jardins que nous cultivons nous-mêmes et qui nous sont aussi utiles qu'agréables.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les troupes qui prendront part au rassemblement d'Aarberg, du 12 au 22 septembre, se composent de : 2 compagnies de guides, 6 compagnies de dragons, 3 batteries d'artillerie, dont une de canons de 12 et d'obusiers de 24, 6 compagnies de carabiniers, 2 compagnies du génie et 7 $^1/_2$ bataillons d'infanterie. Les troupes formeront trois brigades d'infanterie, une brigade d'artillerie et une brigade de cavalerie.

Le *Militair Wekblad*, de Breda, rapporte qu'une grande partie des soldats récemment licenciés des régiments de Naples s'engagent pour les Indes hollandaises, et que dans ce but des recruteurs les attendent à leur arrivée à Genève.

La *Gazette de Lausanne* publie une déclaration de vingt anciens officiers au service étranger, en résidence dans le canton, qui déclarent s'associer à la lettre du colonel Ziegler relative aux débats qui ont eu lieu dans les Chambres fédérales à l'occasion de la loi sur le recrutement pour l'étranger, et déclarent, en outre, qu'ils envisagent les termes injurieux dont certains orateurs de l'Assemblée fédérale se sont servis à l'abri de leur mandat de député, comme un lâche abus des franchises parlementaires. Des officiers de Berne, des Grisons et de Fribourg ont fait aussi une déclaration semblable.

Bâle-Ville. — Le 9 août, le corps des cadets a fait une excursion en uniforme et en armes, a campé, bivouaqué, diné en rase campagne et fait une longue promenade militaire. Il était accompagné d'une foule nombreuse et sympathique, joyeuse de la tenue martiale de ces jeunes gens s'habituant dès leur jeunesse au maniement des armes et à la fatigue, pour se rendre capables de défendre le pays si jamais il était attaqué ! Il serait bien à désirer qu'enfin l'on imitât, dans la Suisse française, l'exemple qui nous est donné par nos confédérés de la Suisse allemande, et qu'on apportât un peu plus de sérieux à l'organisation et à l'instruction militaire des élèves de nos écoles.

Vaud. — Mercredi 17 août a eu lieu à Lausanne l'inspection de la landwehr, infanterie et carabiniers, des deux sections du 3e arrondissement. L'effectif réuni sur la place d'armes de Montbenon formait environ 1,400 hommes, presque tous en tenue de soldat d'élite et manœuvrant avec une précision remarquable. L'inspection des deux bataillons a été faite par M. le colonel *Kern*, accompagné de M. l'inspecteur général des milices et de deux adjudants, MM. les capitaines Tronchin et Grand. Dans les autres arrondissements du canton l'inspection présente aussi des résultats très-satisfaisants.

— Dans sa séance du 27 juillet 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Carrard*, Pierre-Daniel, à Poliez-Pittet, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 5e arrondissement ; — *Campart*, Ch., à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3e arrondissement, et *Perrusset*, George, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 5e arrondissement. — Le 2 août, M. *Gaulis*, Eugène, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 3e arrondissement. — Le 5, M. *Piguet*, John-César, au Chenit, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 5e arrondissement. — Le 12, MM. *Nicole*, Charles, au Chenit, capitaine de mousquetaires n° 5 de réserve du 5e arrondissement ; — *Crausaz*, Frédéric, à Trey, second sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 8e arrondissement ; — *Ramelet*, Paul, à Orbe, second sous-lieutenant de carabiniers n° 1 de réserve, arrond. nos 1 et 2. — Le 16, MM. *Burnand*, Charles, à Moudon, commandant du bataillon d'élite du 1er arrondissement, — et *Mandrin*, Adolphe, à Aigle, second sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 2e arrondissement. — Le 20, MM. *Chausson*, Frédéric, à Aigle, capitaine de grenadiers d'élite du 2e arrondissement ; — *Borgeaud*, Eugène, à Pully, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 3e arrondissement ; — *Thuillard*, Pierre, à Froideville, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 5e arrondissement, — et *Reymond*, David-Auguste, au Solliat, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 5e arrondissement.

Belgique. — Le projet de fortification d'Anvers a passé à la Chambre des députés à la majorité de 58 voix contre 43 et après une discussion des plus vives. MM. le général *Chazal*, ministre de la guerre; *Rogier*, ministre de l'intérieur; *Frère*, ministre des finances; *Orts*, ont été les principaux orateurs du projet. MM. *Dumortier*, *Goblet* et surtout *Guillery* ont été les plus rudes joûteurs de l'opposition. — Ce qui a fait l'intérêt principal du débat, c'est la question de politique internationale qui s'y rattache. Il s'agissait, en somme, de savoir contre qui la Belgique veut essentiellement se mettre en garde, et de qui elle attend du secours. Or le choix d'Anvers comme forteresse centrale, comme pivot principal de défense, tranche la question, quoiqu'on en ait dit, au profit de l'Angleterre contre la France. Du reste un des députés de la majorité, M. Hymans, qui paraît jouer quelquefois dans la Chambre le rôle d'enfant terrible, l'a dit très naïvement en ces termes :

« Si j'entre dans le fond de la discussion, je vois, indépendamment des questions » stratégiques, une cause politique pour placer le refuge de l'armée à Anvers : c'est » que l'Angleterre n'a jamais attaqué la Belgique, que toutes ses sympathies sont pour » les gouvernements libres, qu'elle a fait une propagande dans ce sens en Hollande, » en Suisse, en Sardaigne, et qu'en plaçant là le lieu de refuge, la Belgique sera plus » près de sa véritable alliée. La Belgique a intérêt à ce que ce ne soit pas la politique » de la France qui prévaille sur celle de l'Angleterre. »

Cela étant, on comprend assez la mauvaise humeur que la présentation de la loi a suscitée en France dans les parages officiels. Aussi Anvers pourrait bien, grâce à la tension actuelle des relations de l'Europe, faire l'office, pour la Belgique, d'un de ces mauvais paratonnerres qui attirent la foudre sur le toit qu'ils devaient préserver. On doit être surpris aussi des singuliers arguments produits dans la discussion et qui montrent combien la passion, excitée par les débats parlementaires, peut facilement dénaturer les faits les plus palpables. L'honorable général Chazal, orateur des plus compétents du reste, a constamment recommandé le projet de loi au point de vue d'une défense *centrale* et d'un système *concentrique*, cherchant des exemples à l'appui de son opinion en Dalmatie et en Espagne. Mais en vérité on ne comprend pas ce qu'Anvers peut avoir à faire avec une défense *centrale*, car ce port de mer est au contraire dans une situation tout à fait excentrique. Une armée qui y serait ralliée serait sans action sur le reste du territoire et n'aurait d'autre chance que de s'échapper par mer. Cependant la Belgique n'a pas de marine militaire! Et si l'appui contre la France devait lui arriver de l'Allemagne ou de la Hollande, comme cela est probable, le grand pivot d'Anvers n'aurait aucune utilité, car on ne s'appuie pas à gauche quand on attend des secours de la droite. Dans tous les cas Bruxelles eût été plus central, plus réellement *neutre* qu'Anvers, et, comme siége du gouvernement, plus approprié, sous tous les rapports, au rôle d'une place *unique belge*.

France. — On lit dans le *Moniteur :*

« Une indiscrétion regrettable a fait publier dans les journaux belges des lettres » des maréchaux Canrobert et Niel, qui n'ont plus aucun intérêt depuis qu'une note » du *Moniteur*, insérée par ordre de l'Empereur, a résolu la question. Le gouvernement verrait donc avec peine que les journaux français reproduisissent les éléments » d'une discussion désormais épuisée. »

Ensuite de cette note, nous croyons devoir ajourner la publication des lettres ci-dessus indiquées et les observations qu'elles nécessiteraient.

Italie. — L'armée française d'occupation, organisée depuis le 8 de ce mois et dont le commandement en chef a été confié au maréchal Vaillant, ancien major-général de l'armée d'Italie, se compose des 3mes divisions des 1er, 3e et 4e corps, plus des deux divisions du 5e corps; elle comprend donc :

1° Un état-major général, général de brigade Jarras chef d'état-major; un lieutenant-colonel, M. Hartang, sous-chef d'état-major; deux chefs d'escadron et quatre capitaines;

2° Cinq divisions d'infanterie, occupant différents points : 1re division, d'Autemarre, à Milan; 2e division, Uhrich, une brigade à Milan, et la 1re, avec l'artillerie divisionnaire, à Bergame; 3e division, Bazaine, à Pavie; 4e division, Vinoy, à Crémone et Plai-

sance; 5e division, Bourbaki, à Parme. Chacune de ces divisions a avec elle ses deux batteries en douze pièces du nouveau modèle;

3° Deux brigades de cavalerie : une de lanciers, général de Rochefort; une de hussards, général de Lapérouse, à Milan.

A Milan se trouve encore l'état-major du génie, général Coffinières, commandant; l'état-major de l'artillerie, général....; l'intendance, M. Pagès, intendant, et les services administratifs.

Outre cette armée de 50,000 hommes environ, qui occupera jusqu'à nouvel ordre la Lombardie, il y a quelques corps dont le retour n'a pu être effectué, principalement les divisions de cavalerie Desvaux et Partouneaux, en route par le chemin de la Corniche pour rentrer, soit en France, soit en Algérie; enfin les batteries de réserve de l'artillerie et lès parcs qui sont à Pavie, ainsi que le matériel de siége qu'on évacue des environs de Peschiera et de Vérone sur Chambéry, par Suze.

La division d'infanterie d'Hugues se trouve aussi à Turin, qu'elle doit incessamment quitter.

Voici quelques détails sur la concentration actuelle des troupes sardes : La 1re division (Durando) est répartie entre Monza et Milan; la 2e division (Fanti) est cantonnée à Brescia et dans les environs; la 3e division (Mollard) occupe Lonato (Lombardie), Desenzano et alentours; la 4e division (Cialdini) est à Castenedolo, près Peschiera; la 5e division occupe Salô.

Le général Fanti, qui commande la 2e division, est appelé au commandement militaire de Brescia et à celui des troupes qui étaient sous les ordres de Garibaldi.

— L'armée de la ligue de l'Italie centrale sera de 40,000 hommes, réunis sous le commandement de Garibaldi, ayant avec lui les généraux Ulloa, Ribotti, Mezzacapo et Pinelli. Dans ce chiffre de 40,000 hommes ne sont pas comprises les forces romagnoles qui se composeraient, d'après une lettre de Bologne, de cinq régiments d'infanterie, forts de 2,000 hommes chaque; d'un régiment de cavalerie, de deux batteries, d'un bataillon de tirailleurs et deux colonnes mobiles sous les ordres du général Roselli.

AVIS

Avec le prochain numéro, la *Revue militaire suisse* commencera la publication d'une Relation historique et critique de la campagne d'Italie en 1859, par livraisons paginées à part et de manière à former un volume d'environ 200 pages. Le texte sera accompagné d'une carte stratégique du théâtre de la guerre et de deux plans des batailles de Magenta et de Solferino. Quoique la *Revue* ne soit pas une entreprise de spéculation, elle est obligée, pour subvenir aux frais de cette publication exceptionnelle, de faire un appel supplémentaire de 2 francs à ses abonnés, qui seront perçus à la fin de l'année courante.

Les abonnés qui ne *refuseront* pas le premier numéro de la *Relation* seront considérés comme ayant adhéré à cette condition. Les personnes non abonnées pourront souscrire à la *Relation* séparément au prix de 5 francs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

SUPPLÉMENT AU N° 17 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE
29 AOUT 1859.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

(Suite et fin.)

L'instruction des officiers subalternes laisse beaucoup à désirer, on ne les accoutume pas assez à agir par eux mêmes et avec promptitude. Les instructeurs méconnaissent entièrement leur tâche s'ils interviennent trop souvent et mettent trop peu d'importance à stimuler l'indépendance des officiers. Les petits cantons sont presque dans l'impossibilité de donner à leurs officiers et aspirants l'instruction nécessaire ; plusieurs de ces cantons manquent et des moyens d'instruction pour cela et d'un nombre suffisant d'aspirants qui justifiât les dépenses qu'occasionnerait l'organisation d'une instruction spéciale pour ce cas.

On se demande si dans ces circonstances la Confédération ne devrait pas venir en aide aux cantons. C'est une question qui occupe beaucoup le département militaire ; de bons officiers et de bons cadres sont la première condition d'une armée de milices, plus ils sont exercés, plus il est facile de passer sur mainte imperfection chez le soldat.

Nonobstant ces plaintes nous voyons cependant par les rapports de messieurs les inspecteurs que la grande majorité des bataillons de notre armée est en état de faire campagne, et que l'on voit partout des progrès dans l'instruction ; nous mettons surtout beaucoup d'importance aux louanges que donnent les inspecteurs à la discipline comme à l'obéissance des troupes.

Les cantons suivants se sont conformés au § 66 de l'organisation militaire fédérale :

Zurich, Glaris, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Schaffouse, Appenzell (Rh.-Ext.), St-Gall, Argovie, Thurgovie, Vaud, Neuchâtel et Genève. Plusieurs cantons n'ont pas encore organisé leur landwehr.

Le nombre des bataillons qui, comme on l'a détaillé plus haut, ont pris part aux réunions militaires fédérales a été :

a) A l'école centrale, 4 bataillons à l'effectif de 400 hommes ; *b)* Au rassemblement de troupes, 7 bataillons et 5 demi-bataillons à l'effectif réglementaire.

Les prestations de ces bataillons sont mentionnées dans les rapports qui ont trait aux rassemblements en question.

e) *Visites aux établissements militaires étrangers.*

M. Challande, major d'état-major, a visité le camp de Châlons, et M. François d'Erlach, major d'artillerie fédéral, les places d'armes de l'armée autrichienne en Italie. Tous deux ont fourni des rapports détaillés sur leur visite ; ces rapports montrent qu'ils se sont efforcés de profiter autant que possible de leur voyage. Le département militaire doit préparer un rapport et des propositions, afin de réglementer l'emploi de la somme votée chaque année par l'Assemblée fédérale pour des missions semblables, et de tâcher de l'employer de la manière la plus convenable, en faisant visiter les camps et les établissements militaires étrangers.

f) *Etat des chevaux.*

1. *Chevaux de régie.* — L'état des chevaux d'artillerie de selle et de trait qui appartiennent à la Confédération et servent aussi à monter les trompettes-instructeurs, était à la fin de 1857 de 70 chevaux valant 39,050 fr.

On perdit 5 chevaux dont 3 furent immédiatement remplacés.

2 chevaux morts, passés au compte de l'année correspondante . . .	fr.	900
3 chevaux impropres au service et impossibles à guérir furent réformés et vendus aux enchères	»	605
Perte que supporta le détachement	»	795
Total	fr.	2,300

Ce revenu pour compte d'inventaire fut employé à l'achat de trois bons chevaux de selle pour le prix de 1,000, 600 et 700 fr., ensemble 2,300 fr.

Il restait donc, à la fin de 1858, 68 chevaux valant			fr.	39,050
La révision des chevaux produisit pour 28 chevaux une dépréciation de	fr.	2,250		
Par contre pour 8 autres une augmentation de valeur de	»	400		
Donc une diminution sommaire de			»	1,850
Ce qui donne une valeur inventoriale de			fr.	37,200

Le résultat ci-dessus est satisfaisant sous tous les rapports ; il justifie l'arrangement adopté et en recommande la continuation même dans des proportions plus étendues.

La partie économique de cette administration se montre dans un jour très favorable cette année ; les chevaux de selle ont été presque toujours employés, de sorte que les recettes pour louage desdits chevaux, soit dans les écoles de recrues, soit dans les cours de répétition, se montèrent à . . . . . . fr. 35,185 10

L'entretien des chevaux durant l'hiver et la période où ils ont été inoccupés a coûté . . . . » 26,416 52

L'administration a donc fait un bénéfice de . . . . fr. 8,766 58

2. *Service vétérinaire.* — On a taxé en tout 4,330 chevaux dans les diverses écoles et cours de répétition. Sur ce nombre 1,622 sont tombés malades et ont été traités médicalement ; 372 avaient été blessés par la selle ou le harnais, 251 avaient de simples blessures, 369 diverses affections de gourme, 222 diverses affections inflammatoires, 72 des maladies d'yeux, 76 de simples abcès, 56 des maux du sabot. Parmi les maladies dangereuses, il y eut 2 cas de gourme, 3 cas de morve, 1 de crinon (ou diacomule) et 6 de typhus.

Sur ce nombre ont été complétement guéris et rendus à leurs propriétaires, 511 chevaux ; rendus après estimation, 1,071 ; retenus et vendus aux enchères, 19 ; morts ou tués par ordre, 21.

Les 1,071 chevaux reçurent en indemnité fr. 50,875 65 ou en moyenne fr. 47 50 par cheval (l'année passée la moyenne était de fr. 44).

Il fallut payer pour les chevaux morts une indemnité de fr. 12,220, ce qui fai-

sait fr. 582 par cheval; il y avait dans le nombre 2 chevaux de fr. 1,000, et 1 de fr. 800, 2 de fr. 700, quelques chevaux de trait de fr. 500—600 et d'autres de fr. 300.

Les frais totaux de vétérinaires ainsi que les indemnités montent à la somme de fr. 90,673 18, et se répartissent comme suit ·

Frais d'estimation et de dépréciation	fr.	4,936 55
Médicaments, soins	»	14,799 13
Indemnités	»	50,875 65
Indemnités supplémentaires pour chevaux vendus aux enchères	»	7,841 85
Indemnités pour chevaux morts ou tués	»	12,220 —
Total	fr.	90,673 18

Cette somme répartie entre tous les chevaux qui ont fait du service donne par cheval une moyenne de dépense de fr. 20 94 (l'année passée elle était de fr. 14 52). L'augmentation de frais tombe à la charge de la cavalerie; les dépenses faites pour son compte ainsi que les indemnités reçues par elle constituent les deux tiers des dépenses totales.

V. TRAVAUX TRIGONOMÉTRIQUES.

Atlas de la Suisse.

La triangulation pour la feuille XIII a été continuée dans le canton de Berne, et commencée dans les cantons d'Unterwald et d'Uri.

On a levé 21 lieues carrées au $^1/_{25000}$, pour les feuilles VIII et XIII, dont 8 sur le canton de Lucerne, 10 sur le canton de Berne, et 3 sur le canton d'Unterwald. 49 lieues carrées ont été levées au $^1/_{50000}$, dont 16 sur le canton de Berne, 18 sur celui des Grisons et du Tessin, et 15 sur celui du Valais.

Si Lucerne met de l'activité pour terminer ce qui lui reste à faire, les levées pourront être terminées en 1859 ou du moins en 1860.

La gravure de la feuille XIX a été terminée, et celle des feuilles XII, XIV et XXII continuée. La gravure des feuilles XII et XIV sera terminée l'année prochaine; une convention a été conclue avec le meilleur de nos graveurs pour atteindre ce résultat. Aux mêmes conditions la gravure des feuilles VIII et XXII sera terminée en 1860, celle des feuilles XIII et XXIII en 1861 ou 1862 au plus tard; nous avançons donc rapidement vers l'achèvement de ce bel ouvrage qui fait le plus grand honneur à la Suisse.

Une carte donne une idée du point où en était le travail à la fin de 1858.

VI. FORTIFICATIONS.

Les ouvrages de fortification en avant du pont d'Aarberg étaient incomplets, et dès l'origine trop petits pour remplir leur but; ils étaient du reste fort dégradés, aussi avons-nous trouvé à propos de vendre à l'enchère le terrain sur lequel ils étaient situés; cette vente a produit fr. 3,638. Nous avons par contre acheté à Bâle le terrain sur lequel se trouvent les redoutes n^{os} 9, 10 et 11, conservées pour le prix de fr. 41,615 98, et payé une indemnité de fr. 20,965 26 pour le terrain qu'occupaient les redoutes rasées. On a acheté de même à Eglisau le terrain des

deux redoutes qui se trouvent là. On n'a fait à Bellinzone comme à Luziensteig que les travaux d'entretien habituels. Par contre, ensuite du postulat 10 du décret de l'Assemblée fédérale au sujet du rapport de l'année passée, qui nous chargeait d'examiner, si les fortifications provisoires sur le flanc oriental du Luziensteig n'avaient pas des inconvénients, et s'il ne serait peut-être pas plus pratique de fermer cette partie des forts par un mur crénelé ou par des casemates; nous avons chargé une commission d'examiner cette question. Elle était composée de l'inspecteur du génie, colonel fédéral Aubert, et de MM. les lieutenants-colonels Herzog et Wolff; elle a examiné la chose sur place et sous les yeux du chef du département militaire fédéral, et l'on nivelle maintenant les emplacements nécessaires aux constructions reconnues utiles; on prépare aussi les devis, afin de pouvoir vous demander les crédits nécessaires pour ces travaux.

Il a fallu faire à Saint-Maurice plusieurs modifications aux ouvrages existants, que l'on complète toujours, parce que le chemin de fer traverse cette position par le moyen d'un tunnel. La compagnie du chemin de fer a supporté les frais de ces modifications; du reste les travaux qui s'y rapportent ont été entrepris déjà cette année d'après un plan fourni par le directeur de ces fortifications, lieutenant-colonel Gautier; les travaux se reprendront au printemps.

VII. MISSIONS ET COMMISSIONS.

Nous avions déjà annoncé dans notre dernier rapport que nous avions nommé une commission composée d'officiers supérieurs de notre état-major pour examiner les propositions faites de divers côtés, pour améliorer l'état de notre armée, à la suite de la mise sur pied pour les affaires de Neuchâtel; cette commission avait séparé les choses principales des accessoires et remis à une commission spéciale d'examiner les matériaux existants et de donner un préavis.

Ces commissions ont travaillé cette année avec beaucoup d'assiduité et de circonspection, et ont en partie rempli leur tâche.

La commission d'état-major s'est occupée d'une meilleure organisation et instruction de notre état-major, car il n'y a pas de doute que c'est là le côté faible de notre armée. Il est dans la nature des choses que dans une armée de milices, qui ne présente aucune carrière, et dont les moyens de donner à ses officiers une instruction scientifique pour la théorie comme pour la pratique sont si bornés, il sera toujours très difficile de former un état-major bien organisé et bien instruit. La commission élabora le projet de loi qui vous fut présenté par notre message du 23 juin, après qu'il eut été revu par la grande commission. Lors même que vous n'avez pas approuvé ce projet, il n'en est pas moins certain que soit la discussion, soit les délibérations de la commission qui s'y rapportaient, ont fait surgir plus d'une question qui ne sera pas sans fruit pour une réorganisation future de notre état-major.

La commission du génie adopta un nouveau modèle pour une nouvelle arme blanche destinée aux compagnies du génie et aux sapeurs d'infanterie. Elle proposa aussi d'introduire et de décréter une instruction spéciale pour les sapeurs des

bataillons par la Confédération ; on commencera cette école l'année prochaine. Elle recommanda le remplacement des deux voitures diversement construites et chargées, qui accompagnent les compagnies de sapeurs du génie, par deux chariots de sapeurs. Elle décida l'élaboration d'un manuel du sapeur et du pontonnier. Mais elle s'est surtout occupée du matériel des ponts militaires, sujet qui est de la plus haute importance, vu la configuration de notre pays, mais que le point de vue financier comme aussi quelques questions techniques qui ne sont pas encore résolues obligent à examiner encore à loisir.

La commission pour l'artillerie s'est occupée surtout des questions suivantes :

Augmentation du gros calibre en prenant en considération le fait probable que l'on introduira bientôt des canons rayés, ce qui modifiera les différences entre les calibres actuels ; la commission, d'accord avec le principe de l'augmentation des pièces de gros calibre, croit que l'on pourrait se contenter que la Confédération remplaçât les pièces de 8 liv. et les obusiers des batteries 41 de Zurich, et 42 de Lucerne, par des canons de 12 liv. et des obusiers longs de 24 liv. Cela serait déjà une mesure assez importante, et nous examinerons s'il y a des moyens de l'exécuter.

Adoption du système des obusiers longs et introduction des fusées graduées pour tous les obus. Ces deux choses sont recommandées par la commission. Au commencement de ce rapport, sous la rubrique *matériel de guerre,* nous avions fait observer qu'il serait tout à fait nécessaire de remplacer immédiatement, dans les batteries attelées, les obusiers de 12 liv. courts par des obusiers longs de même calibre, essentiellement à cause du remplacement des munitions et de l'effet beaucoup plus grand de ces pièces. Nous avions aussi recommandé de remplacer, dans les batteries de position, les obusiers courts de 24 par des obusiers longs ; quant à la fusée graduée, on a fait dans le courant de l'année trois essais avec la fusée Breithaupt, qui ont très bien réussi. Les essais de tir qui avaient été faits avec les obusier longs de 12 liv. se feront l'année prochaine avec les obusiers longs de 24 liv. ; on essaiera avec ces pièces le tir aux schrappnells. Enfin a commission s'est occupée des ordonnances et règlements qui manquent ou qu'il faut revoir, tels qu'organisation et règlement pour les batteries de fusées et les batteries de montagne, règlements sur les manœuvres de force et les travaux de réparation.

La commission pour la cavalerie a repris le projet d'organisation de cette arme, que vous aviez rejeté ; elle a fait un nouveau travail que nous espérons pouvoir traiter bientôt.

La commission pour l'état sanitaire a élaboré le projet d'un nouveau règlement sur le service de santé dans l'armée fédérale, basé sur l'organisation de 1850 et les expériences faites depuis ce temps. Ce règlement a été discuté et approuvé par la grande commission militaire, et nous l'avons sanctionné comme règlement par un décret du 17 décembre 1858.

Enfin une commission s'est occupée de l'administration et de la comptabilité de notre armée ; ses rapports fort détaillés sur tous les points de notre administration et ses propositions seront soumis l'année prochaine à notre examen.

Les essais de teindre en noir les buffleteries blanches ont été continués ; ils ont donné un résultat satisfaisant, et cette opération peut être faite à peu de frais.

Nous vous avons fait connaître par un message particulier les essais incessants que nous faisions faire avec les armes à feu portatives, et les bons résultats avec les fusils d'infanterie changés d'après le système Prélat-Burnand, et vous avez résolu de faire changer tous nos fusils d'infanterie d'après ce système. Il sera ainsi satisfait au postulat 9 du décret de l'Assemblée fédérale au sujet du rapport de l'année passée, par lequel vous nous invitez à continuer ces essais, et à vous faire des propositions pour changer immédiatement les armes en question, si ces essais étaient favorables.

La transformation commencera sous peu, et les détails de la chose se trouveront dans le rapport de l'année prochaine.

VIII. PENSIONS.

Nous avions parlé dans le rapport de l'année passée d'une proposition de la commission des pensions, de préciser les différentes positions où se trouvaient les invalides pensionnés, par le moyen de formulaires munis de rubriques que les pasteurs ou les fonctionnaires communaux auraient à remplir, puis de faire visiter tous les pensionnés par des officiers de santé fédéraux. Ladite proposition a été mise à exécution cette année. Les autorités militaires cantonales respectives reçurent de ces formulaires avec prière de les faire remplir de la manière indiquée ci-dessus, et le médecin de division, M. le Dr Wieland, assisté du médecin d'ambulance, Dr Engelhart, reçut l'ordre de visiter non seulement les individus pensionnés, mais encore ceux qui demandaient à l'être. Ces deux officiers ont parcouru dans ce but les cantons de Zurich, Berne, Soleure, Schaffouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud et Genève, c'est-à-dire les cantons qui ont des invalides. On leur a présenté partout les invalides aux jours fixés par eux.

Les matériaux ainsi préparés, la commission reprit ses travaux, et formula les résultats suivants : 250 individus, dont 10 nouveaux postulants étaient dans le cas de recevoir une pension.

Au sujet des pensions payées précédemment, on décida que :

150 continueraient à l'être comme auparavant.
32 devaient être diminuées.
16 devaient être augmentées.
20 devaient être supprimées, les raisons qui les avaient fait accorder n'existant plus.
19 étaient échues, soit par la mort des individus, soit parce que les titulaires avaient atteint l'âge fixé par le réglement.

Ainsi, au lieu de 237 pensionnés qui exigeaient annuellement une somme de 53,720 fr., il n'en reste que 198 à 46,880 fr.; c'est donc 6,840 fr. de moins.

Quant aux 13 postulants, il fut trouvé que 3 devaient être renvoyés, 2 devaient recevoir une indemnité de 100 fr. une fois payée, 8 avaient droit à des pensions dont le total serait de 1,110 fr.

Il y aurait donc, pour l'année 1859, 206 pensions à payer, dont le montant et *le chiffre* se répartissent comme suit entre les cantons :

Cantons.	Pensionnaires.	Pensions.
Zurich	30	Fr. 7,040
Berne	42	» 9,880
Lucerne	1	» 60
Glaris	1	» 100
Soleure	8	» 1,305
Schaffouse	9	» 1,345
Appenzell (Rh.-Ext.)	9	» 2,520
Saint-Gall	9	» 1,440
Grisons	2	» 405
Argovie	37	» 9,280
Thurgovie	2	» 490
Tessin	6	» 1,770
Vaud	47	» 11,710
Valais	1	» 250
Genève	2	» 395
	206	Fr. 47,990

Si maintenant on établit un nouveau contrôle des pensions, basé sur les faits rassemblés, et si l'on continue le mode de procéder adopté cette année pour les révisions et les nouvelles demandes de pension, on évitera plus sûrement les abus qui tendent toujours à se glisser dans un système de pension quelconque, et cette partie de l'administration se maintiendra en bon ordre.

IX. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Un seul cas a dû cette année être porté devant un tribunal de guerre, c'est-à-dire un vol commis à Zurich par un soldat du demi-bataillon n° 79 de Soleure, lors du retour de ce bataillon du camp près de Luziensteig. Le délit ayant été commis pendant la marche pour rejoindre les foyers, l'affaire a été remise aux tribunaux soleurois, ensuite de l'art. 209 sur l'administration fédérale de la justice militaire.

RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL

SUR LES MESURES POUR LE MAINTIEN DE LA NEUTRALITÉ

(Fin.)

Occupation de la frontière dans le canton des Grisons.

Le gouvernement du canton des Grisons, qui précédemment déjà avait été invité à nous tenir exactement au fait de ce qui se passait à sa frontière et à nous informer sans délai, dans le cas où il jugerait nécessaire de mettre des troupes sur pied, manda le 30 mai que profitant des événements dont la Lombardie était le théâtre, la population de la Valteline commençait à s'agiter, que quelques fonctionnaires et employés autrichiens s'étaient déjà réfugiés sur territoire suisse et qu'il paraissait indispensable de placer des troupes à Bergell, Poschiavo et dans la vallée de Munster, ou tout au moins d'y organiser une garde frontière suffisante.

Nous n'hésitons pas à entrer dans ces vues et à appeler au service une brigade indépendante sous les ordres de M. le colonel fédéral Letter, composée

des compagnies de carabiniers	4 (Berne),
	36 (Grisons),
des bataillons d'infanterie	17 (Argovie),
	68 (St-Gall),

destinées à occuper les contrées sus-mentionnées, tandis que la surveillance du passage du Splugen fut spécialement confiée à M. le divisionnaire Bontems.

M. le brigadier Letter reçut en substance les mêmes instructions qui avaient été précédemment données aux deux divisionnaires, notamment de ne tolérer à Poschiavo, Engadino, Misox et dans la vallée de Munster aucun réfugié à l'exception des vieillards, des malades, des femmes et enfants. De plus et eu égard aux portions de territoire litigieuses entre l'Autriche et les Grisons, M. le colonel Letter reçut pour direction de traiter le territoire contesté absolument comme s'il était suisse. Il ne devait en conséquence non plus y être toléré aucun rassemblement de réfugiés ou déserteurs et la police y être maintenue comme ailleurs. A cet effet, ce territoire devait être occupé militairement par des troupes suisses, après entente préalable avec l'autorité militaire autrichienne de l'autre côté de la frontière.

L'instruction qui vient d'être mentionnée relative aux parties de territoire légitimes fut communiquée en même temps que la notification de la levée de troupes à la Légation d'Autriche et à notre chargé d'affaires à Vienne, afin que celui-ci en fît part au ministère I. R. Nous exposions que nous nous croyions d'autant plus autorisés à occuper les territoires contestés que le gouvernement impérial ne pouvait qu'approuver le but poursuivi par cette mesure, c'est-à-dire l'exercice d'une police active, et qu'il était beaucoup plus convenable de confier ce soin à une puissance neutre moins exposée aux chances de la guerre. D'ailleurs les portions de territoire litigieuses sont de facto en la possession de la Suisse et jusqu'ici les autorités suisses y ont presque constamment une autorité consacrée par l'usage. Il s'entend de soi-même que cette mesure ne devrait en aucune manière préjuger le fond de la question de droit proprement dite qui doit se régler par voie de négociation.

Cependant le gouvernement impérial n'a cru pouvoir accepter qu'une partie de notre manière de voir. Il accorde à la Suisse l'occupation du territoire situé entre Brusio et Tirano, en revanche il revendiqua par motifs stratégiques celle de la ligne contestée entre Taufers et Munster.

Nous nous trouvâmes en conséquence dans le cas de réclamer encore une fois (le 29 juin) au ministère impérial en demandant que l'occupation du territoire placé entre Taufers et Munster soit également confiée aux troupes fédérales. Nous ne pouvions pas voir par quels motifs stratégiques l'occupation par le cordon appelé à garder la frontière de l'Autriche serait indispensable. Au contraire, si la Suisse occupe le territoire contesté, ce dernier sera considéré par les puissances belligérantes comme fédéral, c'est-à-dire il sera respecté comme appartenant à une puissance neutre; en revanche si l'Autriche occupe, la neutralité de la Suisse pourrait être compromise en cas d'attaque. Il est, par conséquent, dans l'intérêt bien entendu des deux Etats que tous les territoires contestés soient occupés par l'Etat neutre et non pas par une puissance engagée elle-même dans la guerre.

Naturellement aucune réponse n'était encore parvenue au moment où ce rapport a été adopté. L'affaire reste pour le moment en suspens.

S'occupant ensuite de la situation des Suisses en Italie, le rapport signale l'irritation des populations italiennes contre la Suisse en général, irritation qui atteignit

son apogée lors des événements de Perugia rapportés d'une manière malveillante pour la Suisse dans le bulletin officiel de Turin, n° 97.

Maintenant, ajoute le rapport, nous avons réclamé très sérieusement auprès du gouvernement royal sarde contre les termes employés par ces bulletins: nous avons insisté pour obtenir que dans de telles publications officielles les faits fussent présentés fidèlement et que par une confusion d'idées l'on ne rendit pas la Suisse responsable des actes d'une soldatesque. Nous avons de plus demandé que dans les parties de l'Italie où s'étend actuellement la puissance de la Sardaigne, la vie et les propriétés des Suisses jouissent de la protection que peuvent revendiquer les ressortissants d'un Etat neutre et ami. Bien que nous n'attribuions pas la moindre importance à la proclamation adressée au peuple tessinois, parce que nous pouvons conserver la plus entière confiance au patriotisme du canton du Tessin, nous avons exprimé l'attente positive qu'à l'avenir on ne tolérera plus la publication d'imprimés où l'on invite des parties du territoire suisse à un abandon qui serait un crime de haute trahison, mais que l'on prendra des mesures convenables afin d'empêcher de telles manifestations profondément blessantes pour la Suisse.

Enfin dans une dépêche adressée à nos consuls d'Italie et publiée dès lors dans la *Feuille fédérale*, nous leur avons donné les renseignements nécessaires sur la composition des régiments étrangers, en les invitant pour ce qui les concernait à contribuer suivant les circonstances, de vive voix et par écrit, à calmer les esprits. Le consulat de Livourne en particulier a été chargé de faire parvenir les éclaircissements nécessaires au gouvernement de ce pays, et notamment de le prier de faire ensorte que des publications officielles n'exposent pas de rechef les faits avec partialité et en les défigurant complètement, ainsi que la chose a eu lieu dans le bulletin prémentionné

Dans notre office nous rappelions que la Suisse avait souffert vivement des capitulations militaires pendant une longue série d'années, et qu'après bien des luttes on était parvenu dans ces derniers temps à les supprimer, puisque aussi bien les constitutions cantonales que la constitution fédérale posent le principe qu'aucune capitulation militaire ne peut plus dorénavant être conclue. La législation fédérale a fait un pas de plus. Les 20 juin 1849 et 24 juillet 1855, elle a déclaré la continuation de l'existence des capitulations militaires incompatibles avec les bases politiques de l'organisation républicaine démocratique de la Suisse et, en conséquence, interdit sur tout le territoire de la Confédération tous enrôlements pour le service militaire étranger. Elle a de plus dans le code pénal fédéral réprimé par l'emprisonnement et l'amende le recrutement d'habitants de la Suisse pour le service militaire étranger, prohibé et étendu cette commination aux employés des bureaux d'enrôlement établis hors de la Suisse, afin d'éluder la prohibition du recrutement sur territoire suisse.

Toutes ces dispositions ont été appliquées d'une manière aussi conséquente que possible, preuve en soit une série de jugements rendus contre des embaucheurs. Si partout les infractions n'ont pas été atteintes par le bras de la justice pénale, si la législation en vigueur n'a pu couper complétement court à l'abus des enrôlements, cela est dû à d'autres circonstances indépendantes des autorités fédérales. Tandis que la Suisse et surtout les autorités fédérales font tout ce qu'elles peuvent pour empêcher les enrôlements sur le territoire de la Confédération, quelques Etats voisins tolèrent sans aucune pudeur des bureaux de recrutement qui font en Suisse des enrôlements secrets. Toutes les fois qu'on a pu attendre quelque succès, l'on a lié des négociations avec les Etats voisins, afin d'obtenir la suppression des bureaux d'enrôlement toléré. Ces efforts ont atteint leur but au moins en

Quant aux soi-disants régiments suisses de Naples, les capitulations y relatives sont toutes expirées, la dernière prend fin le 15 juillet de cette année. Les démarches nécessaires ont été faites pour que les insignes cantonaux ou fédéraux soient supprimés sur les enseignes des régiments; l'on tâche aussi d'obtenir que désormais ces régiments ne portent plus un nom qui ne leur appartient plus depuis l'expiration des capitulations, parce que les régiments en question ne peuvent plus être considérés que comme régiments étrangers. Dans ces derniers temps il n'a existé aucune espèce de capitulation militaire avec l'Etat de l'Eglise. Les conventions qui faisaient règle précédemment à ce sujet n'ont jamais été soumises à l'approbation de la Diète et étaient par ce motif nulle déjà à teneur de l'ancien droit public fédéral. Une capitulation conclue avec le canton de Lucerne en 1824 concernant la création d'une garde suisse composée de 104 hommes est depuis longtemps abrogée par la constitution de ce canton. Il est vrai qu'en 1832 le gouvernement de l'Etat de l'Eglise a passé des conventions avec quelques officiers pour la formation de régiments étrangers, et qu'un petit nombre de cantons ont toutefois, sans avoir l'autorisation de la Diète, permis de recruter dans ce but. Mais deux régiments ont été dissous en 1848, et les régiments étrangers qui existent actuellement dans l'Etat de l'Eglise ne sont qu'un ramassis de gens de tous les pays possibles. Naturellement la Suisse ne peut accepter aucune responsabilité pour leurs actes.

Si néanmoins les régiments étrangers au service papal sont appelés vulgairement régiments suisses, c'est abusivement et la Suisse doit protester énergiquement contre le fait dont cette expression suppose l'existence [1]. Du reste, il y a longtemps qu'à Rome les régiments étrangers ne portent plus le nom de régiments suisses, ils ne portent également aucun insigne qui pût leur mériter cette désignation.

Nous osons espérer que ces démarches atteindront le succès désiré, car le gouvernement sarde s'est associé jusqu'ici sincèrement à nos efforts pour cultiver et entretenir entre les deux Etats voisins des relations bienveillantes avantageuses pour tous, fondés sur la reconnaissance mutuelle de ce qui se passe dans l'autre pays et avant tout sur la justice.

Négociation avec la Sardaigne au sujet des parties neutralisées de la Savoie.

Les tractations au sujet de l'occupation des parties neutralisées de la Savoie ont continué dans plusieurs conférences. Néanmoins elles ne sont pas encore assez avancées pour qu'on puisse actuellement en communiquer quelque chose. Un exposé plus détaillé de cette affaire doit être réservé pour plus tard.

---

[1] Quant aux événements de Pérouse, nous attendons encore du consulat de Rome un rapport qui recevra également une publicité convenable. Au sujet de ces événements, sans doute déplorables, on peut remarquer que le 1er régiment étranger qui y a pris part a accompli les ordres d'un gouvernement légitime, soutenu par les grandes puissances. Ainsi que nous l'apprenons d'une source non suspecte, ce 1er régiment comptait au 1er janvier 1858 un effectif de 1,293 hommes, dont 640 étaient Suisses, 45 Français, la plupart sous de faux noms; 23 Italiens, 55 Autrichiens, 180 Bavarois, 98 Wurtembergeois, 70 autres Allemands, 10 Savoisiens, 155 Belges, 6 Polonais, 1 Espagnol.

Depuis cette date le régiment a été porté à 2,440 hommes. Parmi l'on trouve environ: 500 Belges, 340 Allemands, 200 Suisses, 100 autres étrangers, Savoisiens et même Irlandais.

Ainsi les Suisses ne font qu'environ le tiers du régiment et les Belges y sont plus nombreux que les Suisses. Les principaux dépôts de ce régiment sont Feldkirch et Pontarlier. Il en existe encore à Péri, à Ferrara, à Mantoue, à Marseille et à Civita-Vecchia.

Aperçu des mesures militaires.

Enfin nous avons l'honneur de joindre un résumé sommaire des mesures militaires prises depuis votre ajournement.

Les hostilités en Italie ayant commencé, et le général Garibaldi opérant avec son corps dans la proximité de nos frontières, les troupes qui se trouvaient déjà dans le Tessin furent renforcées :

par la batterie à fusées n° 30 d'Argovie;
» compagnie de carabiniers n° 5 de Thurgovie;
» » » » 33 de Berne;
» le bataillon n° 28 de St-Gall;
» » » 44 de Soleure;
» la compagnie de chasseurs n° 4 d'Appenzell (Rh.-Ext.).

Par là l'état de la VIII[e] division fut porté au chiffre le plus élevé de :

307 officiers et
5564 soldats.

5871 hommes et 285 chevaux.

M. le colonel Ziegler, en vertu des pleins-pouvoirs qu'il avait reçus, appela au service dans le Valais le bataillon n° 35 du Valais et la compagnie de carabiniers n° 7 du même canton, afin d'observer et de couvrir les passages entre l'Italie et le Valais.

Enfin, la Valteline ayant manifesté l'intention de prendre part aux mouvements ,on jugea nécessaire de faire stationner une brigade dans l'Engadine et les vallées latérales. Il y fut envoyé

le bataillon n° 17 d'Argovie;
» 68 de St-Gall;
la compagnie de carabiniers n° 4 de Berne;
» » » 36 des Grisons.

Ce corps fut placé sous le commandement de M. le colonel fédéral Letter.

On s'occupa sérieusement de compléter les ouvrages de fortification.

Le Conseil fédéral alloua en deux fois 20,000 fr. pour les reconnaissances et études préparatoires, ainsi que pour l'exécution de quelques travaux et l'achat de matériel; il en fut employé entr'autres :

1° Pour travaux complémentaires à Luziensteig	Fr. 6,573 12	
2° Pour achat de bois et de matériaux pour un pont à Bellinzone	» 2,300 —	
3° Pour la construction d'un chemin à St-Maurice à la grande tenaille	» 3,700 —	
		Fr. 12,573 12

Les constructions suivantes furent en outre ordonnées, et le Conseil fédéral alloua à cet effet les crédits nécessaires :

A. Pour *Luziensteig :*

1° Construction d'un mur crénelé pour relier la tour de Guscha au corps principal	Fr. 17,000 —	
2° Fortification de l'Ellpass	» 5,300 —	
Report,	22,30[0]	12,578 12

Report,	Fr. 22,300 —	Fr. 12,573 12
3° Logement pour la garnison de la muraille crénelée sur le Rhin . . . . . . Fr. 1,891 16		
4° Pour une tour crénelée entre le blockaus *M* . . . . » 6,022 10		
en somme ronde	Fr. 8,000 —	
5° Pour caserne et écuries	» 35,000 —	
6° Pour une batterie casematée à gauche du corps principal	» 29,460 —	
		Fr. 94,760 —

A la faveur de ces constructions, le fort de Luziensteig peut maintenant être considéré comme complet à l'exception d'une cantine, pour laquelle doit pour le moment suffire la baraque achetée par la Confédération.

B. Pour *Bellinzone :*

1° Pour magasins de munitions dans la ligne extérieure	Fr. 2,400 —	
2° Pour autres acquisit° pour le pont du Tessin	» 700 —	
3° Pour un mur crénelé de la lunette Marobbio	» 5,638 —	
4° Pour bois et banquettes du mur crénelé de la Sementina	» 1,088 88	
		Fr. 9,826 88

(Ces trois derniers postes pris sur le restant du crédit susmentionné de fr. 20,000.)

C. Pour *St-Maurice :*

1° Pour constructions diverses	» 25,000 —

D. Pour *Gondo :*

1° Restauration des ouvrages	» 2,500 —
2° Pour acquisition de bois de plateforme et divers effets pour l'armement	» 12,000 —
3° Pour télégraphes de campagne	» 5,000 —
Total des crédits alloués	Fr. 161,660 —

Nous sommes en outre en négociation avec le gouvernement du Tessin au sujet de la construction d'une route militaire de *Carasso* à *Gorduna* sur la rive droite du Tessin, ainsi que pour l'acquisition et l'établissement d'un arsenal dans l'ancienne douane de Bellinzone, ce qui occasionnerait en somme à la Confédération une dépense de 40,000 fr.

Comme par suite de la situation actuelle des armées, le passage du Splugen a gagné en importance pour l'Autriche, le point de Luziensteig ne laisse pas d'avoir pour nous une plus grande valeur. Aussi avons-nous ordonné que les ouvrages y soient armés des bouches à feu nécessaires.

La situation ayant pris d'ailleurs pour nous une tournure moins alarmante, nous jugeâmes qu'afin de ménager le temps des hommes et d'éviter des frais inutiles, il convenait de coopérer la réduction susmentionnée des troupes mises sur pied.

Nous ajoutons que pendant tout le temps les troupes ont touché les subsistances en nature et que tout s'est passé dans le meilleur ordre. Il avait aussi été convena-

blement pourvu à l'organisation du service de santé. On aurait pu ainsi attendre sans appréhension la suite des événements.

Afin que les officiers montés, notamment ceux de l'état-major fédéral, ne se trouvent pas au dépourvu de chevaux de selle pour le cas d'une plus grande extension de la mise sur pied, le dépôt existant de chevaux appartenant à la Confédération fut, moyennant un crédit de 80,000 fr., ouvert à cet effet, augmenté par l'achat de 64 chevaux, pour la plupart de l'Allemagne du Nord. Quelques-uns ont déjà été vendus à des officiers d'état-major; les autres se trouvent à Thoune, où ils sont convenablement dressés.

Enfin, la dernière mesure prise par nous a été d'ordonner une inspection générale de la landwehr par les inspecteurs fédéraux. Les cantons en ont déjà été informés, et les inspections doivent se faire dès le mi-juillet jusques fin août.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le comité central aux sections.

Fidèles, chers confédérés et frères d'armes !

A la fête militaire qui se célébrait l'année dernière dans un des beaux cantons de la Suisse occidentale, notre ville de Schaffouse fut désignée pour le lieu de la prochaine réunion. On lui réserva le plaisir de recevoir cette année dans ses murs les officiers de l'armée fédérale.

Si de graves événements survenus ce printemps ont pu faire douter de la possibilité d'une réunion, nous éprouvons d'autant plus de satisfaction aujourd'hui que les circonstances nous permettent d'y donner suite.

Lorsque la Société tint ses dernières séances à Lausanne, personne ne pensait alors que les brandons de la guerre se rallumeraient et seraient même portés jusqu'à nos frontières, personne n'aurait pu croire que le printemps suivant une partie de notre armée prendrait les armes pour préserver notre neutralité de toute atteinte.

En 1856, le peuple suisse fit voir d'une manière éclatante combien la patrie lui était chère ; de même cette année il n'aurait pas hésité à sacrifier ses biens et sa vie pour sauver son indépendance ; l'armée suisse aussi, à qui la défense de la patrie incombe plus particulièrement, était toute disposée à répondre au premier appel des autorités fédérales et à repousser toute agression.

Les dangers que nous pouvions redouter sont éloignés maintenant, il est vrai, mais qui peut garantir que cette tranquillité ne soit pas trompeuse et que tôt ou tard de plus graves complications ne surviennent ? N'est-il pas alors du devoir de tout brave défenseur de son pays, mais surtout de l'officier, de profiter de chaque occasion qui se présente pour se former, afin que dans les jours de danger il puisse suffire à sa tâche ? Or, qu'est-ce qui peut contribuer le plus à donner de la vie et de l'élévation à notre état militaire, si ce n'est une réunion d'officiers de toutes armes et de tous les cantons, ayant pour but la libre discussion de nos institutions militaires et l'entretien d'une forte confraternité entre tous ses membres ?

Une confiance mutuelle est plus que jamais nécessaire de nos jours, et quoi de plus propre à la fonder que ces réunions qui nous donnent l'occasion d'apprendre

à connaître personnellement nos frères d'armes ! C'est là, chers camarades, le but moral de cette fête nationale.

Outre les affaires courantes, nous soumettrons à vos délibérations toutes les questions d'habillement et d'équipement qui ont déjà occupé les conseils fédéraux; les derniers rassemblements de troupes feront aussi le sujet de nos entretiens. Les discussions sur tout ce qui concerne le militaire en général, ne manqueront pas. Nous attendons des rapports des cantons de Schwytz, Soleure, Thurgovie et Genève. Si vous aviez d'autres propositions à nous soumettre, nous vous prions de nous les communiquer sans délai.

Au reste, notre fête ne sera pas uniquement consacrée aux choses sérieuses, le plaisir et la joie y auront aussi leur bonne part. Le peu que nous pourrons vous donner, nous vous l'offrons de bon cœur.

Nous vous invitons, en conséquence, à vous rendre à Schaffouse, les 4 et 5 septembre prochain, pour célébrer la vingt-cinquième réunion de la Société militaire fédérale dont nous vous ferons connaître le programme.

Un accueil affectueux, un serrement de main tout cordial vous attendent !

Recevez notre salut patriotique et notre souhait de bienvenue sur ces bords du Rhin où la liberté règne !

Schaffouse, le 5 août 1859.

Le comité de la Société militaire fédérale :

Pour le président absent,

(Signé) *Le vice-président,* Rauschenbach, commandant.

Le secrétaire,

Stierlin, aide-major.

—

Le comité de la fête de Schaffouse

AUX SECTIONS.

Frères d'armes.

Le Comité central fédéral vous a déjà adressé son appel pour la réunion de Schaffouse en vous annonçant le prochain envoi du programme de la fête, que nous vous transmettons ci-joint.

Nous saisissons avec plaisir cette nouvelle occasion de vous rappeler notre invitation et de vous exprimer l'espoir que vous y répondrez, pour cette joyeuse journée, avec autant d'empressement que lorsque les dangers de la patrie vous appelaient à notre frontière. Tous nous ont certainement quittés à cette époque avec la conviction que notre contrée, quoique séparée de vous par le Rhin, était habitée par un brave petit peuple, fermement lié à ses frères et confédérés pour les beaux comme pour les mauvais jours.

Notre fête ne pourra sans doute pas rivaliser en luxe avec celles des grands cantons, mais nous comptons sur votre indulgence; et en tout cas ce que la meilleure volonté et des sentiments vraiment confédéraux peuvent fournir, vous sera offert d'un cœur sincère.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître avant le 1[er] septembre au plus tard, le nombre d'officiers de votre section qui viendront à la fête, et d'agréer nos salutations amicales.

Schaffouse, 16 août 1859. *Pour le comité de la fête :*

(Signé) *Le président*, E. RINGK, commandant,

Le secrétaire, L. MURBACH, capit.

Programme de la fête annuelle des 3, 4 *et* 5 *septembre* 1859, *à Schaffouse.*

Samedi 3 septembre.

1. A 4 heures après-midi, réception à la gare, par le Comité central de Schaffouse et par le Comité de la fête, de la bannière de la Société apportée par l'ancien Comité central de Lausanne. La bannière sera saluée de 22 coups de canon et accompagnée au quartier par le corps des cadets et sa musique.

2. Le bureau de la fête se trouvera au-dessus du restaurant du *Riesen*, vis-à-vis de l'*Einsteighalle*. Il sera ouvert : Samedi après-midi, de 4 à 9 1/2 heures. Dimanche, de 9 heures du matin à 9 1/2 heures du soir. Lundi, de 9 heures du matin à 1 h. après-midi. Les officiers arrivants, qui y retireront leurs cartes (fixée à 6 francs pour le déjeûner et le dîner), pourront aussi y avoir des billets pour logements (*freies* quartier).

3. A 5 1/2 heures : séance des délégués de sections dans la salle du Grand Conseil pour préparation des tractanda (§ 12).

4. Le soir réunion au Casino.

Dimanche 4 septembre.

5. A 6 heures du matin : Diane. A 8 heures, séances séparées des diverses armes, à savoir : génie et artillerie à la Maison-de-ville, 1[er] étage; cavalerie, à la Maison-de-ville, 2[me] étage ; infanterie et carabiniers, dans la salle du Grand Conseil ; chirurgiens, dans la salle du gouvernement.

6. Après-midi, réunion au Casino. A 3 heures, promenade à la chute du Rhin. Soirée musicale au *Schweizerhof*.

Lundi 5 septembre.

7. A 6 heures : Diane et trois coups de canon. Réunion du nouveau Comité central et de tous les officiers sur le *Herrenacker*, où le Comité central sortant, cherché par le comité de la fête et accompagné militairement, arrivera aussi pour la remise du drapeau au nouveau comité. La remise du drapeau sera saluée par 22 coups de canon.

8. A 7 1/2 heures : Formation du cortége pour se rendre à l'église St-Jean par les rues *Tanne* et *Vordergasse*, dans l'ordre suivant : *a)* détachement de chasseurs ; *b)* musique militaire ; *c)* les deux comités centraux avec le drapeau; *d)* les hôtes d'honneur; *e)* les autres officiers sur 4 rangs; *f)* un détachement de chasseurs.

9. Les délibérations auront lieu dans l'église St-Jean; des places seront réservées aux comités et aux hôtes d'honneur. Les personnes civiles resteront dans l'avant-chœur. L'officier qui voudra prendre part aux discussions demandera la parole au président en indiquant son nom, son grade et son canton.

10. Après la clôture des délibérations, le cortége se rendra, dans le même ordre, par la *Vordergasse* et le faubourg jusqu'au *Freiberg*, et de là au Casino pour le déjeûner.

11. Promenade au *Munoth* par le *Mühlenthal*.

12. A 6 heures du soir : Banquet à la caserne, auquel ne prendront part que les officiers et les hôtes d'honneur.

13. Le premier toast (à la patrie) sera porté par un membre du Comité central. Les orateurs devront préalablement s'annoncer au président.

14. En ce qui concerne le tenue, il est rappelé qu'on doit porter le brassard fédéral. Les officiers actifs assisteront aux réunions officielles en grande tenue (§ 14). Les jeunes officiers qui, en vertu des prescriptions de leur canton, n'ont pas encore de grande tenue, sont dispensés de cette obligation.

15. Les divers comités portent les marques distinctives suivantes :

Le Comité central : brassard rouge et blanc avec nœud de même couleur.

Le Comité de la fête : vert et noir, avec nœud :

vert et noir pour le président ;
blanc et lilas pour le Comité des quartiers et de réception ;
blanc et orange pour le Comité de police ;
blanc et jaune pour le Comité des décors ;
blanc et rouge pour le Comité des vivres et liquides ;
blanc et vert pour le Comité des comptes.

Schaffouse, le 16 août 1859. *Le comité de la fête.*

INVITATION

du corps de santé des officiers fédéraux à Schaffouse à l'occasion de la fête qui aura lieu les 4 et 5 septembre 1859.

Le comité de la Société des officiers fédéraux a invité les diverses sections à la grande 25me assemblée, qui se tiendra les 4 et 5 septembre à Schaffouse, et a fait savoir par programme les points spéciaux qui s'y rapportent.

Le soussigné espère que la section des officiers de santé s'y rencontrera en aussi grand nombre que possible, et y sera reçue d'une manière toute cordiale.

Notre plus grand plaisir serait de voir se réaliser les vœux plusieurs fois exprimés de la réunion de tous nos collègues qui ont pris part à des cours sanitaires, même ceux qui ne sont pas sociétaires. Nous les attendons tous cette année avec fraternité à Schaffouse.

L'assemblée préparatoire aura lieu le samedi 3 septembre. Pour ce qui concerne les travaux à communiquer, on est prié d'indiquer préalablement les sujets au soussigné

F. M. Ochswald, Dr-M.
vice-président de la section de santé.

Ensuite d'absence prolongée du président du Comité central, le comité a dû subir une modification dans son personnel. Le président a été remplacé, en cette qualité, par le vice-président M. le commandant *Rauschenbach.*

M. le vice-président a été remplacé par M. le commandant *Ochswald.*

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 18 Lausanne, 16 Septembre 1859 IVe Année.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE[1].

(Suite.)

Car, tandis que dans les premiers temps, les Suisses soldés retournèrent après la guerre dans leur pays, ils acceptèrent plus tard, lorsque plusieurs princes eurent conclu des traités avec les cantons, la position d'une *troupe permanente soldée* pendant la paix, avec le caractère particulier de *garde du corps du monarque*. Malgré ce changement essentiel qui ôta au service étranger son élément romantique, la prédilection pour ce service ne diminua pas.

Cela est pourtant bien naturel. D'abord cette tendance était déjà trop enracinée dans les habitudes du peuple, puis les monarques reconnaissants se chargèrent au profit de leurs soldats favoris, du soin d'une solde suffisante, d'une alimentation suffisante et surtout d'un équipement splendide. Finalement, le soldat suisse était flatté de se voir respecté, sinon redouté à l'étranger; toutes ces considérations mises en compte, on ne peut plus s'étonner de la continuation du service étranger sous d'autres conditions et en d'autres temps. N'oublions pas, au reste, que depuis longtemps déjà l'affaire se pratiquait avec beaucoup de méthode et d'habileté. Le patriciat des villes livrait les officiers, la campagne livrait les soldats; on se réunissait sous le drapeau fédéral et l'on formait ainsi en quelque sorte une portion vivante de la Confédération, bien que l'on fût éloigné de cent lieues et plus du pays natal.

Néanmoins, les armées permanentes s'organisèrent de la manière déjà indiquée, sans que quelque chose fût changé au sujet du service soldé des Suisses. Ceux-ci, puisqu'il n'existe aucun intérêt commun entre le peuple et les soldats étrangers, étaient toujours aux yeux des princes les plus éprouvés de leurs gardes, et l'histoire ne les a pas dé-

[1] Voir notre n° 11, du 1er juin 1859.

mentis. Ils les conservaient donc auprès des soldats nationaux enrôlés.

Mais, avec la création des armées permanentes commença, ainsi que nous l'avons vu, cette déplorable époque du caporalisme, cette passion des minuties militaires. *Et si quelque part le caporalisme et le service de parade fut cultivé à outrance, cela se fit comme conséquence irréfragable du système, comme nécessité absolue, dans les régiments suisses.*

D'abord, c'était par esprit de corps, par envie de conserver le vieux renom suisse, de surpasser du moins sous ce rapport les troupes nationales, puisque, en temps de paix, la rivalité sur le champ de bataille était impossible; puis, dans toute l'organisation de la troupe permanente soldée qui, année par année, avait sous le drapeau les officiers, les sous-officiers et les soldats, et qui, pour ainsi dire, était immortelle, parce que les lacunes se remplissaient toujours de nouveau, les mêmes causes ont dû produire les mêmes effets, mentionnés à l'occasion des armées permanentes : l'ennui, le besoin d'occuper la troupe pour la tenir en bonnes dispositions et la tendance à produire cette discipline absolue, qui étouffe jusqu'à la moindre trace de l'individualité.

Que l'on s'imagine maintenant jusqu'à quel degré l'observation minutieuse de toute prescription, même la plus futile, fut contrôlé, combien peu à peu les idées de ce qui est essentiel et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est important pour la pratique de la guerre et de ce qui est seulement affaire de convention et de parade, durent se confondre dans la tête même de bons officiers, et quelle haute importance durent gagner à leurs yeux tous ces brimborions d'interminables règlements, que l'on dépose devant l'ennemi comme on ôte un vêtement qui vous gêne dans l'usage de vos membres. Cette particularité, que nous venons de signaler, s'est incarnée dans les régiments suisses au service étranger. Et si elle leur est restée jusqu'à l'heure qu'il est, où même dans les armées permanentes de nationaux le désir de simplifications, d'instruction pratique de la troupe, se fait entendre, il y a deux raisons pour expliquer le fait que l'*officier suisse au service étranger tient avec une plus grande tenacité aux formes traditionnelles que l'officier des armées permanentes de nationaux*.

Il y a d'abord cette différence entre l'armée permanente d'aujourd'hui et la troupe soldée que, dans la première, comme nous l'avons vu, il se fait, par des congés nombreux, un mouvement continuel dans la troupe, tandis que, dans le régiment soldé, elle reste au service pour toute la durée de la capitulation. La conséquence en est que, pour occuper continuellement *les mêmes hommes,* la séduction est déjà beaucoup plus grande d'attacher de l'importance à des chosesinopportunes au point de vue de la pratique.

Puis, il existe une notable différence entre l'éducation militaire de l'officier de troupes nationales permanentes de nos jours et celle de l'officier suisse au service étranger. Le premier reçoit, pendant plusieurs années, une éducation spéciale, dans des instituts militaires. Là, on l'instruit dans les sciences militaires, et il acquiert de cette façon, sinon des connaissances étendues, au moins la conviction que le règlement respectif ne comprend pas l'universalité de la science de la guerre, mais qu'il n'en est que l'avant-cour, dont le véritable domaine s'ouvrira pour lui plus tard, soit par l'étude de l'histoire militaire et des traités scientifiques, soit par la pratique de la vie militaire.

D'autre part, le jeune homme qui, grâce à des relations de famille ou à d'autres circonstances, est appelé au service d'officier dans un régiment étranger, entre dans sa nouvelle carrière sans posséder aucune notion préliminaire de son état, peut-être même sans s'être appropriées, dans une mesure suffisante, les connaissances élémentaires qui appartiennent au domaine de l'école civile. On lui ordonne de s'empreindre dans la mémoire les règlements du service et des exercices (ce qui ne contribue pas précisément à exercer ses facultés intellectuelles), de les observer minutieusement, à l'exemple des vieux officiers, et avec un peu de patience et de persévérance il est bientôt un officier aussi parfait que ses vieux camarades, et il ne profitera guère des quelques heures de loisir qui lui restent après les exercices, les parades, le service de garde et du jour, et après les appels, pour se perfectionner dans les hautes régions de la science militaire.

Pour lui, le règlement sera toujours un évangile sacré, en dehors duquel point de salut.

Cette différence manifeste entre l'éducation militaire de l'officier des armées permanentes nationales et celle de l'officier au service étranger, prouve d'une manière irréfutable que CE DERNIER DOIT ÊTRE MOINS ACCESSIBLE AUX IDÉES D'UN DÉVELOPPEMENT RATIONNEL DE L'ORGANISME MILITAIRE, DANS LE SENS DE LA SIMPLICITÉ, D'UNE INSTRUCTION CONFORME SEULEMENT AUX BESOINS DE LA GUERRE. Et comment pourrait-il en être autrement, puisque aucune expérience pratique ne lui a démontré les côtés faibles de cette activité militaire ; puisque dans tous les conflits sanglants dont parle l'histoire moderne des régiments suisses, c'était LA BRAVOURE DE LA TROUPE RÉSISTANT A TOUTE ATTEINTE qui a assuré le succès, qui même a su rendre glorieuse la défaite dans le cas où l'ennemi avait pour lui la grande supériorité du nombre, et qui a pu couvrir, par conséquent, les fautes des chefs ?

On voudra peut-être obj[illegible] l'époque napoléonienne qui, en effet, interrompit çà et là la [illegible] service étranger des troupes

suisses et qui les vit combattre dans les rangs des Français, avec le caractère de troupes auxiliaires, doit avoir produit un revirement dans les opinions des officiers suisses. Mais rappelons-nous d'une part le fait que Napoléon eut ses motifs pour favoriser l'esprit exclusivement militaire, avec toutes ses difformités, tant que les guerres presque continuelles et, par conséquent, tant que les besoins de la pratique le permirent. N'oublions pas non plus que, même sous l'empire de Napoléon, des régiments suisses, avec leurs anciennes traditions, ont continué d'exister, par exemple, dans la solde de l'Angleterre, et qu'après 1815, les officiers de ces régiments, au moins en partie, en compagnie d'autres officiers qui avaient servi sous Napoléon, ont formé la souche des troupes suisses réorganisées sans retard en différents Etats. Prenons enfin en considération les longues années de paix qui allaient commencer et qui, comme nous avons vu, étaient si favorables à la résurrection du pédantisme militaire, et on sera convaincu de l'inanité de cette objection.

Lorsqu'enfin l'armée nationale de la Confédération commença à se former des débris chaotiques du *défensional,* qui avaient sombré dans les tempêtes de 1798 (aucun homme sérieux n'essaiera de faire passer ce *défensional* pour une armée de milices, dans le sens moderne du mot), y a-t-il lieu de s'étonner qu'on regardât les officiers sortant des régiments étrangers comme les chefs irrécusables, désignés comme tels par la force des choses, de la nouvelle armée? Car alors on pressentit à peine la différence qu'il devrait y avoir entre les nouvelles milices fédérales et les troupes soldées au service étranger. Le raisonnement : tel officier a servi dix ou quinze ans à l'étranger, il possède donc de solides connaissances militaires, peut-être même quelque expérience de la guerre, par conséquent, etc. ; ce raisonnement, tant qu'on ne fait pas attention à la distinction notoire et suffisamment expliquée des deux armées, paraît être d'une telle justesse, qu'il ne faut pas s'étonner du développement que les choses ont pris.

Donc, *les officiers revenus du service étranger devinrent* LES CHEFS ET LES AUTORITÉS COMPÉTENTES DE L'ARMÉE DES MILICES, et si aujourd'hui, à cause de la diminution des troupes suisses enrôlées, le nombre en a diminué, les *empreintes du cachet qu'ils ont apposé à notre armée se sont conservées jusqu'à l'heure qu'il est.* Et comment un officier de milices, que la réflexion aurait mis sur la bonne voie, mais qui n'a pas servi à l'étranger, eût-il osé s'opposer aux opinions des *militaires de profession ?*

Tout bien posé, pourrait-on s'étonner encore que toutes les pensées et tous les efforts de la grande majorité de ces officiers, dont nous ne voulons pas le moins du monde suspecter la bonne foi et les bonnes

intentions, tendissent à réaliser *approximativement*, dans l'armée de milices, et malgré la brièveté de l'instruction des officiers, des sous-officiers et de la troupe, ce qui leur avait paru, dans les régiments étrangers, comme l'idéal de la perfection militaire? Nous disons la *grande majorité*, car il existait et il existe encore des exceptions très rares, et, par conséquent, d'autant plus honorables (la Suisse orientale en possède UNE), qui comprennent le caractère d'une armée de milices, mais qui précisément pour cette cause sont regardés comme réformateurs importuns.

Pourrait-on s'étonner encore que cet esprit du pédantisme, cultivé dans les régions supérieures, que cette passion des boutons de guêtres se répandît bien vite dans les grades inférieurs et jusque dans l'instruction, et que l'armée de milices fût dirigée dans une voie aussi étrangère à son origine que funeste à son but?

Les avertissements n'ont pas manqué pour signaler ces égarements à l'opinion publique. Citons-en un, et de plus un avertissement bien important. Le citoyen vaudois Jomini, comme tout le monde sait, d'abord général français, puis général russe, écrivain militaire d'un grand mérite, dit dans une brochure publiée en 1822 (voir la *Revue militaire Suisse*, n° 13, 1857), et intitulée : „ *Epître d'un Suisse à ses concitoyens*, „ entr'autres : „ Au lieu de vous morfondre à instruire des milices à la Weber[1], et de leur faire perfectionner le maniement d'armes, *chose absolument de parade et inutile à la guerre*, pourquoi ne pas vous appliquer à l'organisation d'un bon état-major, véritable *cheville ouvrière* d'une armée quand il est à la hauteur de ses fonctions. „

Et quelques mois plus tard, après avoir visité le camp de Bière, il écrit dans une seconde épître :

— „ Il faut avouer qu'on a paru attacher trop d'importance à des mouvements de parade et trop négliger le véritable service de campagne. „

Tout cela en vain! On n'écoutait pas cet avertissement d'un vétéran expérimenté, possédant au plus haut degré la science de la guerre, et étant à cause de cela au-dessus des tours de force de la place d'exercices.

Depuis lors, *heureusement* disons-nous, il n'a surgi aucun conflit sérieux qui peut-être eût démontré aux plus aveuglés le danger d'un tel état de choses, bien qu'aux dépens d'une expérience fort doulou-

---

[1] Frère de l'adjudant-général, tombé près de Frauenfeld en 1799 comme chef des premiers bataillons helvétiques, combattant avec les Français contre les Autrichiens, ancien officier hollandais, était instructeur en chef du canton de Berne, et jouissait à ce temps-là d'une grande autorité comme maitr ur.

reuse à la patrie. Car dans la guerre du Sonderbund, c'étaient des parties de la même organisation placées les unes vis-à-vis des autres. Le succès dut alors rester à la supériorité du nombre, sans que nous fussions éclairés sur la valeur ou la non valeur de la voie qu'on avait suivie. La nouvelle Confédération promit aussi une nouvelle ère à l'armée suisse. La loi organisatrice de 1850, mentionnée au commencement de ce chapitre, posa les bases d'une véritable armée de milices républicaines qui, dans toute l'acception du mot, n'avait pas existé jusqu'alors. Mais, d'une part, l'ancien esprit militaire qui vivait toujours, n'entendait rien à l'importance de ce progrès et ne voulait pas céder; d'autre part, de „ nouveaux „ règlements d'exercices et un „ nouveau règlement général de service „ avaient malheureusement été fabriqués en 1847 *sur les limites de deux grandes époques de la Confédération*.

Les premiers sont malheureusement calqués sur le règlement français de 1831, donc sur le règlement d'une armée permanente. (Le lecteur trouvera dans le second chapitre un examen sérieux des défauts de plus en plus reconnus de ce règlement.) Le règlement général du service, avec ses *appels principaux* et autres *appels*, ses *ordres journaliers* pour toutes les saisons, ses 590 paragraphes et l'appendice de formulaires composé selon toute apparence pour une troupe présente année par année au service et à la caserne, est déjà par ces raisons inconvenable pour l'institution des milices.

Cependant, ces règlements étaient encore tout neufs en 1850; personne ne s'avisa donc de les modifier d'après la loi d'organisation des milices de 1850. Ainsi donc, il fallait accepter ce cadeau d'un temps passé, et en 1852 il fallait même se laisser octroyer un „ nouveau „ règlement d'équipement, dominé par le même esprit qui caractérise le règlement général de service.

Il est vrai qu'en 1854 on a fait un faible essai de simplification des règlements d'exercice et du service de garde, mais alors les hommes qui croient encore aujourd'hui à l'infaillibilité des règlements français de 1791 et à la nécessité d'un *esprit militaire* dans les milices, se démenèrent comme si tout allait s'écrouler, comme si l'armée était perdue dans cette voie, et les partisans de la simplification restèrent silencieux par condescendance, de sorte que l'on se crut forcé de céder sous beaucoup de rapports à ceux qui avaient jeté le cri d'alarme. Les „ nouveaux „ règlements de 1857 que nous examinerons plus tard en sont la preuve. Ainsi déjà la réaction après des réformes à peine commencées. *(A suivre).*

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Réunion annuelle de 1859, à Schaffouse, les 3, 4 et 5 septembre.

Le 3 septembre, la bannière fédérale est arrivée à Schaffouse; partie de Lausanne la veille, sous l'escorte d'une trentaine d'officiers vaudois, elle reçut à son passage à Zurich l'accueil le plus empressé de la section de cette ville. Le soir à la gare on offrit courtoisement aux membres de la délégation vaudoise le vin d'honneur, et le lendemain matin les officiers zuricois, musique en tête, vinrent les chercher à l'hôtel Bauer pour les conduire au beau local du Baugarten, où une table des mieux servie et couverte de vins de choix, les attendait sous le nom de *frugal déjeûner*. Le président de la section zuricoise, M. le conseiller d'Etat Hagenbuch, souhaita la bienvenue aux invités par un toast bien senti au comité central fédéral et au canton de Vaud, toast auquel le secrétaire du comité central, capitaine Lecomte, répondit par un autre à la bannière fédérale et au canton de Zurich.

Zuricois et Vaudois se rendirent tous ensemble à la gare, avec musique et bannière déployée, pour prendre le train de Schaffouse. Arrivés à 4 $^1/_2$ heures, au lieu de la fête, ils y furent reçus par le comité central et par le joli corps des cadets schaffousois, qui, après la cérémonie habituelle du vin d'honneur, conduisirent les arrivants à leur quartier de la Couronne. Les rues de Schaffouse, toutes pavoisées de verdure et de drapeaux, d'arcs de triomphe et d'inscriptions patriotiques, annonçaient que la réunion de la Société militaire fédérale sur ce point de notre extrême frontière était l'occasion d'une vraie fête nationale, à laquelle toute la population prenait part.

Le même soir, de 5 à 9 heures, eut lieu la séance des délégués cantonaux pour fixer les tractanda des jours suivants, puis des réunions intimes se formèrent dans les beaux jardins du Casino, où chacun s'occupa de renouveler les connaissances des écoles et camps antérieurs, et de contracter de nouvelles amitiés.

Le dimanche 4, au matin, les diverses armes siégèrent séparément pour préparer les propositions à soumettre à l'assemblée générale du lendemain; puis l'après-midi, promenade à Lauffenbourg, où, le soir, un spectacle des plus remarquables fut offert aux nombreux spectateurs par l'illumination de la chute du Rhin.

Le lundi, grand jour de la fête, la diane, sonnée par l'excellente musique de Schaffouse, appela de bonne heure les officiers sur la place artistement décorée du *Herrenacker*, où eut lieu, conformément au programme, la remise du drapeau au comité central de Schaffouse par le comité central de Lausanne. En se séparant de ce précieux dépôt, le vice-président du comité central sortant, M. le colonel Delarageaz, rappela les souvenirs patriotiques qui rattachaient Schaffouse et Vaud à la Confédération et exprima la ferme assurance qu'à la frontière du nord comme à celle de l'ouest, la bannière de la Société serait une gardienne vigilante de notre indépendance et de nos libertés. M. le commandant Rauschenbach répondit par une chaleureuse allocution, qui fit [illegible] e vive impression sur les assis-

tants. Puis le cortège se forma pour se rendre à l'Eglise de St-Jean. Environ 400 officiers y figuraient, parmi lesquels MM. les colonels fédéraux Delarageaz, Ott, Letter; MM. les lieutenants-colonels Philippin, Allioth, Gautier, Wolf, Fonjallaz, un grand nombre de commandants et de majors. Des délégations des autorités cantonales et municipales de Schaffouse honoraient aussi le cortège de leur présence.

La séance générale dura de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi et fut remplie par d'intéressantes discussions. M. le commandant Rauschenbach l'ouvrit en prononçant le discours officiel d'usage, et en faisant connaître et distribuer la liste des tractanda, résultant des diverses réunions préparatoires. Voici un court résumé des délibérations :

MM. le commandant Kolb et major Walder sont désignés comme scrutateurs.

MM. le commandant Roguin et major Pestalozzi comme interprètes.

M. le président donne lecture du rapport de gestion du comité, annonçant entr'autres la formation de nouvelles sections dans les cantons de Valais, Tessin, Fribourg, Appenzell-Int.

M. le lieut.-colonel Gautier présente un rapport, accompagné de plans, sur les fortifications de St-Maurice, démontrant clairement l'importance militaire de ce défilé, le peu de valeur des ouvrages construits jusqu'à ce jour par défaut de ressources financières, et la nécessité de les renforcer, entr'autres par deux ouvrages sur chaque rive du Rhône.

L'assemblée a écouté la lecture de ce travail, aussi intéressant qu'instructif et venant d'un officier des plus compétents, avec une attention qui montre tout l'intérêt qu'éveille parmi les officiers suisses la question de la défense nationale par le moyen des fortifications. Espérons que les vœux de M. le lieut.-colonel Gautier trouveront le même accueil parmi ceux qui tiennent les cordons de la bourse et qu'on examinera une fois sérieusement et avec ensemble cette vaste question des points à fortifier.

Le comité annonce qu'il a prolongé les pouvoirs à M. le colonel Fogliardi pour l'examen de la 2me question du concours de l'année écoulée, et qu'un prix de 150 fr. a été décerné à M. le major d'Erlach pour son mémoire sur le rôle des milices suisses en 1799.

Quant aux questions pour l'année courante, l'assemblée, après avoir pris connaissance des propositions des diverses armes et d'une lettre du Département militaire fédéral, qui conseille deux questions : organisation de la landwehr et organisation des corps de cadets, fixe les trois questions suivantes :

1° Comment notre landwehr doit-elle être organisée, armée et équipée?

2° L'introduction des canons rayés est-elle nécessaire en Suisse?

3° Comment doit-on, en campagne, parer aux pertes dans les unités tactiques?

Une proposition de M. le lieut.-colonel Gautier, demandant comme question de concours un *carnet d'officier en campagne*, et à l'appui de laquelle il soumet un spécimen très bien conçu d'un officier genevois, M. le capitaine Vivian, reste en *minorité* et sera proposée l'année prochaine.

A l'occasion de la 2^{me} question, l'assemblée a entendu quelques explications sur les canons rayés de M. le colonel Delarageaz et de M. le major d'Erlach. Les dessins que nous donnons dans notre numéro de ce jour et un projectile de canon rayé, ramassé sur le champ de bataille de Solferino, ont été mis sous les yeux des assistants.

Puis est venue la grave question des réformes dans l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale, qui a amené une longue discussion. On nous permettra d'être sobre de détails à cet égard, car, ainsi que l'a fait très justement observer un orateur, il y a maints sujets plus instructifs sur le chantier que celui-là.

Un modèle vivant de sergent-major d'infanterie, en tunique, casquette, ceinturon noir, sans épaulettes ni galons, présenté par la section de Zurich pour être recommandé aux Chambres fédérales, n'a pas obtenu grande faveur; aussi cette proposition, combattue à divers points de vue par des officiers bernois, vaudois, neuchâtelois, a-t-elle été courtoisement retirée par son auteur. En fin de compte, les décisions suivantes ont été prises pour être recommandées à l'autorité fédérale :

1° La capote et la petite veste sont insuffisantes comme tenue;

2° Introduction de la tunique pour toutes les armes, en remplacement du frac et de la petite veste;

3° Introduction de la buffleterie noire;

4° Une coiffure plus légère;

5° Marques distinctives pour les officiers en tenue de quartier;

6° Bayonnette-yatagan à la place du système actuel.

Des rapports devaient être présentés par les sections de Schwytz, de Genève, de Thurgovie et de Soleure sur l'organisation militaire de leurs cantons respectifs. Les deux derniers seulement sont arrivés; l'assemblée décide qu'ils seront transmis aux deux feuilles militaires de Bâle et de Lausanne.

Rapport de M. le commandant Meyer sur les comptes de l'année écoulée, dont le règlement est ajourné jusqu'à complément de quelques rubriques arriérées.

Fixation du subside annuel à 1 fr. 50 c. et du subside ordinaire aux deux feuilles militaires.

Genève ayant demandé la réunion pour l'année prochaine, l'assemblée se range à cet avis. Sont désignés pour le comité central MM. le général Dufour, président; lieutenant-colonel Gautier, vice-président; X....., secrétaire. Il est décidé à l'occasion de la démission de M. le caissier Walthardt, de prendre dorénavant le caissier au siége du comité central. M. le capitaine Chauvet, à Genève, est désigné en cette qualité pour l'année courante.

M. le major Pestalozzi recommande à l'assemblée un modèle de recueil de chants dont il avait été précédemment fait mention.

Pour terminer, des remercîments sont votés par acclamations au président.

Après la séance le cortége se reforma dans l'ordre d'arrivée et se rendit au déjeûner préparé au Casino.

Une promenade au fort du Munoth devait avoir lieu l'après-midi, mais la pluie l'a empêchée.

Dans la soirée, a eu lieu à la caserne le grand banquet, animé d'une franche cordialité et de bon nombre de toasts, portés entr'autres par MM. Rauschenbach, Debrunner, Delarageaz, Philippin, Ott, ainsi que par les invités civils MM. Böschenstein, Schenk, Peyer-im-Hof. Le banquet fut interrompu par le défilé du cortége historique, composé par les habitants de la ville et tout particulièrement par les jeunes gens des écoles. C'était là le bouquet de la jolie réception offerte aux officiers par leurs aimables hôtes. Toute l'histoire de Schaffouse ancienne et moderne passa ainsi sous leurs yeux. En tête marchaient des Celtes revêtus de peaux de bêtes et les pêcheurs et bateliers de l'époque antique; puis des chevaliers et des moines de l'époque du comte Eberhard de Nellenburg. Sa femme, la comtesse Ida, figurait comme supérieure du couvent de Sainte-Agnès, suivie d'une troupe de charmantes jeunes nonnes; puis deux guerriers du milieu du XV^{me} siècle, portant sur leurs épaules le beffroi du château de Balm; enfin, les Schaffousois revenant de Grandson avec leur bannière. L'entrée de leur ville dans la Confédération qui s'ensuivit bientôt était aussi représentée; deux petits anges en portaient l'emblême suivi du Guillaume Tell et des écussons des onze autres cantons.

Enfin, des costumes et des types de temps plus modernes fermaient la marche, tous allègres et plus ou moins caricaturés, chacun remplissant son rôle avec une grâce parfaite.

Le lendemain, les bateaux à vapeur et le chemin de fer emmenaient les membres de la Société, pleins de gratitude pour la manière fraternelle dont leurs camarades de Schaffouse les avaient accueillis. Au sifflet de la vapeur et au bruit des rails, se mêlèrent longtemps les cris : *au revoir! à Genève!*

LES CANONS RAYES FRANÇAIS ET LEURS PROJECTILES.

Un officier autrichien fait la description suivante du canon rayé pris à Magenta par les chasseurs impériaux. Nous la traduisons d'un journal allemand :

« Ce canon, que je viens de voir à Vérone, a la forme de notre six livres; le diamètre de l'âme est le même, environ 40 lignes. La largeur est plus grande que celle de nos canons, environ 4 pieds 4 pouces. La pièce est travaillée extrêmement légère, et les ferrures ont toute la finesse française. Sous l'essieu antérieur pend un petit seau en fer, qui est toujours plein d'eau, car la pièce doit être lavée après chaque deux ou trois coups. Le canon lui-même est en bronze, de même longueur que notre six, mais avec des anses semblables à celles de nos grosses pièces.

» Les rayures de l'ame, que j'ai soigneusement examinées et mesurées, sont très unies et arrondies. Il y en a six, d'environ 8 lignes de largeur sur 4 de profondeur; l'espace entre les deux rayures est aussi de 8 lignes environ. On amorce avec une étoupille à friction. Le grain de lumière est de cuivre rouge, comme dans nos canons.

» La volée de la pièce porte le nom : *le Vincent;* sur le premier renfort, on lit les mots : *Douai*, 11 *septembre* 1858; sur le second renfort, le poids : 53[illegible] kilo., et sur les sus-bandes : 11^{e} C^{ie}, *Besançon*. La pièce a une double hauss

dinaire, derrière le milieu de la culasse, et une autre plus à droite; celle-ci ne se trouvait pas au modèle pris à Magenta, mais on voit la rainure où elle doit se placer. La manivelle de pointage est semblable à celle de nos canons. L'affût est à flèche : deux montants et une entretoise. Sur l'essieu, à droite et à gauche, sont deux petits coffrets, dans chacun desquels se trouvent deux coups à mitraille, ensabotés avec la gargousse. Le canon pris à Magenta avait encore trois de ces boîtes à mitraille. Cette munition est très bien travaillée, tandis qu'au contraire le boulet est assez brut et primitif.

» La torsion des rayures dans l'ame est de 6/8 du tour. Ayant essayé d'enfoncer le projectile, nous avons reconnu combien il faut de force à l'artilleur français pour charger cette pièce. Les boulons de plomb placés sur le projectile s'enchassent dans les rayures, et à mesure que le projectile s'enfonce on le voit tourner dans l'ame. Le refouloir est garni de cuivre et a un évidement dans lequel s'emboîte la tête de cuivre du projectile. Le lecteur peut voir d'après cette description et d'après les dessins ci-joints que le projectile est explosif, et que quand l'explosion a lieu ce doit être une arme terrible.

» On croit généralement, et je suis aussi de cet avis, que les rayures doivent être avariées en peu de temps et que la justesse du tir est par là détruite. Les observations des officiers autrichiens qui ont été au feu concordent à dire que les boulets ont une force extraordinaire, et qu'ils portaient presque toujours trop haut, ce qui montre qu'ils peuvent être dangereux à de plus grandes distances. Ils sont en fonte et de la forme d'une bouteille de Champagne, dont on aurait cassé le cou; ils ont six pouces de long, sur trois de diamètre et sont du calibre de 4 livres, quoique pesant environ 8 livres. Ils sont creux, pour recevoir la charge d'explosion, et sont fermés par une fusée en cuivre, également creuse, qui, remplie de composition fulminante, est enflammée par une étoupille à percussion. Autour du projectile sont deux rangées de chacune six boulons en plomb; ces boulons, à peu près de la forme des crampons de ferrage, s'emboîtent dans la rayure de l'ame. Un très petit nombre seulement de ces projectiles a éclaté; leur confection est des plus compliquées. »

Ci-joint une planche qui donne :

a) Un croquis en profil du canon;
b) Un croquis de face de la bouche;
c) Un croquis du projectile debout;
d) Une coupe verticale par le milieu du même projectile, sans la fusée;
e) Un croquis de la fusée;
f) Une coupe verticale par le milieu de la fusée.

CAMP D'AARBERG

Le camp a été ouvert le 4 septembre par l'arrivée des états-majors et de quel-
des armes spéciales. Pour les manœuvres de campagne, qui commen-
trois brigades d'infanterie ainsi que l'artillerie et la cavalerie, ont

été réparties en deux corps : un dit de l'Ouest, l'autre de l'Est, et ont reçu de M. le commandant du camp les prescriptions suivantes :

1, Les commandants des deux corps d'opération reçoivent chaque jour et au plus tard une heure après la fin des manœuvres, le programme des dispositions prises pour l'exécution des manœuvres du jour suivant. Chaque commandant reçoit ses instructions à part ; son adversaire ne doit pas en avoir connaissance. Elles n'ont de rapport qu'à l'entreprise projetée et peuvent être assimilées à celles que le chef d'un corps d'armée donne à une division d'avant-garde. Les commandants ont une entière liberté d'action dans tout ce qui concerne le moment convenable pour l'attaque, la retraite, les dispositions à prendre à cet égard, le changement des positions, l'ordonnance des détachements, le choix du lieu pour le passage d'une rivière ; en un mot ils sont libres de prendre l'offensive ou de se tenir sur la défensive selon qu'ils le jugeront convenable, pourvu qu'ils se conforment aux règles de la tactique.

2. Le commandant en chef dirigera les manœuvres vers le but qu'il a en vue, soit en transmettant ses ordres cachetés, avec injonction de n'en prendre connaissance que dans le temps et le lieu prescrits, soit en donnant ses ordres de vive voix, soit enfin en faisant cesser le combat, au moyen de divers signaux mis en usage.

3. Le commandant en chef se réserve la faculté de prendre une part active aux mouvements de la troupe lorsqu'il le jugera convenable. Dans ce cas il en avisera immédiatement les commandants des corps d'opérations, tout comme il observera cette règle fondamentale de ne jamais donner d'ordres à des inférieurs sans en prévenir le chef du corps.

4. Les officiers instructeurs sont immédiatement sous les ordres du commandant du corps et leurs aides sous ceux de l'instructeur en chef. Tant qu'ils ne sont pas, en qualité d'adjudants, chargés d'une mission particulière pour le commandant du corps, ils n'ont dans les délibérations qu'une voix consultative que le chef du corps saura toujours apprécier.

5. *Sur la conduite à tenir pendant le combat :*

Dans les combats simulés qui ont lieu sur nos places d'armes, on voit toujours qu'une colonne d'attaque s'avance, tandis que la partie adverse se retire, ou bien qu'après s'être tenue d'abord sur la défensive elle quitte cette position pour passer à l'autre opposée, ne laissant jamais à l'artillerie l'occasion de déployer son effet. Cette manière de procéder n'est pas naturelle. La troupe qui prend l'offensive ne doit continuer son mouvement en avant qu'aussi longtemps qu'elle a pour elle une incontestable supériorité de force et que la partie adverse lutte contre le désavantage du terrain. Cette dernière ne doit pas non plus se tenir sur la défensive d'une manière absolue, mais dès que les règles d'une bonne tactique le lui permettent, elle doit prendre aussitôt l'offensive en renouvelant ses attaques ; ses positions seront prises plutôt dans un but d'attaque que de défense. Le corps qui aura été repoussé par l'ennemi devra se rallier en toute hâte au gros de l'armée et se remettre en bonne position, hors de la portée du feu de l'ennemi. Il cherchera par là à mettre fin au combat dans lequel il était engagé et qui au besoin pourrait être continué par les chasseurs et la cavalerie.

6° A ce sujet il y a les règles suivantes à observer :

a) Lorsque des divisions d'infanterie en colonnes serrées sont repoussées par l'ennemi ou que leur attaque a été déjouée, de telle sorte que le désordre s'est mis dans les rangs, ou qu'elles ont été contraintes de parcourir un plus grand espace de terrain pour leur sûreté, elles ne doivent pas se remettre en ligne qu'il ne se soit écoulé un intervalle de dix minutes.

b) Si lesdites divisions avaient été complétement battues, qu'une débandade s'en fût suivie ou qu'elles eussent été cernées par un ennemi supérieur en nombre, qui les aurait attaquées de front et de flanc, elles ne pourront revenir au combat, après s'être ralliées, qu'après un intervalle de vingt minutes au moins. Cela concerne aussi les divisions d'artillerie qui, après avoir été faites prisonnières, auraient été délivrées plus tard.

Quant aux ponts qui ont été désignés comme barricadés ou rompus, le commandant en chef pourvoira au nécessaire dans la journée du 15 septembre.

7. L'emploi du corps des chasseurs laisse aussi beaucoup à désirer. On néglige totalement le but qu'il est appelé à remplir. On l'abandonne ordinairement à lui-même, sans dessein arrêté, sans direction, avec l'idée vague qu'il sert à couvrir le front de bataille. Or les chasseurs ne doivent être employés que dans un but bien déterminé et là seulement où ils peuvent être d'une utilité réelle, sinon qu'on les laisse de côté, afin de prévenir le désordre. Dans les combats de retraite en pays couvert ou accidenté, dans des attaques contre un feu d'artillerie supérieur, contre de fortes positions quelles qu'elles soient, qu'on les emploie alors en grandes bandes et qu'on ne craigne pas dans une bataille, lorsqu'il s'agira de hautes positions à enlever, de former nos chasseurs en chaînes serrées, afin de frayer avec moins de perte le chemin à la colonne d'assaut.

8. Les corps de troupes rangés en ordre de bataille, qu'ils soient en position ou en mouvement, doivent mettre mieux à profit le terrain que cela ne se fait ordinairement. Vouloir diriger une brigade sur un terrain accidenté de la même manière que sur un terrain uni n'est autre qu'une absurdité.

9. Les chefs de la réserve des armes spéciales doivent fréquemment se porter en avant pour étudier la marche du combat et le terrain sur lequel ils auront probablement à lutter aussi. Les chefs de corps surtout ne doivent pas rester là, comme des pédants, collés à leurs divisions, sans oser faire un pas en avant ou en arrière.

10. Les mouvements de la cavalerie et de l'artillerie hors des routes praticables perdront beaucoup de l'énergie qui les caractérise, dans une première attaque, si l'on n'a pas fait au préalable une étude exacte du terrain dans les alentours. Lorsqu'il y y a eu manque de temps pour un tel examen, que l'on fasse avancer alors quelques sous-officiers bien montés, qui avertissent la troupe qui doit les suivre et surtout la cavalerie en cas d'attaque, qu'elle ait à se précautionner contre les fossés et les terrains mouvants. — Pour ce qui est du service de la cavalerie, il est en outre à remarquer que sa principale affaire consiste à aller à la découverte et aux renseignements avant le combat et, pendant sa durée, à organiser de fortes patrouilles pour garantir de toute surprise et à faire rapport sur tout cela, à savoir, par le même moyen, quel est le nombre et la force de l'armée ennemie, la direction qu'elle prendra en cas de retraite, enfin à cacher aussi les mouvements de l'armée que l'on sert. Si la cavalerie ne sait pas remplir cette mission et si elle se laisse arrêter par la crainte de quelque catastrophe, elle ne répondra que bien faiblement à ce qu'on attend d'elle, surtout dans les circonstances présentes.

11. *En ce qui concerne les avant-postes et le service de sûreté pour la marche :* partout où l'on ne pourra pas établir une ligne de sentinelles correspondantes, soit à cause de la difficulté du terrain ou du trop grand éloignement des quartiers, on devra organiser des postes isolés d'une certaine force, qui puissent être mis à l'abri de toute attaque au moyen d'un cordon de sentinelles et s'assurer des communications avec les postes voisins par des patrouilles circulant fréquemment ou par l'établissement

de postes plus petits. De même on devra veiller à la sûreté des colonnes en marche au moyen des postes avancés et autres dans le voisinage qui seront organisés en patrouilles à cet effet. L'addition de quelques cavaliers à ces postes et patrouilles est une condition expresse pour le bien et la rapidité du service.

Il est à remarquer que le service des patrouilles bien organisé et suffisamment étendu est aussi bien un moyen de protection contre toute attaque extérieure qu'il l'est pour obtenir des informations sur la position et les vues de l'ennemi.

12. L'usage fréquent des patrouilles doit naturellement être une cause d'alarme pour les avant-postes. Lorsqu'il s'agira de surprendre quelque poste isolé de l'ennemi, l'on n'en viendra à l'exécution qu'après en avoir obtenu l'autorisation du commandant du corps. L'expédition ne pourra avoir lieu dans un moment qui pourrait être considéré comme le commencement des manœuvres, à moins qu'on ait choisi l'heure de 8 heures, qui est le temps fixé pour cela.

Les grand'gardes du camp et même les postes avancés peuvent être installés dans des granges partout où le service général n'aura pas à en souffrir.

Dans les postes avancés ne pourront dormir que les soldats qui reviennent de faction et dans les grand'gardes alternativement la moitié de la troupe du poste. On ne doit pas allumer de feu dans les postes avancés. Une demi-heure avant le jour, les patrouilles sortant des grand'gardes commenceront leur ronde et l'étendront à deux mille pas en avant. Tous les hommes des avant-postes ainsi que ceux des premiers cantonnements prendront alors les armes jusqu'au retour des patrouilles.

13. Outre les avant-postes, il y a des gardes de camp dans chaque bivouac et une garde de police par chaque brigade. Dans chaque lieu de cantonnement, il y a un piquet de soldats qui doit former une garde vis-à-vis des avant-postes dont les patrouilles doivent entretenir les communications avec le poste et les siens du voisinage.

14. Les troupes ne doivent pas quitter leur cantonnement ou leur bivouac avant que la troupe des avant-postes ne se soit mise en marche et que la garde intérieure n'ait été rangée en ordre de bataille. En outre, à la tombée de la nuit, le commandant du camp devra réunir les chefs des sous-divisions pour leur donner les instructions nécessaires sur les positions et directions à prendre dans le cas d'une attaque soudaine ou d'une retraite.

15. Aussitôt que les manœuvres sont terminées et que les ordres relatifs au service et à l'administration sont donnés, les chefs des divers corps de troupes, commandants de bataillons, chefs d'artillerie, de cavalerie et du génie doivent écrire la relation du combat auquel ils ont assisté et la remettre aux commandants des corps d'armée. Ceux-ci, au moyen de ces diverses relations, en font une principale qu'ils doivent remettre le jour même au commandant en chef. On doit insister sur ce travail, parce qu'il doit être, dans la pratique, fait en présence de l'ennemi et qu'il fait connaître la part que chaque armée a prise au combat, les pertes qu'elle a subies, les forces qui lui restent, la position qu'elle occupe. Ces relations sont d'ailleurs très instructives, en ce sens qu'elles présentent à leur auteur une vivante image de ce qui s'est passé et de ce qui aurait pu arriver.

Ces relations, écrites le plus brièvement possible, doivent mentionner :

a) Ce qu'on a pu savoir de son adversaire et de ses intentions ;

b) La force de ses propres troupes ;

c) Un extrait du plan qu'on a reçu, et pour les commandants de corps, un extrait des dispositions qui leur ont été communiquées ;

d) Le terrain sur lequel on manœuvre;

e) Une courte description de la part prise par chaque corps au combat, et pour les commandants des corps, une esquisse de l'opération, des combats et de leurs résultats;

f) La position qui a été prise en dernier lieu, ainsi que l'établissement des avant-postes et du rayon des cantonnements;

g) La position que l'on suppose devoir être occupée par son adversaire.

A huit heures du soir, s'il n'en a pas été ordonné autrement, les commandants de corps d'armée avec leurs commissaires des guerres, les chefs d'artillerie, de cavalerie et de génie se rendent au quartier-général du commandant en chef, munis d'un extrait des instructions qu'ils ont reçues pour les manœuvres du jour suivant.

Donné à Bienne, le 6 septembre 1859. *Le commandant de division :*
J.-K. EGLOFF, colonel fédéral.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Voici, d'après la *Feuille fédérale*, le texte des recommandations faites par les Chambres dans leur dernière session à propos de la gestion du Département militaire fédéral. Il faut espérer qu'elles seront sérieusement examinées :

1. Le Conseil fédéral est invité à ordonner et à faire passer, jusqu'au 31 octobre 1859, une inspection de toute la landwehr dans tous les cantons.

2. Le Conseil fédéral est invité à adresser à tous les cantons dont le matériel de guerre est encore défectueux ou incomplet, une sommation péremptoire de se procurer et de compléter leur matériel, en exécution de l'art. 136 de l'organisation militaire fédérale, et en cas de négligence à s'y conformer, à faire purement et simplement application des dispositions de l'article précité.

N'est pas compris dans cette injonction le matériel pour les batteries à fusées, et cela jusqu'au moment où la fabrication des fusées de guerre aura donné des résultats décisifs et bien constatés.

3. Le Conseil fédéral est invité à prendre en sérieuse considération la question de l'introduction de canons rayés.

4. Le Conseil fédéral est invité à soumettre encore une fois à un mûr examen la question de savoir si, pour le cas de mise sur pied d'un certain nombre de troupes, il n'y aurait pas avantage à séparer le service de l'armée des affaires courantes du commissariat et de confier celles-ci à un suppléant du commissaire en chef des guerres.

5. Le Conseil fédéral est invité à examiner si l'école des instructeurs d'infanterie ne serait pas susceptible d'une plus grande extension en ce sens qu'il soit loisible aux cantons d'y envoyer un plus grand nombre d'instructeurs, et à présenter à ce sujet un rapport et des propositions à l'Assemblée fédérale.

6. Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et des propositions sur les moyens de former un état-major général capable dans toutes les branches, tout comme aussi de perfectionner dans la pratique les connaissances des officiers supérieurs et de doter l'armée fédérale de commandants habiles.

Nous croyons devoir signaler les efforts faits par des recruteurs étrangers pour embaucher, en dépit de notre récente loi, des Suisses revenant de Naples au service des colonies hollandaises. Voici, par exemple, le texte d'un petit imprimé qui leur est remis à cet effet à Marseille et même à Genève :

L'homme doit être muni d'un extrait de baptême ou acte d'origine. S'il sort d'un service étranger, soit de France, soit de Rome, de Naples ou d'Angleterre, il doit

avoir son congé. Il ne doit être ni marié, ni plus jeune que 18 ans, ni plus âgé que 40; s'il a déjà servi il peut être accepté jusqu'à l'âge de 44 ans. La taille minimun est de 1 mètre 58 centimètres. La recrue s'engage pour 6 ans contre une indemnité de 120 florins, soit 250 francs, sans aucune retenue quelconque pour le petit équipement, etc.

Une fois arrivée à…… la recrue sera entretenue et transportée au dépôt de Harderwyk aux frais du gouvernement hollandais.

La solde du soldat aux Indes est de 1 fr. 10 cent. par jour, y compris la subsistance.

Après 6 ans de service, il reçoit la médaille de bronze avec 12 florins de gratification, et après 12 ans la médaille d'argent. Les hommes qui, à l'expiration de leur temps de service, veulent retourner dans leur pays, seront ramenés des Indes aux frais du gouvernement, et ceux qui auront 12 ans de service recevront une gratification de 25 florins. Après 20 ans de service aux Indes le soldat reçoit une pension annuelle de . . . . 144 florins ou 300 francs.

le caporal	180	»	380 »
le sergent	216	»	450 »

dont il peut jouir dans son pays sans aucune retenue. Le militaire qui se distingue dans les Indes par des traits de bravoure peut recevoir la croix de l'Ordre Militaire de Guillaume, à laquelle est attachée une pension viagère égale à la demi-solde.

Turquie. *(Corresp. part.).* — Le licenciement des rédifs, commencé en suite de la paix de Villafranca, subit un temps d'arrêt, car la situation de l'Europe est toujours grave pour l'empire ottoman. La capitale compte actuellement une garnison d'environ 35,000 hommes qui campent dans la plaine de Hayder pacha derrière Scutari, et sur le plateau de Daoud pacha, au fond de la Corne-d'Or. L'armée du Danube, sous les ordres d'Ismaïl pacha, restera aussi sur pied de guerre. On peut s'attendre d'un jour à l'autre à des complications du côté des principautés; le calme ne se rétablit pas en Crète, et le Montenégro vient de nécessiter de nouveaux envois de troupes. Mais les rédifs, quoique nombreux, ne pourraient pas être d'un grand secours, vu leur mauvais équipement.

Vaud. — Dans sa séance du 26 août 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Dufour*, Emmanuel, à Chailly, major du bataillon d'élite du 1er arrondissement; — *De Rameru*, Jean-Louis, à Aigle, capitaine de mousq. nº 3 de réserve du 2e arrondissement; — *Martin*, Abram-D., à Château-d'OEx, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 2e arrondissement; — *Greyloz*, Alexis, à Ollon, capitaine de mousq. nº 3 d'élite du 2e arrondissement; — *Duflon*, François-Louis, à Viez, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 3e arrondissement; — *Conod*, Georges, aux Clées, lieutenant de mousquetaires nº 5 d'élite du 5e arrondissement. — Le 30, M. *Laurent*, Louis-Ferdinand, à Fey, premier sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 de réserve du 5e arrondissement. — Le 2 septembre, MM. *Dufour*, Vincent, à Charnex, capitaine aide-major du bataillon d'élite du 1er arrondissement; — *Puenzieux*, Em.-Rod., à Clarens, capitaine de mousquetaires nº 1 du 1er arrondissement; — *Chausson*, Emile, à Villeneuve, capitaine de mousquetaires nº 1 d'élite du 2e arrondissement. — Le 10, MM. *Bonzon*, Alexis, à Bex, lieutenant aide-major du bataillon d'élite du 2e arrondissement; — *Martin*, Jean-David, à Froideville, premier sous-lieutenant de chasseurs nº 9 dans le 5e arrondissement; — *Ramuz*, Louis-Aug., à Pailly, second sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 5e arrondissement.

AVIS. — Nous rappelons à nos abonnés que ceux qui ne nous retourneront pas la feuille ci-jointe de la *Relation sur la campagne d'Italie* seront considérés comme acceptant l'appel supplémentaire de 2 fr. qui leur sera fait à la fin de l'année.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

Revue N

a

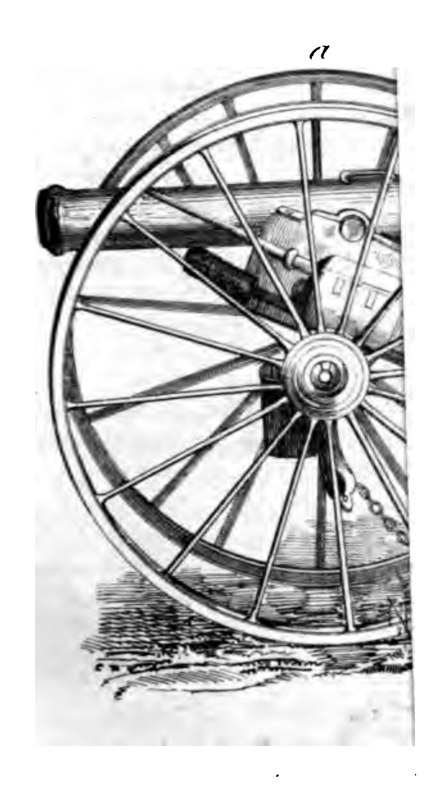

d.

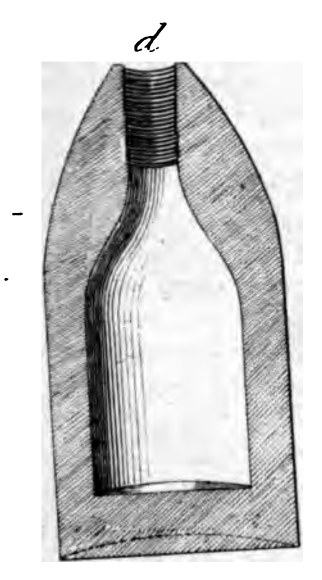

Lith. i

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 19 Lausanne, 1er Octobre 1859 IVe Année.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE[1].

(Suite.)

Depuis lors on a introduit les grands rassemblements de troupes (camps fédéraux) qui, sous une bonne direction, seraient la meilleure école de l'état-major, des officiers supérieurs et des troupes, et qui pourraient représenter un progrès satisfaisant dans la voie de la pratique, de la préparation à la guerre. Mais les bons effets des rassemblements de troupes tout aussi bien que les résultats des petites et grandes commissions convoquées à plusieurs reprises ces derniers temps, resteront plus que problématiques *tant que le vieil esprit maintenant suffisamment stygmatisé ne sera pas banni, cet esprit qui vit ou lutine encore de nos jours dans les milices suisses ; tant que l'on poursuivra la malheureuse tendance à vouloir faire la copie en tout cas très défectueuse d'une armée permanente, au lieu de créer une bonne armée de milices*, CE QUI POURRAIT BIEN SE FAIRE AVEC LES SOMMES DÉPENSÉES ANNUELLEMENT, *une armée qui se distinguerait de toutes les autres armées de l'Europe, parce qu'elle serait unique dans son genre.* Nous n'avons pas besoin d'une armée permanente, car, heureusement, nous ne connaissons pas cette arrière-pensée qui, malgré l'opposition assez stérile dont retentissent les chambres constitutionnelles dans les débats du budget militaire, la fait conserver dans les Etats monarchiques et qui la conservera tant qu'il y aura des monarchies. Et c'est absurde de vouloir rivaliser de belle tenue et de vernis militaire avec les armées permanentes, le temps mis à notre disposition pour nous préparer à la guerre étant si bref qu'il ne nous reste aucune minute pour faire aux armées permanentes une concurrence avec tant soit peu de succès en cette matière. Ainsi donc, comme la forme de notre gouvernement, que le but de toute notre armée et que notre organisation mise en pratique depuis huit ans, avec les cours abrégés se succédant régulièrement, nous a dirigés dans la bonne voie, *pour-*

[1] Voir notre n° 18, du 16 septembre 1859.

quoi ne voulons-nous pas la suivre en pleine conscience? Pourquoi nous opposer à cet esprit familier depuis longtemps à tout ami des armées de milices, esprit que j'ai désigné brièvement, dans l'introduction, comme le *vrai esprit de miliciens?*

Qu'est-ce maintenant que ce *vrai esprit de miliciens* qui doit animer tout soldat républicain?

C'est d'abord la vive conscience que l'obligation militaire, dont le premier et le plus noble but est la défense et la sauvegarde de la patrie en cas de guerre, doit être regardé comme *premier devoir honorifique* du citoyen républicain; que toute tentative de se soustraire à ce devoir est honteuse, parce qu'elle est anti-nationale et le résultat de faiblesse et de lâcheté; que cette *obligation militaire,* d'autre part, *réclame impérieusement* de chaque citoyen, dans l'intérêt de tous, la renonciation à sa propre volonté et à la liberté, durant le temps de service, car sans obéissance et discipline il n'y a pas d'armée possible, et rien n'est plus absurde que cette phrase qui se répète encore si souvent en matière de délits disciplinaires, en dépit du pédantisme dominant dans nos rangs: „Mais ce ne sont que des miliciens!„ C'est là une preuve de plus que nous sommes loin de posséder une vraie armée de milices.

Ce qui précède suffit à prouver que nous ne voulons ni corps-francs ni gardes nationales, et que *nous rendons justice à l'élément militaire indispensable à tout corps armé.*

Mais, en revanche, le milicien doit être sûr qu'en se prêtant de bon gré, parce qu'il le fait pour un but sacré, à passer en temps de paix, d'abord l'école de recrues, pour y apprendre le service, et puis les cours de répétition, il n'ait rien à apprendre qui ne fût en rapport avec ce but. En d'autres mots: les règlements d'une armée de milices doivent être, en comparaison de ceux de toute autre armée, quelle que ce soit, *extrêmement courts*, et malgré cela très substantiels.

Cela suffit par rapport au simple milicien.

L'officier de milice, il est clair, doit regarder l'obligation militaire à ce même point de vue de dignité et de patriotisme que le simple milicien; mais, en outre, il faut qu'il soit animé du sentiment que l'Etat, en le nommant chef d'un certain nombre de soldats, lui a témoigné d'abord un grand honneur et une haute confiance, et que, de plus, il l'a chargé d'une grande responsabilité. Le vrai *point d'honneur de l'officier de milice est de se trouver au cas de besoin sous tous les rapports à la hauteur de cette responsabilité*: d'autant plus que la troupe instinctivement juge très bien de la capacité de l'officier et que partant, cette capacité est la vraie base de l'autorité et de la discipline; car il est impossible de gouverner l'armée de milices par des moyens essen-

tiellement artificiels, par des marques de distinction bien visibles au loin ou par la crainte des punitions, c'est-à-dire par une discipline essentiellement *mécanique ;* il faut y employer absolument *les grands leviers moraux.* L'encombrement des prisons militaires, les punitions d'arrêts si souvent prononcées sans réflexion, pour de légers délits, où une parole sévère eût suffi, voilà encore un mauvais côté des traditions du service étranger. La première condition d'une bonne discipline est sans doute *la confiance des subalternes en leurs supérieurs.*

Le vrai esprit de miliciens peut encore manifester son influence salutaire et réformatrice sous plusieurs autres rapports.

Nous avons déjà mentionné en passant qu'il est adversaire de toutes les exagérations des choses extérieures. L'armée de milices devrait, par conséquent, se contenter d'un équipement modeste et ne faire consister son orgueil que dans la possession d'*excellentes armes.* En écrivant ces lignes, nous sommes dans une disposition d'esprit trop sérieuse pour que nous puissions traiter ici le *Schwalbenschwanz* aussi plaisamment que le sujet le mérite. Mais il est assez regrettable que ce soit précisément sur ce terrain que les particularités des différentes nationalités dont se compose *la seule et unique* nationalité suisse se manifestent par des opinions divergentes [1]. J'entends même une bonne partie de philistins de la Suisse orientale s'écrier à ce sujet : “ Mais le peuple aime l'habit bigarré et les oripeaux ! „

Nous le savons bien. Cela nous est venu du service étranger, et comme nous avons vu, cela n'en est pas *le seul effet regrettable.* Mais au lieu de constater tout simplement l'existence du mauvais goût, la presse aurait dû travailler depuis longtemps à le supprimer. Une parole sensée n'aurait pas manqué de faire une impression salutaire et la ferait encore à l'heure qu'il est.

Je sais très bien, et en cela je me résigne, que je ne verrai plus l'*uniformité de ce vêtement militaire modeste,* au cas qu'on en parle sérieusement. Car ce sont précisément ces sortes de changement qui se font le plus lentement dans l'armée de milices, puisque la plupart des cantons mettent l'équipement à la charge du soldat. Et le mélange grotesque de toutes sortes de façons et de couleurs qui se présente encore aujourd'hui dans les réunions de la landwehr, est une preuve flagrante que l'ancien esprit incorrigible, à la destruction duquel cette brochure doit contribuer, s'est aussi efforcé, sur le domaine de l'équipement, à adopter toutes les modes des armées permanentes, et voilà

[1] Sous ce rapport, la proposition qui a été faite à Aarau de supprimer le Schwalbenschwanz, les épaulettes, le hausse-col et l'écharpe, est si caractéristique ! Que l'on se rappelle encore la question mise au concours, en 1858, par la Société fédérale d'officiers !! — Si l'on permettait seulement aux cantons, selon la maxime d'un grand monarque, *de conquérir le ciel chacun à sa guise,* et si l'on se contentait des cocardes, des brassards et des drapeaux communs à tous les confédérés !

un obstacle principal du changement rationnel tant recommandé de toute part. Il est vrai que tous les changements, comme il est facile de s'en apercevoir, n'ont abouti qu'à peu de chose jusqu'ici. Mais cela ne doit pas nous décourager. Quand une fois on pose, dans un sol encombré de toutes sortes de broussailles et d'ivraie, les jalons destinés a marquer la bonne voie pour un temps à venir, il faut aussi poser cet autre jalon. Pour le moment, nous serions contents que dans le Schwalbenschwanz il se trouve un vrai milicien d'âme et de conviction.

Et si c'en est le cas un jour et que cet esprit ait passé dans tous les grades de l'armée, alors une foule de phénomènes disparaîtront qui, aujourd'hui, sont les symptômes d'un organisme maladif, les signaux d'une crise qui s'approche. Alors on ne parlera plus du mauvais vouloir de nos miliciens, lequel, en effet, ne se manifeste qu'en temps de paix, mais non pas lors des levées, comme nous en avons eu la preuve l'hiver de 1856. Nous avons la ferme conviction que ce mauvais vouloir n'a sa source ni dans l'esprit du temps, le matérialisme prédominant, ni en d'autres circonstances bien éloignées, mais dans le sentiment plus ou moins clair, mais assez juste, qu'éprouve le milicien, qu'à la guerre il y a peu de chose à entreprendre avec ces écoles de soldats et de pelotons éternellement répétées, avec le service de garde et le " présentez-armes ! „ et que conséquemment il regrette le temps sacrifié à de pareilles choses aux dépens de ses intérêts civils. Le peuple a stigmatisé depuis longtemps ce trantran par ses bons mots ; il ne veut pas " jouer aux armes „ (Militärlen). Ce sentiment de malaise augmente les difficultés de la discipline. Il fait qu'on ne regarde pas les officiers comme des chefs auxquels on prête volontairement son obéissance dans l'exercice sérieux des armes, mais qu'on les regarde en quelque sorte comme des démons tracassiers auxquels on n'obéit qu'à contre-cœur pour le temps qu'il le faut, mais auxquels, une fois licencié, on adresse à peine un salut, en les rencontrant dans une position civile. Cette vengeance, tirée de l'ennui enduré au service, nous paraît d'ailleurs peu louable.

Le vrai esprit de milicien doit aussi agir dans un sens pareillement salutaire sur l'instruction fédérale et cantonale. Animée de cet esprit, elle saura distinguer l'essentiel de l'inopportun, le formalisme de ce qui est pratique. Et quand une fois, pour être reconnue suffisante, l'instruction militaire même du simple officier subalterne d'infanterie s'étendra sur d'autres domaines que ceux des seuls règlements, et que, par conséquent, on exigera des instructeurs supérieurs autre chose que ce qu'on a exigé des anciens maîtres d'exercices, alors le vrai esprit de milicien saura aussi rendre justice à ces hommes assez harcelés de toute manière. Disons-le franchement : la mésestime significative qui accompa-

gne, jusque dans les relations civiles, le corps des instructeurs, au moins dans plusieurs cantons, malgré l'honorabilité personnelle et la capacité d'un grand nombre d'entr'eux, est une preuve palpitante de ce que nous avons avancé, savoir que le vrai esprit de miliciens est un élément inconnu dans notre armée.

Le futur milicien regardera l'instructeur comme le maître qui le prépare à bien remplir *le plus sérieux de ses devoirs civiques.* Mais alors on ne glorifiera pas le premier caporal venu comme un excellent instructeur.

Le vrai esprit de miliciens éloignera enfin les résultats fâcheux du *faux esprit de corps des différentes armes.* Une fois que carabiniers et dragons, artilleurs et fusiliers sont animés de la conviction qu'à l'heure du danger, *ils ont tous, chacun dans la mesure de ses forces, à répondre du salut de la patrie,* alors les armes spéciales ne regarderont plus avec mépris ou d'un air hautain la masse de fusiliers, sans lesquels ils ne pourraient jamais réussir sur le champ de bataille; alors ils se reconnaîtront tous comme frères d'armes.

Faites entrer cet esprit dans l'édifice de 1850 et vous vous en féliciterez si un jour l'orage s'élevait à l'est ou à l'ouest. Sans cet esprit, toutes vos commissions, tous vos essais ne serviront à rien. Vous pourrez bien raccommoder ce qui est défectueux çà et là, mais vous ne créerez jamais rien de solide.

N'allez pas m'objecter que j'en demande trop de nos soldats; trop de zèle, trop de vrai esprit civique, trop de désintéressement et trop de jugement.

Dans le peuple le bon sens est une vérité.

Que d'abord les lumières de la nouvelle aurore se répandent sur les SOMMETS des montagnes et vous serez étonnés combien le jour se fera rapidement partout ailleurs.

L'ÉCOLE DE PELOTON ET LE RÈGLEMENT FRANÇAIS D'EXERCICE.

Une histoire tragique — pour certaines gens.

Il y a déjà plusieurs années que des doutes épineux se sont élevés dans mon esprit au sujet de l'importance pratique de l'école de peloton. Mais je me gardais bien longtemps d'en trahir quelque chose; je savais bien que douter de l'école de peloton c'est, dans nos écoles militaires, commettre le crime de haute trahison, d'hérésie militaire de la pire espèce. N'est-elle pas, pour ainsi dire, le bien commun de toutes les armes, puisque non seulement l'infanterie, mais les carabiniers, les sapeurs et les pontonniers même (!!) doivent se *familiariser* avec cette école.

Il vint alors le règlement de 1855. On avait eu le courage de raccourcir un peu les branches les plus exubérantes de l'ancienne école de peloton, mais quant à la question principale, c'est-à-dire *la reconnaissance du peloton comme unité pour ainsi dire réglementaire, ayant encore droit d'existence en présence de la tactique du dix-neuvième siècle,* on n'osait y toucher. Néanmoins, la création d'une école de compagnie formant en quelque sorte la seconde partie de l'école de peloton, était un progrès important.

Mais depuis lors, les doutes indiqués m'inquiétaient plus que jamais. L'école de compagnie me parut comme un rayon de lumière éclairant la bonne voie, mais elle me fit en même temps reconnaître l'école de peloton pour ce qu'elle est, *une ruine des temps passés.*

Et, en effet, pourquoi forger ensemble deux sections pour en former un peloton, ce qui oblige d'assigner à chacun des chefs et guides des deux sections une place différente ? (Le chef de la première section à l'aile droite au premier rang, celui de la seconde derrière la première file de l'aile droite de sa section ; le guide de droite de la première derrière son chef au second rang, celui de la seconde derrière la troisième file de la section ; le guide de gauche de la première derrière l'avant-dernière file de la section, celui de la seconde à l'aile gauche au premier rang.) Qui ne sait pas qu'il faut remplir à cause de cela des pages entières pour donner les explications réglementaires sur les obligations des personnes indiquées, dans des évolutions telles que la formation en bataille par conversion des sections, etc., tout chef ayant à observer des prescriptions différentes de celles des autres ; que cela en augmente les difficultés ?

Qui ne sait pas que l'école de peloton, qui a toujours valu à ses disciples distingués les meilleurs témoignages de connaissances militaires, pèse comme un cauchemar sur les pauvres aspirants d'infanterie ; qu'elle leur coûte peut-être un mois entier, la moitié du temps destiné en tout à l'instruction des officiers ; qu'elle tourmente à en désespérer les sous-officiers et caporaux faisant fonction de guide ?

Pourquoi ne pas traiter chaque section d'après l'exemple de plusieurs autres armées européennes, comme la plus petite unité indépendante, puisqu'elle est pourvue d'un chef et de deux guides ? Pourquoi ne pas indiquer que le chef d'une section isolée, lorsqu'il la commande lui-même, se trouve dans la règle devant le milieu, et au commandement *feu* derrière le milieu, et que les guides occupent les deux ailes (tout comme maintenant dans toute sorte de colonne), mais que, dans la compagnie ou division, tout chef doit se placer sur l'aile droite de sa section, au premier rang, le guide de droite derrière lui, le guide de gauche (à l'exception de celui de la quatrième section qui resterait

comme à présent sur l'aile gauche) derrière l'avant-dernière file de sa section?

Pourquoi ne pas supprimer enfin l'école de peloton, cette ruine *de la tactique linéaire*, ainsi donc d'une époque dépassée depuis soixante ans, enterrée depuis les campagnes de la révolution française et les guerres de l'empire? — Cette question provoquerait de la part de telles et telles personnes accréditées comme grandes autorités, dans certains cercles militaires, la réponse suivante dictée par un sentiment d'assurance très prononcée : “ Monsieur, votre question trahit une grande ignorance des choses militaires. Vous ne paraissez pas savoir que notre école de peloton est calquée exactement sur l'école française du règlement de 1831, et que celui-ci a sanctionné les principes exposés dans le fameux règlement français de 1791. Mais le grand Guibert était le créateur du règlement de 1791, et les Français possèdent encore à l'heure qu'il est la première armée du monde. Donc, taisez-vous! „ — Il y aurait bien des choses à répliquer à une pareille réponse dont les pointes sont une reproduction presque littérale des arguments développés dans un rapport sur des questions militaires, passé il y a quelques années dans la publicité: mais — je suis un homme sans nom, je cède donc la parole à un autre et ne me réserve que d'y ajouter çà et là mes conclusions.

En 1857, il parut un livre intitulé : *Considérations sur la tactique de l'infanterie en Europe, par le général Renard, aide-de-camp de S. M. le roi des Belges, chef du corps d'état-major.*

On sait que la Belgique a calqué ses règlements, comme la Suisse, sur les règlements français. Pendant toute une série d'années, elle avait des instructeurs, des organisateurs et des inspecteurs français. Les jugements suivants portés par le général Renard auront donc d'autant plus d'intérêt et de valeur pour nos lecteurs.

Le général dit dans l'*introduction* de son livre qu'une comparaison des règlements d'exercices et de manœuvres des différents Etats d'Europe l'a amené au résultat qui suit :

“ L'ordonnance française ne tient pas suffisamment compte des
„ progrès accomplis depuis soixante ans. Il est désirable qu'on dé-
„ veloppe et qu'on améliore les écoles de peloton et de bataillon et
„ *qu'on éloigne de cette ordonnance les choses inutiles et surannées.* „

Et puis, après avoir prouvé que le règlement belge et le règlement français de 1831 sont *identiques*, il continue, page 4, comme suit :

“ Je suis plus convaincu que jamais de l'imperfection de notre or-
„ donnance d'infanterie et de la nécessité d'y porter remède. *Procla-*
„ *mer cette nécessité dans mon pays serait peine* [illegible] *oix ne*
„ *serait pas écoutée. Aux meilleurs raisonnemen*[illegible] *tou-*

„ *jours que notre règlement est celui de la France;* que si cette
„ grande nation militaire, qui, depuis son adoption, n'a pas disconti-
„ nué de combattre et qui sort triomphante encore d'une campagne
„ terrible (la guerre de Crimée), ne juge pas opportun de la changer,
„ la Belgique, qui n'a pas fait la guerre, aurait mauvaise grâce à pren-
„ dre cette initiative. Mais est-ce bien là l'opinion des officiers fran-
„ çais? Considèrent-ils leur règlement d'infanterie comme le dernier
„ mot de la tactique moderne? Croient-ils qu'il n'y ait rien à faire et
„ qu'il ne soit pas utile d'y introduire de grandes améliorations? „

Plus loin, il s'exprime (page 18):

“ Lorsqu'on étudie avec soin la tactique moderne, que l'on com-
„ pare les règlements d'exercices de l'infanterie chez les diverses
„ puissances, et qu'on remonte aux sources des perfectionnements ac-
„ complis depuis plusieurs années, on est frappé d'étonnement de l'es-
„ pèce d'apathie où reste la France, en présence de la marche pro-
„ gressive des nations qui l'entourent. *Ses règlements, qui sont aussi*
„ *les nôtres, sont aujourd'hui les plus incomplets qui existent.*

„ En France, la gloire militaire semble aveugler les tacticiens. On
„ dit; “ Nous avons vaincu tous les peuples de l'Europe avec notre
„ organisation actuelle et nous les battrons encore. Si les armées de
„ l'Allemagne sont exercées avec plus de ponctualité et de régularité,
„ nous avons, nous, la *tradition.* „ C'est se payer de grande mots et
„ oublier les faits les plus éclatants de l'histoire des armées.

„ La tradition sert fort souvent d'excuse à l'insouciance, et elle a
„ perdu plus d'armées qu'elle n'en a sauvé. — Je parle *de la tradi-*
„ *tion tactique.* „

(Page 38): “ La tactique impériale était le renversement complet
„ et radical de celle de Frédéric II, et cependant le règlement de
„ 1791, qui régissait l'armée française sous la République et l'Em-
„ pire, se trouvait en opposition flagrante avec cette tactique, puis-
„ qu'il était pour ainsi dire *calqué sur l'ordonnance prussienne.* Mais
„ si les guerres incessantes ne permirent pas de le modifier, le système
„ qui avait présidé à sa rédaction n'en fut pas moins modifié de fond
„ en comble, et l'on vit employer sur le champ de bataille, en dépit
„ de prescriptions officielles, les méthodes nouvelles qui portèrent si
„ haut la gloire des armées de Napoléon. „

Cette opinion est confirmée (page 75) par le général Foy, en parlant du camp de Boulogne et des évolutions auxquelles on s'y livrait chaque jour: “ Le règlement de manœuvres de 1791 resta pour les
„ subalternes le livre de la loi; mais les chefs s'accoutumèrent à en
„ varier l'application suivant les besoins de la guerre. „ — “ Et il ne pouvait en être autrement „ continue Renard: “ *Les plus beaux faits*

„ *d'armes accomplis jusqu'alors l'avaient été contrairement aux*
„ *prescriptions du règlement.* „

Voici donc un règlement qui n'en est pas un! Il est vrai que beaucoup de bons officiers ont déjà su depuis longtemps qu'il en est ainsi, que les Français, avec leur sens pratique, digèrent patiemment le mauvais levain sur la place d'exercices, parce que, à l'encontre des milices, *ils en ont le temps,* et que, pour le reste, ils agissent *selon les circonstances,* et que cette particularité contient l'explication du fait assez énigmatique de la conservation d'une momie du siècle dernier.

Mais nous, miliciens suisses, avec cette exactitude consciencieuse qui nous est propre, nous nous fourmentons pour l'étude de choses dont évidemment on n'a pas besoin sur le champ de bataille, et tout cela, parce que quelques militaires, véritables oracles, aiment à regarder la particularité ci-mentionnée comme une *distinction importante de la théorie et de la pratique.*

Quant à l'école de peloton, Renard dit (page 69):

“ Ainsi, pour entrer tout à fait dans l'esprit de la tactique moderne,
„ l'*école de peloton devrait être remplacée par une école de compa-*
„ *gnie.* „

On voit que les idées de la commission de révision de 1854, qui nous a créé au moins un commencement d'école de compagnie, sont reconnues ailleurs.

Pour en terminer, voici encore un fait historique : Une de nos citations de Renard contient déjà en passant l'observation que le règlement français de 1791 *est calqué sur l'ordonnance prussienne.* Il se peut bien que quelques partisans fanatiques de ce règlement ont senti à la lecture de ces lignes une vive douleur au cœur. Au risque d'augmenter leur malaise, nous citons encore (page 31) les paroles suivantes, dans l'intérêt de porter à la connaissance générale un fait historique pas encore suffisamment connu, et dans l'espoir de provoquer peut-être quelque part *des réflexions salutaires.*

Voici ce que dit le général :

“ Le règlement d'exercices et de manœuvres de l'infanterie fran-
„ çaise date du 1er août 1791 ; il est trop connu pour qu'il soit be-
„ soin d'en donner une analyse. *Ce que l'on connaît moins, c'est son*
„ *origine, c'est la source où l'on a puisé les diverses combinaisons*
„ *de l'ordonnance. La France a été tributaire de la Prusse à cet*
„ *égard. — Les manœuvres de ligne du règlement de 1791 sont*
„ *calquées sur les mouvements que Frédéric faisait exécuter à ses*
„ *troupes au camp de Potsdam.* „

Et finalement, après avoir mentionné qu'une opposition attachée à l'*ordre profond* (à peu près la colonne à [illegible] distance ou la colonne

serrée d'aujourd'hui) s'est élevée, avec le maréchal Broglie à sa tête, il dit (p. 41) :

" Malgré les efforts du maréchal Broglie, qui avait fait expérimen-
„ ter les méthodes de l'ordre profond aux camps de Metz et de Vaus-
„ sieux, *le système prussien reçut une nouvelle consécration dans le*
„ *règlement de 1791, dont Guibert fut l'âme.* „

Et voilà donc établi, avec une certitude irréfragable, pour la grande masse des intéressés (depuis longtemps les officiers versés dans l'histoire des sciences militaires mettaient ce fait hors de doute) *que le fameux règlement français de 1791 est d'origine essentiellement prussienne et, plus encore, que les manœuvres de Potsdam en avaient été les parraines.*

Le plus haut comique du fait ne ressort que lorsqu'on sait ce que ces manœuvres de Potsdam voulaient dire. Pour mieux faire comprendre au lecteur l'histoire de l'origine de ces manœuvres, nous la faisons précéder d'une légère esquisse de la tactique linéaire et nous lui prouverons en même temps que la raison d'être du peloton est tombée le jour même où la tactique linéaire a cessé d'exister.

La tactique linéaire florissait il y a un siècle, et surtout dans les guerres du grand Frédéric de Prusse. Alors, les armées se rangèrent, dans la règle, pour la bataille, en deux lignes, chaque ligne formée par un nombre de bataillons déployés ; de là le nom de tactique linéaire. (Nous ne mentionnons pas ici la cavalerie et l'artillerie, comme étant hors de cause). Comme ces lignes ne pouvaient se mouvoir, avancer ou reculer, qu'avec peine, dans la plaine même, sans compromettre leur continuité (un mouvement oblique, demi à droite ou à gauche, était encore plus dangereux), et que sur un terrain entrecoupé cela était évidemment impraticable, les armées étaient alors obligées de choisir pour champ de bataille des terrains plats ou tout au plus un peu ondulés.

Dans la règle, l'armée défensive attendait, sans bouger, l'agresseur dans sa position. Il s'agissait alors de la direction que prit ce dernier dans sa marche d'approche. Il en dépendait si l'on déployait (hors de portée de fusil) *parallèlement* à l'ennemi pour marcher alors avec les lignes à sa rencontre jusqu'à portée de fusil, ou si l'on savait se porter *en ordre oblique* sur l'un ou l'autre flanc (le côté faible de l'ennemi, plus faible alors qu'aujourd'hui où l'on a accepté l'ordre profond.) Dans le premier des deux cas indiqués on combattait force contre force, la bataille pouvait rester longtemps indécise, jusqu'à ce qu'enfin un incident, par exemple, une attaque bien dirigée de cavalerie vînt la décider. Si, par contre, on acceptait l'autre mode de déployer, alors on marchait de préférence en échelons contre le prolongement d'un

des flancs ennemis, et aussitôt que le premier échelon s'en était approché à portée de fusil, on faisait une conversion correspondante et se trouvait alors vis-à-vis du flanc de l'ennemi, dans un ordre oblique. De cette manière, l'agresseur dirigeait l'ensemble ou une partie de ses forces contre le côté faible de l'ennemi. La difficulté de manier les longues lignes minces ne permettait pas au défenseur de faire rapidement un changement de front pour se placer sur la parallèle de la direction d'attaque dès lors prononcée de l'agresseur. En avançant maintenant avec énergie, celui-ci rompt la ligne du défenseur, morceau par morceau, et la retraite générale du dernier termine enfin la bataille.

Dans le bon choix de la direction des colonnes de marche reposait donc la garantie principale du succès et Frédéric II lui doit ses plus belles victoires, par exemple celle de Leuthen, dès laquelle les tacticiens d'alors vantèrent comme spécifique universel pour tous les temps l'attaque du flanc de l'ennemi en ordre oblique, ou l'*ordre oblique*. Comme il était souvent nécessaire d'entreprendre cette marche à des distances de plusieurs lieues, pour la cacher autant que possible à l'ennemi et que l'on ne pouvait pas faire ramper comme une immense chenille, à travers champs et haies, les longues lignes s'étalant en marche de flanc, et qu'évidemment elles se seraient déliées ainsi, la marche se faisait ordinairement en colonne par pelotons à distance entière, et l'on observait les distances le plus exactement possible, pour pouvoir rétablir les lignes, sur le commandement de conversion, dans leur plus belle continuité.

Il est vrai que les moyens en usage de nos jours de serrer la colonne de marche en colonne de combat, et les changements de direction qui se font maintenant sans la moindre difficulté, n'étaient pas connus alors.

Mais si les circonstances demandaient impérieusement que l'on divisât les longues lignes en certaines parties (les pelotons), afin que l'on pût se mouvoir en ordre, on voulait au moins la liaison la plus étroite entre ces parties. On désirait de plus qu'il y eût *derrière le front* une nombreuse file d'officiers et de sous-officiers, d'hommes fidèles et zélés, pour surveiller sévèrement la troupe composée de toute sorte de gens, et pour aider, en cas de besoin, avec le bâton.

Ainsi surgit le principe de ne pas interrompre la file des hommes du peloton par un officier (chef de la seconde section) et son guide de droite; c'est l'origine de la formation normale du peloton dans sa composition conservée jusqu'ici malgré son inopportunité suffisamment indiquée.

Mais de nos jours on marche, tant qu'on n'est pas dans la proximité de l'ennemi, *sur des routes*, en colonne par *sections* à distance entière;

car il n'y a pas de route assez large pour l'espace qu'il faut à un peloton en état approximatif de guerre (20 à 24 files). Sur le champ de bataille, les bataillons se meuvent, d'après le règlement, en colonne par divisions ou colonne d'attaque. La prescription faite pour les demi-bataillons de se mouvoir préféremment en colonne par peloton se recommanderait dans de petits combats locaux. Dans le déploiement de brigades et de divisions d'armée, pour des combats plus grands, il s'agit de bataillons entiers, c'est-à-dire de colonnes par divisions ou de colonnes d'attaque. Les demi-bataillons ne sont, du reste, qu'une exception à la règle, par conséquent la prescription faite à leur égard ne peut pas atténuer notre argumentation.

J'espère qu'après cette explication, l'importance du peloton pour la tactique du dix-huitième siècle, ainsi que la nécessité de la faire disparaître, comme unité d'exercices, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, sera suffisamment établie.

Et maintenant nous allons retourner à Frédéric de Prusse. Ce grand général ne doit pas ses victoires, comme un spirituel auteur militaire de notre temps l'a expliqué d'une manière si lucide et convaincante[1], à une tactique particulière inventée par lui-même, mais à l'habileté avec laquelle il savait se servir, à la ruine de ses ennemis, de l'instrument qu'il avait rencontré à son début, et hormis cela à plusieurs qualités, telles que perspicacité, puissance de volonté, etc., qui n'ont rien de commun avec les *formes de la tactique.* *(A suivre).*

CAMP D'AARBERG

Au moment de lever le camp, le commandant en chef, colonel Egloff, a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant :

Frères d'armes,

A peine les derniers coups de fusil ont-ils retenti que vous vous préparez déjà à occuper les divers cantonnements de marche pour rentrer dans vos foyers. Le temps de notre réunion était court, la mission que nous avions à résoudre n'était pas facile, mais le but final que nous avions en vue était clair. Il s'agissait de faire un pas en avant dans la science de la guerre, d'étudier la part qui revient à chaque arme dans le combat devant l'ennemi, autant que cela peut se faire dans des manœuvres pacifiques. Avons-nous du moins quelque peu résolu cette mission ? J'estime de pouvoir répondre oui, et chacun de nous peut se dire que beaucoup de points sur lesquels il était en doute se sont éclaircis pour lui, que plus d'une expérience précieuse a pu être acquise. N'oublions pas que nous sommes au commencement et non pas à la fin. Beaucoup, oui beaucoup doit encore se faire pour répondre aux exigences des temps modernes, relativement à ce qui constitue une bonne troupe.

Chacun de nous doit être sur ce point sévère envers lui-même, il ne doit pas

---

[1] *Rüstow*, Geschichte der Infanterie, II vol. p. 260, etc.

vouloir renfermer dans d'étroites limites le savoir nécessaire. Il doit proclamer la maxime : « Aussi longtemps que tout n'est pas fait, rien n'est fait. »

Officiers et soldats! je me réjouis de donner à la grande majorité d'entre vous le témoignage que vous avez fait d'honorables efforts pour arriver aux perfectionnements dans le métier des armes, celui d'une bonne conduite et d'une persévérance digne d'éloges pour supporter les fatigues inséparables du service.

Ceux parmi vous dont je ne puis dire autant, ne sont pas nombreux. Quelques-uns déjà ont reçu le châtiment mérité, d'autres sont suffisamment punis par le pénible sentiment de n'avoir pas fait leur devoir.

Officiers et soldats! une pensée surtout me console. Rarement encore dans de pareilles réunions a eu lieu un tel mélange de chefs et de troupes de diverses langues. Puisse cette confiance si nécessaire au jour du danger avoir poussé réciproquement de profondes racines! J'emporte en moi la conviction qu'il en est ainsi.

Le temps où la nation était séparée par les langues et les confessions est derrière nous; le Suisse n'a plus qu'une pensée sur laquelle se concentre toute son affection, « l'amour pour la commune patrie. » Retournez, chers frères d'armes, heureusement dans vos foyers, maintenez une bonne discipline et montrez que vous possédez dans toute leur étendue les véritables vertus de guerriers républicains.

Tenez en honneur vos armes, car aucun de vous n'est certain de ne devoir les employer à tout instant.

Donnez un souvenir à votre chef qui conservera son estime et son amour à tous ceux qu'il a trouvés infatigables sur la route de l'honneur et du devoir.

Recevez mes adieux. *Le commandant de division,*

J.-E. EGLOFF.

BIBLIOGRAPHIE.

Lettres à un collègue sur les blessés de Palestro, Magenta, Marignano et Solferino, par le Docteur Appia, membre de la Faculté de médecine de Genève. — Genève, chez Cherbuliez. Paris, chez J. B. Baillière.

L'auteur de cet ouvrage dont nous recommandons la lecture aux chirurgiens militaires, a été placé dans des circonstances qui lui ont permis de s'intéresser activement au soulagement des nombreux blessés de la campagne d'Italie. Cette œuvre, qui a pris une grande extension, intéresse nos lecteurs des divers cantons français, car eux, aussi bien que le canton de Genève, y ont généreusement contribué.

C'est dans les premiers jours du mois de mai que le chirurgien nommé publia dans les journaux quelques articles à la suite desquels il commença à recevoir des envois de toile et de charpie pour les blessés d'Italie. Il n'osait pas alors espérer que cette œuvre prendrait bientôt l'extension qu'elle a acquise. — Les dons qui jusqu'au 20 mai n'étaient encore que de 21, augmentèrent rapidement au point que M. A. dut établir chez lui une receveuse *ad hoc,* n'ayant d'autre fonction que d'ouvrir aux arrivants, leur donner les explications demandées, recevoir et enregistrer leurs offrandes. Il sera peut-être intéressant de faire connaître la progression que ces dons ont suivie dans le cours des mois de mai, juin et juillet.

Mai. Dons journaliers : 4. 6. 3. 5. 2. 5. 1[illegible] 10. 13. 7. 10. 9. 10.

15. 16. 18. 19. 16. 11. 12. 27. 17. 28. 14. 15. 19. 13. 26. 13. *Juillet*, 12. 33. 19. 17. 14. 17. 10. 15. 12. 22. 20. 12. 14. 16. 13. 6. 7. 8. 13. 16. etc.

Lorsque M. Appia eut fait connaître par le Journal les dimensions des compresses et bandes établies par la Direction supérieure de santé militaire à Turin, les envois de ce genre devinrent beaucoup plus nombreux et il lui fut dès lors possible d'adresser à Turin des caisses entières du poids de 150 livres, contenant de bonnes pièces de toile et bon nombre de bandes préparées selon les indications officielles. — Lorsqu'il eut reçu les garanties nécessaires sur l'exactitude de ces expéditions, il fit des envois de plus en plus considérables. Dix-huit caisses furent ainsi successivement adressées au comité central de Turin. Une partie des envois suivit une autre route. C'est ainsi que cinq caisses ont été confiées à Turin à Mme Melegari, membre d'un comité spécial; cinq caisses ont pris la route de Milan avec les adresses spéciales des hôpitaux; enfin six caisses étaient dirigées sur Brescia. Le nombre total des dons que le Dr Appia a reçus s'élève à 840, faisant 36 caisses d'un poids total de 2000 kilo. — Toutes les classes de la société et toutes les dénominations politiques et religieuses ont pris part à cette œuvre d'humanité. Bien souvent il était touché en voyant arriver à sa porte une pauvre femme âgée, une jeune fille venant au nom de quelques camarades, des enfants même apportant leurs paquets de charpie et souriant à la vue d'une caisse encore ouverte prête à recevoir leurs dons.

La perspective d'une expédition prochaine les encourageait et souvent on voyait, peu de jours après, l'abeille diligente venir déposer dans la ruche commune son nouveau butin.

Les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont pris une part honorable à cette œuvre de bienfaisance. A peine les journaux avaient-ils répandu au dehors le bruit que le Dr Appia faisait de Genève des envois à l'armée, que la poste commença à lui apporter des paquets plus ou moins volumineux, souvent très précieux, provenant de nombreuses localités des cantons de Vaud et de Neuchâtel. Il en a reçu entre autres plusieurs fort importants de Vevey, de Lausanne, de Neuchâtel, de Nyon, Couvet, Chavornay, etc.

Merci, laborieux donateurs et donatrices; merci, enfants, vieillards, filles des écoles; vous tous qui avez su prendre sur un temps souvent précieux pour vous-mêmes, quelques heures pour le soulagement des blessés. Vos mains ne se sont point fatiguées en vain, votre travail n'a pas été perdu. Le soldat vous en remercie!

Les envois dont nous venons de parler n'ont point été de simples manifestations sympathiques, ils ont répondu à un besoin réel. M. Appia a reçu plusieurs lettres qui attestent, par exemple, que dans les premières semaines les hôpitaux militaires étaient loin d'avoir même le nécessaire pour le pansement d'un si grand nombre de blessés. Une lettre de Milan datée des premiers jours de septembre lui dit qu'alors encore ses envois étaient « de la plus grande utilité. »

Immédiatement après la bataille de Solferino, le Dr Appia se rendit en Italie, soit pour faire la connaissance personnelle des divers comités de secours, soit pour

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Un de nos compatriotes écrit de Bastia (Corse), le 17 septembre :

Le 1er régiment étranger n'a pas eu la chance de faire l'entrée triomphale de Paris; tout le monde ne pouvait y aller. Nous sommes restés à Bastia à exercer nos nombreuses recrues. De 400 que nous étions après Magenta et Melegnano, nous sommes aujourd'hui 2,000 hommes, c'est-à-dire à l'effectif. Les nouveaux venus sont en majeure partie des Milanais, des Allemands et des Belges. Nous venons de recevoir du gouvernement suisse une demande tendant à connaître les noms de tous les ressortissants suisses servant en France. J'ignore dans quel but.

Le général Jomini, qui malgré son grand âge s'intéresse vivement aux progrès de l'art militaire en Europe et surtout en Suisse sa patrie, a récemment fait don à la nouvelle Bibliothèque fédérale des dernières éditions de son *Précis de l'art de la guerre* et du *Traité des grandes opérations*. Voulant reconnaitre convenablement cette flatteuse attention, le Conseil fédéral a daigné envoyer à l'illustre tacticien une collection du magnifique atlas topographique du général Dufour. Un tel hommage n'avait été adressé jusqu'ici qu'aux gouvernements européens.

La nouvelle loi fédérale du 30 juillet écoulé, touchant les services étrangers, vient de recevoir son application :

Un nommé B., convaincu d'avoir prêté la main à l'enrôlement de divers individus pour le service des Indes néerlandaises, en les conduisant chez un recruteur bien connu du canton de Zurich, a été traduit devant le tribunal du district de Zurich, qui, en vertu des art. 21 et 22 du code pénal fédéral touchant la complicité et la tentative, et de l'art. 3 de la nouvelle loi fédérale, condamna B. à 15 jours de prison, 40 francs d'amende et *à la privation de ses droits civiques pendant un an.*

On écrit de Bâle-Campagne que les enrôlements, surtout pour Batavia, ont eu lieu sur une grande échelle aux frontières suisses du côté de la France et du grand-duché de Bade. On ne saurait trop mettre en garde les jeunes gens contre le service hollandais aux Indes, le pire de tous les services où aient jamais été les Suisses, car là ils n'y ont *aucun avancement* et ne font que servir de pions aux officiers et sous-officiers hollandais.

Vaud. — M. le colonel Frédéric Veillon, se disposant à fixer de nouveau son domicile à Aigle, a adressé à l'autorité supérieure sa démission comme Inspecteur-général des milices. Le Conseil d'Etat, en subissant cette regrettable détermination, a exprimé toute sa gratitude à l'honorable colonel pour les bons et loyaux services rendus par lui pendant les quinze années qu'il a passées à la tête de notre militaire. En cela le Conseil d'Etat n'a été que l'écho du sentiment qui anime la grande majorité des troupes vaudoises; celles-ci ont toujours su apprécier en M. le colonel Veillon l'officier à l'esprit éclairé, aux allures franches autant qu'affables, et au caractère inaccessible aux petites intrigues de personnes ou de partis.

— Le 17 septembre 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Morier*, Louis, à Rossinières, capitaine de mousquetaires nº 2 d'élite du 2e arrondissement. — Le même jour, MM. *Veillon*, Otto, à Aigle, lieut. quart.-maître du bataillon d'élite du 2e arrond., — et *Buffat*, Henri, à Bex, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2e arrond. — Le 21 dit, M. *Clavel*, Jean-François, à Oulens, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 5e arrond. — Le 23, MM. *Perrin*, Daniel, à Payerne, lieutenant de carabiniers nº 3 de réserve, arrond. nos 4 et 7 ; — et *Delisle*, Jean-Sam., à Lausanne, 1er sous-lieut. de mousquetaires nº 5 de réserve du 3 arrond. — Le 26, MM. *Delez*, Pierre, à Lavey, lieutenant de mousquetaires nº 1 d'élite du 2e arrond. ; — *Chablox*, Alexis, à Château-d'Œx, lieutenant de mousquetaires nº 2 de réserve du 2e arrond.; — *Laurent*, Jean, à Aigle, 1er sous-lieut. de mousquetaires nº 3 d'élite du 2e arrond.; — *Greylox*, Eugène, à Ollon, 1er sous-lieut, de mousquetaires nº 1 de réserve du 2e arrond.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a fait les promotions militaires suivantes :

Dans le contingent fédéral : au grade de lieutenant, le 1er sous-lieutenant Dubois-Calame, Henri, au Locle. — Dans la landwehr : au grade de lieutenant, les 1ers sous-lieutenants Girard, Frédéric, à la Chaux-de-Fonds; Clerc, Louis-Auguste, aux Verrières; Favre, Fritz, au Locle; Yoelmy, Pierre, à Neuchâtel. — Dans les guides : au grade de lieutenant, les 1ers sous-lieutenants Virchaux, Fritz-Auguste, à St-Blaise; Leroy, Charles-Ulysse, au Locle.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 20 Lausanne, 16 Octobre 1859 IVe Année.

SOMMAIRE. — L'armée suisse et l'esprit militaire *(suite)*. — Le camp d'Aarberg. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* — Campagne d'Italie de 1859 *(suite), avec carte de l'Italie supérieure.*

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE[1].

(Suite.)

« Mais, dit l'auteur ci-nommé, ceux que Frédéric a battus (et quelle „ armée européenne n'a-t-il pas battue?) ne voulurent pas s'avouer „ ses inférieurs en matière d'*esprit;* ils attribuèrent de préférence les „ victoires de Frédéric à l'*instrument* avec lequel il les avait rem- „ portées, et surtout aux *formes de la tactique.* Celles-ci devinrent „ pour l'Europe une sorte de mystère que tout le monde chercha à „ s'approprier. Frédéric nourrit ces idées par sa propre conduite; las „ de la guerre, songeant à relever, par les arts et les travaux de la „ paix, son pays extrêmement épuisé, il s'érigea devant l'Europe, dès „ que la paix de 1763 lui eut définitivement garanti la possession de „ la Silésie, en maître pacifique de la guerre, et espérant que les au- „ tres ne l'importuneraient pas tant qu'ils croyaient à avoir à ap- „ prendre quelque chose de lui, *il ne vit pas sans plaisir que leur* „ *croyance d'avoir encore bien à étudier, fût nourrie aussi long-* „ *temps que possible, par toute sorte de manœuvres artificielles.* S'il „ leur avait dit : mes victoires reposaient sur quelque chose de plus „ que sur mes évolutions, il leur eût ôté tout espoir de s'instruire „ chez lui. „

Ce qui précède contient l'idée fondamentale des manœuvres de Potsdam. Frédéric laissait faire ses généraux évolutionnaires, par exemple le fameux Saldern, et quand on se rappelle l'époque de cadenettes et de la poudre, peinte dans le chapitre premier, on peut s'imaginer comment ces messieurs se démenèrent. Le rusé monarque vit de plus avec un grand agrément que des officiers d'autres nations se rencontrassent sur le champ de manœuvres de Potsdam pour y boire à la source de la science. Les Français n'ayant pas amassé de lauriers pendant la

[1] Voir notre n° 19, du 1er octobre 1859.

guerre de Sept ans, sous des généraux qui ne furent que les créatures des courtisanes royales, comme Soubise et d'autres, étaient les premiers et les plus nombreux visiteurs. Et, parmi ces Français, ce fut en première ligne le jeune colonel Guibert qui s'enthousiasmait des lignes et des angles mystérieux dans lesquels se serait caché le secret de la victoire. Revenu dans son pays il écrivit, avec un art consommé, une œuvre en deux volumes, sur la tactique; il sut intéresser des hommes influents et des femmes même de la cour à ses articles de foi exposés dans un style éloquent, et devint, comme nous l'avons vu, l'*aïeul du règlement français de 1791.*

Combien le spirituel monarque ne doit-il pas avoir ri en cachette des figures radieuses des croyants! Mais combien ne rirait-il pas s'il voyait encore aujourd'hui, un siècle plus tard, les paisibles enfants de sa fantaisie se portant à merveille!

Ainsi donc, ce règlement et celui de 1831, son portrait fidèle, l'évangile de générations militaires entières jusqu'à celle de l'année de grâce de 1858, ne devrait au fond sa naissance qu'à une *heureuse mystification* du grand philosophe de Sans-Souci?

C'est ainsi! Et cela accuse en effet un triste manque de vrais PHILOSOPHES militaires.

CHAPITRE III.

LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX D'INFANTERIE SIGNALENT UN PAS EN ARRIÈRE.

Lors de l'apparition des nouveaux règlements fédéraux d'exercices et du règlement du service de garde, la *Gazette militaire suisse* publia un article — sur le papier et les caractères dont on s'était servi pour l'impression de ces règlements. Quant à la matière elle-même et à la différence entre les règlements provisoires et les règlements nouveaux, elle ne disait mot. Depuis lors, rien que nous sachions n'a transpiré au public à ce sujet. Les principes qui avaient servi de base à la révision des règlements de 1855, ayant été connus, il paraît qu'on les avait attendus tels qu'ils nous furent présentés, et *on les accepta en silence.*

Mais, puisque le chapitre premier de cette brochure dit que, comparés au règlement provisoire, ils signalent un pas en arrière, nous allons appuyer notre assertion d'une manière aussi concise que possible.

D'abord, nous remarquons dans toutes les parties du *dernier règlement* la réintroduction de l'ancien « portez-armes! » sous le nom de

“ en parade-armes ! „ comme maniement destiné aux honneurs militaires. Le règlement provisoire avait désigné pour les honneurs militaires de divisions entières sur place et pour le défilé le nouveau portez-armes ! „ ; pour les honneurs à rendre par les sentinelles il avait prescrit la position de “ garde-à-vous peloton ! „ avec “ reposez-armes ! „ Nous avons donc un maniement de plus, et puisqu'il faut l'exercer sur la base du “ reposez-armes ! „ et sur celle du “ portez-armes ! „ nous avons plutôt *deux* maniements de plus.

Le nouveau “ portez-armes ! „ n'a pas été trouvé *assez respectueux.* Pour appuyer cette opinion, on a beaucoup parlé d'honneurs militaires réclamés en faveur de la discipline et de bien d'autres choses que le lecteur du chapitre premier de cet opuscule saura s'imaginer. C'est l'histoire des moyens servant à la fondation d'une discipline purement mécanique.

Ajoutons, pour que le lecteur puisse apprécier la valeur réelle de la réintroduction en question, ces quelques observations qu'il sera difficile de mettre en doute.

Aucun maniement n'exprime en soi plus de respect qu'un autre. Il ne le fait qu'en vertu de l'idée qu'on y attache. Ce n'est que la tradition qui a sanctionné certains maniements faits sous la supposition de cette idée et l'existence plus ou moins longue d'un tel maniement, qui puissent décider de la préférence à donner à l'un ou à l'autre. Mais, n'oublions pas que le maniement en question n'a eu l'honneur d'être adopté comme *spécialement respectueux* que lorsque l'esprit du temps ou quelque autre motif avait réclamé ce changement, les opinions sur les formes du respect étant toujours variables. Pour ne citer qu'un seul exemple, voici qu'au commencement du siècle dernier, dans une époque de la plus rigide observation du cérémonial militaire, l'officier placé en parade devant le milieu de la troupe ou à deux pas en dehors de l'aile droite exécutait les honneurs militaires, en écartant les jambes à un pied et demi de distance à l'approche du supérieur, et en plantant par terre son esponton, le bras droit allongé dans la direction du flanc droit. Il va sans dire qu'alors tout le monde a trouvé cela très beau; mais les temps ont changé et je suis convaincu que lors de la première introduction du “ présentez-armes ! „ aboli au moins pour nous, plus d'un soupir a accompagné le maniement souverainement respectueux qui l'avait précédé.

Cela suffit pour prouver qu'après peu d'années, une fois que le nouveau maniement d'honneur, le “ portez-armes ! „ aurait été sanctionné par l'habitude, personne n'aurait plus pensé à créer un maniement spécialement respectueux; t[illegible] ces choses étant soumises à la mode et à l'habitude.

Mais il est sûr que les créateurs du règlement provisoire ont eu un *motif bien sérieux* pour ne plus prescrire à l'avenir un maniement exclusivement destiné aux honneurs militaires; c'était, sans doute, pour *économiser le temps, par rapport à notre particularité d'armée de milices.*

Lors des conférences de la commission, on aurait peut-être pallié l'augmentation des maniements du " en parade-armes! „ avec l'assertion que ce port d'armes ne peut pas être considéré comme un maniement de plus; car de la position de l'arme au pied il n'exige que le premier mouvement du nouveau port d'armes, et de cette position il n'exige que le premier mouvement du " reposez-armes! „ Mais dans la pratique, les choses se passent d'une manière toute différente. La prétendue égalité des mouvements n'est *vraie qu'en partie.* Car, pour exécuter le premier mouvement du " reposez-armes! „ de la position du port d'armes, le bras gauche doit s'*allonger tout à fait,* tandis que pour la position " en parade-armes! „ il doit être *un peu ployé.* Cette distinction réclame une grande attention de la part de l'homme, à moins qu'il ne manque de l'une ou de l'autre manière. Qu'il n'allonge pas tout à fait le bras dans la position de l'arme au pied, ou qu'il l'allonge pour la position " en parade-armes! „ et la belle égalité de la troupe est détruite, il y a sujet d'exprimer un blâme.

Le " en parade-armes! „ est de nos jours encore une source de désagréments et de contrariétés pour tout le monde. Le bataillon est dans l'attente de l'inspecteur fédéral. Celui-ci paraît au loin. Le commandement " en parade-armes! „ se fait entendre, et comme cela arrive ordinairement, un ou deux soldats négligents ne portent l'arme qu'insuffisamment ou point du tout dans la position prescrite. Le commandant le voit, malheureusement trop tard. Il n'y peut plus rien et il doit aller à la rencontre de l'inspecteur fédéral, avec la conviction poignante que le bataillon " se présente négligemment! „

Plus encore : le défilé avec " en parade-armes! „ produit le plus fâcheux effet sur la marche et le maintien de la troupe dans ces moments si importants et souvent de la plus grande influence sur le certificat de perfection donné au bataillon. La même division qui marche à pas sûr et égal avec le " portez-armes! „ raccourcit le pas et hésite, lorsqu'elle a adopté la position du " en parade-armes! „ *Nous maintenons cette assertion malgré toutes les dénégations possibles.* On ne peut dénier l'effet du chancellement involontaire du corps et de la torsion des épaules résultant du balancement de l'arme en position verticale. Au surplus on a même introduit deux sortes d'honneur à rendre par les sentinelles : l'honneur principal " en parade-armes! „ sert pour les drapeaux et les officiers, tandis que le nouveau " portez-

armes! „ a été trouvé suffisamment respectueux lors du passage de troupes.

Ces quelques remarques suffisent. Pour le reste nous nous en rapportons à notre chapitre premier.

Quant à l'école de peloton, nous avons à mentionner deux mouvements réintroduits de l'ancien règlement de 1847 : la conversion " par sections en arrière à droite ou à gauche „ (§ 47) et la " formation en bataille par sections et par files à gauche ou à droite „ (§ 58). Il est vrai que ces commandements ne sont plus prescrits pour l'exécution de ces mouvements, et leur renouvellement n'aurait pas d'importance. Mais en considération de la tendance manifeste à exercer minutieusement tout ce qui se trouve dans le règlement, sans se soucier de l'importance plus ou moins grande de la matière, *il y a toujours deux manœuvres de plus que dans le règlement provisoire.* Et pourtant, les dispositions réglementaires en vigueur auraient pleinement suffi, dans les deux cas indiqués par le règlement, comme motif de la réintroduction.

Mais on a tâché d'avoir tout au " plus grand complet, „ expression derrière laquelle se cache bien souvent la prédilection pour des antiquailles.

Quant à l'école de bataillon, nous y reconnaissons volontiers une amélioration dans la formation du carré. Les flancs du carré, selon le règlement provisoire, donnèrent sujet à bien des critiques, et, en effet, ils offrent plus de résistance selon le nouveau règlement.

C'était surtout l'école provisoire de brigade, sur laquelle les disciples de Guibert et du règlement français de 1791 (voir Chap. II) dirigèrent leurs sarcasmes, et c'est probablement par cette raison qu'elle a reçu un triste complément dans l'art. 5 où se trouve réunie la quintessence de la vieille école de 1847 : " Mouvements d'une brigade placée sur une seule ligne. „ Le règlement provisoire n'accordait cette position, qui est toute contraire à la tactique moderne, que dans le seul cas des inspections. Mais il fallait bien avoir encore quelques " manœuvres de ligne „ dont nous connaissons maintenant l'origine.

Tout un article, de la longueur de onze paragraphes, a été consacré à ces amusettes à peine abolies d'une époque depuis longtemps enterrée. Voilà une arène pour les Saldern du dix-neuvième siècle.

C'est le même esprit méconnaissant les besoins de la tactique actuelle qui a dicté la réintroduction de la " marche en avant par échelons. „

L'école provisoire de brigade ne connaissait que la *retraite en échelons,* et cela à juste titre. Les circonstances peuvent ordonner souvent un éloignement graduel de l'ennemi par le moyen d'une re-

traite successive des bataillons de la position de défense. Mais une marche en avant successive d'un bataillon après l'autre pour l'*attaque* est un démembrement imprudent de la force, et on s'y expose d'être battu successivement.

La notable différence qu'il y a entre la marche en avant et la retraite en échelons nous paraît évidente.

C'est probablement *parce qu'elle s'était rendu compte de cette différence,* que l'école provisoire de brigade a supprimé la marche en échelons de la vieille école de 1847.

Et c'est encore le désir d'avoir tout au plus grand complet qui a fait qu'on est revenu sur le domaine de la tactique linéaire qui faisait avancer, comme nous l'avons vu au Chapitre II, par échelons, mais *pour se remettre en bataille hors de portée de fusil, différence très évidente et très essentielle.*

Tout cela devrait suffire pour prouver que les nouveaux règlements, comparés aux règlements provisoires, marquent un pas en arrière, car la seule modification (les flancs du carré) pouvant valoir d'amélioration, est d'un poids trop léger quand on met en balance le nombre assez considérable de fautes commises contre la tactique du dix-neuvième siècle et l'esprit de miliciens [1]. — Que faire alors ?

On objectera peut-être contre la nécessité d'une nouvelle révision du règlement, mentionnée dans les chapitres précédents, ou qu'un grand nombre d'officiers est las des *changements perpétuels;* ou que l'on ne saurait dire ce qui pourrait être supprimé encore dans le règlement sans porter atteinte à l'emploi efficace de la troupe devant l'ennemi.

Nous savons très bien que l'on s'oppose à toute réforme *tant que l'avantage réel n'en est de toute évidence.* D'ailleurs, il est nécessaire de se rappeler le fait que nous sommes encore *au début* d'une vraie ère de milices, que jusqu'ici les luttes pour une plus grande simplification des règlements ont abouti à très peu de chose et que l'*introduction imminente d'une meilleure arme à feu nous obligera à économiser autant qu'il est possible le temps consacré à la place d'exercices.*

Quant à l'objection que l'on ne saurait dire ce qui devrait encore être supprimé dans les règlements, nous allons l'écarter par un court *renvoi à ce qui est évidemment superflu ou à ce qui n'est pas absolument nécessaire pour préparer la troupe à la guerre.* Nous y ajouterons en même temps l'esquisse d'un règlement *se conformant autant que possible à ce qui existe et accordant pourtant des allégements essentiels, étant révisé au point de vue du milicien.*

[1] Nous ferons ressortir plus tard combien l'auteur de la brochure est lui-même dans l'absurde avec sa *tactique du 19me siècle !* — *Réd.*

Peut-être cette esquisse provoquera-t-elle çà et là quelques réflexions.

Mais pour prouver que d'autres personnes, contre l'autorité desquelles il n'y aurait rien à observer, ont eu la conviction que l'on pourrait ou plutôt qu'il faudrait réduire les règlements au plus petit volume possible, pour des armées permanentes même, nous reproduisons ici, comme introduction, ou si l'on veut comme épigraphe, les paroles inappréciables d'un vétéran, le général français Morand qui, volontaire en 1792, a passé par tous les grades et fut nommé général de division à la bataille d'Austerlitz. Voici ce qu'il dit dans un livre écrit en 1826, presque à la fin d'une carrière militaire pleine d'expériences, sous le titre de : L'*armée selon la charte*. (Renard, p. 77.)

“ *Il faut réduire l'ordonnance à quelques pages* et rejeter tout
„ ce qui est dangereux ou tout au moins inutile, ne garder que ce qui
„ est applicable à la guerre, et au lieu de fausser l'esprit des officiers
„ et de charger leur mémoire par une mauvaise étude, faire en sorte
„ qu'ils n'appliquent leur attention que sur ce qu'il faut pour obtenir
„ des succès, que sur ce qu'il faut faire sur le champ de bataille pour
„ arracher la victoire ou du moins ne pas être défait. *Une réforme*
„ *semblable trouvera une grande contradiction, je le sais ; il y a*
„ *tant d'officiers qui n'ont d'autre mérite que celui de l'ordonnance,*
„ *qui ont pour elle une véritable admiration et qui se verraient avec*
„ *chagrin contraints de négliger la science qu'ils admirent, parce*
„ *qu'ils l'ont acquise avec peine, pour apprendre ce qui est réelle-*
„ *ment et seulement utile à la guerre. Ces bonnes gens s'imaginent*
„ *de bonne foi que la limite de leur savoir est celle des connaissances*
„ *et de l'intelligence humaines ; qu'on est très habile et très capable*
„ *de bien faire la guerre quand on sait placer des guides et com-*
„ *mander un déploiement.* „

(A suivre.)

CAMP D'AARBERG

Aarberg, sur l'Aar et en arrière du lac de Bienne, est un des points militaires les plus importants de la Suisse. Il couvre Berne du côté de la frontière occidentale et se trouve au centre d'un réseau de routes qui permet de se porter également bien dans cinq directions différentes, à savoir celles de Soleure par Lyss et Büren, de Nidau et Bienne, d'Anet et Neuchâtel, de Morat par Chiètres, enfin de Berne. Aussi a-t-on jadis honoré Aarberg de quelques ouvrages de fortification, dont deux lunettes, entr'autres, restent encore à droite et à gauche de la route de Bienne. On sait le rôle qu'a joué cette contrée dans les combats qui précédèrent la prise de Berne par les Français en 1798. C'était donc une heureuse idée que d'en faire le champ d'une de nos manœuvres de campagne, idée correspondant à celle qui, l'an

dernier, avait fait choisir le Luziensteig dans un même but. Espérons qu'on fera ainsi le tour des diverses frontières de la Suisse, sans même oublier le Tessin et le Valais.

L'effectif du camp d'Aarberg, moindre que celui de l'année dernière, était un peu faible pour utiliser convenablement les ressources tactiques de la contrée entre l'Aar, la Thièle et les lacs. Il se composait de 8 bataillons d'infanterie (pouvant en former 15 de manœuvre, 4 batteries d'artillerie, 6 compagnies de carabiniers, 6 de dragons, 2 de guides, 2 du génie et de pontonniers, le tout formant une division de trois brigades, plus les armes spéciales [1].

Le rassemblement a duré du 4 au 21 septembre, et a été divisé en deux parties : une préparatoire, et une de service de campagne. Désirant faire connaître le plus complétement possible à nos lecteurs la vie de nos camps de manœuvres, encore à leurs débuts, nous ne croyons pouvoir mieux y réussir qu'en publiant les comptes-rendus intéressants et détaillés de la *Schweizerische militär-Zeitung*, dont le directeur figurait au camp sous la double qualité d'adjudant-général et d'instructeur-chef d'infanterie. Quoique nous soyons loin de partager toutes les appréciations de M. le lieutenant-colonel Wieland, nous nous sommes borné à quelques annotations seulement, afin de ne pas couper désavantageusement le récit :

« Le rassemblement de troupes de 1859 a été longtemps mis en question ; la guerre de ce printemps avait interrompu les travaux préparatoires commencés déjà

[1] Voici la répartition nominative des états-majors et des troupes :

Commandant en chef : colonel fédéral *Egloff*. Adjudants, lieutenant-colonel *Sury* ; majors [illegible], capit. F. *Girard* ; officier d'ordonnance, E. *Huber*, lieutenant d'artillerie de Zurich.

Chef de l'état-major général : colonel fédéral *Kern*. Adjudant-major *Im Obersteg*. Adjudant-général et instructeur en chef, lieutenant-colonel *Wieland* ; officier d'ordonnance, lieutenant d'artillerie *Koch*, de Teufen. Instructeur, colonel *Hoffstetter*, de St-Gall. Commissaire des guerres de division, major *Lambelet* ; aides, major *Richtschy*, lieutenants [illegible]. Chirurgien de division, major *Ackermann* ; vétérinaire de division, lieutenant [illegible].

Guides, compagnies nos 4 Bâle-Campagne, [illegible] Neuchâtel.

Ire BRIGADE. — Commandant [illegible], colonel fédéral ; adjudants, major *Thurneisen*, capitaine [illegible] ; commissaire, capitaine *Frey*. Bataillons no 37, commandant [illegible] Berne ; 59, commandant [illegible] Fribourg ; 4[illegible], commandant *Closuit* (Valais). Compagnies de carabiniers nos 1 Berne, 1[illegible] Bâle-Campagne.

IIe BRIGADE. — Commandant [illegible], colonel fédéral ; adjudants, major *Hen*[illegible], lieutenant [illegible] ; commissaire, capitaine [illegible]. — Bataillons nos 6, commandant [illegible] Neuchâtel ; 67, commandant *Frey* Berne ; [illegible], 81, command. *Stutz* (Bâle-Campagne. Compagnies de carabiniers nos 2[illegible] Fribourg, 29 (Berne).

IIIe BRIGADE. — Commandant [illegible], colonel fédéral ; adjudants, major *Jan*, lieutenant [illegible] ; commissaire, lieutenant *Perregaud*. — Bataillons nos 10, commandant [illegible] Vaud ; 84, commandant [illegible] Genève. Compagnies de carabiniers nos 3 Vaud, 17 Neuchâtel.

Génie, commandant, major fédéral [illegible] ; adjudants, capitaines *L. Müller*, [illegible], lieutenant [illegible]. Compagnies de pontonniers no 1 Zurich, sapeurs no 8 (Argovie).

[illegible] Commandant, lieutenant-colonel [illegible] ; adjudants, capitaine [illegible], lieutenants [illegible] *de L*[illegible]. — Batteries de 12 liv. no 5 Berne, de 12 liv. no 9 Vaud, de 6 liv. no 11 Berne, de 6 liv. no 25 Genève.

[illegible] Commandant, lieutenant-colonel [illegible] ; adjudants, capitaine [illegible], lieutenant [illegible]. Compagnies de dragons nos 8 Soleure, 5 (Fribourg), [illegible] Berne, 15 et 17 Vaud, 21 Berne.

Commissaire pour les brigades [illegible] d'armes spéciales, Capitaine *Mader* ; adjudant, lieutenant *P*[illegible] — [illegible]

au mois de décembre dernier et rendu douteuse jusqu'à la possibilité de cette réunion militaire. Ce n'est qu'après que les événements eurent pris une autre tournure en Italie, que M. le colonel Egloff se fût déclaré, avec le plus louable empressement, disposé à accepter le commandement, et que le Conseil fédéral eut donné (17 août) les ordres convenables, que les travaux nécessaires furent repris et, nous pouvons bien le dire, poussés avec une grande énergie; le temps était court et il fallait tout faire pour être prêt au 1er septembre. Mais à un autre point de vue encore, rien de ce qui pouvait être considéré comme préparatifs ne devait être négligé pour obtenir une réussite; car si de rechef nous n'avions pas réussi, si nous avions une seconde fois fait *fiasco*, il n'eût plus été question de rassemblement de troupes, et par là même du seul système qui, bien appliqué, peut procurer à nos officiers et à nos troupes l'exercice nécessaire au service de campagne. C'est aux efforts que le commandant du rassemblement et le Département militaire ont consacrés à ces préparatifs, ainsi qu'à la bonne direction, à l'intelligence du commandant en chef, à la capacité de ses subordonnés, à la bonne volonté témoignée par chacun à peu d'exceptions près, que sont dus le succès des manœuvres et le maintien d'un système qui a déjà produit bien des fruits et en produira encore de beaux à l'avenir [1].

» Jetons un coup-d'œil sur les préparatifs.

» L'un des premiers a été une reconnaissance du terrain des manœuvres qui a eu lieu les 17, 18 et 19 août. Y ont pris part outre M. le commandant en chef, l'instructeur en chef, le commandant du génie, M. le major d'état-major de Mandrot, qui était chargé de l'établissement de la carte du théâtre des manœuvres, travail que ce bon officier d'état-major général a exécuté avec autant de goût que d'exactitude technique. La reconnaissance eut pour objet spécialement les environs d'Aarberg, le lit de l'Aar jusqu'à Lyss, le plateau de Belmont et la Thièle, dès Nidau à Orpund. Ce terrain a été trouvé tout à fait propre à de grandes manœuvres de troupes, en revanche la crainte fut exprimée ouvertement qu'il ne fût presque trop étendu pour le nombre des troupes appelées au service; comme cette opinion paraît être juste, nous devons d'autant plus de reconnaissance à la direction de M. le commandant en chef qui, pendant les manœuvres, a su disposer les troupes de telle sorte que leur nombre fût chaque fois en rapport avec le terrain sur lequel elles opéraient.

» Le second travail préliminaire était le choix et la convocation des officiers des états-majors fédéraux. On a observé le plus rigoureusement possible le principe de n'appeler au service que des officiers ayant fréquenté l'école centrale depuis sa

[1] **Nous sommes, pour notre part, très reconnaissant à l'état-major du camp d'Aarberg des efforts signalés ici, et d'avoir par là contribué au maintien de cet excellent système d'instruction pour nos troupes, qui, au dire de notre confrère, était menacé dans son existence. Mais nous ne pensons pas, comme lui, que les camps précédemment commandés par MM. les colonels Bourgeois, Ziegler et Bontemps aient fait *fiasco*. Ce n'est au moins pas l'appréciation que nous en avons lue, en son temps, dans la *Schweizerische militär-Zeitung* même. Les camps d'Yverdon, de Frauenfeld et de Luziensteig n'ont pas été plus mal que celui d'Aarberg. — *Réd.***

réorganisation en 1854. D'un autre côté on avait, pour ces nominations, laissé au commandant en chef la faculté de fournir les préavis qu'il a été jusqu'ici dans l'usage de lui accorder et qui se justifie certainement. Il a été soutenu qu'on avait convoqué trop d'officiers ayant déjà pris part à de telles manœuvres. Nous répondons comme suit à cette critique : On avait appelé au rassemblement de troupes : 5 colonels fédéraux dont 3 avaient participé à une telle réunion, l'un comme colonel fédéral, le second comme lieutenant-colonel, et le troisième comme commandant de bataillon.

» 4 lieutenants-colonels fédéraux, dont l'un avait pris part comme tel à un rassemblement de troupes et un autre comme commandant de bataillon.

» 9 majors fédéraux, dont un seul avait déjà assisté à une telle réunion.

» 5 capitaines fédéraux, dont aucun n'avait encore coopéré à des manœuvres de ce genre.

» 6 lieutenants fédéraux dans le même cas que les capitaines.

» Sur les 29 officiers combattants de l'état-major fédéral qui avaient été convoqués, il n'y en avait donc en tout que six qui eussent déjà assisté à un rassemblement de troupes, savoir trois avec le grade qu'ils ont actuellement et trois dans une autre position.

» Nous insistons sur ces chiffres pour démontrer l'inexactitude de l'assertion mentionnée ci-dessus. Nous pourrions en donner encore d'autres, s'il valait la peine de répondre par des coups de grenaille à tous les méchants canards que certains correspondants déversent dès la ville fédérale sur toutes les contrées de notre patrie. Du reste, nous n'hésitons pas à émettre franchement l'opinion qu'il est plus utile de donner à des officiers bons et capables de fréquentes occasions de se perfectionner que de chercher à donner à tous un mince vernis d'instruction, vernis qui n'étant qu'un vernis ne tiendra pas à l'heure de l'épreuve [1].

» Nous avons dit plus haut que l'on avait convoqué surtout des officiers ayant déjà passé aux dernières écoles centrales. Il conviendrait de faire encore un pas de plus, en faisant suivre un cours préparatoire à l'école centrale aux officiers d'état-major des bataillons, aux commandants des unités tactiques des armes spéciales

[1] La démonstration de notre collègue n'est pas parfaitement concluante. Il n'en reste pas moins établi que sur 23 officiers supérieurs appelés à ce camp, 6 avaient déjà assisté à de précédents rassemblements du même genre, tandis qu'une cinquantaine d'officiers comptant dans les cadres d'état-major n'ont encore été appelés ni aux uns ni aux autres. Or nous croyons que de telles choses ne devraient pas se produire et que les appels aux manœuvres de campagne devraient, comme pour les autres services, se faire d'après un tour de rôle régulier. Notre confrère estime qu'il vaut mieux choisir souvent les officiers *bons et capables* pour les développer. Sans nous arrêter à ce que cet argument a de peu flatteur pour les officiers qui n'ont pas été jugés dignes de figurer au camp d'Aarberg, et à la difficulté de trier les officiers *capables* et *incapables*, nous croyons, au contraire, qu'il vaudrait mieux appeler ceux qui ont le plus besoin d'instruction, car ces camps sont institués pour *instruire* les officiers d'état-major, et non pour des buts de *parade* et de *rivalité* entre les états-majors.

Pour aborder, par exemple, un cas très personnel à notre confrère, nous ne voyons pas pourquoi c'est lui, instructeur-chef d'infanterie et déjà suffisamment instruit et formé, qui remplit les fonctions d'adjudant-général. Il y a beaucoup de lieutenants-colonels qui, ayant moins d'occasions que M. W. d'être en service actif, auraient plus besoin que lui de faire, comme adjudant-général, une école pour leur service d'adjudant de division en temps de mise sur pied. — *Réd.*

chaque fois qu'ils sont appelés à un rassemblement de troupes. En 1857 l'on a, conformément au § 74 de la loi sur l'organisation militaire suisse, appelé au cours de théorie de l'école centrale qui était donné à Aarau en quatre semaines, un nombre assez considérable d'officiers de l'état-major d'infanterie, de capitaines de carabiniers et de cavalerie; les deux années suivantes on se contenta de limiter cet enseignement aux officiers convoqués pour l'école d'application. Le premier système mérite décidément la préférence; nos chefs de bataillons, par exemple, ne sont pas tant dépourvus de l'instruction réglementaire que de la dextérité à appliquer à la tactique les formes prescrites par le règlement; ils s'en tiennent à la lettre de celui-ci et ne savent pas s'approprier l'esprit qui vit dans cette lettre. Un enseignement préparatoire approfondi, tel qu'il peut être donné à l'école centrale, est seul à même d'obvier à cet inconvénient qui s'est fait sentir surtout dans les exercices de guerre. Nous voudrions donc poser le principe que les commandants, majors, aides-majors des bataillons appelés aux rassemblements de troupes, de même que les capitaines des compagnies de carabiniers et de cavalerie mises sur pied pour ce service, doivent, dans l'année même du rassemblement, assister à l'Ecole centrale à un cours de préparation dont la durée sera d'au moins trois semaines.

» Une telle disposition produira des fruits nombreux; les officiers que cela concerne se soumettront volontiers à ce sacrifice de temps, car ils doivent avoir à cœur de diriger bien et avec habileté leurs bataillons et de subir avec honneur la grande épreuve du rassemblement de troupes.

» Les instructions à donner aux cantons au sujet des troupes à envoyer ont été l'objet d'un autre travail préparatoire; malheureusement tous les cantons n'ont pas satisfait aux conditions posées avec clarté et connaissance de cause par le commandant en chef; beaucoup d'entr'eux se sont contentés d'un cours préparatoire d'une durée inférieure à celle exigée par la loi; du reste on distinguait facilement les bataillons qui avaient subi un cours ordinaire de préparation et ceux qui n'étaient pas dans ce cas; la loi prescrit seulement un minimum de temps et dit tout aussi expressément qu'un rassemblement de troupes ne doit pas être considéré comme un cours de répétition, mais comme un exercice extraordinaire; les cantons n'ont donc pas le droit de descendre en dessous de ce minimum; sans doute la Confédération ne doit pas non plus trop abréger le cours de répétition imposé par la loi aux armes spéciales, ainsi qu'elle a été obligée de le faire cette fois vu l'urgence. Du reste, à l'avenir la Confédération devra s'assurer, par l'intermédiaire des inspecteurs d'arrondissement, que les cantons remplissent leurs devoirs dans cette circonstance; la réussite d'un rassemblement de troupes dépend essentiellement de la préparation des troupes qui y prennent part.

» Les travaux préparatoires du commissariat et du service de santé ont été exécutés avec non moins de rapidité; les conventions pour les fournitures ont été conclues à des prix relativement très modérés et cela avec de bons fournisseurs adju-

dicataires. Nous n'avons entendu que peu ou point de plaintes sur la qualité et la quantité de la viande et du pain ; il s'en est élevé cependant quelques-unes au sujet de la nature du fourrage bien qu'on pût en général aussi être content de l'ensemble de la fourniture. Les préparatifs de cantonnement n'étaient pas tout à fait suffisants. Cette fois on avait omis de faire disposer d'avance les locaux ainsi que l'autorité cantonale de Thurgovie l'avait fait en 1858 avec beaucoup d'opportunité. Cela ne tourna à l'avantage ni des troupes ni de la population civile. Si pour les prochains rassemblements de troupes le canton intéressé ne veut pas se charger de procurer ces locaux, il faut que les autorités militaires ou le commandant en chef prennent ce soin, car cette mesure est très nécessaire du moment que l'on veut suivre le système des cantonnements. Elle facilite considérablement les dispositions pour les manœuvres militaires proprement dites et assure aux troupes un abri convenable, qui aussi, au point de vue de la discipline, doit être préféré au logement chez les bourgeois. Nous avons regretté vivement ces locaux ; les fatigues des marches ont été doublées pour les troupes par la dispersion des quartiers dans des communes d'importance secondaire et des métairies, etc., éloignées les unes des autres. L'on pourvut à l'établissement de deux hôpitaux d'ambulance à Bienne et à Aarberg ; chacun d'eux comptait de 40 à 50 lits. L'on se proposait d'évacuer rapidement sur les hôpitaux des cantons les sujets dont la maladie serait sérieuse. Heureusement ces premiers préparatifs se trouvèrent suffisants. L'état sanitaire des troupes laissa peu de choses à désirer ; en revanche l'on a à déplorer quelques accidents sérieux, notamment les blessures éprouvées par deux canonniers de la batterie de 12 n° 5 et un officier de la compagnie de cavalerie n° 17 ; les premiers sont tombés sous la roue des canons, un homme a eu les deux pieds fracturés, le dernier a fait une chute de cheval à Orpund, et a eu aussi le pied cassé, mais malheureusement d'une manière fort grave. Nous mentionnons ici que toutes les batteries ont fait en faveur des deux soldats blessés une collecte dont le produit a été assez élevé.

» Voilà suffisamment de détails sur les préparatifs les plus essentiels, mais il y avait en outre bien des choses à faire et à disposer ; en s'occupant de ces préliminaires, l'on éprouvait distinctement la nécessité de déterminer les règles fondamentales qui doivent présider aux rassemblements de troupes et d'en fixer l'organisation. Nous avons déjà, dans les dernières années, mentionné ce besoin. A l'aide des enseignements fournis par les nouvelles expériences que l'on a faites, on réussira sans doute maintenant à arriver à satisfaire à cette exigence. C'est une besogne ingrate de créer chaque année à nouveau l'organisation étendue d'un rassemblement de troupes. Le travail que l'on y consacre, qui retombe spécialement sur le commandant en chef choisi et l'enchaîne plus qu'il n'est juste à la table à écrire, pourrait être tourné vers un but plus utile. Quiconque parcourt les matériaux considérables renfermés dans les dix-neuf ordres de division émis, devra adhérer à notre assertion. Près des deux tiers des directions, instructions et injonctions qu'ils renferment pourraient être données une fois pour toutes par voie réglementaire. Il

est imprudent et peu équitable de trop occuper le commandant en chef des détails de l'organisation ; chacun n'a pas l'assiduité énergique et la persévérance inépuisable que jusqu'à présent et cette fois encore nous avons rencontré. Un règlement qui serait dans toutes les mains dispenserait de l'ennuyeuse expédition des ordres avant le commencement des manœuvres, ordres qui souvent arrivent à un moment où l'officier ayant déjà assez à faire à organiser son bataillon, sa compagnie, ne lit parfois que fugitivement les ordres reçus et en ajourne l'étude à des instants plus tranquilles qui n'arrivent jamais ; un règlement aurait au moins l'avantage d'ôter toute valeur à ces dernières excuses[1].

» Le commandant en chef, le chef de l'état-major, l'instructeur en chef et plusieurs adjudants se rencontrèrent le 1er septembre à Bienne ; le jour suivant arrivèrent les commandants de brigades, qui furent suivis, le 4, par tous les officiers de l'état-major fédéral. La semaine du 4 au 10 septembre, soit au 9, devait servir de temps de préparation, notamment pour les officiers dont les troupes ne devaient se trouver sur les lieux que le 12. Le commandant en chef approuva le plan d'instruction qui lui fut soumis par les instructeurs. D'après ce plan l'instruction se partageait en deux parties, un cours de théorie et un cours de pratique. Le premier devait occuper la matinée concurremment avec les travaux d'organisation et se restreindre, quant à sa durée, à deux heures par jour ; le second était donné dans l'après-midi. Le premier comprit les branches suivantes :

» 1° Service de l'état-major général. Service auprès des troupes dans les marches, les cantonnements, les bivouacs et le combat. M. le colonel fédéral Schwarz a donné cet enseignement en trois heures ;

» 2° Ecole de brigade avec des éclaircissements tactiques, enseignée en 4 heures par MM. de Salis, colonel fédéral, et Wieland, lieutenant-colonel ;

» 3° Service de sûreté dans les haltes et les marches, enseigné en 3 heures par M. le colonel Hoffstettler.

» Dans ces leçons de théorie, il fallut naturellement se borner à rafraîchir la mémoire de ce qui avait été précédemment enseigné ; un rassemblement de troupes n'est pas une école centrale, l'officier doit pour prendre part au premier se présenter muni des connaissances théoriques nécessaires. On ne peut pas retrouver ici ce qui a été négligé précédemment.

» L'enseignement pratique a consisté dans des reconnaissances du terrain des manœuvres, reconnaissances accompagnées de discussions tactiques et d'exercices

[1] Nous sommes fort loin de partager ici l'opinion de notre honorable confrère. Réglementer encore nos camps serait, il est vrai, donner un complément logique aux idées qui ont prédominé dans la révision de notre école de brigade ; mais nous croyons que tout le service en souffrirait évidemment ou qu'on serait obligé de violer à chaque instant le règlement. Nous croirions plus utile d'élaborer une fois un programme général sur les manœuvres de campagne et sur le meilleur système à appliquer avec des milices. Nous avouons qu'à cet égard nous croyons que, dans la plupart des cas, il serait plus instructif de ne faire qu'un seul corps en indiquant l'ennemi par des jalons, que de faire toujours systématiquement deux corps, dont la lutte, presque toujours invraisemblable vu l'absence de l'élément du danger, amène trop souvent des désordres et aboutit à des pétarades sans profit sérieux. — *Réd.*

sur le terrain ; à cet effet les officiers avaient été divisés en trois sections : la première, composée des colonels et lieutenants-colonels fédéraux, faisait l'inspection du terrain sous la direction de M. le colonel fédéral Schwarz ; la seconde et la troisième, formée chacune par un nombre égal d'officiers dès le grade de major aux grades inférieurs, étaient dirigées par MM. Wieland, lieutenant-colonel, et Hoffstetter, colonel. Ces deux derniers instructeurs cherchèrent à familiariser autant que possible les officiers avec tous les détails du terrain, sa culture, les mouvements du sol, les chemins, les eaux et leurs dépendances ; l'on chercha des positions, discuta la répartition des troupes pareillement, la place des avant-postes, l'attaque et la défense de quelques points tels que villages, bois, passages de rivières. Pour autant que le temps le permettait, on astreignit les officiers à rédiger quelques courts mémoires sur ces matinées. Le 5, l'on examina le cours de la Thièle dès Nidau à Orpund et les moyens de communiquer dès Orpund à Bonjean par Mache. Le 6 on fit une reconnaissance à travers le bois en passant par Mache dans la direction de Brügg et sur la rive droite de la Thièle en remontant dès Orpund à Nidau. On visita, le 7, le plateau de Belmont, le Jensberg couvert de bois, le chemin mettant ce coteau en communication par Jens avec la plaine de l'Aar, le pays situé entre le versant du plateau et l'Aar dès Worthof en descendant jusqu'à Ægerten ; le 8, la partie sud-ouest du plateau de Belmont ainsi que la forêt située sur le versant sud-est du côté d'Epsach et de Hermrigen. A cette reconnaissance se joignit une appréciation du combat du 5 mars 1798. Le 9 on se rendit par Bühl et Walperswyl à Aarberg dont les ouvrages furent examinés avec soin, et retourna à Bienne par Kappelen.

» Nous remarquons ici que la feuille VII de la carte de l'état-major général Porrentruy–Soleure représente le terrain des manœuvres et suffit parfaitement à l'intelligence de tous les mouvements ; nous joindrons au prochain numéro une petite carte présentant l'aspect général du théâtre des opérations ; nous regrettons sincèrement que le budget de la Gazette militaire ne nous permette pas d'envoyer à chacun de nos lecteurs un exemplaire de la carte dessinée par le major de Mandrot.

» Les reconnaissances mentionnées ci-dessus ont atteint leur but, en ce sens qu'elles ont parfaitement familiarisé les officiers avec le terrain. Les officiers d'état-major connaissaient les chemins, les positions, la nature du sol, on le remarquait fort bien dans les exercices de guerre. Rarement il y eut hésitation pour cause de connaissance défectueuse du terrain, ainsi que nous l'avons remarqué dans d'autres rassemblements de troupes et parfois même déjà à l'Ecole centrale.

» Le 10, les états-majors de brigades arrivèrent dans leurs cantonnements respectifs afin de faire les derniers préparatifs pour la réception des troupes.

» Pendant ce cours préparatoire pour l'état-major, arrivèrent sur la ligne le 8 septembre les armes spéciales, savoir 4 batteries, 6 compagnies de cavalerie, 6 compagnies de carabiniers et 2 compagnies du génie. Elles occupèrent les cantonnements suivants :

» *Artillerie*. Quartier-général Bargen

» Batterie de 12 nº 5 à Kallnach; batterie de 12 nº 9 à Kappelen; batterie de 6 nº 11 à Siselen et Finsterhennen; batterie de 6 nº 25 à Bargen. La place d'exercice fut choisie de telle sorte qu'elle se trouvât au milieu des cantonnements. Les conditions qu'elle remplissait furent approuvées par les officiers de l'arme. Il en fut de même pour la place du tir.

» *Cavalerie*. Quartier-général Aarberg :

» 2 compagnies à Aarberg, 2 à Epsach et Walperswyl, 1 à Kallnach, 1 à Lyss. La place d'exercice était située près d'Aarberg.

» *Génie*. Quartier-général Lyss :

» 2 compagnies à Lyss.

» *Carabiniers*. Quartier-général Bienne :

» 3 compagnies à Bienne, 1/2 à Madretsch, 1/2 à Nidau, 1/2 à Mache, 1 1/2 à Bonjean.

» *Guides*. Quartier-général Nidau :

» Les deux compagnies à Nidau.

» Ces troupes se préparèrent aux manœuvres dès le 4 au 13, soit au 14 septembre; ainsi donc le cours de répétition dura pour l'artillerie 6 jours au lieu de 12, pour la cavalerie 6 jours au lieu de 7, pour les carabiniers 6 jours au lieu de 12, pour les troupes du génie 6 jours au lieu de 12. C'est là un défaut qu'on ne peut méconnaître et qui ne devrait pas se renouveler à l'avenir.

» Le commandant de la brigade présida à l'instruction de l'artillerie; on lui avait associé comme officiers instructeurs MM. de Vallière, capitaine, et de Perrot, lieutenant. Nous mentionnons à cette occasion que dès le commencement l'attelage des batteries nºˢ 5 et 11 de Berne donna lieu à des plaintes très vives. Le commandant de l'artillerie signala de suite 32 chevaux comme étant tout à fait impropres au service; malheureusement on ne put pas contraindre le canton à les remplacer; le 18, la batterie nº 11 avait 58 chevaux blessés et ne put sortir qu'avec un attelage fort défectueux. Du reste les 4 batteries offraient un bel aspect; le matériel et le personnel de toutes étaient dans le meilleur état.

» M. le colonel Quinclet dirigea l'instruction des dragons; M. le major Scherer celle des guides. Dans les deux sections cet enseignement porta des fruits visibles. La cavalerie était bien montée et facile à mettre en mouvement, eu égard à la race des chevaux employés.

» Jusqu'au 19 les compagnies de carabiniers furent sous le commandement de M. le major Wydler qu'assistèrent en qualité d'officiers instructeurs MM. Fratecolla, major; Ruby, lieutenant, et Anderegg, lieutenant. Dans ces compagnies on sentit combien une préparation plus longue eût été nécessaire; elles laissèrent à désirer notamment pour le service de tirailleurs; équipement, armement et tenue étaient en revanche satisfaisants.

» On remarquait aussi que les compagnies du génie n'avaient fait aucun service depuis 1857; il fallait l'énergie et la direction intelligente du commandant du gé-

nie, M. le major Gränicher, pour obtenir d'aussi beaux résultats avec des troupes encore non exercées.

» Le 9, les troupes du génie construisirent le télégraphe de campagne dès Aarberg à Bienne, le travail commença le matin à 9 heures à Aarberg et était terminé à 2 heures. Plus tard on dirigea encore une ligne sur les bains de Worben où se trouvait le quartier-général les 17, 18 et 19. Le télégraphe travailla toujours à l'entière satisfaction de tout le monde; quelques feuilles ont jugé nécessaire de publier la brutalité de quelque paysan qui coupa un soir le fil près de Hermrigen. Nous ne pouvons que répondre : *De gustibus non est disputandum.* Le dommage fut du reste immédiatement découvert et réparé.

» Le 11 les batteries, les compagnies de cavalerie et les troupes du génie furent inspectées à Aarberg par le commandant en chef; les carabiniers le furent à Bienne par l'adjudant-général. *(A suivre.)*

Neuchâtel. — *Résumé du rapport du Département militaire* (exercice 1858).

1° Dépenses. Elles se sont élevées à fr. 136,335 55 c.

2° Taxes. 3367 hommes ont été exemptés du service actif et soumis à la taxe, savoir 170 recrues, 2299 hommes des classes 1824 à 1837, et 898 hommes des classes 1814 à 1823. La somme nette des taxes perçues a été de 31,540 fr. 55.

3° Instructeurs. Le corps d'instruction était composé de : Un chef supérieur (M. le colonel de Salis); deux lieutenants; un sous-lieutenant; un adjudant et trois sergents-majors.

4° Ecoles : *a) Artillerie.* Détachement de 56 recrues, 10 jours à Colombier et 52 jours à Thoune ; résultats satisfaisants quoiqu'au début les cadres fussent faibles. — Les batteries nos 24 et 52 ont fait un cours de répétition de 14 jours à Colombier, dont le résultat a été médiocre;

b) Cavalerie. Rapport satisfaisant sur le détachement de recrues qui a passé 48 jours à Bière après une école préparatoire de 9 jours à Colombier. — La compagnie n° 6 a fait un cours de répétition de 6 jours : rapport favorable ;

c) Carabiniers. Recrues, 37 jours à Colombier, détachement de 51 hommes; résultats assez satisfaisants. — Les compagnies nos 14 et 64 ont fait un cours de répétition de 6 jours à Colombier: bon résultat. La compagnie no 17 s'est exercée au tir pendant trois jours ;

d) Infanterie. Recrues, 200 chasseurs et 232 fusiliers divisés en trois détachements, ont fait à Colombier une école de 28 à 35 jours; rapport satisfaisant. — En outre, 232 hommes n'ayant jamais fait de service ont été exercés pendant 8 jours au dit lieu. — Le bataillon no 23 a fait à Colombier un cours de répétition de 12 jours, dont le résultat a été favorable ;

e) Landwehr. Le 2me bataillon et la 2me compagnie de carabiniers (Val-de-Ruz et Chaux-de-Fonds), ont été organisés, instruits et inspectés pendant cette année.

5° Effectif du contingent fédéral. Au 31 décembre 1858, il était de 128 officiers, 610 sous-officiers, caporaux, etc., 192 tambours et trompettes, 96 ouvriers, 3345 soldats et 185 surnuméraires; total, 4,809 hommes.

6° Arsenal. De nouveaux achats et confections ont été faits sur les crédits alloués par le Grand Conseil. Outre ce que contient l'arsenal cantonal, l'artillerie est disséminée dans le canton comme suit : 10 pièces à Chaux-de-Fonds, 8 au Val-de-Travers, 2 à Boudry, 2 au Locle et 1 au Val-de-Ruz.

Vaud. — Le 28 septembre 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Magnenat*, Js-Ls, à Vallorbes, 1er sous lieutenant porte-drapeau du bataillon de reserve du 5e arrondissement., — et *Jaunin*, Simeon, à Bex, 2e sous-lieut. de chasseurs de gauche no 2 de reserve du 5 arrond. — Le 30, M. *Blanchard*, George, à Perroy, lieutenant de la compagnie de carabiniers no 7 d'elite du 7 arrond. — Le 5 octobre, MM. *Aviolat*, Alexandre, à Ormont-dessous, 1er sous-lieut. des mousquetaires no 2 d'elite du 2e arrond., — et *Pilot*, Fred.-Aug., à Bioley-Orjulaz, 2e sous-lieut. de grenadiers d'élite du 2e arrond. — Le 8, MM. *Felter*, Charles, à Orbe, 1er sous-lieut. de carabiniers no 7 du 7e arrond., — et *Carrard*, Paul-Charles, à Lausanne, 2e sous-lieut. de chasseurs no 9, pour la 1re section du 3e arrond. — Le 12, MM *Genet*, Isaac, à Bex, 1er sous-lieut. de chasseurs de gauche no 1 de reserve du 2e arrond., — et *Neveu*, Auguste, à Leysin, 2e sous-lieut. de mousquetaires no 1 d'elite du 2e arrond.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

RÉVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

Nº 21 — Lausanne, 1er Novembre 1859 — IVe Année.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE[1].

(Suite.)

Il faudrait graver sur une plaque d'airain la première phrase de ces admirables lignes et l'attacher dans la chambre des séances de la prochaine commission de révision du règlement. Et voici maintenant l'esquisse promise :

Ecole du soldat. — Les conversions pendant la marche (de même pour la colonne à distance entière, etc.) sont supprimées. Par contre on ferait l'exercice d'avancer l'épaule droite (ou gauche), conformément aux prescriptions en vigueur des écoles de compagnie, de bataillon et de brigade. On l'emploie maintenant très souvent dans les changements de direction des colonnes serrées. Le mouvement se ferait d'ordinaire dans la huitième partie du cercle; des exceptions, comme par exemple des conversions à angle droit, en passant les rues des villes, se font d'elles-mêmes. (Le « avancer de l'épaule » ne devrait d'ailleurs s'exercer que sur deux rangs, la troupe possédant alors plus de fermeté.)

Le demi-tour pendant la marche n'ayant jamais lieu en réalité, est supprimé.

Si, une fois, la force des choses obligeait en effet une colonne d'attaque de faire demi-tour en marchant, on le saura exécuter malheureusement sans instruction préalable.

La position fondamentale de l'homme de recrue sous les armes est l'arme au pied. On conserverait en outre le « portez-armes, » le « croisez-armes, » le « descendez-armes » et le « sur l'épaule droite-armes; » tout comme jusqu'ici. Les honneurs resteront tels que le règlement provisoire les prescrit. La charge et le détail des feux comme

[1] Voir notre nº 20, du 16 octobre 1859.

jusqu'alors. Il y a pour toutes les subdivisions jusqu'au bataillon (abstraction faite du feu de carré) trois feux : le feu de la troupe entière (de section, peloton ou division), le feu de rang et le feu de files, et pour le bataillon encore le feu de demi-bataillon. Une annotation indiquerait que de temps en temps la subdivision devrait exécuter un feu en arrière, *pour familiariser la recrue avec ce que les deux rangs ont à observer lors du feu.* Au reste “ le feu en arrière, „ avec sa longue suite d'obligations pour tout le monde, devrait être aboli pour toutes les écoles. Si le cas se présentait que l'ennemi venait de derrière, aucun homme sérieux ne voudra prétendre qu'alors l'enseigne et la file du drapeau avanceront d'abord de six pas et que tout se passera comme le règlement veut le supposer.

D'ailleurs l'ennemi ne se présentera que bien rarement entre les deux lignes. Si, une fois, il le faisait, alors le bataillon de la première ligne tirerait sur son bataillon de soutien de la seconde ligne, s'il voulait exécuter en effet un “ feu en arrière. „ Mais si l'ennemi se présentait sur les derrières de la seconde ligne, les bataillons de celle-ci se trouvent d'après l'école de brigade, à juste titre, en colonne serrée; ils ne peuvent donc jamais faire “ un feu en arrière „ réglementaire, et ils doivent savoir se tirer d'affaire selon les circonstances, à moins que le commandant ne s'en tienne au bon-mot bien connu du vieux Blucher, lors de la bataille de Waterloo. Au surplus, il se trouvera ordinairement derrière la seconde ligne encore la réserve. — Qu'on éloigne donc au plus vite ce fantôme des temps de la tactique linéaire !

L'école de peloton et de compagnie deviendrait une *école de division* dont la première partie contiendrait une espèce d'école de section. (Comme les exercices de sections ne seraient au fond qu'une répétition de l'école du soldat, on pourrait bien les traiter comme article dernier de cette école.) *Toute prescription sur l'ordre dans lequel doivent se suivre les maniements, est supprimée ;* l'on se bornerait à la simple remarque que, pour faire changer convenablement la matière des exercices, la troupe, après avoir fait quelques mouvements, par exemple des marches de front ou de flanc, devra exécuter parfois quelques maniements, et bien souvent la *charge* et les *feux*. Dans l'école de section on s'appliquera surtout avec soin à l'exercice de la marche par le front ou le flanc et *au passage de l'une à l'autre*, première condition d'un bon déploiement.

La formation de la division se ferait d'après les indications de notre Chapitre II.

On supprimera encore dans l'école de peloton, sans parler des exercices désignés dans l'école du soldat et se répétant ici, les exercices suivants :

1° Former et rompre le peloton; 2° La contre-marche; 3° La
mation en bataille par sections, sur la droite ou la gauche. (La sup-
ession des mouvements réintroduits [§§ 47 et 58] est entendue.)
Quant au premier point, le lecteur se souviendra des explications
Chap. II. Nous marchons, tant que la troupe se trouve sur une route
elconque, tout au plus en colonne par sections; nous n'y avons pas
ez d'espace pour la formation de pelotons. Mais en quittant la route,
roximité du champ de bataille, pour prendre place dans la brigade
colonne serrée par divisions, il n'y a qu'à serrer en masse sa co-
ne par sections à distance entière, qu'à déployer par divisions sur
première ou la quatrième section (suivant l'aile qui est en tête) et
'à faire disparaître, par raccourcissement du pas de la division en
e de la colonne, les distances existant entre les divisions, pour for-
er ainsi la colonne de combat. Il est évident que la formation préa-
le par pelotons ne nous épargne l'emploi d'aucun de ces moyens
tiques. Il faudrait serrer en masse quand même, former les divisions
la colonne par pelotons et se placer enfin sur la vraie distance des
bdivisions de la colonne serrée.

La manœuvre de rompre le peloton n'*est que le déplorable effet de fiction que l'on a conservée sur l'emploi des colonnes par pelotons.*
. nécessité de mettre des *files* d'une section en arrière est évidente;
lle de rompre des *sections entières* ne pourrait arriver que lors d'une
arche de front d'un bataillon en bataille. Mais, *on ne croit non plus*
ujourd'hui à cette marche de front d'un bataillon en bataille au
oins sur de grandes distances. (Voir l'école de brigade : les mouve-
ents des bataillons se font, dans la règle, en colonne serrée.) On ne
ut donc pas supposer vraisemblablement une marche en bataille
t'à l'occasion d'une attaque à la baïonnette en ligne, exécutée après
e décharge générale, c'est-à-dire une marche en avant énergique du
taillon vers la colonne d'attaque *déjà très rapprochée* de l'ennemi.
'est là une marche de front à *courte distance* et sous des circons-
nces toutes particulières. S'il y avait alors nécessité qu'un peloton
mpît des sections entières, cela ne se ferait guère suivant le règle-
ent, quand même on aurait mis bien du temps à exercer ce mouve-
ent sur la place d'exercices.

Et pour toutes ces raisons : Détruisez cette fleur fanée du bouquet
e Potsdam.

Quant à la contre-marche, elle ne doit s'exercer, selon le texte du
èglement actuel, qu'*exceptionnellement*. Il paraît donc que ses parti-
ans eux-mêmes ont déjà éprouvé un sentiment de repentir d'avoir
onservé cette évolution qui est, en vérité, très commode pour le com-
andant du bataillon sur la place d'exercices, mais qui ne se prati-

quera jamais devant l'ennemi. Que l'on supprime donc entièrement ce cauchemar des guides.

La manœuvre de " se former par sections à droite ou à gauche en bataille „ est un de ces précieux spécifiques pour se mettre à loisir en bataille dans toutes les directions de la place d'exercices. Pourquoi? — Vous avez, pour arriver aux mêmes fins, la formation en bataille par section à gauche ou à droite, puis le simple " halte et front, „ et encore un " par files à droite ou à gauche en bataille, „ en cas que l'on ne marche en colonne à distance entière. Cela pourrait suffire. Devant l'ennemi, on ne se forme aujourd'hui JAMAIS de la colonne à distance entière en bataille, par la simple raison que cette formation nous placerait en angle droit de notre direction de marche et que nous offririons par cela même le flanc à l'ennemi, ce qui, en considération de la grande agilité des colonnes de combat et du système perfectionné des tirailleurs, ne se ferait plus aussi impunément de nos jours, comme cela s'est pratiqué du temps des longues lignes roides.

L'*école de compagnie* du règlement actuel reste telle qu'elle est.

L'*école de bataillon* resterait aussi telle qu'elle, à l'exception des simplifications résultant des indications générales faites précédemment. Nous avons déjà mentionné ce qui serait supprimé dans l'école de brigade.

Pour le service léger, la manœuvre de rompre *en avançant* serait à désigner comme celle qui se pratique le plus souvent en campagne et qu'on exercerait, par conséquent, de préférence.

Voilà, dans une légère ébauche, l'esquisse du règlement d'exercice révisé en considération des véritables besoins de la troupe dans la guerre. Tout militaire impartial conviendra que la simplicité réalisée par la manière ci-indiquée, de traiter les écoles, accorderait une économie notable de temps, sans être préjudiciable en aucune manière à la bonne instruction de la troupe pour l'éventualité d'une guerre.

Mais, dira-t-on, les frais d'impression et de papier du nouveau règlement ? ? ! !

Conservez votre règlement. Biffez ici une partie et ajoutez là une feuille blanche, et votre règlement fera bonne mine quand il pourra montrer d'honorables cicatrices remportées dans la lutte avec un esprit puissant et *toujours victorieux au bout du compte ;* avec le progrès réclamé par les besoins du siècle et par le caractère particulier de nos institutions militaires.

Deux mots encore au sujet du *règlement du service de garde* de l'année 1857. Simultanément avec les règlements de 1855, il parut un petit cahier intitulé : *Changements provisoires apportés au service de garde et des avant-postes,* destiné à conformer en quelque sorte

aux besoins des troupes de milices cette partie du service qui avait été traité, dans l'ancien règlement général, avec une prolixité effrayante. Aussi les accueillit-on généralement avec satisfaction. L'expression de *provisoire* paraissait dire en outre qu'il ne s'agissait que d'un paiement à compte rendu à l'armée de milices et que l'avenir se chargerait du reste.

Tous ceux qui osaient espérer un moment qu'il paraîtrait un règlement *concis, clair,* et praticable dans toutes ces prescriptions, n'en furent que d'autant plus douloureusement détrompés, lorsqu'ils reçurent ce *règlement du service de garde,* à l'usage des milices suisses. Les *changements provisoires* y ont été apportés, mais modifiés çà et là aux dépens de la simplicité, à ne voir que les deux genres d'honneurs prescrits pour les sentinelles. Au reste, ce n'est qu'une réimpression littérale de l'ancien règlement du service de garde, dont un grand nombre de paragraphes, on le sait, sont consacrés à la composition et au défilé des gardes, puis huit ou neuf à la seule PARADE ; d'autres, qui se trouvent au milieu des prescriptions pour l'infanterie, traitent des obligations de la cavalerie. Ajoutons à ce fait l'exemple significatif de la conservation du fameux paragraphe (135) qui charge le commandant des avant-postes, dans une longue série d'alinéas, depuis la lettre *a* jusqu'à la lettre *k,* d'obligations dont l'exécution exigerait dans la pratique quelque chose comme la *toute-présence divine,* en cas que la formation des avant-postes se fît pour un corps d'une certaine force, par exemple pour une seule division. Après avoir mentionné le maintien de ce paragraphe, depuis longtemps l'objet de *railleries inoffensives* de la part de nos officiers, terminons ce commentaire, avec lequel on pourrait remplir des volumes entiers sans toucher au *véritable fond du mal.* Quiconque a lu notre chapitre premier, saura à quoi s'en tenir.

Nous regrettons la jolie robe rose dont on a couvert cette ruine fardée.

CHAPITRE IV.

LE CORPS DE CADETS SUISSES. — UNE ESPÉRANCE.

A vous aussi, derniers rejetons de l'esprit guerrier de l'Helvétie, soit consacrée une page de cet écrit. J'ai souvent accompagné vos exercices d'un œil sympathique, car je vous regarde comme l'incarnation d'une belle idée, digne des institutions d'un peuple libre.

Il faut que le premier germe du vrai esprit de miliciens naisse dans

l'école populaire. Quelle que soit la carrière à laquelle ils se vouent, il faut que les jeunes garçons, par les exercices militaires, soient pénétrés de l'idée que sous un certain rapport ils ont tous quelque chose de commun, que *le même devoir* les attend tous, dans l'accomplissement duquel ils passeront peut-être les journées les plus solennelles de leur vie, un devoir qui, bien et dignement conçu, est le suprême devoir civique de l'homme libre. — C'est là l'idée fondamentale de l'organisation des cadets. Honneur aux hommes qui en ont posé les bases; honneur à ceux qui travaillent à la développer et à lui gagner de plus en plus de terrain.

Mais où en est-on de la réalisation et de la mise en pratique de cette belle idée? Nous ne nous exprimerons pas moins franchement sur cette question, puisque une bonne réforme n'est possible qu'en connaissance précise des défauts à corriger.

D'abord, quelques observations générales. Celui qui a lu attentivement les chapitres précédents, ne doutera pas que l'esprit du pédantisme ou, pour nous servir d'une expression plus douce, que la tendance d'une exactitude outrée et déplacée et d'une prédilection marquée pour les belles apparences se fait apercevoir dans le corps des cadets de même que dans l'armée de milices. Un loup n'engendra pas des moutons!

Et cet esprit ennemi du vrai esprit de miliciens se signale sous deux rapports : sous le rapport de l'équipement et sous celui des exercices militaires.

La grande fête des cadets de la Suisse orientale offrait au sujet du premier point beaucoup de matière à réflexion. On dit qu'il ne faut pas disputer des goûts. Aussi, nous ne nous avisons pas de vouloir proclamer l'une des couleurs, bleue ou grise ou verte, comme la plus belle et la plus convenable. Mais si le corps des cadets doit former la pépinière de la *vraie armée de milices,* et c'est là son but, alors nous exigeons à juste titre que l'équipement des jeunes miliciens de l'avenir soit simple et conforme au but, et qu'il ne présente pas la copie des oripeaux et des fanfreluches des armées permanentes.

On ne saurait nier que cette remarque ne se fût imposée à l'aspect de l'un ou de l'autre corps.

Déjà la considération due à l'époque de croissance de nos petits guerriers et à la bourse des parents assez compromise sous l'empire de cette loi naturelle, prescrirait un vêtement qui se rapprochât, pour la façon, de la blouse ou du paletot, et recommanderait, pour des raisons de propreté, une couleur foncée. Quant à la coiffure, une casquette légère ou un chapeau de feutre rond, au rebord assez large et retroussé à droite, pour les exercices du tir, nous paraîtrait très convenable.

(A suivre.)

CAMP D'AARBERG

(Suite)

« Le 12 septembre, les bataillons d'infanterie avancèrent sur la ligne et occupèrent les cantonnements suivants :

» 1re brigade d'infanterie, composée des bataillons 37, 39 et 40, et des compagnies de carabiniers 25 et 29, sur la rive gauche de la Thièle : Bienne, Boujeau, Mache et Madretsch.

» 2me brigade d'infanterie, composée des bataillons 6, 67 et 81, et des compagnies de carabiniers 1 et 19, sur la rive droite de la Thièle jusqu'au delà du plateau de Belmont : Nidau, Port, Brügeln (Brügg et Ægerten), Jens, Belmont, Hermrigen, Merzligen, Ipsach, Sutz et Latrigen.

» 3me brigade d'infanterie, composée des bataillons 10 et 84, et des compagnies de carabiniers 3 et 17, sur la rive droite de l'Aar : Seedorf et Rodelfingen. (Ces deux localités sont fort considérables, la commune de Seedorf compte 2,585 habitants, celle de Radelfingen 1,417 ; mais ces villages sont fort étendus et les maisons foraines éloignées les unes des autres, ce qui a rendu nécessaires des marches assez fatigantes qui auraient pu être évitées si les autorités communales avaient préparé des locaux spéciaux pour le logement des troupes.)

Au n° 33, nous avons déjà parlé de la disposition du commandant en chef consistant à réunir les bataillons des diverses brigades avant leur arrivée dans les cantonnements. Cet ordre eut de bons résultats, et l'on peut considérer ce dernier jour de marche comme une journée bien utilisée par des manœuvres. La première brigade fut concentrée près de Hermrigen et se dirigea sur Bienne en traversant le plateau de Belmont, après avoir pris les mesures nécessaires pour assurer sa marche. La seconde brigade fut concentrée près de Nidau, et inspectée par le brigadier avant qu'elle occupât ses cantonnements. La première brigade se réunit près de Morat et se rendit à Aarberg sous les ordres de son commandant. Il fallut de l'énergie afin de faire observer la discipline dans la marche, notamment en ce qui a trait au bataillon 84 qui n'était pas aussi fait aux fatigues d'une marche que le beau bataillon n° 10, formé d'hommes bien doués au point de vue des forces physiques.

» Le soir du 12, le commandant en chef visita les cantonnements de la première brigade et une partie de ceux de la seconde ; dans la grande majorité d'entr'eux régnait l'ordre désiré ; là où il en était autrement, la chose était due en partie à la circonstance que les officiers de troupes n'avaient pas encore l'expérience d'un service qui leur était nouveau ; cependant ce défaut diminua de plus en plus dans la suite.

Dès et compris le 12, toutes les troupes reçurent leur alimentation en nature. Dans cette branche d'administration, le commissaire de division déploya une louable activité afin de satisfaire à toutes les exigences équitables. Nous reviendrons plus tard sur ce point et spécialement sur quelques plaintes qui ont été émises et

ne nous paraissent pas justifiées. Les journées des 13 et 14 septembre durent être employées à l'école de brigade pour les brigades d'infanterie; les armes spéciales continuèrent leurs exercices.

Le commandant en chef ordonna que le 13 septembre l'exercice de la troupe portât spécialement sur les dispositions du règlement au sujet de l'école de brigade, et que le 14 les manœuvres eussent lieu en prenant en considération les mouvements du terrain. Pour ces deux journées MM. les brigadiers avaient reçu des instructions générales au sujet du but de ces exercices et de leur direction; le chef du rassemblement de troupes voulait notamment former le plus possible, au point de vue de la tactique, les commandants de bataillons, leur enseigner comment ils doivent conduire leurs bataillons dans la brigade et sur le terrain. Grâce à la proximité de ses cantonnements, la première brigade put manœuvrer deux fois par jour; en revanche, les deux autres n'exercèrent qu'une fois dans la journée; ces dernières se réunissaient à 9 heures après avoir mangé la soupe du matin, la seconde brigade à Belmont, la 3[e] à Seedorf. On exerçait dès 9 à 11 1/2 heures; de 11 1/2 à 1 heure il y avait repos; puis l'on exerçait de nouveau jusqu'à 4 heures, après quoi la troupe se rendait dans ses quartiers, où pendant ce temps l'on avait cuit la soupe de midi et celle du soir. De cette manière on évitait les marches fatigantes qui autrement eussent été nécessaires pour se rendre sur le champ des manœuvres et en revenir. Malheureusement ce ne fut que dans la première brigade que l'on put manœuvrer avec des bataillons entiers; dans les deux autres, l'on dut former des demi-bataillons, système fâcheux, puisque le bataillon est notre unité tactique. Il serait fort à désirer que lors de l'organisation du prochain rassemblement de troupes, l'on prît des mesures pour que cette nécessité ne se renouvelât pas. Chaque brigade devrait être composée d'au moins trois bataillons entiers. Dans toutes les brigades on eut soin d'employer les chasseurs conformément à leur destination; plus d'une fois, lorsqu'il s'agissait entr'autres de prendre possession ou d'attaquer une localité déterminée, l'on rompait des compagnies entières et l'on obtenait dans un essaim compact de tirailleurs pour ainsi dire une ligne de bataille composée uniquement de chasseurs. Les soldats se formèrent promptement à cette nouvelle tactique, surtout les compagnies de chasseurs; celles de carabiniers et de fusiliers eurent un peu plus de peine à s'y faire. Cet exercice préliminaire était justifié par les manœuvres de campagne, notamment par l'attaque que dirigea le dernier jour le corps de l'Est contre les hauteurs de Belmont; les épais essaims de tirailleurs escaladèrent les pentes et s'établirent avec une grande dextérité dans les moindres mouvements de terrain. Après les premiers exercices dont la nouveauté avait d'abord en quelque sorte étourdi les soldats, l'intelligence de ceux-ci se développa visiblement.

» Le 15 septembre était destiné à une manœuvre de division qui devait avoir lieu dans la contrée d'Aarberg; afin d'épargner aux troupes les marches trop fatigantes, l'on rapprocha les cantonnements déjà le 14 au soir; la première brigade occupa avec deux bataillons et deux compagnies de carabiniers un camp de tentes qui

avait été établi près de Jens, surtout afin de rapprocher les cantonnements; son 3e bataillon était logé à Bühl et à Worben.

» Pour la manœuvre en question, le commandant en chef émit une courte instruction qui déterminait les principales données de la supposition prise pour point de départ et la marche des opérations. La supposition était la suivante : l'ennemi attaque la tête de pont d'Aarberg par les deux routes de Neuchâtel et de Bienne; la division suisse chargée de sa défense remplit sa tâche en prenant l'offensive et chercha à éloigner l'adversaire de la route de Bienne en le repoussant du côté du marais près de Siselen (sur la route de Neuchâtel). Cette simple supposition fournissait le plan de la manœuvre, qui consistait notamment dans une résistance opiniâtre de l'aile gauche, dans un renforcement insensible de l'aile droite, et enfin dans une conversion à gauche opérée en prenant l'aile droite pour pivot.

» A 9 heures du matin toute la division était en ligne derrière les fortifications d'Aarberg; les deux ouvrages situés dans la plaine (voir l'article Aarberg et Bienne au n° 34) étaient occupés par la batterie de 12 n° 9, le demi-bataillon n° 81 et les compagnies de carabiniers 3 et 17. Le grand ouvrage placé sur la hauteur de Bargen était supposé garni de forces suffisantes.

» A droite de la route de Bienne, à environ 600 pas derrière la lunette, toute la cavalerie était disposée en colonne; à la même hauteur à gauche de la cavalerie, entre la route de Bienne et celle de Walperswyl, se trouvait massée la première brigade d'infanterie, deux bataillons formaient la première ligne, un la seconde entre la route de Walperswyl et celle de Neuchâtel, soit le village de Bargen d'où l'on découvrait la seconde brigade d'infanterie divisée en demi-bataillons, et également disposée en masse compacte. A gauche de la route de Walperswyl, derrière l'infanterie, étaient la batterie de gros calibre n° 5 et les batteries de 6 nos 11 et 25, formées en colonnes d'attaque prêtes à s'élancer en avant. La troisième brigade d'infanterie se tenait à Aarberg comme réserve. Les compagnies de carabiniers nos 1, 19, 25 et 29 étaient sous les ordres de M. le major Wydler et concentrés sur l'aile gauche, afin d'augmenter par leur feu la force de la défense.

» Toute la division était donc disposée en masses serrées prêtes à se déployer pour le combat et à recevoir l'ennemi qui arrivait.

» Les troupes ainsi réunies offraient un magnifique aspect; elles étaient pleines de vigueur, bien équipées et avaient une tenue ferme. Pendant ce temps l'inspecteur du rassemblement de troupes, M. le colonel fédéral Kurz, était arrivé avec son adjudant M. le lieutenant-colonel Kaupert, et assistait à la manœuvre.

» Le commandant en chef ayant donné ses derniers ordres, les opérations commencèrent. La garnison des deux ouvrages ouvrit le feu sur l'ennemi qui était supposé approcher; tandis que l'aile gauche se tenait sur la défensive et était soutenue dans son feu par la batterie de 12 n° 5, l'aile droite commença à prendre l'offensive. Les deux batteries d'artillerie légère allèrent au galop prendre position à droite de la grande lunette sur la route de Bienne, et ouvrirent leur feu contre les colonnes de l'ennemi qui débouchaient depuis Kappelen. Protégée par ce feu éner-

gique, la cavalerie disposée par escadrons se jeta sur l'ennemi rendu hésitant. En même temps la première brigade d'infanterie, colonel Schwarz, faisait avancer ses tirailleurs et chassait l'ennemi en droite ligne du côté de Bühl. La brigade de réserve n° 3, colonel de Salis, sortait d'Aarberg et se plaçait derrière le centre. La seconde brigade d'infanterie, colonel Audemars, formait avec 3 (1/2) bataillons la première ligne et ouvrait un feu de file violent qu'accompagnait celui du bataillon de tirailleurs.

» L'aile droite avait repoussé l'ennemi; mais en avançant elle avait laissé dans le centre une lacune qui n'était pas sans importance; afin de la remplir on fit sortir le bataillon 81, qui jusqu'alors avait occupé les deux ouvrages, ce qui était d'autant mieux faisable que la ligne de bataille se portant en avant avait déjà dépassé les lunettes. Une chaîne compacte de tirailleurs fut placée dans cet espace vide. Cependant la brigade de réserve était arrivée; la première brigade commença sa conversion à gauche et fut suivie par toute la cavalerie et les deux batteries légères; ensuite de ce mouvement l'ennemi se retira dans la direction voulue, c'est-à-dire du côté de la route de Neuchâtel.

» Mais comme l'on partait de la supposition que renforcé par la section combattant sur cette route, l'ennemi se retourne contre notre aile droite, l'on fit prendre place sur la première ligne de bataille à la brigade de réserve qui n'avait pas encore été au feu, et envoya pour former la réserve la brigade Schwarz qui avait presque épuisé sa munition; en même temps le commandant de l'artillerie reçut l'ordre de réunir dans le centre tout son matériel, soit 20 pièces, afin d'écraser par un feu concentré les colonnes ennemies qui approchaient; le commandant de la cavalerie fut invité à maintenir ses gens derrière l'aile droite de manière qu'ils fussent prêts à s'élancer en avant dès que le moment opportun serait venu.

» Ces mouvements, qui ont laissé quelque chose à désirer au point de vue de la rapidité, furent exécutés sans hésitation.

» La cavalerie de l'ennemi s'étant montrée sur le champ de bataille força la troisième brigade à se former en carrés; au moment convenable la cavalerie suisse se jeta sur la cavalerie ennemie, mais la trop grande impétuosité de la première eut pour conséquence de l'amener en partie sur la ligne de tir de son artillerie qui se vit par là empêchée de continuer son feu.

» Enfin, l'adversaire céda et fut poursuivi par notre cavalerie. Cette opération mit fin à la manœuvre qui avait duré près de 3 heures; la division massée en bataillons fut réunie en colonne à gauche de la route de Bienne, elle reçut une ration de vin d'extra et défila à 2 1/2 heures dans la plus belle tenue devant M. l'inspecteur; la cavalerie et l'artillerie au trot. Immédiatement après l'on se rendit dans les cantonnements où plusieurs détachements de troupes n'arrivèrent que vers les 7 heures du soir, de telle sorte que, chargés de tous leurs effets, ils avaient été sous les armes 12 à 13 heures et cela sans faire de cuisine. Néanmoins, la persévérance honorable qui convient au soldat ne fit pas un instant défaut.

» La manœuvre peut être considérée comme ayant réussi. Cependant nous ne

pouvons pas dissimuler que bien des fautes ont été commises, que çà et là la rapidité, ailleurs l'ensemble, l'intelligence du but qu'avaient en vue les ordres du commandant en chef, ont laissé à désirer; mais le résultat total était décidément bon. Les défauts prouvaient combien de tels exercices sont nécessaires; nous croyons qu'ils le sont presque davantage que les manœuvres de guerre exécutées sur la petite échelle que nous sommes forcés d'adopter, parce que par la division des troupes appelées au rassemblement l'on obtient des armées belligérantes dont le nombre et la force sont réduites à un minimum. Il n'est pas aussi facile qu'il le semble peut-être au premier abord ou que se l'imaginent des critiques trop sévères ne se faisant aucune idée exacte des difficultés éprouvées par des conducteurs de troupes non encore exercées, de disposer et faire mouvoir, d'après un plan unique, 7,000 hommes de toutes armes. Nous eussions vivement désiré qu'il eût été possible de manœuvrer encore un jour entier avec la division réunie et cela non pas en plaine mais sur un terrain accidenté. Nous espérons que lors du prochain rassemblement de troupes, l'on destinera deux jours pour les exercices de division ainsi qu'on le fait déjà pour ceux de brigade.

* * *

» Nous en venons maintenant à la seconde partie du rassemblement, c'est-à-dire aux exercices de guerre qui ont commencé le 16. Afin d'en faciliter l'intelligence, nous donnons d'abord quelques extraits des ordes de division dont nous avons déjà, dans le n° 35, communiqué les dispositions générales relatives aux manœuvres de campagne.

» L'ordre de division n° 12 prescrivait ce qui suit :

» Le 15 septembre, à 7 heures du soir, la division placée vers la Thièle sera disposée en deux corps ennemis. Dès ce moment, qui sera annoncé par un coup de canon tiré sur la rive gauche de la Thièle, toute communication d'une rive à l'autre cesse entre les militaires qui ne sont pas en possession du mot de ralliement et du mot de passe ou d'une attestation spéciale écrite émanant du commandant de division.

» Dès cet instant, il faudra se conduire sous tous les rapports comme si l'on était en présence de l'ennemi; la retraite et la diane ne seront plus annoncées par tambour ou trompette.

» Pendant les exercices de guerre conservent sans interruption la facilité de communiquer librement :

» *a)* Les officiers de l'état-major de division;

» *b)* Les officiers étrangers et nationaux qui, n'étant pas de service, assistent aux manœuvres;

» *c)* Les guides, les porteurs de malades et de vivres.

» On reconnaîtra les premiers au ruban qu'ils portent du côté droit à la seconde et à la troisième boutonnière en commençant à compter depuis le haut de l'uniforme.

» Il ne sera fait abus en faveur d'aucune des parties belligérantes du caractère neutre au bénéfice duquel se trouvent ces personnes, et l'on n'emploiera pas de non militaires comme éclaireurs.

» Les corps ennemis sont formés de la manière suivante (16/17 septembre) :

» Corps de l'Ouest (commandant M. le colonel fédéral Schwarz) composé de :

» 1° 1/2 compagnie de sapeurs ;

» 2° 1/2 compagnie de pontoniers ;

» 3° 2 batteries, 1 de 12 n° 9, 1 de 6 n° 25 ;

» 4° 4 compagnies de dragons, nos 11, 15, 17 et 21 ;

» 5° 2 compagnies de carabiniers, nos 1 et 19 ;

» 6° La brigade n° 1, 3 bataillons nos 37 de Berne, 39 de Fribourg et 40 du Valais ;

» 7° 1/2 bataillon de Bâle-Campagne appartenant à la brigade n° 2 ;

» 8° Ambulance, chars de malades, etc.

» Le corps porte sur les chapeaux et les képis des rameaux verts dont la hauteur ne dépasse pas 5 pouces.

» Corps de l'Est[1] (commandant M. le colonel fédéral Audemars) composé de :

» 1° 1/2 compagnie de sapeurs ;

» 2° 2 batteries, 1 de 12 n° 5, 1 de 6 n° 11 ;

» 3° 2 compagnies de dragons, nos 5 et 8 ;

» 4° 4 compagnies de carabiniers, nos 3, 17, 25 et 29 ;

» 5° La brigade n° 2, 2 bataillons nos 6 et 67 ;

» 6° La brigade n° 3, 2 bataillons nos 10 et 84 ;

» 7° Ambulance, chars de malades, etc.

» La batterie de 12, envoyée à Siselen, ne peut pas, pour le premier jour, être considérée comme faisant partie de ce corps.

» Toutes les troupes doivent être en tenue de marche complète.

» Ensuite des dispositions prises et des instructions transmises aux commandants des corps, les prescriptions suivantes doivent être en outre observées :

» *Conduite pendant les exercices de guerre au combat.*

» 1° Tous les mouvements doivent être exécutés avec calme et circonspection en utilisant le plus possible les objets qui peuvent servir à les couvrir. Les contrées ouvertes, n'offrant aucun abri, doivent être parcourues au pas de course, et le terrain coupé doit être traversé par les soldats en posture courbée ou en rampant suivant les circonstances.

» 2° Les chaînes de tirailleurs et les troupes massées doivent observer les distances suivantes :

En s'avançant avec la bayonnette et l'arme blanche . . .	50 pas.
Au feu d'infanterie	100 »
Au feu d'artillerie	100 »

[1] Le 19, la compagnie de pontonniers toute entière se joignit au corps de l'Est.

» 3° Lorsque ces distances se trouvent dépassées, les détachements qui se sont trop rapprochés doivent suspendre le combat, soit reposer l'arme à terre, et l'on rétablira les distances immédiatement, c'est-à-dire les troupes qui auront été trop vives dans l'attaque ou trop opiniâtres dans la défense se retireront.

» 4° La rapidité plus ou moins grande dans la marche en avant et en retraite est réglée par les ordres et signaux. Toute infraction à ces directions sera immédiatement l'objet d'un blâme et punie suivant les exigences du cas.

» 5° Les ponts désignés par un drapeau blanc sont à considérer comme coupés et ne peuvent être franchis qu'après un délai d'une heure entière.

» Les ponts barricadés et occupés doivent être respectés pendant 15 minutes, lors même que les obstacles au passage pourraient être écartés plus promptement.

» 6° On ne tirera pas dans le voisinage des localités habitées et des maisons, les premières ne pourront donc être défendues qu'à leurs abords.

» 7° Si, sur un point quelconque, la marche du drapeau se fait entendre par son soit de tambour, soit de trompette, tous les musiciens doivent répéter ces signaux. Là-dessus chacun a à poser l'arme à terre et à attendre tranquillement des ordres ultérieurs. Les soldats du train et la cavalerie descendent de cheval.

» L'ordre de division n° 13, renfermant les règles générales des manœuvres de campagne, contient encore les instructions suivantes :

» La division d'exercice est partagée en deux corps, conformément à ce que prescrit déjà l'ordre de division n° 12 :

» Corps de l'Ouest (commandant M. le colonel fédéral Schwarz).

» Corps de l'Est (commandant M. le colonel fédéral Audemars).

» A chaque corps est joint, en outre, une demi-compagnie de guides.

» L'on admet qu'un corps ennemi dont l'aile droite déboucherait dans la plaine par le défilé de Boujean avec l'ordre de s'emparer des passages de la Thièle et de la tête de pont d'Aarberg, franchissant le Jura, se dirigerait sur Soleure et Berne; Neuchâtel est supposé être déjà entre les mains de l'ennemi.

» Le corps de l'Ouest représente le débouché en question. Le corps de l'Est dont le noyau est placé près de Soleure, derrière l'Aar, lui est opposé. Il est chargé de défendre les passages de la Thièle, et, en cas de perte de ceux-ci, la tête de pont d'Aarberg.

» Dans les journées des 16 et 17 septembre, le corps de l'Ouest doit prendre l'offensive, ce qui n'empêche pas que là où les règles de la tactique permettent la chose, le corps de l'Est ne puisse aussi agir offensivement. Dès le 17 au soir au matin du 19, il y a suspension d'armes. Le 18 septembre, jour du Jeûne fédéral, est célébré par un service de campagne.

» Le 19 septembre, le corps de l'Est a l'offensive et la conserve jusqu'au 20 septembre où se terminent les manœuvres de campagne. Durant ces journées, le corps de l'Ouest peut aussi agir offensivement là où la tactique l'autorise.

» Le 20, à la fin des manœuvres, les deux corps se réunissent et se rendent dans leurs cantonnements respectifs après avoir défilé devant le commandant en chef.

» Est désigné comme champ de manœuvre le terrain compris entre l'Aar et le lac de Bienne d'un côté, le versant sud-est du Jura et le Grand-Marais près de Siselen et de Rallnach de l'autre. Cependant, aucunes troupes ne pourront être employées en dessous de Gottstadt. De plus, en remontant depuis le Lyssbach, la rive droite de l'Aar, jusqu'à une distance d'un quart d'heure du côté de l'Est, est à considérer comme appartenant au théâtre des opérations. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoires historiques pour servir à l'histoire de la révolution sicilienne de 1848 et 1849. Traduits de l'italien. — Neuchâtel, imprimerie de James Attinger, 1859.

La plupart des ouvrages qui ont traité jusqu'ici de la révolution sicilienne de 1848 et de 1849, l'ont fait dans un sens hostile à la couronne de Naples.

Cette fois, nous avons sous les yeux un livre d'une tendance opposée et anti-révolutionnaire. Nous ne croyons pas cependant qu'il émane du gouvernement napolitain. Il doit du moins avoir été imprimé à Florence, ce qui n'est pas même indiqué, le titre portant simplement *Italia*, avec la date de 1853.

Quoiqu'il en soit, cet ouvrage réfute, pièces en mains, les calomnies déversées par la révolution sur la cause de Naples, et il fait ressortir l'habileté militaire et civile du général Filangieri, qui a rendu la Sicile au roi Ferdinand, et l'a gouvernée jusqu'en 1855.

Tout cela nous fait d'autant plus regretter l'anonyme derrière lequel l'auteur ou les auteurs se sont retranchés. Car il s'agit ici d'une lecture instructive pour quiconque sait se mettre au-dessus des préjugés et ne se laisse pas aveugler par la passion ou par l'esprit de parti devant l'évidence des faits et l'action du temps. Cette lecture est de nature à intéresser surtout le monde militaire, politique et diplomatique, et les événements, qui, malgré les conférences de Zurich, vont probablement se dérouler en Italie, donneront au volume en question un grand intérêt d'actualité.

Cet ouvrage se compose de deux parties, dont la première est une narration appuyée sur les notes et les pièces justificatives contenues dans la seconde.

Les sept livres de la narration traitent de la révolution sicilienne dans ses rapports avec la révolution européenne, du siége et de la défense de la citadelle de Messine, de l'expédition de Messine, de l'armistice et des négociations, qui la suivirent et des opérations qui aboutirent à l'occupation de Catane puis à celle de Palerme. Ils finissent par une récapitulation des principes, qui dirigèrent la restauration du gouvernement légitime en Sicile. Ils remplissent 286 pages et renferment une foule de détails peu connus jusqu'ici, détails qui expliquent plus d'un fait dont on ne s'était pas bien rendu compte.

C'est principalement le cas de la seconde partie, qui remplit 460 pages et conséquemment les deux tiers du volume. En voici la substance.

Viennent d'abord les décrets royaux du 18 janvier 1848, destinés à apaiser le soulèvement de Palerme, et la correspondance du général de Sauget, chargé de la réprimer. La politique anglaise dans toute la question sicilienne est mise au grand jour et flétrie comme elle le mérite, à propos de la mission de lord Minto, de l'élection du duc de Gênes comme roi de Sicile et de la capture des Siciliens dans les eaux de Corfou. L'intervention des gouvernements de France et d'Angleterre et celle des amiraux Baudin et Parker sont traitées tout au long. Le siége de la citadelle de Messine donne lieu à l'exhibition d'une foule de pièces intéressantes parmi lesquelles se trouve un rapport du général Filangieri sur l'incendie du port franc de cette ville, et un autre de Ribotti, actuellement général à Parme, sur l'expédition sicilienne en Calabre. Tout cela est suivi d'un tableau officiel des forces napolitaines avant la prise de Messine et celle de Catane. Les atrocités imputées à ces troupes sont réfutées à fond, entr'autres par le discours prononcé par leur général dans la Chambre des pairs à Naples. Puis nous arrivons à la correspondance diplomatique qui aboutit à l'ultimatum de Gaëte et qui roule aussi sur son rejet par les Siciliens. Ce sont ensuite les proclamations et les ordonnances du général Filangieri pendant la campagne de 1849, sa relation de la prise de Catane, le journal de la députation palermitaine envoyée à Caltanisette, et les derniers actes de la révolution à Palerme. La clôture se compose de la rétractation de l'acte de déchéance des Bourbons en Sicile par les pairs et les députés siciliens, et trois circulaires du général Filangieri sur la distribution des pouvoirs, sur le 2 décembre 1851 en France et sur l'administration de la justice.

Tel est le contenu de l'ouvrage italien qu'un officier, retiré du service de Naples depuis plusieurs années, vient de traduire. Il a cru se rendre ainsi utile à la cause constitutionnelle et loyale qu'il servait alors et concourir par là à faire rendre une justice tardive à la mémoire d'un prince plus décrié qu'il ne l'a mérité.

Par une coïncidence assez singulière, le traducteur terminait son travail au moment où la dissolution des régiments suisses privait le trône de Naples de ses plus fermes soutiens. Or, si cet ouvrage n'entre pas dans tous les détails des opérations militaires, il rappelle cependant trois faits d'armes glorieux pour les armes suisses, trois faits d'armes dont la terre de Sicile ne verra plus le retour.

***

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Espagne. — Le gouvernement du Maroc n'ayant pas voulu accéder à l'ultimatum du cabinet de Madrid, la guerre va décidément s'ouvrir, appuyée de toutes les sympathies du peuple. L'armée expéditionnaire, sous le commandement du maréchal O'Donnel, sera répartie en trois corps. Elle comprendra 40 bataillons de ligne et 16 de chasseurs, à 700 hommes chacun; 11 escadrons de cavalerie; 80 bouches à feu, dont plusieurs rayées; 1 bataillon du génie. Soixante bataillons provinciaux vont être mis sous les armes.

France. — L'expédition française contre les tribus du Maroc vient de commencer et sera ainsi menée conjointement avec celle de l'Espagne. M. le gé-

... la commande, ... 2e zouaves ... passage Aïn-Talour ... de trois heures ... du corps expéditionnaire.

... [illegible] de division de [illegible], commandant ...

... général de brigade Borel de Bretizel ... Michel. ... Lafont. ...

... publique et le quartier-général : le chef d'es-... train : le chef d'escadrons Bouchy.

... le général de division Walsin-Esterhazy, ... artillerie, le capitaine Jacquot : génie.... : intendance ... affaires arabes, le chef de bataillon ...

... deux bataillons; 2e de zouaves, 4 idem ... bataillon; 24e de ligne, 3 idem: 2e ... 2e de spahis, 1 idem. ... montagne, 2 sections; 12e idem, 4e batterie ... de mortiers de montagne, 1 section ... section.

... général de division Jusuf; chef d'état-... chef d'escadrons Perrault; génie....: intendance ... Montaudon.

... bataillon de chasseurs, 1 bataillon: 9e de ligne, 3 ...

2e brigade, général Thomas : 1er de zouaves, 1 bataillon; 2e étranger, 2 idem: 1er de tirailleurs, 1 idem.

Cavalerie : 2e chasseurs d'Afrique, 2 pelotons: 2e spahis, 1 idem.

Artillerie : 1er régiment, 13e batterie de montagne, 2 sections; 12e régiment ... batterie, obusiers rayés, 1 section; 3e régiment, 2e batterie, mortiers de montagne, 1 section; 6e régiment, 1re batterie, pontonniers: 8e régiment, 11e batterie de ... 1 section ... 1 section: ambulance....: train....

Division de cavalerie : Commandant, le général de division Desvaux; chef d'état-major, le chef d'escadrons Greslet; intendance, le sous-intendant militaire ...

1re brigade (colonel Bonnemains): 1er de chasseurs, 3 escadrons; 12e de chasseurs, 1 idem.

2e brigade (colonel Bremond d'Ars): 1er de chasseurs d'Afrique, 4 escadrons; 2e de chasseurs d'Afrique, 4 idem; 2e de spahis, 2 idem; goums des subdivisions de Tlemcen et d'Oran.

Colonne de Sebdou : général Durrieu.

Infanterie : 24e de ligne, 3 compagnies; 1er bataillon d'Afrique, 2 idem; 2e de tirailleurs indigènes, 3 idem.

Cavalerie : 1er de chasseurs, 1 escadron; 2e de chasseurs d'Afrique, 1 idem: 2e de spahis, 1 idem; goums de Sebdou, de Mascara, de Sidi-bel-Abès.

Colonne Bel-Khélil, commandant de Colomb.

1er bataillon d'Afrique, 1 compagnie; goums du Sud (avec le khalifat Sidi-Hamza).

Vaud. — Dans sa séance du 22 octobre 1859, le Conseil d'État a nommé M. *Perret*, Charles, à Villeneuve, médecin militaire, avec rang de 1er sous-lieutenant. — Le 25 M. *Veillon*, Louis, à Aigle, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, no 3 de réserve du 2e arrondissement. — Le 26, M. *Bonjour*, Jean-F.-L.-Siméon, à Blonay, lieut. de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 1er arrondissement.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 22 Lausanne, 15 Novembre 1859 IVe Année.

SOMMAIRE. — L'armée suisse et l'esprit militaire *(fin)*. — Canons rayés. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* — Campagne d'Italie de 1859 *(suite)*.

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE[1].

(Fin.)

Que tous ceux qui s'occupent d'organiser un corps de cadets puissent se pénétrer de ces paroles qui reposent sur l'expérience. Point d'uniformes étroits que le jeune homme ne pourrait plus mettre après un ou deux ans; point de collets et de cravates roides; point de schakos avec tous ses brimborions !...

Quant aux exercices militaires, on a manqué partout sous le même rapport : on les a basés sur les parties correspondantes du règlement d'exercices de l'infanterie *en bloc, sans le moindre choix. Voilà ce qui était jusqu'ici la nielle dans le développement de nos troupes de cadets.* D'après ce que nous avons dit dans les chapitres précédents, le lecteur saura maintenant ce que le mot *en bloc* veut dire. Ainsi, dans une localité on exerçait durant une année l'école du soldat sans armes et celle du soldat sous les armes; dans une autre localité on exerçait l'école de peloton, et dans une troisième on pouvait se vanter de posséder un cadre *qui avait étudié aux cordes toute l'école de* PELOTON *et de compagnie.* TOUT CELA — AUX CORDES !!

Le sort de ces pauvres petits soldats m'a profondément touché. Je m'imaginais l'ennui mortel qu'a dû produire une pareille instruction sur l'esprit de ces garçons. Que l'on s'étonne encore que les classes supérieures, tout comme les miliciens (voir Chap. Ier), ne se prêtent aux exercices militaires qu'avec indifférence, pour ne pas dire « avec répugnance; » que la jeunesse vivace, après l'expérience faite au collége, ne s'enthousiasme pas facilement pour le futur service militaire. Voilà une réforme à accomplir. Puissent ces quelques observations en donner l'impulsion !

N'oubliez jamais, dans ces sortes d'exercices, *les besoins de la pra-*

[1] Voir notre n° 21, du 1er novembre 1859.

tique, et vous commanderez toujours une troupe bien attentive et bien disciplinée. Il faut bien qu'ils apprennent à obéir, ces petits anarchistes. Le commandement " en place-repos „ doit se répéter souvent, pour ne pas mettre à une trop dure épreuve la patience juvénile. Mais, au commandement de " garde-à-vous, „ que personne ne bouge. Cela contribuera à leur faire comprendre la nécessité d'une obéissance absolue pendant le service, qui est la base d'une armée de milices, et cela leur fera acquérir cet empire sur soi-même que l'avenir imposera à chacun, à l'heure venue.

Il ne faut pas répéter trop souvent le même exercice, quand même cet exercice serait pratique ; cela ennuierait la jeunesse. *Un changement convenable dans la matière de l'instruction* doit être le soin principal des instructeurs des cadets.

Par principe, mettez de côté tout ce que le règlement pour les milices contient d'inutile. N'ennuyez pas la jeunesse du " en parade-armes „ et d'autres belles choses. Vous avez, dans le Chap. III, l'esquisse d'*un vrai règlement pour des milices,* lequel, nous osons l'espérer, sera en vigueur quand vos garçons seront hommes. Relisez-là et réfléchissez-y un peu.

Introduisez, là où les moyens le permettent, la gymnastique des masses comme exercice militaire préparatoire, *toutefois sans exagération ;* alternez convenablement les exercices préliminaires de l'escrime à la baïonnette avec l'école du soldat sans armes. Lorsque la troupe aura les notions suffisantes de l'école du soldat sans armes et sous les armes, faites quelquefois une bonne marche, pour diversifier les exercices. Là où le corps des cadets est assez nombreux, exercez l'école de compagnie et les articles les plus importants de l'école de bataillon. Quant aux *classes supérieures,* on pourrait les initier dans le service de l'infanterie légère, dans l'établissement d'une grand'garde et des gardes avancées, et expliquer, de plus, à ces jeunes gens qui saisissent si promptement tout ce qu'on saurait leur rendre intéressant, l'importance du terrain pour cette partie du service.

Ajoutons encore à ces exercices des plus anciens cadets un tir à la cible, avec quelques prix destinés aux meilleurs tireurs, et l'on aurait assez de matière pour varier l'enseignement.

Pour la fin du cours, arrangez à l'automne une petite manœuvre avec le bruit obligatoire de la mousqueterie et de l'artillerie, sans quoi il n'y aurait pas de vrai plaisir pour la jeunesse. Et, de plus, adressez-leur à l'occasion une parole solennelle et bien sentie, propre à leur faire comprendre l'importance de ces exercices militaires ; rappelez-leur les devoirs envers la patrie, la belle et libre patrie, qui a le droit de réclamer à chacun d'entr'eux le plus noble des sacrifices.

Si tout ce que je viens d'écrire prend vie devant vos yeux, cher lecteur, vous comprendrez la profonde émotion qui m'a saisie à la rédaction de ces lignes, et peut-être vous partagerez ces sentiments.

C'est ainsi que peut, que doit uniquement se réaliser la belle idée fondamentale des exercices militaires de la jeunesse.

Que tous les intéressés y contribuent de toutes leurs forces! Alors, la nouvelle génération sera imprégnée un jour du *vrai esprit de miliciens*. Et voilà pourquoi nous avons appelé les corps des cadets *une espérance*.

CHAPITRE V.

LA DIÈTE D'AARAU ET SES RÉSULTATS.

La montagne enfantant une souris.

Il y a précisément deux années que la population combattante de la Suisse courut sous le drapeau, avec un zèle au-dessus de tout éloge, pour défendre l'indépendance du plus jeune canton de la Confédération.

A cette époque, on remarqua dans une partie de nos chefs, et ce n'étaient ni les moins intelligents ni les moins dévoués, plus d'une figure soucieuse et préoccupée. Ces hommes ont sans doute été tout aussi décidés de faire leur devoir, comme le dernier de nos miliciens; mais, pour que la lutte contre une armée permanente de force égale ou de force supérieure même, dût se faire avec quelque espoir de succès, ils ne pouvaient se dissimuler que malgré le dévouement manifesté par chacun de nos soldats, on n'était pas en état de réaliser tout ce que l'on aurait eu le droit d'exiger sous bien des rapports, vu les sommes dépensées annuellement par la Confédération et les cantons dans l'intérêt de l'armée.

On n'en vint pas à l'extrémité. Ceux de nos guerriers enthousiasmés qui étaient avides d'exploits, manifestèrent leur dépit sur la tournure qu'avaient prise les choses en mille imprécations contre les diplomates; mais les hommes sérieux dont nous avons fait mention et qui possèdent assurément autant de patriotisme que les enthousiastes, regardèrent l'issue pacifique et toutefois très honorable de la complication neuchâteloise, au moins secrètement, comme une haute faveur de la Providence. Les lacunes qui s'étaient présentées à l'examen des juges compétents pouvaient dès lors se combler, des défauts graves pouvaient se corriger *aussi vite que possible*, car, par le temps qui court, il n'est guère permis de se bercer dans un rêve de paix éternelle.

Le moment s'y prêta plus que jamais. Les cœurs étaient encore

[illegible] de souvenirs du même enthousiasme des jours derniers. L'armée avait honorablement passé la crise, et les circonstances avaient donné une nouvelle preuve éclatante de la haute nécessité de son existence. On était donc autorisé à croire que l'on ne serait pas avare dans l'extension des mesures recommandées en faveur de notre armée, par des officiers reconnus compétents.

C'est sous l'empire de cette impression qu'eut lieu, les 15, 16 et 17 février 1857, la réunion d'officiers supérieurs de l'état-major suisse, la diète d'Aarau. On tomba d'accord sur une série de propositions.

Pour laisser à chacun ce qui lui appartient, nous ne mentionnons pas ici les questions de la *poudre* et du *meilleur armement de l'infanterie* qui n'ont trouvé place dans les propositions d'Aarau que par la seule considération d'éviter une lacune dans le programme. De la première de ces questions on s'était déjà occupé avant la levée des troupes, et, quant à la dernière, dont l'urgence n'a été depuis longtemps contestée par personne, elle aurait probablement été bientôt vidée sans l'impulsion donnée par la réunion d'Aarau.

Il ne reste donc comme vrais résultats des délibérations d'Aarau que 58 propositions concernant toutes les branches de l'activité et des besoins d'une armée, dont les unes ont sans doute une importance plus grande que les autres, mais qui présentent toujours, dans leur ensemble, un nombre assez considérable de demandes correspondant aux nombreux défauts dont on s'était aperçu.

Nous ne les citons pas ici, convaincus que nous sommes que la majorité de nos lecteurs se souviendra au moins des plus importants de ces articles.

Personne ne voudra contester que la plupart des propositions d'Aarau n'aient trouvé de sérieux et nombreux partisans dans tous les grades de l'armée. La question de l'équipement seule, ce vieux tison de discorde entre l'est et l'ouest de la Suisse, donna lieu à un débat assez vif et la *Revue militaire* défendit alors l'habit d'uniforme avec un zèle digne d'une meilleure cause.

A la mi-mars, ces propositions, motivées d'une manière précise et serrée, furent adressées directement au Conseil fédéral.

Quelques semaines plus tard advint la nomination d'un instructeur-chef de l'infanterie fédérale et chef du personnel, pour ainsi dire le premier résultat de l'assemblée d'Aarau. Mais, malheureusement, l'officier de mérite qui fut appelé à ces fonctions mourut peu de temps après, aux grands regrets de ses camarades [1].

[1] Une nouvelle nomination a eu lieu récemment. On peut, comme nous-même, avoir beaucoup d'estime pour la personne appelée à ces fonctions, et malgré cela on peut [illegible]rder le résultat des propositions d'Aarau, dans son ensemble, comme fort insuf-t.

En attendant, plusieurs mois s'écoulèrent sans apporter du nouveau. — C'est de mauvais augure, dirent les uns, car, en effet, on ne devrait être trop pressé dans la solution de ces questions; les événements marchent sans nous demander si nous sommes prêts ou non. C'est bon signe, dirent les autres; on veut s'orienter dans les matières en litige, on ne fait pas les affaires en courant.

Enfin, le bruit courut qu'une grande commission militaire se réunirait, pour faire un rapport ou pour donner son avis sur les propositions d'Aarau.

La commission fut en effet réunie au commencement de novembre et elle termina provisoirement ses travaux dans le courant d'une semaine.

Le rapport publié par le *Bund* et reproduit par la *Gazette militaire* (nº 84, 1857) sur les séances de cette commission, qui fut présidée par le chef du Département militaire, nous fit l'impression d'une exécution en masse, telle qu'elles se pratiquèrent à Paris, sous le régime de la terreur. — “ Pas entrer en matière! „ — “ D'accord en principe, mais.... „ — “ Recommander à l'examen du Département fédéral! „ — Une minorité désirait que la proposition fût acceptée, mais la majorité, en égard, etc. „ — Voilà un échantillon de toutes ces belles phrases qui ne changent en rien le résultat, savoir la mort du délinquant.

Choisissons, dans le grand nombre des propositions, deux articles qui, indubitablement, sont des plus importants, et poursuivons de près quel fut leur sort.

Nº 3. La *formation permanente de l'armée suisse en divisions et brigades* était une idée favorite de bien des officiers très instruits.

A cause des facilités qui en seraient résultées pour les manœuvres à exécuter en commun, nous aurions désiré que cette formation de divisions et de brigades se fît par la réunion des troupes de plusieurs cantons voisinants, que ce fut, pour ainsi dire, une formation territoriale, telle que la *Gazette militaire* et un excellent article du *Bund* la recommandèrent.

Les avantages de cette formation permanente, même pendant la paix, ont été motivés d'une manière concluante dans le mémorial d'Aarau, par le besoin de créer un sain esprit de corps dans les divisions et les brigades, par la faculté de favoriser des relations plus intimes entre les chefs et les troupes et par l'avantage de ce que tout inspecteur fût en même temps le chef du corps, etc..

Le rapport sommaire mentionné plus haut s'exprime comme suit sur cet article :

“ La commission s'est prononcée en principe en faveur de cette

formation, mais elle trouve dans sa majorité que la formation faite, il y a un an, par le Conseil fédéral, et mise en pratique pour la levée de l'hiver dernier, se trouve encore en vigueur présentement. La majorité veut donc la conserver, tandis que l'assemblée d'Aarau et la minorité de la commission désirent une formation permanente de l'armée s'étendant aussi sur l'état-major fédéral. „ C'est dommage que cette formation, *se trouvant encore en vigueur,* ne soit qu'une idée, c'est-à-dire qu'elle n'ait eu jusqu'à présent aucune valeur pratique. Elle nous rappelle les évêchés *in partibus.*

Quant au point le plus important à notre avis et peut-être le plus salutaire, s'il avait des suites, le rapport donna beaucoup d'espoir. Nous parlons du § 10 qui traite de la réorganisation de l'état-major fédéral. Le mémoire de l'assemblée d'Aarau motiva cette proposition, d'abord par cet argument que l'état-major fédéral, restreint qu'il est à l'instruction très abrégée de l'école de Thoune, doit livrer comme aides des commandants supérieurs des troupes les *vrais officiers d'état-major;* qu'il se recrute dans les rangs d'officiers qui, pour la plupart, ne connaissent qu'une seule arme, et qu'il accorde ainsi au *galopin nouvellement entré dans le corps l'*APPARENCE d'un officier d'état-major; que, par conséquent, les éléments les plus divergents, sans la moindre séparation, se sont trouvés réunis jusqu'alors. Le mémorial conclut donc qu'il faudrait établir une *séparation du corps des officiers généraux,* comme chefs de troupes, et *des officiers d'état-major* proprement dits, et créer un corps spécial d'adjudants chargé de l'administration et de tout le service formel dans le commandement des troupes : rapports, états nominatifs, etc., etc.

„ La Suisse est en état de former un nombre suffisant de vrais officiers d'état-major répondant aux besoins de son armée, pour que la Confédération en emploie continuellement un certain nombre aux travaux de l'état-major, travaux avec lesquels nous sommes encore beaucoup en retard, et que l'on pourvoie à l'égard des autres à une bonne instruction scientifique accompagnée d'expériences pratiques. „

On fit donc la motion suivante :

“ L'état-major fédéral se divise dans les sections ci-nommées :

„ *a)* Le corps des officiers généraux (commandants de divisions et de brigades, de l'infanterie et des armes spéciales).

„ *b)* Les officiers d'état-major, dont un certain nombre serait continuellement au service, pour former un *vrai corps d'officiers d'état-major.*

„ *c)* Le corps des adjudants. „

Cette motion fut bien accueillie par tous les hommes compétents et par toute la presse militaire; elle indiquait le côté faible le plus sail-

lant de notre organisation militaire. Quelque grande que puisse être la différence entre l'armée de milices et les armées permanentes, au point de vue de l'équipement et de la durée de l'instruction, sans que pour cela elle leur serait inférieure sous le rapport de l'habileté guerrière, il est pourtant un institut, celui de l'état-major, qui, dans l'armée de milices, doit être soumis aux mêmes exigences que dans l'armée permanente, et qui formerait la base et le soutien du commandement supérieur des troupes. Pour justifier cette notion, nous ne saurions évoquer de meilleur argument que le passage suivant pris dans un article de la *Gazette militaire* (nº 16, 1858).

“ Toute armée doit posséder un bon et habile état-major ; la tâche de ce corps est partout la même, il ne s'agit pas ici de la parade ni des maniements. Les landwehrs prussiennes de l'année 1813 n'égalaient pas, quant à l'instruction tactique, nos bataillons de milices, et combien ne se sont-elles pas distinguées ! Mais, quel eût été le sort de l'armée de Silésie, si son état-major et ses chefs n'avaient pas été mieux exercés dans leur tâche que les bataillons de landwehr dans la leur ? Ne confondons pas les choses : pour l'état-major il n'y a pas d'excuse de ce qu'il n'est qu'à la tête de *milices* ; il doit avoir les qualités requises pour sa tâche, qu'il se trouve à la tête d'une division de gardes impériales françaises ou d'un corps de landwehr suisse ! „

Peut-on dire mieux ? L'état-major doit être, pour ainsi dire, la tête de l'armée, et sans tête le plus beau et le plus grand tronc n'est qu'un tronc. — Il est vrai que, parmi nos officiers d'état-major, il y en a de très capables, d'assez distingués pour faire honneur à l'état-major de toute armée permanente, mais ils doivent leur instruction, et c'est là le point décisif, plutôt à leurs études privées alliées à un talent extraordinaire qu'à l'ancien mode d'instruction de l'état-major, celui de l'école centrale de Thoune et de la participation éventuelle à l'un ou à l'autre camp fédéral. Nous comprenons donc parfaitement qu'autant d'officiers d'état-major ne répondent aux reproches qu'ils doivent entendre assez souvent à l'occasion des grands rassemblements de troupes, etc., qu'avec un haussement d'épaules : “ Comment voulez-vous, disent-ils, que cela aille mieux, tant que l'on ne nous offre pas les moyens d'une instruction et d'études solides ? „

La diète d'Aarau a sans doute compris toute la gravité de ces paroles, lorsqu'elle formula comme second alinéa de sa proposition la demande du service permanent d'un certain nombre d'officiers d'état-major.

Des hommes habitués à voir tout en noir y ont voulu reconnaître le commencement d'une armée permanente. On ne nous demandera pas de combattre sérieusement cette manière de voir.

M[illegible] qui recommandent spécial[illegible]
[illegible]

[illegible] de nos jours un tel dévelop[illegible] [illegible] terrain, que des études restrein[illegible] à [illegible] qu'engendrer un dilettantism[e] [illegible] pas l'existence de quelques ex[illegible] [illegible] qui nous sont personnellement co[illegible] [illegible] renverser la règle. Pour pouvoir sati[s]faire aux [illegible] de l'art militaire moderne, il faut en faire l'étu[de] exclusive, pour la vie entière.

Il est évident que, chez nous, les trois éléments de capacité, [de] prédilection prononcées pour les sciences militaires et de fortune, q[ui] tous trois doivent concourir pour produire un vrai officier d'état-ma[]jor, adonné par pur patriotisme, année par année, à ce service, ne s[e] réunissent que bien rarement dans la même personne. D'ailleurs, l[a] maxime que *toute peine requiert*, n'a jamais eu plus de valeur que d[e] nos jours.

Il faut donc, comme dit très bien la *Gazette militaire* dans un exa[]men de l'article en question (n° 19, 1857), „ il faut payer et bie[n] payer, à moins qu'on ne veuille avoir des gens incapables. „

D'ailleurs, l'idée de retenir continuellement au service une parti[e] de l'état-major et de la solder conséquemment, n'est pas neuve. Ell[e] est trop juste pour ne pas se présenter à tout officier intelligent por[]tant intérêt à nos affaires militaires. Le général Jomini aussi, dan[s] l'épître dont nous avons déjà reproduit un passage dans notre premie[r] chapitre, exprime cette idée. Après avoir déclaré que l'état-major es[t] la cheville ouvrière de l'organisation militaire, il continue : „ Pourquo[i] n'auriez-vous pas sept à huit officiers permanents et soldés, qui for[]meraient comme une école d'état-major ? „ — Quant à la sphère d'ac[]tivité de ces officiers, il la désigne telle que la presse de nos jours l'a désignée, telle que chaque militaire intelligent doit la comprendre [:] Travaux préliminaires pour l'éventualité d'une guerre, travaux de re[]connaissance sur une vaste échelle, surveillance des établissement[s] militaires et des fortifications de la Confédération, et, ce qui à notr[e] avis serait la tâche la plus importante : instruction successive de[s] membres non permanents de l'état-major, dans la partie intellectuell[e] de la tactique, la stratégie, l'histoire des guerres, et le service spécia[l] de l'état-major, ce qui créerait, il est vrai, une sorte de professorat mais qui, bien dirigé, serait loin d'avoir l'odeur du pédantisme. Jo[]mini voudrait [illegible] à cette instruction cinq à six of[]ficiers de la [illegible] hors ligne et qui al[]ter[illegible] Le chef de cet état-major serait employ[é]

dans la même qualité lors des camps fédéraux ou levées de troupes.

Le général Jomini termine comme suit : „ Croyez-en l'expérience, cette espèce d'école qui ne vous coûterait que les appointements d'une douzaine d'officiers, vaudrait mieux que toutes les institutions que vous avez eues jusqu'à ce jour. „

Dans son épître deuxième, il insiste, après avoir visité le camp de Bière, sur ce plan : „ J'insisterai plus que jamais sur une école d'état-major, ou plutôt sur un corps de quelques officiers d'état-major soldés, qui instruiraient successivement les chefs de milices. „

Ce que ce juge compétent a déclaré en 1822 comme *besoin le plus urgent, cela doit l'être aujourd'hui à plus juste titre.*

Alors, l'élite fédérale, avec la réserve, ne comprenait que 33,000 hommes ; aujourd'hui elle embrasse plus que 100,000 hommes. Alors, après les guerres meurtrières de l'Empire, il se préparait une longue ère de paix. Aujourd'hui, malgré la nouvelle époque civilisatrice, dans laquelle nous sommes entrés, grâce aux inventions de la vapeur et du fil électrique, l'Europe entière se tient toujours sur le qui-vive, l'atmosphère est chargée de poudre et le lendemain peut nous apporter une explosion.

La grande commission militaire paraissait avoir été du même avis, car son rapport dit au sujet de la proposition n° 10 :

„ La commission était unanime sur la nécessité de donner les plus grands soins à l'organisation et surtout à l'instruction de l'état-major. La question a été renvoyée à une sous-commission chargée d'un examen approfondi, etc. „ — Sous-commission !... Examen approfondi !.... Tout cela est très bien. — Patience donc !

C'était de mauvais augure que précisément le 18 juin, anniversaire de la bataille de Waterloo, le *Bund* publiât un extrait du projet soumis aux délibérations de l'Assemblée fédérale. Ce fut le Waterloo de belles espérances !

Les changements les plus saillants au sujet des prescriptions consacrées à l'état-major, dans la loi d'organisation de 1850, comprenaient d'abord la formation de deux classes de colonels fédéraux et d'officiers, pour toutes les sections inférieures de l'état-major.

Le reste ne contenait que des modifications de très peu d'importance et nous ne les mentionnerons même pas.

Il est vrai que de ces deux points principaux du projet de réorganisation officiel le mémoire d'Aarau ne contenait PAS UN MOT.

En revanche il ne se trouve, dans le projet en question, PAS UN SEUL MOT de l'idée certainement assez importante et très convenable d'un état-major en partie permanent et d'une séparation de l'état-ma-

du corps des adjudants, LES DEUX POINTS PRINCIPAUX de la proposition 10.

On comprend que ce *projet de réorganisation* n'ait pu contenter que les satisfaits à tout prix. La critique la plus molle d'hommes compétents allait jusqu'à dire que l'exécution consciencieuse de l'ancienne loi eût suffi pour introduire tout ce que le nouveau projet contient de bon. Il y eut pourtant d'autres critiques plus acerbes, se plaignant de ce qu'on avait entièrement méconnu ou éloigné la proposition d'Aarau. Nous-même, nous croyions voir passer devant nos yeux le vieil esprit bien connu (Chap. Ier), cet esprit qui s'imagine avoir créé quelque chose de neuf, en donnant un nouvel habit à des antiquailles.

Par suite de cette impression, qui fut assez générale dans les cercles militaires, on y éprouva une certaine satisfaction à la nouvelle que la majorité de la commission du Conseil national avait proposé *de ne pas entrer en matière* sur le projet officiel.

Le 14 juillet eut lieu la discussion. Du discours prononcé par le rapporteur, membre militaire du Conseil national, et publié le 15 dans le journal le *Bund*, il résulta que l'expression de *corps des officiers généraux*, employée dans le mémorial d'Aarau pour distinguer les chefs supérieurs des troupes du reste de l'état-major (voir la proposition), avait provoqué çà et là quelques velléités de créer des généraux. Car, au sujet de la formation des deux corps, l'un de divisionnaires, l'autre de brigadiers, l'orateur s'exprime comme suit: „ On dit, en outre, qu'il serait à désirer que nos colonels, quand ils se trouvent en mission à l'étranger, pour y assister aux grandes manœuvres, puissent occuper un rang analogue à celui des généraux de division et de brigade d'autres armées. „ — Voilà une raison majeure et surtout très républicaine!

On ne s'étonnera pas d'apprendre en outre que la création de divisionnaires ait été recommandée *au point de vue de la discipline,* cette phrase usée, employée toujours quand on est en peine de bonnes raisons et surtout dans les assemblées composées de non-militaires. Le rapporteur relevait d'une manière concluante l'inanité de cet argument. Il rappela à cette occasion les seules-bases solides de la discipline dans l'armée de milices.

Malgré cela (on est tenté de dire que les délibérations militaires de l'Assemblée fédérale se trouvent bien souvent sous l'empire d'une singulière fatalité), la proposition de la majorité fut rejetée et l'on renvoyait le projet de réorganisation à la commission pour le soumettre à un „ examen approfondi. „ En attendant, les hauts Conseils se sont séparés, et le sort définitif du projet n'est pas encore décidé.

Nous le trouvons de nouveau sur l'ordre du jour de l'Assemblée

fédérale qui est convoquée pour le 10 janvier. Si l'attente générale se réalisait enfin et que l'*examen approfondi* nous apportât, outre le rejet désiré, un nouveau projet conforme aux vœux proclamés dans la diète d'Aarau, nous ne saurions qu'en féliciter notre armée [1].

Voilà en peu de lignes l'histoire du sort qu'ont subi les propositions les plus importantes de l'assemblée d'Aarau.

Que l'on pense ce que l'on voudra de la compétence de cette réunion militaire, qui comptait des noms distingués dans son sein, toujours est-il que ces hommes s'étaient réunis inspirés des meilleures intentions pour le bien de la patrie.

Il est vrai que cette assemblée ne pouvait avoir lieu que dans une république. C'est dans la république que, à côté de l'arène officielle, il en existe une autre, celle où se présente, dans certaines circonstances, sinon l'officier, du moins le citoyen, le patriote, pour élever sa voix toutes les fois que la patrie fait appel à son dévouement.

Il n'aura donc pas été sans utilité d'avoir donné ici un court aperçu du sort qu'ont subi les propositions d'Aarau, et d'avoir relevé à cette occasion les influences toujours vivantes de ce vieil esprit qui ne saurait reconnaître ni les vrais besoins d'une bonne armée, ni le caractère distinctif qui appartient à une armée de milices.

Tout le beau plan construit au printemps de 1857, dans une époque qui retentissait encore des souvenirs d'un grand et noble enthousiasme, se trouve donc, sauf quelques restes chétifs, *réduit en lambeaux !* Voilà un sujet de réflexion assez sérieux pour tout militaire, pour tout homme d'Etat, pour tout citoyen!!

Mais, pour terminer ce tableau par un coup de pinceau plus gai, et afin que notre vieux camarade, dont nous avons fait connaissance dans l'introduction, ait raison sur toute la ligne, voici encore la *souris* dont nous avons fait allusion en tête de ce chapitre. Elle regarde tout joyeusement en-dessous d'une montagne de paperasses de toute sorte.

Quelques feuilles publiques annoncèrent récemment (à la mi-novembre) que " le Conseil fédéral, sur l'invitation *de la grande commission d'experts militaires*, et en exécution d'une décision antérieure, a adressé aux cantons une circulaire dans laquelle il leur recommande ce qui suit :

1° L'exécution consciencieuse et uniforme de l'instruction sur les procédés à suivre dans le licenciement de militaires réformés ;

2° La troupe surnuméraire peut s'élever, dans les corps de génie et dans les compagnies de position, jusqu'au trente pour cent ;

[1] On sait aujourd'hui que cet espoir de l'auteur ne s'est réalisé qu'en partie, le projet ayant été rejeté purement et simplement par le Conseil national.

Le traducteur.

3° La suppression du système d'emmagasiner les carabines, là où ce système se pratique encore;

4° Toute la troupe doit être pourvue d'une seconde paire de pantalons de drap;

5° L'achat d'une gamelle pour chaque soldat.

CANONS RAYÉS

Une commission d'officiers supérieurs d'artillerie s'est réunie la semaine dernière à Aarau pour s'occuper des canons rayés. D'accord avec le Département militaire fédéral, elle a décidé la confection d'une machine avec laquelle on essaiera le système de rayure sur un de nos canons. Cette pièce sera ensuite employée à des essais de tir avec divers projectiles qui doivent avoir lieu dans le courant de l'hiver.

Monsieur le rédacteur[1],

Votre numéro du 16 septembre dernier contient une description des canons rayés français. Peut-être quelques renseignements de plus à ce sujet pourront intéresser vos lecteurs.

Un grand nombre de projectiles lancés par ces canons ont été retrouvés encore entiers sur le champ de bataille de Solferino. Les paysans de la contrée les ont recueillis et en vendent journellement aux curieux qui viennent visiter le théâtre de cette lutte mémorable.

J'en ai vu de deux espèces, des obus et des shrapnels. On m'a assuré que ces canons tiraient en outre aussi des boîtes à mitraille; toutefois, n'en ayant pas vu, je ne peux pas l'affirmer. Dans votre intéressant et consciencieux travail sur la dernière campagne vous mettez la chose en doute (page 41). Il est en effet difficile de s'expliquer comment ces boîtes seraient construites. Si l'enveloppe est assez forte pour ne pas être brisée par les rayures déjà dans l'âme de la pièce, il semble qu'elle doive l'être trop pour permettre la dispersion des balles une fois que le projectile est sorti du canon.

Sans m'arrêter à des conjectures sur ce point, laissez-moi vous parler des projectiles que j'ai pu examiner.

L'*obus* est bien à peu près tel qu'il est décrit dans votre article. Il pèse 8 livres. Le calibre de la partie cylindrique est de 84 millimètres. La longueur totale du projectile, la fusée non comprise, est de 165 millimètres, celle de la partie cylindrique est d'environ 85 millimètres. (Je ne parle naturellement que des projectiles de canons rayés de petit calibre; on sait qu'il en existe d'autres, mais destinés à être employés dans les siéges ou en position).

Les ailettes ou boulons de plomb ne sont pas placées tout-à-fait comme l'indique votre planche. La rangée postérieure est plus rapprochée du bord du projectile. De

[1] Voir les planches ci-jointes.

le, lorsqu'on regarde celui-ci par dessus on voit que l'ailette antérieure est placée plus à droite que l'ailette postérieure correspondante, ce qui s'explique parfaitement par le fait qu'elles doivent entrer dans des rayures en spirale. Quant à la forme de ces ailettes elles ne sont pas carrées comme votre planche le fait supposer ; elles doivent être rondes dans les projectiles neufs. Mais après le tir, elles sont usées du côté où elles ont rencontré la résistance de la rayure et elles s'allongent de l'autre côté de façon à paraître plutôt ovales.

Le dessin que vous donnez des fusées n'est pas non plus parfaitement exact. Ces fusées (je parle toujours de celles des obus seulement) ont quelque rapport avec nos fusées de shrapnels, c'est-à-dire qu'on peut à volonté donner à la composition qu'elles contiennent une durée de combustion plus ou moins grande. Tout au moins leur structure semble l'indiquer. Elles consistent en une pièce en cuivre composée de trois parties distinctes : une tête plate et hexagone, une partie formant vis et un bout qui pénètre dans l'intérieur du projectile. Ce bout n'est pas toujours de même forme ni de même longueur. J'en ai vu de trois formes différentes. La vis n'est pas non plus toujours de même longueur. Mais ces variétés de formes sont peu importantes et proviennent sans doute de ce qu'on n'était pas encore fixé sur le modèle à adopter définitivement. La tête de la fusée contient un canal circulaire. Ce canal communique avec l'extérieur par six trous placés sur les six facettes de la tête, de plus il communique par un seul trou avec un autre canal perçant les deux autres parties de la fusée suivant leur axe. Tout cela était rempli, non pas comme le dit votre article, d'une composition fulminante, mais probablement d'une composition semblable à celle de nos fusées de shrapnels, c'est-à-dire mettant un certain temps à brûler et amenant graduellement le feu de l'extérieur à l'intérieur. Il est probable aussi que les trous de la tête de la fusée étaient coiffés et qu'avant de charger, l'artilleur en décoiffait une, mettant ainsi à découvert l'endroit du canal où on voulait que la combustion commençât. De petites encoches en nombres différents faites sur chacune des facettes servent sans doute à indiquer le nombre de secondes que dure la combustion si on décoiffe le trou correspondant.

Le *shrapnel* des canons rayés est extérieurement à peu près de même forme que l'obus, seulement la partie conique en est moins allongée. La cavité intérieure est plus grande et le métal par conséquent plus mince. Au dire des paysans qui les vendent et qui les ont visités, ils contenaient 50 à 60 balles enchassées dans du souffre avec une faible charge de poudre par dessus. La fusée en est également en cuivre et à vis, mais elle est simplement percée de trois canaux parallèles à son axe. Ainsi, chose étrange, on avait conservé pour ce projectile le système assez imparfait usité en France pour les shrapnels sphériques, tandis qu'on avait donné aux simples obus cylindro-coniques une fusée beaucoup plus perfectionnée. On sait en effet que la fusée du shrapnel français ordinaire a trois trous dans lesquels on met plus ou moins de composition, ce qui ne permet de choisir qu'entre trois durées de combustion.

Quant au fait rapporté par les officiers autrichiens qu'un petit nombre seulement des obus cylindro-coniques ont éclaté, cela s'explique facilement si l'on réfléchit que ce projectile se fiche toujours en terre la pointe en avant et qu'ainsi le feu de la fusée doit être étouffé une fois qu'il n'est plus à l'air libre. J'ai pu constater aussi que la fusée de ceux qui avaient frappé contre les murs s'était aplatie et que le canal de la tête en était bouché, ce qui devait avoir eu aussi pour effet d'éteindre la composition.

Du reste cette invention sur laquelle je viens de vous communiquer des observations bien imparfaites, ne saurait plus être un secret. Des milliers d'artilleurs français ont pu l'étudier en détail et on ne peut attendre d'eux une discrétion complète. On parle d'une invention analogue, quoiqu'un peu différente faite en Suisse. Mais avant de l'appliquer chez nous, on fera bien de se procurer sur le nouveau matériel français tous les renseignements possibles, afin de profiter de l'expérience de nos voisins et de ne pas introduire trop tôt dans notre artillerie une innovation dont on ne connaît pas encore toutes les conséquences.

J'ajoute, d'après ce qui m'a été dit, que le projectile cylindro-conique dévie toujours à gauche et que cette déviation augmente et devient assez sensible lorsqu'on tire à de grandes distances. On remédie à cet inconvénient par le pointage. De près on pointe comme aux anciennes pièces, par la partie la plus élevée de la culasse et du bourrelet; mais de loin on se sert d'une lunette qui se fixe dans la rainure dont parle votre article et qui se trouve du côté droit de la culasse. Cette lunette permet d'abord de distinguer les objets à une plus grande distance, puis sa direction forme un angle avec un plan vertical qu'on supposerait placé suivant l'axe de la pièce. Il est à noter aussi que le projectile n'est point forcé; il n'entre pas même à frottement juste. Il ballotte passablement dans les rayures.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Genève, 26 novembre 1859.

Théodore de SAUSSURE,
capitaine d'artillerie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne. (*Correspondance particulière.*) — Permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, d'attirer votre attention sur un sujet dont j'ai entendu parler à plusieurs reprises dans le courant de cet été. Votre correspondant de Berne, dans sa lettre contenue dans le n° 2 de 1859 de la *Revue militaire suisse*, parle entre autres, des nominations d'officiers dans l'état-major fédéral; il dit avec raison : « Vous vous joindrez à moi, » sans doute, comme bon nombre de nos camarades, pour souhaiter qu'on fasse entrer » dans l'état-major fédéral le moins possible de ces officiers des cantons, qui viennent » prendre nos places à notre nez et de la façon la plus barbare du monde. Qu'ils entrent » avec leur grade, passe encore! mais qu'ils profitent d'une occasion pour grimper » d'un étage, on avouera que c'est peu agréable pour les officiers subalternes de l'état- » major qui servent de marche-pied. » L'état-major du génie est un corps spécial, et pour y entrer, il faut avoir fait des études toutes particulières. On le recrute réglementairement par des aspirants, auxquels on fait maintenant passer des écoles de recrues de sapeurs et de pontonniers, chacune de six semaines. Ils doivent connaître à fond ces deux services, car sans cette connaissance il est impossible d'être un officier du génie. L'année suivante, on les appelle à l'école centrale; ainsi après avoir fait deux ans de service, et après avoir subi trois examens, on leur donne un brevet de 2me sous-lieutenant dans l'état-major du génie. Restant dans chaque grade ordinairement deux à trois ans, il arrive qu'après six à huit ans, avec beaucoup de

service (je connais des lieutenants du génie qui ont 45 et 52 semaines de service actif), on arrive au grade de capitaine. Ce printemps, le département militaire fédéral a nommé un capitaine et un lieutenant d'infanterie au grade de capitaines dans l'état major du génie, et un sous-lieutenant d'infanterie au grade de premier lieutenant dans le même état-major. Ces nominations singulières ont été très-souvent le sujet d'entretiens parmi des officiers de cette arme, et, sans douter des connaissances des nouveaux officiers du génie, on se demande pourquoi on a fait ces mutations sans appeler préalablement ces officiers à une école du génie pour savoir s'ils connaissent véritablement le service des deux branches si essentielles de l'armée; un officier, chargé d'une simple reconnaissance d'un passage de fleuve, ne peut la faire sans connaître le service de pontonnier.

On a même parlé de ce sujet à l'occasion d'une assemblée des officiers du génie des cantons de Zurich, Berne et Argovie.

Le Conseil fédéral a décidé de donner 300 francs pour une traduction française d'un ouvrage de tactique de Pönitz, édité par M. le lieut.-colonel fédéral Schädler Des expérimentations de cette tactique seront faites à la prochaine Ecole centrale.

Le Conseil fédéral s'est aussi occupé ces jours-ci des questions de réformes dans l'habillement et dans l'équipement de l'armée fédérale. Il a, dit-on, beaucoup de peine à se mettre d'accord. La majorité paraît pencher pour qu'on reste dans le *statu quo*.

VAUD.

SOCIÉTÉ VAUDOISE

des officiers et des aspirants de l'état-major général du génie et de l'artillerie.

La Société des officiers et des aspirants de l'état-major général du génie et de l'artillerie est convoquée pour le samedi 8 décembre 1859, à onze heures du matin, à l'hôtel-de-ville, à Lausanne.

On se réunira en tenue civile.

Ordre du jour :

1° Communications du Comité au sujet des demandes qu'il a été chargé d'adresser au Conseil d'Etat et au commissariat des guerres.

2° Mémoire de M. *Spengler*, major à l'état-major d'artillerie, sur les bois employés à la construction des voitures de guerre, et sur les motifs qui font préférer chacun d'eux.

3° Mémoire de M. *Grand*, capitaine à l'état-major général, sur les conditions que doivent remplir les emplacements de parc et de bivouac pour chacune des trois armes.

4° Mémoire de M. *Lecomte*, capitaine à l'état-major général, sur l'organisation des états-majors des armées belligérantes dans la dernière guerre, et sur les renseignements à y puiser en ce qui concerne l'état-major fédéral.

5° Notice de M. *Liardet*, lieutenant à l'état-major du génie, sur les fortifications exécutées à Gondo, pour la défense du passage du Simplon.

6° Mémoire de M. *Davall*, sous-lieutenant d'artillerie, sur l'ancien et le nouveau modèle de harnais d'ordonnance.

7° Communication de M. *Quinclet*, lieutenant-colonel à l'état-major général, au sujet d'un nouveau modèle de selle pour la cavalerie et les sous-officiers montés.

8° Rapport d'une commission composée de MM. Melley, lieutenant-colonel, Lecomte, capitaine, et Braillard, lieutenant, au sujet de la *bibliothèque de la société.*

9° Rapport d'une commission composée de MM. Melley, lieut.-colonel, Robert, Bauverd, de Vallière, capitaines, et Cérésole, lieutenant, au sujet d'un règlement pour les manœuvres de force.

10° Mémoire de M. de Mandrot, major à l'état-major général, sur l'emploi et l'utilité des bataillons de chasseurs.

11° Communication de M. *Cérésole*, lieutenant à l'état-major d'artillerie, sur un *nouvel essieu* pour les voitures de guerre, inventé par M. Marquis, serrurier, à Vevey.

12° Communications et propositions éventuelles; achats de livres pour la bibliothèque, etc.

Messieurs les officiers ou aspirants de l'état-major du génie et de l'artillerie, qui, ayant droit à faire partie de la Société, ne se sont pas encore fait inscrire, sont priés de bien vouloir le faire à la prochaine assemblée générale. Ceux d'entr'eux qui désireraient prendre connaissance du règlement de la Société et du catalogue de la bibliothèque, peuvent les demander au secrétaire soussigné.

Lavaux et Vevey, le 4 novembre 1859.

Le Président, L. Wenger, colonel.

Le Secrétaire, P. Cérésole, lieutenant.

Revue militaire suisse,
15. Novembre 1859.

2.

1

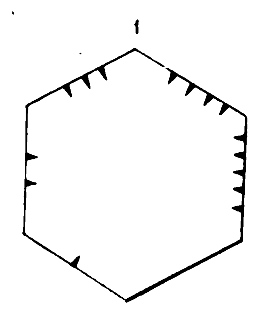

4

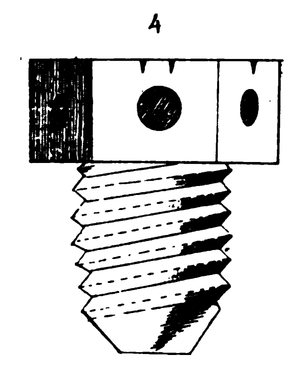

3

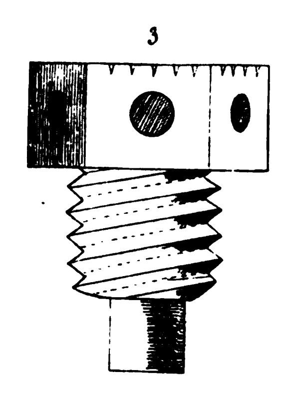

1° Fusée d'obus vue par dessus (l'obus étant supposé de bout)
2° Coupe d'une tête de fusée d'obus (les parties ombrées indiquent les canaux destinés à recevoir la composition.)
3° Fusée d'obus vue de profil.
4° Autre fusée d'obus

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

23 Lausanne, 1er Décembre 1859 IVe Année.

›MMAIRE. — **Quelques mots sur le BEAU**, à propos de l'armée suisse. — **Camp d'Aarberg** *(suite)*. — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* — **Campagne d'Italie de 1859** *(suite)*.

QUELQUES MOTS SUR LE *BEAU*[1]

A PROPOS DE L'ARMÉE SUISSE.

Depuis ces dernières années la Suisse militaire est en travail de ›jets et de réformes, et il est à supposer que dans un temps assez ›ité il en naîtra un règlement qui réorganisera l'équipement et l'ar›ment de notre armée d'une façon plus appropriée aux nouveaux ›des de faire la guerre.

— Le côté essentiellement *pratique* est la base de tous les projets ›mulés jusqu'à ce jour; à celui-là nous désirerions en voir se joindre autre, le *beau*, assez négligé en Suisse sur lequel nous voudrions porter l'attention des conseils réorganisateurs; et, pour ne point aroucher certaines gens qui vont se récrier à cette idée, expliquons que nous entendons par ce mot.

Le beau est un besoin de toute nature civilisée.

Le beau dans le vêtement et la tenue est pour l'homme de guerre .e nécessité de son état. C'est une compensation des plus logiques .x fatigues du métier des armes. Ce principe, applicable surtout aux mées permanentes, l'est aussi pour la nôtre, qui est dans des contions heureuses pour réaliser le type du *beau simple et pratique*.

[1] Ayant l'habitude d'admettre dans la *Revue* l'expression de toutes les opinions, et projet de nouvelles perturbations dans l'habillement et dans l'équipement de l'ar›e fédérale étant malheureusement sur le tapis, nous croyons devoir insérer la mmunication de M. Bachelin, quoique nous soyons peu d'accord avec lui sur l'ap›cation de ses idées. Nous trouvons, en général, notre tenue actuelle convenable, ssi belle, aussi simple et aussi pratique que toutes cel›s que les caprices de la ›de mettent aujourd'hui plus en honneur. Dans cette affa›.e de goûts et de couleurs us confessons qu'après avoir vu presque toutes les troupes de l'Europe nous n'en nnaissons point dont la tenue soit bien supérieure à la nôtre, et que nous n'avons mais rien vu de plus beau, par exemple, que la compagnie de grenadiers de ›usanne ou que le bataillon vaudois des chasseurs.
La croisée blanche, l'habit et les épaulettes font, à notre avis, un habillement us élégant, plus militaire et plus commode que la tunique et le ceinturon. Mais mode!!!.. Que diraient nos grands mères en voyant les crinolines de nos jours!!
Réd.

Cette recherche du beau, même dans son côté le plus absolu, n'est point une question oiseuse tant s'en faut. César, Louis XIV, Napoléon, Nicolas, savaient bien ce que vaut une belle tenue pour leurs troupes et le plus grand soin présidait toujours à leur équipement.

— Quelques mètres de galons, noués en torsades et en tresses, cousus en brandebourgs, font plus que l'on ne pense sur le moral du soldat.

— L'histoire des dernières guerres ne prouve-t-elle pas que les plus beaux régiments sont les meilleurs.

Porter un bel uniforme, n'est-il point un rêve de jeunesse qui envoie à Metz, à Saint-Cyr et à Saumur plus d'élèves que l'amour de l'art militaire.

Ce rêve a fait plus de généraux que l'on ne suppose.

— Pour notre part, nous sommes d'avis que le soldat doit être beau par sa tenue, que l'uniforme doit être pour lui un vêtement dont il soit fier, en dehors du côté qui s'y rattache.

— Nous sommes aussi d'avis que chaque pays doit conserver un stigmate, une forme ou une couleur dominante dans son équipement.

Le pantalon garance, la tunique blanche, l'habit rouge, le casque en cuir bouilli avec sa pointe de cuivre, sont des caractères devenus typiques auxquels on reconnaît le Français, l'Autrichien, l'Anglais, l'Allemand.

Pour notre armée, qui emprunte ses modes aux grandes puissances, le caractère particulier n'est à notre avis que dans un détail, le *brassard fédéral;* supprimez ce détail, elle deviendra banale et ressemblera à toutes les autres.

A côté de ce détail, mentionnons l'uniforme des officiers fédéraux, celui des médecins, deux des plus beaux, sans contredit, dans les armées d'Europe et qu'un des projets dont nous parlions, propose de changer, — pourquoi? nous l'ignorons, — et le corps des carabiniers, le corps distinctif de la Suisse, auquel elle doit un rang honorable dans l'opinion militaire de l'étranger. Voilà où est le beau et le caractéristique de notre armée.

Le reste ressemble aux originaux dont il est la copie. L'artillerie émane de la France, la cavalerie de la Bavière, l'infanterie tient de l'Allemagne et de la France selon que les bataillons sont de cantons allemands ou français. Certaines compagnies vaudoises de grenadiers rappellent les voltigeurs actuels de la garde impériale.

— Il est évident que si en général nos soldats manquent d'allure, cela tient à ce que ce ne sont que des milices, mais leur équipement y est aussi pour beaucoup, et à ce propos nous en citerons quelques particularités vicieuses que nous espérons voir bientôt disparaître.

— La capote qui est maintenant le vêtement le plus usuel et le plus pratique, péche par trop d'ampleur, le soldat y est perdu et gêné ; les buffleteries et les courroies du sac occasionnent des boursoufflures gênantes à la poitrine et sur les côtés. Son collet rabattu n'est d'aucune utilité. Il serait avantageux qu'il y eût dans les magasins des arsenaux plusieurs numéros de grandeurs pour que le soldat pût choisir.

Dans certains cantons, le ton gris-bleu de la capote est trop positif, trop cru; l'écarlate du collet, trop voyant aussi, tranche sur ce ton d'une façon outrecuidante. Il suffirait de faire entrer un peu de rouge dans la composition du gris-bleu pour les rendre plus neutre et plus agréable à l'œil.

— La guêtre de cuir ou de drap portée sur le pantalon doit serrer la cheville du pied et s'arrondir autour du mollet et ne pas être un récipient large et informe dans lequel le pantalon ballotte et n'est point retenu.

— Le vert de l'habit des carabiniers et le gris-bleu du pantalon dit de petite tenue sont deux couleurs disparates qui se heurtent d'une façon désagréable.

— Le col en crin, si gênant, a fait son temps, nous ne pensons pas le voir reparaître chez nous.

— Le shako de feutre noir est trop haut et trop lourd. Si l'on conservait cette coiffure, le drap pourrait remplacer le feutre ; elle deviendrait plus légère et moins coûteuse.

— Que l'on nous permette, à propos de la fourre du shako, une remarque au point de vue pratique. Ne serait-il pas opportun d'y répéter le numéro de la plaque?

— Dans les cantons français, l'épaulette des soldats prend des proportions énormes. L'épaulette doit toujours être légère sinon l'homme paraît lourd. Nous dirons en passant aux partisans de la suppression de l'épaulette qu'elle maintient le sac et empêche le frottement des courroies sur l'épaule.

— Le sabre des officiers d'infanterie, retenu par une courroie passée sous la tunique et sortant d'une fausse poche, est si peu pratique surtout pour les officiers de chasseurs et de carabiniers, qu'il n'est pas besoin de le condamner ici au point de vue du beau.

— Les gants noirs d'ordonnance pour les officiers et la cavalerie suffisent pour assombrir l'uniforme le plus brillant. Le gant de peau de daim, au contraire, le relèverait agréablement.

— Le casque des dragons et des guides est condamné depuis sa naissance par l'opinion publique. C'est une des créations les plus monstrueuses du goût allemand. Cependant, sans le changer entiè-

rement, il y aurait moyen de le rendre plus supportable en remplaçant la chenille qui le surmonte par un cimier de métal ou une pointe en fer de lance.

— Il serait temps, en leur donnant une tenue règlementaire et uniforme, d'empêcher les mascarades ridicules que se permettent les corps de musique de chaque canton.

— Les sacs, gibernes et buffleteries sont bien établis mais un peu gros et lourds.

— La couture des habits n'est pas toujours très soignée. Nous recommandons comme modèles les effets des régiments suisses de Naples.

— Le pantalon actuel des soldats du train et de la cavalerie est tombé en désuétude; espérons qu'il sera remplacé par le pantalon de drap basané seulement depuis le genou jusqu'en bas.

Sans s'être préoccupé du beau, quelques-uns des projets de réforme apportent quelques modifications heureuses au point de vue que nous défendons : la tunique, le ceinturon noir, sont plus élégants, plus harmonieux.

Cet élément du beau à la recherche duquel on sacrifie tout ailleurs, en France particulièrement, semble venir en dernière ligne en Suisse, quelquefois même il paraîtrait n'être pour rien dans les réformes de notre armée.

Sans désirer la voir entrer dans un système d'ornementation coûteux, à l'exemple des grandes puissances de l'Europe, nous serions cependant peinés de la voir devenir trop puritaine d'équipement.

Il y aurait encore bien des choses à condamner, mais nous avons indiqué les principales; ce sont des faits, ils appartiennent à la critique et nous les signalons dans l'espoir que la tenue future de notre armée ne faillira plus aux principes sacrés du *beau*.

Marin, novembre 1859. Aug. BACHELIN.

CAMP D'AARBERG[1]

(Suite.)

Comme la chose ressort des prescriptions et règles générales pour les manœuvres de campagnes renfermées dans notre N° 34[2], le commandant en chef avait adopté le système suivant pour ces exercices : les deux commandants de corps ennemis doivent agir avec la plus grande liberté possible; aucune instruction positive ne doit leur lier les mains. Chacun reçoit la veille communication des dispositions générales pour les manœuvres du jour suivant, mais ni l'un ni l'autre n'est

[1] Voir notre n° 21.

[2] Nos lecteurs se rappelleront que ce renvoi est celui de la *Schweiz. milit. Zeitung*, dont nous ne sommes que les traducteurs. Notre n° 16 correspond à ce n° 34.

avisé des instructions données à son collègue. Les instructions ne contenaient que des indications générales, le choix du point d'attaque en était complètement laissé à l'appréciation du commandant du corps. Naturellement le commandant en chef devait pourvoir à ce que les deux corps ennemis se rencontrassent; un autre moyen de diriger les manœuvres qui fut parfois employé, c'était la remise d'ordres cachetés à tel ou tel commandant de corps, avec invitation de ne les ouvrir qu'à une heure fixée d'avance. Ces ordres motivaient par des nouvelles reçues d'autres parties du théâtre fictif de la guerre, la retraite, etc. Enfin, le commandant en chef pouvait toujours intervenir dans les mouvements; cependant il ne fit que rarement usage de cette latitude et jamais sans en avoir auparavant avisé le commandant du corps que cela concernait.

Premier jour de manœuvres, 16 septembre.

Le 14 septembre, M. le colonel Schwarz commandant du corps de l'ouest reçut pour le 15 septembre au soir à peu près les directions suivantes : Il devait déboucher le 15 de la Reuchenette dans la plaine, prendre ses cantonnements à Bienne et dans les environs, faire avancer sa cavalerie jusqu'à la basse Thièle afin de maintenir ses communications avec le corps principal placé à Soleure. L'ennemi ayant en tout cas encore entre les mains les deux passages de la Thièle : Nidau et Brügg, il fallait, pour prévenir toute surprise, disposer sur la route d'Orpund une chaîne d'avant-postes qui devait passer par Madretsch. M. le colonel Audemars, commandant du corps de l'Est, reçut pour le même jour l'indication générale qu'il devait être sur ses gardes, que l'ennemi déboucherait dans la plaine. Il devait en conséquence concentrer ses troupes en cantonnements serrés sur la rive droite de la Thièle et garder de près les deux passages de la Thièle sus-désignés; à la hauteur de celui de Brügg il devait porter ses avant-postes jusqu'à Mache (Mett), afin de découvrir en temps opportun tout mouvement ennemi.

Le 15 au soir les deux corps avaient occupé les positions qui viennent d'être indiquées; en considération de la lassitude qu'éprouvaient les troupes après la grande manœuvre exécutée à Arberg, le service d'avant-postes fut réduit pour cette fois à un minimum; le cordon proprement dit ne fut formé qu'à 5 heures du matin par les deux corps en présence.

Pour la journée du 16, le corps de l'Ouest avait reçu les instructions suivantes que nous allons communiquer.

« M. le colonel, bien que vos troupes puissent seulement aujourd'hui (16 septembre) achever de déboucher de la montagne, je désire cependant qu'avec ce que vous avez sous la main vous fassiez un mouvement en avant du côté de la Thièle, afin de nettoyer la rive gauche de cette rivière des postes ennemis, de reconnaître la position et la force de l'adversaire et de faire échouer en même temps par ce mouvement toute entreprise que l'ennemi pourrait tenter contre les cantonnements de la brigade de cavalerie. Avec le principal de vos forces vous avancerez dans la direction de Brügg, et à Nidau vous garderez une attitude plutôt observatrice.

» La cavalerie seconde votre mouvement en se rendant à Ziehlwyl par Lôhorn afin de pouvoir aussi, cas échéant, inquiéter pour sa retraite le corps ennemi qui voudrait venir depuis Brügg à votre rencontre.

« Si, après avoir franchi le pont de Brügg vous deveniez l'objet d'une attaque énergique, vous devriez évacuer la rive droite mais vous maintenir à Brügg et empêcher si possible par le feu de votre artillerie l'ennemi de détruire le pont.

« Après avoir atteint votre but, occupez par de bons postes Brügg, Orpund et Ziehlwyl situé entre ces deux premières localités, et faites garder la rive par des patrouilles; le reste des troupes retourne dans les cantonnements où il se trouvait hier. Qu'un poste nombreux à Madretsch observe Nidau et entretienne les communications avec celui de Brügg. Si votre train de pontons arrive dans la journée, ayez soin à l'entrée de la nuit de le placer à Orpund sous une garde suffisante. »

Suivent encore quelques instructions relatives aux subsistances et au commissariat. Le même jour le corps de l'Est recevait les directions suivantes :

« Monsieur le colonel, comme je vous l'avais déjà annoncé hier, vous exécuterez demain matin 16 avec le principal de vos forces un mouvement offensif dès Brügg à Mache. Vous commencerez par faire une démonstration en prenant Nidau pour point de départ. Pourvoyez à ce que les communications soient convenablement entretenues entre les deux corps. Prenez garde que le corps de cavalerie ennemie, qui se trouve en effet sur la basse Thièle, ne devienne dangereux pour votre flanc droit.

« Même après un combat heureux, notre intention ne peut pas être de rester sur la rive gauche, il suffit que nous ayons atteint notre but, qui est d'empêcher un mouvement de l'ennemi dans la direction de Türen et de reconnaître ses forces. Repassez donc la rivière après le combat, mais défendez à tout prix la rive droite. Si l'ennemi pénètre jusqu'à Nidau et Brügg, détruisez les ponts situés dans ces localités. Disposez dans ce cas vos cantonnements conformément aux règles sur la défense d'une petite rivière étroite. Occupez par de bons postes Nidau, Ægerten et Schwadernau, et faites surveiller la rivière avec soin par des patrouilles. »

Comme dans l'instruction destinée au corps de l'Ouest, des dispositions au sujet des cantonnements et des vivres venaient prendre leur place ici.

De plus, les deux commandants de corps étaient convoqués au quartier-général neutre à Brügg pour le 16 au soir, afin de prendre connaissance des observations du commandant en chef.

Déjà les prescriptions générales fixaient à 8 heures du matin le moment où les manœuvres devaient ordinairement commencer. Les troupes avaient auparavant à se restaurer.

Le 16 au matin le corps de l'Ouest se trouvait dans la position suivante :

Les avant-postes établis à Madretsch et en avant de Mache observaient d'un côté le passage de Nidau, de l'autre le défilé boisé que traverse le chemin de Brügg à Mache. L'avant-garde, composée du demi-bataillon N° 81, de la compagnie de carabiniers N° 19, de la section d'obusiers de la batterie de 6 N° 25, et de la

compagnie de cavalerie N° 11, marche sur Madretsch afin d'y prendre une position qui lui permît de résister à une attaque venant du côté de Nidau.

Le gros du corps formé par trois bataillons resta à Mache; toute l'artillerie fut placée à Löhrer sous la protection de trois compagnies de chasseurs et d'une compagnie de carabiniers. Depuis cette localité, elle pouvait balayer efficacement tous les chemins conduisant de la Thièle à Mache.

La brigade de cavalerie, composée de trois compagnies, fit halte à Orpund, et assura par de nombreuses patrouilles ses communications sur la droite avec le gros; en même temps, elle fit une démonstration du côté de Brügg.

Le même jour, le corps de l'est s'était placé comme suit: A Nidau, les avant-postes se trouvaient à 500 pas au-delà de la Thièle; à Brügg, sur la hauteur du côté de Ziehlwyl; l'ennemi était ainsi observé de deux côtés.

L'aile gauche était à Nidau, où elle servait d'avant-garde; elle était sous les ordres de M. le major d'état-major Wydler, et forte d'un demi-bataillon, de 2 compagnies de carabiniers et de quatre canons de 6.

Le gros, formé par trois bataillons comptant chacun cinq compagnies, d'un demi-bataillon de chasseurs, composé de trois compagnies, et enfin d'une compagnie de cavalerie, fit halte à Ægerten et à Brügg. Il était commandé par M. le colonel de Salis.

La réserve, composée d'un demi-bataillon, de deux compagnies de carabiniers, de deux obusiers et d'une compagnie de cavalerie, était sous les ordres de M. le major d'état-major Scherer, et s'arrêta également à Ægerten.

Ainsi que nous l'avons vu par les dispositions indiquées ci-dessus, le corps de l'Est avait ordre de faire un mouvement offensif sur la rive gauche de la Thièle. M. le colonel Audemars prescrivit en conséquence que l'avant-garde commencerait l'attaque, que le gros s'avancerait pareillement dans la direction de Madretsch, sans cependant trop s'éloigner de Brügg aussi longtemps que l'on ne connaissait pas plus exactement la position de l'ennemi, qu'enfin la réserve occuperait l'importante colline de Ziehlwyl, afin de maintenir ouverte dans toutes les éventualités la ligne de retraite.

M. le colonel Schwarz avec le gros resta dans l'attente à Mache; il voulait d'abord savoir quelles étaient les intentions de l'adversaire, et se contentait de maintenir en activité ses deux ailes, soit son avant-garde et sa brigade de cavalerie.

Ce premier moment des manœuvres était fort intéressant pour tous ceux qui y prenaient part. Dans les deux corps, l'on attendait avec une grande anxiété ce qui arriverait et de quel côté chacun des deux chefs dirigerait le principal choc.

Les premiers coups furent tirés vers les 7 heures à Madretsch; les deux avant-gardes s'étaient heurtées et en venaient au combat. Celle du corps de l'Ouest, qui cherchait à se couvrir surtout dans la direction de Brügg, ne put pas opposer une résistance suffisante à l'ennemi, dont le front était d'une force supérieure, elle se retira lentement en traversant le village de Madretsch. Pendant cette retraite, la

cavalerie appuya par un mouvement habile et beau à la fois, la faible chaîne formée par les tirailleurs. Le peu d'insistance de l'ennemi dans la poursuite fit bientôt reconnaître que cette attaque n'était qu'une démonstration ; en effet, vers les 10 heures, le combat cessa au milieu du village ; l'avant-garde du corps de l'Ouest, dont les patrouilles virent reculer l'ennemi qui l'avait menacée depuis Brügg, put dès lors déployer plus de forces sur le front.

Le gros du corps de l'Est avait commencé à marcher sur Madretsch, conformément aux ordres qu'il avait reçus, mais il avait fait halte peu après, attendu que le gros du corps de l'ouest s'avançait toujours davantage dans la direction d'Orpund. M. le colonel Schwarz avait vu par le rapport de son avant-garde, que l'on n'avait voulu à Nidau que tenter une démonstration, et comme rien ne se montrait sur le front de sa ligne de bataille, il résolut de faire un mouvement offensif ; à cet effet, il détacha deux compagnies de chasseurs avec ordre de se rendre à Brügg, à travers la forêt qu'elles devaient nettoyer ; avec les trois bataillons du gros, il dirigea vers la gauche sur Orpund, il se réunit à sa cavalerie, et avec ces deux armes (son artillerie n'était pas encore arrivée), il attaqua les hauteurs de Brügg, qui dans ce moment étaient faiblement gardées. Sur cette colline la lutte fut décisive. Le gros du corps de l'Est ayant renoncé à suivre la direction qu'il avait choisie d'abord, était retourné à Madretsch et avait pris position ; mais la faiblesse de sa cavalerie et de son artillerie ne lui permirent pas de donner au combat une bonne tournure, il se retira successivement du côté de Brügg et sur l'autre rive de la Thièle.

A peu près dans le même moment l'avant-garde du corps de l'Ouest s'était présentée de rechef devant l'aile gauche de l'ennemi, dont l'artillerie était partie ; avec le secours de la cavalerie, on rejeta ses tirailleurs de l'autre côté du pont de Nidau, que ceux-ci détruisirent après l'avoir franchi.

Immédiatement après, il était environ deux heures, la marche du drapeau notifiant l'ordre de suspendre le combat, fut battue sur toute la ligne.

L'exercice avait duré 7 heures, pendant lesquelles était tombée une pluie torrentielle.

Les avant-postes furent occupés en général immédiatement après l'exercice ; le reste des troupes se rendit dans ses cantonnements.

La manœuvre elle-même avait réussi ; on avait remarqué peu de fautes dans la conduite des troupes, mais davantage dans les détails ; çà et là on apercevait avec netteté que les soldats n'avaient pas encore été suffisamment préparés. Un rassemblement de troupes n'est pas destiné à remémorer ces points de détails ; le temps manque pour cela, il est donc doublement nécessaire d'insister rigoureusement pour que les troupes arrivent sur la ligne convenablement préparées. La pluie ayant duré toute la journée, l'ordre fut donné à 8 heures du soir de retirer les avant-postes et de s'abstenir de toute alerte.

Nous nous permettons ici déjà de répondre à une objection faite au commandant en chef dans une feuille publique (voyez *Gazette de Berne* du 5 ou du 6 octobre),

de manière à ce qu'il a dû nécessairement en être blessé. L'auteur de cet article se plaint de ce que l'on a toujours été en cantonnements et que l'on n'a pas bivouaqué. Par l'effet de cette circonstance, on a perdu en marches un temps considérable et les troupes en auraient souffert. Nous pouvons répliquer ce qui suit. A Aarberg, il était presque impossible de bivouaquer; d'un côté l'on a eu trois nuits complètes de pluie, celles du 14 au 15, du 15 au 16 et du 16 au 17. Les nuits du 16 et du 17 n'étaient pas précisément agréables; ce n'est que le 19 que le ciel s'est éclairci. Faire camper des troupes en plein air, par une pluie torrentielle, aurait été au moins imprudent vu la prédisposition à la dyssenterie qui règnait alors. Or, dans les nuits les plus claires de l'automne, il se forme dans la vaste plaine un brouillard fin et compact qui ne s'élève pas à plus de 5 ou 6 pieds au-dessus du sol et rend en tout cas fort difficile de bivouaquer. Cette circonstance a aussi dû être prise en considération. Il n'y avait pour ainsi dire pas d'autre ressource que d'occuper des cantonnements. Si le critique s'était borné à motiver son point de vue, nous n'aurions rien répliqué, chacun a le droit de défendre son opinion; en ce qui concerne les bivouacs, nous sommes de l'avis de Deker, qui avait au moins autant d'expérience du service de campagne que le critique et qui, dans une colère comique, s'écrie : Je préfère une écurie à porcs à vos plus brillants bivouacs. Mais le critique continue à s'adresser avec un accent pathétique et avec toujours plus d'onction aux personnes haut placées qui n'auraient pas su combien le soldat a souffert. D'abord il est assez singulier qu'un spectateur qui s'est promené à cheval pendant trois jours soit mieux instruit de tout que ceux qui ont participé à la manœuvre et ont été au fait de tous les détails du service; ensuite nous pouvons assurer à M. le critique que l'on savait parfaitement au quartier-général que les marches nécessaires pour se rendre dans les cantonnements et plus encore l'installation dans ceux-ci étaient passablement fatigantes. Du reste, on n'ignorait pas pour quelle cause l'installation dans les cantonnements était chose si difficile et pénible. C'était que, malgré des demandes et des invitations adressées en temps opportun, les autorités cantonales et communales n'avaient pas préparé des locaux qui eussent permis de rapprocher davantage les cantonnements. On avait aussi cantonné les troupes en Thurgovie dans l'année 1856, et cela sans qu'il en résultât des marches comme celles qu'a dû faire le corps de l'Est dans la soirée du 17 septembre; mais là tout était prêt, des locaux avaient été désignés et organisés par la sollicitude des autorités cantonales. Enfin le critique dit que souvent l'on a fait la cuisine seulement à minuit; tel a réellement été le cas le 17 pour quelques détachements du corps de l'Est. En général, cette journée fut très fatigante pour les troupes à cause du commencement tardif de l'exercice; mais aussi ordre avait été donné de faire la cuisine et de se restaurer avant le commencement de la manœuvre; et si la chose n'a pas eu lieu, c'est sans doute une faute, et le critique devra reconnaître qu'il peut aussi arriver durant une guerre que le soldat doive se coucher à jeun [1]. Sans doute au Luziensteig la cuisine était achevée de meilleure heure,

[1] Pour être impartial, nous devons mentionner que le critique attaqué par la *Schw.*

mais d'un côté l'on avait eu, sauf une seule exception, des nuits fort belles pour bivouaquer, d'un autre le transport des cuisines et les troupes de traînards n'étaient pas précisément ce qu'il y avait de mieux dans le rassemblement du Luziensteig (Voyez *Gazette militaire* 1858, N° 79, page 312).

Seconde journée de manœuvres.

La seconde journée de manœuvre ne fut pas plus que la première favorisée par la température; toute la nuit il était tombé une pluie torrentielle. Malgré cela de gros nuages étaient le matin encore suspendus aux montagnes. Afin d'accorder aux troupes quelque repos, le commencement de l'exercice fut renvoyé à midi. Mais cet ordre n'était pas parvenu à temps à la compagnie de pontonniers stationnée à Orpund, aussi celle-ci commença-t-elle vers les 3 heures du matin les préparatifs nécessaires pour jeter un pont; la compagnie de carabiniers N° 29 du corps de l'Ouest cantonnée à Scheuren fut alarmée par ce mouvement, et il en résulta un vif combat de tirailleurs, ensuite duquel la construction du pont fut suspendue.

Pour le 17, le corps de l'Ouest avait reçu l'instruction suivante :

« Lorsque vous aurez pris possession des hauteurs de Brügg et de Gottstadt et que votre train de pontons sera arrivé, vous pourrez traverser sans obstacle la Thièle à Brügg ou à Gottstadt, car après la destruction presque complète de Nidau et l'incendie de ses ponts l'ennemi ne pourrait diriger quelque tentative sur votre ligne de retraite qu'en perdant beaucoup de temps. Dès que le passage de la Thièle ayant été effectué vous aurez atteint Vorben, l'ennemi devra évacuer le Jensberg, soit le plateau de Bellemont. Vous avancerez sur Aarberg, sans néanmoins rien tenter contre sa tête de pont dans la journée de demain. »

Suivaient encore quelques indications relatives aux ménagements avec lesquels il fallait traiter le chaînon de collines s'étendant dès Bühl à Walperswyl à cause des vignes qui y étaient plantées, tout comme aussi sur la direction des avant-postes et l'alimentation. Le corps de l'Est reçut les instructions suivantes :

« Comme vous le savez, Nidau et ses ponts ont été presque complètement détruits durant le combat d'aujourd'hui; par conséquent, demain vous ne pouvez pas penser à faire un mouvement offensif dès Nidau, et l'ennemi ne peut pas non plus songer à gagner le plateau de Bellemont en prenant cette ville pour point de départ. Vous devez donc prendre vos mesures de telle sorte que vos troupes soient concentrées demain dans la contrée de Studen, afin de pouvoir les employer suivant les circonstances pour empêcher l'ennemi de traverser à Brügg ou à Gottstadt.

« Si vous ne pouvez ni empêcher l'adversaire de franchir la Thièle, ni défendre

Milit. Zeitung a répliqué en se justifiant du reproche d'avoir voulu blesser le commandant du camp. Il dit encore qu'il n'a plu qu'une seule nuit complétement, et qu'il n'a pas examiné les choses en spectateur, comme on le dit, mais bien en acteur avec sa troupe. Pour nous, nous partageons l'opinion de ce critique, c'est-à-dire qu'il est fort regrettable pour l'instruction des troupes au service de campagne qu'il n'y ait pas eu de bivouac au camp d'Aarberg. Mais nous reconnaissons aussi qu'il serait injuste, vu les circonstances, d'en faire un grief à l'état-major du camp. — *Réd.*

la position située entre Tribeg et l'Aar, retirez-vous derrière les retranchements d'Aarberg. »

Suivaient encore des directions au sujet des avant-postes, des cantonnements et de l'alimentation. Le commandant du corps de l'Est reçut de plus un ordre secret avec invitation de l'ouvrir à 3 heures. Cet ordre renfermait la nouvelle de combats désavantageux soutenus par son détachement placé sur la Thièle, et de l'arrivée d'un corps ennemi par la route de Neuchâtel. Ces circonstances devaient motiver une retraite dans le cas même où la lutte sur la basse Thièle tournerait momentanément à son avantage.

Pour le 17, le corps de l'Ouest avait reçu les ordres suivants :

L'avant-garde formée par un bataillon, compagnie de carabiniers, section de sapeurs et une section d'obusiers, devait faire une démonstration à Brügg, en revanche le gros et la réserve avaient à franchir la Thièle à Orpund. Une batterie qui se plaça sur la hauteur de Ziehlwyl (entre Orpund et Brügg) était chargée de soutenir ces deux mouvements. Si le passage réussissait, le gros et la réserve devaient avancer sur Aarberg en passant par Worben et Werthof ; dans ce cas l'avant-garde formerait l'aile droite, nettoierait le Jensberg et marcherait dans la direction de Jens.

Le colonel Schwarz se proposait, après avoir effectué le passage, de marcher directement sur la ligne de retraite du côté d'Aarberg et de forcer par là l'ennemi à abandonner la forte position du plateau de Bellemont.

Le corps de l'Est avait pris les dispositions suivantes parce qu'il était dans l'incertitude au sujet de la question de savoir si, en essayant de faire jeter un pont dans la nuit du 16 au 17, et en accomplissant ainsi d'une manière prématurée cette opération qui maintenant ne pourrait plus en tout cas s'exécuter en secret, le colonel Schwarz n'avait pas voulu transporter à Brügg l'attaque principale.

L'avant-garde, composée d'un demi-bataillon, d'une compagnie de carabiniers, de 8 canons et de 2 compagnies de cavalerie, devait se placer entre Schwadernau et Scheuren et observer les mouvements de l'ennemi ; elle devait en même temps servir d'aile droite à tout l'ordre de bataille. M. le major Scherer avait à en prendre le commandement. L'aile gauche, sous les ordres du commandant Froté, forte de 2 et 1/2 bataillons et de 2 canons, devait se placer à Ægerten et chercher à empêcher le passage à Brügg.

La réserve, toute la 3^{me} brigade commandée par le colonel de Salis, avait à s'établir près de Studen à la croisée de Schwadernau, de manière à pouvoir immédiatement, suivant les besoins, marcher à droite ou à gauche.

Un détachement, composé d'un 1/2 bataillon et deux compagnies de carabiniers commandés par le major Wydler, était chargé de garder le Jensberg.

En cas de retraite, ce détachement devait marcher sur Kappelen en passant par Worben ; l'aile gauche avait pour mission de défendre le Jensberg ainsi que les pentes inclinées du côté de Tribeg, et cela de concert avec le détachement placé

sur le Jensberg, afin que l'ennemi ne pût pas essayer de tourner le corps de l'Est par la droite.

A midi, les troupes des deux corps avaient occupé leurs positions et le combat commençait; les premiers coups furent tirés à Brügg. L'avant-garde du corps de l'Ouest attaqua pour effectuer le passage dans cette localité. Un violent combat à l'arme à feu eut lieu sur les deux rives; le pont était fortement barricadé. Le commandant Froté dirigeait la défense avec intelligenee et résista longtemps aux attaques du corps de l'Ouest.

Pendant que le combat commençait à Brügg, 4 pièces de la batterie N° 25 s'étaient portées vis-à-vis de Schwadernau et canonnèrent vivement les troupes ennemies placées dans cette localité.

En même temps on commençait à jeter le pont à Orpund; afin de protéger cette opération, la batterie de 12 N° 9 occupa en dessus du village une position depuis laquelle elle pouvait dominer les bas-fonds que la Thièle enceint de ses sinuosités; des sections de tirailleurs furent placées sur les pontons de la rive droite et derrière un mouvement de terrain; dans ce même moment toute la cavalerie du corps de l'Ouest passa sur la rive droite de la Thièle en utilisant à cet effet un gué de cette rivière. Avec l'aide de ces diverses dispositions, le pont fut jeté.

Aussitôt qu'elle avait remarqué les préparatifs de la construction du pont, l'avant-garde du corps de l'Est avait pris position à Schwadernau; l'artillerie se plaça au centre et s'appuya à gauche sur le village de Schwadernau, qui l'abritait quelque peu contre le feu venant de la rive gauche; la cavalerie fit halte à Schwadernau, les carabiniers avaient occupé la petite colline qui, vis-à-vis de Gottstadt, s'élève d'environ 30' au-dessus de la plaine. Des chasseurs étaient disposés dans les haies et les fossés, où ils pouvaient trouver une position convenable. En même temps on prévenait le commandant du corps de la tentative de passage.

Ce dernier, ne pouvant plus avoir de doute au sujet des intentions de l'ennemi, envoya sa réserve à Schwadernau. Cependant le combat avait commencé; la cavalerie du corps de l'Ouest qui, après avoir passé la Thièle à gué, s'était placée en avant de Schwadernau, dut soutenir pendant longtemps le feu violent de l'artillerie du corps de l'Est. La cavalerie de ce dernier était trop faible pour entreprendre elle-même un mouvement offensif, mais elle remplissait parfaitement son devoir, qui était de protéger l'artillerie contre les charges de l'ennemi.

Aidé par son artillerie, le corps de l'Ouest commença à franchir le pont; son infanterie, disposée en masses, se dirigea vers le mamelon susmentionné, dont la possession devait en tout cas décider du résultat du passage du pont. Au moment où elle gravissait la hauteur, la réserve du corps de l'Est s'avança en partie au pas de course et se jeta avec une grande énergie sur les bataillons du corps de l'Ouest.

Il y eut ici une rencontre aussi animée que bien exécutée dans laquelle la force supérieure du corps de l'Ouest finit par l'emporter. Le corps de l'Est commença lentement sa retraite; la batterie de 12 N° 5 recula la première dans une nouvelle position à Studen; puis suivit la seconde batterie; les bataillons, couverts par de

nombreux tirailleurs, se retirèrent dans le meilleur ordre pour se placer avec tout le corps de l'Est derrière Studen dans le défilé situé entre le Jensberg et l'Aar.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Divers journaux publient des extraits d'un mémoire adressé par le Conseil fédéral aux puissances signataires des traités de 1815 concernant la zone neutralisée de Savoie. C'est avec plaisir que nous avons lu ce consciencieux travail, qui conclut à ce que le prochain congrès — si congrès il y a — maintienne intacts les droits de la Suisse à cet égard, et qui motive cette conclusion par des raisons basées généralement sur les plus saines vues en matière de stratégie. Il y a loin des doctrines développées dans ce mémoire sur la défense de la Suisse, à celles avancées naguère dans quelques brochures sur la prétendue importance stratégique du val des Dappes.

Ce mémoire, qu'on dit être de M. Stæmpfli, rappelle à l'appui des droits de la Suisse sur la zone neutralisée trois ordres de considérations :

1° Les mêmes motifs d'équilibre européen qui ont engagé les puissances à déclarer la neutralité de la Suisse les ont amenées à neutraliser les provinces antérieures de la Savoie, afin de fermer complétement et sûrement la route du Simplon qui avait joué un si grand rôle dans les guerres de la République et de l'Empire ;

2° Les faits constants de l'histoire et la stratégie démontrent que la Sardaigne ne peut pas, dans un état de guerre contre la France, défendre ses provinces de la Savoie sans être sûre du concours de la Confédération soit pour laisser passage aux troupes sardes par le Valais, soit pour faire occuper les provinces neutralisées par les troupes suisses ;

3° La défense d'une notable portion de la Suisse, c'est-à-dire du Valais, de Genève et d'une partie de Vaud, est presque impossible si notre extrême frontière du Sud-Ouest n'est pas couverte par une zone neutre, limitée au moins, vers le sud, à une ligne tirée du col de Bonhomme jusqu'à l'embouchure du ruisseau des Usses dans le Rhône.

« Tous ces motifs, dit le document du Conseil fédéral, conservent encore actuellement leur entière valeur. Pour l'Europe d'abord la neutralité de la Suisse et des provinces savoisiennes qui l'avoisinent a la même importance qu'en 1815. A première vue, il semble, il est vrai, que l'établissement d'un chemin de fer s'arrêtant des deux côtés au pied du Mont-Cenis a fait perdre au Simplon toute son importance comme route militaire ; mais ce changement n'est qu'apparent.

» Tout dépend des puissances qui sont en guerre. Si, comme ce fut le cas dans la dernière guerre d'Italie, la Sardaigne est l'alliée de la France et que la mer reste libre, le passage du Simplon est relégué à l'arrière-plan. Qu'on suppose néanmoins les Autrichiens s'avançant victorieux sur Turin, il pourrait facilement venir à l'idée des généraux français de les prendre à dos et en flanc par le Simplon, comme le fit en 1800 le Premier Consul par le Grand-St-Bernard.

» Mais qu'une nouvelle guerre éclate, que la Sardaigne soit ennemie de la France et que l'Angleterre prenant parti dans cette lutte, la mer ne soit plus sûre alors l'importance de la route du Simplon renaît tout entière, surtout dès le moment plus ou moins rapproché où un chemin de fer parcourant le Valais dans toute son étendue jusqu'au pied de la montagne, sera séparé de la voie ferrée d'Arona par deux journées de marche seulement. »

D'après la *Gazette fédérale,* il paraît que la Suisse peut élever quelques prétentions à l'honneur de la première invention des canons rayés.

Un correspondant de la *Gazette des Postes* de Francfort réclamait la priorité de cette découverte pour la Bavière, dont un de ses ressortissants, nommé Reichenbach, a fait des essais de tir avec des pièces d'artillerie préparées de cette manière déjà en 1824. Mais les premiers en date sont ceux tentés par le mécanicien Georges Bodmer, de Zurich. En effet, ses essais remontent aux années 1808, puis 1812 et suivantes. De plus, à la fin de 1856, la question de Neuchâtel menaçant d'amener une guerre entre la Prusse et la Confédération, Bodmer se déclara prêt à céder à celle-ci, sans indemnité, toute la partie de son invention qui pouvait encore être mise à profit avant les hostilités. Il estimait pouvoir, d'après ses procédés, trouver le temps nécessaire, avant que la guerre éclatât, pour faire subir à une partie des pièces de 12 et de 6 des modifications capables, non seulement de doubler l'étendue de leur portée, mais encore d'en faire des armes terribles sous d'autres rapports.

M. le conseiller fédéral Frey-Herosée prenant, dès le 1er janvier prochain, la présidence de la Confédération et le Département politique, c'est M. le conseiller fédéral Stæmpfli qui aura, pendant l'année 1860, la direction du Département militaire; M. le conseiller fédéral Fornerod reste suppléant du même Département.

On écrit de Berne au journal l'*Europe* de Genève :

Dans ses dernières séances, le Conseil fédéral s'est beaucoup occupé de l'habillement de l'infanterie. La suppression du frac militaire et son remplacement par la tunique seraient, paraît-il, décidés en principe. J'ai vu le modèle de tunique présenté à notre ministre de la guerre, M. Frey-Herosée. Ce n'est certes pas gracieux. La couleur est bleu foncé, avec des boutons de métal blanc bombés, et de passe-poils rouges sur les fausses-poches et sur le col. La taille de ce modèle est courte et les pans aussi. Le tout a l'air étriqué.

Il y aura peut-être des avantages pratiques à cette substitution dont les militaires vaudois sont les adversaires déclarés, mais notre armée y perdra certainement comme coup d'œil et comme originalité. Elle était la seule, je crois, en Europe, avec les armées espagnole et napolitaine, qui eût conservé cette coupe d'uniforme illustrée sur cinquante champs de bataille aux temps de la république et du premier empire.

On parle aussi de rendre obligatoire la suppression des épaulettes. Ce serait à coup sûr un nouveau moyen de rendre au soldat le service odieux.

Ces perpétuels changements dans l'armement, l'équipement et l'habillement sont la plaie de nos milices. Nous avons pour notre malheur une demi-douzaine de colonels fédéraux........ qui passent leur temps à étudier minutieusement des questions de *boutons de guêtres*. Comme c'est le soldat qui doit supporter les frais de cette ridicule manie qui s'étend à tort, depuis les plumets des colonels jusqu'à la barbe des sapeurs, il murmure depuis longtemps, et si cela continue, je ne serais pas étonné de voir la désorganisation succéder à l'esprit militaire dont s'est honoré jusqu'ici le soldat citoyen de l'Helvétie.

Berne. — La Direction militaire du canton de Berne a fait entrer en caserne, dans le courant du mois de novembre, tous les soldats qui, pour un motif quelconque, s'étaient soustraits à l'un des cours de répétition de l'été dernier. Cette mesure, appliquée pour la première fois, aurait excité du mécontentement dans le public.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé une commission chargée de préparer un projet de loi sur l'organisation militaire. Cette commission est composée de MM. Ch. Veillon, conseiller d'Etat; Bontems, colonel; Fonjallaz, commandant d'arrondissement; Ch. Burnand, commandant de bataillon; Aubert, commandant de bataillon; V. Ruffy, major.

— Dans la liste des objets dont le Grand Conseil, actuellement en session, vient d'être nanti par le Conseil d'Etat, nous remarquons entr'autres :

Un projet de décret sur l'instruction de l'infanterie de réserve.

Un projet de décret tendant à libérer des avant-revues les officiers à la suite et à les soumettre à l'impôt militaire.

Un rapport sur l'organisation militaire.

— Dans sa séance du 11 novembre 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Berthod*, Adolphe, à Châteaux-d'Oex, commandant du bataillon de réserve du 2e arrond. ; — *Jaillet*, David-Albert à Vallorbes, capitaine de chasseurs no 9 du 5e arrond. — *Champrenaud*, Charles, à Cully, 2e sous-lieutenant de mousquetaire no 2 d'Elite du 3e arrond., — et *Chevalley*, Fr.-Louis, à St-Saphorin, 2e sous-lieutenant de Mousquetaires no 2 de réserve du 3e arrond.— Le 15, M. *Chuard*, Jean-Louis, à Corcelles, capitaine aide-major du bataillon d'élite du 8e arrond. — Le 18, M. *Gonin*, Louis, à Lausanne, 2e sous-lieutenant de mousquetaires no 5 de réserve du 3e arrond.

Genève. — Un ingénieur-mécanicien, M. Ravel, vient de soumettre au Conseil fédéral un projet d'une nouvelle machine destinée à la transformation des pièces d'artillerie actuelles en canons rayés. L'avantage de cette machine est, dit-on, sa simplicité, qui lui permettra de se transporter facilement dans les arsenaux de la Suisse, et de réaliser ainsi une économie de transport et de temps.

— Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur général des milices, à la place de M. Noblet, démissionnaire, M. Jean-Jacques *Moulinié*, qui entrera en fonctions au 1er janvier 1860.

France. — Voici la composition presque complète du cadre d'état-major de l'armée expéditionnaire en Chine :

Commandant en chef, le général de division de Montauban.

Chef d'état-major général, colonel Schmitz.

Officiers attachés à l'état-major général : lieutenant-colonel Dupin, chef du service topographique, avec un officier pour adjoint; Campenone, chef d'escadron d'état-major; de Cools, capitaine d'état-major; Chanoine, capitaine d'état-major.

Généraux de brigade : Jamin, commandant la 1re brigade; Collineau la 2e.

101e de ligne, colonel Pouget.

102e de ligne, colonel O'Malley.

2e bataillon de chasseurs à pied, commandant Guillot de la Poterie.

Cinq batteries d'artillerie et parc de siége, colonel Bentzman.

Génie, colonel de Roulede, actuellement en Cochinchine.
Quatre bataillons d'infanterie de marine, colonel de Vassoigne.
Un escadron de cavalerie, commandant X.

M. le général de Montauban part investi des pouvoirs les plus étendus. Pendant toute l'expédition, il pourra nommer à toutes vacances jusqu'au grade de colonel inclusivement, avec la seule restriction de faire ratifier par l'empereur les nominations des colonels et sous-lieutenants.

Tous les officiers toucheront un tiers en sus de l'indemnité d'entrée en campagne habituelle; en outre, les officiers supérieurs toucheront 12 fr. par jour et une ration de vivres en sus de leur solde; les officiers subalternes 3 fr., et les adjudants 4 fr. 50.

Le Trésor prend des mesures pour que l'armée expéditionnaire soit payée en piastres mexicaines, seule monnaie ayant cours en Chine et non susceptible d'un change ruineux.

Le départ des troupes aura lieu, des ports de Brest et de Toulon, avant le 15 décembre. Le départ de l'état-major n'aura lieu que le 15 janvier, un mois environ après celui des troupes; mais, au lieu de prendre la voie du Cap, il se dirigera par Suez. De la sorte, Messieurs les officiers arriveront un mois environ avant le corps expéditionnaire et auront tout le temps nécessaire pour combiner leur plan d'attaque avec l'état-major anglais et les officiers de marine.

— La campagne du Maroc est déjà terminée. Le général de Martimprey a pris congé de ses troupes par une proclamation, datée de l'oasis d'Ouchda le 10 novembre, dont voici un extrait :

« Soldats du corps expéditionnaire de l'Ouest !

» Les Beni-Snassen, vaincus par vos armes; les Mahias, les Angades et les Beni-Guil, frappés par les colonnes du Sud : Ouchda est aujourd'hui à vos pieds, rachetant à prix d'argent les justes châtiments encourus par ce repaire de malfaiteurs.

» Son caïd, qui entretenait un tel état de choses et avait pris part à l'attaque perfide de Sidi-Zaher, a été arrêté par mes ordres et dirigé sur Tanger; sa casbah, son maghzen, tout ce qui appartient au gouvernement marocain, avec lequel la France est en paix, demeureront d'ailleurs respectés.

» La campagne est terminée, demain vous repasserez la frontière.

» Un corps d'observation sous les ordres du général de Ligny, commandant la subdivision de Tlemcen, veillera sur le pays jusqu'à ce que les populations soient rentrées de part et d'autre dans la situation normale que leur assurent vos succès.

» Je ne retracerai pas ici dans quelles circonstances ceux-ci ont été obtenus, alors qu'en quelques jours la maladie réduisait vos effectifs d'un cinquième; mais je veux louer hautement la force morale que vous avez opposée à cette rude épreuve. »

Il paraît en effet que le corps a perdu près de 2,500 hommes par les fièvres et le choléra. Les moutons des Angades sont un peu chers !

Italie. — L'armée de la Ligue de l'Italie centrale est maintenant portée à 46,000 hommes.

Elle se compose de vingt-quatre régiments de ligne, divisés en douze brigades, qui portent les titres de grenadiers de Toscane, Pise, Sienne, Livourne, Pistoie, Modène, Reggio, Parme, Ravenne, Forli, Bologne et Ferrare.

La Romagne fournit un contingent de 15 mille hommes et 800 chevaux; les Toscans 20 mille hommes et 1000 chevaux; Modène 6 mille hommes et 500 chevaux; Parme 4 mille hommes et 300 chevaux.

Parmi les généraux qui les commandent, nous voyons les noms de Roselli, Frapolli, Cosenz, Bixio, Pinelli, Ribotti, Medici, Steffanini. Il y a, en outre, un bataillon de chasseurs par brigade.

La cavalerie est composée de quatre régiments qui sont : le régiment de ligne Victor-Emmanuel, les chevau-légers de Florence, les chevau-légers de Lucques, les hussards de Plaisance. Un 5me est en formation.

L'artillerie compte 12 batteries, et le génie 3 bataillons; tout cela, il est vrai, un peu sur le papier.

Le général en chef est Henri Fanti, ayant pour chef d'état-major Charles Mezzacapo.

L'armée est partagée en deux corps, l'un pour la Toscane, aux ordres du général Louis Mezzacapo, et l'autre pour les Romagnes, qui était commandé par Garibaldi.

Les deux généraux italiens incorporés dans l'armée piémontaise comme chef de corps particulier à l'ouverture de la campagne, Ulloa et Garibaldi, sont tous deux actuellement retirés.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. Lecomte, capitaine d'état-major fédéral.

N° 24 Lausanne, 17 Décembre 1859 IVe Année.

SOMMAIRE. — A propos des réformes sur l'habillement et l'équipement. Camp d'Aarberg *(suite)*. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT*. — Campagne d'Italie de 1859 *(suite), bataille de Magenta, avec un plan.*

A PROPOS DES RÉFORMES
SUR L'HABILLEMENT ET L'ÉQUIPEMENT.

Monsieur le rédacteur,

La question de la réforme de l'habillement et de l'équipement de nos milices a déjà été traitée si souvent et sous tant d'aspects différents qu'il semble superflu d'y revenir. Cependant, je crois qu'on a négligé jusqu'ici un des points de vue les plus importants de ce sujet; je veux parler de l'influence de l'habillement et de l'équipement sur la santé du soldat.

On peut réduire les changements proposés à deux principaux :

Dans le premier projet on proposait de supprimer complétement l'habit et de se contenter de la veste à manches et de la capote, habillement évidemment insuffisant dans la saison rigoureuse, puisque le soldat, mettant la veste sous la capote pour se préserver du froid, se trouvera sans vêtement sec pour se changer, s'il vient à être mouillé.

Les auteurs de ce projet en ont bien vite senti l'insuffisance, puisqu'ils ont proposé une seconde veste à manches pour remplacer l'habit; mais il a été reconnu que la veste à manches est un habillement qui expose le soldat à des refroidissements et par conséquent à de graves maladies. Ici je m'appuie sur l'expérience d'un chirurgien qui, ayant fait les campagnes de 1813, 14 et 15 avec l'armée prussienne, a reconnu que si la landwehr prussienne avait tant souffert pendant ces campagnes de la dyssenterie et autres maladies provenant de refroidissements, il fallait surtout l'attribuer à ce qu'elle n'avait que des vestes à manches, et qu'il est de la plus grande importance pour la santé du soldat qu'il ait le bas des reins couvert, tandis qu'il importe beaucoup moins que le ventre le soit.

Le second projet est celui qui nous donnerait la tunique et le ceinturon.

Quoique en principe je ne sois pas ennemi de la tunique, que je regarde comme un habillement militaire pratique, et qui aurait surtout l'avantage de cacher le devant de nos pantalons à grand pont, qui sont ordinairement très mal faits ; il me semble que ces avantages ne compensent en aucune façon les dépenses énormes que ce changement occasionnerait tant aux cantons qu'aux hommes.

Quant au ceinturon, il est reconnu qu'il a été la cause de beaucoup de hernies dans toutes les armées où il est en usage, et comme il y a dans notre armée un grand nombre d'hommes qui servent quoique atteints de hernies, il faudrait nécessairement les réformer si l'on adoptait le ceinturon.

En tous cas, il faudrait faire supporter le ceinturon soit par le sac, par des courroies passant sur les épaules, et je ne vois pas alors quels grands avantages de simplicité et de légèreté il aurait sur la croisée actuelle.

Ainsi, pour résumer la chose en partant de mon point de vue :

La veste à manches seule est un habillement insuffisant pour le soldat ;

La tunique n'offre aucun avantage sur l'habit pour ce qui tient à la santé de l'homme ;

Le ceinturon n'offre, sous le même rapport, aucun avantage sur la croisée et peut au contraire avoir des inconvénients très graves.

Si l'on veut absolument changer quelque chose, il me semble qu'on devrait d'abord supprimer de notre pantalon ce grand pont, forme surannée, qui est un objet de gêne perpétuelle pour l'homme et qui deviendrait tout à fait insupportable avec le ceinturon.

Il y aurait peut-être aussi quelque chose à faire sous le rapport de la coiffure qui, par sa pesanteur et sa dureté, occasionne beaucoup de maux de tête et ne préserve ni du froid ni du chaud. On pourrait remplacer notre képi par une coiffure dans le genre de celle des chasseurs des Alpes, en y ajoutant cette espèce de capuchon en toile que porte l'armée française en Afrique et qui, tombant de la coiffure du soldat sur ses épaules, le protége de la pluie et du soleil. Ce capuchon remplacerait avantageusement les coiffes de nos képis qui, pour la plupart, ne peuvent même pas se rabattre sur la nuque.

Colombier, 3 décembre 1859.

Henri Sacc,
sous-lieutenant de chasseurs.

CAMP D'AARBERG.

(Suite.)

Le corps de l'Ouest le poursuivit avec énergie et intelligence; afin de ne pas exposer sa cavalerie au feu de tirailleurs qui venait du Jensberg, il la fit passer à l'extrémité de son aile gauche où le terrain moins couvert quoique toujours passablement coupé, convenait mieux aux mouvements de cette arme.

Pendant que le gros du corps de l'Ouest avançait, son avant-garde avait forcé à Brügg un passage qui lui avait été vivement disputé; l'ennemi s'arrêta momentanément sur le cimetière afin de faciliter la sortie du village à ses détachements dispersés. La chose ayant réussi, il rejoignit son gros avec lequel il forma son aile gauche. Les tirailleurs occupèrent les pentes boisées du Jensberg, mais on ne put pas établir d'une manière suffisante les communications avec le détachement placé sur cette hauteur.

Après le passage effectué, l'avant-garde du corps de l'Ouest se partagea en deux parties : l'une avec l'artillerie suivit les mouvements du gros, dont elle forma l'aile droite, dans les haies et les rues du village de Studen et le long des pentes susmentionnées du Jensberg. L'autre gravit le Jensberg par le chemin dit de l'Eglise et se dirigea sur Jens. Dans la forêt elle rencontra le détachement du major Wydler et le repoussa du côté de Jens.

Entre Studen et Worben, le terrain est découpé d'une manière fort variée; le corps de l'Est sut y trouver des positions excellentes qu'il utilisa avec habileté; le corps de l'Ouest ne pouvait avancer que lentement, l'état du sol empêchait le développement de son infanterie et de sa cavalerie, surtout de cette dernière qui faisait sa principale supériorité. Dans les deux armées l'artillerie était obligée de se mouvoir principalement sur les routes, mais elle prenait position partout où elle trouvait un emplacement convenable.

La lutte se poursuivait ainsi assez lentement tout en se rapprochant de Worben; seuls les tirailleurs du corps de l'Ouest faisaient au Jensberg des progrès décisifs.

Vers les 3 heures, c'est-à-dire lorsque le commandant du corps de l'Est eut ouvert son ordre secret et eut appris la nouvelle fâcheuse qu'il renfermait, il hâta sa retraite et fut suivi avec rapidité par le corps de l'Ouest.

Vers les 4 heures, la marche du drapeau fut battue sur toute la ligne et le combat interrompu.

On pouvait cette fois encore être satisfait des résultats des exercices de la journée; des deux côtés les mouvements avaient été sûrs et en rapport avec le but poursuivi; les diverses armes s'étaient soutenues mutuellement, les phases de combats prises une à une étaient vivantes sans cependant avoir ce caractère de précipitation que l'on rencontre si souvent dans les manœuvres exécutées en temps de paix. Sans doute aussi dans cette journée on n'avait çà et là pas suffisamment tenu compte de l'effet du feu de l'ennemi; on a blâmé entr'autres la cavalerie du corps de l'Ouest de ce qu'au premier moment, après avoir passé le gué de la Thièle, elle

s'était trop exposée au feu de l'ennemi. Tout en reconnaissant la chose, nous ne voudrions pas qu'on perdît de vue que l'artillerie du corps de l'Est avait déjà beaucoup à faire pour répondre au feu de celle du corps de l'Ouest qui, dès Ziehlwyl, la canonnait de front et de flanc, que par conséquent si l'affaire eût été sérieuse, elle n'aurait peut-être pas pu adresser autant de coups à la cavalerie ennemie. Enfin le chef de la cavalerie du corps de l'Ouest avait reçu l'ordre positif de protéger la construction du pont, il ne pouvait donc pas disposer ses gens comme il l'entendait. Il devait s'acquitter de sa mission au risque de subir de fortes pertes.

Les deux corps se rendirent dans leurs cantonnements ; les plus éloignés se trouvèrent à 2 1 2 lieues de Worben ; les distances sont mesurées exactement d'après la carte de l'état-major général et la propre estimation de l'auteur ; sans doute l'éloignement respectif des villages et l'absence de locaux mis à disposition ont forcé les troupes à supporter, pour se rendre dans leurs cantonnements, des fatigues supérieures à celles indiquées par le chiffre susmentionné.

Mais la température était telle que l'on ne pouvait guères penser à un bivouac. En considération de l'heure tardive à laquelle avait commencé la manœuvre et de la solennité du Jeûne qui avait lieu le lendemain, on n'organisa pas d'avant-postes.

Le 17 les délégués du Conseil fédéral, MM. Stæmpfli, président de la Confédération, et Fornerod, conseiller fédéral, étaient arrivés au camp ; l'autorité fédérale suprême avait, par cette disposition, voulu prouver à l'armée quel intérêt elle prend au militaire et qu'elle est prête à appuyer tous les efforts qui tendent à le perfectionner. Ces Messieurs suivirent les exercices du 17 et restèrent le 18 au quartier-général, logé aux bains de Worben ; le 18 la division tout entière devait être concentrée dans ce lieu pour célébrer, par un service [illegible] commun, la belle solennité du Jeûne fédéral.

Le 18, [illegible] les troupes arrivèrent à Worben et [illegible] sur la plaine entre [illegible] l'A[illegible] formèrent la [illegible] la seconde. Les [illegible] et longues [illegible]. Le [illegible] pas de produire une [illegible]

[illegible]

de corps qui ne sont pas arrivés avec leurs troupes. Ils ont été punis pour ce fait comme ils l'avaient mérité; nous regrettons seulement de trouver dans le nombre des punis un officier qui d'ailleurs nous est connu comme étant capable à tous égards et sachant bien commander les troupes. Il a manqué, la peine lui servira d'avertissement, et à l'avenir, nous en avons la conviction, il ne s'intéressera pas avec moins de zèle à notre armée et restera ce que nous l'avons toujours connu, un brave militaire. Pour ce qui concerne les expectorations qu'un officier neuchâtelois a fait insérer dans les feuilles de son canton, nous laissons volontiers à leur auteur la petite satisfaction qu'il paraît y trouver et qui prouve d'une manière frappante à tout tiers sans préjugé que l'écrivain n'est pas ce qu'il devrait être, un militaire.

Certes nous ne voulons pas commencer pour cela une polémique de journaux. Nous avons toujours compris que chez nous la liberté de la presse était un des principaux moyens de maintenir la discipline. Bien des personnes seront surprises de cette assertion, surtout lorsqu'elles liront, par exemple, dans quels termes l'officier désigné en dernier lieu s'exprime sur ses supérieurs. Mais ce que nous avons dit est néanmoins vrai. Beaucoup de gens appelés à lutter au service contre leur mauvaise humeur, le feront plus facilement s'ils savent qu'après le licenciement nul ne peut les empêcher de décharger leur bile dans la presse. C'est dans ce fait que gît toute l'explication de notre paradoxe.

Le soir, un souper simple réunit aux bains de Worben les officiers de l'état-major. Le Conseil fédéral était l'hôte. Parmi les toasts, nous relevons celui de M. le président de la Confédération qui fut accueilli avec joie et une approbation longtemps soutenue. C'était une noble satisfaction pour tous ceux qui, depuis des années travaillent sans relâche à notre militaire, d'entendre de la bouche du premier magistrat de la Confédération qu'il reconnaissait la grande importance de l'armée suisse, qu'il était convaincu que l'on devait faire plus encore pour son instruction et son perfectionnement, afin qu'elle fût toujours à la hauteur de sa tâche considérable et qu'il espérait que cette manière de voir régnerait toujours dans l'autorité souveraine du pays, l'Assemblée fédérale suisse.

Ces paroles claires et remplies de pensées dont M. le colonel Egloff prit en quelque sorte acte dans une réponse grave, eurent un vif écho dans les cœurs de tous. Nous ne les oublierons jamais.

Le soir du 17, M. le colonel Schwarz reçut l'ordre d'envoyer à Büren son train de pontons, parce que l'on voulait faire passer sur ce point une brigade fictive destinée à menacer la retraite du corps de l'Est. Schwarz savait sans doute que pendant les manœuvres ce train pouvait être employé contre lui au premier jour; mais il fallait motiver d'une manière suffisante cette capture. Le major Gränicher avait déjà en poche l'ordre secret de diriger le dit train avec toute la rapidité possible dès Büren à Lyss.

Pour le 19 septembre le corps de l'Ouest reçut les instructions suivantes :

« Demain 19, vous partirez de bonne heure afin de chasser l'ennemi de la posi-

tion d'Aarberg et de vous emparer si possible de ce point si important pour nous, à cause des facilités qu'il offre pour traverser l'Aar. Vous savez qu'une des colonnes (naturellement fictive) du détachement de Neuchâtel a déjà atteint Siselen, et que par conséquent votre flanc droit n'a rien à craindre pendant l'attaque d'Aarberg.

» Lorsque vous aurez pris Aarberg vous ne continuerez pas votre mouvement, mais vous attendrez que le corps placé à Siselen vous ait rejoint ; vous occuperez Aarberg et le défilé placé sur la rive droite. Avec le gros de vos troupes vous bivouaquerez derrière Aarberg où je prendrai moi-même les dispositions nécessaires.

» Si vous êtes repoussé, vous voudrez bien tout faire pour ne pas être chassé de la route de Bühl à Nidau par Bellmont. Dans ce cas vous prendriez vos cantonnements comme le soir précédent. »

En même temps le colonel Schwarz reçut l'ordre secret suivant avec invitation de l'ouvrir à 11 heures du matin :

« Je viens de recevoir avis que notre armée n'a pas été heureuse à Soleure ; en conséquence, même dans le cas où vous auriz pris Aarberg, vous vous retirerez vers le pied de la colline de Bellmont, pendant qu'un détachement s'échappera par le pont de Brügg. »

M. le colonel Audemars reçut les instructions suivantes pour le corps de l'Est :

« Malheureusement les fortifications d'Aarberg n'ont pas pu être suffisamment complétées pour pouvoir défendre ce point avec quelque chance de succès, alors surtout que l'ennemi a été renforcé par la colonne que nous supposons être arrivée de Neuchâtel.

» Je vous invite, en conséquence, à faire demain 19 un essai de passage entre Lyss et Aarberg, afin de forcer l'ennemi à renoncer à l'attaque d'Aarberg.

» A cet effet ne laissez à Aarberg qu'une forte arrière-garde. Avec le reste de vos troupes vous vous trouverez à 8 heures précises massé et caché derrière le point du passage, afin de commencer à traverser la rivière aussitôt que les pointes des colonnes ennemies auront atteint Kappelen.

» Naturellement il faut tout faire afin de tromper l'ennemi à Aarberg et de l'engager à se lancer sans hésitation dans cette direction. Montrez donc aussi de l'artillerie près de cette place.

» Après avoir heureureusement effectué le passage, vous vous avancerez vers la route de Nidau sans attaquer pour aujourd'hui le plateau de St-Nicolas. Si, comme ainsi qu'il est à présumer, une partie des troupes ennemies se retire sur Ægerten, vous la ferez poursuivre jusqu'à Wörben par un détachement.

» Prenez vos cantonnements à Kallnach, Bargen, Kappelen, Aarberg et Lyss.

» Vous placerez les avant-postes au-delà de Verthof jusque sur la route romaine. »

Pour le 19, le colonel Schwarz prit les dispositions suivantes :

Conservant la force qu'elle avait eue jusqu'ici, l'avant-garde devait, en avan- : Bühl, faire une démonstration contre le flanc gauche de l'ennemi et den du côté droit.

Le gros et l'artillerie de la réserve avaient à diriger leur attaque sur Kappelen et à enlever ce village pendant que la cavalerie le tournerait par la gauche et prendrait une position d'observation entre ledit village et l'Aar.

Si Kappelen était pris, l'avant-garde devait occuper le front de l'ennemi, tandis que le gros se placerait derrière Kappelen pour donner l'assaut au fort n° 1, et que l'artillerie canonnerait vivement ledit fort afin de préparer le succès de l'attaque. La cavalerie devait continuer à rester en observation dans son poste.

On voit par ces dispositions que Schwarz craignait quelque chose pour son flanc gauche; il devait supposer que l'adversaire utiliserait son train de pontonage, seulement il ne savait pas où l'ennemi en ferait usage; il avait donc eu raison de laisser entr'autres sa cavalerie en observation, que sa rapidité de mouvement mettait le plus à même de se porter sur un point éloigné, et à qui sa supériorité lui permettait de résister plus facilement à une attaque de l'ennemi.

Le colonel Audemars remit le commandement sur la rive gauche de l'Aar au colonel de Salis qui fut chargé d'occuper la tête de pont avec 2 bataillons, 8 canons, 1 compagnie de carabiniers et 2 compagnies de cavalerie; il devait engager l'ennemi dans un combat opiniâtre; en cas d'insuccès, il devait l'encourager à une poursuite qui exposerait plus sûrement son flanc gauche aux effets d'une attaque des nôtres.

Le reste du corps de l'Est, commandé par M. le major Scherer et formé par 2 bataillons, 1 compagnie de carabiniers et une section d'obusiers, prit position à Spins, entre Aarberg et Lyss, sur la rive droite de l'Aar, afin de passer sur la rive gauche dès que le pont serait jeté.

L'emplacement du pont était bien choisi; la rive droite surpasse la gauche en élévation et la domine jusque vers Kappelen; sur la rive gauche s'étend un espace de terrain large de 800 à 1000 pas, couvert de buissons et semblable à une forêt primitive; il n'y avait pas moyen d'y pénétrer sans s'y être préparé d'avance; aussi les sapeurs du corps de l'Est avaient-ils taillé pour la colonne dans le hallier un chemin large de 20 pieds et long d'environ 800 pas. Ils avaient d'ailleurs eu la précaution de le dissimuler à l'ennemi en laissant sur pied à son extrémité une large bande de buissons.

La rivière sur laquelle on devait jeter un pont était large d'environ 400 pieds; outre le pont principal, il fallait en jeter trois petits sur d'anciens bras de l'Aar traversant le fouillis que l'on vient de décrire; l'un de ces derniers ponts était large de 70 pieds. L'opération fut exécutée dans le plus grand silence et avec toute la ponctualité désirable; elle fit honneur au génie.

Le colonel Schwarz commença l'attaque vers les 9 heures du matin; Kappelen qui était fortement occupé fut bientôt enlevé. Immédiatement après l'on put prendre les dispositions nécessaires pour attaquer le fort n° 1 ; l'avant-garde occupa si bien le front de l'ennemi qu'il ne donna pas une attention suffisante à l'orage qui se préparait sur son flanc droit. Peut-être aussi fût-ce à dessein et dans le but d'attirer le plus possible le corps de l'Ouest du côté d'Aarberg, qu'il agit de cette manière.

fut la seule où ce service put être accompli avec la régularité désirable. Les avant-postes du corps de l'Ouest s'étendaient de Walperswyl à Worben, deux gardes surveillaient les abords du chaînon de collines situé entre Walperswyl et Bühl, et étaient avancées jusqu'au marais de Merzligen; une était à Worben; la communication était entretenue par de fréquentes patrouilles.

Le corps de l'Est avait placé ses postes devant Kallnach, Bargen, Kappelen et à Werthof. Les patrouilles ne s'y présentaient pas moins fréquemment que dans ceux du corps de l'Ouest; une alarme qui avait été précédemment projetée n'eut pas lieu vu l'état de lassitude des troupes.

Pour le 20, dernier jour des manœuvres, le corps de l'Ouest reçut l'instruction suivante :

« Les rapports de Soleure sont complétement confirmés; notre armée s'est déjà retirée derrière l'Aar.

» En conséquence, et puisque je suis obligé d'employer une partie de vos troupes à observer Büren, point sur lequel un corps ennemi est en marche, je vous charge de brûler aujourd'hui même le pont de Brügg et de détruire complétement les gués dès Brügg à Mäyenried; demain, de bonne heure, vous défendrez convenablement les abords du plateau de Bellmont et vous vous maintiendrez sur la hauteur, si possible, jusqu'à ce que je vous envoie l'ordre définitif de vous retirer en passant par Nidau.

» Faites arriver en temps opportun par Port votre aile gauche cantonnée à Brügg, car pour couvrir votre retraite sur la hauteur de Bellmont, la cavalerie vous sera particulièrement utile. »

Pour le même jour l'instruction suivante fut adressée au corps de l'Est :

» Vous savez que notre armée a remporté une victoire à Soleure et que nous sommes déjà de rechef en possession de cette ville.

» Dans ces circonstances, il est peu probable que votre adversaire s'arrête sur la rive droite de la Thièle, c'est-à-dire il ne défendra le plateau de Bellmont que pendant le temps qui lui sera nécessaire pour faire traverser en bon ordre au gros de ses troupes la ville de Nidau.

» Attaquez demain, 20, de bonne heure, ses troupes qui veulent se maintenir au pied des hauteurs de Merzligen et de Jens.

» A 7 heures vous devez être massés devant Bühl au Werthof. Vous n'avez aucune inquiétude à avoir pour votre aile droite, puisque d'après des rapports arrivés dans cet instant l'ennemi a complétement détruit les gués à Gottstatt et en aval jusqu'à Mäyenried, et brûlé le pont de Brügg.

» Vous recevrez des ordres ultérieurs sur la hauteur de Bellmont, où je me trouverai moi-même. »

Le colonel Schwarz, dont les troupes se trouvaient, après les opérations du 19, cantonnées en partie dans le camp de Jens, en partie sur les pentes orientales du plateau de Bellmont, dès Walperswyll à Ægerten, les disposa pour le 20 à Bühl et à Jens. A Bühl, l'avant-garde, renforcée par une batterie de 12 de la réserve et

commandée par le lieutenant-colonel Bürkli, fit halte sur la grande route; pour le cas où l'ennemi voudrait, dès Walperswyll tenter de dépasser le flanc droit en traversant la forêt d'Epsach et de Gerlafingen, deux compagnies d'infanterie devaient observer ce mouvement.

La masse principale du corps de l'Ouest fit halte à Jens; Schwarz avait raison d'attendre ici l'attaque principale et seulement une démonstration à Bühl; en cas de retraite, chacune des deux armées avait ordre de prendre position sur le plateau de Bellmont; même s'il était besoin, cette position devait être occupée de telle sorte qu'il suffit de garnir de troupes le Jensberg pour se trouver sur le flanc de l'ennemi, dans le cas où il marcherait sur le plateau.

Si enfin la retraite devenait nécessaire, elle devait s'effectuer successivement par Nidau.

Nous remarquons ici que l'artillerie des corps de l'Ouest n'avait plus que fort peu de munitions; les exercices des deux dernières journées en avaient passablement épuisé la provision.

Le colonel Audemars avait résolu de diriger son attaque principale du côté de Jens; d'un côté il connaissait mieux le terrain dans cette direction que dans celle de Bühl, de l'autre le chemin de Jens à Bellmont était plus près de lui que celui qui passe par St-Nicolas; de plus il est profondément encaissé et par conséquent moins exposé au feu de l'artillerie. Il serait donc plus facile d'escalader le plateau, une fois Jens pris. Son plan était ainsi de faire de bonne heure une démonstration contre l'aile droite de l'ennemi, mais de diriger contre l'aile gauche l'attaque principale qu'il appuierait en faisant simultanément tourner ladite aile par un corps de troupes qui traverserait le Jensberg. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral s'est occupé d'un projet de loi qui a pour but de remettre à la Confédération l'instruction des aspirants officiers d'infanterie. La rédaction n'en est, dit-on, pas encore arrêtée définitivement, car il s'agit de voir comment introduire une disposition en faveur de cantons (Vaud entr'autres) qui n'ont pas d'école d'aspirants pour leurs officiers d'infanterie.

Un autre règlement, dont le Conseil fédéral a adopté la base, a trait au service d'officiers d'état-major fédéral à l'étranger, en vue de leur perfectionnement et de l'augmentation de leurs connaissances militaires.

Le Conseil fédéral, dit la *Suisse,* a fixé définitivement, samedi dernier, les propositions qu'il doit soumettre à l'Assemblée fédérale, concernant l'habillement de l'armée. Ce serait les suivantes: tunique bleu-clair; pantalon gris-bleu pour toutes les armes (sur deux paires, il pourra y en avoir une de milaine); képi léger; col léger et blanc; deux paires de chaussures (la seconde paire pourra consister à volonté en une paire de bottes); suppression des épaulettes; indication du grade par des étoiles sur le col; giberne mobile portée par un ceinturon.

On écrit de Berne au *National Suisse :*

« La question de l'équipement de l'armée fédérale est à l'ordre du jour des séances du Conseil fédéral. Tandis qu'il en est temps, nous devons attirer l'attention des députés de la Suisse française pour protester contre des changements inutiles, tout au plus propres à faire de nos milices une troupe ridicule et partant à dégoûter le soldat de l'uniforme que jusqu'ici il portait avec orgueil.

» Aujourd'hui deux grands mannequins, équipés de pieds en cape, d'après les nouveaux systèmes d'habillement qui sont en projet, ont été introduits et placés dans la salle du Conseil fédéral pour servir de modèle et de terme de comparaison. L'un était coiffé d'un képi léger et bas; il était vêtu d'une tunique en drap bleu foncé, serré à la taille par le ceinturon porte-giberne, de pantalons gris-bleus, enserrés en dessus du genou dans des guêtres de même couleur. L'autre était équipé à peu près de même, soit de l'uniforme d'un officier, coiffé d'un affreux chapeau de feutre noir, de cône ou de demi-pain de sucre, armé au sommet et du côté gauche d'une cocarde avec une espèce de pompon-pomme de terre (petite taille), et du numéro de bataillon au ruban large en cuir verni. Il y avait là encore des autres espèces de chapeaux pochards, mais celui dont le second mannequin-officier était surplombé, était le plus difforme et le plus disgracieux de tous. La tunique de l'officier était à un rang de boutons, la distinction de grade marquée au collet par quelques étoiles ou points en couleur; celle du soldat était à deux rangs de boutons, assez resserrées sur la poitrine; elle est, du reste, ample autour de la taille, de sorte que, serrée par le ceinturon, il se forme des plis derrière comme lorsque vous serreriez votre surtout à la ceinture. »

Tessin, *Locarno*, *10 décembre* (Corresp.) — Pour la première fois la landwehr vient d'être organisée dans notre canton, et le mois passé elle a été inspectée dans les dépôts comme suit : le 17 à Mendrisio; le 18 à Lugano; le 19 aux Tavernes; le 21 à Locarno; le 22 à Bellinzone; le 23 à Polleggio. — Les trois bataillons dont elle est composée ont donné l'effectif suivant : état-major, 25 hommes; petit état-major, 30; officiers, 68; sous-officiers et soldats, 1203; total, 1326. Si cet effectif est peu nombreux on doit en attribuer la cause à l'émigration périodique de cette époque de l'année. L'inspecteur fédéral, M. le colonel Jaques de Salis, a exprimé sa satisfaction pour le bon esprit militaire et pour la discipline de la troupe, ainsi que pour son instruction eu égard au peu de jours d'exercices qu'elle a eus.

Vaud. — La gestion du Département militaire en 1858 a provoqué neuf observations de la part de la grande commission et les délibérations suivantes du Grand Conseil, dans sa séance du 2 décembre :

1re OBSERVATION. — « Appeler l'attention du Conseil d'Etat sur la nécessité de » diminuer le nombre des officiers, d'apporter un soin extrême dans les nominations, » de leur fournir des moyens fréquents d'instruction, et de s'assurer qu'ils ne se relâ- » chent point dans leur zèle et leur instruction. »

Réponse. — Le Conseil d'Etat a eu l'honneur de présenter au Grand Conseil un rapport détaillé sur les affaires militaires de notre canton, qui répondent en grande partie aux observations renfermées dans le laborieux travail de la commission du Grand Conseil, qui contient en outre des matériaux fort utiles qui pourront aider au travail de la commission législative nommée par le Conseil d'Etat pour la révision de la loi militaire.

Le Conseil d'Etat a toujours mis beaucoup d'attention dans les nominations d'officiers; il leur a fait donner toute l'instruction compatible avec la loi et s'est assuré dans toutes les occasions qu'ils se maintenaient en général au niveau d'instruction de leur grade; les rapports d'inspecteurs fédéraux, en somme, leur ont été favorables. En dernier lieu, lors du rassemblement d'Aarberg, le Conseil d'Etat a fait donner à tous les corps du canton qui y étaient appelés une instruction préparatoire pour les mettre à même de remplir convenablement leurs devoirs. Quant à la diminution du nombre des officiers, elle ne peut avoir lieu qu'ensuite de dispositions législatives. Le Conseil d'Etat examinera les propositions que la commission nommée fera à cet égard.

Quant aux galons de grade à placer sur les capotes, ils sont depuis longtemps distribués en même temps que les capotes, soit au service actif, soit au service d'instruction.

La réponse est admise.

2ᵉ OBSERVATION. — « Organiser le recrutement de façon à ce que chaque compa-
» gnie y participe équitablement et à ce qu'aucune recrue n'échappe au service mili-
» taire ou n'en ajourne l'accomplissement.

» Appeler toutes ces recrues de l'année à l'école, afin qu'autant que possible les
» corps soient tenus au complet. Prendre des mesures sévères pour que les soldats
» appelés à une école s'y présentent tous. Rendre à la caserne d'infanterie la place
» qu'y occupe actuellement la gendarmerie.

» Surveiller l'instruction avec soin et s'assurer si les marches et les mouvements se
» font aussi bien et aussi lestement qu'on est en droit de l'attendre des dispositions
» de nos soldats. »

Réponse. — Les dispositions de la loi d'organisation militaire sur le recrutement, art. 81 et 82, si elles sont convenablement exécutées, devraient être suffisantes pour assurer un recrutement équitable, assez nombreux et impartial. A diverses reprises, le Conseil d'Etat a donné à l'inspecteur-général des ordres et des instructions détaillés sur les opérations du recrutement, afin de modifier celui des armes spéciales et des compagnies de chasseurs de droite et de gauche, en protégeant celui des compagnies du centre. Le Conseil d'Etat a lieu de croire que ces instructions ont été suivies; toutefois, il les renouvellera d'une manière péremptoire. Chaque année, toutes les recrues disponibles sont appelées à l'école, mais souvent il arrive que des jeunes gens recrutés s'expatrient au moment de leur appel à l'école et ne peuvent être atteints. Tous ceux qui ont été avisés et qui ne se présentent pas sont traduits devant les commissions de section, qui les condamnent ordinairement d'un à deux mois d'emprisonnement à Chillon. Quant aux mesures à prendre pour l'agrandissement de la caserne, le Conseil d'Etat verra ce qui pourra être fait dans ce but.

Relativement au mode d'instruction, le Conseil d'Etat n'a pas de raison de croire qu'elle soit inférieure à celle de nos confédérés; nos instructeurs, appelés à diverses reprises à l'école fédérale des instructeurs, y ont toujours été trouvés capables et même chargés d'instruire leurs collègues d'autres cantons. Cependant, le Conseil d'Etat examinera à nouveau quelle est la position réelle des choses, et, s'il y a lieu, à introduire quelques améliorations à ce qui existe aujourd'hui.

M. *Demiéville*, rapporteur. La commission admet la réponse sur deux points, le recrutement et l'instruction. Quant aux casernes, la réponse n'est pas satisfaisante. En effet, le nombre des recrues portées sur les contrôles et devant passer annuellement à l'école est de 2234. Sur ce nombre 1368 seulement ont été appelées à l'école:

366 ont été laissées chez elles et n'ont pas été indiquées par le commandant comme devant passer à l'école. Sur les 1368 (339 pour les armes spéciales et 1020 pour l'infanterie), 238 ne se sont pas présentées. C'est donc plus d'un millier de recrues qui n'ont pas passé à l'école militaire. Cela peut tenir à des absences; mais le chiffre est tellement fort, qu'il nous a paru impossible que tous ceux qui auraient dû être appelés l'aient été. La cause principale c'est l'insuffisance de nos casernes, où il n'y a place que pour 200 recrues avec les cadres, parce qu'une trentaine de lits sont occupés par les gendarmes, qui prennent ainsi la place de 30 recrues. Il y a là une lacune; aussi la commission propose-t-elle le maintien de l'observation sur ce point.

L'observation est maintenue sur ce point. La réponse est admise sur les deux autres.

3me OBSERVATION. — « La commission rappelle les plaintes qui se sont élevées sur » la manière dont étaient donnés les ordres pour assister aux différents services de » l'armée. Pour obvier à cet inconvénient, il faut que l'officier supérieur de l'armée éta- » blisse le rôle de service pour l'année et qu'il le soumette à l'approbation de l'inspec- » teur général. Le rôle, une fois établi, serait inflexiblement appliqué, à moins de cas » exceptionnels dont le Conseil d'Etat serait seul juge. »

Réponse. — Chaque année, au mois de janvier, on établit le tour de service de tous les corps, dans un arrêté qui est publié et affiché et exactement suivi pour ce qui concerne le canton. Il en est de même pour les cours de répétition des corps des armes spéciales au service fédéral. Quant aux écoles de recrues fédérales, on ne peut commander les cadres avant d'en avoir reçu la composition par l'autorité militaire fédérale; souvent cette désignation est tardive, malgré les réclamations fréquentes faites à cet égard. Il arrive souvent qu'au moment du départ un militaire se trouve absent, malade, ou empêché pour cause grave : il faut alors le remplacer par un autre; il n'y a point de remède à cela.

Le rôle de service existe au bureau de l'inspecteur-général des milices, et il est suivi aussi exactement que cela est possible. On ne voit pas quelle grande amélioration résulterait de faire établir ces rôles par les chefs de corps. Toutefois, le Conseil d'Etat examinera ce qu'il pourrait y avoir à faire à ce sujet.

M. *Demiéville.* La commission n'est pas satisfaite; il est évident que l'observation ne portait pas sur le tour de service des différents corps, mais sur le tour de service individuel, essentiellement pour les armes spéciales, surtout l'artillerie. On fait souvent partir un officier seul pour organiser les cadres pour aller à un camp d'instruction: or, il paraît que le tour de service n'est pas suivi. Il règne dans l'organisation de ce service un certain laisser-aller qui tient peut-être moins au Conseil d'Etat qu'aux employés chargés de cette partie. Nous avons pensé qu'il y aurait avantage à ce qu'un rôle de service pour l'année fût établi par l'officier supérieur, chef de l'arme, et sanctionné par l'inspecteur-général. Ce rôle deviendrait une chose forcée. Il est clair qu'il y a des exceptions; mais pour chaque libération, il faudrait un contrôle sévère.

L'observation est maintenue.

4me OBSERVATION. — « La commission pense qu'il serait utile d'étendre la faculté » de prendre des leçons de manége à prix réduit aux aspirants et aux sous-officiers » des corps montés. »

Réponse. — Jusqu'ici les aspirants et les sous-officiers des corps montés n'ont fait aucune demande pour être admis au bénéfice de la convention passée avec un écuyer pour donner des leçons de manége à prix réduit. Le Conseil d'Etat est prêt, à cet

égard, à entrer dans ce but en négociation avec l'écuyer, qui ne fera probablement pas de difficultés d'accéder à cette demande, si cette observation est admise par le Grand Conseil.

M. *Demiéville*. La rédaction de cette réponse nous a un peu embarrassés. Le Conseil d'Etat nous dit qu'il entre dans nos vues et qu'il accédera à notre demande si cette observation est admise par le Grand Conseil. Cela veut-il dire que si le Grand Conseil ne maintient pas l'observation le Conseil d'Etat n'y attachera pas d'importance? ou bien si nous proposons de la maintenir ne montrerons-nous pas une rigueur trop grande, puisque le Conseil d'Etat entre dans nos vues? Dans son embarras, la commission propose le maintien dans ce sens qu'elle croit nécessaire que le Grand Conseil approuve l'observation qu'elle a faite.

L'observation est maintenue.

5e OBSERVATION. — « La commission pense qu'il y aurait utilité à allouer une indemnité de cheval à tous les officiers montés, comme cela se fait déjà pour les » officiers de cavalerie. »

Réponse. — Une mesure semblable avait été proposée en 1854, à l'occasion de la loi sur l'organisation et la solde des milices, qui fut retirée par le Conseil d'Etat. La loi d'organisation militaire allant être revue, une disposition dans le sens de l'observation pourra y être insérée, si le Grand Conseil en manifeste le désir. Cette mesure pourra être appliquée immédiatement.

M. *Demiéville*. Nous sommes dans la même position que pour l'observation précédente. Le Conseil d'Etat est de notre avis, seulement il désire que le Grand Conseil manifeste son opinion. Nous maintenons l'observation dans ce sens.

L'observation est maintenue.

6e OBSERVATION. — « Appeler l'attention du Conseil d'Etat sur le grand nombre » de soldats absorbés inutilement par les états-majors d'arrondissement et sur les » moyens de le diminuer. »

Réponse. — Le nombre d'hommes employés dans les états-majors d'arrondissement a été fixé par la loi d'organisation militaire. Si l'on veut le diminuer, ce que le Conseil d'Etat estime possible, ce sera une chose à examiner lors de la prochaine révision de cette loi.

M. *Demiéville*. Il est évident que la plupart de nos critiques portent sur les défauts de la loi, et nullement sur le Conseil d'Etat. Celui-ci nous disant qu'il s'en occupe et ayant déjà devancé nos observations par la présentation d'un rapport, il est clair que nous admettons sa réponse.

La réponse est admise.

7e OBSERVATION. — « Inviter le Conseil d'Etat à présenter un projet de loi sur » l'organisation militaire, reposant sur les bases essentielles de celui qu'il présenta » en 1851. »

Réponse. — Ainsi que le Conseil d'Etat l'a déjà fait connaître, une commission législative a été nommée pour préparer un projet de révision de la loi actuelle d'organisation militaire. Les observations de la commission d'examen de la gestion seront transmises à cette première commission.

M. *Demiéville*. Ici, nous faisions une autre observation. Mais un rapport du Conseil d'Etat est arrivé, qui a permis au Grand Conseil de discuter cette question en présence du Conseil d'Etat; il est évident qu'aujourd'hui l'assemblée ne peut pas discuter une question sur laquelle les opinions se sont fait jour; la chose étant à l'instruction, nous ne pouvons que nous déclarer satisfaits de la réponse.

La réponse est admise.

8e OBSERVATION. — « Une bonne caserne pouvant contenir un bataillon est un » complément indispensable de notre organisation militaire, elle doit être placée à » Lausanne; dans ce but, la commission invite le Conseil d'Etat à s'entendre avec » la municipalité de Lausanne, pour que la construction de la caserne puisse se » combiner avec la place d'armes que cette ville doit fournir.

» Les bâtiments de Moudon, d'Yverdon et de Morges doivent être convenablement » entretenus. A Yverdon, l'un des bâtiments n'a pas des escaliers convenables, et » ceux existant peuvent offrir un danger réel. »

Réponse. — Les casernes de Lausanne ont, sans doute, plusieurs inconvénients qu'il serait à désirer de voir disparaître; d'un autre côté, le Conseil d'Etat, en regard des projets de construction d'une caserne neuve, qui ont été plusieurs fois agités, a toujours hésité à faire des réparations coûteuses à de vieux bâtiments, qui, malgré ces améliorations, seraient encore loin de remplir toutes les conditions de leur destination. Le Conseil d'Etat fera examiner de nouveau cette question et verra quelle solution pourra lui être donnée. Dans ce moment, on étudie un projet de place d'armes et de ligne de tir au bois de Sauvabelin; une caserne dans cet endroit ne paraîtrait pas convenablement placée, et si ce lieu est choisi, il faudrait chercher un autre emplacement pour la caserne. C'est autant de questions à examiner.

Quant aux bâtiments d'Yverdon, de Moudon,et quelquefois de Morges, ils ont été fréquemment utilisés ; des réparations ont été faites à ceux d'Yverdon ; on s'occupe de celles à faire à Moudon.

Le Conseil d'Etat fera examiner ce qu'il peut être nécessaire de faire pour tirer le meilleur parti de ces bâtiments, dans l'intérêt de l'instruction militaire et des circonstances de mise sur pied de troupes.

M. *Demiéville.* En demandant la construction d'une caserne, la commission n'a pas entendu qu'elle dût se faire tout de suite. Elle a pensé qu'il y avait quelque intérêt si peut-être la commune de Lausanne s'arrangeait pour trouver une place d'arme, près de la ville, à s'entendre avec elle à ce sujet. Nous ne demandons pas le maintien de l'observation.

Quant aux établissements d'Yverdon, Moudon et Morges, l'observation de la commission ne portait pas sur des réparations considérables. Ainsi, à Yverdon, il y a un escalier où l'on est obligé de passer homme après homme, et cela pour une salle où peuvent loger deux compagnies et qui n'a pas d'autre issue. Dans un cas d'incendie, il pourrait arriver des accidents épouvantables. Un escalier serait très facile à faire. Cependant nous proposons d'admettre la réponse.

La réponse est admise.

9me OBSERVATION. — « La nomenclature de tous les objets fabriqués, inscrits tex» tuellement dans le compte-rendu de l'arsenal, serait mieux à sa place dans le cahier » concernant la comptabilité de l'arsenal. »

Réponse. — A une époque antérieure, il fut question d'abus commis à l'arsenal, soit dans l'emploi du temps des ouvriers, soit dans celui des matières. Cette époque (1815) est déjà bien loin de nous : cependant, alors, il fut demandé que le compte-rendu de l'arsenal contînt un résumé du travail des ouvriers et de l'emploi des matières, une idée générale de l'emploi des sommes du budget de l'arsenal et suppléer aux détails du volumineux inventaire de l'arsenal, qui ne peut s'adapter facilement, vu son grand format, à la comptabilité en deniers de l'arsenal, comme cela a lieu pour les comptes du militaire et de la gendarmerie.

Cependant, si le Grand-Conseil le désire, le Conseil d'Etat verra à arranger les choses à l'avenir, conformément au vœu manifesté par l'observation.

M. *Demiéville*. On trouve au chapitre de l'arsenal des détails qui ne méritent pas d'être imprimés dans le compte-rendu du Conseil d'Etat; ainsi, sous la rubrique : *engins et machines* on trouve : une brouette pour le magasin de Moudon ; ailleurs, cinquante éponges de pansage, cinquante boites à graisse, etc., etc. Nous demandons que ces détails soient réservés pour le compte particulier de l'arsenal. C'est une affaire de bonne façon.

L'observation est maintenue.

— Samedi 3 décembre a eu lieu à la maison de ville, à Lausanne, la séance annuelle des officiers d'état-major et des armes spéciales. Cette réunion, à laquelle assistaient quelques officiers de Genève, a été des mieux remplie et fort intéressante par les travaux qui y ont été produits. Nous en publierons le procès-verbal dans notre prochain numéro.

— Nous apprenons avec plaisir qu'on s'occupe sérieusement à Lausanne de la fondation d'un grand cercle d'officiers, à peu près sur le modèle de celui de Genève. Espérons que cette excellente idée aura du succès.

— Dans sa séance du 26 novembre 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Martin*, Abram-David, à Château-d'Œx, major du bataillon de réserve du 2me arrond. — Le 2 décembre, MM. *Despland*, Gabriel, à Cossonay, capitaine de carabiniers nº 2 de reserve, arrond. nº 3 et 5. — *Murisier*, Louis-Fréd., a Vevey, lieutenant de mousquetaire nº 1 d'élite du 1er arrond., — *Bidlingmeyer*, Leon, à Orbe, 2e sous-lieutenant de carabiniers, nº 1 de reserve, arrond. nº 1 et 2. — et *Magnenat*, Georges, à Vaulion, capitaine de chasseurs de gauche nº 1 de reserve du 5e arrondissement. — Le 7, M. *Martin*, David-Louis, à Vallorbes, 2e sous-lieutenant de chasseurs du 9e bataillon, 5e arrond.

Autriche. — Des essais de nouvel habillement et équipement se poursuivent avec assiduité à Vienne. La semaine dernière on a expérimenté sur deux hommes de chacun des régiments de la capitale un système complétement nouveau. Cette tenue se composait entr'autres d'une tunique blanchâtre, d'étoffe légère et lavable, d'un chapeau pochard et d'un pantalon presque zouave en haut et serré vers le bas de la jambe; au lieu d'un havre-sac une sorte de sac de chasse suspendu au côté : au lieu de giberne trois petites poches en caoutchouc également suspendues.

La petite troupe de modèles a fait des marches et des manœuvres plusieurs jours dans cette tenue pour l'expérimenter pratiquement. En fin de compte cette première innovation est tombée sous les coups d'un ridicule presque unanime; il n'y a eu qu'une voix pour y constater de nombreux inconvénients, et pour la renvoyer à leurs auteurs.

Nous avons le plaisir d'offrir à nos abonnés avec le nº de ce jour un plan de la bataille de Magenta, qui leur permettra de suivre les détails donnés dans la *Relation*. Ce plan, dressé par M. le capitaine van de Welde, officier d'ordonnance de Sa Majesté le roi des Belges, pour accompagner un intéressant résumé de la campagne de 1859 dans le *Journal de l'armée belge*, a été si courtoisement mis à notre disposition par l'auteur que c'est à lui, plutot qu'à nous et à notre faible budget, que nos lecteurs en doivent l'hommage.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891

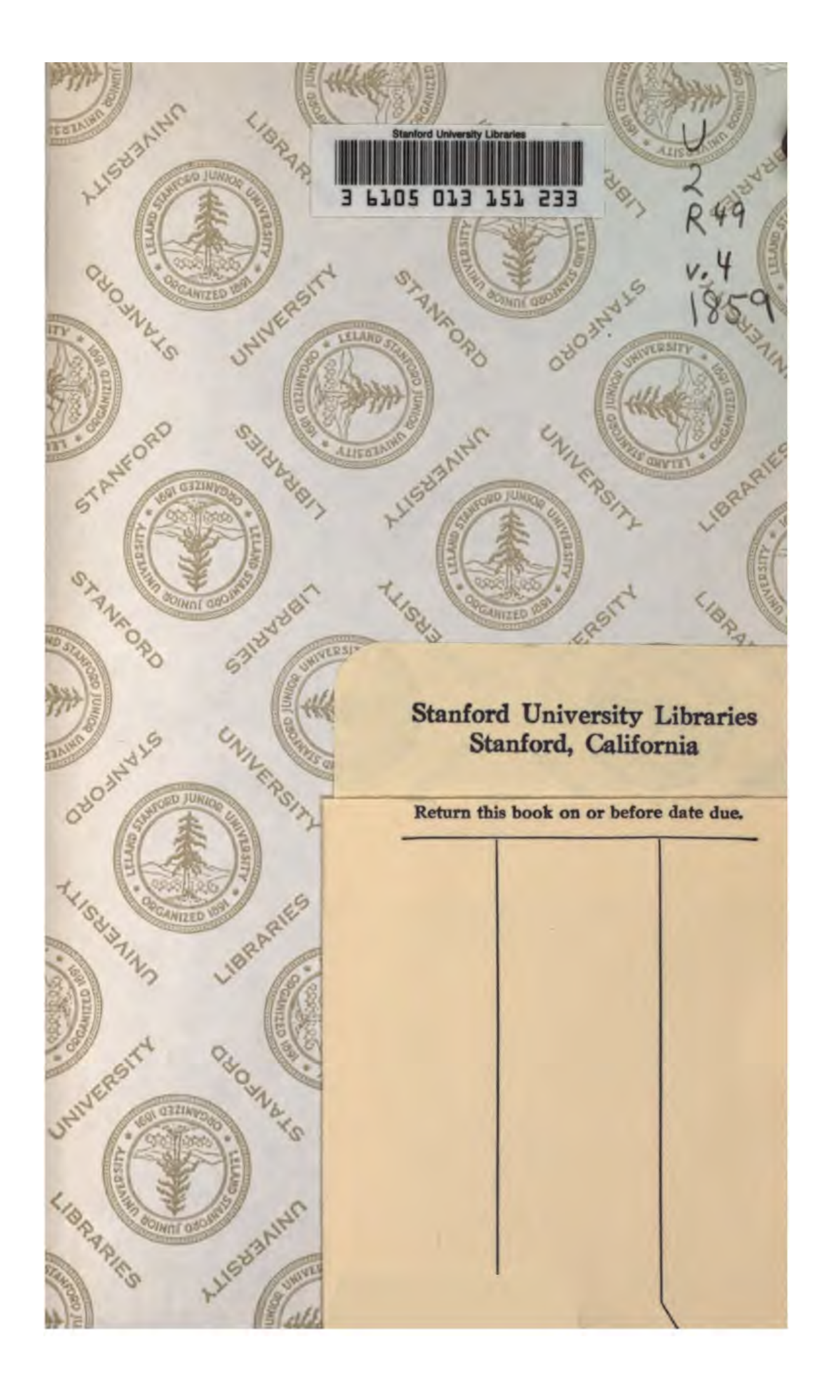
Stanford University Libraries
3 6105 013 151 233
U
2
R49
v.4
1859
Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.